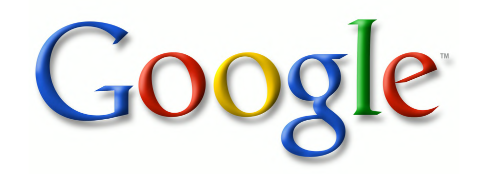
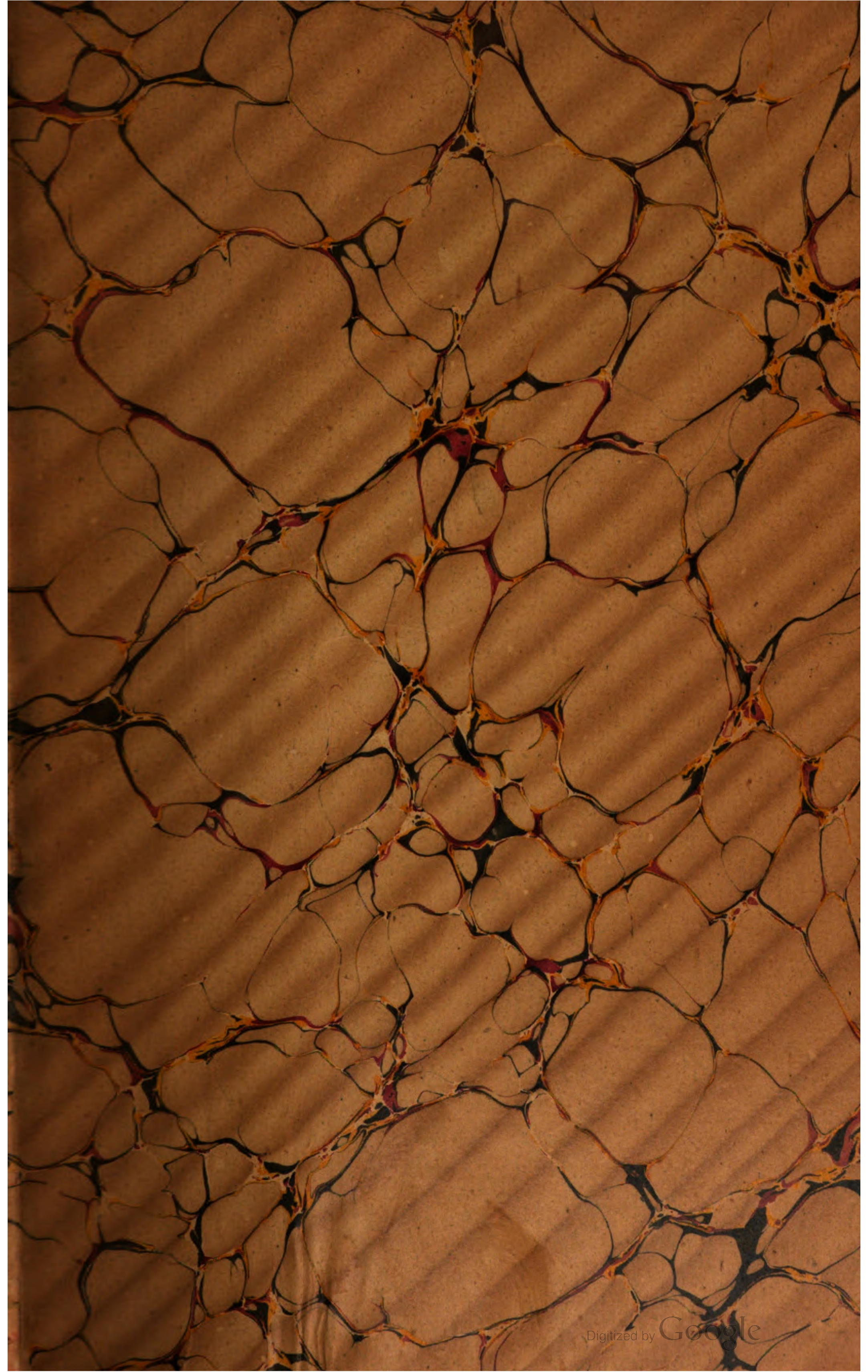

Google


UC-NRLF
B 3 480 380


University of California
Lux ex Tenebris.
Claus Spreckels Fund.
109



PROCÈS

DE CONDAMNATION ET DE RÉHABILITATION

DE

JEANNE D'ARC

DITE

LA PUCELLE

A PARIS

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET

RUE DE VAUGIRARD, N° 9

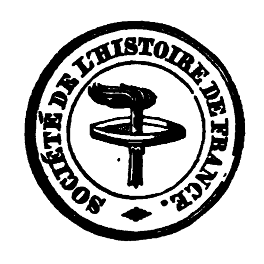
M. DCCC. XLVII

PROCÈS
DE CONDAMNATION ET DE RÉHABILITATION
DE
JEANNE D'ARC
DITE
LA PUCELLE

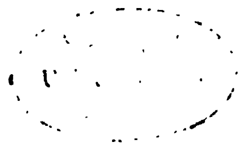
PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS D'APRÈS LES MANUSCRITS
DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE
SUIVIS DE TOUS LES DOCUMENTS HISTORIQUES QU'ON A PU RÉUNIR
ET ACCOMPAGNÉS DE NOTES ET D'ÉCLAIRCISSEMENTS

PAR JULES QUICHERAT

TOME QUATRIÈME



A PARIS
CHEZ JULES RENOUARD ET Cie
LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
RUE DE TOURNON, N° 6
M. DCCC. XLVII



EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'Éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que le travail de M. Jules Quicherat, *contenant les suites aux* Procès de Jeanne d'Arc, *lui a paru digne d'être publié par la* Société de l'Histoire de France.

Fait à Paris, le 31 *janvier* 1847.

Signé Ch. LENORMANT.

Certifié,

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

J. DESNOYERS.

TÉMOIGNAGES

DES

CHRONIQUEURS ET HISTORIENS

DU XV[e] SIÈCLE

TÉMOIGNAGES

DES

CHRONIQUEURS ET HISTORIENS

DU XVe SIÈCLE.

PERCEVAL DE CAGNY.

Je n'hésite pas à mettre Perceval de Cagny en tête des chroniqueurs qui ont parlé de la Pucelle. Cet honneur lui revient comme au mieux instruit, au plus complet, au plus sincère, à celui qui, le premier en date, a témoigné pour elle, et d'une manière digne d'elle, dans un écrit destiné à la postérité. Ce témoignage, que ne saurait remplacer aucune des dépositions consignées au second procès, a été récemment produit par moi dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (t. I, 2e série, p. 143). Je l'ai tiré d'une chronique inédite des ducs d'Alençon, dont il existe une copie moderne dans le XLVIIIe volume des manuscrits de Duchesne à la Bibliothèque royale. Personne ne paraît avoir connu cette chronique, excepté l'avocat Bry de la Clergerie, qui s'en est servi pour son histoire du duché d'Alençon, et André Duchesne, possesseur du manuscrit en question, lequel y a pris la matière de plusieurs de ses notes sur Alain Chartier.

Voici ce que l'auteur dit de lui-même dans son prologue :

« Perceval de Caigny, natif du pays de Beauvoisin, a servy et demouré en l'hostel d'Alençon par l'espace de quarante-six ans continuellement, c'est à sçavoir : feu le conte Pierre, en estat et

office de pennetier; Jehan, son filz, premier duc d'Alençon, d'escuier d'escuierie; et monseigneur, qui à présent est, d'escuier d'escuierie et de mestre d'ostel (tous lesquelz et chacun d'eulx lui ont fait trop plus de biens, honneurs et prouffit que jamais ne leur eust peu desservir); et encore servira tant comme il pourra et sçaira, et que il leur vendra à plaisir. Et, combien que il n'aït le sens, mémoire, ne l'abillité de savoir faire metre par escript ce, ne autre chose mendre de plus de la moitié : pour l'ardent desir qu'il a que par tous païs fussent dictes très honnourables et bonnes parolles à la louenge et recommendacion de leur dit hostel, et aussi que les successeurs de luy puissent veoir, scavoir et congnoistre comment et avecque quels seigneurs il a vescu la plus part de son temps : il a fait faire cest présent mémoire ; et avecqués ce a voulu faire metre par escript aucun pou des méchiés, guerres et pestilences avenues en ce royaume de France avant son temps, et de ce dont il a eu congnoissance en l'an MCCCCXXXVI. »

Ainsi c'est auprès du duc d'Alençon, c'est-à-dire du capitaine qui s'est tenu le plus constamment avec la Pucelle, de celui qui l'a le mieux observée et connue, que Perceval de Cagny a recueilli les choses qu'il nous apprend sur cette merveilleuse fille ; et c'est en 1436 qu'il s'est occupé de les faire mettre par écrit, c'est-à-dire cinq ans seulement après l'exécution de Rouen. J'ajoute, pour donner la mesure de sa bonne foi, que malgré son propos bien franchement exprimé d'écrire pour la plus grande gloire de son maître, il n'hésite pas, le cas échéant, à raconter les fautes de ce maître : ce qu'il fait dans trois ou quatre notables endroits où s'étaient tus les autres chroniqueurs ; ni à le mettre au second rang quand un personnage plus digne d'attention se présente : ce qui a lieu dans toute la longueur du récit qu'on va lire.

Les points sur lesquels ce récit mérite surtout d'être consulté sont les préliminaires du voyage à Reims, le siége de Paris et le départ de la Pucelle pour l'Ile-de-France en 1430. Grâce aux renseignements, on peut dire aux révélations fournies par notre auteur sur ces faits divers, le problème si controversé de l'attachement de Charles VII pour Jeanne d'Arc peut être considéré comme définitivement résolu.

La venue de la Pucelle devers le Roy.

En iceluy an [MCCCCXXVIII], le [VIe] jour dudit mois de mars, une pucelle de l'eage de XVIII ans ou environ, des marches de Lorraine et de Barroiz vint devers le roy à Chinon. Laquelle estoit de gens de simple estat et de labour; laquelle disoit de moult merveilleuses choses toujours en parlant de Dieu et de ses Sains, et disoit que Dieu l'avoit envoyée à l'aide du gentil roy Charles ou fait de sa guerre. De quoy le roy et tous ceulx de son hostel et aultres de quelque estat qu'ilz fussent, se donnèrent de très grans merveilles de ce que elle parloit et devisoit des ordonnances et du fait de la guerre autant et en aussi bonne manière comme eussent peu et sceu faire les chevaliers et escuiers estans continuellement ou fait de la guerre. Et sur les parolles qu'elle disoit de Dieu et du fait de ladite guerre, fut très grandement examinée des clercs et théaulogiens et autres, et de chevaliers et d'escuiers; et tousjours elle se tint et fut trouvée en ung pourpos. Elle print et se mist en habit d'homme et requist au roy qu'il luy fist faire armures pour soy armer, telles comme elle les deviseroit, et luy baillast chevaulx pour elle et ses gens; et ainssi lui fut fait. Et la tint le roy devers luy jusques au mois de may, sans ce qu'elle alast nulle part. Et avant sa venue, le roy ne les seigneurs de son sang ne savoient quel conseil prendre. Et depuis, par son aide et conseil, vint tousjours de bien en mieulx.

Comme la Pucelle commença à faire guerre aux Englois.

En l'an MCCCCXXIX, la Pucelle entreprint à vouloir monstrer pour quoy elle estoit venue devers le roy.

Après la journée des Harens, les Englois des bastilles devant Orléens gardèrent que nulz vivres ne pussent venir à ceulx de dedens, et tant, que ils avoient très grant deffaulte de pain, et, pour y pourvoir, envoyèrent plusieurs foiz devers le roy, qui assembla ses cappitaines pour adviser par quelle manière on leur pourroit mener des blés et autres vivres. Nul d'iceulx n'osa entreprendre la charge pour la doubte desditz Englois qui estoient d'un costé et d'autre à bien grant nombre en leurs bastilles, et avecques ce tenoient les villes et places audessus de la rivière et audessoubz. Ladicte Pucelle voyant que nul n'entreprenoit de donner secours à ceste noble place d'Orléens et cognoissant la très grant perte et dommage que ce seroit au roy et à son royaulme de perdre ladicte place, requist au roy qu'il lui baillast de ses gens d'armes et dist : « Par mon « martin (1), » ce estoit son serment, « je leur ferai me- « ner des vivres. » Le roy luy accorda. De quoy elle fut

(1) Perceval de Cagny est le seul auteur qui prête à la Pucelle cette locution affirmative. Lors de la première publication que j'ai faite de ce morceau, j'ai conjecturé que le mot *martin* s'appliquait au bâton qui devait faire partie de l'équipement de Jeanne d'Arc. Des personnes instruites m'ont repris là-dessus, supposant qu'il y avait une faute dans la copie et qu'il fallait lire *Mons. Martin*, c'est-à-dire *monsieur saint Martin*. Entre plusieurs réponses que je pourrais faire à cette objection, je choisis celle-ci, qui me dispense de toute autre. Dans un passage qu'on trouvera ci-après, p. 27, l'auteur, rapportant un discours de Jeanne d'Arc dans la forme indirecte, dit qu'*elle jura par son martin*. Maintenant ce n'est pas une supposition gratuite de ma part que d'avoir mis un bâton dans la main de Jeanne d'Arc. Le Bourgeois de Paris dit que « Quand aucun de ses gens mesprenoit, elle frappoit dessus de son baston grans coups. » Enfin on n'oubliera pas cette circonstance rapportée au procès de réhabilitation, qu'elle avait amené La Hire à jurer par son bâton, *Negaret suum baculum, dum vellet negare Deum* (III, 206). Ainsi mon interprétation repose sur autre chose que sur une réminiscence plus ou moins heureuse de l'expression de *Martin bâton* encore usitée aujourd'hui.

moult joyeuse. Elle fist faire ung estandart ou quel estoit l'image de Nostre Dame, et print ung jour de soy trouver à Blois, et dist que ceulx qui devroient estre en sa compaignie, y fussent; et que, à ce jour, les blés et autres vivres fussent prestz de partir en charrettes, chevaulx et autrement. Et ne demandoit point grant compaignie de gens, et disoit: « Par mon « martin, ilz seront bien menez; n'en faictes doubte. »

Des vivres menez à Orléens.

Le mareschal de Rais, La Hire, Gaucourt, Poton de Sentrailles et d'autres capitaines furent audit jour à Blois pour la conduite, et firent partir grant foison de vivres de ladicte ville. La Pucelle les fist passer par devant les places de Baugency, de Meun et autres places garnies d'Englois, sans avoir quelque destourbier en ce qu'elle menoit; et, quant elle vint auprès d'Orléens, elle fist avaler (1) des bateaulx de ladite ville, et fist chargier lesditz vivres, elle et ses gens ès bateaulx, et alèrent à la ville, sans destourbier des bastilles du pont et de l'autre costé de la rivière. De quoy ceulx de ladicte ville furent très grandement resjouiz pour la grant nécessité qu'ilz avoient des vivres et de la venue de la Pucelle et des gens de sa compaignie. Le sire de Gaucourt et aucuns autres des capitaines demourèrent avecques elle. Le bastart d'Orléens et les autres capitaines dessus nommez retournèrent audit lieu de Blois, et ramenèrent ceulx qui avoient

(1) Erreur, elle les fit remonter; mais notre auteur, qui suivait le duc d'Alençon, n'a pas été témoin de l'arrivée à Orléans.

portez lesdiz vivres. Elle leur avoit dit et asseuré que ilz n'auroient nul destourbier en leur retour, et ainssi fut. Et avecquez ce, leur ordonna prendre des autres vivres audit lieu de Blois, et que ilz venissent audit lieu d'Orléens par l'autre costé de la rivière, devers Paris, et que ilz ne feissent nulle doubte des Englois. Et ainssi l'entreprindrent comme ordonné leur avoit, et passèrent près des fortresses desdiz Englois et près de la ville par entre les bastilles, à la veue d'eulx, sans ce que nul se bougast de son logeis, comme gens qui ne se sceussent ou peussent aider.

Comme la Pucelle print et leva les bastilles d'Orléens.

En celui an MCCCCXXIX, le IV[e] jour du mois de may après disner, la Pucelle appela les capitaines, et leur ordonna que eulx et leurs gens fussent armez et prestz à l'eure qu'elle ordonna : à laquelle elle fut preste et à cheval plus tost que nul des autres cappitaines, et fist sonner sa trompille; son estandart après elle, ala parmy la ville dire que chacun montast, et vint faire ouvrir la porte de Bourgoigne et se mist aux champs. Les gens de la ville, qui estoient en bon abillement de guerre, avoient ferme espérance que les Englois ne leur pourroient [faire] mal en sa compaignie; sailli-rent dehors à très grant nombre. Et après se misrent aux champs les mareschaulx de Rais et de Boussac, le bastart d'Orléens, le sire de Graville (1) et les autres cappitaines. La Pucelle leur ordonna à garder que les

(1) Jean Malet, le dernier défenseur de la Normandie, d'où il s'expatria en 1418, après avoir perdu Pont-de-l'Arche. Il était grand maître des arbalétriers depuis 1425.

Englois qui estoient dedens leurs bastilles en bien grant nombre, ne peussent venir après elle et ses gens de pié de la ville. Elle print poy des gens d'armes avec elle, et s'en ala devant la bastille de l'abbaye des Dames, nommée Saint Lo, en laquelle estoient environ IIIᶜ Englois. Si tost comme les gens de la ville d'Orléens y furent arrivez, incontinent ilz alèrent à l'assault. La Pucelle print son estendart et se vint mettre sur le bort des fossez. Tentost après ceulx de la place se vouldrent rendre à elle. Elle ne les voult recevoir à rançon et dist qu'elle les prendrait maulgré eulx, et fist renforcier son assault. Et incontinent fut la place prinse et presque tous mis à mort. Ce fait, elle retourna en la ville d'Orléens, et les seigneurs avecques, qui l'avoient attendue, qui tous se donnoient merveilles de ses faiz et de ses parolles. Ne oncques nul des autres Englois ne se misdrent en nulle ordonnance, ne ne firent semblant de saillir hors de leurs places, ne emplus que se ilz n'eussent veu ne ouy chose qui leur deust desplaire.

Tout le jour de lendemain qui fut jeudi, la Pucelle ne nul des capitaines ne se bougèrent de ladicte ville. Le vendredi, à heure de vespres, elle dist que chacun fust armé et prest, et en bataulx vint passer la rivière devers la Salloingne. Tous ne la suyrent pas comme elle cuidoit. Aussi tost comme elle fust descendue à terre et pou de gens avecques elles, elle se ala mectre devant la bastille des Augustins, son estendart en sa main, et fist sonner trompilles à l'assault incontinent; et après ce ne demoura gaires que la place ne fut prinse. Et ce fait, ceulx de sa compaignie cuidoient que elle deust retourner à gésir à la ville. Elle se logea

en laditte bastille, qui estoit moult bien garnie de vivres, et dist : « Par mon martin, je auray demain les « tours de la bastille du pont, ne n'entreray en Or- « léens jusques à ce qu'elles soient en la main du bon « roy Charles. » Et manda à ceulx qui estoient en la ville demourez, fussent l'endemain bien matin devers elle.

Glacidaz demoura cappitaine des tours et de la bastille des ponz après la mort du conte de Salsebery qui fut tué dedens, d'une pierre de canon, et ne fut oncques sceu qui la gecta ne dont elle vint. La place sembloit imprenable d'assault à toutes gens de guerre et estoit garnie de tous les abillemens qui appartiennent à la deffence de place assaillie. Et si avoit ledit Glacidas avecques lui en la place de VII à VIII[c] Englois telz que bon lui avoit semblé pour sa seurté. Et n'y avoit celuy des cappitaines à qui il ne semblast impossible que laditte place deust estre prinse en ung mois à plus de gens la moitié que ilz n'estoient. La Pucelle dist à ceulx qui estoient avecques elle : « Par mon martin, « je la prendray demain et retourneray en la ville par « sus les pons. »

Le samedi à VII heures du matin, elle fist sonner ses trompilles et fist sçavoir que chacun fust prest d'aler donner l'assault. Et environ VII heures elle print son estendart et s'ala metre sus le bort des fossez. Et incontinent commencèrent à gecter grant nombre de cagnons et de coulevrines du costé de dehors. Et ceulx de dedens faisoient tout ce que possible leur estoit pour deffence. On entra dedens leurs fossez maulgré eulx. L'assault fut dur et long; et furent plusieurs de ceulx de dedens mors et bléciés et pou des autres. En ce

jour leur fut donné par III ou IV fois l'assault, et tousjours la Pucelle reconfortoit ses gens en leur disant : « Ne vous doubtez, la place est nostre. » Et environ l'eure de vespre elle se mist ou font des fossés, et incontinent ilz furent apportez plusieurs eschielles et renforsa l'assault de coulevrines et gens de trait. Et ne demoura gaires que noz gens entrèrent en la place.

Ledit Glacidas et autres des plus grans de la place, quant ils veirent que eulx estoient prins, pour eulx saulver, cuidèrent recouvrer une des tours; mais pour la presse qui fut très grande sur leur pont, le pont rompit et fut ledit Glacidas et plusieurs autres noyez, et presque touz les autres mis à mort. Ainssi fut la place gaignée. De quoy touz ceulx qui ce veirent furent touz esmerveillez; et n'y moururent pas de l'aultre costé plus hault de XVI à XX personnes. Les pons qui estoient tant depeciez que ce estoit merveille et sembloit impossible que en VIII jours on eust trouvé manière de y passer nulles gens, en mains de III heures après, la chose fut mise en tel apareil que la Pucelle et ceulx qui y vouldrent passer, vindrent par sus les pons gesir en la ville. Dieu sçait à quel joye elle et ses gens y furent receuz.

Le département des Englois de devant Orléens.

Le dimenche [VIIIe] jour de mey, les seigneurs de Fastotz, de Wlbi (1), de Scales, et autres capitaines qui estoient en bien grant nombre en plusieurs autres bastilles du costé devers France, avoient veu l'assault de loing, que la Pucelle avoit donné le mercredi à la

(1) Robert Willoughby, lord de Willoughby.

bastille de Saint Lo et l'avoit prinse d'assault et ceulx de la place mis à mort; et de leurs places avoient aussi veu les assaults que elle avoit donnez le samedi aux tours et bastille du pont et la place prendre d'assault. Ce dit jour de dimenche au matin, ilz boutèrent les feuz en leurs logeis et s'en alèrent la plus part d'eulx tout de pié ès villes et places de Meun et Baugency sur Laire. Et par ainssi fut la noble cité d'Orléens secourue et mise en franchise par la Pucelle, message de Dieu, en l'ayde du roy de France. Et huit ou dix jours après les bonnes aventures, elle revint devers le roy à Chinon.

Ou mois de mars précédent, après ce qu'elle fut arrivée devers le roy à Chinon, entre les autres affaires qu'elle disoit avoir de par Jhesus, elle disoit que le bon duc d'Orléens estoit de sa charge, et où cas qu'il ne revendroit par de çà, elle airoit moult de paine de le aler querir en Engleterre. Et avoit très grant joye de soy employer ou recouvrement de ses places. Et à l'occasion de l'amitié et bon vouloir que elle avoit au duc d'Orléens, et aussi que ce estoit partie de sa charge, elle se fist très açointe du duc d'Alençon qui avoit espousé sa fille. Et ne fut gaires après sa venue à Chinon que elle ala veoir la duchesse d'Alençon en l'abbaye de Saint Flourent près Saumur, là où elle estoit logiée (1). Diu sçait la joye que la mère dudit d'Alençon, lui et laditte fille d'Orléens, sa femme, lui firent par III. ou IV. jours qu'elle fut audit lieu. Et

(1) Cette entrevue de la Pucelle avec la duchesse d'Alençon, est consignée au procès de réhabilitation dans la déposition du duc lui-même; mais le prince ne dit pas où elle eut lieu. Voy. t. III, p. 96.

après ce, tousjours depuis, se tint plus prouchaine et acointe du duc d'Alençon que de nul autre, et tousjours en parlant de lui l'appeloit *Mon beau duc*, et non autrement.

L'entreprinse du couronnement du Roy.

Après la prinse des bastilles devant la ville d'Orléens, la Pucelle dist au roy, aux seigneurs et à tout son conseil, que il estoit temps que il fust prest de soy metre au chemin de son couronnement à Rains. Son conseil sembla très fort (1) à exécuter à touz ceulx que en ouyrent parler, et disoient que, veue la puissance des Englois et Bourgoignons, ennemys du roy, et considéré que le roy n'avoit pas grans finances pour souldoyer son armée, il luy estoit impossible de parfaire le chemin. La Pucelle dist : « Par mon martin, je « conduiray le gentil roy Charles et sa compaignie jus- « ques audit lieu de Rains seurement et sans destour- « bier, et là le verré couronner. » Après ces parolles et ce qu'elle avoit fait de avitaillier la ville d'Orléens et levé les bastilles de devant, nul ne osa contredire. Et mist le roy ung jour auquel il seroit à Gien sur Laire; et ainsi le fist le roy. La Pucelle qui tousjours avoit l'ueil et sa pensée aux affaires du duc d'Orléens, parla à son beau duc d'Alençon et luy dist que, en tandiz que le roy se apresteroit et que il metroit à faire son chemin à aler audit lieu de Gien, elle vouloit aler delivrer la place de Gergueau qui faisoit et donnoit de grans charges à la ville d'Orléens. Incontinent le

(1) C'est-à dire *très rude, très pénible*.

duc d'Alençon fist sçavoir aux mareschaulx de Boussac et de Rais, au bastart d'Orléens, à La Hire et autres cappitaines, que eulx et leurs gens fussent à certain jour à ung village près Romorantin en Salloigne; et ainssi le firent.

L'assault de Gergeau.

En celui an MCCCCXXIX, le samedi XI[e] jour du mois de juing environ deux heures après disner, le duc d'Alençon, la Pucelle, le conte de Vendosme et les autres cappitaines, en leur compaignie de II à III mille combatans et autant de gens de commun ou plus, vindrent assegier la ville de Gergueau en laquelle estoient le conte de Sufford, deux de ses frères et de VII à VIII[c] Englois. A l'arrivée, les gens de commun à qui il estoit advis que à l'entreprinse de la Pucelle riens ne povoit tenir, ilz saillirent ès fossez sans sa présence et sans les gens d'armes qui entendoyent à eulx logier. Il en y ot de bien batuz et s'en revindrent. La chose demoura pour le jour en cet estat. La nuit, la Pucelle parla à ceulx de dedens et leur dit : « Rendez la place au Roy « du ciel et au gentilz roy Charles, et vous en alez, « ou autrement il vous mescherra. » Ilz ne tindrent compte de choses qu'elle leur dist. La nuit, les bombardes et cagnons furent assis, et le dimenche venu, environ IX heures au matin, la Pucelle et le duc d'Alençon firent sonner les trompilles pour venir à l'assault. La Pucelle print son estendart ou quel estoit empainturé Dieu en sa majesté, et de l'austre costé (1)..... et ung escu de France tenu par deux anges. Elle vint

(1) Lacune dans la copie. Suppléez *l'image de Nostre-Dame*, comme cidessus, p. 5.

sur les fossez, et incontinent bien grant nombre de gens d'armes et de commun saillirent dedens et commença l'assault très dur, lequel dura de trois à quatre heures. Et en la parfin la place fut prinse, qui sembloit chose impossible la prendre d'un assault, vu les gens de deffence qui estoient dedens. Et n'y mourut de nostre costé que XVI ou XX personnes. Le conte de Sufford fut prins à prinsonnier, ung de ses frères et XL ou L autres; son autre frère et le seurplus des Englois furent mis à mort.

Le lundy ensuivant, la Pucelle, le duc d'Alençon, après ce que ilz eurent ordonné ce que bon leur sembla de gens pour la garde de la place de Gergueau, eulx et le seurplus de leur compaignie s'en vindrent disner en la ville d'Orléens et ès villages d'ung costé et d'autre de la rivière, et là séjournèrent celui jour et l'endemain qui fut mardi. Ce jour la Pucelle fut moult grandement festoiée de ceulx de la ville. Le duc d'Alençon, touz les autres capitaines, chevaliers et escuiers, gens de guerre, bourgois et toutes gens de commun qui l'avoient veue, estoient tant contens d'elle que plus ne povoient, disans que Dieu l'avoit envoyée pour remetre le roy en sa seignourie. Au vespre elle appela son beau duc d'Alençon et lui dist : « Je vueil demain « après disner aler veoir ceulx de Meun. Faites que la « compaignie soit preste de partir à celle heure. » Le merquedi ensuivant, la Pucelle, le duc d'Alençon, leur compaignie et bien grant nombre de commun qui se misdrent en la compaignie de la Pucelle, partirent après disner et alèrent gesir auprès de Meun. Et à l'arriver fut donnée une escharmouche à ceulx de la place, et plus n'en fut fait.

Du siége de Baugency.

Le jeudy ensuivant XVIe jour de juing, la Pucelle, le duc d'Alençon et toute la compaignie, à heure de midi, vindrent metre le siege devant la place de Baugency et furent logiez en la ville et en l'environ. Et tout le seurplus du jour eut escharmouche devant la place. Et la nuit furent assises les bombardes et cagnons. Messire Richard Guestin (1) et Matago accompaigniez de IIII^c Englois avoient la garde de la place. Le vendredy, le conte de Richemont, conestable de France, vint à la compaignie, ainssi que le duc d'Alençon luy avoit fait à sçavoir dès ce qu'il ala devant Gergueau; combien que le roy ne vouloit point qu'il se meslast de sa guerre par l'enortement du sire de la Trimoille qui le tenoit à son ennemy (et il avoit toute la voix du gouvernement du roy). Le conestable arrivé, V ou VI^c combatans en sa compaignie, tout ce jour de vendredy fut gecté de bombardes et cagnons à ceulx de la place, et eulx aussi à ceulx de dehors, et escharmouché et chacun faire le mieulx que ilz povoient. Ceulx de la place avoient bien congnoissance des entreprinses que la Pucelle avoit fait de avitailler la ville d'Orléens, de la prinse des bastilles qui fut grant merveilles, et de la prinse de Gergueau; et veoyent que riens ne povoit résister contre la Pucelle et qu'elle metoit toute l'ordonnance de sa compaignie en telle conduite comme elle vouloit, tout ainssi comme

---

(1) Bailly d'Évreux pour le roi d'Angleterre. Dans les anciens documents anglais, son nom est écrit *Guethyn*, et celui de Matago, *Mathe Goghe* ou *Goge* (*Collection Bréquigny*, t. 80, Ms. B. R.); *Mathew Gough* dans les modernes.

devroient et pourroient faire le conestable et les mareschaulx d'ung ost. Ilz se rendirent à la Pucelle et au duc d'Alençon sauf leurs corps, chevaux et hernois.

La nuit d'entre le vendredi et le samedi vindrent nouvelles à la Pucelle et au duc d'Alençon que les seigneurs de Talebot et Fastotz estoient arrivez à grant compaignie d'Englois à Yenville en Beausse, qui venoient pour les combatre.

La bataille de Patay.

Le samedi XVIIIe jour dudit mois de juing MCCCCXXIX, en metant hors de la place de Baugency lesdiz Englois, qui se estoient rendus, vindrent nouvelles à la Pucelle et au duc d'Alençon que, la nuit passée, lesdiz Talebot et Fastots estoient venuz querir à Meun le sire d'Escales et ceulx de la garnison de Meun qui habandonnèrent la place et s'en alèrent tous ensemble droit à Yanville. Environ huit heures au matin, la Pucelle, le duc d'Alençon et toute la compaignie estoient issus aux champs, cuidans avoir la bataille; et quant ilz sceurent que les Englois s'en aloient, ilz ordonnèrent leur avant garde et leur bataille, et en ordonnance tirèrent après les Englois et les aconsurent près le village de Patay, environ V lieues dudit lieu de Baugency. Quant les Englois advisèrent la compaignie qui les suivoit, ilz prindrent ung champ et là se misdrent en ordonnance et en bataille presque touz à pié. L'avant-garde de noz gens férit dedens et incontinent la bataille joingnit avecques eulx; et, sans gaires de résistence, les Englois tournèrent en desconfiture et en fuite. A laquelle bataille furent mis à mort de II à III mille Englois et de prisonniers les

sires de Talebot, d'Escales, le filz au conte de..... (1), et de IIII à V cens autres Englois. La Pucelle, le duc d'Alençon, le conestable de France, le conte de Vendosme et toute la compaignie couchèrent audit village de Patay et aux environs.

Le dimanche XIXe jour dudit mois de juing, la Pucelle, le duc d'Alençon et toute la compaignie disnèrent audit lieu de Patay. Le duc d'Alençon ne osa mener le conestable devers le roy pour la mallegrace en quoy il estoit, comme dit est. Il retourna en son ostel de Partenay, lie et joyeulx de la journée que Dieu avoit donnée pour le roy, et très marry de ce que le roy ne vouloit prendre en gré son service. La Pucelle, le duc d'Alençon et tout le sourplus de la compaignie s'en alèrent gesir à Orléens et entour la ville, et là furent receuz très grandement. Ilz alèrent par les églises mercier Dieu, la Vierge Marie et les benoistz sains de Paradis, de la grâce et de l'onneur que Nostre Seigneur avoit fait au roy et à eulx touz, en disant que c'estoit par le moyen de la Pucelle et que sans elle ne peussent si grans merveilles avoir esté faictes; et furent la Pucelle, le duc d'Alençon et toute la compaignie audit lieu d'Orléens et ou païs d'environ depuis ledit dimanche jusques au vendredi ensuivant, XXIIIIe jour dudit mois.

Le commencement du sacre du Roy.

Ce vendredi bien matin, la Pucelle dist au duc d'Alençon : « Faites sonner trompilles et montez à

(1) Suppléez *Warwick* d'après la déposition du comte d'Alençon (t. III, p. 97), qui nomme l'*enfant Warvik*, parmi les prisonniers de Patai.

« cheval. Il est temps d'aler devers le gentil roy « Charles pour le metre à son chemin de son sacre « à Rains. » Ainssi fut fait. Touz montèrent à cheval en la ville et ceulx des champs. Et celui jour furent au giste devers le roy en la ville de Gien sur Laire. Le roy fist grant feste et grant joye de la venue de la Pucelle, du duc d'Alençon et de leur compaignie. Et ce jour, fut moult parlé par touz les seigneurs, les chevaliers, les escuyers, les gens de guerre et toutes gens de quelque estat qu'ilz fussent, qui touz tenoient à très grant merveille les grans aventures de guerre qui le samedi devant estoient avenues par l'entreprinse de la Pucelle à elle et à sa compaignie. Et croy que ne vit nul qui ait veu la pareille telle que metre en l'obéissance du roy, et en ung jour, trois notables places, c'est assavoir la ville et chasteau de Meun sur Laire, la ville et chasteau de Baugency et la ville et chastel de Yenville en Beausse, et gaigné près le village de Patay une journée sur les Englois qui estoient en nombre de.... mille et noz gens environ..... (1).

Le roy fut audit lieu de Gien jusques au mercredi XXIX[e] jour de juing. Et fut la Pucelle moult marrie du long séjour qu'il avoit fait audit lieu par aulcuns des gens de son hostel qui luy desconseilloient de entreprendre le chemin d'aler à Rains, disans qu'il avoit plusieurs citez, autres villes fermées, chasteaulx

(1) Ces deux lacunes du manuscrit portent sur deux chiffres qu'il faut chercher dans les auteurs subséquents. Jean Chartier parle de cinq mille Anglais présents à Patay. Jean Wavrin, dont le témoignage est rapporté ci-après, fournit de quoi élever ce chiffre au moins à huit mille. Au dire du même auteur les Français auraient été de douze à treize mille; mais il est Bourguignon et partant suspect d'exagération.

et places fortes bien garnies d'Englois et Bourgoignons entre ledit lieu de Gien et Rains. La Pucelle disoit qu'elle le sçavoit bien et que de tout ce ne tenoit compte; et par despit se deslogea et ala logier aux champs deux jours avant le partement du roy. Et combien que le roy n'avoit pas argent pour souldoier son armée, touz chevaliers, escuiers, gens de guerre et de commun ne refusoient point de aler servir le roy pour ce voyage en la compaignie de la Pucelle, disans que ilz yroient par tout où elle vouldroit aler. Et elle disoit : « Par mon martin, je meneray le gen« til roy Charles et sa compaignie seurement, et sera « sacré audit lieu de Rains. »

Cedit jour après plusieurs parolles, le roy se partit et print son chemin à aler droit à la cité de Troye en Champaigne. Et en faisant son chemin, toutes les fortresses d'ung costé et d'autre de sa voye se midrent en son obéissance. Le roy arriva devant ledit lieu de Troye après disner, le vendredy VIIIe jour de jullet. Et luy furent ceulx de la garnison et les bourgois de la ville désobéissans. Ce jour et l'endemain y out fait de grans escharmousches, et le dimanche X^e jour se midrent en l'obéissance du roy. Et après disner fut très honnourablement receu en laditte ville et y séjourna jusques au mardy ensuivant. Et par tout où la Pucelle venoit, elle disoit à ceulx des places : « Rendez « [vous] au roy du ciel et au gentil roy Charles. » Et estoit toujours devant à venir parler aux barrières.

Celui mardi, le roy partit dudit lieu de Troye, et le jeudi ensuivant fut moult honnourablement receu en la cité de Chaalons. Et en faisant son chemin, toutes les fortresses du païs se midrent en son obéissance,

pource que la Pucelle envoyet tousjours de ceulx qui estoient soubz son estendart dire par chacune des fortresses à ceulz de dedens : « Rendez vous au roy « du ciel et au gentil roy Charles. » Et iceulx ayans congnoissance des grans merveilles avenues et faites à la présence de la Pucelle, se metoient franchement en l'obéissance du roy les aucuns. Et ceulx qui refusoient, elle y aloit en personne, et touz luy obéissoient. Aucune fois se tenoit en la bataille avecques le roy en alant son chemin ; autres foiz en l'avant garde, et autre en l'arrière garde, ainssi qu'elle véoit convenir (1) à son entente. Et le vendredi ensuivant se partit le roy dudit lieu de Chaalons.

Le jour que le Roy arriva a Rains et fut sacré.

En l'an MCCCCXXIX, le samedi XVIᵉ jour dudit mois de jullet, après disner, le roy arriva en la ville de Rains, et furent en l'encontre de lui à sa venue l'archevesque et tous les colléges de la ville, les bourgois et autres bien grant nombre, touz faisans grant joye en criant *Nouel!* pour sa venue. Et tout celui jour et la nuit ensuivant, par les officiers du roy et ceulx de son conseil fut fait de très grans diligences pour chacun des offices en ce que il luy en apartenoit, pour le fait et l'estat du sacre et couronnement du roy, qui fut fait l'endemain.

Le dimanche XVIIᵉ jour dudit mois, le roy fut sacré et couronné audit lieu de Rains par [Regnault] de Chartres, archevesque du lieu, acompaignié de plusieurs évesques, abbez et autres gens d'église, comme

(1) Nous corrigeons ici le manuscrit, qui donne *ainssi qu'elle hon convenir*.

au cas apartenoit. Ce jour le duc d'Alençon fist chevalier le roy et le servit de per de France ou lieu du duc de Bourgoigne, qui pour lors estoit ennemy du roy et alié avecques les Englois. Ce jour les contes de Cleremont, de Vendosme et de Laval, qui ce jour fut fait conte, servirent le roy au lieu des autres pers de France qui n'y estoient mie. Le roy fut audit lieu de Rains jusques au jeudi ensuivant, et ce jour ala disner, souper et gesir en l'abbaye de Saint Marcoul, auquel lieu furent aportés au roy les clefs de la cité de Lan.

Comment le Roy après son sacre print son chemin à venir devant Paris.

La Pucelle avoit intencion de remetre le roy en sa seigneurie, et son royaulme en son obéissance. Et pour ce, lui fist entreprendre après la délivrance de la conté de Champaigne, le voyage à venir devant Paris, et en y venant fist bien grant conquestes. Et le samedi XXIIIe jour dudit mois, le roy vint disner, souper et gesir en la cité de Soissons. Et là fut receu et obéy le plus honnourablement que les gens d'église, bourgeois et autres gens de la ville peurent et sceurent faire ; car le tout estoit moult poure à cause de la destruction de la ville qui avoit esté prinse sur les Bourgoignons à la désobéissance du roy.

Le vendredi [XXIXe jour du dit mois] le roy et sa compaignie fut tout le jour devant Chasteau-Tierry, ses gens presque tout le jour en bataille, espérant que le duc de Bethford les deust venir combatre. Au vespre la place se rendit et y fut le roy logié jusques au lundy premier jour d'aoust ensuivant. Ce jour, le roy geut à Monmirail en Brie.

Le mardy IIe jour dudit mois d'aoust, vint à giste en la ville de Provins et y fut receu le mieulx que faire se pout. Et y séjourna jusques au vendredi ve jour ensuivant. Le dimenche VIIe jour, le roy fut à disner, souper et giste en la ville de Coulommiers en Brie. Le mercredi xe jour dudit mois, le roy et sa compaignie furent à giste en la ville de la Ferté Milon. Le jeudi ensuivant, le roy fut à giste en la ville de Crespi en Valoys. Le vendredi ensuivant furent à giste à Laingni-le-Sec. Le samedi ensuivant le roy tint les champs tout le jour près Dammartin-en-Gouelle, cuidant que les Englois les venissent combatre; mais ilz ne vindrent point.

Ou temps que le roy mist à venir son chemin dudit lieu de Rains audit lieu de Dammartin-en-Gouelle, la Pucelle fist moult de dilligences de réduire et metre plusieurs places en l'obéissance du roy. Et ainssi en fut; car plusieurs en furent par elle faictes françoises.

[Comment] le Roy et le duc de Bethford furent l'un devant l'autre près Senlis.

Le dimenche XIIIIe jour du mois d'aoust ensuivant, la Pucelle, le duc d'Alençon, le conte de Vendosme, les mareschaulx et autres cappitaines acompaigniez de VI à VII mil combatans, furent à l'eure de vespres logiés à une haye aux champs près Montpillouer (1), environ deux lieues près la cité de Senlis. Le duc de Bethford, les capitaines Englois acompaigniez de VIII à IX mille Englois estoient logiez à demye lieue près de Senlis, entre noz gens et laditte ville, sur une

(1) Montépilloy.

petite rivière (1), en ung village nommé [Nostre-Dame] de la Victoire. Celuy vespre, noz gens alèrent escharmouchier avecques les Englois près de leur logis, et à icelle escharmouche furent des gens prins d'ung costé et d'autre, et y fut mort du costé des Englois le capitaine d'Orbec et x ou xii autres, et des gens bleciez d'un costé et d'autre. La nuit vint, chacun se retraït en son logis.

Le lundi xv[e] jour dudit mois d'aoust MCCCCXXIX, la Pucelle, le duc d'Alençon et la compaignie cuidans ce jour avoir la bataille, touz ceulx de la compaignie, chacun endroit soy, se mist ou milleur estat de sa conscience que faire se peut; et ouyrent la messe le plus matin que faire se peult, et après ce à cheval. Et vindrent metre leur bataille près de la bataille des Englois, qui ne se estoient bougés de leur logis où ilz avoient geu. Et toute la nuit se fortiffièrent de paulx, de fossez et de leur charrey au devant d'eulx; et la rivière les fortifiet par desrière. Tousjours avoit de grans escharmouches entre les ungs et les autres. Les Englois ne firent oncques nul semblant de vouloir saillir hors de leur place, si non par escharmouche. Et quant la Pucelle veit que ilz ne venoient point dehors, son estendart en sa main se vint metre en l'avant garde et vindrent férir jusques à la fortificacion des Englois. Et [en] celle entreprinse furent mors des gens de l'ung costé et de l'autre; et pour ce que les Englois ne vouldrent faire semblant de saillir à grant effort, la Pucelle fist tout retraire jusques à la bataille, et fut mandé aux Englois par la Pucelle, le duc

(1) La Nonette.

d'Alençon et les capitaines, que, se ilz vouloient saillir hors de leur place pour donner la bataille, nos gens se reculleroient et les lesseroient metre en leur ordonnance. De quoy ilz ne vouldrent riens faire et tout le jour se tindrent sans saillir se non pour escharmoucher. La nuit venue, noz gens revindrent en leur logis. Et le roy fut tout ce jour à Montepillouer. Le duc de Bar, qui estoit venu devers le roy à Provins (1), estoit en sa compaignie, le conte de Cleremont et autres des cappitaines avecques eulx. Et quant le roy veit que on ne povoit faire saillir les Englois hors de leur place et que la nuit aprochoit, il retourna à giste audit lieu de Crespi.

La Pucelle, le duc d'Alençon et leur compaignie se tindrent toute la nuit en leur logis. Et pour sçavoir se les Englois se metroient point après eulx, le mardi bien matin, se recullèrent jusques à Montepillouer et là furent jusques environ heure de midi que nouvelles leur vindrent que les Englois retournoient à Senlis et droit à Paris. Et noz gens s'en vindrent devers le roy audit lieu de Crespi.

Le mercredi XVIIe jour dudit mois, furent aportés devers le roy les clefs de la ville de Compiengne, et le jeudi ensuivant le roy et sa compaignie alèrent à giste audit de Compiengne.

Comme le Roy vint à Compiengne quant il ot lessé le duc de Bethford.

Avant ce que le roy partist dudit lieu de Crespi, furent ordonnez le conte de Vendosme, les mares-

(1) A Reims, selon les autres chroniqueurs. Ce duc de Bar était René d'Anjou, qui fut depuis roi de Sicile.

chaulx de Boussac et de Rais et autres capitaines en leur compaignie, furent ordonnez par le roy à aler devant la cité de Senlis. Eulx venuz devant la place, ceulx de dedens considérans la grant conqueste que le roy avoit faicte en pou de temps par l'aide de Dieu et le moien de la Pucelle et que ilz avoient veu la puissance au duc de Bethfort, qui près leur place n'avoit osé combatre le roy et sa compaignie et se estoient recullez à Paris et ailleurs aux autres places, ilz se rendirent au roy et à la Pucelle. Le conte de Vendosme demoura gouverneur et garde de la place et y acquist honneur et chevance.

Quant le roy se trouva audit lieu de Compiengne, la Pucelle fut moult marrie du séjour que il ly voulloit faire; et sembloit à sa manière que il fust content à icelle heure de la grâce que Dieu lui avoit faicte, sans autre chose entreprendre. Elle apela le duc d'Alençon et luy dist: « Mon beau duc, faictes apareiller voz « gens et des autres capitaines. » Et dist: « Par mon « martin, je vueil aler veoir Paris de plus près que ne « l'ay veu (1). »

Et le mardi XXIIIe jour dudit mois d'aoust, la Pucelle et le duc d'Alençon partirent dudit lieu de Compiengne de devers le roy à tout belle compaignie de gens. Et vindrent recouvrer, en faisant leur chemin, partie des gens qui avoient esté au recouvrement de la ditte cité de Senlis. Et le vendredi ensuivant XXVIe jour dudit mois, furent la Pucelle, le duc d'Alençon et leur compaignie logiez en la ville de Saint Denis.

(1) Elle avait pu le voir ou du moins distinguer Montmartre des hauteurs de Dammartin.

Et quant le roy sceut que ilz estoient ainssi logiez en la ville de Saint Denis, il vint à grant regret jusquez en la ville de Senliz; et sembloit que il fust conseillé au contraire du voulloir de la Pucelle, du duc d'Alençon et de ceulx de leur compaignie.

Comme le duc de Bethford habandonna Paris.

Quant le duc de Bethford vit que la cité de Senliz estoit françoise, il lessa Paris ou gouvernement des bourgois, du sire de l'Ille Adam et des Bourgoignons de sa compaignie, et n'y demoura gaires d'Englois. Il s'en ala à Rouan moult marri et en grant doubte que la Pucelle remist le roy en sa seigneurie. Depuis qu'elle fut arrivée audit lieu de Saint Denys, par chacun jour deux ou trois foiz noz gens estoient à l'escharmouche aux portes de Paris, une foiz en ung lieu et puis en l'autre; et aucunes foiz au moulin à vent (1) devers la porte Saint Denys et la Chapelle. Et ne passoit jour que la Pucelle ne veist faire les escharmouches; et moult voulentiers avisoit la situacion de la ville de Paris, et avecques ce, lequel endroit luy sembleroit plus convenable à donner ung assault. Le duc d'Alençon estoit le plus souvent avecques elle. Mais pour ce que le roy n'estoit venu audit lieu de Saint Denys pour message que la Pucelle ne le duc d'Alençon lui eussent envoyé, ledit d'Alençon ala devers lui le premier jour de septembre ensuivant. Et lui fut dit que, le IIe jour dudit mois, le roy partiroit. Et ledit d'Alençon

(1) Ce moulin est représenté dans une miniature du xve siècle dont Montfaucon a donné la gravure (*Monuments de la Monarchie française*, t. III, pl. 10, p. 40). Au lieu du mot *devers* qui suit, mieux vaudrait *d'entre*.

revint à la compaignie, et pour ce que le roy ne venoit point, le duc d'Alençon retourna devers lui, le lundi v^e jour ensuivant, et fist tant que le roy se mist à chemin et le mecredi fut à disner audit lieu de Saint Denys; de quoy la Pucelle et toute la compaignie furent moult resjouis. Et n'y avoit celui de quelque estat qu'il fust qui ne deist : « Elle metra le roy « dedens Paris, se à lui ne tient. »

Comme la Pucelle donna l'assault à la ville de Paris.

Le jeudi MCCCCXXIX, jour de Nostre Dame, VIIIe jour du mois de septembre, la Pucelle, le duc d'Alençon, les mareschaulx de Boussac et de Rais, et autres cappitaines en grant nombre de gens d'armes et de traict, partirent, environ VIII heures, de la Chapelle près Paris, en belle ordonnance; les ungs pour estre en bataille, les autres pour garder de sourvenue ceulx qui donrroient l'assault. La Pucelle, le mareschal de Rais, le sire de Gaucourt, par l'ordonnance d'elle apellé ce qui bon lui sembla, alèrent donner l'assault à la porte de Saint Honnouré. La Pucelle print son estendart en sa main et avecques les premiers entra ès fossez endroit le Marché aus pourceaulx. L'assault fut dur et long, et estoit merveille à ouyr le bruit et la noise des cagnons et coulevrines que ceulx de dedens gectoient à ceulx de dehors, et de toutes manières de traict à si grant planté comme innombrable. Et combien que la Pucelle et grant nombre de chevaliers et escuiers et autres gens de guerre fussent descenduz ès fossez et les autres sur le bort et en l'environ, très pou en furent bleciez; et y en out moult à pié et à cheval qui furent féruz et portés à terre de coups de pierre

de cagnon; mais par la grâce de Dieu et l'eeur de la Pucelle, oncques home n'en mourut ne ne fut bleciés qu'il ne peult revenir à son ayse à son logis sans autre aide.

L'assault dura depuis environ l'eure de midi jusques environ l'eure de jour faillant. Et après solleil couchant la Pucelle fut férue d'un trait de haussepié d'arballestre (1) par une cuisse. Et depuis que elle fut férue, elle se efforçoit plus fort de dire que chacun se approuchast des murs et que la place seroit prinse. Mais pour ce qu'il estoit nuit et ce que elle estoit bleciée et que les gens d'armes estoient lassez du long assault qu'ilz avoient fait, le sire de Gaucourt et autres vindrent prendre la Pucelle, et oultre son vouloir l'en emmenèrent hors des fossez. Et ainssi faillit l'assault. Et avoit très grant regret d'elle ainssi soy departir, en disant : « Par mon martin, la place eust esté prinse. » Ilz la midrent à cheval et la ramenèrent à son logis audit lieu de la Chapelle et touz les autres de la compaignie le roy, le duc de Bar, le conte de Cleremont qui ce jour estoient venuz de Saint Denys.

Comme la Pucelle partist de devant Paris oultre son vouloir.

Le vendredi IXe jour dudit mois, combien que la Pucelle eust esté bleciée du jour de devant à l'assault devant Paris, elle se leva bien matin et fist venir son beau duc d'Alençon par qui elle se conduisoit, et luy pria qu'il fist sonner les trompilles et monter à cheval pour retourner devant Paris; et dist, par son martin, que jamais n'en partiroit tant qu'elle eust la ville.

(1) C'est-à-dire d'*arbalète à haussepied*.

Ledit d'Alençon et autres des capitaines estoient bien de ce voulloir à l'entreprinse d'elle de y retourner, et aucuns non. Et tantdiz que ilz estoient en ces parolles, le baron de Mommorancy (1), qui tousjours avoit tenu le parti contraire du roy, vint de dedens la ville, accompaignié de L ou LX gentilzhommes, soy rendre en la compaignie de la Pucelle. A quoy le cueur et le courage fut plus esmeu à ceulx de bonne volenté de retourner devant la ville. Et tantdiz que ilz se approuchoient, vindrent le duc de Bar et le conte de Cleremont de par le roy, qui estoit à Saint Denys, et prièrent à la Pucelle que, sans aler plus avant, elle retournast devers le roy, audit lieu de Saint Denys. Et aussi de par le roy prièrent audit d'Alençon et commandèrent à touz les autres cappitaines, que ilz s'en venissent et amenassent la Pucelle devers lui. La Pucelle et le plus de ceulx de la compaignie en furent très marriz, et néantmoins obéirent à la voulenté du roy, espérans aler trouver leur entrée à prendre Paris par l'autre costé et passer Saine à ung pont que le duc d'Alençon avoit fait faire au travers de la rivière endroit Saint Denis; et ainssi s'en vindrent devers le roy.

Le samedi ensuivant, partie de ceulx qui avoient esté devant Paris, cuidèrent bien matin aler passer la rivière de Saine audit pont; mais ilz ne pourent pource que le roy qui avoit sceu l'intencion de la Pucelle, du duc d'Alençon et des autres de bon voulloir, toute la nuit fist dépecier ledit pont. Et ainssi furent demourez

(1) Selon Monstrelet, le sire de Montmorency aurait fait sa soumission lors du séjour de Charles VII à Compiègne. Jean Chartier le nomme parmi ceux qui se distinguèrent à côté de Jeanne d'Arc le jour de l'assaut de Paris ; mais Perceval de Cagny mérite plus de confiance que ces deux historiens.

de passer. Ce jour, le roy tint son conseil, ouquel plusieurs oppinions furent dictes; et demoura audit lieu jusques au mardi XIII° jour, tousjours tendant affin de retourner sur la rivière de Laire au grant desplaisir de la Pucelle.

Comme le Roy partit de Saint Denys.

Ledit mardi XIII° jour dudit mois de septembre, le roy conseillé par aulcuns de ceulx de son conseil et de son sang qui estoient inclinez à acomplir son voulloir, partit après disner dudit lieu de Saint Denys; et quant la Pucelle veit que à son partement ne povoit elle trouver aucun remède, elle donna et lessa tout son hernois complect devant l'image de Nostre Dame et les reliques de l'abbaye de Saint Denys, et à très grant regret se mist en la compaignie du roy, lequel s'en vint le plus tost que faire le peult et aucunes foiz en fesant son chemin en manière de désordonnance, et sans cause. Il fut le mecredi XXI° jour dudit mois à disner à Gien sur Laire. Et ainssi fut le vouloir de la Pucelle et l'armée du roy rompue.

Comme le duc d'Alençon se partit du Roy.

Le duc d'Alençon qui avoit esté à compaignie avecques la Pucelle et tousjours l'avoit conduite en faisant le chemin du couronnemeut du roy à la cité de Rains et dudit lieu en venant devant Paris : quant le roy fut venu audit lieu de Gien, ledit d'Alençon s'en ala devers sa femme et en sa vicomté de Beaumont; et les autres capitaines chacun en sa frontière, et la Pucelle demoura devers le roy, moult ennuyée du département et par espécial du duc d'Alençon que elle amoit très

fort, et faisoit pour lui ce que elle n'eust fait pour ung autre. Poy de temps après, ledit d'Alençon assembla gens pour entrer ou païs de Normendie, vers les marches de Bretaigne et du Maine, et pour ce faire requist et fist requerre le roy que il lui pleust lui bailler la Pucelle, et que par le moien d'elle plusieurs se metroient en sa compaignie qui ne se bougeroient se elle ne faisoit le chemin. Messire [Regnault] de Chartres, le seigneur de la Trémoille, le sire de Gaucourt, qui lors gouvernoient le corps du roy et le fait de sa guerre, ne vouldrent oncques consentir, ne faire, ne souffrir que la Pucelle et le duc d'Alençon fussent ensemble; ne depuis ne la poeult recouvrer.

Comme le Roy demoura à parsuir sa guerre.

Quant le roy se trouva audit lieu de Gien, lui et ceulx qui le gouvernoient firent semblant que ilz fussent comptens du voyage que le roy avoit fait; et depuis de longtemps après, le roy n'entreprint nulle chose à faire sur ses ennemis où il vousist estre en personne. On pourroit bien dire que ce estoit par son conseil (1), se lui et eulx eussent voulu regarder la très grant grace que Dieu avoit fait à lui et à son royaulme par l'entreprinse de la Pucelle, message de Dieu en ceste partie, comme par ses faiz povoit estre aperceu. Elle fist choses incréables à ceulx qui ne l'avoient veu; et peult-on dire que encore eust fait, se le roy et son conseil se fussent bien conduiz et maintenuz vers elle; et bien y apert, car en moins de IIII mois, elle délivra et mist en l'obéissance du roy sept citez, savoir est

(1) *Sic*; le sens exigerait, il semble, par *fol conseil* ou *sot conseil*.

Orléens, Troye en Champaigne, Chaalons, Rains, Laan, Soissons et Senliz, et plusieurs villes et chasteaulx, et gaigna la bataille de Patay, et par son moyen fut le roy sacré et couronné audit lieu de Rains, et furent touz chevaliers et escuiers et autres gens de guerre très bien contens de servir le roy en sa compaignie combien qu'ilz furent petitement souldoyez.

Depuis ce dessus escript, le roy passa temps ès païs de Touraine, de Poitou et de Berri. La Pucelle fut le plus du temps devers lui, très marrie de ce que il n'entreprenoit à conquester de ses places sur ses ennemis. Et le roy estant en sa ville de Bourges, elle print aucuns des capitaines et sur la rivière de Laire, environ la ville de la Charité, qui estoit tenue par les Bourguignons, elle conquesta III ou IIII places ; et après ce, le mareschal de Boussac et d'autres cappitaines se joingnirent avecques elle ; et tantost après ce, elle mist le siège devant ledit lieu de la Charité. Et quant elle y ot esté une espasse de temps, pource que le roy ne fist finance de lui envoyer vivres ne argent pour entretenir sa compaignie, luy convint lever son siège et s'en départir à grant desplaisance.

En l'an MCCCCXXX en la fin du mois d'avril, la Pucelle, très mal content des gens du conseil du roy sur le fait de la guerre, partit de devers le roy et s'en ala en la ville de Compiengne sur la rivière de Oyse (1).

---

(1) Ce paragraphe a l'air d'être une interpolation, car le fait est rapporté bien plus exactement et avec tous ses détails dans le chapitre qui suit.

Comme la Pucelle se partit du Roy.

En l'an MCCCCXXIX le..... jour de mars, le roy estant en la ville de Sulli sur Laire, la Pucelle qui avoit veu et entendu tout le fait et la manière que le roy et son conseil tenoient pour le recouvrement de son royaulme, elle, très mal contente de ce, trouva manière de soy départir d'avecques eulx ; et sans le sceu du roy ne prendre congé de lui, elle fist semblant d'aler en aucun esbat, et sans retourner s'en ala à la ville de Laingni sur Marne, pour ce que ceulx de la place fesoient bonne guerre aux Englois de Paris et ailleurs. Et là ne fut gaires que des Englois s'assemblèrent pour venir faire une coursse devant laditte place de Laingni. Elle sceut leur venue et fist monter ses gens à cheval et ala rencontrer lesdiz Engloiz en grant nombre plus qu'elle n'en avoit, entre ladicte place et.......; et fist ferir ses gens dedens les autres. Ilz trouvèrent pou de résistence, et là furent mis à mort de III à IV cens Englois. Et de sa venue fut grant voix et grant bruit à Paris et autres places contraires du roy. Après ce, la Pucelle passa temps à Senlis, à Crespy en Valoys, à Compiengne et Soissons, jusques ou mois de mey ensuivant.

Comme elle vint à Compiengne et là fut prinse.

En l'an MCCCCXXX, le XXIIIe jour dudit mois de mey, la Pucelle estant audit lieu de Crespy, sceut que le duc de Bourgongne, en grant nombre de gens d'armes et autres, et le conte d'Arondel, estoit venu assegier laditte ville de Compiengne. Environ mienuit, elle partit dudit lieu de Crespy, en sa compaignie de III

à IV cens combatans. Et combien que ses gens lui deissent que elle avoit pou gens pour passer parmi l'ost des Bourgoignons et Englois, elle dist : « Par « mon martin, nous suymes assez ; je iray voir mes bons « amis de Compiengne. » Elle arriva audit lieu environ solail levant, et sans perte ne destourbier à elle ne à ses gens, entra dedens laditte ville. Cedit jour les Bourgoignons et Englois vindrent à l'escharmouche en la prarie devant laditte ville. Là eut fait de grans armes d'ung costé et d'autre. Lesdiz Bourguignons et Englois, sachans que la Pucelle estoit dedens la ville, pencèrent bien que ceulx de dedens sailleroient dehors à grant effort, et pour ce misdrent les Bourgoignons une grosse embusche de leurs gens en la couverture d'un grant montaingne près d'illec nommé le Mont de Clairoy. Et environ IX heures au matin, la Pucelle ouyt dire que l'escarmouche estoit grande et forte en la prarie devant laditte ville. Elle se arma et fist armer ses gens et monter à cheval, et se vint metre en la meslée. Et incontinent elle venue, les ennemis furent recullez et mis en chasse. La Pucelle chargea fort sur le costé des Bourgoignons. Ceulx de l'embusche advisèrent leurs gens qui retournoient en grant desroy ; lors descouvrirent leur embusche et à coyste d'esperons se vindrent metre entre le pont de la ville, la Pucelle et sa compaignie. Et une partie d'entre eulx tournèrent droit à la Pucelle en si grant nombre que bonnement ceulx de sa compaignie ne les peurent soubstenir ; et dirent à la Pucelle : « Metez paine « de recouvrer la ville, ou vous et nous suymes « perdus ! »

La prinse de la Pucelle.

Quant la Pucelle les ouyt ainssi parler, très marrie leur dist : « Taisez vous! il ne tendra que à vous que « ilz ne soient desconfiz. Ne pencez que de férir sur « eulx. » Pour chose qu'elle dist, ses gens ne la vouldrent croire, et à force la firent retourner droit au pont. Et quant les Bourgoignons et Engloiz aperceurent que elle retournoit pour recouvrer la ville, à grant effort vindrent au bout du pont. Et là eut de grans armes faites. Le capitaine de la place véant la grant multitude de Bourgoignons et Engloiz prestz d'entrer sur son pont, pour la crainte que il avoit de la perte de sa place, fist lever le pont de la ville et fermer la porte. Et ainssi demoura la Pucelle enfermée dehors et poy de ses gens avecques elle. Quant les ennemis veirent ce, touz se efforcèrent de la prendre. Elle resista très fort contre eulx et en la parfin fut prinse de v ou de vi ensemble, les ungs metans la main en elle, les autres en son cheval, chacun d'iceulx disans : « Rendez vous à moy et baillez la foy. » Elle respondit : « Je ay juré et baillé ma foy à autre que à « vous et je luy en tendray mon serement. » Et en disant ces parolles fut menée au logis de messire Jehan de Lucembourc.

Comme la Pucelle fut mise en prison.

Messire Jehan de Lucembourc la fist tenir en son logis iii ou iiii jours, et après ce il demoura au siége devant laditte ville et fist mener la Pucelle en ung chastel nommé Beaulieu en Vermendois. Et là fut détenue prisonnière par l'espace de iiii mois ou environ.

Après ce, ledit de Lucembourg, par le moien de l'évesque de Terouenne, son frère et chancelier de France pour le roy Englois, la bailla au duc de Bethford, lieutenant en France pour le roy d'Engleterre, son nepveu, pour le prix de xv ou xvi mille saluz baillez audit de Lucembourc. Et par ainssi la Pucelle fut mise ès mains des Englois et menée ou chastel de Rouen, auquel ledit de Bethford tenoit pour lors son demeure. Elle estant en prison oudit chastel de Beaulieu, celui qui estoit son maistre d'ostel avant sa prinse et qui la servit en sa prinson (1), luy dist : « Ceste « poure ville de Compiengne que vous avez moult « amée, à ceste foiz sera remise ès mains et en la sub- « jection des anemis de France. » Et elle luy respondit : « Non sera, car toutes les places que le roy du « ciel a reduit et remises en la main et obéissance du « gentil roy Charles par mon moien, ne seront point « reprinses par ses anemis, en tant qu'il fera dilligence « de les garder. »

Comme la Pucelle fut jugée à mort.

En l'an MCCCCXXXI, le XXIIIIe jour du mois de mey (2), le duc de Bethford, l'évesque de Terouenne et plusieurs autres du conseil du roy d'Engleterre, lesquelz avoient veu et congneu les très grans merveilles qui estoient avenues à l'onneur et prouffit du roy par la venue et les entreprinses de la Pucelle (ainssi que dessus ay desclairé, ses parolles et ses faiz sembloient miraculeux à touz ceulx qui avoient esté en sa com-

(1) Jean d'Aulon.

(2) Cette date est celle du jour où Jeanne fut condamnée définitivement comme relapse.

paignie); après ce que ledit de Bethfort et les dessuz nommez la tindrent en leurs prinsons oudit lieu de Rouen : comme très envieulx de sa vie et de son estat, la questionnèrent et firent questionner par toutes les manières que ilz peurent et sceurent, desirans à touz leurs pouvoirs et sçavoirs de trouver en et sur elle aucune manière d'érésie, tant en ce que ilz disoient qu'elle se disoit message de Dieu et se tenoit en abit désordonné, vestue en abit d'omme, et chevaulchoit armée, et si se mesloit en faiz et en parolles de touz les faiz d'armes que conestable ou mareschaulx pourroient et devroient faire en temps de guerre; et sur ces cas la preschèrent et en la présence de plusieurs évesques, abbez et autres clercs, firent lire plusieurs articles contre elle; et à la parfin gectèrent leurs sentences, et par eulx fut condampnée et jugée à estre arsse.

Quant la Pucelle fut arsse.

On peult sçavoir que pour faire l'exécucion de si grant cas, les gens de la justice du roy d'Engleterre en laditte ville de Rouan firent appareiller lieu convenable et les abillemens pour exécuter la justice en lieu qui peult estre veu de très grant peuple; et ledit xxiiii[e] jour de may, environ l'eure de midy, fut amenée du chastel, le visage embronché, audit lieu où le feu estoit prest; et après aucunes choses leues en laditte place, fut liée à l'estache et arsse, par le raport de ceulx qui disoient ce avoir veu.

Comme le Roy voulut traictier aux Englois et au duc de Bourgoigne.

Depuis que le roy s'en vint de la ville de Saint Denis, il monstra si petit vouloir de se mectre sus pour con-

quérir son royaume que tous ses subgetz, chevaliers et escuyers et les bonnes villes de son obéissance, s'en donnoient très grant merveille. Et sembloit à la pluspart que ses prouchains conseilliers fussent assez de son vouloir, et leur sufisoit de passer temps et vivre, et par espécial depuis la prinse de la Pucelle, par laquelle le roy avoit receu et eu de très grans honneurs et biens dessus desclairés, seulement par son moien et bonne entreprinse. Le roy et ses diz conseilliers, depuis laditte prinse, se trouvèrent plus abessiez de bon vouloir que par avant, et tant que nulz d'entre eulx ne sçavoient adviser ne trouver autre manière comment le roy peust vivre et demourer en son royaulme, si non par le moien de trouver appointement avecques le roy d'Engleterre et le duc de Bourgoigne, pour demourer en paix. Le roy monstra bien qu'il en avoit très grant vouloir, et ayma mieulx à donner ses héritaiges de la couronne et de ses meubles très largement, que soy armer et soustenir les fais de la guerre.

AUTRE CHRONIQUEUR ALENÇONNAIS.

Cet auteur, aussi bien que Perceval de Cagny, fut attaché à la personne du duc Jean II; mais il n'écrivit qu'en 1473. Son ouvrage, très-succinct, n'a jamais été imprimé. De Thou en avait un manuscrit, qu'il communiqua à Bry de La Clergerie, lequel s'en servit beaucoup pour son Histoire du duché d'Alençon. L'extrait qu'on en donne ici a été pris dans l'exemplaire de la Bibliothèque royale, qui est une transcription faite au XVIe siècle (n° 9574-3, Fonds français). Le seul intérêt que présente ce témoignage est d'apprendre que la Pucelle avait fait au duc d'Alençon des prédictions qui se réalisèrent plus tard.

Est vray que ledict roy Charles septiesme estant ainsy spolié de sondict royaume et ses subjectz en très grande perplexité et tribulation merveilleuse, le bon Dieu, qui ses serviteurs secoure au besoing, voulant donner remède et fin à l'affliction des bons et loyaulx François, et l'orgueil desdictz Anglois réprimer et annichiler, suscita l'esperit d'une jeune pucelle aagée de dix-huict à vingt ans, natifve de la ville de Dompremy, duché de Bar, à trois petites lieues de Vaucouleurs, qui tout son temps n'avoit fait autre mestier que garder les bestes ès champs. La quelle vint devers le roy Charles, roy de France, et luy dist qu'elle estoit envoyée à luy de par Dieu, luy aider à conquérir son royaume possédé par lesdictz Anglois, et que s'il luy vouloit bailler charge d'hommes d'armes, elle le meneroit sacrer à Reins: dont ledit roy et les personnes scientifiques et d'entendement estans autour de sa personne furent de prime

face esmerveillez; et néantmoins après qu'elle eust esté à diverses foys interrogée par plusieurs notables et sages personnes, on adjousta foy en ses parolles, et fut trouvé qu'elle estoit divinement envoyée. Par ainsy fut joincte avec l'armée du roy dont ledict duc d'Alençon avoit la charge comme lieutenant général; lequel duc fut par elle desnommé et appelé le *beau duc*, et luy dist et déclara plusieurs choses qui luy sont advenues du depuys.

LE HÉRAULT BERRI.

La chronique de Berri passa longtemps pour être d'Alain Chartier ; Denys Godefroy la rendit à son véritable auteur d'après l'autorité péremptoire d'un manuscrit où le prologue, conçu en forme de lettres patentes, commence par un salut de *Jacques le Bouvier, hérault du roi de France et roi d'armes du pays de Berri*, à ses lecteurs présents et à venir. Selon ce que ce chroniqueur nous apprend de lui-même, il avait seize ans en 1402. Il conçut, à cet âge, le dessein de suivre les grandes assemblées qui auraient lieu au royaume, pour être témoin des hauts faits de ses contemporains et les mettre plus tard ou faire mettre en écrit. Son ouvrage ne parut que sur ses vieux jours et en plusieurs parties. D'abord il ne publia que le récit de la conquête de Normandie par Charles VII. Ensuite il fondit cet épisode dans ses annales, commençant à l'an 1402, et continua le tout jusqu'en 1455, ce qui fit l'objet d'une seconde publication. Enfin, dans certains manuscrits, le récit des événements est poussé jusqu'en 1458 ; dans d'autres, jusqu'à la mort de Charles VII : soit que l'auteur ait fait ces deux additions successives à son ouvrage, soit que d'autres l'aient ainsi continué après lui.

Le chroniqueur Berri est plein d'intérêt, quoique succinct. Il se laissa aller à un assez grand nombre d'erreurs, surtout en ce qui tient à la chronologie ; mais ces erreurs sont celles d'un homme qui a vu. Comme témoin sur la Pucelle, il est considérable pour les faits qui se sont accomplis entre le sacre et la malheureuse sortie de Compiègne. Il donne sur cette période des renseignements qui ne sont pas ailleurs, sinon dans les chroniqueurs subséquents, qui les lui ont empruntés.

Le texte de Berri ayant été altéré par Godefroy, je me suis servi, pour le rétablir, des manuscrits 137 de Notre-Dame et 435 de la Sorbonne, à la Bibliothèque royale.

Celluy an, en ce mesmes temps de karesme, arriva une jeune fille de l'aage de XVIII ou XX ans par devers le roy, au chastel de Chinon, nommée Jehanne la Pucelle; laquelle estoit née et nourie d'emprès Vaucoulour, d'un villaige de dessus la rivière de Meuse, et avoit esté toute sa jeunesse jusques à celle heure à garder les berbis. Et vint devant le roy en le saluant et luy dist ces parolles : Que Nostre Seigneur l'envoyoit devers luy pour le mener couronner à Rains et pour lever le siège que les Anglois tenoient devant la bonne cité d'Orléans; et que Dieu à la prière des Sains ne vouloit point que ladicte cité fut prinse ne périe. Et à ces parolles le roy la fist examiner par pluseurs saiges docteurs de son royaume, ausquelz elle respondit saigement et par bonne manière, et tellement que tous les docteurs estoient d'oppinion que son fait, son dit et ses parolles estoient faictes et dictes par miracle de Dieu. Et pour ce, fut dit et ordonné en grant délibéracion du conseil que, pour faire et acomplir les choses quelle avoit dictes, en entencion de commencer et achever au plaisir de Dieu, on luy bailleroit chevaulx, harnois et gens pour la compaignier à veoir son fait et que ce seroit. Et fut tout fait, conseillé et ordonné audit chastel de Chinon durant ledit temps de karesme que ung chascun estoit en dévocion. Et la conduisoient le mareschal de Rieux (1) et le sire de Cullant, l'un mareschal et l'autre admiral.

L'an mil IIIIᶜ et vingt neuf fut levé le siège d'Or-

(1) Lisez *de Rais*. La même correction est à faire dans tout le reste du morceau.

léans le XIIe jour de may. Et en ce temps se partit ladicte Pucelle du chastel de Chinon et print congié du roy, et chevaucha tant par ses journées qu'elle arriva dedans la bonne cité d'Orléans malgré les Anglois, et leur envoia lettres par ung hérault publiquement devant tout le monde, qu'ilz s'en alassent et que Dieu le vouloit, ou si non il leur mescherroit, et que Dieu se courouceroit à eulx s'ilz faisoient le contraire. Lesditz Anglois prindrent ledit hérault et jugèrent qu'il seroit ars et firent faire l'atache pour le ardoir. Et toutes voies, avant qu'ilz eussent l'oppinion et conseil de l'université de Paris et de ceulx tenus de ce faire, ilz furent levés, mors et desconfiz et partirent si hastivement qu'ilz laissèrent ledit hérault en leurs logis, tout enferré, et s'enfouirent.

Ladicte Pucelle visita les bastilles qu'ilz avoient emparrées; et estoient avec elle le sire de Rieux, mareschal de France; le bastard d'Orléans et messire Loys de Cullant, admiral, et plusieurs aultres chevaliers et escuyers dessus nommez. Et l'endemain se partit laditte Pucelle d'Orléans et vint à Blois (1) pour avoir gens et vivres. Et ce fait vint audit lieu d'Orléans atout une grosse puissance de gens d'armes. Et si tost qu'elle fut entrée en la dicte ville, le peuple s'enpartit d'Orléans du grant voulloir qu'ilz avoient d'estre hors de la servitute desdis Anglois. Et assaillirent la bastide de Saint Lo que les François (2) avoient prinse.

---

(1) Erreur. Elle sortit au-devant du convoi à son arrivée, mais n'alla pas le chercher à Blois.

(2) Les manuscrits et l'édition sont conformes sur ce passage qui est inintelligible. Godefroy suppose qu'il faut substituer *Anglois* à *François*; mais cela produit un contre-sens. Évidemment une phrase est tombée du texte. L'auteur

Mais quant ilz furent myvoie ilz apperceurent que le feu estoit dedans et qu'elle estoit perdue pour eulx. Et y estoient allés monseigneur le bastard d'Orléans, le sire de Rieux et plusieurs autres, quant ilz sceurent que le peuple estoit esmeu de y aller. Et fut le commencement du siege levé; et là furent mors et ars LX Anglois, et XXII prisonniers qui furent à monseigneur le bastard d'Orléans. Et tenoit celle ditte bastille ung capitaine anglois nommé Thomas Guerrard, lequel estoit à Monstereau dont il estoit cappitaine pour lesdis Anglois. Et ce soir passèrent les François en bateaulx la rivière de Loire et allèrent assaillir les bastilles du costé de Beausse (1) et celle des Augustins devant la porte du pont, et les prindrent. Et ce soir se retrahirent lesdits François en la ditte ville et la ditte Pucelle avec eulx (2) et une partie des gens d'armes demourèrent au champ toute la nuyt.

Et l'endemain au matin qui estoit jour de samedi, lesditz François passèrent de rechief ladicte rivière pour assaillir la bastille du pont. Et là furent le sire de Rieux, le bastard d'Orléans, le sire de Gaucourt, le seigneur de Graville, le sire de Guitry (3), le sire de Courraze (4), le sire de Villars (5), messire Denis

---

devait dire que les Anglais des autres bastilles étaient sortis pour venir au secours de leurs compatriotes assiégés à Saint-Loup.

(1) Lisez *Sologne.*

(2) Erreur. Elle resta aux champs.

(3) Guillaume de Chaumont, seigneur de Guitry.

(4) Raimon Arnaut, seigneur de Coarraze en Béarn.

(5) Archambault de Villars, très-vieux chevalier, autrefois favori du duc Louis d'Orléans et capitaine de Montargis. Il s'était rendu célèbre dans le combat de sept Anglais contre sept Français qui eut lieu à Montendre en 1402.

de Chailly, l'admiral messire Loys de Cullant, La Hire, Poton, le commandeur de Giresme, messire Florant d'Illiers, Le Bourg de Masquaren, Thibault de Tarmes et plusieurs aultres; lesquelz donnèrent l'assault de toutes pars à laditte bastille du pont, depuis le midi jusques au soleil couchant, et tant que par force d'armes ladicte bastille fut prinse. Et y moururent les seigneurs de Pougnis et de Moulins (1) et ung cappitaine nommé Clacidas, Anglois, lequel estoit cappitaine d'icelle bastille; et en se cuidant retraire dedans la tour du boulevart, le pont fondit, et luy et tous ceulx qui estoient sur ledit pont fondirent en la rivière de Loire; et là dedans furent que mors, que prins, que noiés, de IIII à V[c] Anglois.

Et le lendemain au matin, qui fut dimanche, se levèrent les Anglois de devant Orléans et s'en allèrent à Mehun sur Loire, la plus part à pié, et laissèrent leurs bastilles, vivres et artillerie. Dont ceulx de la ditte ville d'Orléans furent moult reffaiz et eurent assés grant confort des vivres qu'ilz trouvèrent ès dittes bastilles.

Lors le conte de Suffort print la charge de cinq cens Anglois pour mener à Jargueau par l'ordonnance du sire de Tallebot, lieutenant pour le roy d'Angleterre. Et demoura le sire de Tallebot à Mehun et à Baugency jusques ad ce qu'ilz eussent nouvelles du duc de Bethefort et grant secours. Lequel duc leur envoya messire Jehan Fastot à tout ce qu'il puist finer de gens. Et lors les chiefz de guerre qui avoient esté dedans la ville d'Orléans, le siége durant, et

(1) Les lords Poynings et Molyns (*Calend. Inquis. post mortem*, Henry VI, septième année).

monseigneur le connestable de France conte de Richemont, monseigneur d'Allençon et monseigneur d'Alebret, vindrent et mirent le siege à Gergueau et le prindrent d'assault. Et là furent que prins que mors de quatre à cinq cens Anglois; et fut prins sur le pont de la ville, soubz lequel passe la rivière de Loire, le conte de Suffort qui s'estoit retraict sur ledit pont après la prinse de la dicte ville; et se rendit à ung escuier d'Auvergne nommé Guillaume Regnault; lequel conte fist chevallier ledit Guillaume Regnault affin que l'on dist qu'il estoit prins d'un chevalier. Et à la prinse qui fut faicte sur ledit pont des François et Anglois, se noia Alixandre de la Poulle, frère dudit conte.

Et de là vindrent les François et la Pucelle mectre le siége à Baugency; et veu la paour que les Anglois avoient de la fortune qu'ilz véoient sur eulx, se randirent et délivrèrent Baugency par composicion. Et dedans estoient de six à sept cens Anglois, et en estoit cappitaine messire Guischart Guetin. Et quant le sire de Tallebot et messire Jehan Fastot sceurent que ledit Baugency estoit rendu et que les Anglois s'en estoient allés en Normandie ung baston en leur poing, se partirent lesdis sire de Tallebot et messire Jehan Fastot pour tirer à Yenville. Et lors lesdis seigneurs de France le sceurent et les poursuivirent bien six lieues et les actaingnirent au droit d'un fort moustier nommé Patay. Et là furent combatus et desconfis lesdis Anglois; et là fut prins le sire de Tallebot et autres, jusques au nombre de troys cens Anglois prisonniers, et de mors xxiiᶜ, et s'en fouit messire Jehan Fastot et pluseurs autres. Et par celle

journée laissèrent Mehun, Yinville, la Ferté-[Hubert] et plusieurs autres forteresses ou pays de Beausse.

Et lors sceut le roy les nouvelles, et s'en alla à Gien et de là à Aucerre à tout son ost et vint devant la cité de Troyes. Et renvoya le connestable, et aussi contremanda le conte de Perdriac (1) pour ce que le sire de La Trimoille craignoit qu'ilz ne voulsissent entreprandre à avoir le gouvernement du roy ou luy faire desplaisir de sa personne et le bouter hors. La dicte cité de Troyes fist obéissance au roy, lequel se partit de là et vint à Challons qui luy fist pareillement obéissance, et de là à Rains où il fut grandement acompaigné des seigneurs de son sang et barons de son royaulme, comme le duc d'Alençon, le conte de Vendosme, le sire de Lebret, le bastard d'Orléans, le conte de Clermont, les mareschaulx, l'admiral, le maistre des arballestriers, le sire de Laval et moult d'autres barons. Et fut le roy sacré et couronné à Rains en moult grant solempnité.

Et après se partit le roy de Rains et vint à Soissons et de là à Chasteau-Tierry, et à Provins, lesquelz il mist en son obéissance. Et de là vint à Crespy en Valloys. Et le duc de Bethefort fist savoir au roy que s'il voulloit bataille, que il le recevroit. Et lors, incontinant les lettres receues des héraulx, le roy se parti et vint à Laigny-le-Sec, et laissa son avant-garde à Dampmartin. Et le duc de Bethefort estoit à tout son ost à Mitry en France. Et escarmouschèrent les coureurs françois et anglois tout le jour sur une petite eaue à ung villaige que on appelle Thieux (2). Et sur

(1) Bernard d'Armagnac, fils cadet de celui qui fut assassiné à Paris en 1418.
(2) La petite rivière sur laquelle Thieux est situé, s'appelle la Biberonne.

le vespre de ce jour se partit le duc de Bethefort à tout son ost et s'en alla à Louvres. Et le roy de France et son ost estoit à Crespy et l'avant-garde à Barron.

Et l'endemain au point du jour, l'ost dudit Bethefort vint emprès Senlis en ung lieu nommé la Victoire. Et par les villages près de là estoient logiés lesdis François. Et quant ilz sceurent la venue des Anglois, ilz se mirent ensemble et en bataille. Et le roy de France vint de Crespy à Montespillouer, et là couscha celle nuyt. Et l'endemain tout le jour furent l'un devant l'autre sans hayes et sans buisson, près l'un de l'autre le traict d'une coullevrine, et ne combatirent point. Et le soir le roy se partist et s'en alla avec son ost audit Crespy, et le duc de Bethefort alla audit Senliz.

Et l'endemain le roy ala à Compiengne qui lui fist obéissance et y fut huit jours; et là vint messire Jehan de Luxembourg qui là fist moult de promesses de faire la paix entre le roy et le duc de Bourgongne: dont il ne fist riens, si non le decevoir. Et se parti le roy de là et s'en vint à Senlis; lequel la ville avoit envoyé querir. Et son avant-garde passa oultre et vint à Saint Denis. Et là conduisoient l'armée du roy monseigneur d'Alençon et la Pucelle et les mareschaulx. Et vint le duc de Bar nommé René à l'aide du roy et le damoiseau de La Marche (1) et celluy de Roudemac.

Et delà vint le roy à Saint Denis et fut l'ost du roy devant Paris pour le assaillir; mais le sire de La

(1) Lisez *Comarchis* ou *Commercy* au lieu de *La Marche*. Ce seigneur s'appelait de son nom Robert de Sarrebruche.

Trimoille fist retourner les gens d'armes à Saint Denis. Et furent pour ceste cause à la Chappelle Saint Denis devant Paris le duc de Bethefort et son ost, et delà s'en alla à Rouen de paour que le pays de Normandie ne se rebellast pour cause de Beauvais et d'Aumalle qui s'estoient reduictz au roy.

Et après le roy se partist de Saint Denis pour venir en Berry. Et vint à Laigny qui estoit à lui reduict; et de là s'en ala à Provins et à Bray qui se reduisist à lui. Et passa la rivière d'Yonne à gué luy et son ost près de Sens, et vint à Courtenay et à Chasteau-Regnart, et de là à Gien, cuidant avoir accord avec le duc de Bourgongne; lequel duc luy avoit mandé qu'il luy feroit avoir Paris, par le sire de Charny qui en avoit apporté les nouvelles, et qu'il viendroit à Paris pour parler à ceulx qui tenoient son party. Et pour ceste cause le roy luy envoya son sauf conduit pour venir à Paris; mais quant il fut à Paris, le duc de Bethefort et luy firent leurs alliances plus fort que devant n'avoient fait à l'encontre du roy. Et s'en retourna ledit duc à tout son sauf conduit par les pays de l'obéissance du roy en ses pays de Picardie et de Flandres (1).

Le roy estoit à Gien au retour de son sacre, et le duc d'Alençon avec luy; lequel desiroit amener avec luy la Pucelle et les gens d'armes du roy en Normandie. Mais le sire de La Trimoille ne le voullut pas, mais l'envoya avec son frère, le sire de Lebret, au plus fort de l'iver, et le mareschal de Boussac à bien

(1) Suit le récit de la bataille d'Anthon, de la soumission de Sens et de celle de Melun.

pou de gens, devant la ville de la Charité; et là furent environ ung mois et se levèrent honteusement, sans ce que secours venist à ceulx de dedens; et y perdirent bombardes et artillerie; et y morut à ung assault ung baron du païs du Daulphiné, nommé Raymon de Montremur (1), dont fut dommaige.

L'an mil IIII^{c} et XXX, fut mis le siege à Soisi (2) près Compiengne par le duc de Bourgongne, les contes de Suffort et d'Arondel et messire Jehan de Luxembourg; et en la fin la prindrent par composicion. Et eulx estans audit siege, ung escuier gascon, nommé Poton de Xaintrailles, et les gens d'armes de sa compaignie passèrent la rivière d'Esne entre Soissons et le pont (3), et frappèrent sur ledit siege, et prindrent et tuèrent plusieurs gens; et entre les autres fut prins ung nommé Jehan de Brimeu, du païs de Picardie.

En ce temps s'en partit de Compiengne la Pucelle, acompaigniée de l'arcevesque de Reims, du conte de Vendosme et plusieurs autres cappitaines et gens de guerre. Et chevauchèrent tant qu'ilz vindrent devant la ville de Soissons, cuidans passer par laditte ville pour aller combatre le duc de Bourgongne, lequel estoit devant ledit Pont-a-Soissy entre les deux rivières d'Oise et d'Esne. Et quant les dessusditz furent arivés devant la ville de Soissons, ung escuier de Picardie nommé Guischard Bournel, que le conte de

(1) Godefroy, dans son édition, a corrigé *Mommor*.

(2) Il faut lire au *Pont-à-Soissy* ainsi que cela est écrit plus loin; il s'agit de Choisy-au-Bac, situé presque au confluent de l'Aisne et de l'Oise.

(3) Al. *ledit Pont*.

Clermont, filz du duc de Bourbon, avoit fait capitaine de laditte place, refusa l'entrée de ladite ville ausditz seigneurs et gens d'armes, et suborna les gens de laditte ville en leur faisant entendre que iceulx seigneurs et gens d'armes venoient pour y estre en garnison, affin que le peuple de laditte ville fust d'oppinion de ne les bouter point dedens icelle ville. Les gens d'armes couschèrent celle nuyt aux champs, et à la fin ledit capitaine bouta lesditz arcevesque, Pucelle et conte de Vendosme à petite compaignie. Et l'endemain s'en allèrent lesditz gens d'armes oultre la rivière de Marne et de Seine, pour ce qu'ilz ne trouvoient de quoy vivre sur le pays, et aussi qu'ilz estoient grans seigneurs en grant nombre de pluseurs gens de guerre acompaigniés avec eulx; et ne pooient vivre dedens laditte ville de Compiengne, car ceulx dudit lieu actendoient de jour en jour le siege sur eulx. Et lesdis seigneurs s'en allèrent à Senlis, et laditte Pucelle à Compiengne; et incontinent qu'ilz furent partis de Soissons, ledit Guischard vendit laditte cité au duc de Bourgongne et la mist en la main de messire Jehan de Luxembourg : dont il fist laidement, contre son honneur; et ce fait s'en alla avec ledit duc, lequel par ce moyen eust obéissance dudit Pont-à-Soisi, et vint mettre le siege devant Compiengne. Et vindrent à son aide les contes de Staffort et d'Arondel, Anglois, à tout mil et v^{c} combatans au siege devant laditte ville de Compiengne; et y fut prinse laditte Pucelle d'ung Picart; et depuis la vendit messire Jehan de Luxembourg aux Anglois.

JEAN CHARTIER.

Jean Chartier, chantre de Saint-Denis, passe pour avoir été le frère d'Alain Chartier le poëte, ainsi que de Guillaume Chartier, évêque de Paris, qui fut juge dans la révision du procès de Jeanne d'Arc. Jean Chartier, à ce compte, serait Normand, natif de Bayeux. Charles VII rétablit en sa faveur le privilége qu'avait eu anciennement l'abbaye de Saint-Denis de fournir le chroniqueur en titre des rois de France. Il exerçait cet office en 1449, pendant la conquête de Normandie, puisqu'à l'occasion du siége d'Harfleur, il dit qu'il y assistait « endurant de grans froidures et vexacions; combien » ajoute-t-il « que j'étois sallarié et deffrayé pour les despens tant de moy que de mes chevaulx, par l'ordonnance et voulenté du roy, comme de tout temps estoit et est encore acoustumé. » Louis XI, à son avénement, lui ayant retiré la rédaction des chroniques pour la donner à un moine de Cluny, c'est vraisemblablement après sa destitution qu'il publia l'histoire du règne de Charles VII, laquelle paraît avoir été écrite en partie du vivant de ce prince.

Jean Chartier est un mauvais écrivain, un appréciateur peu judicieux des événements, un annaliste inexact et incomplet. Toutefois, il a des parties instructives, et ce qu'il a écrit sur l'apparition de Jeanne d'Arc est dans ce cas. Son récit là-dessus est des plus circonstanciés que nous ayons. Comme on n'y découvre aucune réminiscence du procès de réhabilitation, c'est une raison de croire que le chroniqueur en recueillit les éléments à l'époque où il entra en fonction, c'est-à-dire entre 1440 et 1450. On verra par la suite que c'est ce récit qui a engendré presque tous les autres, du moins ceux conçus dans l'esprit français.

L'ouvrage de Jean Chartier ayant été fondu de très-bonne heure dans le corps des Chroniques de Saint-Denis, a été frustré par là de l'avantage d'avoir beaucoup d'éditions séparées. On ne connaît

que celle donnée par Godefroy dans son Recueil des historiens de Charles VII. Elle est loin d'être bonne. Godefroy a rajeuni le langage du chroniqueur, pallié par des corrections continuelles la rusticité de son style, fait disparaître les divisions par chapitres qu'il avait adoptées. Les extraits qui suivent ont été rendus à la physionomie primitive de l'ouvrage. On les a copiés sur le beau manuscrit 8350 de la Bibliothèque royale, qui fut exécuté vers l'an 1470 pour le seigneur de la Gruthuyse.

La venue de la Pucelle.

En cellui temps, vint nouvelles qu'il y avoit une pucelle d'emprez Vaucolour ès marches de Barrois, laquelle estoit eagée de vingt ans ou environ. Et dist par pluiseurs foiz à ung nommé messire Robert de Baudricourt, capitaine dudit Vaucolour, et à pluiseurs autres, qu'il estoit nécessité qu'ilz l'amenassent devers le roy de France, et qu'elle lui feroit grant service en ses guerres; et par pluiseurs foiz les en requist. Et de ce ne se faisoient que rire et mocquer et repputaient ycelle Jehanne pour simple personne, et ne tenoient aucun compte de ses parolles. Et finablement fist tant icelle Jehanne qu'elle fut amenée devers le roy de France par ung nommé Ville-Robert et autres en sa compaignie.

Lors ycelle, venue devant le roy, fist les inclinacions et reverences acoustumées de faire aux roys, ainsy que se elle eust esté nourie en sa court, et la salutation faicte dist en adreschant sa parolle au roy : « Dieu « vous doint bonne vie, gentil roy; » combien que elle ne le congnoissoit, ne sy ne l'avoit oncques veu. Et y avoit pluiseurs seigneurs pompeusement vestus et richement et plus que n'estoit le roy. Pourquoy il respondy à la dicte Jehanne : « Ce ne suis-je pas qui

« suis roy, Jehanne. » Et en lui moustrant l'un de ses seigneurs, dist : « Velà le Roy. » A quoy elle respondy : « En non Dieu, gentil prince, c'estes vous et « non autre. » Et adonc fut examinée et interroguée dilligamment par pluiseurs saiges clers et autres gens de pluiseurs estas, pour sçavoir qui la mouvoit de venir devers le roy. Et elle respondy qu'elle venoit pour mettre le roy en sa seignourie, et que Dieu ainsy le vouloit, et qu'elle leveroit le siege que tenoient les Anglois devant la ville d'Orléans, et, après ce, qu'elle menroit le roy couronner à Rains, et qu'elle vouloit combatre les Anglois quelle part qu'elle les pouroit trouver, et qu'il failloit que le roy lui baillast telle puissance qu'il pouroit finer, car de lever ycellui siege, de mener le roy couronner à Rains, de desconfire et debouter les Anglois, elle n'en faisoit aucun doubte. Et disoit pluiseurs autres choses merveilleuses et respondoit merveilleusement aux questions qui lui estoient faittes. Et au regard de la guerre, sambloit qu'elle en fust très fort exprementée, et s'esmerveilloient pluiseurs docteurs et capitaines de guerre et autres de son fait et des responces qu'elle faisoit, tant de la chose divine, que de la guerre.

Et pour pourveoir à laditte nécessité de laditte ville d'Orléans, fut advisé par le roy et son conseil que ycelle Jehanne la Pucelle yroit advitaillier et besonguier ce qui lui seroit possible sur ledit siege, ainsy qu'elle le requeroit chascun jour. Et fist le roy certain mandement de gens d'armes pour compaignier ycelle Jehanne la Pucelle; entre lesquelz furent mandez de par le roy le sire de Raix, messire Ambrois, sire de Loré, et pluiseurs aultres, lesquelz la conduisirent et

menèrent ycelle Jehanne la Pucelle en la ville de Blois. Auquel lieu trouvèrent Messire Regnault de Chartres, archevesque de Rains et chancelier de France, le bastard d'Orléans, la Hire et autres. Et furent chargiez en la ville de Blois plusieurs chars et charectes de bled et prins grant force de buefz, moutons, vaches, pourcheaulx et aultres vivres; et print son chemin ycelle Jehanne la Pucelle et les cappitaines dessus nomméz à tirer droit à Orléans, du costé de la Soloigne. Et couchèrent une nuit dehors, et le lendemain arriva ladicte Jehanne la Pucelle et les dessusdis capitaines avec yceulx vivres, devant ladite ville d'Orléans. Et desemparèrent de ceste heure les Anglois d'une bastille, laquelle ilz tenoient, nommée Saint Jehan le Blancq; et se retirèrent les Anglois estans en ycelle aux Augustins avec aultres qui là estoient près du bout du pont. Et entra ladite Jehanne la Pucelle, le bastard d'Orléans, la Hire et pluiseurs autres capitaines avec tous yceulx vivres en ladite ville; et lesdis sire de Raix et de Loré s'en retournèrent à Blois avec la plus part de la compaignie, et faisoit on difficulté de mettre tant de gens en ladicte ville d'Orléans, pour ce qu'il y avoit trop pou de vivres.

Ceste dicte Pucelle après qu'elle ot esté examinée, requist au roy qu'il lui pleust baillier l'un de ses armuriers pour aller à Sainete Katherine de Fierboiz, querir une espée qui estoit en certain lieu de l'église, venue de par la grâce de Dieu et à laquelle avoit pour empraınte de chascun costé chincq petites espées. Laquelle chose lui fut accordée en lui demandant de par le Roy s'elle avoit oncques esté oudit lieu, comment elle sçavoit la ditte espée estre telle, et comment elle

y avoit esté apportée. A quoy elle respondy que oncques n'y avoit esté ne entré en l'église de ladicte Saincte Katherine (1); mais bien sçavoit que ycelle espée y estoit entre pluiseurs vieilles ferailles, comme elle le sçavoit par revelation divine; et que par le moien d'icelle espée devoit expeller le royaulme de France (2) et mener le roy enoindre et couronner en la ville de Rains. Ces parolles ainsi exposées par laditte Jehanne, par le congié et mission du roy, l'un desdis armuriers ala avec elle (3) audit lieu où il trouva laditte espée, et l'apporta laditte Jehanne : qui estoit chose bien merveilleuse; de laquelle elle a milité et mené guerre ausdis ennemis du roy moult vaillamment, et par son entreprinse et nouveau commencement, à advitailler avec les dessus nommez laditte ville, comme dit est.

Et quant lesdis sires de Raix et de Loré furent arrivez à Bloiz, ilz trouvèrent ledit chancelier de France; et adont tindrent conseil de rechief pour sçavoir qu'on avoit à faire. Et estoient presque touz iceulx en voulenté de retourner audit lieu d'Orléans pour y faire et besoingnier chascun ce qu'il pourroit au bien du roy et d'ycelle ville. En parlant d'icelle matière, sourvint le bastard d'Orléans, lequel parla audit chancelier et capitaine en leur requerant et priant que on feist à l'aide et secours d'icelle ville au mieulx qu'on pourroit,

---

(1) Le contraire est établi par le procès de condamnation, t. I, p. 75, où la Pucelle dit positivement qu'elle s'arrêta à Sainte-Catherine en se rendant auprès de Charles VII, et qu'elle y entendit trois messes le même jour.

(2) Godefroy, dans son édition, a corrigé : *chasser du royaume de France les Anglois.*

(3) Autre inexactitude. La Pucelle n'alla pas chercher l'épée : on la lui apporta.

et que, se ycelle compaignie se départoit, que ycelle ville estoit en voie de perdition. Et tantost fut conclut de tous de retourner et de mener derechief vivres à puissance; et qu'on yroit par le costé de la Beausse où estoit la puissance des Anglois en la grant bastille dont dessus est faitte mention (1). Et avoient fait difficulté d'y aller à l'autre foiz qu'on y alla par la Soloigne avecq Jehanne la Pucelle, combien que ycelle foiz qu'on alla par la Soloigne avec laditte Jehanne la Pucelle, on estoit trois fois plus de gens que on estoit à aller par la Beausse.

Comment Orléans fut advitaillé par les Franchois.

La veille de l'Ascention, de rechief se partirent de la ville de Blois ledit bastard d'Orléans, lesdis sires de Raix et de Loré et pluiseurs aultres, à tout grant quantité de blé et bestial et aultres vivres, et vindrent couchier presques à mi chemin de Bloiz; et le lendemain prindrent leur chemin droit à Orléans. Et quant ilz furent ainsy que une lieue de laditte ville d'Orléans, leur vindrent au devant laditte Jehanne la Pucelle, son estendart en sa main, La Hire, messire Florent d'Illieres et pluiseurs aultres. Et vindrent tous ensamble passer par devant la grant bastille des Anglois nommée Londres atout leurs vivres, et entrèrent en la ditte ville d'Orléans.

Environ deux ou trois heures après qui furent ainsy entrez en laditte ville d'Orléans, se partist laditte Jehanne la Pucelle d'icelle ville, armée de touz harnoiz,

---

(1) La bastille appelée Londres, qui interceptait l'entrée d'Orléans du côté occidental. L'historien en parle dans un précédent chapitre.

et pluiseurs autres gens de guerre en sa compaignie; et se tirèrent vers la bastille de Saint Loup en laquelle avoit grant nombre d'Anglois, et fut assaillie durement. Lors ceulx de dedens, eulx voyans si rudement assailliz, congneurent assez que lors convenoit prendre ou rendre. Pourquoy tous d'une meisme voulenté se misrent à la deffence de laditte place et moult vaillamment s'y portèrent; mais quelque résistence qu'ilz y mesissent, sy fut-elle prinse d'assault à la veue des autres Anglois de la grant bastille; et furent tous yceulx Anglois mors et prins. Et se misrent au chemin ceulx de la grant bastille pour cuidier donner secours, mais ilz n'allèrent guères loings que ils ne s'en retournassent en leur bastille.

Ce fait s'en retournèrent ycelle Jehanne et aultres qui estoient en sa compaignie en laditte ville d'Orléans. Et le lendemain fut tenu conseil pour sçavoir que on avoit affaire pour adommagier et grever yceulx Anglois tenans le siege d'un costé et d'autre d'icelle ville d'Orléans. Et fut tenu ycellui conseil à l'ostel du chancelier d'Orléans (1); auquel lieu estoient le bastard d'Orléans, le sire de Rais, le sire de Graville, La Hire, messire Ambrois de Loré, le sire de Gaucourt et pluiseurs autres. Auquel conseil fut conclud et délibéré que on feroit certains apareilz, comme manteaulx et taudis de bois, pour aller assaillir la grant bastille et austres du costé de la Beausse, affin que on fist venir les Anglois qui estoient de l'autre costé devers la Soloigne. pour aidier à secourir ceulx de la ditte grant bastille et autres du costé de la Beausse. Et nonobstant,

(1) Chez Jacques Boucher.

n'estoit que une chose faitte (1), car ilz n'avoient aucune intencion d'assaillir ycelle bastille; mais estoit la conclusion d'icellui conseil que, sy tost que les Anglois du costé de la Soloigne seroient passez la rivière, laquelle ilz passeroient bien des ungs aux autres, que tout à coup passeroient ycelle rivière du costé de la Soloigne pour aller assaillir ceulx qui estoient demourez audit costé de la Soloigne. Et fut chascun de ceste oppinion. Et n'estoit point ycelle Jehanne à ce conseil, mais elle estoit en l'ostel d'icellui chancelier avec sa femme. Et fut dit, après conclusion prinse, par aucuns que il seroit bon d'envoier querir Jehanne la Pucelle pour lui dire la conclusion qui avoit esté prinse pour besongnier sur les enemis le jour ensievant. Et en y ot aucuns qui dirent qu'il n'estoit point necessité de lui dire le passage que on avoit intention de faire de l'autre costé de la rivière du costé de la Soloigne, pour ce que on le devoit tenir secret, en endoubtant que par ycelle Jehanne ne fut revelé; on ne lui dist synon qu'il avoit esté conclut à ce conseil de essaier à assaillir et prendre la grant bastille. Et fut envoiée querir sur ce conseil par messire Ambrois sire de Loré; et quant elle fut venue, on lui dist et recita le conseil qui avoit esté tenu au regard de assaier à prendre laditte grant bastille en laquelle estoit le conte de Suffort, le sire de Tallebot, le sire d'Escalles, Messire Jehan Fastol et pluiseurs aultres en grant nombre. Et ne lui dist-on pas que on avoit voulenté de passer à l'autre costé devers la Soloigne, comme dessus est dit; lesquelles parolles furent dittes par le chancelier d'Or-

(1) C'est-à-dire *une feinte*.

léans. Lors, après ce qu'elle eult oy et entendu ledit chancelier, respondit telles parolles ou semblables, comme personne courouchée ; « Dites ce que vous avez « conclut et appointié. Je celeroie bien plus grant « chose que ceste-cy. » Et alloit et venoit par la place, sans soy seoir. Et tantost le bastard d'Orléans lui dist telles parolles ou semblables en substance : « Jehanne, « ne vous courrouchiez pas. On ne vous peult pas tout « dire à une fois. Ce que le chancelier vous a dit a esté « conclud et apointié; mais se ceulx de l'autre costé « de la rivière de Soloigne se départent pour venir « aidier la grant bastille et à ceulx de par dechà, nous « avons apointié de passer la rivière de l'autre costé « pour besongnier ce que nous porons sur ceulx de « par delà. Et nous samble que ceste conclusion est « bonne et prouffitable. » Alors, respondy Jehanne la Pucelle qu'elle estoit contente et qu'il lui sambloit que ceste conclusion estoit bonne, mais qu'elle fust ainsy exsecutée. Et toutesfoiz, d'icelle conclusion ne fut riens fait ne exécuté.

Et bien souvent estoit ledit bastard et autres capitaines ensamble pour conseillier ce qu'il estoit à faire; et quelle conclusion qu'ilz prensissent, quant ycelle Jehanne la Pucelle venoit, elle concluoit aulcune aultre chose au contraire; et contre l'oppinion de tous les capitaines, chiefz de guerre et autres, faisoit souvent de belles entreprinses sur ses ennemis dont tousjours bien lui prenoit. Et n'y fut fait guerez de choses de quoi y fache à parler, que ce ne fust à l'entreprinse d'icelle Jehanne la Pucelle. Et combien que les capitaines et autres gens de guerre exécutassent ce qu'elle disoit, ladicte Jehanne aloit tousjours à l'escar-

muche en son harnoiz, combien que ce fust contre la voulenté et oppinion de la plus part d'yceulx gens de guerre; et montoit sur son coursier, armée aussy tost que chevalier qui fust en l'armée ne en la court du roy. De quoy les gens de guerre estoient courouciez (1) et moult esbahiz.

La prinse des bolvars et bastille du bout du pont.

Il advint ung jour, après pluiseurs grans escarmuches et prinses de pluiseurs bastilles dudit siege, que icelle Jehanne la Pucelle voulut passer la rivière de Loire à puissance devers la Soloigne pour besoignier sur les Anglois qui tenoient le siege au bout du pont d'Orléans, lesquelz estoient logiez aux Augustins et au bolvart et bastille du pont. Et à bateaulx fist passer grant nombre de gens et presques tous les capitaines dessus nommez. Et yceulx descendus à terre, vindrent au bout d'icellui pont où estoient logiez environ de sept à huit cens Anglois, lesquelz ne saillirent aucunement dehors pour faire escarmuche jusques à ce que ycelle Jehanne la Pucelle, les capitaines et aultres gens se vouldrent retirer, pour ce qu'il estoit prez de soleil couchant. Et pour ce que yceulx Anglois veirent que on remontoit les bateaulx pour repasser la rivière, saillirent de l'ostel des Augustins et du [bolvart du] bout du pont, et vindrent très fort chargier sur les Franchois tant que ycelle Jehanne la Pucelle et les capitaines qui là estoient furent constrains d'eulx deffendre, et vindrent chargier sur yceulx Anglois; lesquelz estoient eslongiés de leurs fortresses bien environ deux trais

(1) Ce mot important manque dans l'édition de Godefroy.

d'arc d'arbalestres, et tellement qu'il en y ot mors et prins pluiseurs, et furent reboutez par les Franchois en l'ostel des Augustins, lequel ilz avoient fortiffié. Et d'icelle heure fut prins d'assault sur yceulx Anglois; et se retrayrent tous ceulx qui peurent eschapper ou bolvart et en la bastille du bout du pont. Devant lesquelz bolvart et bastille demourèrent toute la nuit laditte Jehanne la Pucelle, le bastard d'Orléans, le sire de Raix, le sire de Loré et pluiseurs aultres capitaines.

Et le lendemain matin commença l'assault au bolvart dudit pont; auquel bolvart et en la bastille estoient deux barons d'Angleterre, l'un nommé le sire de Moulins et l'autre le sire de Bumus (1) et ung escuier bien renommé de vaillance, nommé Guillame Glassidal, lequel on disoit conduiseur et gouverneur de tout ycellui siege. Et estoient en yceulx bolvart et bastille environ de chincq à six cens Angloiz, lesquelz furent tout ycellui jour assaillis, les estandars tousjours sur le bort du fossé. Et pluiseurs fois aucuns estandars et gens de guerre descendoient ou fossé et montoient contre yceulx Anglois à combatre main à main, et puis estoient reboutez par yceulx Anglois oudit fossé. Et tousjours disoit ycelle Jehanne la Pucelle que chascun eust bon cuer et bonne espérance en Dieu, et que l'eure s'approchoit que yceulx Anglois seroient prins.

Environ à une heure après midy fut ycelle Jehanne la Pucelle navrée d'un vireton en ycellui assault par-

(1) *Ponnis* dans l'édition de Godefroy. *Pommiers*, *Ponnains* dans d'autres chroniqueurs. C'est *Poynings*, voy. ci-dessus, p. 44.

my l'espaulle; et ce nonobstant, oncques ne se volt retirer ne bouter hors d'icellui fossé. Et environ soleil couchant, tout en ung moment, entrèrent les Franchois de toutes pars et montèrent amont au bolvart et le prindrent d'assault; et y furent occys lesdis sire de Moulins et Bumus, ledit Guillame Glassidal, et pluiseurs aultres, jusques au nombre de quatre cens ou environ; et les autres, prisonniers. Et celle nuit logèrent laditte Jehanne la Pucelle et les capitaines dessus nommez avec leurs gens, d'icellui costé de la Soloigne; car ilz ne povoient pas retourner en laditte ville d'Orléans si non par batteaulx, pour ce que les pontz estoient rompus.

Comment le siege d'Orléans fut levé par les Franchois.

Celle prinse ainsy faitte desdis bolvars et bastille, toutes les cloches de laditte ville se prindrent à sonner et les habitans d'icelle à loer et merchier Dieu. Laquelle prinse povoient bien veoir les Anglois estans de l'autre costé de la rivière devers la Beausse en une bastille nommée Saint Laurens : pourquoy le sire de Tallebot, le conte de Sufford, le sire d'Escalles, messire Jehan Fastol et pluiseurs aultres, lesquelz estoient en la grant bastille nommée Londres, dont dessus est faitte mencion, furent conseillés d'eux desemparer avec toute leur compaignie, et de lever ycellui siege.

A ce conseil s'accordèrent tous et se partirent le dimence au matin de quoy lesdis bolvars et bastille avoient esté prins le samedy au soir; et deslogèrent d'icelle bastille en très grant desarroy et tant, que bien pou de gens qui saillirent de la ville, leur firent laissier la plus grant partie de leur charroy, artillerie

et autres vivres; et toutesfois il n'estoit pas possible que l'autre compaignie qui estoit de l'autre costé, peussent passer sy tost qu'ilz peussent aucune chose besongnier sur yceulx Angloiz; lesquelz estoient quattre mille combatans ou environ. Et s'assamblèrent ensamble et s'en allèrent en belle ordonnance à Meun sur Loire, lequel Meun se tenoit pour yceulx Anglois. Et furent chevaulchiés et escarmuchiés deux ou trois lieues par Estienne de Vignolles, dict La Hire, messire Ambrois sire de Loré, avec cent ou six vingtz lances, lesquelz estoient repassez en laditte ville après la prinse desdis bolvars et bastille, dès le soir.

Or estoit prisonnier des Anglois en la grant bastille ung capitaine Franchois nommé Le Bourg du Bar (1), lequel estoit enferré par les piez d'une paire de fers sy pesans, qu'il ne povoit aler. Et lui estant en prison, estoit souvent viseté par ung augustin anglois qui estoit confesseur dudit sire de Talebot, maistre de ce prisonnier. Et avoit acoustumé cest augustin de luy livrer vivres et admenistrer pour sa subsistance, et ledit sire de Talebot s'attendoit du tout audit augustin de bien garder ce prisonnier. Quant ledit sire de Talebot et autres partirent hastivement de la bastille, comme dit est, iceluy augustin demoura avec son prisonnier pour le mener après le sire de Talebot son maistre, et le conduisit bien demy trait d'arc par dessous les bras après le sire de Talebot et autres Anglois qui tousjours avançoient leur chemin. Lors

(1) Il avait été pris dans une sortie au mois de février, comme on verra par le *Journal du siége*. Son prénom de Bourg annonce qu'il était bâtard. Son père Gui de Bar, autrement dit Le Veau de Bar, servait avec les Bourguignons, et passait pour avoir commandé les massacres de Paris en 1418.

Le Bourg du Bar, comme courageux et bien advisé, nonobstant qu'il fust prisonnier et enferré, véant que les Anglois estoient en grant trouble, prit cet augustin, et luy dist que il n'yroit pas plus advant; mais le contraingnit, ainsi enferré qu'il estoit, de le porter sur ses espaulles jusques en la ville d'Orléans, combien que par tout là entour estoient François et Anglois qui escarmuschoient les uns avec les autres.

Armée mise sus de par le Roy de France.

En ce meisme temps ensieuvant, le roy Charles de France, dont dessus est faitte mention, fist une grant armée par le moien et admonestement de Jehanne la Pucelle, de laquelle est dessus parlé. Et manda le duc d'Alenchon gens de toutes pars pour venir au service du roy, plus pour acompaignier ycelle Jehanne la Pucelle que aultrement, en espérance qu'elle venist de par Dieu plus que pour gaige ne aultres prouffiz qu'elle eust du roy. S'assamblèrent grant compaignie de gens d'armes et d'archiers avecq ycellui duc d'Alenchon et laditte Jehanne la Pucelle, à laquelle toutes gens d'armes avoient grant esperance : le bastard d'Orléans, le sire de Boussac mareschal de France, le sire de Graville, maistre des arbalestriers, le sire de Culent, admiral de France, messire Ambrois, sire de Loré, Estienne de Vignolles dit La Hire, Gaultier de Brussac et pluiseurs aultres capitaines. Lesquelz duc d'Alençon et aultres dessus nommez alèrent devant la ville de Gergeau à siege. Et après pluiseurs assaulz et escarmuches, firent asseoir leurs bombardes et faire pluiseurs approchemens pour gaignier et conc-

quester ycelle ville de Gergeau, laquelle tenoit la partie des Anglois et en estoit capitaine et garde pour le roy d'Angleterre le conte de Sufford, anglois; et en sa compaignie de six à sept cens anglois. Et environ huit jours aprez ledit siege mis, fut assaillie de toutes pars et finablement fut prinse d'assault. En laquelle fut prisonnier le conte de Sufford par ung nommé Guillaume Regnault (lequel conte fist chevalier ycellui Regnault) et le sire de La Poulle son frère. Et y fut occis messire Alexandre de La Poulle, son aultre frère, et bien de trois à quatre cens Anglois, et les aultres prisonniers. Lesquelz prisonniers furent la pluspart tuez pour aucuns debatz qu'ilz firent sur aucuns Franchois entre Gergeau et Orléans. Et se retira laditte armée audit lieu d'Orléans.

Ce venu à la congnoissance du roy de France que laditte ville de Gergeau avoit esté prinse d'assault, comme dit est, manda gens d'armes de toutes pars pour venir et soy joindre avec lesdiz duc d'Alenchon, Jehanne la Pucelle et autres seigneurs et capitaines, dudit lieu d'Orléans (1). Et s'en vindrent logier ès champs devant la ville de Meun sur la rivière de Loire, et gaignièrent le pont près dudit lieu sur les Anglois; et ce fait, y establirent bonne garnison pour tousjours obvier aux entreprinses desdiz Anglois et pour les surtomber, en la conquestant sur eulx; et que injustement avoient occuppé le royaulme de France de longtemps et sans raison (2).

(1) Ainsi dans tous les manuscrits. Lisez, *oudit lieu d'Orléans*.

(2) Ce passage défectueux a été corrigé par Godefroy, *en conquestant sur eux ce que avoient occupé sur le royaume*, etc.

Comment les Anglois de Baugency se rendirent aux Franchois.

Le lendemain au matin, se desloga ycellui ost et s'en ala logier devant la ville de Baugency sur Loire, en laquelle estoient les Anglois. Et tantost se retirèrent yceulx Anglois au chastel et sur le pont d'ycellui Baugency et habandonnèrent la ville.

Ce fait, Jehan d'Alenchon, Jehanne la Pucelle, le bastard d'Orléans et autres entrèrent dedens la ville et y logèrent, et y firent promptement affuter les bombardes devant ledit chastel, auquel avoit bien de sept à huit cens Anglois. Et durant le temps que on sortissoit lesdittes bombardes estans en la compaignie, faisans grant devoir de tirer; pendant ce aussy que on approuchoit, lesdis Anglois ne faisoient que bien pou de resistence, eulx voians aler la besongne à declin et mal pour eulx. Et tantost après requirent à avoir composicion et eulx rendre. Auquel siege arriva Artus de Richemont, connestable de France, et le sire de Beaumanoir en sa compaignie. Et disoit-on qu'il estoit bien de mille à XII cens combatans, qui estoit grant secours et aide; et en est ledit connestable bien à recommander, car ycy et en pluiseurs aultres lieux a fait de grans services au roy.

Avec tout ce venoient chascun jour en l'ost gens de toutes pars, et avoient prins les Franchois en eulx moult grant couraige et hardement pour la venue de laditte Jehanne la Pucelle; laquelle pluiseurs tenoient estre venue de par Dieu, car ses œuvres et gouvernement le demonstroient assez. Et les Anglois qui de ce oïoient parler chascun jour, en estoient tout espoventez; et requirent yceulx Anglois de parlementer

pour rendre ycellui chastel et pont. Et finablement leur fut composicion donnée et saufconduit de eulx en aler et porter tous leurs biens. Et le lendemain au matin s'en partirent et rendirent ledit chasteau et pont de Baugency. Et les convoia et mist hors de l'ost messire Ambrois, sire de Loré, par l'ordonnance des seigneurs dessusdis.

La battaille de Patay gaingnée par les Franchois.

Et environ une heure après que yceulx Anglois se furent partis à saufconduit pour eulx en aler, vint certaines nouvelles en l'ost des Franchois que le sire de Tallebot, anglois, le sire d'Escalles, messire Jehan Fastol et pluiseurs aultres seigneurs et capitaines d'Angleterre jusques au nombre de quatre à chincq mille, estoient passez par Yenville en Beausse pour venir droit à Meun sur Loire. Et tantost furent de ce mis chevaulcheurs à chemin pour sçavoir de ce la vérité plus à plain; et tousjours faisoient tirer ledit duc d'Alenchon, le conte de Richemont connestable de France, le conte de Vendosme et laditte Jehanne la Pucelle, ledit ost aux champs, hors de laditte ville de Baugency et mettre en battaille. Et tantost après revindrent yceulx chevaulcheurs, lesquelz rapportèrent qu'ilz avoient veuz yceulx Anglois prez de Meun sur Loire, et que ceulx de Meun s'en estoient partis et avoient laissié et habandonné ycelle ville de Meun et s'en aloient avec les aultres; lesquelz Anglois tiroient droit à Yenville en Beausse.

Ce venu à la congnoissance du duc d'Alençon, le conte de Richemont connestable de France, le conte de Vendosme, le bastard d'Orléans, Jehanne la Pucelle

et aultres chiefz de guerre et capitaines : fut conclud de tirer hastivement celle part où que on disoit que yceulx Anglois estoient, et les combatre quelque part qu'ilz les peussent trouver. Et tantost desplacèrent, les battailles et chevaulchèrent dilligamment en tirant vers une église forte, nommée Patay en Beausse, et là furent trouvez et aconceuz (1) iceulx Anglois, qui s'en aloient à pié et à cheval. Et en marchant tousjours leur chemin, furent trouvez par les coureurs et avantgarde, et tant, que la battaille en laquelle estoit ledit duc d'Alençon, le connestable de France, ledit conte de Vendosme, le bastard d'Orléans, Jehanne la Pucelle et pluiseurs aultres, approuchoient très fort. Et la povoient bien veoir les Anglois, lesquelz Anglois se desmarchèrent pour prendre place en l'orée d'un bois, emprès ung village. Et à celle heure, lesdis coureurs et avantgarde des Franchois en laquelle estoient le sire de Beaumanoir, messire Ambrois de Loré, La Hire, Poton de Santrailles, et autres capitaines, férirent sur yceulz Anglois en telle manière, que ceulz qui estoient à cheval ou la plus grant partie d'iceulx, se prinrent à fuir, et ceulx à pié (lesquelz estoient en grant nombre) se boutèrent dedens ycellui bois et village. Et à celle heure arriva la battaille des Franchois, et finablement furent yceulx Anglois desconfiz; et en y ot de deux à trois mille mors et pluiseurs prisonniers. Et y furent prins le sire de Tallebot, le sire d'Escalles, messire Gaultier de Hungrefort et pluiseurs aultres grans seigneurs d'Angleterre. Et dura la chasse jusques à Yenville en Beausse, laquelle

(1) Il faudrait *aconsuis*, c'est-à-dire *rejoints*.

estoit tenue par les Anglois. Et fut d'icelle heure rendue et mise en l'obéissance du roy de France avecq pluiseurs aultres fortresses dudit païs de Beausse; et se retirèrent messire Jehan Fastol et pluiseurs Anglois qui peurent eschapper de la besongne, à Corbeil; et les Franchois dessusdis couchèrent en la nuit ensieuvant audit lieu de Patay.

Armée de gens de guerre par le Roy de France.

L'an mil quattre cens XXIX, au commencement du mois de juing, le roy Charles de France fist une grant armée par l'admonestement de laditte Pucelle, laquelle disoit que c'estoit la voulenté de Dieu que le roy Charles alast à Rayns pour illec estre sacrez et couronnez. Et quelques difficultez ou doubtes que feist ledit roy ou son conseil, il fut conclud par l'admonnestement d'icelle Jehanne la Pucelle, que ledit roy manderoit ce qu'il pouroit finer de gens pour aler et prendre le voïage de son couronnement à Rains, combien que ycelle ville de Rains fust tenue en l'obéissance des Anglois et toutes les villes et fortresses de Picardie, de Champaigne, l'Isle de France, Brie, Gastinois, l'Aucerrois, Bourgongne et généralement tout le païs de Loire. Et avoit en la compaignie du roy de France, le duc d'Alençon, le duc de Bourbon, le conte de Vendosme, Jehanne la Pucelle, le sire de Laval, le sire de La Trimolle, le sire de Raiz, le sire de La Breth, le sire de Loehac, frère du sire de Laval, et pluiseurs aultres grans seigneurs et capitaines; et venoient gens d'armes de toutes pars au service du roy. Et avoient chascun grant attente que par le moien d'ycelle Jehanne la Pucelle, on eust

beaucop de biens ou royaulme de France : laquelle on convoittoit et desiroit-on à congnoistre ses fais, comme chose venue de par Dieu. Et chevaulchoit tousjours armée en habillemens de guerre, ainsy qu'estoient les aultres gens de guerre de la compaignie ; et parloit aussy prudamment de la guerre, comme cappitaine sçavoit faire. Et quant le cas advenoit qu'il y avoit en l'ost aulcun cry ou effroy de gens darmes, elle venoit, fust à pié ou à cheval, aussy vaillamment comme capitaine de la compaignie eust sceu faire en donnant cueur et hardement à tous les aultres, en les admonnestant de faire bon guet et garde en l'ost, ainsy que par raison on doit faire. Et en toutes les aultres choses estoit bien simple personne, et estoit de belle vie et honneste ; et se confessoit bien souvent et recepvoit le corps Nostre Seigneur presques toutes les semaines une fois. Et tousjours estoit, armée ou aultrement, en habit d'homme et disoit-[on] que c'estoit trop estrange chose à veoir une femme chevaulchier en telle compaignie ; et tant d'autres raisons disoit-[on] qu'il n'y avoit docteur, clerc ne aultre personne qui de son fait ne fust esmerveillié.

Et pour ceste heure, estoit le sire de la Trimolle avec le roy de France, et disoit-on qu'il avoit fort entreprins le gouvernement du roy et du royaulme de France ; et pour celle cause grant question et debat s'esmeult entre ycellui sire de la Trimolle et le conte de Richemont, connestable de France ; pourquoy il faillit que ledit connestable de France, qui avoit bien en sa compaignie douze cens combatans, s'en retournast. Et aussy firent pluiseurs aultres seigneurs et capitaines, desquelz ledit sire de la Trimolle se doubtoit.

Dont ce fut très grant dommaige pour le roy et son royaulme. Et par le moïen d'icelle Jehanne la Pucelle, venoient tant de gens de toutes pars devers le roy pour le servir à leur despens, que on disoit que ycellui de la Trimolle et aultres du conseil du roy en estoient bien courrouchiez que tant y en venoit, pour le doubte de leur personne. Et disoient pluiseurs que se ledit sire de la Trimolle et aultres du conseil du roy eussent voulu recueillir tous ceulx qui venoient au service du roy, qu'ilz eussent peu legierement recouvrer tout ce que les Anglois tenoient ou royaulme de France. Et n'osoit-on parler pour celle heure contre ledit sire de la Trimolle, combien que chascun véoit clerement que la faulte venoit de lui.

Paiement de gens d'armes de par le Roy de France.

Ceste assemblée dessusditte se fist à Gien sur Loire; auquel lieu fut fait ung paiement aux gens d'armes tel, qui ne montoit pas plus de deux à trois francz pour l'homme d'armes. Duquel lieu s'en partist ycelle Jehanne la Pucelle et pluiseurs autres cappitaines, et pluiseurs gens en sa compaignie, et s'en ala logier environ quatre lieues loing dudit Gien en tirant le chemin de Rains vers Aucerre. Et le roy de France se partist l'endemain ensieuvant, en tirant celle part; et ce jour assambla tout l'ost ensamble.

Et avoit oudit ost pluiseurs femmes diffamées qui empeschoient aucuns gens d'armes à faire dilligence de sieuvir le roy; et ce voyant ycelle Jehanne, après le cri fait que chascun allast avant, tira son espée et en batit deulx ou trois tant qu'elle rompist sadite espée. Dont le roy en fut bien desplaisant et lui dist

qu'elle deust avoir prins ung bon baston et frapper dessus, sans habandonner ainsy ycelle espée qui lui estoit venue divinement, comme elle disoit.

Et chevaulcha tant ledit roy qu'il vint devant la cité d'Aucerre, laquelle cité ne lui fist pas plaine obéissance; mais vindrent aucuns bourgeois d'icelle cité; et disoit-on qu'ilz avoient donné argent audit sire de Trimolle, adfin qu'ilz demourassent en trèves pour ycelle foiz. De laquelle chose furent bien malcontens aucuns seigneurs et capitaines d'icellui ost, et en parloient bien fort en murmurant contre ycellui seigneur de la Trimolle et autres estans du conseil du roy. Et vouloit tousjours ycelle Jehanne que ycelle ville fust assaillie; et finablement demoura en ycelle ville trèves, combien que ceulx de la ville baillèrent pluiseurs vivres à ceulx de l'ost pour leur argent, desquelz ilz avoient grant necessité en ycellui ost.

Siege mis devant Troies en Champaigne.

Après que le roy de France eust esté trois jours devant ycelle cité d'Aucerre, se partit avec son ost en tirant vers Saint-Flourentin; laquelle ville de Saint-Flourentin lui fist obéissance; et de là print son chemin droit à Troies en Champaigne, et tant chevaulcha qu'il vint logier devant la cité de Troies, en laquelle avoit bien de chincq à six cens Bourguignons. Et à l'arivée saillirent yceulx Anglois et Bourguignons sur l'ost du roy. Et fut logié d'un costé et d'aultre d'icelle cité par l'espace de six à sept jours en parlementant et cuidant tousjours que ycelle lui feist obéissance; mais aucun appointement ne s'y povoit trouver; et avoit en l'ost si très grant chierté de pain et

d'aultres vivres, car en cellui ost avoit de six à sept mille hommes qui n'avoient mengié de pain passé huit jours, et vivoient le plus d'icelle gent de fèves et de blé froté en espi.

Et manda ledit roy venir devers lui le duc d'Alenchon, le duc de Bourbon, le conte de Vendosme, et pluiseurs aultres seigneurs et cappitaines avec aultres gens de son conseil en grant nombre, pour avoir advis qu'il avoit à faire. El là fut mis en terme et délibéracion audit conseil par l'archevesque de Rains, chancelier de France, que ledit ost ne povoit plus bonnement demourer devant laditte ville de Troies pour pluiseurs raisons : premièrement, par la grant famine qui estoit oudit ost et que vivres ne venoient en ycelle de nulle part; et aussy qu'il n'y avoit plus homme qui eust argent; et oultre que c'estoit merveilleuse chose de prendre la ville de Troies qui estoit forte, bien garnie de vivres, de gens d'armes et de peuple; et selon ce qu'on povoit veoir, ceulx de dedens n'avoient point de voulenté de rendre et mectre ycelle ville en l'obéissance du roy de France; et aussy qu'il n'y avoit bombardes, ne artillerie, ne souffisant nombre de gens pour gaignier et combatre ycelle ville; et d'aultre part n'y avoit ville ou fortresse franchoise dont on peust avoir aide ne secours plus près que Gien sur Loire, de laquelle ilz étoient à plus de trente lieues jusques à l'ost. Et sy alégua et dist pluseurs aultres raisons et inconvéniens dont il estoit bien apparant qui povoient advenir en ycellui ost. Et commanda le roy audit chancelier qu'il demandast par oppinion à ceulz qui présens estoient à ce conseil, qu'il estoit à faire pour le meilleur. Et adonc ledit chancelier com-

menoha à demander à pluiseurs, les chargant que chascun s'acquictast loyaulment envers le roy de le conseillier de ce qu'il avoit à faire sur ce que dict est. Et furent presques tous ceulx de ce conseil que, veu et considéré les choses dessus déclairées, et que le roy avoit esté reffusé à laditte ville d'Auxerre, à laquelle n'estoient guères de gens d'armes ne sy forte que celle de Troies, et pluiseurs aultres choses que chascun alléguoit selon son entendement : furent d'oppinion que ledit roy et son ost s'en retournassent.

Et vint ledit chancelier à demander à ung anchien conseillier nommé messire Robert le Maschon, seigneur de Trèves, lequel respondit par son oppinion qu'il failloit envoier querre ladicte Jehanne la Pucelle dont dessus est faicte mencion, laquelle estoit en l'ost et non pas au conseil, et que bien povoit estre qu'elle diroit quelle chose qui povoit estre prouffitable pour le roy, en sa compaignie. Et dist oultre que, quant le roy estoit parti et qu'il avoit entreprins ce voiage, il ne l'avoit pas faict par la grant puissance des gens d'armes qu'il eust, ne pour le grant argent de quoy il fust garni pour paier son ost, et ne aussy pour ce que ycellui voiage lui samblast bien possible; mais seullement avoit entreprins ycellui voiage par l'admonestement de Jehanne la Pucelle, laquelle disoit qu'il tirast tousjours pour aler à son couronnement à Rains, et que il ne trouveroit que bien pou de résistence, et que c'estoit la voulenté de Dieu; et que se ycelle Jehanne ne conseilloit aucune chose qui en cellui conseil n'eust esté dicte, qu'il estoit de la grant et commune oppinion : c'est assavoir que ledit roy et son ost s'en retournassent dont ilz estoient venuz; mais que la-

dicte Jehanne pouroit dire aucune chose sur laquelle le roy pouroit prendre aultre conclusion.

Et par l'oppinion dudit messire Robert le Masson fut envoiée querir ycelle Jehanne la Pucelle; et ycelle venue en ycellui conseil, fist la révérence au roy, ainsy qu'elle avoit acoustumée. Et lui fut dit par ledit chancelier que le roy l'avoit mandée adfin de lui faire dire et déclairer pour conclure sur les granz necessitez de l'ost, comment ladicte ville de Troies estoit forte et garnie de vivres et de gens d'armes; et lui exposa et lui dist tous les grans inconveniens et doubtes qui avoient esté debatus audit conseil, et que de ce elle dist son oppinion au roy et quelle chose il lui sambloit que on avoit à faire au sourplus. Laquelle tourna sa parolle au roy et demanda s'il la creroit de ce qu'elle lui diroit. A quoy il respondy que, s'elle disoit chose prouffitable et raisonnable, que voulentiers on le croiroit. Puis reprint de rechief sa parolle et lui demanda s'elle seroit creue, et le roy respondit, ouy, selon ce qu'elle diroit. Et adonc luy dist : « Gentil roy de « France, se voulez cy demourer devant vostre ville « de Troies, elle sera en vostre obéissance dedens deux « jours, soit par force ou par amour; et n'en faittes « nulle doubte. » Adont lui fut respondu par le chancelier : « Jehanne qui seroit certain de l'avoir dedens « six, on l'attenderoit bien; mais dittez vous voir? » Et de rechief dit qu'elle n'en faisoit nulle doubte. A l'oppinion de laquelle Jehanne la Pucelle le roy et son conseil s'arrestèrent et fut conclud de là demourer.

Laditte Jehanne la Pucelle sur ung coursier, ung baston en sa main, s'en vint par les conrois, et mist en

besoigne chevaliers et escuiers et aultres gens de tous estaz à porter fagos, huis, tables, fenestres et aultres choses necessaires à faire taudis et approuchemens contre laditte ville, pour asseoir aucunes bombardes et canons estans en l'ost; et faisoit de merveilleuses dilligences, ainsy comme eust peu faire ung capitaine qui eust esté nourri tout son temps en la guerre. Et pou de temps après parlementèrent ceulx de laditte ville; et vindrent l'évesque de laditte ville et pluiseurs autres, tant de gens de guerre que de bourgois, devers le roy; et finablement prindrent composicion et traittié : c'est assavoir que les gens de guerre s'en iroient eulx et leurs biens, et ceulx de laditte ville demourroient en l'obéissance du roy. Et lui rendirent laditte ville, laquelle il receupt, et entra le lendemain dedens, lui et ses gens, environ neuf heures : de laquelle tant Anglois que Bourguignons s'en alèrent ou bon leur sambla. Et en devoient emmener leurs prisonniers ; mais laditte Jehanne les leur osta à la porte; et faillist que le roy contantast yceulx gens d'armes de leurs finances. Et laissa le roy en ycelle ville de Troies, bailli, capitaines et aultres officiers de par lui ; et cedit jour que le roy de France entra en laditte ville de Troies, demoura garde de son dit ost messire Ambrois de Loré, lequel demoura sur les champs; lequel ost passa le lendemain parmi laditte ville.

Comment le Roy fut sacré et couronné en la cité de Rains.

Le lendemain ensieuvant, ledit roy de France deslogea de laditte ville de Troies et print son chemin avec son ost droit à Chaalons. Et tant chevaulcha qu'il arriva devant ycelle ville de Chaalons, et lui vindrent

au devant l'évesque avec grant nombre de bourgois d'icelle ville, et lui firent obéissance; et se loga avec son ost la nuit en ycelle ville, en laquelle il establist de par lui capitaine et officiers.

De laquelle ville de Chaalons se partist ledit roy et son ost et print son chemin droit à Rains; et tant chevaulchèrent que lui et son dit ost arrivèrent devant laditte ville de Rains, laquelle estoit tenue de par le roy d'Angleterre, ainsy que les autres villes dont dessus est faitte mention. Laquelle ville de Rains lui fist plaine obéissance. Et entra dedens ycelle avec son ost; en laquelle il fut receu à grant joie et vindrent devant le roy aportant lez clefz, ainsy que les aultres villes avoient fait; et vint devant ledit roy pour estre à son service le duc de Bar et de Loraine, et le sire de Commercy, à grant compaignie de gens d'armes, pour eulx emploier au service du roy. Et le lendemain qui fut jour de dimence, fut le roy sacré et couronné en l'église Nostre Dame de Rains, par messire Regnault de Chartres, archevesque dudit lieu et chancelier de France. Et fut fait ledit roy chevalier par le duc d'Alençon; et après ce fist ledit roy le sire de Laval conte; et y fut fait de par le roy le duc d'Alençon, le duc de Bourbon et autres princes qui là estoient pluiseurs, chevaliers. Et y estoit laditte Jehanne la Pucelle, laquelle tenoit son estandart en sa main et laquelle estoit cause dudit couronnement du roy et de toute ycelle assemblée, ainsy que dessus est dit. Et fut apportée de l'abbaye Saint Remy laditte (1) ampoule en l'église Nostre Dame par le sire de Raix, mareschal de France.

(1) Il n'en a pas encore été parlé. Godefroy, dans son édition, a remplacé le mot *dite* par *sainte*.

Et après ce, séjourna le roy en laditte ville de Rains trois jours et puis se partist avec son dit ost pour aler en une abbaie nommée Saint Marcoul, ouquel lieu les roys de France ont acoustumé d'aler après leur couronnement; et leur fait-on là certain service et mistère pourquoy on dit que le roy de France garist des escrouelles.

Comment Laon et Soissons se rendirent franchois avec pluiseurs autres villes.

D'icelle abbaye de Saint Marcoul s'en ala ledit roy avec son ost en une ville nommée Velli, appartenant à l'archevesque de Rains; de laquelle lui fut faitte obéissance. Et s'y loga pour le jour, et envoia ses messagiers à Laon, laquelle ville se mist en l'obéissance du roy. De là s'en ala à Soissons, qui se mist en l'obéissance du roy, et y séjourna deux ou trois jours avec son ost. Et lui fut rendu le Chasteau-Tierry, Provins, Colomiers, Cressy en Brie et pluiseurs autres fortresses.

Comment les Anglois cuidèrent combatre le Roy de France.

Après ce que ledit roy de France eut séjourné à Soissons, comme dessus est dit, se desloga et se mist au chemin avec son ost droit au Chasteau-Thiery; et de là s'en ala droit à Provins, où il séjourna deux ou trois jours. Et ce venu à la congnoissance du duc de Bethfort, anglois, qui se disoit pour lors régent du royaulme de France et se tenoit à Paris : lequel vint à grant puissance à Corbueil et à Melun, disant qui se vouloit trouver aux champs et combatre ycellui roy de France; lequel roy, quant il sceut que ledit de Bethfort le vouloit combatre, se desloga de Provins

et s'en vint logier aux champs avecq son ost, près d'un chasteau nommé La Mote de Longiz (1) en Brie. Et furent ordonnez les battailles dudit roy de France et se tindrent aux champs presques tout ung jour entier, pour ce que continuellement venoient nouvelles que le duc venoit pour les combatre; et toutesfois il ne vint point et s'en retourna à Paris avec son ost; lequel on disoit qu'il avoit bien de dix à douze mille combatans. Et aussy le roy de France en avoit bien autant ou plus.

Comment le Roy s'en vouloit aler de l'Isle de France.

Ledit roy de France, par le conseil d'aucuns et de sa voulenté, fut délibéré de passer la rivière de Saine pour aller à une ville nommée Bray sur Saine, assez prez de Provins, pour s'en aler avec son armée en son pays obéissant oultre la rivière de Loire. Et lui fut promis passaige et obéissance en laditte ville par les habitans; mais en la nuit dont il devoit passer le lendemain matin, y arriva certaine quantité d'Anglois, et ceulx qui s'avanchèrent devant pour passer furent les aulcuns mors et les aultres destroussez. Par quoy fut le passaige empeschié; dont le duc de Bar, le duc d'Alençon, le duc de Bourbon, le conte de Vendosme, le conte de Laval, Jehanne la Pucelle et pluiseurs aultres seigneurs et capitaines furent très joyeulx et bien contens, pour ce que celle conclusion de passer estoit contre leur gré et voulenté.

---

(1) Al. *La Mote Maugis*, *la Mote de Nangis*. Cette dernière leçon est préférable.

Entreprinse d'Anglois sur les François.

En ycellui an, la vegille de la Nostre Dame d'aoust, par le conseil des seigneurs françois dessus nommez, ledit roy de France à tout son ost retourna droit à Chasteau-Thierry, et passa tout oultre droit à Crespy en Vallois et s'en vint logier aux champs assez près de Dampmartin.

Ce venu à la congnoissance du duc de Bethfort, qui estoit à Paris, à grant ost d'Anglois se tira sur les champs et se vint mettre en battaille et ordonnance en place d'avantaige, comme on disoit, à Mictri en France, soubz ledit lieu de Dampmartin. Et fut envoyé La Hire et pluiseurs aultres capitaines par manière de courses sur l'ost du duc de Bethfort; et durèrent presques tout le jour les escarmuces. Et fut rapporté audit roy de France que ledit duc de Bethfort estoit en place d'avantaige; et ne fut pas conseillié audit roy de France de passer plus avant pour assaillir yceulx Anglois. Et le lendemain retourna ledit duc de Bethfort à Paris; et ledit roy de France tira vers Crespy en Vallois. Et avoit envoié ycellui roy certains messages à la cité de Beauvaiz et Compiègne, lesquelles villes firent assavoir qui se vouloient mettre en son obéissance.

Comment les Anglois vindrent près de Senliz pour combatre le Roy de France.

Tost ensieuvant, ledit roy se partist pour aller audit lieu de Compiengne et se vint logier en ung villaige nommé Barron, environ à deux lieues de Senliz, lequel Senliz estoit en l'obéissance des Angloiz. Et un

matin, vindrent nouvelles de devers Paris au roy de France que le duc de Bethfort et son ost estoient deslogiés de Paris pour tirer le chemin droit à Senliz, et lui estoient venus de renfort une grant compaignie d'Anglois, ainsy comme de trois à quatre mille combatans; lesquelz le cardinal d'Angleterre, oncle du feu roy d'Angleterre, avoit amenez; et disoit-on que yceulx Anglois estoient paiés de l'argent du pappe, et que ycellui cardinal les devoit mener sur une manière de gens qui créoient contre la foy, qu'on appeloit Boesmes, ès parties d'Allemaigne; et toutesfoiz furent emploiez yceulx Angloiz par l'ordonnance d'icellui cardinal contre le roy de France.

Or doncques, ce venu à la cougnoissance du roy que le duc de Bethfort tiroit celle part, charga à messire Ambrois sire de Loré et au sire de Saintreilles (1), de monter tantost à cheval et de tirer vers Paris pour adviser et sçavoir véritablement le fait dudit duc de Bethfort et de son ost. Lesquelz très dilligamment montèrent à cheval et prindrent de leurs gens environ xv ou xvi seullement, et tant chevaulchèrent et approuchèrent ycellui ost qu'ilz veirent et apperceurent sur le grant chemin dudit Senliz, grans pouldres de l'ost dudit duc de Bethfort. Lesquelz envoièrent dilligamment ung chevaulcheur devers le roy pour lui faire asçavoir; et approuchèrent ancores ledit ost qui tiroit droit à Senliz, et tantost envoièrent de rechief ung aultre chevaulcheur devers le roy pour lui signiffier. Et bien dilligamment le roy avec son ost tirèrent aux champs, et furent ordonnées les batailles,

(1) Jean de Xaintrailles, frère aîné du fameux Poton.

et commenchèrent à chevaulchier entre la rivière qui passe à Baron et ung lieu nommé Mont-Espiluel (1), en tirant droit à Senliz. Et ycelhui duc de Bethfort et son ost, environ heure de vespres, arriva près d'icelle ville de Senliz, et se mist à passer une petite rivière qui vient dudit Senliz audit Baron (2). Et estoit le passaige sy estroit que ilz ne povoient passer que ung cheval ou deux à la foiz.

Et aussi tost que lesdis sire de Loré et de Saintrailles veirent que lesdis Anglois commenchoient à passer, s'en retournèrent hastivement devers le roy et lui acertenèrent que ledit duc de Bethfort et son dit ost estoient au passaige et passoient. Et à celle heure le roy fist chevaulchier et tirer avant les batailles droit audit passaige, cuidant les combatre à ce pas; mais yceulx Anglois estoient jà la plus grant partie passée, et s'entreveirent l'ost des Anglois et l'ost des François, ainsy comme à une petite lieue; et y eut de grandes escarmuces entre lesdittes deux compaignies. Et à celle heure estoit près de solleil couchant, pour quoy lesdis Anglois se logèrent sur le bort d'icelle rivière, et les Franchois se logèrent viz à viz près d'un lieu nommé Mont-Espilouel.

Comment les Franchois se disposèrent à combatre les Anglois.

Le lendemain ensieuvant au matin, se mist le roy de France et son ost sur les champs et fist ordonner ses batailles; de la plus grant desquelles avoient le gouvernement le duc Alençon et le conte de Vendosme.

(1) Montépilloy.

(2) C'est la Nonette qui, au contraire, va de Baron à Senlis.

D'une aultre bataille avoit la charge le duc de Bar. De la tierce, qui estoit en manière d'une esle, avoient la charge les sires de Raix et de Boussac, mareschaulx de France. D'une aultre battaille, qui souvent se desplaçoit pour escarmuchier et guerroier yceulx Anglois, avoient le gouvernement le sire d'Albreth, Jehanne la Pucelle, le bastart d'Orléans, La Hire et pluiseurs aultres capitaines; et à la conduite et gouvernement des archiers estoit le sire de Graville, maistre des arbalestriers, et ung chevalier limosin nommé messire Jehan Foucault. Et se tenoit le roy assés près de ses battailles et avoit pour la garde de sa personne le duc de Bourbon et le sire de la Trimoille et pluiseurs aultres. Et par pluiseurs fois chevaulcha le roy devant ses batailles, au veu des Anglois; aussy firent le duc de Bourbon et le sire de La Trimoille.

Et le duc de Bethfort, le conte de Suffort, le sire de Talbot, le bastard de Saint-Pol, bourguignon, et pluiseurs aultres qui estoient en la battaille d'emprez ung village (1), et avoient au doz ung estang et laditte rivière, toute la nuit et le jour très dilligamment se fortiffièrent de fossez, de paux et d'aultres taudis. Et combien qu'il fut prins conclusion par le roy de France et son conseil de combatre ycellui duc de Bethfort et son ost, quant pluiseurs capitaines et autres eurent veu la place que tenoient lesdis Angloiz et la fortiffication, ledit roy fut conseillié de ne les point combatre aucunement en laditte place ainsy fortiffiée. Mais les battailles des François s'aprouchoient à deux trais d'arbalestre ou environ d'iceulx

(1) Notre-Dame de la Victoire.

Anglois, en leur disant chascune heure qui saillissent hors de leur part et que on les combateroit; lesquelz Anglois de leur dit parc ne vouldrent saillir. Et tout ce dit jour y ot de merveilleuses et grandes escarmuches, et tellement que les Franchois venoient combatre main à main, à pié et à cheval, au fortiffiement des Anglois, et toute voies sailloient yceulx Anglois à pié et à cheval aux champs en reboutant lesdis Franchois; et en y avoit souvent de mors et de prins d'un costé et d'aultre. Et se passa tout ce dit jour, jusques environ solleil couchant, en escarmuchant; et, comme à l'eure de solleil couchant, s'approchèrent grant nombre de Franchois tant qu'ilz vindrent à combattre et escarmuchier lesdis Anglois main à main. Et lors sailli grand nombre d'iceulx Anglois à pié et à cheval, et de rechief s'esforcèrent les Franchois, et y eut celle heure plus grant escarmuche qu'il n'y avoit eu de tout le jour. Et y avoit sy grant pouldre, que on ne congnoissoit ne Franchois ne Anglois, et tant, qu'il fut nuit obscure; et se retirèrent lesdis Anglois en leur parc, et aussy firent les Franchois aux battailles. Et demourèrent yceulx Anglois logiez où ilz estoient, et les Franchois se logèrent où ilz avoient logié la nuit devant, environ deux lieues loing desdis Angloiz, près du Mont-Espilouel.

Comment les Franchois et Anglois se départirent.

Le lendemain au matin, environ dix heures, se desloga l'ost desdiz Franchois et s'en ala vers Crespy en Valois; et aussy tost s'en retournèrent lesdis Anglois à Paris.

Comment Compiegne, Beauvailz et Senliz se rendirent franchois.

Le lendemain ensieuvant, le roy de France avec son ost print son chemin droit à Compiengne, laquelle lui fist obéissance; et y establi capitaine de par lui ung nommé Guillaume de Flavi, natif du païs; et là vindrent devers lui ceulx de Beauvais, lesquelz mirent ycelle ville de Beauvaiz en son obéissance. Et s'assamblèrent l'évesque et bourgois de Senliz, et vindrent devers le roy, et pareillement mirent la ville de Senliz en son obéissance; et d'illec se partist le roy de France et ala en laditte ville de Senliz.

Garnisons d'Anglois mises ès places à eulx obéissans.

En ycellui an, en la fin du mois d'aoust, se desloga de Paris le duc de Bethfort dessus nommé, et son ost, à travers Normendie; et departist son dit ost, et l'envoia en pluiseurs lieux, tant au païs de Normendie, comme ailleurs, pour garder les places dont il avoit le gouvernement et qui estoient en son obéissance; et laissa à Paris messire Loys de Luxembourg, evesque de Therouenne, soy disant chancelier de France, ung chevalier Anglois nommé messire Rachelx (1), et ung aultre chevalier, natif de France, nommé Simon Morhier, qui lors estoit prevost de Paris. Et avoient en leur compaignie deux mille Anglois pour la garde et deffence d'icelle ville de Paris, ainsy qu'on disoit.

(1) Corrigez *Radley*.

Escarmouche d'Anglois et de Franchois entre Paris et Saint-Denis.

En la fin dudit mois d'aoust, se desloga de Senliz ledit roy de France avec son ost, et s'en vint droit à Saint-Denis en France. Et lui firent ceulx de la ville obéissance : en laquelle il entra lui et son ost en ycelle ville. Et adont se commencèrent grans noises et escarmuches entre les gens dudit roy, estans logiés à Saint-Denis, lesquelz sailloient souvent horz et aloient à l'encontre de ceulx de Paris.

Comment la Pucelle donna ung assault à Paris.

Environ trois ou quatre jours après, le duc d'Alençon, le duc de Bourbon, le conte de Vendosme, le conte de Laval, le sire d'Albreth, Jehanne la Pucelle, les sire de Raix et de Boussac, mareschal de France et aultres en leur compaignie, se vindrent logier comme emmy voie de Saint-Denis et de Paris, en ung village sur le grant chemin nommé la Chappelle-Saint-Denis; et l'endemain commencèrent grans escarmuches entre les Franchois et les Anglois et aultres de Paris.

Le lendemain vindrent les ducs et aultres seigneurs franchois, à grant compaignie, aux champs près de la Porte Saint Honnouré sur ung grant bute qu'on nomme le Marchié aux Porceaulx (1) : et firent illec apporter pluiseurs canons et couleuvrines pour tirer dedens laditte ville de Paris. Et estoient les Anglois tournoians avecques leurs seigneurs; entre lesquelz portoient une banière blance et une grant croix vermeille au long de la muraille de Paris, par dedens

(1) C'est ce qu'on ap elle aujourd'hui la *Butte des moulins*.

laditte ville. Et de plaine arivée fut prins le bolvart d'icelle Porte Saint Honnouré, d'assault. Et estoit à celle prinse ung chevallier françois que on appeloit le sire de Saint-Vaillier et ses gens, qui très bien y firent leur devoir. Et cuidoient les Franchois que les Anglois et aultres gens de Paris deussent saillir par la porte Saint-Denis, ou par aultre, pour férir sur eulx: pour quoy le duc d'Alençon, le duc de Bourbon, le seigneur de Montmorency et aultres, avec grant puissance, tenoient tousjours en battaille derrière ycelle grant bute (et y fut fait chevalier le seigneur de Montmorency), car plus près ne se povoient tenir pour les canons et couleuvrines qu'ilz tiroient sans cesser.

Et dist la ditte Jehanne la Pucelle qu'elle vouloit assaillir la ville de Paris, laquelle Jehanne n'estoit pas bien infourmée de la grant eaue qu'il y avoit ès fossez; et néanmoins vint à tout grant puissance de gens d'armes, entre lesquelz estoit le sire de Raix, mareschal de France; et descendirent en l'arière fossé, où elle se tint avec ledit mareschal de France et grant compaignie de gens d'armes tout ycellui jour; et y fut navrée ycelle Jehanne la Pucelle d'un vireton parmi la jambe: néantmoins elle ne vouloit partir dudit fossé; et faisoit ce qu'elle povoit faire de gecter fagotz et aultres bois en l'autre fossé, pour cuidier passer: laquelle chose, veu la grant eaue qui y estoit, n'estoit pas possible de y entrer. Et depuis qui fut nuit, fut envoiée querir par pluiseurs foiz par lesdiz ducz d'Alençon et de Bourbon; mais pour riens ne se vouloit partir ne retraire, tant, qu'il falut que le duc d'Alençon l'alast querir, lequel la ramena. Et se retray toute la compaignie audit lieu de la Chappelle

où ilz avoient logié la nuit devant, et le lendemain s'en retournèrent lesdiz ducs d'Alençon et de Bourbon, ladicte Jehanne la Pucelle et aultres à Saint-Denis, où estoit ledit roy de France et son ost. Et là, devant le précieulx corps monseigneur Saint Denis et ses compaignons, furent pendues et laissées les armures d'icelle Jehanne lesquelles elle offrit par grant devocion (1).

Comment ceulx de Laigny se mirent en l'obéissance du Roy.

Le XXIX[e] jour dudit mois d'aoust, l'an dessus dit, le prieur de Laigny et Artus de Saint-Marry, avec auscuns de laditte ville, vindrent à Saint-Denis devers le roy de France pour mectre laditte ville de Laigny en son obéissance. Et charga le roy au duc d'Alençon d'y envoier; lequel y envoia messire Ambrois sire de Loré, auquel fut délivrée ycelle ville par les bourgois et habitans d'icelle. Lequel sire de Loré leur fit faire serment au roy ainsy que en tel cas il appartenoit.

Comment le Roy se partist de l'Isle de France.

Le douziesme jour du mois de septembre, l'an dessus dit, le roy de France ordonna que le duc de Bourbon, le conte de Vendosme, messire Loys de Culant et pluiseurs autres capitaines, demourroient ès païs qui de ce voiaige s'estoient reduis en son obéissance, et laissa son lieutenant le duc de Bourbon. Et audit lieu de Saint-Denis, laissa le conte de Vendosme

(1) Voir au procès de condamnation ce que Jeanne elle-même a dit de cette offrande (T. I, p. 179).

et le sire de Culant, admiral de France, à grant compaignie de gens d'armes; et se partist avec son ost; auquel département Jehanne la Pucelle laissa toutes ses armures completes auquelles elle avoit esté blechée devant Paris; et s'en ala ledit roy couchier à Laigni sur Marne, auquel lieu il ordonna demourer messire Ambrois, sire de Loré, lequel print et accepta ycelle charge; et demoura avec lui ung chevalier nommé messire Jehan Foucault. Et le lendemain ensieuvant, se partist le roy d'icelle ville de Laigny et s'en ala passer la rivière de Saine (1), et la rivière d'Yonne au gué emprès Sens. Et de là s'en ala à Montargiz et tout oultre la rivière de Loire.

Comment les Anglois pillèrent Saint-Denis.

Tantost après s'assemblèrent à Paris grant nombre d'Anglois et de Bourguignons : pour quoy, ce venu à la congnoissance des Franchois que le roy avoit laissié dedens Saint-Denis en France à son département, comme dessus est dit, laissèrent et habandonnèrent ycelle ville de Saint-Denis et s'en allèrent à Senliz.

Ce venu à la congnoissance des Anglois qui dedens Paris estoient, s'assamblèrent et vindrent en la ville de Saint-Denis, laquelle ilz pillèrent et robbèrent. Et trouvèrent lesdittes armures de Jehanne la Pucelle, lesquelles furent prinses et emportées par l'ordonnance de l'évesque de Therouenne, chancelier, ès parties au roy d'Angleterre obéissant (2), sans pour ce

(1) A Bray, qui cette fois voulut bien lui donner le passage.

(2) « L'espée seule demeura avec sa ceinture de buffle dont les annelets, « garnitures et boucles des pendans estoient d'or, que j'ay veu maintefois. » (Doublet, *Histoire des Antiquités de l'abbaye de Sainct-Denys*, p. 1313.) Mais l'authenticité de cette arme est loin d'être établie.

faire quelque rescoupence à laditte église : qui est pur sacriliege et manifeste.

Une grande pillerie en France.

En ce temps se commencèrent de toutes pars très grandes pilleries et roberies au païs que le roy avoit nouvellement concquis sur les Anglois, dont dessus est faitte mention, sans ce que guères lui eust cousté; car sans coup ferir on venoit de toutes pars lui faire obéissance. Et estoient yceulx païs rices, et bien peuplés, et bien labourés; néantmoins que tantost après furent destruis les laboureurs, et pluiseurs villes bien oppressées et apovries, et tant que pluiseurs contrées demourèrent inhabitées et sans labourer. Et voulloit chascun faire ce que il faisoit plus de voulenté indeue que de raison. Et quant le duc de Bourbon congnut la désolation et pillerie dessusditte, s'en ala en son païs. Esquelz païs demoura le conte de Vendosme, lequel avoit principallement la charge de la cité de Senliz; et sy eut de par le roy de France le gouvernement de tout ycellui païs. Et fut envoié de par ledit roy le sire de Boussac, mareschal de France, avec VIII cens ou mille combatans, pour aidier et secourir ycellui païs; et de ce estoit grant nécessité, car les Anglois qui tenoient Normendie et pluiseurs aultres païs en France, guerroioient d'un costé et le duc de Bourgongne de l'autre.

Comment Saint-Pere le Moustier fut prins d'assault.

Environ ce temps, fut faitte par l'ordonnance du roy de France une armée en laquelle estoit Jehanne la Pucelle avec pluiseurs aultres capitaines et chiefz de

guerre, et allèrent devant une ville nommée Saint-Pere le Moustier, laquelle ilz prindrent d'assault; et après ilz vindrent devant la Charité sur Loire, de laquelle estoit capitaine ung nommé Perrenet Grasset, et se mirent à siege devant ycelle ville de la Charité, y faisans asseoir et affuter aucunes bombardes, canons et autres artilleries. Devant laquelle se tindrent par aulcun temps et en la fin se levèrent et s'en allèrent de devant ycelle ville, et perdirent, comme on dit, la plus grant part de leur artillerie.

Rencontre sur les Angloiz.

En l'an mil quatre cens et trente se partist Jehanne la Pucelle du païs de Berri, acompaignée de pluiseurs gens de guerre, et s'en vint à Laigny sur Marne. Et assés tost après, vindrent nouvelles que il traversoit en l'Isle de France de trois à quatre cens Anglois, et tantost ycelle Jehanne la Pucelle tira sur les champs aveo messire Jehan Foucault, Guieffroy de Saint-Aubin, ung cappitaine nommé Baréec (1), Quennede, escot (2), et aucuns de la garnison de Laigny; et vindrent trouver yceulx Anglois, lesquelz se midrent touz à pié contre une haie. Et adonc laditte Jehanne la Pucelle, messire Jehan Foucault et autres se déliberèrent de les combattre, et en très bon appareil vindrent à pié et à cheval frapper sur yceulx Anglois. Et y ot très dure et aspre besongne, car les François n'estoient guères plus que les Anglois. Et finablement furent tous yceulx Anglois mors ou prins, et y ot plui-

(1) *Barrée*, dans l'édition de Godefroy. Le nom qui précède doit être corrigé, *Geoffroi de Saint-Belin*.

(2) Sir Hugh de Kennedy, capitaine des Écossais.

seurs François mors et bleciez. Et s'en retournèrent laditte Jehanne la Pucelle, messire Jehan Foucault et autres audit Laigny avec leurs prisonniers.

Siege mis à Compiengne par les Anglois et Bourguignons.

Et en celui an meisme, messire Jehan de Luxembourg, le conte de Hautinton, le conte d'Arondel et pluiseurs aultres Anglois et Bourguignons vindrent à grant ost mettre le siege devant la ville de Compiengne, d'ung costé et d'aultre de la rivière d'Oise, et firent pluiseurs bastilles où ilz se tenoient. Or doncques ce faict et venu à la congnoissance de Jehanne la Pucelle dont est faitte mention, se partist dudit lieu de Laigny pour aidier et secourir les assegiés d'icelle ville. En laquelle ycelle Jehanne la Pucelle entra, et après commencèrent chascun jour grans escarmuches entre les Anglois et Bourguignons tenans ledit siege, d'une part, et les capitaines et gens de laditte ville d'autre. Et advint que laditte Jehanne la Pucelle estoit saillie sur ledit siege moult vaillamment et hardyement; mais les Anglois et Bourguignons chargèrent fort sur elle et sa compaignie, et tant qu'il fut de nécessité à laditte Jehanne et aux autres de eulx retirer. Ce disoient aucuns que la bariere leur fut fermée au retourner, et autres disoient que trop grant presse y avoit à l'entrée; et finablement fut prinse et emmenée laditte Jehanne la Pucelle par yceulx Anglois et Bourguignons : de laquelle prinse pluiseurs du parti du roy de France furent moult courouchiés.

Et fut tenue longuement en prison par les compaignons dudit Luxembourg, lequel Luxembourg la

vendit aux Anglois qui la menèrent à Rouen où elle fut durement traictiée; et tellement, que après grant delation de temps, sans procès, mais de leur voulenté indeue, la firent publicquement ardoir en ycelle ville de Rouen : qui fut bien inhumainement fait, veu la vie et gouvernement dont elle vivoit, car elle se confessoit et recepvoit le corps de Nostre Seigneur par chascune sepmaine, comme bonne catholicque.

Et n'est point à doubter que l'espée qu'elle envoia querir en la chappelle de Sainte Katherine du Fierbois, dont dessus est faitte mention, ne fut trouvée par miracle, comme ung chascun tenoit; mesmement veu que par le moien d'icelle espée et par avant qu'elle fust rompue, a fait de beaulx conquestz cy dessus déclairiés. Et est assavoir que après la journée de Patay, laditte Jehanne la Pucelle fist faire ung cri que nul homme de sa compaignie ne tenist aucune femme diffamée ou concubine. Néantmoins en trouva aucuns trespassans son commandement : pour quoy elle les frappa d'icelle espée tellement qu'elle fut rompue. Et tantost ce venu à la congnoissance du roy, fut baillié aux ouvriers pour la reffondre : ce que ilz ne peurent faire, ne ne la peurent oncques rassambler : qui est grant approbation qu'elle estoit venue divinement. Et estoit chose notoire que depuis que laditte espée fut rompue, ladicte Jehanne ne prospera en armes au prouffit du roy ne aultrement, ainsy que par avant avoit fait.

———

JOURNAL DU SIEGE D'ORLÉANS

ET DU VOYAGE DE REIMS.

Cette relation, qui forme un livre à part, a été imprimée pour la première fois à Orléans, en 1576, sous le titre de *Histoire et discours au vrai du siége qui fut devant la ville d'Orléans par les Anglois*, etc., *prise de mot à mot sans aucun changement de langage d'un vieil exemplaire escript à la main en parchemin et trouvé en la maison de la ville d'Orléans*, etc. L'impression fut ordonnée par l'échevinage d'Orléans qui paya à cet effet trente livres tournois à l'imprimeur Saturnin Hotot, à charge par celui-ci de fournir à MM. de la ville trente exemplaires, dont deux sur parchemin, pour mettre en leur trésor. En 1621, Robert Hotot, également subventionné par la ville, donna une autre édition du même ouvrage, laquelle fut, peu de temps après, reproduite à Troyes et à Lyon. Je ne parle pas d'une traduction en latin, faite par un professeur d'Orléans nommé Micqueau, imprimée en 1560, et qui ainsi avait précédé la publication de l'original, mais sans en révéler l'existence au public.

En remontant à l'origine de ce livre, on trouve qu'en 1467 la ville d'Orléans paya onze sous parisis à un clerc nommé maître Pierre Soubsdan ou Soudan, « pour avoir escri en parchemin la « manière du siége d'Orléans, tenu par les Anglois devant ladicte « ville. » Un savant orléanais, M. Jousse, dont les papiers ont été déposés à la bibliothèque de sa ville natale (manuscrit 451), donne ce renseignement comme extrait d'un registre qui ne se retrouve plus aujourd'hui. Bien probablement le manuscrit exécuté par Pierre Soudan, était celui qui servit pour l'édition de Saturnin Hotot; mais ce manuscrit était-il lui-même la transcription d'un exemplaire plus ancien, ou bien seulement la mise au net d'un travail achevé en 1467? Contre l'opinion jusqu'ici accré-

ditée, je dois dire que la dernière de ces deux hypothèses est la seule admissible. Le *Journal du siége* ne peut pas, effectivement, avoir été écrit, ou du moins mis dans l'état où nous l'avons, en 1429, attendu qu'on y qualifie de comte de Dunois le bâtard d'Orléans, qui ne fut gratifié de ce titre qu'en 1439. Bien plus, toute la partie du livre qui concerne le voyage de Charles VII à Reims, est faite avec les deux récits de Berri et de Jean Chartier, combinés ensemble. Or, la chronique de Jean Chartier ne fut publiée qu'après la mort de Charles VII, c'est-à-dire dans les derniers mois de 1461 au plus tôt. Enfin, sous la date du 3 avril 1429 est intercalée une anecdote relative à Aymar de Poisieu, gentilhomme dauphinois dont on fait le plus grand éloge, qui était page alors, mais qui depuis, dit-on, s'illustra et devint un grand personnage. Or cet Aymar de Poisieu ne commença à faire figure que sous le règne de Louis XI; on sait même que par la faveur de ce roi, il fut appelé en 1466 au commandement général des francs-archers d'une division comprenant l'Orléanais. N'est-ce pas à cette dignité qu'il dut les louanges qui lui sont données dans un livre écrit pour la ville d'Orléans? Ainsi, d'après toutes les apparences, la rédaction du *Journal du siége* a devancé de très-peu le travail de copie exécuté par le clerc Soudan.

Pour ce qui est des sources où a été prise la matière du récit, Chartier et Berri ont été déjà signalés. Il faut y joindre le procès de réhabilitation et notamment la déposition de Dunois. L'auteur semble s'être aidé aussi, soit d'informations verbales, soit de ses propres souvenirs. Enfin ce qui constitue le *Journal du siége*, proprement dit, est évidemment copié d'un registre tenu en présence des événements. Mais ce registre offrait des lacunes : on l'entrevoit par certaines erreurs que le chroniqueur de 1467 a commises, en voulant suppléer; on en acquiert la certitude en parcourant ce qui reste à la bibliothèque d'Orléans de documents sur l'état de la ville en 1429. On trouvera dans mes notes la mention de quelques faits retrouvés à cette source, faits qui certainement ne manqueraient pas dans le *Journal*, s'il avait reçu sa rédaction définitive à une époque plus rapprochée du siége.

Cet ouvrage n'ayant été réimprimé depuis le règne de Louis XIII

ni séparément, ni dans les collections de Chroniques et Mémoires, est devenu d'une rareté extrême. Cette considération m'a déterminé à le reproduire ici intégralement, après en avoir revu le texte sur les manuscrits de Durfé et Saint-Victor, n° 285, de la Bibliothèque royale. Le titre a été rétabli d'après ces deux exemplaires.

Petit traictié par manière de croniques, contenant en brief le siége mis par les Angloys devant la cité d'Orléans, et les saillyes, assaulx et escarmouches qui durant le siége y furent faictes de jour en jour; la venue et vaillans faictz de Jehanne la Pucelle, et comment elle en feist partir les Angloys et en leva le siége par grâce divine et force d'armes. 1428.

Le conte de Salebris (1), qui estoit bien grant seigneur et le plus renommé en faictz d'armes de tous les Angloys, et qui pour Henry roy d'Angleterre, dont il estoit parent, et comme son lieutenant et chef de son armée en ce royaulme, avoit esté présent en plusieurs batailles et diverses rencontres et conquestes contre les François, où il s'estoit tousjours vaillamment maintenu, cuydant prendre par force la cité d'Orléans, laquelle tenoit le party du roy son souverain seigneur Charles, septiesme de ce nom, la vint assiéger, le mardy douziesme jour d'octobre mil quatre cens vingt huict, à tout grant ost et armée, qu'il feit loger du costé de la Sauloigne, et prez de l'ung des bourgs que on dict le Porteriau (2). Ouquel ost et armée estoient avec luy messire Guillaume de la Poulle,

(1) Salisbury.
(2) Aujourd'hui le Portereau du Coq.

conte de Suffort et messire Jehan de la Poulle son frère : le seigneur d'Escalles, le seigneur de Fouquembergue (1), le bailly d'Évreux, le seigneur de Gres (2), le seigneur de Moulins, le seigneur de Pomus (3), Glacidas fort renommé, messire Lancellot de Lisle (4), mareschal de l'ost, et plusieurs autres seigneurs et gens de guerre, tant Angloys comme autres faulx Françoys tenans leur party. Mais les gens de guerre y estans en garnyson, avoient ce mesme jour avant la venue des Angloys, du conseil et ayde des cytoyens d'Orléans, faict abatre l'esglise et couvent des Augustins d'Orléans, et toutes les maisons qui lors estoient audit Porteriau, affin que leurs ennemys ne y peussent estre logez ne y faire fortificacions contre la cité.

Le dimenche ensuyvant, gectèrent les Angloys dedens la cité six vingtz et quatre pierres de bombardes et gros canons : dont telles pierres y avoit qui pesoient cent seize livres. Et entre les autres avoient assis près de la turcie de Sainct-Jehan le Blanc, entre le pressouer de la Favière et le Portereau, ung gros canon, qu'ilz nommoient Passe-vollant. Lequel gectoit pierres poisans quatre vingtz livres, qui feit moult de dommaiges aux maisons et édiffices d'Orléans, combien qu'il n'y tua ne bleça si non une femme nommée Belles, demourant près la poterne Chesneau (5).

---

(1) Transformation du nom de lord Falconbridge, amenée sans doute par l'analogie de la seigneurie de Fauquemberque en Artois.

(2) Sir Richard Guethin, bailli d'Évreux, et lord Gray, tué au siége le 3 mars 1429.

(3) Voyez ci-dessus, p. 44, note.

(4) Tué au siége, le 30 janvier suivant, de la même manière que le comte de Salisbury dont il avait été lieutenant dans toutes ses campagnes.

(5) Petite porte qui donnait sur la rive de la Loire.

Celle mesme sepmaine, rompirent aussy et abatirent les canons des Angloys douze moulins qui estoient sur la rivière de Loire, entre la cité et la Tour neufve (1). Pour quoy ceulx d'Orléans feirent faire dedens la ville unze moulins à chevaulx, qui moult les reconfortoient. Et non obstans les canons et engins des Angloys, feirent sur eulx les Françoys estans dedens Orléans, plusieurs saillyes et escarmouches entre les Tournelles du pont (2) et Sainct-Jehan le Blanc, depuis celluy jour de dimenche jusques au jeudi vingt et ungniesme jour du mesme moys.

Auquel jour de jeudi, assaillirent les Angloys ung boulevert qui estoit fait de fagotz et de terre, assiz devant les Tournelles, dont l'assault dura quatre heures sans cesser, car ilz commencèrent dès dix heures au matin et ne le laissèrent jusques à deux heures après midi, là où furent faictz plusieurs beaulx faitz d'armes, tant d'une part que d'aultre. Des principaulx Françoys qui gardoient le boulevert, estoient le seigneur de Villars, cappitaine de Montargis, messire Mathias, Arragonnoys, le seigneur de Guitry, le seigneur de Courras, gascon (3), le seigneur de Sainctes-Trailles, et son frère Poton de Sainctes-Trailles, aussi gascons, Pierre de la Chappelle (4), gentilhomme du pays de Beausse, et plusieurs aultres chevalliers et escuyers, sans les citoyens d'Orléans, qui tous se portèrent très vaillamment.

(1) Située à la pointe orientale de la ville sur le bord de la Loire.

(2) Fortification établie jadis à la tête du pont du côté de la Sologne. Elles sont appellées *Tourelles* dans les comptes de l'hôtel de ville d'Orléans.

(3) Ou plutôt Béarnais.

(4) Il fut tué la même semaine aux Tourelles. Lottin, *Reherches historiques sur Orléans*, part. I, t. I, p. 210.

Pareillement y feirent grant secours les femmes d'Orléans; car elles ne cessoient de porter très diligemment à ceulx qui deffendoient le boulevert, plusieurs choses necessaires, comme eaues, huilles et gresses bouillans, chaux, cendres et chaussetrapes. En fin de l'assault, y furent plusieurs bleciez d'une partie et d'autre, mais trop plus des Angloys, dont il y en mourut plus de douze vingts. Lors advint que durant l'assault, chevaulchoit par Orléans le seigneur de Gaucourt, car il en estoit gouverneur; mais en passant par devant Sainct-Pere-Empont, il cheut de son cheval par cas d'aventure, tellement qu'il se desnoua le bras; si fust incontinent mené aux estuves pour appareiller.

Le vendredy ensuyvant vingt-deuxiesme jour d'icelluy mois d'octobre, sonna la cloche du beffroy, pour ce que les Françoys cuidoient que les Angloys assaillissent le boulevert des Tournelles du bout du pont par la mine dont l'avoient miné; mais ilz s'en deportèrent pour celle heure. Et ce meisme jour rompirent ceulx d'Orléans une arche du pont, et feirent ung boulevert au droit de la Belle Croix, qui est sur le pont (1).

Le samedy ensuivant, vingt-troisiesme jour d'icelluy mois, bruslèrent et abatirent ceulx d'Orléans le boulevert des Tournelles et l'abandonnèrent, pour ce qu'il estoit tout miné, et n'estoit pas tenable, au dit des gens de guerre.

Le dimenche ensuivant, vingt-quatriesme jour de ce meisme mois d'octobre, assaillirent les Angloys et prindrent les Tournelles du bout du pont, parce

(1) Monument de bronze, érigé en 1407 sur la grande arche de l'ancien pont.

qu'elles estoient toutes desmolies et brisées des canons et grosse artillerie que ilz avoient gectez contre. Et aussi n'y eut point de deffense, parce qu'on ne s'osoit tenir dessoubz.

Celluy jour de dimenche au soir, voult le conte de Salebris, ayant avecques luy le cappitaine Glacidas et plusieurs autres, aller dedans les Tournelles, aprez que elles eurent esté prinses, pour regarder mieulx l'assiecte de Orléans; mais ainsi qu'il y fut, regardant la ville par les fenestres des Tournelles, il fut actaint d'un canon que on disoit avoir esté tiré d'une tour appelée la tour Nostre Dame (1), combien qu'il ne fut oncque sceu proprement de quelle part il avoit esté gecté; pour quoy fut dit dès lors et deppuis aussi par plusieurs que c'estoit euvre divine. Le coup d'icelluy canon le frappa en la teste tellement qu'il luy abatit la moictié de la joue et creva ung des yeulx : qui fut un très grant bien pour ce royaume, car il estoit chief de l'armée, le plus craint et renommé en armes de tous les Anglois.

Ce meisme jour du dimenche que les Tournelles avoient esté perdues, rompirent les François, estans dedans la cité, ung autre boulevert très fort. Et d'autre part rompirent les Anglois deux arches du pont (2) devant les Tournelles, aprez qu'ilz les eurent prinses, et y firent ung très gros boulevert de terre et de gros fagotz.

Le lundy ensuyvant, vingt-cinquiesme jour d'icelluy moys d'octobre, arrivèrent dedens Orléans pour la conforter, secourir et ayder, plusieurs nobles seigneurs,

(1) L'avant-dernière sur le bord de l'eau, à l'ouest de la ville.
(2) L'ancien pont en avait dix-neuf.

chevaliers, capitaines et escuyers fort renommez en guerre, desquelz estoient les principaulx, Jehan bastard d'Orléans, le seigneur de Saincte-Sevère, mareschal de France, le seigneur du Bueil, messire Jacques de Chabannes, seneschal de Bourbonnoys, le seigneur de Chaumont sur Loire, messire Théaulde de Valpergue, chevalier lombart, et ung vaillant cappitaine gascon, appelé Estienne de Vignolles, dict La Hire, qui estoit de moult grant renom, et vaillans gens de guerre estans en sa compaignie. Et pour lors estoit cappitaine de Vendosme messire Cernay (1), Arragonoys, et plusieurs autres, accompaignez de huict cens combatans, tant hommes d'armes, comme archiers, arbalestriers, avecques autres enfanterie d'Italie, qui portèrent tergons (2).

Le mercredy ensuyvant, vingt-septiesme jour d'icelluy moys, trespassa de nuict le conte de Salebris en la ville de Meung sur Loire, où il avoit esté porté du siege, après qu'il eut eu receu le coup de canon dont il mourut. De la mort duquel furent fort esbahiz et dolens les Angloys tenans le siege, et en feirent grant dueil, combien qu'ilz faisoient le plus celéement qu'ilz povoient, de paour que ceulx d'Orléans ne s'en apperceussent. Si feirent vuyder les entrailles, et envoyer le corps en Angleterre. La mort duquel conte feit grant dommage aux Angloys, et par le contraire grant prouffit

(1) Plus loin Ternay. Sur les cédules constatant les dépenses de la ville, conservées à la bibliothèque d'Orléans, il est appelé messire Guillaume de Sarnay. Il conduisit à la fin du carême une ambassade d'Orléanais auprès du comte de Clermont, qui se tenait alors en Auvergne.

(2) Manuscrits *que portèrent tergons*. Il faut entendre par *tergons* (en italien *targone*), de grandes targes ou rondaches.

aux Françoys. Plusieurs dirent depuis que le conte de Salebris print telle fin par divin jugement de Dieu, et le croyent, tant parce qu'il avoit failly de promesse au duc d'Orléans prisonnier en Angleterre, auquel il avoit promis qu'il ne mesferoit en aucune de ses terres, comme aussy parce qu'il n'espargnoit monastères ne églises qu'il ne pillast et feist piller, puis qu'il y peust entrer : qui sont choses assez induisans à croire que ses jours en fureut abbregez par juste vengeance de Dieu. Et en especial fut pillée l'église Nostre Dame de Cléry et le bourg aussy pareillement (1).

Le mardy huictiesme jour de novembre, fut divisé et désemparé l'ost des Angloys, qui s'en alèrent, partie à Meung sur Loire et partie à Jargueau, et laissèrent grosses garnisons aux Tournelles et boulevert du pont, desquelles demoura cappitaine Glacidas, et avecques luy cinq cens combatans pour les garder.

Ce meisme mardy bruslèrent et ardirent les Anglois plusieurs maisons, pressouers et autres édifices ou val de Loire. Et d'autre part mireut telle dilligence les gens de guerre et citoyens d'Orleans, qu'ils bruslèrent et abatirent dedans la fin de ce meismes moys de novembre plusieurs églises qui estoient ès forsbourgs d'entour leur cité, comme l'église de Sainct Aignan, patron d'Orléans, et aussi le cloistre d'icelle église, qui estoit moult bel à veoir, l'église de Sainct Michiel, l'église de Sainct Avy, la chappelle du Martroy, l'église de Sainct Victeur, assize ès forsbourgs de la Porte de Bourgoigne, l'église de Sainct Michel dessus les foussez, les Jacobins, les Cordeliers, les Carmes, Sainct

(1) Voir ci-après le témoignage de Robert Blondel relativement à ce pillage.

Maturin, l'Aumosne Sainct Pouair (1), et Sainct Laurens (2). Et oultre plus bruslèrent et demolirent tous les forsbourgs d'entour leur cité, qui estoit très belle et riche chose à veoir avant que ilz fussent abbattus; car il y avoit de moult grans édifices et riches, et tellement que on tenoit que c'estoient les plus beaulx forsbourgs de ce royaume. Mais ce nonobstant les abbatirent et bruslèrent les François de la garnison, et ce par le vouloir et ayde des citoyens d'Orléans, affin que les Anglois ne s'y peussent loger, parce qu'ilz eussent esté fort préjudiciables à la cité (3).

Le premier jour de decembre ensuyvant, arrivèrent aux Tournelles du pont plusieurs seigneurs Anglois, dont entre les autres estoient de plus grant renom messire Jehan Tallebot, premier baron d'Angleterre, et le seigneur d'Escalles, accompaignez de trois cens combatans, qui y amenèrent vivres, canons, bombardes et autres habillemens de guerre; desquelz ilz gectèrent contre les murs et dedans Orléans plus continuellement et plus fort que devant n'avoient fait au vivant du conte de Salebris; car gectoient de telles pierres, qui pesoient huict vingtz quatre livres, qui firent plusieurs maulx et dommaiges contre la cité, en plusieurs maisons et beaulx édiffices d'icelle, sans per-

(1) L'aumône Saint-Pouair ou Saint-Paterne était un hôpital fondé par les écrivains d'Orléans, non loin de l'emplacement où est aujourd'hui l'église Saint-Paterne.

(2) Toutes ces églises furent réédifiées après la délivrance de la ville.

(3) Rien de plus sur le mois de novembre. Il est constaté par les registres municipaux de Tours que le 9 novembre 1428, La Hire fut présent à l'assemblée du corps municipal de cette ville, où il était venu avec des lettres du roi pour prier les citoyens de contribuer au secours d'Orléans. La somme de six cents livres qu'il demandait lui fut accordée.

sonne tuer ne blescher : que on tenoit à grant merveille, car entre les autres, en la rue Aux-petiz-souliers en cheut une en l'ostel et sur la table d'un homme qui disnoit, luy cinquiesme, sans aucun en tuer ne blescher : que on dit avoit esté miracle faict par nostre Seigneur à la requeste de monsieur Sainct Aignan, patron d'Orléans.

Le mardy ensuyvant, à trois heures du matin, sonna la cloche du beffroy, parce que les François cuidèrent que les Anglois voulsissent assaillir le boulevert de la Belle Croix sur le pont. Et aussi en y avoit deux qui l'avoient drès jà eschellé jusques à l'une des canonnières; mais ilz s'en retournèrent tantost en leurs Tournelles et taudis, obstant ce qu'ilz apperceurent que les François faisoient le guet, et avoient appareillé toutes choses, comme canons, arbalestres, fondes à baston, couleuvrines, pierres et autres habillemens de guerre necessaires à leur deffense, se on les assailloit.

Le jeudy vingt-troisiesme jour de ce mois de décembre, commença à gecter la bombarde, geetant pierres poisans six vingtz livres, que ceulx d'Orléans avoient lors fait faire toute neufve par ung nommé Guillaume Duisy, très soutil ouvrier, et fut assortie à la croche (1) des moulins de la poterne Chesneau, pour gecter contre les Tournelles (2); auprez de laquelle estoient assortiz deux canons, l'un dict Montargis, et

(1) *Croche, croiche* qui est devenu *crèche*, est un éperon, un ouvrage avancé en rivière pour protéger le pied d'une construction.

(2) On voit par les comptes de forteresse de la ville d'Orléans qu'il fallut vingt-deux chevaux pour transporter cette pièce avec son affût du port à l'hôtel de ville. Jollois, *Histoire du siége d'Orléans*, p. 12.

l'autre Rifflart, qui durant le siege gectèrent contre les Anglois, et leur ſeirent de grans dommaiges.

Le jour de Noel ensuivant, furent données et octroyées trefves d'une part et d'autre, durans deppuis neuf heures au matin jusques à trois heures apprez midy. Et ce temps durant, Glacidas et autres seigneurs du païs d'Angleterre requisdrent au bastard d'Orléans et au seigneur de Saincte-Sevère, mareschal de France, qu'ilz eussent une note de haulx menestriers, trompettes et clarons : ce qui leur fut accordé; et jouèrent les instrumens assez longuement, faisans grant mélodie. Mais si tost que les trefves furent rompues, se print chacun garde de soy.

Durant les festes et féries de Noel, gectèrent d'une partie et d'autre très fort et horriblement de bombardes et canons; mais sur tous faisoit moult de mal ung couleuvrinier natif de Lorraine, estant lors de la garnison d'Orléans, nommé maistre Jehan (1), que l'on disoit estre le meilleur maistre quy fust lors d'icelluy mestier. Et bien le monstra, car il avoit une grosse couleuvrine dont il gectoit souvent, estant dedans le pilier du pont près du boulevert de la Belle Croix, tellement qu'il en tua et bleça moult d'Angloys. Et pour les mocquer, se laissoit aucune fois cheoir à terre, faignant estre mort ou blecié, et s'en faisoit porter en la ville; mais il retournoit incontinent à l'escarmouche, et faisoit tant que les Anglois le sçavoient estre vif en leur grant dommaige et desplaisir.

Le mercredy vingt-neufviesme jour d'icelluy mois de

---

(1) Il demeurait auparavant à Angers et avait été appelé de cette ville pour servir le roi de son industrie à Orléans. Il recevait douze livres de solde par mois. Il suivit la Pucelle à Baugenci et plus tard à Compiegne.

decembre, furent bruslées et abattues plusieurs autres églises et maisons, qui estoient encores demourées auprez d'Orléans, comme Sainct Loup, Sainct Marc, Sainct Gervais, Sainct Euvertre, la chappele Sainct Aignan, Sainct Vincent des Vignes, Sainct Ladre, Sainct Pouair, et aussy la Magdaleine, afin que les Angloys ne se peussent là loger, retraire et fortiffier contre la cité.

Le penultiesme jour d'icelluy mois, arrivèrent environ deux mil cinq cens combatans Anglois à Sainct Laurens des Orgerilz près d'Orléans, pour là fermer ung siege; desquelz estoient cappitaines le conte de Suffort et Talbot, messire Jehan de la Poulle, le seigneur d'Escales, messire Lancelot de Lisle et plusieurs autres. Mais à leur venue furent faictes ce jour grandes escarmousches, car le bastard d'Orléans, le seigneur de Saincte-Sevère, messire Jacques de Chabannes, et plusieurs autres chevaliers, escuiers et citoyens d'Orléans, qui moult vaillamment se portèrent, leur alèrent au devant et les recueillirent comme leurs ennemys. Et là furent faicts plusieurs beaulx faiz d'armes d'une partie et d'autre. En celles escarmouches fut bleschè ou pié d'un trait des Angloys messire Jacques de Chabannes et son cheval tué par cas pareil.

Ce mesme jour aussy furent faicts plusieurs beaulx faiz d'armes, d'une partie et d'autre, environ la Croix Boissée près de Sainct-Laurens (1). Et tout ce jour feist grandement [son] devoir maistre Jehan à tout sa couleuvrine.

Le vendredy, dernier jour de l'an, à quatre heures après midy, eut deux Françoys, qui deffièrent deux

(1) A l'ouest de la ville, sur la route de Blois.

Anglois à faire deux coups de lance, et les Angloys receurent le gaige. L'un des Françoys avoit nom Jehan le Gasquet, et l'autre Vedille, tous deux gascons, de la compaignie de La Hire; ledit Gasquet vint premier contre son adversaire et le gecta par terre d'un coup de lance; mais Vedille et l'autre Angloys ne peurent vaincre l'un l'autre. Pour lesquelz regarder avoit assez prez d'eulx plusieurs seigneurs, tant de France comme d'Angleterre.

Le samedy ensuyvant, premier jour de l'an, eut une grosse escarmouche, environ trois heures aprez midy, entre la riviere Flambert, la porte Regnart (1) et la Grève : là où furent plusieurs tuez, bleciez et prins prisonniers d'une partie et d'autre, et plus de François que d'Angloys. L'abbé de Cerquenceaux, que on disoit estre religieulx, et estoit moult vaillant pour les François, y fut blecié (2). Là fut aussi perdu le chariot de la couleuvrine et prins par les Anglois : par quoy furent les François constrains de reculler hastivement parce que les Anglois saillirent à grant puissance.

Le dimenche ensuyvant, à deux heures aprez minuyt, sonna la cloche de la cité à l'effroy, parce que les Anglois cuidèrent escheller le boulevert de la porte Regnart : maiz ilz trouvèrent ceulx de la cité qui faisoient bon guet, et constraingnirent les Anglois d'eulx en retourner à grant haste dedans leur ost et bastille de Sainct-Laurens des Orgerilz. Sy ne gaignèrent que estre mouillez, car durant celle heure pleuvoit très fort.

---

(1) La porte Regnart était celle par où on entrait dans Orléans en venant de Blois et du Mans. Ce que l'auteur appelle la *rivière flambert* n'a pas été déterminé par les historiens d'Orléans.

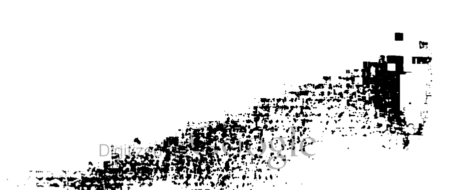
(2) C'était un partisan du Gâtinais. La *Chronique de la Pucelle* en parle.

Le lundy ensuyvant, troisiesme jour de janvier, arrivèrent devers le matin, dedans Orléans, neuf cens cinquante quatre pourceaulx, gros et gras, et quatre cens moutons. Et passa celuy bestial au port de Sainct Loup : dont le peuple d'Orléans fut fort joyeulx, car ilz vindrent au besoing.

Le mardy ensuyvant, quatriesme jour d'icelluy moys, et environ trois heures aprez minuyt, sonna la cloche du beffroy, parce que les Anglois se vindrent presenter devant le boulevert de la porte Regnart, où ilz feirent à tous grans criz sonner leurs trompettes et clairons : et aussi feirent pareillement ceulx des Tournelles, comme s'ilz voulsissent assaillir le boulevert. Mais ceulx d'Orleans se portèrent si grandement, et tant saigement se desfendirent des canons et autres habillements de guerre, que les Anglois se reculèrent en leurs bastilles de Sainct Laurens.

Le mercredy ensuivant, vint messire Loys de Culan, admiral de France, et deux cens combatans avecques luy, courir au Porteriau devant les Tournelles, où estoient les garnisons des Angloys, et malgré eulx passa Loire au port de Sainct Loup; et s'en entra luy et ses gens dedans la cité pour sçavoir des nouvelles, et du gouvernement d'elle et des François y estans. Auquel et à ses gens fut faict grant chiere, et moult furent louez. Car aussy s'estoient-ilz portez vaillamment contre les Angloys à l'escarmousche du Porteriau.

Le jeudy suyvant feste de la Thiphaine (c'est des Rois), saillirent d'Orléans, les seigneurs de Saincte-Sevère et de Culan, messire Théaulde de Valpargue, et plusieurs autres gens de guerre et citoyens; et feirent une grant escarmouche, où ilz se portèrent très



grandement contre les Angloys, lesquelz se deffendirent bien et hardiment. Aussy estoient-ilz beaucoup de seigneurs d'Angleterre, tant de chevalliers comme d'escuyers; mais on ne scet leurs noms. A celle escarmouche se porta pareillement moult bien maistre Jehan à tout sa couleuvrine.

Durant celluy temps avoient tant travaillé les Angloys, qu'ilz avoient faict deux boulevers sur la rivière de Loire, l'un estant en une petite isle du costé et au droict de Sainct-Laurent (1), qui estoit faict de fagotz, sablon et de bois; et l'autre ou champ de Sainct-Privé, au droict de l'autre et sur le rivage de la rivière (2), laquelle ilz passoient en celluy endroit, portans vivres les ungs aux autres. Et pour les garder en avoient fait cappitaine messire Lancelot de Lisle, mareschal d'Angleterre.

Le lundy, dixiesme jour d'icelluy mesme moys, arrivèrent dedans Orléans grant quantité de pouldres de canon, et plusieurs vivres que on y amenoit de Bourges, pour la conforter et secourir. En celluy jour eut aussi une très grosse et forte escarmouche, tant des canons comme d'autre traict et couleuvrines : dont ceulx qui les gectèrent feirent grandement leur devoir, et tellement, qu'il y eut beaucoup d'Angloys tuez et plusieurs prins prisonniers.

Le mardy ensuivant, environ neuf heures de nuyt, fut toute la couverture et le comble des Tournelles abbatue et gectée au bas, et six Angloys tuez dessoubz, d'un coup de canon de fer qui estoit assorty ou bou-

(1) Cette île, qui s'appelait *Charlemagne* au XVI[e] siècle, n'existe plus aujourd'hui.

(2) Sur la rive gauche.

levert de la Belle Croix du pont, et que on feit gecter à celle heure.

Le mercredy ensuivant, douziesme jour d'icelluy moys de janvier, sonna la cloche à l'effroy parce que les Angloys feirent merveilleux cry, et sonnèrent leurs trompettes et clairons devant le bolevert de la porte Regnart. Et ce meisme jour arrivèrent dedans Orléans vers le matin six heures, six cens pourceaulx.

Le samedy ensuyvant, quinziesme jour du meisme janvier, environ huict heures de nuyt, saillirent hors de la cité le bastard d'Orléans, le seigneur de Saincte-Sevère, et messire Jacques de Chabannes, accompaignez de plusieurs chevaliers, escuyers, capitaines et citoyens d'Orléans, et cuydoyent charger sur une partie de l'ost de Sainct-Laurens des Orgerilz; mais les Angloys s'en aperceurent, et crièrent à l'arme dedens leur ost : pour quoy ilz se armèrent, tellement qu'il y eut une grosse et forte escarmousche. Enfin se retrairent les François au boulevert de la porte Regnart : car les Angloys saillirent à toute puissance, combien qu'en leur saillie furent très bien battuz.

Le dimenche ensuivant, environ deux heures aprez midy, arrivèrent en l'ost des Angloys douze cens combatans, dont estoit chief messire Jehan Fascot; et amenèrent avecques eulx, vivres, bombardes, canons, pouldres, traicts et autres habillements de guerre, de quoy leurs gens de l'ost avoient grant souffreté.

Le lundy ensuyvant, dix-septiesme d'icelluy moys, advint moult merveilleux cas : car les Angloys gectèrent un canon de leur boulevert de la Croix Boissée, dont la pierre cheut devant le boulevert de la porte Banier, au milieu de plus de cent personnes, sans au-

cun blescher ne tuer; mais frappa seullement par le piet ung compaignon françois, tant qu'elle lui osta le soullier, sans luy faire aucun mal : qui est chose merveilleuse à croire.

Cellui mesme jour se devoit faire ung gaige de bataille de six Françoys contre six Angloys ou prochain champ de la porte Banier, là où souloit estre le coulombier Turpin; mais il ne se fist point, combien qu'il ne tint aux François, car ilz se presentèrent contre leurs adversaires, qui ne vindrent ne comparurent, avec ce n'osèrent saillir.

Le mardy, dix-huitiesme d'icelluy moys de janvier, à neuf heures de nuyt, tirèrent les Anglois, estans ès Tournelles, ung canon ou boulevert de la Belle Croix, qui frappa ung nommé Le Gastelier, natif d'Orléans, lequel, en les regardant, bandoit une arbalestre voulant tirer contre eulx.

Le mardy aprez, arrivèrent dedans Orléans, ainsy comme aux portes deffremans (1), quarante chiefz d'aumailles (2) et deux cens pourceaux.

Celluy jour et tost après l'entrée du bestial, gaaingnèrent les Angloys des Tournelles la charrière, deux sentines (3) et cinq cens chiefz de bestial, que marchans cuydoient ramener dedans Orléans, lesquelz furent encusez par aucuns traistres d'ung villaige emprez, dit Sandillon, affin qu'ilz eussent partie du butin; et aussi fut après le bestial butiné à Jargueau, estant lors Anglois.

Celluy mesme jour, environ trois heures après

(1) Il y a *ouvrans* dans l'édition, ce qui revient au même.

(2) Gros bestiaux.

(3) *Charrière*, bac qui mettait les assiégés en communication avec la rive gauche du fleuve. *Sentine*, petit bateau de Loire.

midy, eut une grosse et forte escarmousche en une isle devant la croche des moulins de Sainct-Aignan (1), parce que les Angloys rompirent le conduict pour passer la charrière qu'ilz avoient gaignée au port de Sainct-Loup. Et les François, tant gens de guerre comme citoyens d'Orléans, se feirent passer l'eaue en celle isle, cuydans recouvrer leur charrière perdue dès le matin. A l'encontre desquelz yssit grant puissance d'Angloys, qui estoient embuschiez derrière la turcie, ung peu plus loing que Sainct-Jehan le Blanc, et faisans grans criz se adressèrent contre les François qui s'en retournoyent, et reculèrent vers leurs boulevers très hastivement : ce qu'ilz ne sceurent faire si tost que il n'y en demourast vingt-deux mors. En oultre y furent prins deux gentilzhommes, l'ung nommé le petit Breton, qui estoit au bastart d'Orléans, et l'autre, nommé Remonet, estant au mareschal de Saincte-Sevère. A icelle escarmousche fut aussy perdue une couleuvrine, qui estoit à maistre Jehan, lequel fut en grant péril d'estre prins : car ainsy qu'il se cuyda retraire en sa santine, d'autres se boutèrent dedans avecques luy, tellement qu'elle enfonça en la rivière : par quoy il se cuida retraire dedans ung grant chalan (2) ; mais il ne peut oncques, parce qu'il estoit jà party. Toutesfoiz, véant le destroit dangier, feit tant qu'il saillit sur la peaultre (3), qui luy demoura en la main, ainsi qu'il s'efforça pour saillir de l'eau ou chalan, au derrenier. Non obstans toutes telles infor-

(1) Cette île n'existe plus. Elle était à la place de ce qu'on appelle aujourd'hui le *Duit*. Elle fut détruite lors de la reconstruction du pont.

(2) Grand bateau de Loire.

(3) Gouvernail de la sentine

tmitez nageant sur la peautre vint à rive et se sauva dedans la cité, laissant sa couleuvrine jà gaingnée par les Angloys, qui l'emportèrent aux Tournelles.

Le jeudy ensuyvant, vingt-septiesme d'icelluy moys de janvier, à trois heures après midi, eut une très grosse escarmousche devant le boulevert de la porte Regnart, parce que de quatre à cinq cens combatans Angloys y vindrent de la bastille, faisans très grans et merveilleux criz. Contre lesquelz saillirent ceulx d'Orléans par le boulevert mesmes, et se hastèrent tant qu'ilz se mirent en desarroy : par quoy le mareschal de Saincte-Sevère les feit retourner dedans. Et aprez qu'il les eut mis en ordonnance, les feit de rechief saillir, et les conduit tant bien par son sens et prouesse qu'il contraingnit les Angloys de retourner en leur ost et bastille de Sainct-Laurens.

Le lendemain, jour de vendredy, arrivèrent dedans Orléans, environ onze heures de nuyt, aucuns embassadeurs qui avoient esté envoyez devers le roy de par la ville pour avoir secours.

Le samedi ensuivant, vingt-neufviesme jour du mesmes janvier, à huict heures du matin, feirent les Anglois grans criz en leur ost et bastilles, se mirent en armes à grant puissance et, par grant ordonnance, continuans tousjours leurs criz et faisans demonstrance de grant hardement, s'en vindrent jusques à une barrière qui estoit en la grève devant la tour Nostre-Dame, et jusques devant le boulevert de la porte Regnart; mais ils furent bien receuz, car les gens de guerre et beaucoup de peuple d'Orléans saillirent incontinent contre eulx, bien ordonnez, tellement qu'il y eut une très-forte et grande escarmousche, tant à la main comme

des canons, couleuvrines et traict; et y eut beaucop de gens tuez, bleciez et prins prisonniers d'une part et d'autre. Et par especial y mourut ung seigneur d'Angleterre, que les Anglois plaingnoient moult; et le portèrent enterrer à Jargueau. Et ce jour mesmes devers le matin, aussy arrivèrent dedans Orléans le seigneur de Villars, le seigneur de Sainctes-Trailles et Poton, son frère, messire Ternay (1), et autres chevaliers et escuiers venans de parler au roy.

Le dimenche d'après, se partit d'Orléans durant la nuit le bastart d'Orléans accompaigné de plusieurs chevaliers et escuiers, pour aler à Blois devers Charles, conte de Clermont, fils aisné du duc de Bourbon; pourquoy les Anglois, oyans parler, crièrent à l'arme; et si firent fort guet, doutans qu'ilz ne les voulsissent assaillir en leurs bastilles.

Le lendemain, jour de lundy, vingt-quatriesme jour d'icelluy mois de janvier, environ quatre heures après midy, arriva dedans Orléans La Hire, et avecques luy trente hommes d'armes; contre lesquelz gectèrent les Angloys ung canon, dont la pierre cheut au milieu d'eulx, lorsqu'ilz estoient à l'endroit de la porte Regnart, combien qu'elle n'en tua ne bleça aucun : qui fut ung grant merveille. Si entrèrent sains et saulfz en la ville, et en allèrent rendre grâces à Nostre Seigneur, qui les avoit préservez de mal.

Le mercredy vingt-sixiesme du mesmes janvier, eut une forte escarmousche devant le boulevert de la porte Bannier, parce que les Angloys advisèrent caultement que le souleil luysoit aux visaiges des François, qui

(1) Plus haut *Cernay* (voyez p. 101, note 1) et ci-après *Cervais*.

estoient hors du boulevert pour escarmouscher. Et saillirent de leur ost à grosse puissance, monstrans grant semblant de hardiesse; et feirent tant qu'ilz recullèrent les François jusques à la douve des fossez du boulevert et de la ville, dont ilz approuchèrent ung de leurs estandars à une lance près du boulevert : combien qu'ilz n'y arrestèrent que ung petit, parce que on leur gectoit d'Orléans et du boulevert moult espessement de canons, bombardes, couleuvrines et autre traict. Et fut dict que en celle escarmousche fut tué vingt Anglois, sans les blecez. Mais des François n'y mourut que ung des archiers du mareschal de Saincte-Sevère, qui fut tué d'ung canon mesme d'Orléans : dont son maistre et les autres seigneurs furent bien marriz.

Le lendemain, qui estoit le samedy vingt-neufviesme d'icelluy meismes moys de janvier (1), fut donné seureté d'une part et d'autre à La Hire et messire Lancelot de Lisle de parler ensemble : ce qu'ilz feirent environ l'eure de fremer les portes. Mais après qu'ilz eurent parlé ensemble et que l'eure de la seureté fut passée, comme chacun d'eulx s'en retournoit devers ses gens, ceulx d'Orléans gectèrent ung canon qui frappa messire Lancelot, tellement qu'il luy enleva la teste : dont ceulx de l'ost furent très dolens, car il estoit leur mareschal et bien vaillant homme.

Le jour d'après, qui fut dimanche, eut une forte escarmousche, parce que les Angloys levoient des charniers (c'est des eschallas) des vignes d'environ

(1) Lacune de deux jours. Elle est dans les manuscrits aussi bien que dans les imprimés.

Sainct-Ladre et Sainct-Jehan de la Ruelle (1), prez d'Orléans, et les emportoient en leur ost pour eulx chauffer. Pour quoy le mareschal de Saincte-Sevère, La Hire, Poton, messire Jacques de Chabannes, messire Denis de Chailly, messire Cervais, Arragonnois, et plusieurs autres d'Orléans en saillirent hors et se frappèrent en eulx, et les assallirent vaillanment, tellement qu'ilz en tuèrent sept, et en amenèrent quatorze prisonniers dedans leur cité. En laquelle celluy jour trespassa ung vaillant bourgeois qui en estoit natif, nommé Simon de Baugener, qui avoit esté blecié en la gorge d'ung traict des adversaires.

Et l'endemain, jour de lundy, trente et ungniesme et dernier d'icelluy moys de janvier, arrivèrent dedans Orléans huict chevaulx chargez de huiles et de gresses.

Le jeudy ensuivant, troisiesme jour de fevrier yssirent d'Orléans, le mareschal de Saincte-Sevère, messire Jacques de Chabannes, la Hire, Couras, et plusieurs autres chevaliers et escuiers; et coururent jusques au boulevert de Sainct-Laurens. Pour quoy les Angloys crièrent aux armes, desployèrent douze de leurs bannières, et se mirent tous en bataille en leurs ostz sans yssir de leurs boulevers et barrières. Les François en fin de pièce voyans que leurs ennemys ne sailloient, s'en retournèrent en belle ordonnance dedans leur cité, sans autre chose faire.

Le samedy cinquiesme d'icelluy moys, vindrent au soir à portes fermans dedans Orléans, vingt-six combatans, très vaillans hommes de guerre et bien habillez, qui venoient de Sauloigne, et estoient au ma-

(1) Ces localités sont comprises aujourd'hui dans le faubourg Bannier.

reschal de Saincte-Sevère; lesquelz se portèrent très grandement, tant qu'ilz furent en la garnison.

Le lendemain, jour de dimenche, environ vespres, saillirent d'Orléans le mareschal de Saincte-Sevère, Chabannes, La Hire, Poton et Chailly, avecques deux cens combatans; et furent courir jusques environ la Magdaleine (1), là où ilz trouvèrent le seigneur d'Escalles et trente combatans avecques luy, qui recullèrent bien hastivement en leur ost et bastille de Sainct-Laurens; combien qu'en la fin furent là que tuez que prins quatorze Angloys.

Le lundy, septiesme d'icelluy moys, arrivèrent dedans Orléans messire Théaulde de Valpergue, messire Jehan de Lescot (2), gascon, et autres embassadeurs, qui venoient de parler au roy, pour apporter les nouvelles du secours qui devoit venir lever le siége.

Le lendemain, jour de mardy, entrèrent dedans la ville d'Orléans plusieurs très vaillans hommes de guerre et bien habillez, et entre les autres messire Guillaume Estuart, frère du connestable d'Escosse, le seigneur de Gaucourt, le seigneur de Verduzan (3), et plusieurs autres chevaliers et escuyers, accompaignez de mil combattans, tellement habillez pour faict de guerre, que c'estoit une moult belle chose à veoir.

Ce mesmes jour, arrivèrent de nuyt deux cens combatans, qui estoient à messire Guillaume de Le Bret, et peu après six vingtz autres estans à La Hire.

---

(1) Prieuré sur l'ancien chemin de Blois.

(2) *Alias* Lesgot.

(3) *Verduran* dans les manuscrits et dans les imprimés.

Environ ces jours, avoit une jeune pucelle nommée Jehanne, natifve d'un villaige en Barroys, appelé Domprebmy, près d'un autre dit Gras (1), soubz la seigneurie de Valcouleur. A laquelle gardant aucunes fois à l'entour de la maison de son père et de sa mère ung peu de berbis qu'ilz avoient, et autres foiz cousant et filant (2), s'apparut Nostre Seigneur plusieurs foiz en vision; et luy commanda qu'elle s'en allast lever le siége d'Orléans, et faire sacrer le roy à Rains, car il seroit avecques elle, et luy feroit par son divin ayde et force d'armes acomplir celle entreprinse. Pour quoy elle s'en alla devers messire Robert de Baudricourt, lors cappitaine de celle place de Valcouleur, et luy raconta sa vision, luy priant et requérant que pour le très grant bien et prouffit du roy et du royaume, il la voulsist habiller en habit d'homme, la monter d'un cheval, et faire mener devers le roy, ainsi que Dieu luy avoit mandé aller. Mais pour lórs, ne plusieurs jours après, ne la voulut croire, ainçois ne s'en faisoit que mocquer, et reputoit sa vision fantasies et foles ymaginacions, combien que, cuidant faire servir ses gens d'elle en péché charnel, il la retint. A quoy nul d'eulx, ne autre après, ne la peurent oncques retourner : car si tost qu'ilz la regardoient fort, ilz estoient tous reffroidiz de luxure.

Le mercredy, neufviesme jour du meisme moys, se deppartirent d'Orléans messire Jacques de Chabannes, messire Regnault de Fratames (3), et le Bourg de Bar,

---

(1) Greux.

(2) Ms. S. Victor, *courant et saillant.*

(3) Sic ms. et éd. Lisez *Fontaines.*

acompaignez de vingt ou vingt-cinq combatans, voulans aler à Blois devers le conte de Clermont; mais ilz furent rencontrez sur le chemin par aulcuns Angloys et Bourguignons qui prindrent le Bourg de Bar, et l'emmenèrent prisonnier en la tour de Marchesnoir, et les deux autres seigneurs se sauvèrent. Auquel jour arriva dedans la ville d'Orléans messire Gilbert de La Faiète, natif de Bourbonnois et mareschal de France, qui amena avecques luy trois cens combatans.

Le lendemain qui fut jeudy, se partit d'Orléans le bastart d'Orléans, et deux cens combatans avecques luy, pour aler à Bloys devers le conte de Clermont, et messire Jehan Estuart, connestable d'Escosse (1), le seigneur de La Tour, baron d'Auvergne, le viconte de Thouars, seigneur d'Amboise, et autres chevaliers et escuiers, accompaignez, comme on disoit, de bien quatre mil combattans, tant d'Auvergne, Bourbonnois, comme d'Escosse, pour sçavoir d'eulx l'eure et le jour qu'il leur plairoit mectre d'assaillir les Angloys et faulx François, amenans de Paris vivres et artilleries à leurs gens tenans le siége.

Le vendredy, onziesme jour d'icelluy mois de février, se partirent aussi d'Orléans messire Guillaume d'Alebret, messire Guillaume Estuart, frère du connestable d'Escosse, le mareschal de Saincte-Sevère, le seigneur de Graville, le seigneur de Saincte-Trailles, Poton son frère, La Hire, le seigneur de Verduzan,

(1) Il revenait d'un pèlerinage en terre sainte. Il ne faut pas le confondre avec Jean Stuart, comte de Buchan, son parent, que Charles VII avait fait connétable de France et qui périt à Verneuil. Son nom de terre était Darnley.

et plusieurs autres chevaliers et escuiers, acompaignez de quinze cens combatans, et tendans eulx trouver et assembler avecques le conte de Clermont, et les autres jà nommez, pour aler au devant des vivres et les assaillir. Et celluy meisme jour se partit pareillement celluy conte de Clermont, et feit tant qu'il vint à tout sa compaignie en Beausse, à un villaige nommé Rouvroy de Saint-Denis, qui est à deux lieues d'Yenville. Et quant ilz furent tous assemblez, ilz se trouvèrent de trois à quatre mille combatans, et ne s'en partirent jusques à l'endemain environ trois heures après midy.

Celluy jour de l'endemain, qui fut le samedy douziesme jour de février, veille des brandons, messire Jehan Fascot, le baillif d'Évreux pour les Anglois, messire Simon Morhier, prévost de Paris, et plusieurs autres chevaliers et escuiers du pays d'Angleterre et de France, accompaignez de quinze cens combatans, tant Angloys, Picards, Normans, que autres gens de divers pays, amenoient environ trois cens que chariotz et charrettes, chargez de vivres et de plusieurs habillemens de guerre, comme canons, arcs, trousses, traict et autres choses, les menans aux autres Angloys tenans le siege d'Orléans. Mais quant ilz sceurent par leurs espies la contenance des Françoys, et congnurent que leur intencion estoit de les assaillir : ilz s'encloyrent et feirent ung parc de leur charroy et de paulx aguz, en manière de barrières, lessant une seule (1) longue et estroicte issue ou entrée, car le derrière de leur parc ainsi clos de charroy, estoit large,

(1) Ms. S. Victor *esquelle* au lieu de *seule*.

et le dedans long et estroict : ouquel celle yssue ou entrée estoit tellement, que par là convenoit entrer, qui les vouloit assaillir. Et ce faict se mirent en belle ordonnance de bataille, actendans là vivre ou mourir; combien que d'eschapper n'avoient guères d'espérance, considérans leur petit nombre contre la multitude des Françoys, qui tous assemblez d'ung commun accord, conclurent que nul ne descendroit des chevaulx, sinon les archiers et gens de traict, qui en leur venue faisoient devoir de tirer.

Aprez laquelle conclusion se mirent devant La Hire, Poton, Saulton (1), Canede, et plusieurs autres venans d'Orléans, qui estoient environ quinze cens combatans, qui furent advertiz que les Angloys amenans les vivres venoient à la file, non ordonnez et sans avoir nulle suspeccion d'estre surprins : par quoy ilz furent tous d'une mesme oppinion qu'ilz les assauldroient ainsi qu'ilz venoient despourveuement. Mais le conte de Clermont manda plusieurs fois par divers messages à La Hire et autres, ainsi dispos d'assaillir leurs adversaires, qu'ilz trouveroient en eulx tant grant advantaige, et qu'ilz ne leur feissent aucun assault jusques à sa venue, et qu'il leur ameneroit de trois à quatre mil combatans moult desirans d'assembler aux Anglois. Pour l'honneur et amour duquel ilz delaissèrent leur entreprinse à leur très grant desplaisance, et sur tous de La Hire, qui demonstroit l'apparence de leur

(1) Saulton de Mercadieu, Gascon, dont la Chronique de la Pucelle rapporte un trait de courage bien remarquable. Atteint d'une lance dans la bouche, à la rescousse de Montargis en 1427, il se dégagea lui-même, quoique le fer lui sortît par derrière la tête, et se remit au combat.

dommaige, en tant qu'on donnoit espasse aux Anglois de eulx mectre et serrer ensemble, et avecques ce, de eulx fortiffier de paulx et de chariots. Et à la vérité La Hire et ceulx de sa compaignie partiz d'Orléans, estoient arrestez en ung champ, au front et tant près des Angloys, que très legierement les avoient veuz, comme est dit, venir à la file et eulx fortiffier; dolens à merveilles de ce qu'ilz ne les osoient assaillir, pour la deffense et continuelz messaiges d'icelluy conte de Clermont, qui tousjours s'approuchoit au plus qu'il povoit.

D'autre part, porta aussi moult impaciamment celle actente le connestable d'Escosse; lequel estoit pareillement venu là près, à tout environ quatre cens combatans, où avoit de bien vaillans hommes. Et tellement que ainsi que entre deux et trois heures après midi, approuchèrent les archiers et gens de traict françois de leurs adversaires, dont aucuns estoient jà sailliz de leur parc, qu'ilz contraignirent reculler très hastivement, et eulx rebouter dedans par force de traictz, dont ilz les chargèrent tant espessement qu'ilz en tuèrent plusieurs; et ceulx qui peurent reschapper, s'en rentrèrent dedans leur fortifficacion avecques les autres. Pour quoy et lors quant le connestable d'Escosse veit qu'ilz se tenoient ainsy serrez et rangez, sans monstrer semblant d'yssir, il fut par trop grant chaleur tant desirant de les vouloir assaillir qu'il despeça à toute force l'ordonnance qui avoit esté faicte de tous, que nul ne descendist. Car il se mist aprez, sans actendre les autres; et à son exemple, et pour luy ayder, descendirent aussi le bastart d'Orléans, le seigneur d'Orval, messire Guillaume Estuart, messire Jehan de

Mailhac (1), seigneur de Chasteaubrun, viconte de Bridiers, messire Jehan de Lesgot, seigneur de Verduzan, et messire Loys de Rochechouart, seigneur de Monpipeau, et plusieurs autres chevaliers et escuiers, avecques environ quatre cens combatans sans les gens de traict, qui jà s'estoient mis à pied, et avoient reboutez les Angloys, et faict moult vaillamment; mais peu leur valut : car quant les Anglois virent que la grant bataille, qui estoit assez loing, venoit laschement et ne se joingnoit avecques le connestable et les autres de piet, ilz saillirent hastivement de leur parc, et frappèrent dedans les François estans à piet, et les mirent en desarroy et en fuite, non pas toutes fois sans grant tuerie, car il y mourut de trois à quatre cens combatans françois.

Et oultre ce, les Angloys non saoulez de la tuerie, qu'ilz avoient faicte en la place devant leur parc, s'espandirent hastivement par les champs, chassans ceulx de piet, tellement qu'on véoit bien douze de leurs estandars loing l'un de l'autre, par divers lieux, à moins d'ung traict d'arbaleste de la principalle place où avoit esté la desconfiture. Pour quoy La Hire, Poton et plusieurs autres vaillants hommes, qui moult enviz s'en alloient ainsi honteusement, et s'estoient tirez ensemble près du lieu de la destrousse, rassemblèrent environ soixante ou quatre-vingtz combatans, qui les suyvoient çà et là, et frappèrent sur les Angloys ainsi espars, tellement qu'ilz en tuèrent plusieurs. Et certes se tous les autres François fussent ainsi retournez qu'ilz

(1) Lisez *Nailhac*. Ce personnage important était pourvu depuis six mois de la charge de grand panetier de France.

feirent, l'honneur et le prouffit du jour leur fust demouré : combien que paravant avoient esté là mors et tuez plusieurs grans seigneurs, chevaliers, escuiers nobles et vaillans cappitaines et chiefz de guerre. Et entre lesquelz y furent tuez messire Guillaume d'Albret, seigneur d'Orval, messire Jean Estuart, connestable d'Escosse, messire Guillaume Estuart son frère, le seigneur de Verduzan, le seigneur de Chasteaubrun, messire Loys de Rochechouart, et messire Jehan Chabot, avecques plusieurs autres, qui tous estoient de grant noblesse et très renommée vaillance. Les corps desquelz seigneurs furent deppuis apportez à Orléans et mis en sepulture dedans la grant esglise, dicte Saincte Croix, là où se feist pour eulx beau service divin.

De celle bataille eschappa entre autres le bastart d'Orléans, obstant ce que dès le commencement avoit esté blecié d'un traict au piet : par quoy deux de ses archiers le tirèrent à très grant peine hors de la presse, le montèrent à cheval et ainsi le sauvèrent. Le conte de Clermont, qui ce jour avoit esté faict chevallier, ne toute la grosse bataille, ne feirent oncques semblant de secourir les compaignons, tant parce qu'ilz estoient descenduz à piet, contre la conclusion de tous, comme aussi parce qu'ilz les véoient presque tous tuez devant eulx. Mais si toust qu'ilz aperceurent que les Angloys en estoient maistres, ilz se mirent à chemin vers Orléans : en quoy ne firent pas honnestement, mais honteusement ; et ilz eurent assez espace d'eux en aller, car les Angloys ne les chassèrent pas, obstant ce que la plus part d'eulz estoient à piet, et qu'ilz sçavoient les François estre

plus grant nombre qu'ilz n'estoient. Combien que tout l'onneur et le prouffit de la victoire en demoura aux Angloys, dont estoit chief pour lors messire Jehan Fascot, avecques lequel estoit aussi messire Thomas Rameston, qui pareillement avoit grant charge de gens d'armes.

Ce mesme jour arrivèrent dedans Orléans, au soir bien tart, le conte de Clermont, le bastard d'Orléans, le seigneur de la Tour, le viconte de Thouars, le mareschal de Saincte-Sevère, le seigneur de Graville, La Hire, Poton, et plusieurs chevaliers et escuiers françoys, qui venoient de la bataille, qui avoit esté ainsi perdue par faulte d'ordonnance. Combien que La Hire, Poton, et Jamet de Thilloy entrèrent les derniers dedans; car par l'ordonnance de tous demourèrent tousjours à la queue des retournans, pour contregarder que ceulx des bastilles ne saillissent sur eulx, s'ilz sçavoient la desconfiture; en quoy les eussent peu encores plus endommaiger que devant, qui ne s'en fust prins garde.

Cestuy propre jour aussi, sceut Jehanne la Pucelle, par grace divine, ceste desconfiture, et dist à messire Robert de Baudricourt que le roy avoit eu grant dommaige devant Orléans, et auroit encores plus, s'elle n'estoit menée devers luy. Pour quoy Baudricourt qui l'avoit jà esprouvée et trouvée très sage et comme veritable, perseverant en ses premières requestes, la feit habiller en habit d'homme, ainsi qu'elle le requist. Et pour la conduite luy bailla deux gentilzhommes de Champaigne, l'ung nommé Jehan de Metz, et l'autre Bertrand de Polongy, qui moult envis le feirent, pour les perilleux chemins. Mais elle les asseurant que jà

n'auroient nul mal, se mirent à chemin avecques elle, et deux de ses frères, pour aller devers le roy, qui estoit lors à Chinon.

Le lundy aprez celle desconfiture, quatorziesme du mesmes moys de fevrier, fut par les Anglois estans de la garnison des Tournelles, gecté ung canon dont la pierre cheut dedans Orléans en l'hostel de la Teste Noire, en la rue des Hostelleries : ouquel hostel elle feit grant dommaige et descendit en celle rue et tua trois personnes de la ville, l'ung desquelz estoit marchant, nommé Jehan Turquoys.

Le jeudy ensuyvant, dix-septiesme jour d'icelluy moys, furent par messire Jehan Falcot et ses gens amenez en l'ost et siége des Angloys les vivres et autres habillemens de guerre qu'ilz avoient conduis depuis Paris, et ceulx aussi qu'ilz avoient conquestez en leur dernière desconfiture emprez Rouvray Sainct-Denis, que plusieurs ont deppuis nommée la *bataille des Harans;* contre lesquelz saillirent les François de la garnison et aucuns citoyens, pour leur cuider courir sus, et gaigner les vivres et artillerie qu'ilz menoient. Mais toutesfois ne s'entretouchèrent point l'un l'autre pour celle fois.

Environ ces jours arriva dedans Chinon Jehanne la Pucelle (1) et ceulx qui la conduisoient, fort esmerveillez comment ilz estoient peu arriver sauvement, veuz les perilleux passaiges qu'ilz avoient trouvez, les dangereuses et grosses rivières que ilz avoient passées

---

(1) L'auteur a ignoré la date de cette arrivée qui eut lieu le 6 mars 1429. La mettre parmi les événements de février c'est rendre inexplicables plusieurs des circonstances rapportées ultérieurement. Voir ci-après le Continuateur français de Guillaume de Nangis.

à gué, et le grant chemin qui leur avoit convenu faire, au long duquel avoient passé par plusieurs villes et villaiges tenans le party Angloys, sans celles estans françoises, èsquelles se faisoient innumerables maulx et pilleries. Pour quoy lors louèrent Nostre Seigneur de la grâce qu'il leur avoit faicte, ainsi que leur avoit promis la Pucelle par avant. Et notiffièrent leur fait au roy, pardevant lequel avoit jà esté traicté par plusieurs fois en son conseil que le meilleur estoit qu'il se retirast au Daulphiné, et le gardast avecques les pays de Lyonnois, Languedoc et Auvergne, au moins se on les pouvoit sauver, se les Angloys gaignoyent Orléans; mais tout fut mué, car il manda les deux gentilzhommes, et présens ceulx de son grant conseil, les fist interroger du faict et estat de la Pucelle; dont ilz respondirent la vérité. Et à ceste occasion fut mis en conseil se on la feroit parler au roy : à quoy fut conclud que oyl; et de faict y parla, lui feit la reverence, et le congneut entre ses gens, combien que plusieurs d'eulx faignoient, la cuidant abuser, estre le roy : qui fut grant apparence, car elle ne l'avoit oncques mès veu. Si luy dist par moult belles parolles, que Dieu l'envoyoit pour luy ayder et secourir, et qu'il luy baillast gens, car par grâce divine et force d'armes, elle leveroit le siége d'Orléans, et puis le menroit sacrer à Raims, ainsi que Dieu luy avoit commandé; qu'il vouloit que les Angloys s'en retournassent en leur pays et luy lessassent son royaulme en paix, lequel luy devoit demourer; ou s'ilz ne le lessoient, il leur en mescherroit.

Ces paroles ainsi par elle dictes, la feit le roy remener honnorablement en son logis, et assembla son

grant conseil, ouquel furent plusieurs prelaz, chevaliers, escuyers et chiefz de guerre, avecques aucuns docteurs en théologie, en lois et en decret, qui tous ensemble advisèrent qu'elle seroit interroguée par les docteurs, pour essayer se en elle se trouveroit évidente raison de povoir acomplir ce qu'elle disoit. Mais les docteurs la trouvèrent de tant honneste contenance, et tant saige en ses parolles, que leur relacion faicte, on en tint très grant compte. Pour quoy, et aussi parce qu'on trouva qu'elle avoit sceu véritablement le jour et l'heure de la journée des Harens, ainsi qu'il fut trouvé par les lettres de Baudricourt, qui avoit escript l'heure qu'elle luy avoit dict, elle estant encores à Valcouleur; et deppuis mesmes déclaré au roy en secret, présent son confesseur, et peu de ses secrets conseillers, ung bien (1) qu'il avoit faict, dont il fut fort esbahy; car nul ne le povoit sçavoir sinon Dieu et luy : fut conclud qu'elle seroit menée honnestement à Poictiers, tant pour la faire de rechief interroguer et sçavoir sa persévérance, comme aussy affin de trouver argent, pour luy bailler gens, vivres et artilleries, pour essayer d'avitailler Orléans; ce qu'elle sceut par grace divine, car elle estant au milieu du chemin, dist à plusieurs : « En nom de Dieu, je sçay « bien que je auray beaucoup affaire à Poictiers où on « me meine; mais Messires me aydera; or allons, de « par Dieu! » car c'estoit sa manière de parler.

Quant elle fut audict Poictiers, où estoit pour lors le Parlement du roy, diverses interrogacions lui furent faictes par plusieurs docteurs et autres gens de grant

(1) *Sic* ms. et edd. Il faut lire *veu*.

estat, à quoy elle respondit moult bien. Et par especial à ung docteur Jacobin, qui luy dist que se Dieu voulloit que les Angloys s'en alassent, qu'il ne falloit point d'armes. A quoy elle respondit qu'elle ne vouloit que peu de gens qui combateroient, et Dieu donneroit la victoire (1). Pour laquelle responce, avec plusieurs autres qu'elle avoit faictes, et la fermeté de ses premières promesses, fut conclud de tous que le roy se debvoit fier en elle, et luy bailler vivres et gens, et l'envoyer à Orléans, ce qu'il feist. Et oultre ce, la feist bien armer, et luy donna de bons chevaulx. Et voulut et ordonna qu'elle eust ung estandart, ouquel par le vouloir d'elle on feist paindre et mectre pour devise, JHESUS MARIA, et une magesté. Le roy luy voulant donner une belle espée, elle luy pria qu'il luy pleust luy en envoyer querir une, qui avoit en la lemelle (2) cinq croix emprez la croisée, et estoit à Saincte-Katerine du Fierboys. Dont le roy fut fort esmerveillé, et luy demanda s'elle l'avoit oncques veue. A quoy elle respondit que non; mais toutesfois savoit qu'elle y estoit. Le roy y envoya, et fut trouvée celle espée avecques autres, qui là avoient esté données le temps passé, et fut aportée au roy, qui la feist habiller et garnir honnestement. Et luy bailla pour l'accompaigner ung bien vaillant et saige gentilhomme, nommé Jehan Daulon; et pour paige, et la servir en honneur, luy bailla ung autre gentilhomme nommé Loys de Contes. Combien que toutes les choses déclairées en cestuy chappitre se feirent à

(1) Voyez le procès de réhabilitation, t. III, p. 204.

(2) *L'allumelle* dans les éditions. Allumelle, allemelle, lemele, équivalent de lame, *lamella*.

plusieurs foys et par divers jours; mais je les ay ci ainsi couchées pour cause de briefveté.

Le vendredy, dix-huictiesme jour de fevrier, se partit d'Orléans le conte de Clermont, disant qu'il vouloit aller à Chinon devers le roy, qui lors y estoit; et emmena avec luy le seigneur de la Tour, messire Loys de Culan, admiral, messire Regnault de Chartres, archevesque de Rains, et chancellier de France, messire Jehan de Sainct-Michiel, évesque d'Orléans, natif d'Escosse, La Hire, et plusieurs chevaliers et escuyers d'Auvergne, de Bourbonnoys et d'Escosse, et bien deux mil combatans. Dont ceulx d'Orléans les voyans partir ne furent pas bien contans; mais ilz leur promisdrent pour les appaiser, qu'ilz les secourroient de gens et de vivres. Aprez lequel departement ne demoura dedans Orléans sinon le bastart d'Orléans, le mareschal de Saincte-Sevère, et leurs gens. Et le conte de Clermont, qui depuis fut duc de Bourbon, s'en ala, et les seigneurs et combatans dessus nommez avecques luy, et se mirent dedans Bloys.

Et lors, quant ceulx d'Orléans se virent ainsi delaissez en petit nombre de gens de guerre, et apperceurent la puissance et le siege des Angloys croistre de jour en jour, ilz envoyèrent Poton de Sainctes-Trailles et aucuns bourgeoys devers Philippes, duc de Bourgoigne, et messire Jehan de Luxembourg, conte de Ligny, tenant le party d'Angleterre; et leur feirent prier et requerir qu'ilz voulsissent avoir reguard en eulx; et pour l'amour de leur seigneur Charles duc d'Orléans, estant prisonnier en Angleterre, et pour la conservacion de ses terres, ausquelles garder ne pouvoit pour celluy temps entendre, leur pleust pourchasser aucune abs-

tinence de guerre devers les Angloys, et faire lever le siege jusques à ce que le trouble du royaume fust autrement esclarcy, ou leur donner ayde et secours en faveur de leur parent ainsi prisonnier.

Le dimenche aprez eut une très grosse et forte escarmousche, et tant que les Angloys saillirent de leur ost et bastilles, portèrent sept estandars, et firent tant qu'ilz enchassèrent et recullèrent les Françoys qui les estoient allez assaillir jusques au champ Turpin, qui est à un gect de pierre d'Orléans. Mais ilz furent bien recueillis de canons, couleuvrines et autre traict que on leur gecta de la ville incontinant, tant espeissement qu'ilz s'en retournèrent à grant haste dedans leur ost et bastilles de Sainct-Laurens et autres là entour.

Le mardy prouchain ensuyvant, vingt-deuxiesme de fevrier, le conte de Suffort et les seigneurs de Talebot et d'Escalles envoyèrent par ung herault pour présent au bastart d'Orléans un plat plain de figues, raisins et dattes, en luy priant qu'il luy pleust envoyer à celluy conte de Suffort de la panne noire pour fourrer une robbe. Ce qu'il feist volentiers, car il luy envoya par le hérault mesme; de quoy le conte luy seut très grant gré.

Le vendredy vingt-cincquiesme jour d'icelluy moys, arrivèrent dedans Orléans neuf chevaulx chargiez de blez, harengz et autres vivres.

Le dimenche après ensuyvant, penultiesme du mesmes moys de fevrier, creut la rivière tant et si grandement que les François d'Orléans cuidèrent fermement que les deux boulevers faiz par les Angloys sur celle rivière au droict de Sainct-Laurens, et aussi celluy des Tournelles fussent tous mynez et abatuz : car elle creut jusques aux canonnieres des boulevers,

et couroit si fort et si roidement qu'il estoit legier à croire. Mais les Angloys mirent telle dilligence, tant de jour que de nuyt, que les boulevers demourèrent en leur estat, et aussi appetissa la rivière en peu de temps. Et ce nonobstant gectoient les Angloys plusieurs coups de bombardes et canons, qui moult faisoient grant dommaige aux maisons et édiffices de la cité.

Celluy jour, la bombarde de la cité, pour lors assortie à la croche des moulins de la poterne Chesneau, pour tirer contre les Tournelles, tira tant terriblement contre elles, qu'elle en abatit ung grant pan de mur.

Le jeudy, troisiesme jour de mars, saillirent les Françoys au matin contre les Angloys, faisans pour lors ung fossé pour aler à couvert de leur boulevert de la Croix Boissée à Saint-Ladre d'Orléans, afin que les François ne les peussent veoir ne grever de canons et bombardes. Celle saillie feist grant dommaige aux Angloys, car neuf d'eulx y furent prins prisonniers. Et oultre ce, y tua maistre Jehan d'une couleuvrine cinq personnes, à deux coups. Et desquelz cinq fut le seigneur de Grez, nepveu du feu conte de Salebris, qui estoit cappitaine d'Yenville; dont les Anglois feirent grans regretz, parce qu'il estoit de grant hardiesse et vaillance.

Celluy mesmes jour, eut une très forte et grande escarmousche, car les Françoys saillirent d'Orléans, et alèrent jusques bien prez du boulévert des Angloys estans à la Croix Boissée, et gaignèrent ung canon gectant pierres grosses comme une boule. Et oultre ce rapportèrent dedans leur ville deux tasses d'argent, une robe fourrée de martres, et plusieurs haches, guisarmes, arcs, trousses de flesches, et autres habille-

mens de guerre. Mais incontinent aprez, saillirent les Angloys de leur ost et bastilles, portans neuf estandars que ilz desployèrent, et chassèrent les Françoys jusques bien près du boulevert de la Porte Bannier, et ce fait se retirèrent; combien que de rechef et tost retournèrent et chargèrent fort et asprement sur les Françoys, et tant les suyvirent de prez, que plusieurs d'eulx se gectèrent dedans les foussez d'icelle porte; contre lesquelz gectèrent ceulx d'Orléans à grant force. Et entre les autres qui là cheurent, furent l'ung Estienne Fauveau, d'Orléans mesmes. Et ce faisoient, parce qu'ilz ne povoient pas fouyr. En celle escarmousche tuèrent, blecèrent et prindrent les Angloys plusieurs prisonniers, et par especial y prindrent un vaillant escuyer gascon, nommé Regnault Guillaume de Vernade, qui estoit fort blecié.

Le lendemain, jour de vendredy, partirent environ trois cens combatans angloys, et s'en allèrent querir des charniers (1) ès vignes, environ Sainct-Ladre et Sainct-Jehan de la Ruelle : pourquoy sonna la cloche du beffroy. Mais ce non obstant, ilz prindrent et emmenèrent aucuns povres laboureurs, labourans leurs vignes, prisonniers. Et celluy mesme jour arrivèrent dedans Orléans douze chevaulx chargez de blé, harengs et autres vivres.

Le sabmedy aprez, cincquiesme d'icelluy moys de mars, fut tiré d'une couleuvrine d'Orléans; le traict de laquelle tua ung seigneur d'Angleterre, dont les Angloys feirent moult grant dueil.

Le lendemain, qui fut jour de dimenche, arrivèrent

---

(1) *Charniers*, échalas. Voyez ci-dessus, p. 115.

dedans Orléans sept chevaulx chargez de harengs et autres vivres.

Le lundy ensuyvant, septiesme du mesme moys de mars, y arrivèrent six chevaulx chargez de harengs. D'autre part tirèrent les Angloys plusieurs coups de bombardes et canons, qui cheurent en la rue des Hostelleries, et feirent grant dommaige en divers lieux. Et si arrivèrent environ quarante Angloys d'Angleterre en leur ost.

Le mardy prouchain aprez, saillirent aucuns Françoys et rencontrèrent six marchans et une damoiselle menant en l'ost neuf chevaux chargez de vivres, qu'ilz prindrent et amenèrent dedans Orléans. Ce mesme jour arriverent deux cens Angloys, qui venoient de Jargueau; et pareillement aussi arrivèrent en leur ost et bastilles plusieurs autres venans des garnisons de Beausse. Et par ce cuidèrent les Françoys qu'ilz voulsissent assaillir aucuns de leurs boulevers. Pour quoy ilz se tindrent sur leurs gardes et apprestèrent toutes choses nécessaires à leur deffense, se mestier en estoit.

Le lendemain, jour de mercredy, trouvèrent aucuns Françoys que on avoit presque percé tout le mur de l'Aumosne d'Orléans (1), au droit de la porte Parisis; et y avoit on fait ung trou pour passer ung homme d'armes. Et oultre fut trouvé un mur fait tout de nouveau, où avoit deux canonnières. Et si ne peut on sçavoir pourquoy il avoit esté fait : dont aucuns le pre-

(1) C'est-à-dire l'Hôtel-Dieu d'Orléans, à côté de la cathédrale. Le mur de la ville longeait alors les dépendances de cet établissement, et la porte Parisis était voisine.

sumoient en bien, et les autres en mal. Toutesfois quoy qu'il en feust, s'enfouyt le maistre d'icelle Aumosne (1), si tost qu'il veit qu'on s'en estoit apperceu; car de prime face il fut en grant dangier de la commotion du peuple, qui feist celluy jour très grant noise et bruit en celle Aumosne.

Le jour d'aprez, qui fut jeudy, feist le bastart d'Orléans pendre à ung arbre, ès forsbours et masures de la porte Bourgongne, deux hommes d'armes françoys estans au Gallois de Villiers, parce qu'ilz avoient rompu son sauf conduict; mais si tost qu'ilz furent mors, il les feist despendre et enterrer ès forsbours mesmes.

D'autre part s'en allèrent les Angloys cestuy propre jour à Sainct-Loup d'Orléans, et y commancèrent une bastille, qu'ilz fortiffièrent, tendans tousjours entretenir leur siege contre Orléans. Pour lequel faire lever, se mist sur les champs Jehanne la Pucelle accompaignée de grant nombre de seigneurs, chevaliers, escuyers et gens de guerre, garniz de vivres et d'artillerie; et print congé du roy, qui commanda expressément aux seigneurs et gens de guerre, qu'ilz obéissent à elle comme à luy, et aussi le firent-ils (2).

Le vendredy ensuyvant, unziesme jour du mesme mois de mars, sonna la cloche du beffroy, parce que les Angloys estans à Sainct-Loup coururent jusques à Sainct-Euvertre (3); et là, environ les vignes, prindrent plusieurs vignerons, et les enmenèrent prisonniers.

(1) Le supérieur des religieux attachés à l'infirmerie.

(2) Anachronisme de six semaines. Ce n'est qu'à la fin d'avril que Jeanne entra en campagne.

(3) Saint-Euverte était alors hors des murs de la ville

Le lendemain saillirent aucuns de la garnison d'Orléans, et en leur retour ramenèrent six prisonniers (1).

Le mardy d'aprez, quinziesme d'icelluy moys, arriva de nuict dedans la ville le bastart de Lange, qui avecques luy amena six chevaulx chargez de pouldre de canon. Et ce meisme jour se partirent trente Angloys de la bastille de Sainct-Loup, estans habillez en guise de femmes, et faisans semblant de venir querir du boys et fagotz de serment, avecques aucunes femmes, qui en apportèrent dedans Orléans. Mais quant ilz veirent leur advantaige, ilz saillirent hastivement sur les vignerons, labourans lors ès vignes environ Sainct Marc, et la Borde-aux-Mignons (2), et feirent tant qu'ilz en envoyèrent neuf ou dix prisonniers en leur bastille.

Le lendemain, qui fut mercredy, se partit d'Orléans le mareschal de Saincte-Sevère, tant pour aller devers le roy, comme pour aler prendre la possession de plusieurs terres qui lui estoient escheues par la mort du seigneur de Chasteaubrun, frère de sa femme (3); mais il promist à ceulx de la ville, qu'il retourneroit en brief, et ilz furent très contens; car ilz l'aymoient et prisoient, parce qu'il leur avoit fait plusieurs biens, et aussi pour les grans faicts d'armes

(1) Il y a dans le treizième volume des manuscrits de D. Housseau, à la Bibliothèque royale, l'extrait d'une quittance donnée le 18 mars 1428 pour la somme de soixante-dix écus, à laquelle somme avaient été imposées les paroisses de Sainte-Maure, Sepmes, Marçay, Draché, Maillé, Lasselle, Nouastre, Pouzay, Trougues, Mougon, Crousilles et Pansoust, toutes situées en Touraine, pour faire un achat de blé destiné à l'avitaillement de la ville d'Orléans.

(2) Saint-Marc confine aujourd'hui le bourg Chevassier. La Borde-aux-Mignons est en pleins champs dans la même direction.

(3) Tué à la journée des Harengs. Voyez ci-dessus, p. 122 et 124.

que luy et ses gens avoient faitz pour leur deffence.

Ce mesme jour amenoient les Angloys de la bastille de Sainct-Loup grant charroy à leur autre bastille de Sainct-Laurens. Et quant ilz furent devant Sainct-Ladre, ilz feirent ung grant cry : pour quoy sonna la cloche du beffroy; car les Françoys d'Orléans cuidèrent qu'ilz voulsissent assaillir aucuns de leurs boulevers.

Le jeudy ensuyvant dix-septiesme jour d'icelluy moys, trespassa maistre Alain du Bey, prevost d'Orléans (1), et mourut de mort naturelle. Dont ceulx de la ville furent moult doulans, parce qu'il gardoit tousjours bien justice.

Le samedy ensuivant, dix-neufviesme du mesmes moys et veille de Pasques fleuries, tirèrent les Angloys dedans Orléans plusieurs coups de plus grosses bombardes et canons qu'ilz n'avoient faict par avant, et dont ilz feirent moult de maulx et dommaiges; car une pierre de l'une des bombardes tua, que bleça, sept personnes du coup; de laquelle mourut ung potier d'estain, nommé Jehan Tonneau. Et oultre ce, cheut une autre pierre de canon devant l'hostel de feu Berthault Mignon, dont furent blecez que tuez cinq personnes.

Le lundy d'aprez, le vingt-ungniesme d'icelluy moys de mars, feirent les François sonner la cloche du beffroy, et saillirent d'Orléans à grant puissance, tant gens de guerre, comme citoyens, et autres du pays d'environ, là retraictz; et s'en allèrent assaillir les

(1) Depuis l'année 1408.

boulevers faictz de nouveau par les Angloys au droict de la grange de Cuyveret (1). Mais quant ceulx qui les gardoient les virent approucher, ilz s'en alèrent et se misrent à la fuicte, et feirent tant qu'ilz se boutèrent dedans leur bastille de Sainct-Laurens, et y emportèrent tout ce qu'ilz peurent de leurs biens et artillerie. Et incontinent aprez saillirent de celle bastille, faisans merveilleux criz et semblant de grant hardiesse : tellement qu'ilz rechassèrent les Françoys jusques à l'aumosne de Sainct-Pouair; combien qu'ilz ne passèrent pas oultre, obstant ce que les Françoys se retournèrent contre eulx et les chargèrent tant de canons, couleuvrines et autre traict, qu'ilz les contraingnirent rebouter et retraire à grant haste dedans leurs bastilles. De celles escarmousches acquist grant los, entre les Angloys, ung de leurs gentilzhommes, natif d'Angleterre, nommé Robin Heron, car il se monstra vaillant homme d'armes.

Le lendemain eut aussi grosse escarmousche, et sonna la cloche du beffroy, parce que les Angloys saillirent en grant nombre contre les François estans yssuz et alez environ Sainct-Pouair, et jusques au delà de la Croix Morin (2) pour escarmouscher, où ilz furent bien recueilliz par les Angloys, qui les rechassèrent jusques à l'Aumosne Sainct-Pouair et au champ Turpin; combien que enfin recouvrèrent force et se frappèrent dedans les Angloys par tant grant hardiesse, qu'ilz les feirent reculler arrière vers leurs bastilles.

---

(1) Ces boulevards étaient les ouvrages avancés de la bastille des Douze-Pierres, autrement nommée Londres, qui interceptait la route du Mans.

(2) A l'embranchement des routes de Blois et du Mans. Ce point est aujourd'hui dans la ville.

L'un desquelz non soy donnant garde, cheut dedans ung puis prez de la Croix Morin, dedans lequel il fut tué par les Françoys.

Ce mesmes jour de mardy, la Pucelle estant à Bloys, où elle sejournoit, actendant partie de ceulx de sa compaignie, qui n'estoient pas encores arrivez : envoya ung hérault par devers les seigneurs et cappitaines angloys, estans devant Orléans, et par luy leur escripvit unes lettres, qu'elle mesmes dicta, et ayant en chef dessus, comme ayant principal tiltre, *Jesus Maria*, et commençant aprez en marge comme il ensuit :

« Roy d'Angleterre, faictes raison au roy du ciel de son sang royal; rendés les clefz à la Pucelle de toutes les bonnes villes que vous avez enforcées. Elle est venue de par Dieu pour réclamer le sang royal, et est toute preste de faire paix, se vous voulez faire raison, par ainsi que [France] vous mectez jus, et payez de ce que vous l'avez tenue. Roy d'Angleterre, se ainsi ne le faictes, je suis chief de guerre : en quelque lieu que je actaindray voz gens en France, se ilz ne veullent obéyr, je les feray yssir vuellent ou non. Et s'ilz veullent obéir, à merci je les prendray. Croiez que s'ilz ne veullent obeyr, la Pucelle vient pour les occire. Elle vient de par le roy du ciel, corps pour corps, vous bouter hors de France. Et vous promect et certiffie la Pucelle, qu'elle y fera si grant hahay, que deppuis mil ans en France, ne fut veu si grant, se vous ne lui faictes raison. Et croyez fermement, que le roy du ciel lui envoyra plus de force à elle et à ses bonnes gens d'armes, que ne sçauriez avoir à cent assaulx.

« Entre vous, archiers, compaignons d'armes, qui estes devant Orléans, allez vous en en vostre païs, de par Dieu. Et se ainsi ne le faictes, donnez vous garde de la Pucelle, et de vos dommaiges vous souviengne. Ne prenez mie vostre opinion, que vous ne tendrez mie France du roy du ciel, du Fils de sainte Marie; mais la tendra le roy Charles, vray héritier, à qui Dieu l'a donnée, qui entrera en Paris en belle compaignie. Se vous ne croyez les nouvelles de Dieu et de la Pucelle, en quelque lieu que vous trouverons, nous fierrons dedans à horions, et si verrez lesquelz meilleur droict auront, de Dieu ou de vous.

« Guillaume de La Poulle, conte de Suffort, Jehan sire de Thalbot, Thomas sire d'Escalles, lieutenant du duc de Bethefort, soy disant régent du royaume de France pour le roy d'Angleterre, faictes responce, se vous voulez faire paix ou non à la cité d'Orléans. Se ainsi ne le faictes, de voz dommaiges vous souviengne.

« Duc de Bethfort, qui vous dictes régent de France pour le roy d'Angleterre, la Pucelle requiert et prie, que ne vous faciez mie destruire. Se vous ne luy faictes raison, elle fera tant que les François feront le plus beau faict qui oncques fut faict en la chrestienté.

« Escrit le mardy en la grant sepmaine.

« Entendez les nouvelles de Dieu et de la Pucelle.

« Au duc de Bethefort, qui se dit régent du royaume de France pour le roy d'Angleterre. »

Quant les seigneurs et cappitaines angloys eurent leues et entendus les lettres, ilz furent courrouchez à

merveilles, et en despit de la Pucelle, disans d'elle moult de villaines parolles, par espécial l'appellant ribaulde, vachiere, la menaschant de la faire brusler, retindrent le hérault porteur des lettres, tenans à mocquerie tout ce que elle leur avoit escript.

Le jeudy après prouchain et vingt-quatriesme du mesmes mois de mars, et jour de jeudy absolut, tirèrent les Angloys d'une bombarde dedans Orléans, dont la pierre qui cheut en la rue de la Charpenterie, tua que blecha trois personnes. Durant lequel jour courut grant bruit, que aucuns de la cité la debvoient trahir et bailler ès mains des Angloys; pour quoy celluy mesme jour et l'endemain, veille de sainctes Pasques, et le jour aussi, furent les gens de guerre y estans en garnison, et les citoyens et autres y estans retraictz pareillement, tousjours en armes et chacun sur sa garde, tant en la ville et sur les murs, comme ès boulevers d'entour (1).

Le jour de sainctes Pasques, qui furent le vingt-septiesme d'icelluy mois de mars, mil quatre cens vingt neuf, furent trèves donnés et octroiées d'une part et d'autre entre les François d'Orléans et les Angloys tenans le siege.

Le mardy ensuivant, vingt-neufiesme du mesmes

---

(1) Quoique le journal ne mentionne rien à la date du vendredi saint, les comptes de la ville, constatent qu'il y eut ce jour une grande distribution de vin et de blé faite par le prévôt Jean Leprêtre aux troupes de la garnison. Les capitaines portés sur l'état de distribution sont : le seigneur de Graville, Madré, Denys de Chailly, Thibauld de Termes, le seigneur de Guitry, le seigneur de Coarazze, Théaulde de Valpergue, Cernay l'Aragonais, Poton de Xaintrailles, le seigneur de Villars, les gens d'armes du maréchal de Boussac, les Écossais. JOLLOIS, *Histoire du siége d'Orléans*, p. 41.

moys, arrivèrent dedans la ville aucun nombre de bestial et autres vivres.

Le vendredy d'aprez qui fut premier jour du mois d'avril, et en celluy an mil quatre cens vingt-neuf, alèrent les François escarmouscher les Anglois prez de leur boulevert, qu'ilz avoient faict de nouvel à la grange Cuyveret. Pour quoy ilz saillirent contre eulx à tout deux estandars, et demourèrent là grant espace de temps l'un devant l'autre, et tirans les ungs contre les autres de canons, couleuvrines et autre traict, tellement que de chacune partie y en eut plusieurs bleciez.

Le lendemain arrivèrent dedans Orléans neuf beufz gras, et deux chevaulx chargez de cheveraulx et de vivres. Et ce jour mesmes, aprez midy, escarmouchèrent les François de rechief le boulevert de la grange Cuyveret, là où ilz furent bien recueilliz; car de la bastille Sainct-Laurens saillirent contre eulx environ quatre cens combatans, portans avec eulx deux estandars, dont l'ung estoit celluy de sainct George, estant my party de blanc et de rouge, et ayant ou milieu une croix rouge; et vindrent jusques à Sainct Mathurin et ou champ Turpin, chargeant fort sur les François, lesquelz furent mis en belle ordonnance par le bastard d'Orléans, le seigneur de Graville, La Hire, Poton et Tilloy : tant qu'ilz se portèrent très vaillamment, et y eut très forte et grosse escarmousche. Durant laquelle tirèrent merveilleusement de chacune partie de leurs canons, bombardes, couleuvrines et autre traict, tellement que enfin y furent plusieurs tuez et blecez, tant des Françoys comme des Angloys.

Le dimenche ensuyvant, dit Quasimodo (c'est le jour

de Pasques closes), saillirent aucuns habitans d'Orléans, et gangnèrent environ Sainct-Loup ung chalan, ouquel avoit neuf tonneaulx de vin, et ung pourceau, et de la venoison, qu'on cuidoit mener aux Angloys, en celle bastille de Sainct-Loup; mais ceulx d'Orléans beurent le vin, et mangèrent le pourceau et la venoison.

Et celluy mesme jour, eut forte escarmousche entre les paiges des François et ceux des Angloys, entre les deux isles Sainct-Laurens; et n'avoyent escuz, sinon de petitz paniers; et gectoient pierres et cailloux, les ungs contre les autres. Au derrenier feirent ceulx des François reculler les autres des Angloys : ausquelz regarder y avoit moult de gens. Et pour celle escarmouche et autres que deppuis feirent devant Orléans les paiges françois, estoit leur cappitaine l'un d'eulx, gentilhomme du Daulphiné, nommé Aymart de Puiseux : lequel fut depuis nommé Capdorat par La Hire, tant parce qu'il estoit fort blonc, comme aussi parce qu'il estoit très esveillé et de grant hardiesse entre les autres; et bien le monstra depuis en plusieurs faicts d'armes, tant en ce royaume, comme ès Allemaignes et ailleurs (1).

Le lendemain jour de lundy, ainsi que on ouvroit

(1) La guerre d'Allemagne, à laquelle il est fait ici allusion, est probablement celle que Louis dauphin porta en Alsace en 1444. Ce prince devenu roi, fit d'Aimar de Puiseux ou Poisieu, l'un de ses maîtres d'hôtel et lui donna le bailliage de Mantes. En 1465 il l'envoya en ambassade à Liége, pendant la guerre du Bien public; puis l'année suivante il l'appela au commandement général des francs-archers *de deçà la Loire*, office qui venait d'être créé, et qui s'étendait sur les provinces riveraines de la Seine, de l'Eure, et de la Loire jusqu'au Nivernais. (*Collection des documents inédits*, Mélanges, t. II, p. 313. — Daniel, *Histoire de la milice française*, l. IV, c. 4. — Ms. B. R. *Gaignières*, n. 772-2, fol. 396, 404, etc.)

les portes de la ville, y arrivèrent aucuns Françoys, qui estoient alez courir dedans Meung, dont ilz avoient tué le cappitaine, et enmenoient quarante-trois chiefz de grousses aumailles, combien que plusieurs d'eulx estoient navrez.

Celluy jour aprez midy eut une autre bataille entre les paiges, qui estoient habillez comme devant; et là fut tué d'un coup de pierre l'ung des paiges angloys, et si y eut plusieurs blechiez d'une part et d'autre; combien qu'en la fin gaignèrent les paiges angloys l'estandart des paiges françoys.

Le mardy ensuyvant, cincquiesme d'icelluy mois, arrivèrent aux portes ouvrans dedans Orléans, cent et ung pourceaulx, et six beufz gras, que marchans y amenoient du Berry; lesquelz passèrent au droict de Sainct-Aignan d'Orléans. Contre lesquelz saillirent moult hastivement les Angloys des Tournelles, si tost qu'ilz les apperceurent; mais ce fut trop tard, car ilz perdirent leur peine.

Ce mesme jour arrivèrent aussi deux chevaulx chargiez de beurre et frommaiges, et dix-sept pourceaulx qu'on y amena de Chastiaudun. Et si vint aussi nouvelles que les François estans en garnison en celle ville de Chastiaudun avoient que tué que prins et destroussez trente ou quarente Angloys qui apportoient grant argent aux autres Angloys de l'ost.

Le jeudy aprez, septiesme d'icelluy mois, arrivèrent aux Angloys de la bastille Sainct-Laurens plusieurs vivres et autres habillements de guerre, sans trouver aucun empeschement.

Le lendemain arrivèrent devers le matin dedans la cité vingt-six bestes aumailles, qu'aucuns Françoys

qui en estoient de la garnison avoient gangniez en Normandye.

Le samedy ensuivant, neufviesme du mesme moys, y arrivèrent aussi vers le matin, dix-sept pourceaulx et huict chevaulx (les deux chargez de cheveraulx et cochons, et les six autres de blé), qui furent amenez de Chastiaudun. D'autre part feirent les Angloys environ ce temps ung autre boulevert et fossé au droit du Pressouer-Ars (1). Pour lesquelz empescher, saillirent les Françoys, et alèrent jusquès au boulevert; mais il survint une grant pluie et merveilleux temps, qui dura longuement : pour quoy ilz ne peurent accomplir leur intencion, et s'en retournèrent dedans la cité sans riens faire.

Le mardy après, douziesme d'icelluy moys, se partirent d'Orléans de nuyt aucuns François et alèrent à Sainct-Marceau ou val de Loire (2), et rompirent et percèrent l'église; dedans laquelle ilz trouvèrent vingt Angloys, qu'ilz prindrent et enmenèrent prisonniers dedans leur ville, combien qu'ilz y perdirent deux de leurs compaignons.

Et le lendemain, fut apporté dedans Orléans grant argent pour souldoyer ceulx de la garnison qui en avoient bien mestier.

Le vendredy quinziesme jour du mesmes avril, firent et parfirent une moult belle bastille et forte, très bien faicte, entre Sainct-Pouair et Sainct-Ladre (3), en une

(1) Ce retranchement, auquel les Anglais donnèrent le nom de Rouen, était situé à l'extrémité du Clos des douze pierres.

(2) Sur la rive gauche du fleuve, assez loin derrière les retranchements des Anglais.

(3) Les Anglais donnèrent à cette bastille le nom de Paris.

place qui comprenoit grant ensainte; dedans laquelle mirent et laissèrent plusieurs seigneurs et gentilzhommes d'Angleterre, avecques grant nombre d'autres gens de guerre, voulans garder que par là prez ne peussent plus estre menez aucuns vivres dedans Orléans, ainsi comme ilz avoient veu faire plusieurs foiz par avant, malgré les gens de leurs autres bastilles.

Le lendemain venoient de Bloys à Orléans par le chemin de Fleury-aux-Choux, aucun nombre de bestial et autres vivres, que les Angloys cuidèrent destrousser, et leur alèrent au devant, mais trop tard, car la cloche du beffroy sonna pour secourir les vivres. Ce qui fut faict, et tellement qu'ilz arrivèrent sauvement dedens la ville.

Ce mesme jour, vindrent courir devant les Tournelles environ cincquante hommes d'armes françoys d'aucunes garnisons de Sauloigne, et enmenèrent bien quinze Angloys prisonniers. Et la nuyt ensuivant celluy jour, se partirent de la ville aucuns François qui tuèrent trois Angloys faisans le guet auprès l'Orbecte.

Le dimenche ensuivant, dix-septiesme d'icelluy mois d'avril, arrivèrent dedans Orléans, Poton de Sainctes-Trailles, et autres ambassadeurs, qui estoient alez devers le duc de Bourgongne et le conte de Ligny, et amenèrent avec eulx la trompette dudict duc de Bourgoingne. Lequel, si tost qu'il sceut la requeste de ceulx d'Orléans, s'en ala et messire Jehan de Luxembourg avec luy devers le duc de Bethefort, soy disant régent de ce royaume pour le roy Henry d'Angleterre, en luy remonstrant la pitié qui estoit au duc d'Orléans; et luy avoit requis et prié bien chierement qu'il luy

pleust faire lever et departir le siege estant mis devant sa principalle ville et cité d'Orléans. A quoy n'avoit voulu acquiescer pour nul d'eulx le duc de Bethefort (1), dont le duc de Bourgongne n'estoit pas contant ; et à ceste occasion envoyoit avecques les ambassadeurs sa trompette, qui de par luy commanda à tous ceulx de ses terres et villes à luy obéissans, estans en celluy siege, qu'ilz s'en allassent et departissent, et ne mesfeissent en aucune manière à ceulx d'Orléans. Pour obtemperer auquel commandement, s'en alèrent et departirent très hastivement plusieurs Bourgoignons, Picars, Champenois, et moult d'autres des pays et obéissance d'icelluy duc de Bourgongne.

Le lendemain au matin, environ quatre heures après minuyt, saillirent les Françoys sur l'ost des Angloys, et feirent tant qu'en leur entrée, tuèrent une partie de leur guet, et gaignèrent l'un de leurs estandars, et furent dedans longue espace. Durant laquelle ilz firent grant dommaige à leurs adversaires ; lesquelz crièrent moult effrayement à l'arme, et se mirent tous en ordonnance le myeulx qu'ilz peurent, adreschans contre les Françoys, qui les cognoissans apprester, en grant foulle yssirent de l'ost, où ilz avoient gaigné plusieurs tasses d'argent, beaucoup de robbes de martres et grant nombre d'arcs, trousses, fleiches et autres habillemens de guerre. Toutesfoiz les Anglois les poursuivirent et tindrent de tant prez, qu'il

(1) Le duc de Bourgogne demandait que la place lui fût donnée en garde comme neutre. La chronique de la Pucelle dit que le Conseil de régence constitué en Angleterre, était favorable à cette demande, mais qu'elle échoua par la disposition contraire des membres du Conseil de France et particulièrement des Parisiens. *q. v.* Voir aussi Monstrelet, liv. II, ch. 58.

y eut forte et grosse escarmousche, où plusieurs furent tuez et bleciez, tant d'une partie que d'autre. Et par espécial y fut tué d'un coup de couleuvrine cellui qui portoit l'estandart des Angloys; combien que ceulx de la ville ne furent pas sans grant dommaige, et bien y parut au retour, par le dueil que firent les femmes d'Orléans, plourans et lamentans leurs péres, mariz, frères et parens, tuez et bleciez en celle escarmousche. Et celluy mesmes jour furent renduz les corps de chaque cousté; si furent enterrez en terre saincte.

Le mardy aprez et dix-neufviesme jour du mois d'avril, environ l'heure de vespres, arrivèrent en l'ost et bastilles des Angloys grant quantité de vivres et autres habillemens de guerre, et avecques eulx plusieurs gens d'armes, qui les conduisoient.

Le lendemain, environ quatre heures du matin, se partist d'Orléans ung cappitaine nommé Amade (1), et seize hommes d'armes à cheval avecques luy, qui alèrent courir environ Fleury-aux-Choux, où s'estoient logez les Angloys qui avoient amenez les vivres derreniers, et feirent tant qu'ilz en emmenèrent six Angloys prisonniers, qu'ilz prindrent, et plusieurs chevaulx, arcs, trousses et autres habillemens de guerre.

Environ celluy mesmes temps, fortiffièrent les Angloys Sainct-Jehan-le-Blanc, ou val de Loire, et y feirent ung guet pour garder le passaige.

Le jeudy ensuivant, arrivèrent dedans Orléans trois chevaulx, chargez de pouldre à canon et de plusieurs autres choses. D'autre part apprestèrent celluy jour

(1) *Amadie* dans les éditions. C'est sans doute le même qui est appelé Madré sur les comptes de la ville. Voyez ci-dessus, p. 141, note.

ceulx d'Orléans plusieurs canons à gecter contre les Angloys, pource qu'ilz cuidoyent qu'ilz deussent faire aucune forte escarmousche pour leur bienvenue, et en firent tirer merveilleusement contre eulx estans sailliz; pour quoy se retrahirent en leur ost; mais plusieurs d'eulx s'en partirent la nuyt ensuivant, pour aler au devant des vivres que on amenoit en la ville, les voulans conquester.

Le samedy vingt-troisiesme du mesmes mois d'avril, arrivèrent dedans Orléans quatre chevaulx chargez de pouldre de canon et de vivres.

Et le lendemain y entra le Bourg de Mascaran (1), accompaigné de quarante combatans.

Et le jour prouchain aprez, qui fut mardy vingt-sixiesme jour du mesmes moys, y entra aussi Alain de Giron, accompaigné de cent combatans.

Le mercredy ensuivant, saillirent les Françoys et alèrent en moult grant haste et belle ordonnance jusques à la Croix de Fleury (2), pour secourir aucuns marchans amenans vivres d'entour Bloys, pour les avitailler, parce qu'ilz eurent nouvelles qu'ilz avoient empeschement; mais ilz ne passèrent point oultre, obstant ce que on leur vint au devant; et leur fut dit qu'ilz n'y feroient riens, car les Angloys les avoyent jà destroussez. Combien que d'autre part leur vint autre reconfort de soixante combatans venans de Beaune en Gastinoys (3), qui leur amenoient d'autres pourceaulx.

(1) *Alias* Masqueran.
(2) Ce point se trouve à l'extrémité du faubourg actuel de Saint-Vincent.
(3) Beaune la Rollande.

Le lendemain jour de jeudy, vingt-huictiesme jour d'icelluy moys d'avril, arrivèrent aprez midy dedans Orléans, ung cappitaine moult renommé appellé messire Fleurentin d'Illiers, et avecques luy le frère de La Hire, accompaignez de quatre cens combattans, qui venoient de Chastiaudun. Et celluy mesmes jour eut une forte et grosse escarmousche, parce que les Angloys vindrent escarmouscher devant les boulevers d'Orléans. Mais les gens de guerre et plusieurs citoyens d'Orléans saillirent contre eulx et les chassèrent jusques en leurs boulevers, et feirent tant qu'ilz en tuèrent et navrèrent plusieurs, et les autres tombèrent dedans les foussez de leurs boulevers, qui estoient pour lors environ la grange Cuyveret et le Pressouer-Ars, en aucune vallée qui là estoit d'ancienneté (1). Touteffois convint aux François laisser leur escarmousche et retourner en la ville, pour la grant multitude des canons, couleuvrines et autre traict dont tirèrent les Angloys contre eulx moult espessement, tellement que plusieurs y furent tuez d'une partie et d'autre; et en leur retour cheut ung des Françoys dedans ung puis, là où il fut tué.

D'autre part, sceurent la Pucelle et autres seigneurs et cappitaines estans avecques elle, comment les Anglois la desprisoient [et] en eulx mocquant d'elle et de ses lettres, avoient retenu le hérault qui les avoit portées. Pour quoy ilz conclurent qu'ilz marcheroyent avant à tous leurs gens d'armes, vivres et artilleries, et passeroient par la Sauloigne, obstant que la plus

(1) La rue de la *Mare aux Solognots*, qui joint le faubourg Saint-Jean à celui de la porte Banier, est le seul vestige qui reste de cette ancienne vallée.

grant puissance des Angloys estoit du cousté de la Beausse; combien que de ce ne dirent riens à la Pucelle, laquelle tendoit aller et passer par devant eulz à force d'armes. Et pour ce ordonna que toutes les gens de guerre se confessassent, et laissassent toutes leurs folles femmes et tout le bagaige; et en ce point s'en alèrent, et feirent tant que ilz vindrent jusques à ung villaige nommé Checy, là où ilz geurent la nuict ensuyvant (1).

Le vendredy ensuyvant, vingt-neufviesme du mesmes moys, vindrent dedans Orléans les nouvelles certaines comment le roy envoyoit par la Sauloigne vivres, pouldres, canons et autres habillemens de guerre, soubz le conduict de la Pucelle, laquelle venoit de par Nostre Seigneur pour avitailler et reconforter la ville, et faire lever le siége, dont furent moult reconfortez ceulx d'Orléans. Et parce qu'on disoit que les Angloys mectroient peine d'empescher les vivres, fut ordonné que chacun fust armé et bien empoint par la cité; ce qui fut faict.

Ce jour aussi y arrivèrent cincquante combatans à piet, habillez de guisarmes et autres habillemens de guerre; et venoient du pays de Gastinois, où ilz avoient estez en garnison.

Celluy mesmes jour eut moult grousse escarmousche, parce que les Françoys vouloient donner lieu et heure d'entrer aux vivres que on leur amenoit. Et pour

(1) Checy est à neuf kilomètres en amont d'Orléans. Mathieu de Goussancourt dans son *Martyrologe des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, avance, on ne sait sur quel fondement, que la Pucelle passa cette nuit dans la maison de Gui de Cailly, alors seigneur de Checy. (Le Brun de Charmettes, *Histoire de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 18.)

donner aux Angloys à entendre ailleurs, saillirent à grant puissance, et alèrent courir et escarmouscher devant Sainct-Loup d'Orléans. Et tant les tindrent de prez, qu'il y eut plusieurs mors, blecez et prins prisonniers d'une part et d'autre, combien que les François apportèrent dedans leur cité ung des estandars des Angloys. Et lors que celle escarmousche se faisoit, entrèrent dedans la ville les vivres et artillerie que la Pucelle avoit conduicts jusques à Checy. Au devant de laquelle alla jusques à celluy village le bastart d'Orléans et autres chevaliers, escuyers et gens de guerre, tant d'Orléans comme d'autre part, moult joyeulx de la venue d'elle, qui tous luy feirent grant reverence et belle chiere, et si feist elle à eulx. Et là conclurent tous ensemble qu'elle n'entreroit dedans Orléans jusques à la nuict, pour éviter la tumulte du peuple, et que le mareschal de Rays et messire Ambroys de Loré, qui par le commandement du roy l'avoient conduicte jusques là, s'en retourneroyent à Bloys où estoient demourez plusieurs seigneurs et gens de guerre Françoys : ce qui fut faict; car ainsi comme à huyct heures au soir, malgré tous les Angloys qui oncques n'y mirent empeschement aucun, elle y entra armée de toutes pièces, montée sur ung cheval blanc; et faisoit porter devant elle son estandart, qui estoit pareillement blanc, ouquel avoit deux anges tenans chacun une fleur de liz en leur main; et ou panon estoit paincte comme une Annonciacion (c'est l'image de Nostre-Dame ayant devant elle ung ange luy présentant ung liz).

Elle ainsi entrant dedans Orléans, avoit à son cousté senestre le bastart d'Orléans, armé et monté moult

richement. Et aprez venoyent plusieurs autres nobles et vaillans seigneurs, escuyers, cappitaines et gens de guerre, sans aucuns de la garnison, et aussy des bourgoys d'Orléans, qui luy estoyent allez au devant. D'autre part, la vindrent recevoir les autres gens de guerre, bourgoys et bourgoyses d'Orléans, portans grant nombre de torches, et faisans autel joye comme se ilz veissent Dieu descendre entre eulx, et non sans cause, car ilz avoient plusieurs ennuys, travaux et peines, et qui pis est grant doubte de non estre secouruz, et perdre tous corps et biens. Mais ilz se sentoyent jà tous reconfortez, et comme desassiégez, par la vertu divine qu'on leur avoit dit estre en ceste simple Pucelle, qu'ilz regardoient moult affectueusement, tant hommes, femmes, que petits enfans. Et y avoit moult merveilleuse presse à toucher à elle, ou au cheval sur quoy elle estoit, tellement que l'un de ceulx qui portoient les torches s'approucha tant de son estandart que le feu se print au panon. Pourquoy elle frappa son cheval des esperons, et le tourna autant gentement jusques au panon, dont elle en estangnit le feu, comme se elle eust longuement suyvy les guerres : ce que les gens d'armes tindrent à grans merveilles, et les bourgois de Orléans aussi ; lesquelz l'accompaignèrent au long de leur ville et cité, faisans moult grant chiere, et par très grant honneur la conduïsrent tous jusques auprez de la porte Reguart, en l'ostel de Jacquet Boucher, pour lors thrésorier du duc d'Orléans, où elle fut receue à très grant joye, avecques ses deux frères, et les deux gentilzhommes et leur varlet, qui estoient venuz avecques eulx du pays de Barroys.

Le lendemain qui fut samedy, derrenier jour d'icelluy mois d'avril, saillirent La Hire, messire Florent d'Illiers et autres plusieurs chevaliers et escuyers de la garnison, avecques aucuns citoyens, et chargèrent, estandars desployez, sur l'ost des Angloys, tant qu'ilz les feirent reculer, et gangnèrent la place où ilz avoient faict le guet qu'ilz tenoient lors à la place de Sainct-Pouair, à deux traicts d'arc de la ville. Pour quoy on cria fort tout au long de la cité, à celle heure, que chacun apportast feurres, pailles et fagotz, pour bouter le feu ès logis des Angloys dedans leur ost; mais on n'en feit riens, obstant que les Angloys feirent terribles cris et se mirent tous en ordonnance. Et pour ce s'en retournèrent les Françoys, combien qu'avant leur retour y avoit eu très forte et longue escarmouche, durant laquelle tirèrent merveilleusement les canons, couleuvrines et bombardes, tant que plusieurs furent tuez, blecez et prins prisonniers d'un party et d'autre.

La nuyt venue, envoya la Pucelle deux héraulx devers les Angloys de l'ost, et leur manda qu'ilz luy renvoyassent le hérault par lequel elle leur avoit envoyé ses lettres de Bloys. Et pareillement leur manda le bastart d'Orléans que s'ilz ne le renvoyaient, qu'il feroit mourir de male mort tous les Angloys qui estoient prisonniers dedans Orléans, et ceulx aussi qui par aucuns seigneurs d'Angleterre y avoient esté envoyez pour traicter de la rançon des autres. Pour quoy les chefz de l'ost renvoyèrent tous les héraulx et messagiers de la Pucelle, luy mandans par eulx qu'ilz la brusleroient et feroient ardoir, et que elle n'estoit qu'une ribaulde, et comme telle s'en retournast garder les vaches. Dont elle fut fort yrée; et à ceste occasion,

quant vint sur le soir, elle s'en ala au boulevert de la Belle Croix, sur le pont, et de là parla à Glacidas et autres Anglois estans ès Tournelles, et leur dist qu'ils se rendissent de par Dieu, leurs vies sauves seullement. Mais Glacidas et ceulx de sa rote respondirent villainement, l'injuriant et appelant vachère, comme devant, crians moult haut qu'ilz la feroient ardoir, s'ilz la povoient tenir. De quoy elle fut aucunement yrée, et leur respondit qu'ilz mentoyent; et ce dit, s'en retira dedans la cyté.

Le dimenche d'aprez, qui fut premier jour de may, celluy an mil quatre cens vingt-neuf, se partist de la ville le bastart d'Orléans. pour aller à Bloys devers le conte de Clermont, le mareschal de Saincte-Sevère, le seigneur de Rays, et plusieurs autres chevalliers, escuyers et gens de guerre. Celluy jour aussi chevaucha par la cité Jehanne la Pucelle, accompaignée de plusieurs chevaliers et escuyers, parce que ceulx d'Orléans avoient si grant voulenté de la veoir, qu'ilz rompoient presque l'uys de l'ostel où elle estoit logée; pour laquelle veoir avoit tant grant gent de la cité par les rues où elle passoit, que à grant peine y povoit on passer, car le peuple ne se povoit saouller de la veoir. Et moult sembloit à tous estre grant merveille comment elle se povoit tenir si gentement à cheval, comme elle faisoit. Et à la vérité aussi elle se maintenoit aussi haultement en toutes manières, comme eust sceu faire ung homme d'armes, suivant la guerre dès sa jonnesse.

Ce mesmes jour parla de rechief la Pucelle aux Angloys prez de la Croix Morin, et leur dist qu'ilz se rendissent leurs vies sauves tant seullement, et s'en re-

tournassent de par Dieu en Angleterre, ou qu'elle les feroit courrouchez; mais ilz luy respondirent aussi villaines parolles que ilz avoient faict des Tournelles à l'aultre foiz : pour quoy elle s'en retourna dedans Orléans.

Le lundy, deuxiesme jour de may, se partist d'Orléans la Pucelle estant à cheval, et alla sur les champs visiter les bastilles et ost des Angloys; aprez laquelle couroit le peuple à très grant foulle, prenant moult grant plaisir à la veoir et estre entour elle. Et quant eust veu et regardé à son plaisir les fortificacions des Angloys, elle s'en retourna à l'église de Saincte-Croix d'Orléans dedans la cité, où elle oyt les vespres.

Le mercredy, quatriesme jour d'icelluy moys de may, saillit aux champs la Pucelle ayant en sa compaignie le seigneur de Villars et messire Fleurent d'Iliers, La Hire, Alain Giron, Jamet de Tilloy, et plusieurs autres escuiers et gens de guerre, estans en tout cinq cens combatans; et s'en alla au devant du bastart d'Orléans, du mareschal de Rays, du mareschal de Saincte-Sevère, du baron de Coulonces (1), et de plusieurs autres chevaliers et escuiers, avecques autres gens de guerre habillez de guisarmes et maillez de plomb, qui amenoyent vivres, que ceulx de Bourges, Angers, Tours, Blois, envoyoient à ceulx d'Orléans, lesquelz receurent en très grant joye en leur ville, en laquelle ilz entrèrent pardevant la bastille des Angloys, qui

(1) *Coulouces* dans les manuscrits et les éditions. C'était un seigneur normand dont le nom était Jean de La Haye. Il était fils d'un chevalier du même nom qui périt en combattant pour la défense de Pontorson en 1426. Lui-même fut fait chevalier à la bataille de Patai.

n'osèrent oncques saillir, mais se tenoient fort en leurs gardes.

Et ce mesmes jour aprez midy, se partirent de la cité la Pucelle et le bastart d'Orléans, menans en leurs compaignies grans nombres de nobles, et environ quinze cens combatans, et s'en allèrent assaillir la bastille Sainct-Loup, là où ilz trouvèrent très forte résistance, car les Angloys, qui l'avoient moult fortiffiée, la deffendirent très vaillamment l'espace de trois heures que l'assault dura très aspre, combien qu'en fin la prindrent les Françoys par force, et tuèrent cens et quatorze Angloys, et en retindrent et amenèrent quarante prisonniers dedans leur ville; mais avant abatirent, bruslèrent et desmolirent du tout celle bastille, ou très grant courroux, dommaige et desplaisir des Angloys. Partie desquelz estans à la bastille de Sainct-Pouair, saillirent à grant puissance durant celluy assault, voulans secourir leurs gens: dont ceulx d'Orléans furent advertiz par la cloche du beffroy, qui sonna par deux fois; par quoy le mareschal de Saincte-Sevère, le seigneur de Graville, le baron de Coulonces et plusieurs autres chevaliers et escuiers, gens de guerre et citoyens, estans en tous six cens combatans, saillirent hastivement hors d'Orléans et se mirent aux champs en très belle ordonnance et bataille contre les Angloys; lesquelz délaissèrent leur entreprinse et le secours de leurs compaignons, quant ilz veirent la manière des Françoys ainsi saillir hors et ordonnez en bataille, et s'en tournèrent dolens et courrouchez dedans leur bastille, dont ilz estoient yssus en très grant haste. Mais nonobstant leur retour, se deffendirent de plus en plus ceulx de la bastille;

combien qu'en la fin la prindrent les Françoys, ainsi que dit est.

Le jeudy d'après, qui fut l'Ascension Nostre Seigneur, tindrent conseil la Pucelle, le bastart d'Orléans, le mareschal (1) de Saincte-Sevère et de Rays, le seigneur de Graville, le baron de Coulonces, le seigneur de Villars, le seigneur de Sainctes-Trailles, le seigneur de Gaucourt, La Hire, le seigneur de Corraze, messire Denis de Chailly, Thibaut de Termes, Jamet de Tilloy et ung cappitaine escossois, appelé Canede, et autres cappitaines et chiefz de guerre, et aussi les bourgeois d'Orléans, pour adviser et conclure ce qui estoit de faire contre les Angloys qui les tenoient assiégez. Pour quoy fut conclud qu'on assauldrait les Tournelles et bouleverts du bout du pont, combien que les Angloys les avoient merveilleusement fortifiées de choses deffensables, et de grant nombre de gens bien usitez en guerre. Et pour ce fut par les cappitaines commandé que chacun fust prest le lendemain au matin, et garny de toutes choses à faire assault; auquel commandement fut bien obéy, car dès le soyr fut faict tant grant dilligence, que tout fust prest au plus matin, et noncé à la Pucelle.

Laquelle saillit hors d'Orléans, ayant en sa compaignie le bastart d'Orléans, les mareschaulx de Saincte-Sevère et de Rays, le seigneur de Graville, messire Florent d'Illiers, La Hire, et plusieurs autres chevaliers et escuiers, et environ quatre mil combatans; et passa la rivière de Loire, entre Sainct-Loup et la Tour

(1) Lisez *les mareschaux*.

neufve (1), et de prime face prindrent Sainct-Jehan le Blanc, que les Angloys avoyent emparé et fortiffié. Et après se retirèrent en une petite ysle, qui est au droict de Sainct Aignan (2). Et lors les Angloys des Tournelles saillirent a grant puissance, faisans grans cris, et vindrent charger sur eulx très fort et de prez. Mais la Pucelle et La Hire, à tout partie de leurs gens se joignirent ensemble et se frappèrent de tant grant forche et hardiesse contre les Angloys qu'ilz les contraingnirent reculler jusques à leurs boulevers et Tournelles. Et de plaine venue livrèrent tel assaut au boulevert et bastille là près fortiffiez par les Angloys, au lieu où estoit l'église des Augustins, que ilz les prindrent par force, delivrans grant nombre de Françoys là prisonniers, et tuans plusieurs Angloys qui estoient dedans, et l'avoient deffendu moult aspremeut; tant que on y fist moult de beaulx faiz d'armes, d'une part et d'autre. Et le soir ensuivant fut par les Françoys mis le siége devant les Tournelles et les boulevers d'entour. Pour quoy ceulx d'Orléans faisoyent grant dilligence de porter toute la nuyt pain, vin, et autres vivres, aux gens de guerre tenans le siége (3).

Le jour d'après au plus matin, qui fut samedy, sixiesme (4) jour de may, assaillirent les Françoys les Tournelles et les boulevers et taudis que les Angloys y avoient faiz pour les fortiffier. Et y eut moult mer-

---

(1) Voyez ci-dessus, p. 98.

(2) La même dont il est question ci-dessus, p. 112.

(3) Le menu des provisions portées aux assaillants par divers fournisseurs, se trouve sur les cédules constatant les dépenses de la ville en 1429, à la bibliothèque d'Orléans.

(4, Lisez *septiesme*.

veilleux assault, durant lequel y furent faictz plusieurs beaux faiz d'armes, tant en assaillant que en deffendant, parce que Angloys y estoient grant nombre fort combatans, et garnis habondamment de toutes choses deffensables. Et aussi le monstrèrent ilz bien, car nonobstant que les Franchois les eschelassent par divers lieux moult espessement, et assaillissent de fronc au plus hault de leurs fortificacions de telle vaillance et hardiesse, qu'il sembloit à leur hardi maintien que ilz cuidassent estre immortelz : si les reboutèrent ilz par maintes foiz et tresbuschèrent de hault en bas, tant par canons et autre traitct, comme aux haches, lances, guisarmes, maillez de plomb, et mesmes à leurs propres mains, tellement qu'ilz tuèrent que blecèrent plusieurs Françoys. Et entre les autres y fut blecée la Pucelle et frappée d'un traict entre l'espaule et la gorge, si avant qu'il passoit oultre : dont tous les assaillans furent moult dolens et courrouchez, et par espécial le bastart d'Orléans, et autres cappitaines qui vindrent devers elle, et luy dirent qu'il valloit mieulx laisser l'assault jusques au lendemain ; mais elle les reconforta par moult belles et hardies paroles, les exhortans d'entretenir leur hardiesse. Lesquelz ne la voulans croire délaissèrent l'assault, et se tirèrent arrière, voulans faire rapporter leur artillerie jusques au lendemain. Dont elle fut très dolente, et leur dist : « En nom de Dieu vous entrerez bien brief dedans, « n'ayez doubte, et n'auront les Angloys plus de force « sur vous. Pour quoy repousez vous ung peu, beuvez « et mengez. » Ce qu'ilz feirent, car à merveilles luy obéissoyent. Et quant ilz eurent beu, elle leur dist : « Retournez de par Dieu à l'assault de rechief, car sans

« nulle faulte les Anglois n'auront plus de force de eulx « deffendre, et seront prinses leurs Tournelles et leurs « boulevers. »

Et ce dit, laissa son estandart, et s'en ala sur son cheval à ung lieu destourné faire oraison à Nostre Seigneur; et dist à ung gentilhomme estant là près : « Donnez vous garde, quant la queue de « mon estandart sera ou touchera contre le boule- « vert. » Lequel luy dist ung peu aprez : « Jehanne, la « queue y touche ! » Et lors elle luy respondit : « Tout « est vostre, et y entrez ! » Laquelle parolle fut toust après congneue prophécie, car quant les vaillans chiefz et gens d'armes estans demourez dedans Orléans virent que on vouloit assaillir de rechief, aucuns d'eulx saillirent hors de la cité par dessus le pont. Et parce que plusieurs arches estoyent rompues, ilz menèrent ung charpentier, et portèrent goutières et eschelles, dont ilz feirent planches. Et voyans qu'elles n'estoient assez longues pour porter sur les deux boutz d'une des arches rompues, ilz joingnirent une petite pièche de boys à l'une des plus grans goutières, et feirent tant qu'elle tint (1). Sur laquelle passa premier tout armé ung très vaillant chevalier de l'ordre de Rodes, dict de Sainct Jehan de Jhérusalem, appelé frère Nicole de Giresme, et à son exemple pluseurs autres aussi : qu'on dit depuis

---

(1) L'article 57 du compte de forteresse pour l'an 1429, conservé à la bibliothèque d'Orléans, se rapporte à la construction de ce pont volant : « Payé xl. sous pour une grosse pièce de boys prinse chez Jehan Bazin quant on gaigna les Tourelles contre les Anglois pour mectre au travers d'une des arches du pont qui fut rompu. — Baillé à Champeaux et autres charpentiers xvi sous pour aler boire le jour que les Tourelles furent gaignées. » Voyez Jollois, *Histoire du Siége*, p. 84.

avoir esté plus miracle de Nostre Seigneur que autre chose, obstant que la goutière estoit merveilleusement longue et estroicte, et haute en l'air, sans avoir aucun appuy.

Lesquelz passez oultre se bouttèrent avecques leurs autres compaignons en l'assault qui dura peu deppuis; car si toust que ilz eurent recommencé, les Angloys perdirent toute force de pouvoir plus résister, et s'en cuidèrent entrer du boulevert dedans les Tournelles : combien que peu d'eulx se peurent sauver, car quatre ou cinq cens combatans qu'ilz estoient furent tous tuez ou noyez, exceptez aucun peu qu'on retint prisonniers, et non pas grans seigneurs, obstant que Glacidas, qui estoit cappitaine et moult renommé en faiz d'armes, le seigneur de Moulins, le seigneur de Pommiers, le bailli de Mente, et plusieurs autres chevaliers banneretz et nobles d'Angleterre, furent noyez, parce qu'en eulx cuidans sauver, le pont fondit soubz eulz : qui fut grant esbahissement de la force des Angloys, et grant dommaige des vaillans Françoys, qui pour leur rançon eussent peu avoir grant finance (1). Toutesfois feirent ilz grant joye, et louèrent Nostre Seigneur de celle belle victoire qu'il leur avoit donnée ;

---

(1) Notre auteur a tort de regarder comme chose fortuite la chute du pont qui joignait le boulevard des Tourelles aux Tourelles elles-mêmes. Les comptes de la ville pour 1429 prouvent que ce pont fut brûlé à dessein au moyen d'un bateau incendiaire que les Orléanais firent amarrer après la charpente. Ainsi on paya « à Jehan Poitevin, pescheur, 8 sous pour avoir mis à terre sèche ung challan qui fut mis sous le pont des Tournelles pour les ardre quant elles furent prinses ; — à Boudon, 9 sous pour deux esses pesans quatre livres et demie, mises au challan qui fut ars soubs le pont des Tourelles » (Articles 9 et 19). Il est aussi question sur le même compte de « résine et d'oing » achetés « pour engraisser les drapeaux à mettre le feu aux Tourelles. » Jollois, *Histoire du Siége*, p. 84.

et bien le debvoient faire, car on dit que celluy assault qui dura depuis le matin jusques au soleil couchant, fut tant grandement assailly et deffendu, que ce fut un des plus beaulx faiz d'armes qui eust esté faict long temps par avant. Et aussy fut miracle de Nostre Seigneur, faict à la requeste de Sainct Aignan et Sainct Euvertre, jadis évesques et patrons d'Orléans, comme assez en fut apparence, selon la commune oppinion, et mesmes par personnes qu'icelluy jour furent amenez dedens la ville; l'ung desquelz certiffia que à luy et à tous les autres Angloys des Tournelles et boullevers sembloient, quant on les assailloit, qu'ilz véoient tant de peuple que merveilles, et que tout le monde estoit là assemblé. Pour quoy tout le clergé et peuple d'Orléans chantèrent dévotement *Te Deum laudamus*, et feirent sonner toutes les cloches de la cité, remercians très humblement Nostre Seigneur et les deux saincts confesseurs pour celle glorieuse consolacion divine; et moult firent grant joye de toutes pars, donnans merveilleuses louenges à leurs vaillans deffendeurs, et par espécial et sur tous à Jehanne la Pucelle. Laquelle demoura celle nuyt, et les seigneurs, cappitaines et gens d'armes avecques elle, sur les champs, tant pour garder les Tournelles ainsi vaillamment conquestées, comme pour sçavoir se les Angloys du costé de Sainct-Laurens sauldroyent point, voulans secourir ou venger leurs compaignons; mais ilz n'en avoient nul vouloir.

Ainçois le lendemain matin, jour de dimenche et septiesme (1) jour de may, celluy mesme an mil quatre

(1) Lisez *huictiesme*

cens vingt-neuf, désemparèrent leurs bastilles, et si feirent les Angloys de Sainct-Pouair et d'ailleurs, et levans leur siége se mirent en bataille. Pour quoy la Pucelle, les mareschaulx de Saincte-Sevère et de Rays, le seigneur de Graville, le baron de Coulonces, messire Florent d'Illiers, le seigneur de Corraze, le seigneur de Sainctes-Trailles, La Hire, Alain Giron, Jamet du Tilloy, et plusieurs autres vaillans gens de guerre et citoyens saillirent hors d'Orléans en grant puissance, et se mirent et rangèrent devant eulx en bataille ordonnée. Et en tel point furent très prez l'un de l'autre, l'espace d'une heure entière sans eulx toucher. Ce que les Françoys souffryrent très envis, obtempérans au vouloir de la Pucelle, qui leur commanda et deffendit dès le commancement que, pour l'amour et honneur du sainct dimenche, ne commanchassent point la bataille n'assaillissent les Angloys; mais se les Angloys les assailloyent, qu'ilz se deffendissent fort et hardiement, et qu'ilz n'eussent nulle paour, et qu'ilz seroient les maistres. L'eure passée, se mirent les Angloys à chemin, et s'en alèrent bien rengez et ordonnez dedans Meung sur Loire, et levèrent et laissèrent totallement le siége, qu'ilz avoient tenu devant Orléans deppuis le douziesme jour d'octobre mil quatre cens vingt huyt jusques à cestui jour. Toutesfoiz ne s'en alèrent ilz ne n'emportèrent sauvement toutes leurs bagues, car aucuns de la garnison de la cité les poursuyvirent et se frappèrent sur la queue de leur armée par divers assaulx, tellement qu'ilz gaignèrent sur eulx grosses bombardes et canons, arcs, arbalestres et autre artillerie.

Et celluy mesmes jour, avoit ung augustin angloys

confesseur du seigneur de Talbot, et qui pour luy gouvernoit ung sien prisonnier françoys moult vaillant homme d'armes, nommé le Bourg de Bar, qui estoit enferré des piez; et pareillement le menoit aprez les autres Angloys par dessoubz les bras, et tout le pas, obstant ce qu'il ne povoit aler autrement pour les fers. Lequel véant qu'ilz demouroient fort derrière, et cognoissant, comme subtil en faict de guerre, que les Angloys s'en aloient sans retour, contraingnit par force celluy augustin à le porter sur ses espaulles jusques dedans Orléans, et ainsi eschappa sa rançon. Et si fut sceu par l'augustin beaucoup de la convenue des adversaires, car il estoit fort famillier de Talbot (1).

D'autre part rentrèrent à grant joye dedans Orléans la Pucelle et les autres seigneurs et gens d'armes, en la très grant exultacion de tout le clergé et peuple, qui tous ensemble rendirent humbles graces à Nostre Seigneur, et louenges très méritées, pour les très grans secours et victoires qu'il leur avoit données et envoyées contre les Angloys, anciens ennemys de ce royaume. Et quant vint après midy, messire Florent d'Illiers print congié des seigneurs et cappitaines, et autres gens d'armes, et aussi des bourgoys de la ville, et avecques ses gens de guerre par luy là amenez, s'en retourna dedans Chastiaudun, dont il estoit cappitaine, reportant grant pris, los et renommée des vaillans faitz d'armes par luy et ses gens faitz en la deffence et secours d'Orléans.

Et le lendemain s'en partit pareillement la Pucelle, et avecques elle le seigneur de Rays, le baron de Cou-

(1) Cf. Jean Chartier, ci-dessus, p. 63.

lonces et plusieurs autres chevaliers, escuyers et gens de guerre, et s'en ala devers le roy luy porter les nouvelles de la noble besongne, et aussi pour le faire mectre sur les champs, afin d'estre couronné et sacré à Rains ainsi que Nostre Seigneur luy avoit commandé. Mais avant print congié de ceulx d'Orléans, qui tous plouroient de joye, et moult humblement la remercioient et se offroient eulx et leurs biens à elle et à sa volenté. Dont elle les remercia très benignement, et entreprint à faire son sainct voyaige; car elle avoit faict et accomply le premier, qui estoit lever le siége d'Orléans. Durant lequel y furent faiz plusieurs beaux faiz d'armes, escarmouches, assaulx, et trouvez autres innumerables engins, nouvelletez et subtilitez de guerre, et plus que longtemps par avant n'avoit esté faict devant nulle autre cité, ville ne chasteau de ce royaume, comme disoient toutes les gens en ce congnoissans, tant Françoys comme Angloys, et qui avoient esté presens à les faire et trouver.

Celluy mesmes jour (1), et le lendemain aussi, feirent très belles et solempnelles processions les gens d'église, seigneurs, cappitaines, gens d'armes et bourgoys estans et demourans dedans Orléans, et visitèrent les églises par moult grant devocion. Et à la vérité, combien que les bourgoys ne voulsissent au commancement et devant que le siége fust assiz, souffrir entrer nulles gens de guerre dedans la cité, doubtans qu'ilz ne les voulsissent piller ou maistriser trop fort, toutesfois en laissèrent ilz aprez entrer tant qu'il y en vou-

(1) *Celluy mesmes jour* doit se rapporter au dimanche 8 mai, quoique déja le chroniqueur ait parlé du départ de la Pucelle, qui eut lieu le lundi.



loit venir, depuis qu'ilz congneurent qu'ilz n'entendoient qu'à leur deffense, et se maintenoient tant vaillamment contre leurs ennemys. Et si estoient avec eulx très uniz pour deffendre la cité; et par ce les departoyent entre eulx, en leurs hostelz, et les nourrissoyent de telz biens que Dieu leur donnoit, aussi familièrement comme s'ilz eussent esté leurs propres enfans.

Peu de temps aprez, le bastart d'Orléans, le mareschal de Saincte-Sevère, le seigneur de Graville, le seigneur de Courraze, Poton de Sainctes-Trailles, et plusieurs autres chevaliers, escuyers et gens de guerre, dont il y en avoit partie portans guisarmes, là venuz de Bourges, Tours, Angiers, Bloys, et autres bonnes villes de ce royaume, se partirent d'Orléans, et alèrent devant Jargueau, où ilz feirent plusieurs escarmouches, qui durèrent plus de trois heures, pour veoir s'ilz le pourroyent assieger. Lesquelz congneurent qu'ilz ne pourroyent encoires riens gangner, pour l'eaue qui estoit haulte, qui remplissoit les foussez. Et pour ce s'en retournèrent sauvement; mais les Angloys y furent fort dommagez, car ung vaillant chevalier d'Angleterre, appellé messire Henry Biset, lors cappitaine de celle ville, y fut tué : dont ilz firent grant deuil.

Lors que celles escarmousches se faisoient, feist tant la Pucelle qu'elle vint vers le roy. Devant lequel, si toust qu'elle le vit, elle se agenoulla moult doulcement, et en l'embrassant par les jambes, luy dist : « Gentil daulphin, venez prendre vostre sacre à Rains. « Je suis fort aguillonnée que vous y allez, et ne faictes « doubte, que en celle cité recevrez vostre dingne

« sacre. » A laquelle le roy feist moult grant chiere, et si feirent tous ceulx de la court, considérans l'onneste vie d'elle, et les grans faitz et merveilles d'armes faitz par sa conduicte. Pour quoy toust aprez, manda le roy les seigneurs, chiefz de guerre, cappitaines et autres saiges de sa court; et tint plusieurs conseilz à Tours, pour sçavoir qu'il estoit de faire touchant la requeste de la Pucelle, qui requéroit tant affectueusement et instamment qu'il s'en tirast à Rains, et qu'il y seroit sacré. Sur quoy furent diverses oppinions, car les ungs conseilloyent qu'on alast avant en Normendie, et les autres qu'on tendist ainçoys à prendre aucunes places principalles, estans sur la rivière de Loire. En fin le roy et trois ou quatre de ses plus privez (1) s'estoient tirez à part, devisans entre eulx en grant secret, qu'il seroit bon, afin d'estre plus seurs, de sçavoir de la Pucelle ce que la voix luy disoit, et comment elle les asseuroit ainsi fermement. Mais ilz doubtoient luy en enquerir la vérité, de paour qu'elle n'en fust mal contente : ce qu'elle congneut par grâce divine; pour quoy elle vint devers eulx, et dist au roy : « En nom de Dieu, je sçay que vous pansez et voulez « dire de la voix que j'ay oye, touchant vostre sacre, « et, je vous diray, je me suis mise en oraison en ma « manière accoustumée. Me complaingnoye de ce « que on ne me vouloit pas croire de ce que je disoye; « et alors la voix me dist : *Fille* (2), *va*, *va*, *va; je*

(1) Cette scène qui se passa à Loches, eut lieu en présence de Christophe de Harcourt, Gérard Machet et Robert le Maçon. Voir la déposition de Dunois, t. III, p. 11.

(2) Ces paroles sont prises dans le procès de réhabilitation; mais l'auteur de la chronique s'est abstenu de mettre *fille de Dieu*, qui est la leçon véritable.

« *seray en ton ayde, va.* Et quant ceste voix me « vient, je suis tant resjouye que merveilles. » Et en disant ces parolles, levoit les yeulx vers le ciel, en monstrant signe de grant exultacion.

Ces choses ainsi oyes, fut de rechief le roy bien joyeulx, et par ce conclud qu'il la croiroit, et qu'il yroit à Rains; mais toutesfoiz feroit avant prendre aucunes places estans sur Loire; et pendant le temps qu'on mectroit à les prendre, assambleroit grant puissance des princes et seigneurs, gens de guerre et autres à luy obéissans. Pour quoy il fist son lieutenant général Jehan, duc d'Alençon, nouvellement délivré d'Angleterre, où il avoit esté prisonnier depuis la bataille de Verneuil jusques alors qu'il en estoit sailly, baillant partie de sa rançon, et pleiges et ostages pour le demourant, lesquelz il acquitta depuis en brief; et pour ce faire vendit partie de sa terre, tendant en recouvrer d'autre en aydant et secourant le roy son souverain seigneur, qui pour ce faire luy bailla grant nombre de gens d'armes et artillerie, et mist en sa compaignie la Pucelle, luy commandant expressément qu'il usast et feist entièrement par le conseil d'elle. Et il le feist ainsi, comme celluy qui moult prenoit de plaisir à la veoir en sa compaignie; et si faisoient les gens d'armes, et aussi ceulx du peuple, la tenans tous et réputans estre envoyée de Nostre Seigneur; et si estoit elle. Par quoy le duc d'Alençon et elle et leurs gens d'armes prindrent congié du roy et se mirent sur les champs, tenans belle ordonnance. Et feirent tant que en tel estat entrèrent peu de temps aprez dedans Orléans, où ilz furent receuz à très grant joye de tous les citoyens, et

sur tous les autres la Pucelle, de laquelle veoir ne se povoyent saouler (1).

Après que le duc d'Alençon, la Pucelle, le conte de Vendosme, le bastart d'Orléans, le mareschal de Saincte-Sevère, La Hire, messire Florent d'Illiers, Jamet de Tilloy, et ung vaillant gentilhomme dès lors bien renommé, appellé Tudual de Carmoisen (2), dit le Bourgoys, de la nation de Bretaigne, avec plusieurs autres gens de guerre, eurent ung peu esté dedans Orléans, ilz s'en partirent le samedy unziesme jour de juing, faisans tous environ huict mil combatans, tant à cheval comme à piet, dont aucuns portoient guisarmes, haches, arbalestres, et autres, mailletz de plomb. Et faisans porter et mener assez grant artillerie, s'en alèrent mectre le siége devant la ville de Jargueau tenant le party angloys; en laquelle estoient messire Guillaume de La Poulle, conte de Suffort, et messire Jehan et messire Alixandre de La Poulle, ses frères, et avecques eulx de six à sept cens combatans angloys, garniz de canons et autre artillerie, bien vaillans en guerre, et aussi le monstrèrent-ilz bien aux assaulx et escarmouches qui là furent faictes, durant celluy siége; lequel fut à demy levé par les espovantables parolles d'aucuns, qui disoient que on le devoit entrelaisser, et aller à l'encontre de messire Jehan Fascot et autres chiefz du party contraire, venans de Paris et amenans vivres et artilleries avecques bien deux mil combatans angloys, voulans lever le

(1) La deuxième entrée de la Pucelle à Orléans eut lieu le 9 juin, d'après les comptes de dépense de la ville.

(2) Kermoisan. Il périt en 1450 au siége de Cherbourg d'une balle de couleuvrine. (*Histoire d'Artus de Bretagne.*)



siége, ou du moins avitailler et donner secours à celle ville de Jargueau. Et de faict s'en departirent plusieurs, et si eussent faict tous les autres, se n'eust esté la Pucelle et aucuns seigneurs et cappitaines, qui par belles parolles les feirent demourer et rappellèrent les autres : tellement que le siége fut rassiz en ung moment, et commencèrent à escarmouscher contre ceulx de la ville, qui gectèrent merveilleusement de canons et autre traict : dont ilz tuèrent et blecèrent plusieurs François. Et entre les autres fut, par le coup de l'ung de leurs veuglaires, ostée la teste à ung gentilhomme d'Anjou, qui s'estoit mis environ la place ; dont le duc d'Alençon, par l'advertissement de la Pucelle luy remonstrant qu'il estoit en péril, s'estoit tiré arrière tant soubdainement qu'il n'en estoit pas encoires à deux toises loing. Tout au long d'icelluy jour et la nuyt ensuyvant, gectèrent les bombardes et canons des François contre la ville de Jergueau ; tellement qu'elle fut fort batue ; car à trois coups de l'une des bombardes d'Orléans, dicte Bergerie ou Bergière (1), feirent cheoir la plus grosse tour qui y fust.

Pourquoy le lendemain, qui fut dimence douziesme jour de juing, se mirent les gens de guerre françois dedans les foussez à tout eschielles et autres choses nécessaires à faire assault, et [as]saillirent merveilleusement ceulx de dedans, lesquelz se deffendirent grant pièce moult vertueusement. Et par expecial avoit sur les murs l'un d'eulx, qui estoit moult grant et groux, et armé de toutes pièces, portant sur sa teste ung

(1) Ce doute qui se trouve exprimé, non-seulement dans les éditions, mais encore dans les manuscrits, est un indice de plus de la rédaction postérieure de l'ouvrage.

bassinet, lequel se habandonnoit très fort et jettoit merveilleusement grosses pierres de fer et abatoit continuellement eschelles et hommes estans dessus. Ce que monstra le duc d'Alençon à maistre Jehan le coulevrinier, afin qu'il addressast vers luy sa couleuvrine. Du coup de laquelle il frappa par la poictrine l'Angloys qui si fort se monstroit à descouvert, et le tresbucha tout mort dedans la ville.

D'autre part, durant celluy assault, descendit la Pucelle à tout son estandart dedans le foussé, et ou lieu où se faisoit la plus aspre resistence, et ala tant prez du mur que ung Angloys luy gecta une grosse pierre de fez sur la teste, et l'ataignit, tant qu'il la contraingnit à soy seoir à terre. Et combien que la pierre fust de caillot très dur, toutes foiz elle s'esmia par pièces sans faire guères de mal à la Pucelle; laquelle se releva tout incontinent, monstrant courage vertueux, et enorta lors ses gens de plus fort, disant qu'ilz n'eussent nulle doubte, car les Angloys n'avoyent plus nul povoir d'eulx deffendre contre eulx, en quoy elle leur dist vérité; car incontinent après ces parolles les François en estans tous asseurez, se prindrent à monter par si grant hardiesse contre les murs, qu'ilz entrèrent dedans la ville et la prindrent d'assault.

Quant le conte de Suffort et ses deux frères, et plusieurs autres seigneurs d'Angleterre, virent qu'ilz ne povoient plus deffendre les murs, ilz se retirèrent sur le pont; mais en y eulx retirant, fut tué messire Alixandre, frère d'icelluy conte, et aussi fut toust aprez icelluy pont rendu par les Anglois, le congnaissans estre trop feible pour tenir, et eulx voyans estre

surprins. Plusieurs vaillans gens de guerre poursuivirent les Angloys; et par expecial avoit ung gentilhomme françois nommé Guillaume Regnault, tendant moult à prendre le conte de Suffort, qui luy demanda s'il estoit gentilhomme : auquel il respondit que oyl ; et de rechief, s'il estoit chevalier; et il dist que non. Et lors celluy conte le feist chevalier et se rendit à luy. Et semblablement y furent prins et faitz prisonniers messire Jehan de La Poulle, son frère, et plusieurs autres seigneurs et gens de guerre, dont aucuns furent celuy soir menez prisonniers par eaue et de nuyt dedans Orléans, pour doubte qu'on ne les tuast; car plusieurs autres furent tuez en chemin, pour ung debat qui sourdit entre aucuns Françoys pour la part des prisonniers. Et au regart de la ville de Jargueau, et mesmes l'église où on avoit retraict foison de biens, tout fut pillé.

Celle mesmes nuyt s'en retournèrent aussi le duc d'Alençon et la Pucelle avecques plusieurs seigneurs et gens d'armes en la cité d'Orléans, là où ilz furent receuz à très grant joye. Et de là feirent sçavoir au roy la prinse de Jargueau, et comment l'assault avoit bien duré quatre eures, durant lesquelles y furent faitz moult de beaulx faitz d'armes. Et y eut de quatre à cincq cens Angloys tuez, sans les prisonniers, qui estoyent de grant renom, tant en noblesse que en faiz de guerre.

Le duc d'Alençon et la Pucelle sejournans aucun peu de temps aprez celle prinse dedans Orléans, où avoit jà de six à sept mil combatans, y vindrent pour renforcer l'armée, plusieurs seigneurs, chevaliers, escuiers, cappitaines et vaillans hommes d'armes; et

entre les autres, le seigneur de Laval et le seigneur de Lohiac, son frère ; le seigneur de Chauvigny de Berry, le seigneur de la Tour d'Auvergne, le Vidamme de Chartres.

Et environ ces jours s'en vint aussi le roy à Sully sur Loire. Et à la vérité moult croissoit son armée, car de jour en jour y arrivoyent gens de toutes pars du royaume, à luy obéissans.

Et lors le duc d'Alençon, comme lieutenant général de l'armée du roy, accompaigné de la Pucelle, de messire Loys de Bourbon, conte de Vendosme, et autres seigneurs, cappitaines et gens d'armes en grant nombre, tant à pié que à cheval, se partit d'Orléans à tout grant quantité de vivres, charroy et artillerie, le mercredy, quinziesme jour d'icelluy mois de juin, pour aller mettre le siege devant Baugenci, et en leur voye assaillir le pont de Meung sur Loire, combien que les Anglois l'eussent fortiffié et fort garny de vaillans gens, qui le cuidèrent bien deffendre. Mais nonobstant leur deffence, fut prins de plain assault, sans guères arrester.

De là, entretenans leur ordonnance, se partirent le lendemain bien matin, et feirent tant qu'ilz arrivèrent devant la ville de Baugenci, et entrèrent dedans, parce que les Anglois l'avoient desemparée, et s'estoient retirez ou chasteau et sur le pont, qu'ilz avoient fortiffiez contre eulx; combien qu'ilz ne se logèrent pas à leur ayse du tout, car aucuns des Angloys s'estoient embuschés secrètement dedans aucunes maisons et masures de la ville, dont ilz saillirent soubzdainement sur les Françoys, ainsi qu'ilz se logoient, et leur livrèrent très forte escarmousche. Durant la-

quelle eut plusieurs thuez et bleciez d'une part et d'autre; non obstant que enfin furent les Angloys contrains de eulx retirer sur le pont et ou chasteau, que les François assiégèrent du costé devers la Beausse, et assortirent bombardes et canons.

A celluy siege arriva Artus, conte de Richemont, connestable de France, et frère du duc de Bretaingne, avecques lequel estoit Jacques de Dinan, seigneur de Beaumanoir, frère du seigneur de Chasteaubriant. Et là pria celluy connestable à la Pucelle, et si feirent aussi pour amour de luy les autres seigneurs, qu'elle voulsist faire sa paix envers le roy, et elle luy octroya, moiennant qu'il jurast devant elle et les seigneurs qu'il serviroit tousjours loyaument le roy. Et mesmement voult oultre la Pucelle que le duc d'Alençon et les autres grans seigneurs s'en obligeassent, et baillassent leurs sellez : ce qu'ilz firent; et par ce moyen demoura le connestable ou siege avec les autres seigneurs. Lesquelz conclurent qu'ilz mectroient partie de leurs gens devers Sauloigne, afin que les Angloys feussent assiegez de toutes pars; mais le bailly d'Evreux, chief des assiegez, feist requerir à la Pucelle parlement de traictié, qu'on lui accorda. En fin duquel, qui fut environ minuyt de la nuit de celluy jour, fut octroyé que les Angloys rendans le chastel et le pont, s'en pourroient aler le lendemain et emmener leurs chevaulx et harnois, avecques aucuns de leurs biens meubles, dont la valleur de chacun ne montast point plus d'un marq d'argent; parmy ce aussi qu'ilz jurèrent qu'ilz ne se armeroient que dix jours ne feussent passez. Et sur ces condicions s'en alèrent celluy jour de lendemain, qui fut dix-huictiesme jour

de juing, et se mirent dedans Meung, et les Françoys entrèrent dedans le chasteau et le renforcèrent de gens pour le garder.

D'autre part, et la nuyt mesmes que la composicion de rendre le chasteau et le pont de Baugenci se faisoit, vindrent les seigneurs de Talbot et d'Escalles et messire Jehan Fascot, qui, sachans la prinse de la ville de Jargueau, avoient laissé à Estampes les vivres et artillerie, que pour la secourir amenoient de Paris, et s'en estoient venus à grant haste, tendans avecques les autres à secourir Baugency, et cuidans faire délaisser le siége; mais ilz ne peurent y entrer combien qu'ilz feussent quatre mil combatans, car ilz trouvèrent les Françoys en telle ordonnance, qu'ilz délaissèrent leur entreprinse. Et s'en retournèrent au pont de Meung, et l'assaillirent moult asprement; mais mestier leur fut de tout laisser et entrer dedans la ville, pour l'avant-garde des Françoys, qui vint très hastivement aprez la prinse de Beaugency, celuy jour au matin, et se vouloit frapper sur eulx. Par quoy celluy mesmes jour, désemparèrent du tout ceste ville de Meung, et se mirent à chemin sur les champs en belle ordonnance, voulans aler à Yenville. Et lors, quant le duc d'Alençon et les autres seigneurs françoys, qui venoient aprez leur avant-garde, le sceurent, ilz se hastèrent le plus qu'ilz peurent, avecques leur armée, tenans tousjours belle ordonnance, tant que les Angloys n'eurent loysir d'aler jusques à Yenville, [ains s'arrestèrent près d'un] village en Beausse nommé Pathay (1).

(1) Je supplée les mots entre crochets pour combler une lacune qui est marquée par un blanc dans le manuscrit de Saint-Victor.

Et parce que la Pucelle et plusieurs seigneurs ne vouloient pas que la grousse bataille fust ostée de son pas, ilz esleurent La Hire, Poton, Jamet de Tilloy, messire Ambroys de Loré, Thibault de Termes et autres vaillans hommes d'armes à cheval, tant des gens du seigneur de Beaumanoir, que autres qui se mirent en leur compaignie, et leur baillèrent charge d'aler courir et escarmouscher devant les Angloys, pour les retenir et garder d'eulx retraire en lieu fort. Ce qu'ilz feirent, et oultre plus, car ilz se frappèrent dedans eulx de telle hardiesse, combien qu'ilz ne feussent que de quatorze à quinze cens combatans, qu'ilz les mirent à desaroy et desconfiture, nonobstant qu'ilz estoient plus de quatre mil combatans. Desquelz demourèrent mors sur la place environ deux mil et deux cens, tant Angloys que faulx Françoys, et les autres se mirent à fouyr, pour eulx sauver, vers Yenville, là où les gens de la ville leur fermèrent les portes : par quoy leur convint fouyr ailleurs à l'adventure. Et par ce en y eut deppuis plusieurs thuez et prins, et mesmement pour la grousse bataille qui s'estoit joinct, sur la desconfiture, avecques les premiers coureurs.

A celle journée gangnèrent moult les François, car le seigneur de Talebot, le seigneur d'Escalles, messire Thomas Rameston et ung autre cappitaine, appelé Honguefort, y furent prins avecques plusieurs autres seigneurs et vaillans hommes d'Angleterre. Et d'autre part n'y perdirent pas ceulx de Yenville, à plusieurs desquelz avoient moult des Angloys baillé en garde la plus part de leur argent, lorsqu'ilz y estoient passez pour cuider aler secourir Baugency.

Ce jour mesmes se rendirent au roy et à ses gens

ceulx d'Yenville; et si feist aussi ung gentilhomme, lieutenant du cappitaine, et mist dedans la grosse tour les François, ausquelz feist serment d'estre bon et loyal deppuis lors en avant envers le roy.

Pour le renom d'icelle desconfiture, dont eschappèrent plusieurs par fuitte et entre autres messire Jehan Fascot, qui se sauva dedans Corbueil, furent tant espoantez les gens des garnisons anglesches estans ou pays de Beausse, comme Mont-Pipeau, Sainct-Sigismont et autres places fortes et fortiffiées, qu'ilz y boutèrent le feu, et s'en fuyrent hastivement. Et par le contraire creut le cuer aux Françoys, qui de toutes pars se assemblèrent à Orléans, cuidans que le roy y deust venir pour ordonner le voyaige de son sacre : ce qu'il ne feist; dont ceulx de la cité qui l'avoient faict tendre et parer, en furent mal contens, non considérans les affaires du roy, qui pour conclurre de son estat se tenoit à Sully sur Loire.

Et pour ce y alèrent le duc d'Alençon, et tous les seigneurs et gens de guerre qui avoient esté à la journée de Pathay et de là s'estoient retirez à Orléans; et par espécial la Pucelle, laquelle luy parla du connestable, en luy remonstrant le bon vouloir qu'il demonstroit avoir à luy, et les nobles seigneurs et vaillans gens de guerre, dont il luy amenoit bien quinze cens combatans; luy pria qu'il luy vousist pardonner son mal talent. Ce que le roy feist à la requeste d'elle, combien que pour l'amour du seigneur de la Tremoulle, qui avoit la plus grant auctorité entour luy, ne voult souffrir qu'il se trouvast avecques luy ou voyaige de son sacre; dont la Pucelle fut très desplaisante, et si furent plusieurs grans seigneurs, cappitaines et autres gens de con-

seil, congnoissant qu'il en envoyoit beaucoup de gens de bien et de vaillans hommes. Mais toutesfois n'en osoyent parler, parce que ilz véoient que le roy faisoit du tout en tout ce qu'il plaisoit à celuy seigneur de la Tremoulle, pour plaire auquel ne voult souffrir que le connestable vint devers luy. Pourquoy il pensa emploier autre part ses gens de guerre, qui estoient fort désirans de suivir les armes, et voult aller assiéger Marchesnoir, qui est entre Bloys et Orléans. Mais quant les Angloys et Bourguingnons y estans en garnison en furent advertiz, ilz envoyèrent par saulf conduit aucuns d'eulx devers monseigneur le duc d'Alençon, qui traicta pour le roy avecques eulx, et leur donna espassé de dix jours pour emporter leurs biens, et fist tant qu'ilz promisdrent d'estre bons et loyaulx Françoys et de mectre la place en la main du roy : dont ilz baillèrent hostaiges, pour plus grant seureté. Et pour ce faire, et ce moyennant, leur devoit le roy pardonner toutes offences. Aprez lequel traictié fut par le duc d'Alençon mandé au connestable qu'il ne procédast plus avant, et aussi ne feist-il; mais les traistres se parjurèrent, car quant ilz sceurent que le connestable, pour la doubte duquel avoient ce faict et traictié, se departoit, ilz firent tant, durant le terme de dix jours, qu'ilz prindrent par cautelles aucuns des gens du duc d'Alençon et les menèrent prisonniers dedans leur place de Marchesnoir, afin qu'ilz peussent ravoir leurs hostaiges; et par ce ne la rendirent, mais la tindrent comme devant.

Le dimanche après la feste Sainct Jehan Baptiste (1),

(1) Ce fut le 26 juin.

celluy mesme an mil quatre cens vingt-neuf, fut rendu Bonny à messire Loys de Culan, admiral de France, qui l'estoit allé assiéger à tout grans gens par l'ordonnance du roy. Lequel avoit envoyé querre la royne Marie, sa femme, fille de feu Loys, roy de Cecille, second de ce nom, parce que plusieurs estoient d'oppinion qu'il l'amenast couronner avecques luy à Reins. Et peu de jours après luy fut amenée à Gien, là où il tint plusieurs conseilz, pour conclure la manière à luy plus couvenable à tenir ou voyage de son sacre. En la fin desquelz conseilz fut conclud que le roy renvoyrait la royne à Bourges, et que sans assiéger Cosne et La Charité sur Loire, que aucuns conseilloient à prendre par force avant son partement, il se mectroyt en chemin : ce qui fut faict, car la royne remenée à Bourges, print le roy sa voye vers Reins.

Et se departit de Gien le jour Sainct Pierre, en celluy moys de juing, accompaigné de la Pucelle, du duc d'Alençon, du conte de Clermont, depuis duc de Bourbon, du conte de Vendosme, du seigneur de Laval, du conte de Boulongne, du bastart d'Orléans, du seigneur de Lohiac, des mareschaulx de Saincte-Sevère et de Rays, de l'admiral de Culan et des seigneurs de Thouars, de Sully, de Chaumont sur Loire, de Prie, de Chauvigny et de la Tremoille, de La Hire, de Poton, de Jamet du Tilloy, [Tudual de Carmoisen] dict Bourgois (1), et de plusieurs autres seigneurs, nobles, vaillans cappitaines et gentilzhommes, avecques environ douze mil combatans, tous preux, hardiz,

(1) Je supplée, conformément à l'énumération de la page 170, le nom du seigneur de Kermoisan qui manque dans les éditions et dans les mss.

vaillans et de grant couraige, comme par avant, et lors, et aussi depuis monstrèrent en leurs faiz et vaillans entreprinses, et par expecial en cestuy voyaige. Durant lequel passèrent en y allant et repassèrent en retournant, franchement et sans riens craindre, par les pays et contrées dont les villes, chasteaux, ponts et passaiges estoient garniz d'Angloys et Bourgoignons.

Et par expecial vindrent tenans leur voye présenter le siege et assault devant la cité d'Auxerre. Et de faict sembloit à la Pucelle et à plusieurs seigneurs et cappitaines, qu'elle estoit aysée à prendre d'assault, et y vouloient assayer. Mais ceulx de la cité donnèrent secrettement deux mil escus au seigneur de la Tremoille, afin qu'il les gardast d'estre assailliz; et si baillèrent à l'ost du roy beaucoup de vivres, qui estoient très nécessaires. Et par ce ne firent nulle obéissance : dont furent très mal contens les plusieurs de l'armée, et meismement la Pucelle; combien que pour eulx ne s'en fist autre chose. Mais toutesfoiz demoura le roy trois jours environ, et puis s'en partist à tout son ost et s'en alla vers Sainct-Florentin, qui luy fut rendu paisible.

Et delà tira jusques à Troyes, là où il fit sommer ceulx de la cité qu'ilz luy feissent obéissance : dont ilz n'en voulurent riens faire, ainçois fremèrent leurs portes et se préparèrent à deffendre, se on les vouloit assaillir. Et oultre plus en saillirent dehors de cinq à six cens Angloys et Bourgoignons, qui y estoient en garnison, et vindrent escarmouscher contre l'armée du roy, ainsy qu'elle arrivoit et se logoit entour celle cité. Mais ilz furent faiz rentrer bien hastivement et à grant foulle par aucuns vaillans cappi-

taines et gens d'armes de l'armée du roy, qui se tint là ainsi comme en siege, par l'espasse de cincq jours. Durant lesquelz souffrirent ceulx de l'ost plusieurs malaises de faim ; car il y en avoit de cincq à six mil qui furent près de huict jours sans menger pain. Et de faict en fust beaucoup mors de famine, se n'eust esté l'abondance des febves qu'on avoit semées celle année par l'admonnestement d'ung cordelier nommé frère Richart, qui ès Advens de Noël et devant avoit preschié par le pays de France en divers lieux et dit entre autre choses en son sermon : « Semez, bonnes « gens, semez foison de febves ; car celluy qui doibt « venir viendra bien brief. » Et tant que pour celle famine et aussi parce que les Troyens ne vouloyent faire obéissance, fut par aucuns conseillé au roy qu'il retournast arrière sans passer oultre, considerans que la cité de Chaalons et mesme celle de Reims estoient aussi ès mains des adversaires.

Mais ainsi que celle chose se traictoit au conseil devant le roy, et que par la bouche de maistre Regnault de Chartres, lors archevesque de Reims, chancellier de France, eust été jà requis à plusieurs seigneurs et cappitaines qu'ilz en deissent leur oppinion ; et aprez que le plus d'eulx eurent remonstré que, pour la force de la ville de Troyes et la faulte d'artillerie et d'argent, estoit millèur de retourner : maistre Robert le Maçon, qui estoit homme de grant conseil, et avoit autreffoiz esté chancellier, dist en effect, requis déclarer son oppinion, qu'on en devoit parler expressément à la Pucelle, par le conseil de laquelle avoit esté emprins celluy voyaige, et que par adventure elle y bailleroit bon moyen. Ce que advint,

car eulx ainsi concluans, elle frappa fort à l'uys du conseil, et après qu'elle fut entrée dedans, le chancellier lui expousa en briefz motz ou parolles, les causes qui avoient meu le roy à entreprendre celluy voyaige et celles qui le mouvoyent à le delaisser. Sur quoy elle respondit très saigement, et dist, que se le roy vouloit demourer, que la cité de Troyes seroit mise en son obeyssance dedans deux ou trois jours, ou pour amour ou par force. Et le chancellier luy dist : « Jehanne, qui seroit certain dedans six jours, « on attendroit bien. » A quoy elle respondit de rechief, qu'elle n'en faisoit aucune doubte : par quoy fut conclud qu'on actendroit (1).

Et lors elle monta sur ung courcier, tenant un baston en sa main, et feist toutes aprestes en grant dilligence, pour assaillir et faire gecter canons : dont l'évesque et plusieurs de la ville se merveillèrent fort. Lesquelz considerans que le roy estoit leur droicturier et souverain seigneur, et aussi les faiz et entreprinses de la Pucelle, et la voix qui d'elle couroit qu'elle estoit envoiée de Dieu : requirent parlementer. Et yssit hors l'evesque avecques aucunes gens de bien, tant de guerre, comme citoyens, qui firent composicion que les gens de guerre s'en yroyent eulx et leurs biens, et ceulx de la ville auroient abolicion genéral. Et voult le roy que les gens d'église, qui avoient benéfices soubz Henry, roy d'Angleterre, leur demourassent fermes; mais que seullement reprinssent nouveaulx tiltres de luy (2). Et soubz celles condicions, le

(1) Cf. le récit de Jean Chartier, ci-dessus, p. 73.

(2) Voir les articles du traité imprimé dans le *Recueil des Ordonnances*, t. XIII, p. 142.

lendemain au matin le roy et la plus part des seigneurs et cappitaines, moult bien habillez, entrèrent en celle cité de Troyes. En laquelle avoit par avant plusieurs prisonniers, que ceulx de la garnison emmenoient par le traictié; mais la Pucelle ne le voult souffrir, quant vint au partir, et pour ce les racheta le roy et en paya aucunement leurs maistres.

Celluy mesmes jour, mist le roy cappitaines et autres officiers de par luy en celle cité. Et le jour ensuivant passèrent par dedans tous ceulx de son armée, qui le soir de devant estoient demourez aux champs soubz la garde de messire Ambroys de Loré.

Aprez le roy s'en partist avecques tout son ost par l'admonestement de la Pucelle, qui moult le hastoit, et feist tant qu'il vint à Chaalons, et y entra en très grant joye : car l'évesque et les bourgoys luy vindrent au devant, et luy firent pleine obeyssance. Pour quoy il y mist cappitaines et officiers de par luy, et s'en partit et alla vers Reins. Et parce que celle cité n'estoit en son obéissance, il se loga à quatre lieues près, à ung chasteau nommé Sepsaulx (1), qui est à l'archevesque. Dont ceulx de Reims furent fort esmeüz, et par expecial les seigneurs de Chastillon sur Marne et de Saveuses, y estans en garnison de par les Anglois et Bourgoignons, qui firent assembler les citoyens et leur dirent que, s'ilz se vouloient tenir jusques à six sepmaines, qu'ilz leur ameneroient secours. Et depuis, de leur consentement mesmes, s'en partirent. Lesquelz non estans encoires guères loing,

(1) C'est de Sepsaulx, 16 juillet, qu'est datée l'abolition accordée par Charles VII aux habitants de Reims.

tindrent les bourgeois conseil publicque, et par le vouloir de tous les habitans envoyèrent devers le roy, qui leur donna toute abolicion, et ilz luy livrèrent les clefz de la cité. Dedans laquelle celluy jour au matin, qui estoit samedy, entra et feist son entrée l'archevesque, car deppuis qu'il en avoit esté faict archevesque n'y avoit entré. Et l'après-disnée, sur le soir, y entra le roy et son armée entièrement; là où estoit Jehanne la Pucelle, qui fut moult regardée de tous. Et là vindrent aussi René, duc de Bar et de Lorraine, frère du roy de Secille, et aussi le seigneur de Commercy, bien acompaignez de gens de guerre, eulx offrans à son service.

Le lendemain, qui fut dimenche [dix]-septiesme jour de juillet, celluy mesmes an, mil quatre cens vingt-neuf (1), les seigneurs de Saincte-Sevère et de Rays, mareschaulx de France, le seigneur de Graville, et le seigneur de Culan, admiral de France furent par le roy, selon la coustume anchienne, envoyez à Sainct-Remy pour avoir la saincte ampole. Lesquelz firent les sermens acoustumez (c'est qu'ilz promirent qu'ilz la conduiroient et raconduiroient seurement), et l'aporta bien devotement et solempnellement l'abbé, estant revestu en habit pontifical, ayant dessus luy ung riche parement d'or, jusques devant l'église de Sainct Denis. Et là vint l'archevesque, pareillement revestu

(1) L'auteur de la Chronique de la Pucelle intercale ceci : « Fut ordonné que « le roy prendroit et recevroit son digne sacre ; et toute la nuit fit on grande dil- « ligence à ce que tout fust prest au matin. Et ce fut un cas bien merveilleux ; « car on trouva en ladicte cité toutes les choses nécessaires qui sont grandes ; « et si ne pouvoit on avoir celles qui sont gardées dans Saint-Denis en « France. »

et acompaigné des chanoines, et la print et porta dedans l'église, et la mist sur le grant autel de Nostre Dame de Reims. Devant lequel vint le roy habillé comme il appartenoit; auquel feist l'archevesque faire les sermens acoustumez de faire aux vrais roys de France, voulans recevoir le sainct sacre. Et incontinant après fut faict le roy chevalier par le duc d'Alençon, et, ce faict, le sacra et couronna l'archevesque, gardant les cérémonies et prononçant les oroisons, benédictions et exortacions contenues ou pontifical faict propre à celuy sainct sacre; lequel acomply, feist le roy, [par] grant excellance, conté de la seigneurie de Laval. Et d'autre part firent là le duc d'Alençon et le conte de Clermont plusieurs chevaliers. Et aprez le service, fut la saincte ampole reportée et conduicte ainsi qu'elle avoit esté apportée.

Quant la Pucelle vit que le roy estoit sacré et couronné, elle se agenoulla, présens tous les seiguenrs, devant luy, et en l'embrassant par les jambes, luy dist en plourant à chaudes larmes (1) : « Gentil roy, or est « executé le plaisir de Dieu, qui vouloit que levasse le « siege d'Orléans, et que vous amenasse en ceste cité « de Reims recevoir vostre sainct sacre, en monstrant « que vous estes vray roy, et celuy auquel le royaume « de France doit appartenir. » Et moult faisoit grant pitié à tous ceulx qui la regardoyent.

(1) Variante de la Chronique de la Pucelle : « Là estoit présente Jehanne « la Pucelle tenant son estendart en sa main; laquelle en effet estoit, après « Dieu, cause dudit sacre et couronnement et de toute ceste assemblée. Et « qui eust veu ladicte Pucelle accoller le Roy à genoux par les jambes et luy « baiser le pied en pleurant, il en eust eu pitié. Mesmes elle provoquoit plu« sieurs à pleurer en disant, etc. »

Celluy jour et les deux jours ensuivans, sejourna le roy à Reims, et aprez s'en ala (1) à Sainct-Marcoul, par le mérite duquel obtindrent les roys de France la grace divine, dont ilz garissent des escroelles; et aussi y doivent ilz aller incontinant aprez leur sainct sacre : ce que le roy fist et acomplit. Et là venu, feist ses oraisons et offrandes; duquel lieu s'en vint à une petite ville fermée, nommée Vailly, en la vallée et à quatre lieues de Soissons. Les bourgoys de laquelle cité de Soissons luy apportèrent là les clez, et si firent ceulx de la cité de Laon, ausquelz il avoit envoyé ses héraulx leur requerre ouverture; mais au partir de Vailly, s'en alla dedans Soissons, là où il fut receu à très grant joye de tous ceulx de la cité qui moult l'amoient, et desiroient sa venue. Et là luy vindrent les très joyeulses nouvelles que Chastiau-Thierry, Crecy en Brie, Provins, Coulemiers et plusieurs autres villes s'estoient remises en son obéissance.

Quant le roy eut sejourné par aucun temps en celle cité de Soissons, il s'en partit et s'en ala à Chastiau-Thierry, et de là à Provins, là où il se tint trois ou quatre jours, et ordonna son armée en bataille, et se mist sur les champs vers une place dicte la Motte de Maugis (2), actendant le duc de Bethefort, qui estoit yssu de Paris, et passant par Corbueil, arrivé à Melun, dont

---

(1) La Chronique de la Pucelle développe ainsi ce passage : « En un prieuré « qui est de l'église de Saint-Remy, nommé Corbigny, situé à environ six « lieues de Reims, où est le corps d'un glorieux saint qui fut du sang de « France, nommé Saint Marcoul. »

(2) *La Motte de Nangis*, dans la Chronique de la Pucelle. C'est la bonne leçon.

il s'estoit party à tout plus de dix mil combatans, disant qu'il le combatroit. Mais il changea proupos et s'en retourna à Paris, combien qu'il avoit bien autant de gens que le roy. Lequel avoit aucunes gens en sa compaignie, qui tant desiroient retourner de là la rivière de Loire, que pour leur complaire il avoit conclud le faire. Mais ceulx de Bray, où il cuydoit passer Seine, et qui luy avoient promis livrer l'entrée, mirent en leur ville grant compaignie d'Anglois et Bourgoignons, le soir devant qu'il y devoit passer: dont [ne] furent des plaisans les ducs de Bar et d'Alençon, et les contes de Vendosme et de Laval, avec les autres capitaines et vaillans gens de guerre, contre le vouloir desquelz s'en vouloit le roy ainsi retourner. Et leur oppinion estoit qu'il se mist à reconquester de plus en plus, veu que la puissance des Anglois ne l'avoit osé combattre. Pour quoy ilz le firent retourner à Chasteau-Thierry (1), et de là à Crespy en Valoys, duquel lieu il vint loger son ost aux champs assez prez de Dampmartin en Gouelle. Au devant duquel acouroyent les peuples françois de toutes pars, crians *Noël* et chantans *Te Deum laudamus*, et devotes anthiennes, versetz et respons, et faisans merveilleuse feste, regardans sur tous moult la Pucelle. Laquelle considerant leur maintien, plouroit moult fort, et soy tirant à part, dist au conte de Dunoys: « En nom Dieu, vez cy bon peuple et devot, et voul« droye que je morusse en ce pays, quand je debvray

(1) La Chronique de la Pucelle ajoute: « la Vigile Nostre-Dame de la myaoust. »

« mourir. » Et celluy conte luy demanda lors : « Je-« hanne, sçavez-vous quant vous mourrez, et en « quel lieu? » A quoy elle respondit que non, et qu'en la volenté de Dieu en estoit; disant oultre à luy et aux autres seigneurs : « J'ay accomply ce que « Messire me avoit commandé, qui estoit lever le « siege d'Orléans et faire sacrer le roy. Je vouldroye « qu'il luy pleust me faire remener à mon père et à « ma mère, affin que je gardasse mes brebis et mon « bestial, et feisse ce que je souloie faire (1). » Et en rendant graces à Nostre Seigneur, levoit moult humblement les yeulx vers le ciel. Par lesquelles paroles qu'ilz véoient estre veritables, et la manière d'elle, creurent tous fermement qu'elle estoit saincte pucelle et envoyée de Dieu; et si estoit elle.

Quant le duc de Bethefort, oncle et lieutenant général du roy Henry, et pour luy gouvernant les citez et villes et places tenans son party en ce royaume, sceut que le roy estoit sur les champs environ Dampmartin, il se partist de Paris à tout grant nombre de gens de guerre, et s'en vint loger vers Mictry, près d'icelluy Dampmartin, et se mist en son armée, qu'il ordonna par batailles en belle ordonnance et place bien advantageuse. Ce qui fut noncé au roy; lequel feist ordonner ses gens pareillement, en intencion d'attendre et recevoir en bataille les adversaires, ou de les aler assaillir, s'ilz se mectoient ou estoient trouvez en place pareille. Mais les Angloys ne monstrèrent

(1) Toute cette conversation est tirée de la déposition du comte de Dunois (voyez t. III, p. 14); mais on a ajouté les paroles qui concernent l'accomplissement de la mission.

aucun semblant de les vouloir assaillir, car par le contraire ilz s'estoient mis en place fort advantageuse et fortiffiez : comme fut veu, apperceu et rapporté par La Hire et aucuns autres vaillans cappitaines et gens de guerre, qui celluy jour, pour veoir leur maintieng, et s'il estoit licite de les assaillir, leur alèrent faire grant escarmousche par plusieurs lieux et diverses foiz, deppuis le matin jusqu'à la nuyt; combien qu'il n'y eut lors comme point de dommaige, tant d'un costé que d'autre. Après lesquelles escarmousches se retourna le duc de Bethefort avecques son armée dedans Paris, et le roy tira vers Crespy en Valoys, dont il envoya de ses héraulx sommer et requérir ceulx de Compiengne qu'ilz se meissent en son obéissance ; lesquelz respondirent qu'ilz le feroient très voulentiers.

Environ ces jours, alèrent aucuns seigneurs françoys dedans la cité de Beauvoys, dont estoit évesque et conte maistre Pierre Cauchon, fort enclin au party angloys, combien qu'il fust natif d'entour Reims. Mais ce nonobstant ceulx de la cité se mirent en la pleine obéissance du roy, si toust qu'ilz virent ses héraulx portans ses armes, et crièrent tous en très grant joye: « Vive Charles, roy de France ! » chantèrent *Te Deum*, et firent grans resjoissemens. Et ce faict, donnèrent congié à tous ceulx qui ne vouldroyent demourer en celle obéissance, et les en laissèrent aler paisiblement et emporter leurs biens.

Peu de jours aprez, saillit hors de Paris de rechief le duc de Bethefort pour venir à Senliz à tout son armée de devant, acreue de quatre mil Angloys que son oncle, le cardinal d'Angleterre, avoit amenée de

delà la mer, soubz couleur de les mener contre les Boesmes hérites; mais mentant ses promesses, les mist en besongne contre les Françoys très vrays chrestiens, combien qu'ilz eussent esté soubsdoiez de l'argent de l'église (1). Ce qui vint à la congnoissance du roy, lequel s'estoit departy, menant son ost pour aller à Compiengne, et s'estoit logié à un village nommé Barron (2), à deux lieues de celle cité de Senliz, laquelle tenoit le party anglois et bourgoignon. Et par ce ordonna que messire Ambroys de Loré, depuis prevost de Paris, et le seigneur de Sainctes-Trailles yroient bien montez vers Paris et ailleurs où bon leur sembleroit, et adviseroient au vray le faict du duc de Bethefort et de son ost. Lesquelz ayant avecques eulx aucuns de leurs gens des mieulx montez, se partirent toust, et firent qu'ilz approuchèrent tant prez de l'ost des Angloys, qu'ilz veirent et apperceurent sur le grant chemin d'entre Paris et Senlis grans pouldres, par quoy congneurent qu'ilz venoient. Et à celle occasion envoyèrent ung de leurs hommes hastivement devers le roy, luy singnifiant la venue des adversaires; et ce nonobstant actendirent tant, qu'ilz apperceurent et congneurent au vray toute l'armée, et ce qu'elle pouvoit monter, et com-

(1) Voyez dans Rymer, t. X, p. 424, les articles de l'appointement conclu entre le conseil d'Angleterre et le cardinal à la date du 1er juillet 1429, pour convertir l'armée de la foi en une simple levée destinée à renforcer les armées de France.

(2) On ne comprend pas cet itinéraire, car aller de Crépy à Baron, c'est tourner le dos à Compiègne. Le roi, en se rendant à Baron, se détournait pour intercepter le passage de l'armée anglaise, sauf à retourner plus tard sur Compiègne.

ment elle tiroit vers celle cité de Senliz : que par ung autre de leurs hommes envoyèrent de rechief dire hastivement au roy. Lequel feist ordonner toutes ses batailles et s'en vint à très grant dilligence à tout son armée sur les champs; et tirèrent droit à Senliz ; si se mirent à chemin entre la rivière qui passe à Barron (1), et une montagne dicte Montespiloer.

D'autre part arriva à heures de vespres le duc de Bethefort à tout son ost prez de Senliz, et se mist à passer une petite rivière, qui vient de celle cité à Barron ; combien que le passaige par où il passoit ainsi son armée estoit si estroict, qu'il n'y povoit passer que deux chevaulx de fronc. Pour quoy, si toust que les seigneurs de Loré et de Sainctes-Traílles les virent commancer à passer celluy dangereux passaige, ilz s'en retournèrent le plus hastivement qu'ilz peurent devers le roy, et luy acertenèrent ce qu'ilz avoient veu. Dont il fut moult joyeulx, et feist ordonner ses battailles, et tirer tout droit au devant des Angloys, les cuidant combattre à celluy passaige; mais l'armée des Françoys n'y sceut si toust venir, que la plus part des Angloys ne feussent jà passez. Et par ainsi s'approuchèrent tant les deux armées, qu'elles s'entreveoyent, et aussi n'estoient elles que à une petite lieue l'une de l'autre. De chacune desquelles, combien qu'il fust jà vers le soleil couchant, se partirent plusieurs vaillans et gens de guerre, et s'entre-escarmouschèrent par diverses foiz; èsquelles se feist de très beaulx faiz d'armes. La nuyt les faisant cesser, se logèrent les

(1) C'est la Nonette.

Angloys au long de la rive de celle rivière, et les Françoys furent logez vers le Montespiloer.

Le lendemain au matin, feist le roy ordonner très diligemment son armée par batailles, et en fist trois parties, de la première desquelles (c'est de l'avant-garde) et où avoit plus de gens, bailla la charge au duc d'Alançon et au conte de Vendosme. De la seconde, qui debvoit estre ou milieu, fut conduiseur René, lors duc de Bar et de Lorraine, et depuis roy de Cecile et duc d'Anjou. En la tierce, en laquelle avoit plusieurs seigneurs et très vaillans gens d'armes, et qui estoient comme l'arrière garde, [le roy] voult estre luy mesme; et avoit avecques luy le duc de Bourbon et le seigneur de La Tremoille, avecques grant nombre de chevaliers et escuiers. Pour les aisles desquelles trois batailles, furent ordonnez et eurent la charge les mareschaulx de Saincte-Sevère et de Rays, ausquelz on bailla plusieurs chevaliers, escuiers et gens de guerre de divers estats. Et par dessus toutes ces ordonnances, fut reservée pour faire escarmouches, renforcer et secourir les autres battailles, se mestier en estoit, une autre bataille de très vaillans seigneurs, cappitaines, et autres gens de guerre, dont estoient conducteurs et avoient la charge, la Pucelle, le bastart d'Orléans, le conte d'Alebret et La Hire. Et au regart de tous les archiers, eurent la conduicte le seigneur de Graville et ung chevalier de Limozin, appellé messire Jehan Foucault.

Lesquelles ordonnances ainsi faictes, chevaucha le roy assez loing de ces trois batailles plusieurs foiz par devant l'armée des Angloys, de laquelle estoit chief le duc de Bethefort, qui avoit en sa compaignie

le bastart de Sainct-Pol, et moult de Picars et Bourgoignons, avecques plusieurs autres chevaliers, escuiers et gens de guerre, estans en bataille ordonnées près d'ung villaige (1), et ayans au dos un grand estang. Lesquelz ce non obstant n'avoient cessé toute nuyt, et ne cessoient encoires d'eulx fortiffier en grant dilligence, tant de paulx et teudiz, comme de foussez. Pour quoy quant le roy, qui par le conseil de tous les seigneurs de son sang, là estans, et autres seigneurs, chevaliers, escuiers, cappitaines et très vaillans gens d'armes, avoit prins conclusion de combatre les Anglois et leurs alliez, s'ilz se mectoient et estoient trouvez en place esgalle : fut adverti par aucuns vaillans cappitaines et gens congnoissans en armes, de la manière qu'ilz tenoient; comment ilz estoient logez en place forte d'elle mesmes et s'estoient fortiffiez et fortiffioient de foussez et de paulx : il vit bien qu'il n'y avoit nulle apparence de les povoir assaillir ne combatre, sans trop grant dommaige de ses gens. Mais ce nonobstant il feist approucher ses batailles jusques à deux traicts d'arbaleste près des Angloys, et leur feist signifier qu'il les combatroit, s'ilz vouloient saillir de leur parc. Ce qu'ilz ne vouluren faire, combien qu'il y eut de très grans et merveilleuses escarmousches, car plusieurs vaillans François alloyent souvent tant à piet que à cheval jusques à la fortifficacion des Angloys pour les esmouvoir à saillir; tellement que grant nombre d'eulx sailloient par diverses foiz, qui reboutoyent les François. Lesquelz renforcez et secourus d'aucuns des leurs, renchas-

(1) Notre-Dame de la Victoire.

soyent les Angloys, qui pareillement confortés et aydez par autres de leurs gens saillans de nouveau, rechargoyent sur les François et les faisoient reculler, jusques à ce que nouvelles gens de leurs grans batailles se venoient joindre avecques eulx, par la force et vaillance desquelz regaignoient place contre leurs ennemys. Et ainsi passèrent celluy jour sans cesser jusques près du souleil couchant.

En celles saillies et escarmousches souvent renouvellées voult aler le seigneur de La Tremoulle; lequel estant monté sur ung courcier moult joliz et grandement habillé, et tenant sa lance ou poing, frappa son cheval des esperons, qui par cas d'aventure cheut à terre, et le tresbucha ou milieu des ennemys : par lesquelz il fut en grant danger d'estre tué ou prins; mais pour le secourir et monter se feirent grans dilligences. Par quoy se fit monter à très grant peine, car à celle heure y eut très forte escarmousche; et tant que environ soleil couchant se joingnirent ensemble plusieurs Françoys et se vindrent très vaillamment presenter jusques auprez de la fortifficacion des Angloys, et là les combatirent et escarmouschèrent main à main grant espasse de temps, jusques à ce que plusieurs d'eulx, tant à piet que à cheval saillirent hors de leur parc à grant puissance, et les firent tirer arrière. Contre lesquelz saillirent aussi pareillement des battailles du roy grant nombre de très vaillans seigneurs, chevaliers, escuiers et autres gens d'armes, et se entremeslèrent entre leur gent contre les Angloys. Et à celle occasion fut lors faicte la plus grousse et la plus dangereuse escarmouche de tout le jour; et tant s'entremeslèrent de prez, que la pouldre sourdit si es-

pesse entour eulx, que on n'eust peu congnoistre ne discerner lesquelz estoient Françoys ou Angloys; et tellement que, combien que les deux batailles contraires fussent très près l'une de l'autre, si ne se povoient elles entreveoir. Celle dernière escarmousche dura jusques à la nuyt serrée, laquelle feist departir les Françoys des Angloys, desquelz tant d'une part que d'autre furent celluy jour plusieurs tuez, blecez et prins prisonniers. Les Angloys se retirèrent et logèrent tous ensemble dedans leur parc et fortifficacion, comme ilz avoient faict la nuyt de devant; et les Françoys, tous assemblez, s'en alèrent aussi loger à demie lieue d'eulx, et près de Montpiloer, ainsi qu'ilz avoient faict le soir par avant. Et quant vint le lendemain au matin, les Angloys se mirent à chemin et alèrent à Paris; et le roy et son armée s'en retournèrent vers Crespy en Valloys.

La nuyt ensuivant, se logea le roy dedans Crespy, et le lendemain s'en ala à Compiengne, là où il fut receu grandement et honnorablement par ceulx de la ville, qui s'estoient mis n'avoit guères en son obéissance : pour quoy il y mist officiers de par luy. Par epecial en feist capitaine ung vaillant gentilhomme du pays de Picardie, appellé Guillaume de Flavy, qui estoit de bien noble maison (1).

En celle ville de Compiengne envoyèrent ceulx des citez de Beauvoys et de Senliz, et se misrent en l'obéis-

(1) Il avait guerroyé dans l'Argonne les années précédentes. Ce furent les bourgeois de Compiègne qui le demandèrent pour capitaine, lorsque Charles VII avait déjà pourvu La Trémouille de cet office. Il fut agréé toutefois le 18 août 1429, jour même de l'entrée du roi (Notes ms. sur Compiègne d'après les archives de Saint-Corneille, à la Bibliothèque du Roi, au Louvre).

sance du roy; lequel se partist de Compiengne sur la fin du mois d'aoust et s'en ala dedans Senlis. Et quant le duc de Bethefort le sceut, il se partist de Paris à tout grant armée de gens de guerre; et doubtant que le roy ne voulsist tirer à reconquester Normendie, s'en y ala, et mist de ses gens en plusieurs places qu'il avoit en celuy pays en divers lieux, tenans le party angloys, et les garnit de vivres et artillerie; delaissant à Paris messire Loys de Luxemboug, évesque de Therouenne, soy disant chancelier de France pour le roy Henry, et avecques luy messire Jehan Ratelet (1), chevalier angloys, et messire Simon Morhier; lesquelz avoient en leur compaignie deux mil combatans pour la garde et deffence de Paris.

D'autre part, le roy ayant ordonné officiers et cappitaines de par luy à Senlis, il s'en partit environ le derrenier jour d'icelluy moys, et s'en vint en la ville de Sainct-Denis, de laquelle luy fut faicte plainière obéissance. Et y fut deux jours, durant lesquelz furent faictes plusieurs courses et escarmouches par les Françoys y estans contre les Angloys de Paris; là où furent faiz plusieurs beaux faiz d'armes d'une part et d'autre.

Et le tiers jour s'en partit la Pucelle et le duc d'Alençon, le duc de Bourbon, le conte de Vendosme, le conte de Laval et les mareschaulx de Saincte-Sevère et de Rays, La Hire, Poton et plusieurs autres vaillans chevaliers, cappitaines et escuiers, avec grant

---

(1) *Rathelet* dans la Chronique de la Pucelle. Voyez la leçon de Jean Chartier, ci-dessus, p. 85.

nombre de vaillans gens de guerre, et s'en vindrent loger en un village dit La Chappelle, qui est ou chemin et comme au millieu de Paris et Sainct-Denis.

Et le lendemain ensuivant s'en vindrent mettre en belle ordonnance ou Marché-aux-pourceaulx, devant la porte Sainct-Honnoré, et firent assortir plusieurs canons, dont ilz firent gecter en plusieurs lieux et souvent dedans Paris. Où estoient en armes les gens de guerre y estans en garnison, et aussi le peuple, et faisoient porter plusieurs estendars de diverses couleurs, et tournoyer, aller et retourner à l'entour des murs par dedans; entre lesquelz en y avoit ung moult grant à une croix rouge. Aucuns seigneurs Françoys se voulurent approucher plus près, et par especial le seigneur de Sainct-Vallier, daulphinoys, lequel fist tant que luy et ses gens alèrent bouter le feu ou boulevert et à la barrière de celle porte de Sainct-Honnoré. Et combien qu'il y eust plusieurs Angloys pour les deffendre, toutesfoyz leur convint il retraire par celle porte, et rentrer dedans Paris; par quoy les Françoys prindrent et gaignèrent à force la barrière et le boulevert. Et parce qu'ilz se pensèrent que les Angloys sauldroient par la porte Sainct-Denis pour courir sus aux Françoys estans devant la porte Sainct-Honnoré, les ducs d'Alençon et de Bourbon s'embuschèrent derrière la montaigne qui est auprès et contre celluy Marché des pourceaulx (et plus près ne se povoient pas mettre, pour doubte des canons, veuglaires et couleuvrines, dont tiroient ceulx de Paris sans cesser); mais ilz perdirent leur peine, car ceulx de Paris n'osèrent saillir hors la ville. Pour quoy la Pucelle voyant leur couart maintien, délibéra de les assaillir jusques au pié de leur mur.

Et de faict, se vint presenter devant eulx, pour ce faire, ayant avecques elle plusieurs seigneurs et grant compaignie de gens d'armes et plusieurs seigneurs, entre lesquelz estoit le mareschal de Rays, qui tous par belle ordonnance se mirent à piet et descendirent ou premier foussé. Ouquel eulx estans, elle monta le dos d'asne, duquel elle descendit jusques ou second fossé, et y mist sa lance en divers lieux, tastant et essayant quelle parfondeur il y avoit d'eaue et de boue. En quoy faisant elle fut grant espasse, et tellement qu'ung arbalestier de Paris luy perça la cuisse d'ung traict; mais ce non obstant, elle ne s'en vouloit partir, et faisoit très grant dilligence de faire apporter et gecter fagotz et bois dedans cestuy foussé pour l'emplir, afin qu'elle et les gens de guerre peussent passer jusques aux murs : qui ne sembloit pas lors estre possible, parce que l'eaue y estoit trop parfonde, et qu'elle n'avoit pas assez grant multitude de gens à ce faire, et aussi parce que la nuyt estoit prouchaine. Non obstant laquelle, elle se tenoit tousjours sur celluy foussé, et ne s'en vouloit retourner ne retraire en aucune manière, pour prière et requeste que luy feissent plusieurs [qui] par diverses fois l'alèrent requerir de soy en partir, et luy remonstrer qu'elle devoit laisser celle entreprinse : jusques à ce que le duc d'Alençon l'envoya querre, et la feist retraire, et toute l'armée, en icelluy village de La Villette (1), là où ilz se logèrent celle nuyt, comme ilz avoient faict le soir de devant.

Et le lendemain s'en retournèrent tous à Sainct-Denis; en laquelle ville fut moult louée la Pucelle du

(1) Lisez *La Chapelle.*

bon vouloir et hardy couraige qu'elle avoit monstré, en voulant assaillir si forte cité et tant bien garnye de gens et d'artillerie, comme estoit la ville de Paris. Et certes aucuns dirent depuis que, se les choses se feussent bien conduictes, qu'il y avoit bien grant apparence qu'elle en fust venue à son vouloir; car plusieurs notables personnes estans lors dedans Paris, lesquelz congnoissoient le roy Charles septiesme de ce nom estre leur souverain seigneur et le vray héritier du royaume de France, et comment à grant tort et par cruelle vengence on les avoit sepparez et ostez de sa seigneurie et obéissance, et mis en la main du roy Henry d'Angleterre par avant mort, et deppuis continuant, soubz le roy Henry, son filz, usurpant lors grant partie du royaume: se feussent mis, comme deppuis firent, six ans après, et réduiz en l'obéissance de leur souverain seigneur, et luy eussent faict plainière ouverture de sa principalle cité de Paris. Ce que à ceste fois ne firent pour les causes dessus alléguées. Pour quoy le roy qui vit lors qu'ilz ne monstroient aucun semblant d'eulx vouloir rendre à luy, tint plusieurs conseilz dedans la ville de Sainct-Denys; en la fin desquelz fut advisé que, veue la manière de ceulx de la ville de Paris, la grant puissance des Angloys et Bourgoignons y estans dedans, et aussi qu'il n'avoit assez d'argent, ne ne pouvoit avoir illec pour entretenir si grant armée, qu'il feroit le duc de Bourbon son lieutenant général. Ce qu'il feist, et luy ordonna demourer ès villes, citez et places à luy obéissans deçà la rivière de Loire; et pour y mettre grousses garnisons, et les garder et deffendre, luy bailla grant nombre de gens d'armes et foison d'artillerie.

Et oultre celle ordonnance, voult et commanda que le conte de Vendosme et l'admiral de Culant se tinssent à Sainct-Denis, ausquelz il bailla aussi plusieurs gens d'armes, afin qu'ilz peussent tenir la garnison. Et ce faict, se partist le douziesme jour de septembre, et s'en ala à Laigny sur Marne, dont il se partit le lendemain, et y ordonna cappitaine messire Ambroys de Loré, auquel il bailla messire Jehan Foucault, avecques plusieurs gens de guerre. Et tira d'illec le lendemain à Provins, et de là à Bray sur Seine, que les habitans réduirent à son obéissance. Et puis s'en ala passer pardevant Sens, qui ne luy feist aucune ouverture; mais luy convint passer à gué, ung peu au dessoubz, la rivière d'Yonne, et tirer à Courtenay, dont il ala à Chasteau-Regnart et à Montargis, et au derrain à Gien, où il actendit aucuns jours, cuydant avoir accord avec le duc de Bourgoigne, qui luy avoit mandé par le seigneur de Chargny qu'il luy feroit avoir Paris, et qu'il y viendroit en personne (1). Et à celle occasion, luy avoit le roy envoyé sauf conduit, affin qu'il peust passer sans contredit par les places et passaiges à luy obéissans; et ainsi fist il, combien que luy arrivé à Paris, il ne tint riens de ce qu'il avoit promis; ainçois feist alliance avec le duc de Bethefort allencontre du roy, de trop plus fort que devant; et ce non obstant, par vertu du sauf conduit, passa seurement et franchement par tous les pays, villes et passaiges de l'obéissance du roy, et s'en retourna en ses pays de Picardye et de Flandres. Et le roy qui fut adverty au vray, passa la rivière de Loire et s'en retourna à Bourges dont il

(1) Cf. le récit du hérault Berri, ci-dessus, p. 48.

estoit party à la requeste et supplicacion de la Pucelle, laquelle luy avoit dit par avant tout ce qui luy advint du lièvement du siége d'Orléans, et de son sainct sacre, aussi de son retour franchement, ainsi que luy avoit révelé Nostre Seigneur.

En remercyant lequel et louant de sa grace, fais fin par son octroy divin à cestuy présent et très compendieux traictié, préintitulé du siége d'Orléans mis par les Angloys et de la venue et vaillans faits de Jehanne la Pucelle, et comment elle les en feist partir, et sy feist sacrer à Reims le roy Charles septiesme, par grace divine et force d'armes.

CHRONIQUE DE LA PUCELLE.

Voici un ouvrage sans nom d'auteur, qui, à en croire le titre qu'on lui a donné, serait le document par excellence sur Jeanne d'Arc. Il fut publié pour la première fois par Denys Godefroy dans l'Histoire de Charles VII. L'éditeur, selon son habitude, ne prit pas soin de dire où il en avait trouvé le texte, et personne ne l'a su depuis.

Cette chronique commence à l'avénement de Charles VII, en 1422, et s'arrête brusquement dans l'année 1429, au moment où le roi reprend le chemin de Bourges après l'échec reçu devant Paris. Il s'en faut qu'elle ait le caractère d'originalité qu'on lui attribue. Une partie de ce qu'elle contient sur la Pucelle, n'est que la copie légèrement modifiée, soit de Jean Chartier, soit du *Journal du siége* paraphrasant Jean Chartier; de sorte que ces seuls emprunts en reculent la composition au delà de 1467. D'autres portions du récit sont faites avec le procès de réhabilitation. On y reconnaît les passages les plus importants des dépositions de Dunois, du duc d'Alençon, de frère Séguin. Toutefois, divers détails appartenant en propre à la Chronique de la Pucelle, doivent avoir été fournis par des témoins ou acteurs des événements de 1429 : la preuve en est dans un passage où est rapportée certaine question que fit à la Pucelle *un notable maistre des requestes* qu'on ne nomme pas, mais qui n'est pas des témoins entendus au procès. Ailleurs, c'est l'auteur lui-même qui se met en avant comme ayant ouï parler sur la matière *des plus grands capitaines français :* circonstance d'où il résulte que si cet auteur écrivit postérieurement à celui du *Journal du siége,* du moins il ne fut pas séparé de lui par un grand intervalle de temps, puisqu'il put encore connaître quelques-uns des capitaines contemporains de Jeanne d'Arc.

Indépendamment des sources déjà signalées, le fond même de la Chronique de la Pucelle, ce qui forme le canevas du récit jusqu'au départ du roi pour Reims, est pris presque mot pour mot dans un

ouvrage inédit ayant pour titre : *Les Gestes des Nobles françoys descenduz de la royalle lignée du noble roy Priam de Troye jusques au noble Charles filz du roy Charles le Sixiesme, qui tant fut amé des nobles et de touz autres*. C'est une chronique qui prend les choses au commencement du monde, et les conduit jusqu'à l'arrivée de Charles VII devant Troyes, en 1429. Il y en a un exemplaire parmi les manuscrits de la Bibliothèque royale (n° 10297), qui fut exécuté pour le duc Charles d'Orléans, vers le temps où finit la narration, c'est-à-dire en 1429 ou 1430. Or, notre compilateur anonyme a copié cet ouvrage tout entier, et cela, avec une telle fidélité, qu'il y a cousu, mais non fondu, les versions différentes des mêmes faits, puisées par lui à d'autres sources. De là, les récits doubles qu'on remarquera ci-après à propos de l'arrivée de Jeanne d'Arc, à propos du siége de Jargeau, etc., etc.

J'ai appliqué aux extraits de la Chronique de la Pucelle, une division par paragraphes qui fera ressortir aux yeux du lecteur chacun des emprunts dont elle est formée. Ceux de ces paragraphes qui appartiennent aux *Gestes des Nobles françois* sont marqués d'un astérisque en tête de l'alinéa ; je désigne la provenance des autres par des renvois aux sources. De cette manière, les paragraphes ne portant aucune indication sont ceux qui appartiennent en propre au compilateur. Comme à partir de la reddition de Troyes, le récit n'est plus qu'une copie du *Journal du siége*, reproduire cette partie de la chronique eût été inutile. J'ai arrêté là mes extraits, ayant reporté en note sous le *Journal du siége* deux ou trois variantes, les seules qui s'opposent à la parfaite conformité des deux ouvrages.

Notre texte ne sera pas trouvé tout à fait conforme à celui de Godefroy : le style avait été rajeuni à l'impression par l'éditeur. Nous l'avons rétabli d'après son propre manuscrit conservé à la bibliothèque de l'Institut (n° 245).

L'an mille quatre cent vingt-neuf, y avoit une jeune fille vers les marches de Vaucouleurs, native d'un village nommé Domp-Remy, de l'eslection de Lan-

gres, qui est tout un avec le village de Gras, fille de Jacques Daix et d'Ysabeau, sa femme, simple villageoise, qui avoit acoustumé aucunes fois de garder les bestes; et quand elle ne les gardoit, apprenoit à couldre, ou bien filoit. Elle estoit aagée de dix-sept à dix-huict ans, bien compassée de membres, et forte; laquelle, un jour, sans congé de père ou de mère (non mie qu'elle ne les eust en grand honneur et révérence, et les craingnoit et doubtoit; mais elle ne s'osoit descouvrir à eux, pour doubte qu'ils ne luy empeschassent son entreprinse), s'en vint à Vaucouleurs devers messire Robert de Baudricourt, un vaillant chevalier tenant le party du roy; et avoit en sa place foison gens de guerre vaillans, faisans guerre tant aux Bourguignons qu'autres tenans le party des ennemis du roy; et luy dist Jeanne simplement les paroles qui s'ensuivent : « Capitaine « messire, sçachez que Dieu, despuis aucun temps en « çà, m'a plusieurs fois faict à sçavoir et commandé « que j'allasse devers le gentil dauphin, qui doibt estre « et est vray roy de France; et qu'il me baillast des « gens d'armes, et que je leverois le siége d'Orléans, « et le menerois sacrer à Reims. » Lesquelles choses messire Robert réputa à une moquerie et derision, s'imaginant que c'estoit un songe ou fantaisie; et luy sembla qu'elle seroit bonne pour ses gens, à eux esbattre en pesché; et y eut aucuns qui avoient volonté d'y essayer; mais aussi tost qu'ils la voyoient, ils estoient refroidis et ne leur en prenoit volonté (1).

Elle pressoit tousjours instamment ledict capi-

(1) *Journal du siége*, p. 118.

taine qu'il l'envoyast vers le roy, et luy fist avoir habillemens d'homme, et cheval et compaignons à la conduire; et entre autres choses luy dist : « En nom « Dieu, vous mettez trop à m'envoyer ; car aujour- « dhuy le gentil daulphin a eu assez près d'Orléans un « bien grand dommaige, et sera il encore taillé de « l'avoir plus grand, si ne m'envoyez bien tost vers « luy. » Lequel capitaine mist lesdictes paroles en sa mémoire et imagination, et sceut depuis que ledict jour fut quand le connestable d'Escosse et le seigneur d'Orval furent desconfits par les Anglois. Et estoit ledict capitaine en grand pensée qu'il en feroit; si delibéra et conclud qu'il l'envoyeroit ; et luy fist faire robe et chaperon à homme, gipon, chausses à attacher houseaux et esperons, et luy bailla un cheval et un varlet, puis ordonna à deux geutilshommes du pays de Champaigne, qu'ils la voulussent conduire : l'un des gentilshommes, nommé Jean de Metz, et l'autre Bertrand de Pelonge; lesquels en feirent grand difficulté, et non sans cause ; car il failloit qu'ils passassent par les dangers et périls des ennemis. Ladicte Jeanne congneut bien la crainte et doubte qu'ils faisoient ; si leur dist : « En nom Dieu, menez-moi de- « vers le gentil daulphin, et ne faictes doubte, que « vous ne moy n'aurons aucun empeschement. » Et est à sçavoir qu'elle n'appella le roy que daulphin jusques à ce qu'il fust sacré. Et lors lesdicts compaignons conclurent qu'ils la meneroient vers le roy, lequel estoit lors à Chinon (1).

Si se partirent et passèrent par Auxerre et plus-

(1) Version amplifiée du *Journal du siége*. Voy. p. 125.

sieurs autres villes, villages et passages de pays des ennemis, et aussi par les pays obéissans au roy, où règnoient toutes pilleries et roberies, sans ce qu'ils eussent ou trouvassent aucuns empeschements, et vindrent jusques en la ville de Chinon. Eux mesmes disoient qu'ils avaient passé aucunes rivières à gué bien profondes, et passages renommés périlleux, sans quelconque inconvénient; dont ils estoient esmerveillez. Eux arrivés en ladicte ville de Chinon, le roy manda les gentilshommes qui estoient venus en sa compaignée, et les feist interroger en sa présence; lesquels ne sceurent que dire, sinon ce qui est récité cy dessus (1).

Si eut le roy et ceux de son conseil grand doubte si ladicte Jeanne parleroit au roy ou non, et si il la feroit venir devers lui; sur quoy y eut diverses opinions et imaginations, et fut conclud qu'elle verroit le roy. Ladicte Jeanne fut amenée en sa présence, et dist qu'on ne la déceust point, et qu'on luy monstrast celuy auquel elle debvoit parler. Le roy estoit bien accompaigné, et combien que plusieurs faingnissent qu'ils fussent le roy, toustesfois elle s'adressa à luy assez plainement, et luy dist que Dieu l'envoyoit là pour luy ayder et secourir; et qu'il luy baillast gens, et elle lèveroit le siége d'Orléans, et si le meneroit sacrer à Reims; et que c'estoit le plaisir de Dieu que ses ennemis les Anglois s'en allassent en leurs pays; que le royaume lui debvoit demeurer; et que si ils ne s'en alloient, il leur mescherroit (2).

Après ces choses ainsi faictes et dictes, on la fist re-

---

(1) *Journal du siége*, p. 126.
(2) *Id.* p. 127

mener en son logis, et le roy assembla son conseil pour sçavoir qu'il avoit à faire : où estoit l'archevesque de Reims, son chancelier, et plusieurs prélats, gens d'église et laics. Si fut advisé que certains docteurs en théologie parleroient à elle et l'examineroient, et aussi avec eux canonistes et légistes; et ainsi fut faict. Elle fut examinée et interrogée par diverses fois et diverses personnes : dont estoit chose merveilleuse comme elle se portoit en son faict, et ce qu'elle disoit luy estre chargé de par de Dieu, comme elle parloit grandement et notablement, veu que en autres choses elle estoit la plus simple bergère que on veit onques. Entre autres choses, on s'esbahissoit comme elle dist à messire Robert de Baudricourt, le jour de la bataille de Rouvray, autrement dicte des Harens, ce qui estoit advenu; et aussi de la manière de sa venue, et comme elle estoit arrivée sans empeschement jusques à Chinon (1).

Un jour elle voulut parler au roy en particulier, et luy dist : « Gentil daulphin, pourquoy ne me croyez-« vous? Je vous dis que Dieu a pitié de vous, de vostre « royaume, et de vostre peuple; car sainct Louys et « Charlemaigne sont à genoux devant luy, en faisant « prière pour vous; et je vous diray, s'il vous plaist, « telle chose, qu'elle vous donnera à congnoistre que « me debvez croire. » Toutesfois elle fut contente que quelque peu de ses gens y fussent, et en la présence du duc d'Alençon, du seigneur de Trèves, de Christofle de Harcourt, et de maistre Gérard Machet, son confesseur, lesquels il fist jurer, à la requeste de ladicte

(1) *Journal du siége*, p. 128.

Jeanne, qu'ils n'en révèleroient ny diroient rien, elle dist au roy une chose de grand (1), qu'il avoit faicte, bien secrète : dont il fut fort esbahy, car il n'y avoit personne qui le peust sçavoir, que Dieu et luy. Et dès lors fut comme conclud que le roy essayeroit à exécuter ce qu'elle disoit. Toutesfois il advisa qu'il estoit expédient qu'on l'amenast à Poitiers, où estoit la Court de parlement, et plusieurs notables clercs de théologie, tant séculiers comme réguliers; et que luy mesmes iroit jusques en ladicte ville. Et de faict le roy y alla; et faisoit amener et conduire ladicte Jeanne; et, quand elle fut comme au milieu du chemin, elle demanda où on la menoit; et il luy fut respondu que c'estoit à Poitiers. Et lors elle dist : « En nom Dieu, je sçay que « je y auray bien affaire; mais Messires m'aydera; or « allons, de par Dieu (2). »

Elle fut donques amenée en la cité de Poitiers, et logée en l'hostel d'un nommé maistre Jean Rabateau, qui avoit espousé une bonne femme; auquel on la bailla en garde. Elle estoit tousjours en habit d'homme, ny n'en vouloit autre vestir. Si fist on assembler plusieurs notables docteurs en théologie et autres, bacheliers, lesquels entrèrent en la salle où elle estoit; et quand elle les veid, s'alla seoir au bout du banc et leur demanda qu'ils vouloient. Lors fut dict par la bouche d'un d'eux qu'ils venoient devers elle pource qu'on disoit qu'elle avoit dict au roy que Dieu l'envoyoit vers luy; et monstrèrent par belles et douces raisons qu'on ne la devoit pas croire. Ils y furent plus de deux heures, où chascun d'eux parla sa fois; et elle

(1) Lacune du manuscrit. Godefroy supplée *conséquence*.

(2) *Journal du siége*, p. 128.

leur respondit : dont ils estoient grandement esbahis, comme une si simple bergère, jeune fille, pouvoit ainsi prudemment respondre. Et entre les autres, y eut un carme, docteur en théologie, bien aigre homme, qui luy dist que la Saincte Escriture deffendoit d'adjouster foy à telles paroles, si on ne monstroit signe; et elle respondit plainement qu'elle ne vouloit pas tenter Dieu, et que le signe que Dieu luy avoit ordonné, c'estoit lever le siége de devant Orléans et de mener le roy sacrer à Reims; qu'ils y vinssent, et ils le verroient : qui sembloit chose forte et comme impossible, veue la puissance des Anglois, et que d'Orléans ny de Blois jusques à Reims, n'y avoit place françoise. Il y eut un autre docteur en théologie, de l'ordre des frères prescheurs, qui luy va dire : « Jeanne, vous demandez gens d'armes, et si dictes « que c'est le plaisir de Dieu que les Anglois laissent « le royaume de France et s'en aillent en leur pays. « Si cela est, il ne fault point de gens d'armes, car « le seul plaisir de Dieu les peut desconfire, et faire « aller en leur pays. » A quoy elle respondit qu'elle demandoit gens, non mie en grand nombre, lesquels combatroient, et Dieu donneroit la victoire. Après laquelle response faicte par icelle Jeanne, les théologiens s'assemblèrent, pour veoir ce qu'ils conseilleroient au roy; et conclurent sans aucune contradiction, combien que les choses dictes par ladicte Jeanne leur sembloient bien estranges, que le roy s'y debvoit fier, et essayer à exécuter ce qu'elle disoit (1).

---

(1) Tout ce paragraphe est traduit de la déposition de frère Seguin. Voyez t. III, p. 203 et suiv.

Le lendemain y allèrent plusieurs notables personnes, tant de présidens et conseillers de Parlement, que autres de divers estats; et avant qu'ils y allassent, ce qu'elle disoit leur sembloit impossible à faire, disans que ce n'estoit que resveries et fantaisies; mais il n'y eut celuy, quand il en retournoit et l'avoit ouye, qui ne dist que c'estoit une créature de Dieu; et les aucuns, en retournant, pleuroient à chaudes larmes. Semblablement y furent dames, damoiselles et bourgeoises, qui luy parlèrent, et elle leur responsdit si doucement et gracieusement, qu'elle les faisoit pleurer. Entre les autres choses, ils luy demandèrent pourquoy elle ne prenoit habit de femme? Et elle leur respondit : « Je croy bien qu'il vous semble estrange, « et non sans cause; mais il fault, pour ce que je me « doibs armer et servir le gentil daulphin en armes, « que je prenne les habillemens propices et nécessaires à ce; et aussi quand je serois entre les « hommes, estant en habit d'homme, ils n'auront « pas concupiscence charnelle de moi; et me semble « qu'en cest estat je conserveray mieulx ma virginité « de pensée et de faict. »

Pour le temps de lors, on faisoit grand diligence d'assembler vivres, et spécialement blez, chairs salées et non salées, pour essayer à les mener dedans la ville d'Orléans. Si fut delibéré et conclud qu'on esprouveroit ladicte Jeanne sur le faict desdicts vivres; et luy furent ordonnez harnois, cheval et gens; et luy fut spécialement baillé pour la conduire et estre avec elle, un bien vaillant et notable escuyer, nommé Jehan d'Olon, prudent et sage, et pour paige, un bien gentil homme, nommé Louys de Comtes, dict Imerguet, avec

autres varlets et serviteurs. Durant ces choses, elle dist qu'elle vouloit avoir une espée qui estoit à Saincte-Catherine du Fierbois, où il y avoit en la lame, assez près du manche, cinq croix. On lui demanda si elle l'avoit oncques veue, et elle dist que non; mais elle sçavoit bien qu'elle y estoit. Elle y envoya, et n'y avoit personne qui sceust où elle estoit ny que c'estoit. Toutesfois, il y en avoit plusieurs qu'on avoit autresfois données à l'église, lesquelles on fist toutes regarder, et on en trouva une toute enrouillée, qui avoit lesdictes cinq croix. On la luy porta, et elle dist que c'estoit celle qu'elle demandoit. Si fut fourbie et bien nettoyée, et luy fist on faire un beau fourreau tout parsemé de fleurs de lys (1).

Tant que ladicte Jeanne fut à Poitiers, plusieurs gens de bien alloient tous les jours la visiter, et tousjours disoit de bonnes paroles. Entre les autres, y eut un bien notable homme, maistre des requestes de l'hostel du roy, qui luy dist : « Jeanne, on veult que « vous essayez à mettre les vivres dedans Orléans; mais « il semble que ce sera forte chose, veues les bastilles « qui sont devant, et que les Anglois sont forts et « puissants. — En nom Dieu, » dist-elle, « nous les « mettrons dedans Orléans à nostre aise; et si n'y aura « Anglois qui saille, ne qui face semblant de l'em« pescher. »

Elle fut armée et montée à Poitiers; puis s'en partit; et en chevauchant, portoit aussi gentilement son harnois, que si elle n'eust faict autre chose tout le temps de sa vie. Dont plusieurs s'esmerveilloient;

(1) Version amplifiée du *Journal du siége*, q. v. p. 129.

mais bien davantage les docteurs, capitaines de guerre et autres, des responses qu'elle faisoit, tant des choses divines que de la guerre. Le roy avoit mandé plusieurs capitaines pour conduire et estre en la compaignée de ladicte Jeanne, et entre autres, le mareschal de Rays, messire Ambroise de Loré et plusieurs autres, lesquels conduirent ladicte Jeanne jusques en la ville de Blois (1).

* Les nouvelles de ladicte Pucelle vindrent à Orléans: comme c'estoit une fille de saincte et religieuse vie, qui fut fille d'un pauvre laboureur de la contrée de l'élection de Langres près de Barrois, et d'une pauvre femme du mesme pays, qui vivoient de leur labeur; qu'elle estoit aagée environ de dix-huict à dix-neuf ans, et avoit esté pastoure au temps de son enfance; qu'elle sçavoit peu de choses mondaines, parloit peu, et le plus de son parler estoit seulement de Dieu, de sa benoiste mère, des anges, des saincts et sainctes de paradis (2); disoit que par plusieurs fois luy avoient esté dictes aucunes révélations touchant la salvation du roy et préservation de toute sa seigneurie, laquelle Dieu ne vouloit luy estre tollue ny usurpée;

---

(1) Jean Chartier, ci-dessus, p. 53 et 54.

(2) Voici comme tout ce commencement est conçu dans le Manuscrit des *Gestes des nobles Françoys*, fo 137. « Ces choses durans, fut admenée à Chinon « par devers le Roy de France une fille de simple estat, pucelle de sainte et « religieuse vie, du païs de Barrois, qui fille fut d'un pouvre laboureur de la « contrée et de sa femme, qui de leur loyal labour vivoient, aagée d'environ « vint ans; et au temps de son enffance avoit esté pastoure et peu savoit des « choses mondaines. Et peu parloit ceste Pucelle; seulement parloit de Dieu « et de sa benoiste mère, des anges, des saints et saintes de paradis. Et « disoit que par plusieurs foiz, etc. » On voit que l'auteur de la Chronique de la Pucelle s'est borné à mettre dans la forme indirecte le récit de son devancier.

mais que ses ennemis en seroient deboutez; et estoit chargée de dire et signifier ces choses au roy dedans le terme de la Sainct Jean mille quatre cent vingt-neuf. Que ladicte Pucelle avoit esté ouye par le roy et son conseil, où elle ouvrit les choses à elles chargées, et traicta merveilleusement des manières de faire vuider Angloys du royaume; et ne fut là chef de guerre qui sceust tant proprement remonstrer les manières de guerroyer ses ennemis : dont le roy et tout son conseil fut esmerveillé; car elle fut autant simple en toutes autres manières, comme une pastourelle. Que pour ceste merveille, le roy alla à Poitiers, et mena là la Pucelle, qu'il fist interroger par notables clercs du Parlement et par docteurs bien renommez en théologie; et elle ouye, affermèrent qu'ils la réputoient inspirée de Dieu (1), et approuvèrent tout son faict et ses paroles ; pour quoy le roy la tint en plus grand révérence, et manda dès lors gens de toutes parts et fist mener à Blois grand quantité de vivres et d'artillerie, pour secourir la cité d'Orléans. Que la Pucelle requist, pour conduire le secours, qu'il pleust au roy lui bailler telles gens et tel nombre qu'elle requerroit, qui ne seroit pas grand nombre ny grande puissance, et pour son corps se fist administrer un harnois entier.

*Alors le roy ordonna que tout ce qu'elle requerroit luy fust baillé; puis la Pucelle print congé du roy pour aller en la cité d'Orléans; et elle venue à Blois à peu de gent, séjournoit illec par aucuns jours, at-

(1) Variante du Ms. des *Gestes* : « Affermèrent que ilz la réputoient chose divine, inspirée de Dieu. »

tendant plus grande compaignée. Pendant son séjour, elle fist faire un estendart blanc, auquel elle fist pourtraire la représentation du sainct Saulveur et de deux anges, et le fist bénistre en l'église Sainct-Saulveur de Blois. Auquel lieu vindrent tantost après, le mareschal de Saincte-Sevère, les sires de Rays et de Gaucourt, à grand compaignée de nobles et de commun, qui chargèrent une partie des vivres pour les mener à Orléans. Ladicte Pucelle se mist en leur compaignée; et cuidoit bien qu'ils deussent passer par devant les bastides du siége, devers la Beausse; mais ils prindrent leur chemin par la Solongne; et ainsi fut menée à Orléans le pénultiesme jour d'avril, au mesme an.

*Ceste Pucelle séjournant à Blois, en attendant la compaignée qui la debvoit mener à Orléans, escrivit et envoya par un hérault aux chefs de guerre qui tenoient siége devant Orléans, une lettre dont la teneur s'ensuit, et est telle (1) :

JHESUS, MARIA.

« Roy d'Angleterre, faictes raison au roy du ciel de son sang royal. Rendez les clefz à la Pucelle de toutes les bonnes villes que vous avez enforcées. Elle est venue de par Dieu pour réclamer le sang royal, et est toute preste de faire paix, se vous voulez faire raison; par ainsi que vous mettez jus (2), et paiez de ce que vous l'avez tenue.

---

(1) Comme la lettre est aussi rapportée dans le ms. des *Gestes*, nous la donnons d'après ce texte plus ancien, et par conséquent moins altéré.

(2) Suppléez *France*, régime de cette phrase et de la suivante. Ce mot est également omis dans la version du *Journal du siége*. Voyez p. 139.

« Roy d'Angleterre, se ainsi ne le faictes, je suis chief de guerre; en quelque lieu que je attandray voz gens en France, se ilz ne veulent obéir, je les feray yssir, vueillent ou non; et se ilz veulent obéir, je les prendrai à mercy. Croiez que s'ilz ne veulent obéir, la Pucelle vient pour les occire. Elle vient de par le Roy du ciel, corps pour corps, vous bouter hors de France; et vous promet et certiffie la Pucelle que elle y fera si gros hahay, que encore a mil ans en France ne fut veu si grant, se vous ne lui faictes raison. Et croiez fermement que le Roy du ciel lui envoiera plus de force que ne sarez mener de touz assaulz à elle et à ses bonnes gens d'armes.

« Entre vous, archiers, compaignons d'armes gentilz et vaillans, qui estes devant Orléans, alez vous en en vostre païs, de par Dieu; et se ainsi ne le faictes, donnez vous garde de la Pucelle, et de voz domages vous souviengne. Ne prenez mie vostre opinion, que vous ne tenrez mie France du Roy du ciel, le filz sainte Marie; maiz le tendra le roy Charles, vray héritier, à qui Dieu l'a donnée, qui entrera à Paris en belle compaignie. Se vous ne creez les nouvelles de Dieu et de la Pucelle, en quelque lieu que vous trouverons, nous ferrons dedens à horions, et si verrons lesquelx meilleur droit auront, de Dieu ou de vous.

« Guillaume de La Poule, conte de Suffort, Jehan, sire de Talbort, et Thomas, sire de Scalles, lieuxtenans du duc de Bethford, soy disant régent du royaume de France pour le roy d'Angleterre, faictes response se vous voulez faire paix à la cité d'Orléans. Se ainsi ne le faictes, de voz domages vous souviengne briefment.

« Duc de Bethford, qui vous dictes régent de France

pour le roy d'Angleterre, la Pucelle vous prie et requiert que vous ne vous faictes mie destruire. Se vous ne lui faictes raison, elle fera que les François feront le plus beau fait qui oncques feust fait en la christianté.

« Escript le mardy de la grant sepmaine.

« Au duc de Betfort, qui se dit régent le royaulme de France pour le roy d'Angleterre (1). »

Après lesdictes lettres envoyées par la Pucelle aux Anglois, fut conclud qu'on iroit à Orléans mener des vivres. Et furent chargez en ladicte ville de Blois plusieurs chariots, charrettes et chevaux de grains; et y assembla on foison de bestial, tant beufs, vaches, moutons, brebis et pourceaux; et fut conclud par les capitaines, tant par ceux qui les debvoient conduire comme par le bastard d'Orléans, qu'on iroit par la Solongne, pour ce que toute la plus grand puissance estoit du costé de la Beausse. Ladicte Jeanne ordonna que toutes les gens de guerre se confessassent et se missent en estat d'estre en la grace de Dieu; [si] leur fist oster leurs fillettes, et laisser tout le bagaige; puis ils se misrent tous en chemin pour tirer à Orléans. Ils couchèrent en chemin une nuict dehors. Et quand les Anglois sceurent la venue de ladicte Pucelle et des gens de guerre, ils désemparèrent une bastide qu'ils avoient faicte en un lieu nommé Sainct-Jean-le-Blanc; et ceux qui estoient dedans s'en vindrent en une autre bastide, que lesdicts Anglois avoient faicte aux Augustins, emprès le bout du pont; et ladicte Pucelle

(1) L'édition de la Chronique fait précéder l'adresse de ces mots : « Et sur « le dos estoit escrit : *Entendez les nouvelles de Dieu et de la Pucelle.* »

et ses gens, avec les vivres, vindrent vers la ville d'Orléans, au dessus de ladicte bastide, à l'endroit dudict lieu Saint-Jean-le-Blanc (1).

Ceux de la ville, tantost et incontinent préparèrent et habillèrent vaisseaux pour venir querir tous lesdicts vivres; mais la chose estoit si mal à poinct que le vent estoit contraire : or ne pouvoit on monter contremont (car on n'y peut conduire les vaisseaux, sinon à force de voile). Laquelle chose fut dicte à la dicte Jeanne, qui dist : « Attendez un petit, car, en nom « Dieu, tout entrera en la ville. » Et soudainement le vent se changea, en sorte que les vaisseaux arrivèrent très aiséement et légèrement où estoit ladicte Jeanne. En iceux estoit le bastard d'Orléans et aucuns bourgeois de la ville, qui avoient grand desir de voir ladicte Jeanne; lesquels luy prièrent et requirent de par la ville et les gens de guerre estans en icelle, qu'elle voulust venir et entrer en la ville, et que ce leur seroit un grand confort, s'il luy plaisoit d'y venir. Alors elle demanda audict bastard : « Estes-vous « le bastard d'Orléans? » Et il respondit : « Ouy, « Jeanne. » Après elle luy dist : « Qui vous a conseillé « de nous faire venir par la Soulongne, et que n'avons « esté par la Beausse, tout emprès la grand puissance « des Anglois? Les vivres eussent entré sans les faire « passer par la rivière. » Le bastard, en soy excusant, luy respondit que ce avoit esté par le conseil de tous les capitaines, veue la puissance des Anglois par la Beausse. A quoy elle répliqua : « Le conseil de « Messires (c'est à sçavoir Dieu) est meilleur que le

(1) Jean Chartier. Voyez ci-dessus, p 54.

« vostre et celuy des hommes, et si est plus seur et « plus sage. Vous m'avez cuidé decevoir, mais vous « vous estes deceus vous mesmes ; car je vous ameine « le meilleur secours que eut onques chevalier, ville « ou cité ; et ce est le plaisir de Dieu et le secours du « Roy des cieux, non mie pour l'amour de moy, mais « procède purement de Dieu ; lequel, à la requeste « de sainct Louys et sainct Charles le Grand, a eu « pitié de la ville d'Orléans, et n'a pas voulu souffrir « que les ennemis eussent le corps du duc d'Orléans et « sa ville. Quant est d'entrer en la ville, il me feroit « mal de laisser mes gens, et ne le doibs pas faire ; ils « sont tous confessez, et en leur compaignée je ne « craindrois pas toute la puissance des Anglois. » Alors les capitaines luy dirent : « Jeanne, allez y seu- « rement, car nous vous promettons de retourner « bien brief vers vous. » Sur ce, elle consentit d'entrer dans la ville avec ceux qui luy estoient ordonnez, et y entra ; et fut receue à grand joye, et logée en l'hostel du thrésorier du duc d'Orléans, nommé Jacques Boucher, où elle se fist désarmer. Et est vray que, depuis le matin jusques au soir, elle avoit chevauché toute armée, sans descendre, boire ny manger. On luy avoit faict appareiller à souper bien et honnorablement ; mais elle fist seulement mettre du vin dans une tasse d'argent, où elle mist la moitié d'eau, et cinq ou six soupes dedans, qu'elle mangea, et ne print autre chose tout le jour pour manger ny boire ; puis s'alla coucher en la chambre qui luy avoit esté ordonnée ; et avec elle estoient la femme et la fille dudict thrésorier, laquelle fille coucha la nuict avec ladicte Jeanne. Et ainsi vint ladicte Pucelle en la ville

d'Orléans, le pénultiesme jour d'avril, l'an mille quatre cent vingt-neuf (1).

* Tantost elle sceut (2) que les chefs du siége ne tinrent compte de ses lettres ny de tout leur contenu, mais réputèrent tous ceux qui croyoient et adjoustoient foy à ses paroles, pour hérétiques contre la saincte foy; et si avoient faict prendre les héraults et les vouloient faire ardoir. Laquelle prinse venue à la cognoissance du bastard d'Orléans, qui estoit pour lors à Orléans, il manda aux Anglois, par son hérault, qu'ils luy renvoyassent lesdicts héraults, en leur faisant sçavoir que s'ils les faisoient mourir, il feroit mourir de pareille mort leurs héraults qui estoient venus à Orléans pour faict de prisonniers: lesquels il fist arrester; et feroit le mesme de tous les prisonniers anglois, qui y estoient lors en bien grand nombre. Et tantost après, lesdits héraults furent rendus.

Toutesfois, aucuns dient que quand la Pucelle sceut qu'on avoit retenu les héraults, elle et le bastard d'Orléans envoyèrent dire aux Anglois qu'ils les renvoyassent; et ladicte Jeanne disoit tousjours: « En « nom Dieu, ils ne leur feront jà mal; » mais lesdicts Anglois en envoyèrent seulement un (3), auquel elle demanda: « Que dit Tallebot? » et le hérault res-

(1) Déposition de Dunois, t. III, p. 5 et 6.

(2) Ms. des *Gestes*, f° 138, r° : « En la ville d'Orléans vint la Pucelle le penul« tiesme jour d'avril, l'an MCCCCXXIX et tantost sceut que de ses lettres et de « tout le contenu, les chiefz du siege ne tindrent compte, etc., etc. »

(3) Jusqu'ici ce paragraphe est conforme à la déposition de Jacquet Lesbahy, t. III, p. 26. Ce qui suit appartient en propre à la Chronique de la Pucelle.

pondit que luy et tous les autres Anglois disoient d'elle tous les maulx qu'ils pouvoient, en l'injuriant, et que si ils la tenoient, ils la feroient ardoir. « Or, « t'en retourne, luy dist-elle, et ne fais doubte que tu « amèneras ton compaignon. Et dy à Tallebot que si il « s'arme, je m'armeray aussi, et qu'il se trouve en « place devant la ville; et s'il me peut prendre, qu'il « me face ardoir; et si je le desconfis, qu'ils facent lever « les siéges et s'en aillent en leur pays. » Le hérault y alla et ramena son compagnon. Et paravant qu'elle arrivast, deux cent Anglois chassoient aux escarmouches cinq cent François; et depuis sa venue, deux cent François chassoient quatre cent Anglois; et en creut fort le courage des François.

Quand les vivres furent mis ès vaisseaux ou bateaux, avec ladicte Jeanne (1), le mareschal de Rays, le seigneur de Loré et autres s'en retournèrent audict lieu de Blois, et là trouvèrent l'archevesque de Reims, chancelier de France, et tinrent conseil pour sçavoir qu'on avoit à faire. Aucuns estoient d'opinion que chacun s'en retournast en sa garnison; mais ils furent après tous d'opinion qu'ils debvoient retourner audit lieu d'Orléans, pour les ayder et conforter au bien du roy et de la ville. Et ainsi qu'ils parloient de la manière, vint nouvelles du bastard d'Orléans, lequel leur faisoit sçavoir que si ils désemparoient et s'en alloient, ladicte cité estoit en voye de perdition. Et lors il fut conclud presque de tous, de retourner et de mener de rechef vivres à puissance; et qu'on iroit par la Beausse, où estoit la puissance des Anglois,

(1) Lors de son arrivée en vue d'Orléans, le 29 avril.

en la grand bastide qu'on nommoit Londres; combien qu'à l'autre fois ils vindrent par la Soulongne, et toutesfois ils estoient trois fois plus de gens que on n'estoit à venir par la Beausse. Ils feirent provision de foison de vivres, tant de grains que de bestial, et se partirent le troisiesme jour de may, et couchèrent la nuict en un village estant comme à my chemin de Blois et d'Orléans, et prinrent le lendemain leur chemin vers ladicte ville (1).

* Le dict troisiesme jour de may, vinrent aussi à Orléans les garnisons de Montargis, Gien, Chasteau-Regnard, du pays de Gastinois et de Chasteaudun, avec grand nombre de gens de pied garnis de traict et de guisarmes. Et le mesme jour, au soir, vinrent nouvelles que le mareschal de Saincte-Sevère, le sire de Rays, monseigneur de Bueil et La Hire, qui amenoient les vivres et l'artillerie, venoient de Blois par la Beausse. Si doubtoit on que Anglois deussent aller au devant d'eux : pour quoy, le mercredy matin, veille de l'Ascension, quatriesme jour de may, mille quatre cent vingt-neuf, se partirent très bien matin d'Orléans, le bastard et la Pucelle armée, à grand compaignée de gens d'armes et de traict, et allèrent, à estendart desployé, au devant des vivres, qu'ils rencontrèrent; et si passèrent par devant les Anglois qui n'osèrent yssir de leurs bastides, et puis entrèrent dedans la ville environ prime.

* Audict jour, environ midy, aucuns des nobles issirent d'Orléans avec grand nombre de gens de traict et de commun, qui livrèrent un fier et merveil-

(1) Jean Chartier. Voyez ci-dessus, p. 55 et 56.

leux assault contre Anglois qui tenoient la bastide Sainct-Loup, laquelle fut moult deffensable et fortifiée; car elle avoit esté grandement garnie par le sire de Tallebot, tant de gens, vivres, comme d'habillemens. François furent moult grevez en iceluy assault. Et durant iceluy y vint très hastivement la Pucelle armée, à estendart desployé : parquoy l'assault enforça de plus en plus.

Ceste Pucelle ne sçavoit riens de la sortie desdicts gens de guerre hors la ville, ny n'en estoit nouvelles en son hostel ny en son quartier, et s'estoit mise à dormir; et n'y avoit audict hostel que son paige et la dame de léans, qui s'esbatoient à l'huys. Et soudainement elle s'esveilla et leva, et commença à appeller gens. Alors vint la dame et le paige, auquel elle dist: « Va querir mon cheval. En nom Dieu, les gens de la « ville ont affaire devant une bastide, et y en a de « blessez. » Si dist qu'on l'armast hastivement, et on luy aydast à s'armer. Et quand elle fut preste, monta à cheval et courut sur le pavé, tellement que le feu en sailloit; et alla aussi droict, comme si elle eust sceu le chemin par avant; et toutesfois onques n'y avoit entré. Ladicte Jeanne dist depuis que sa voix l'avoit esveillée et enseigné le chemin, et que Messires luy avoit faict sçavoir (1).

* Et depuis sa venue audit lieu, ne fut Anglois qui peust illec blesser François; mais bien François conquirent sur eux la bastide; et Anglois se retirèrent au clocher de l'église, et là François recommancèrent

---

(1) Dépositions modifiées de Louis de Contes et Simon Beaucroix.

l'assault, qui dura longuement. Pendant lequel Tallebot fist issir Anglois à puissance des autres bastides, pour secourir ses gens; mais à ceste mesme heure estoient issus d'Orléans tous les chefs de guerre, atout leur puissance, qui se misrent aux champs en batailles ordonnées, entre la bastide assaillie et les autres bastides angloises, attendans illec Anglois pour les combatre. Mais le sire de Tallebot, ce voyant, fist retirer Anglois au dedans de leurs bastides, delaissant en abandon les Anglois de la bastide Sainct-Loup, qui furent conquis par puissance, environ vespres.

Et y eut là des Anglois audict clocher, qui prindrent habillemens de prestres ou de gens d'église, lesquels on voulut tuer; mais ladicte Jeanne les garda, disant qu'on ne debvoit rien demander aux gens d'église, et les fist amener à Orléans.

* Dont y fut l'occision nombrée à huit vingts hommes, et la bastide fut arse et démolie; en laquelle François conquirent très grand quantité de vivres et autres biens. En après, la Pucelle, les grans seigneurs et leur puissance rentrèrent à Orléans; dont à icelle heure furent rendues graces et louanges à Dieu par toutes les églises, en hymnes et dévotes oraisons, à son de cloches, que Anglois pouvoient bien ouyr; lesquels furent fort abaissez de puissance par ceste partye, et aussi de courage.

* La Pucelle desiroit fort de faire partir entièrement Anglois du siége; et pour ce, requist les chefs de guerre qu'ils issisent à toute puissance, le jour de l'Ascension, pour assaillir la bastide Sainct-Laurens, où furent tous les plus grands chefs de

guerre et le plus de la puissance des Anglois ; et néantmoins elle ne fist aucun doubte que tantost ne les deust conquérir; mais bien se tenoit seure de les avoir, et disoit ouvertement que l'heure estoit venue. Mais les chefs de guerre ne furent point d'accord d'issir ny besongner ceste journée, pour la révérence du jour; et d'autre part furent d'opinion de premièrement tant faire, que les bastides et boulevars du costé de la Soulongne peussent estre conquis avec le pont, afin que la ville peust recouvrer vivres de Berry et autres pays. Ainsi la chose print delay ceste journée, à la grand desplaisance de la Pucelle, qui s'en tint mal contente des chefs et capitaines de guerre.

Ladicte Pucelle avoit grand desir de sommer elle mesme ceux qui estoient en la bastille du bout du pont et des Tournelles, où estoit Glacidas, car on pouvoit parler à eux de dessus le pont; si y fut menée. Et quand les Anglois sceurent qu'elle y estoit, y vindrent en leur garde; et elle leur dist « que le plaisir de Dieu estoit qu'ils s'en allassent, ou sinon qu'ils se trouveroient courroucez. » Alors ils commencèrent à se mocquer et à injurier ladicte Jeanne, ainsi que bon leur sembla. Dont elle ne fut pas contente, et son courage luy en creut; si delibéra le lendemain de les aller visiter (1).

* L'an mille quatre cent vingt-neuf, le vendredy, sixiesme jour de may, François passèrent oultre la Loire à grand puissance, à la veue de Glacidas, qui tantost fist désemparer et ardoir la bastide de Sainct-Jean-

(1) *Journal du siége*, p. 155.

le-Blanc, et fist retirer ses Anglois avec ses habillemens en la bastide des Augustins, au boulevart et aux Tournelles. Si marcha avant la Pucelle à tout ses gens de pied, tenant sa voye droict au Portereau. Et à ceste heure, n'estoient encores tous ses gens passez, ains y en avoit grand partie en une isle, qui pouvoient peu finer de vaisseaux pour leur passage. Néantmoins la Pucelle alla tant, qu'elle approcha du boulevart, et illec planta son estendart à peu de gens. Mais à ceste heure, survint un cry que les Anglois venoient à puissance du costé de Sainct-Privé; pour lequel cry, les gens qui estoient avec la Pucelle furent espouventez, et se prindrent à retirer droict audict passage de Loire. Dont la Pucelle fut en grand douleur, et fut contrainte de se retirer à peu de gent. Alors Anglois levèrent grand huée sur les François, et issirent à puissance pour poursuivre la Pucelle, crians grans cris après elle, et luy disans paroles diffamables; et tout soudain elle tourna contre eux, et tant peu qu'elle eut de gens, elle leur fist visage, et marcha contre les Anglois à grans pas et à estendart desployé. Si en furent Angloys, par la volonté de Dieu, tant espouventez, qu'ils prinrent la fuite laide et honteuse. Alors François retournèrent, qui commencèrent sur eux la chasse, en continuant jusques à leurs bastides, où Anglois se retirèrent à grand haste. Ce veu, la Pucelle assist son estendart devant la bastide des Augustins, sur les fossez du boulevart, où vint incontinent le sire de Rays. Et tousjours François allèrent croissant, en telle sorte qu'ils prinrent d'assault la bastide desdicts Augustins, où estoient Anglois en très grand nombre, lesquels furent illec tous

occis. Et y avoit foison de vivres et de richesses; mais pour tant que François furent trop ententifs au pillage, la Pucelle fist bouter le feu en la bastide, où tout fut ars. En iceluy assault, la Pucelle fut blessée de chausse-trapes en l'un des pieds; et à cause qu'il ennuictoit, fut rammenée à Orléans, et laissa grand gent au siége devant le boulevert et les Tournelles.

* Ceste nuit, Anglois, qui estoient dedans le boulevart de Sainct-Privé, s'en departirent, et y misrent le feu; puis passèrent Loire en vaisseaux, et se retirèrent en la bastide Sainct-Laurens. La Pucelle fut celle nuict en grand doubte que les Angloys férissent sur ses gens devant les Tournelles; et pour ce, le sabmedy, septiesme jour de may, environ soleil levant, par l'accord et consentement des bourgeois d'Orléans, mais contre l'opinion et volonté de tous les chefs et capitaines qui estoient là de par le roy, la Pucelle se partit à tout son effort, et passa Loire.

Et ainsi qu'elle delibéroit de passer, on présenta à Jacques Boucher, son hoste, une alose; et lors il luy dist : « Jeanne, mangeons ceste alose avant que partiez. — En nom Dieu, » dist-elle, « on n'en mangera jusques au souper, que nous repasserons pardessus le pont, et ramenerons un godon qui en mangera sa part (1). »

* Si luy baillèrent ceux d'Orléans canons, coulevrines, et tout ce qui estoit nécessaire pour assaillir le boulevart et les Tournelles, avec vivres, et des bourgeois d'Orléans, de l'une part. Et pour icelles Tour-

(1) Déposition de Colette, femme Millet. Voy. t. III, p. 124.

nelles assaillir et conquérir le pont, de la partie de la ville ils establirent sur ledict pont de l'autre part, grand nombre de gens d'armes et de traict, avec grand appareil, que les bourgeois avoient faict pour passer les arches rompues et assaillir les Tournelles.

A iceluy assault fut ladicte Jeanne blessée dès le matin d'un coup de traict de gros garriau, par l'espaule tout oultre. Et elle-mesmes se desferra, et y fist mettre du coton et autres choses, pour estancher le sang : ce non obstant, n'en laissa oncques à faire les diligences de faire assaillir. Et quand ce vint au soir, il sembla au bastard d'Orléans et autres capitaines que en celuy jour on n'aurait point le boulevart, veu qu'il estoit tard. Si delibérèrent de eux retirer de l'assault, et faire reporter l'artillerie en la ville, jusques au lendemain; et vinrent dire ceste conclusion à Jeanne, laquelle respondit que « en nom de Dieu, ils y entreroient en brief, et qu'ils n'en fissent doubte. » Néantmoins, on assailloit tousjours; et lors elle demanda son cheval, si monta dessus et laissa son estendart; et elle alla en un lieu destourné, où elle feit son oraison à Dieu, et ne demeura guères qu'elle ne retournast et descendist; si print son estendart, et dist à un gentilhomme qui estoit emprès elle : « Donnez vous « garde quand la queue de mon estendart touchera « contre le boulevert. » Lequel un peu après luy dist : « Jeanne, la queue y touche. » Alors elle dist : « Tout « est vostre, et y entrez (1). »

* Si furent Anglois assaillis des deux parties moult asprement; car ceux d'Orléans jectèrent à merveilles

(1) *Journal du siége*, p. 160 et 161.

contre Anglois de canons, de coulevrines, de grosses arbalestes, et d'autre traict. L'assault fut fier et merveilleux, plus que nul qui eust esté oncques veu de la mémoire des vivans; auquel vindrent les chefs qui estoient dedans Orléans, quand ils en aperceurent les manières. Et vaillamment se deffendirent les Anglois et tant jectèrent, que leurs pouldres et autre traict s'en alloient faillant; et deffendoient de lances, guisarmes et autres bastons, et pierres, le boulevart et les Tournelles.

Et est à sçavoir que du costé de la ville on trouvoit très mal aise manière d'avoir une pièce de bois pour traverser l'arche du pont, et de faire la chose si secrètement, que les Anglois ne s'en aperceussent. Et d'adventure, on trouva une vieille et large gouttière; mais il s'en failloit bien trois pieds qu'elle ne fust assez longue; et tantost un charpentier y mist un advantage (1), à fortes chevilles, et descendit en bas, pour mettre une estaye, et feist ce qu'il peut pour la seureté; puis y passèrent le commandeur de Giresme et plusieurs hommes d'armes. Si réputoit on comme une chose impossible, ou au moins bien difficile, d'y estre passez; et tousjours on asseuroit ledict passage (2).

* La Pucelle fist de son costé dresser escheles contremont (3) par ses gens dans le fossé du boulevart; et renforça de toutes parts l'assault de plus en plus, qui dura despuis prime jusques à six heures après midy.

---

(1) Avance, saillie. V. Du Cange, v° *advantagium*.

(2) *Journal du siége*, p. 161.

(3) « Ledit assault durant, environ vespres, fist la Pucelle ses gens descendre « es fossez du Boulevart, et contremont dreschier eschielles, etc. » Ms. des *Gestes*, f° 142, r°.

Si furent tant Anglois chargés de coulevrines et autre traict, qu'ils ne se osoient plus monstrer à leurs deffenses; et furent aussi assaillis de l'autre part des Tournelles, dedans lesquelles François boutèrent le feu. Enfin Anglois furent tant oppressez de toutes parts, et tant blessez, qu'il n'y eut plus en eux de deffense. A ceste heure, Glacidas et autres seigneurs anglois se cuidèrent retraire du boulevert ès Tournelles, pour saulver leurs vies; mais le pont levis rompit soubs eux, par le jugement de Dieu, et noyèrent en la rivière de Loire. Alors entrèrent François de toutes parts dedans le boulevart et les Tournelles, qui furent conquises en la veue du comte de Suffort, du seigneur de Tallebot, et autres chefs de guerre, sans monstrer ny faire semblant d'aucun secours. Si là fut grand occision d'Anglois; car du nombre de cinq cent chevaliers et escuyers, réputez les plus preux et hardis de tout le royaume d'Angleterre, qui estoient là soubs Glacidas avec autres faux François, ne furent retenus prisonniers en vie, fors environ deux cent. En ceste prinse furent morts ledict Glacidas, les seigneurs de Ponvains, de Commus (1), et autres nobles d'Angleterre et d'autres pays.

Si nous dirent et affermèrent des plus grands capitaines des François que, après que ladicte Jeanne eut dict les paroles dessusdictes, ils montèrent contremont le boulevart, aussi aiséement comme par un degré; et ne sçavoient considérer comment il se pouvoit faire ainsi, sinon par un oeuvre divin.

---

(1) *Ponnains* et *Couins* dans les ms. des *Gestes*. Voyez ci-dessus, p. 44.

* Après laquelle tant glorieuse victoire, les cloches furent sonnées par le mandement de la Pucelle, qui retourna ceste nuictée par-dessus le pont; et rendirent graces et louanges à Dieu, en moult grand solemnité, par toutes les églises d'Orléans. Et audit assault la Pucelle fut férue de traict, comme dict est. Avant lequel advenu, elle avoit bien dit qu'elle y debvoit estre férue jusques au sang; mais elle vint tost à convalescence.

Et aussi, après son arrivée, elle fut diligemment appareillée, désarmée et très bien pensée. Si voulut seulement avoir du vin en une tasse, où elle mist la moitié d'eaue, et s'en alla coucher et reposer. Et est à noter que avant qu'elle partist, elle ouyt messe, se confessa, et receut en moult grand dévotion le précieux corps de Jésus-Christ; aussi se confessoit elle, et le recepvoit très souvent. Si se confessa à plusieurs gens de grand dévotion et austère vie, lesquels disoient plainement que c'estoit une créature de Dieu.

* De ceste desconfiture, les Anglois furent en grand détresse, et tindrent ceste nuictée grand conseil. Si issirent de leurs bastides le dimanche huictiesme jour de may mille quatre cent vingt-neuf, avec leurs prisonniers, et tout ce qu'ils pouvoient emporter, mettans en l'abandon tous leurs malades, tant prisonniers comme autres, avec leurs bombardes, canons, artilleries, pouldres, pavois (1), habillemens de guerre,

---

(1) *Pavaulx* dans le manuscrit des *Gestes*. Les comptes de la ville d'Orléans pour 1429, mentionnent le salaire de « cinq hommes qui ont aidié à descharger les canons, *pavas* et autres choses qu'on amena de la rivière après la prinse des Tourelles ». Jollois, *Histoire du siége*, p. 84.

et tous leurs vivres et biens, et s'en allèrent en belle ordonnance, leurs estendarts desployez, tout le chemin d'Orléans, jusques à Meun-sur-Loire. Si feirent les chefs de guerre estans dans Orléans, ouvrir les portes environ soleil levant, dont ils issirent à pied et à cheval, à grand puissance, qui voulurent aller ferir sur les Anglois; mais là survint la Pucelle qui desconseilla la poursuite et voulut qu'on les laissast libres de partir, sans les assaillir celle journée, si ils ne venoient contre les François pour les combatre; mais Anglois tournèrent doubtablement le dos (1), et tant à Meun comme à Jargeau se retrairent. Par ce désemparement de siége, se departit le plus de la puissance des Anglois, qui se retrairent tant en Normandie comme autre part. Et après ledict désemparement, les Anglois estans encore en la veue de la Pucelle, elle fist venir aux champs les gens d'église revestus, qui chantèrent à grand solemnité hymnes, respons et oraisons dévotes, rendans louanges et graces à Dieu.

Si fist apporter une table et un marbre (2), et dire deux messes. Icelles dictes, elle demanda : « Or, « regardez si ils ont les visages devers vous, ou le « dos? » Et on luy dist qu'ils s'en alloient, et avoient le dos tourné. A quoy elle répliqua : « Laissez les « aller; il ne plaist pas à Messire qu'on les combate « aujourdhuy; vous les aurez une autre fois. » Elle

---

(1) « Dont les aucuns gectèrent parmi les champs leurs harnoys, » ajoute le manuscrit des *Gestes*.

(2) Un de ces morceaux de marbre enchâssés de métal, qui constituaient les autels portatifs. Voy. Du Cange, au mot *Altare*.

estoit seulement armée d'un jesseran, pour la blesseure qu'elle avoit eu la journée de devant (1).

* Et ce faict, issit la commune d'Orléans, qui entrèrent ès bastides où ils trouvèrent largement vivres et autres biens; puis toutes les bastides furent jectées par terre, suivant la volonté des seigneurs et capitaines; et leurs canons et bombardes furent retrais en la ville d'Orléans. Si se retrairent Anglois en plusieurs places par eux conquises; c'est à sçavoir le comte de Suffort à Jargeau, et les seigneurs de Scales, de Tallebot, et autres chefs de leur party, se retrairent tant à Meun, à Baugency, comme en d'autres places par eux conquises. Si mandèrent hastivement ces choses au duc Jean de Betfort, régent, qui de ce fut moult dolent, et doubtant que aucuns de ceux de Paris se deussent pour ceste desconfiture réduire en l'obéissance du roy et faire esmouvoir le commun peuple contre les Anglois. Si se partit à très grand haste de Paris et se retira au bois de Vincennes, où il manda gens de toutes parts; mais peu y en vint; car les Picards et autres nacions du royaume qui tenoient son party, se prindrent à deslaisser les Anglois, et à les haïr et despriser.

Ainsi que les dicts Anglois s'en alloient, Estienne de Vignolles, dict La Hire, et messire Ambroise de Loré, accompaignez de cent à six vingt lances, montèrent à cheval, et les chevauchèrent en costoyant bien trois grosses lieues, pour veoir et regarder leur maintien, puis s'en retournèrent en ladicte ville (2).

---

(1) Déposition de Jean de Champeaux, t. III, p. 29.

(2) Nous supprimons l'anecdote de la délivrance du Bourg de Bar qui est racontée de même que dans le *Journal du siége*, ci-dessus, p. 165.

*La Pucelle ne pouvant à ceste heure entretenir l'armée, par deffault de vivres et de payement, elle se partit, le mardy dixiesme (1) jour de may, accompaignée de haults seigneurs, et s'en alla par devers le roy, qui la receut à grand honneur, et tint à Tours aucuns conseils, lesquels finis, il manda de toutes parts ses nobles; et pour nettoyer la rivière de Loire, bailla la charge au duc d'Alençon, qui voulut avoir la Pucelle en sa compaignée. Si vindrent à grand puissance devant Jargeau, où estoit le comte de Suffort à grand compaignée d'Anglois, qui avoient fortifié la ville et le pont. Les François misrent là le siége de toutes parts, au sabmedy, jour de la Sainct Barnabé, onziesme (2) jour du mois de juin; et fut en peu d'heures la ville fort empirée de bombardes et de canons. Et le dimanche ensuivant, douziesme jour du mesme mois, la ville et le pont furent prins d'assault, où fut occis Alexandre La Poule, avec grand nombre d'Anglois. Si furent illec prins prisonniers Guillaume de La Poule, comte de Suffort, Jean La Poule, son frère; et fut la desconfiture des Anglois nombrée environ cinq cent combatans, dont le plus furent occis, car les gens du commun occioient entre les mains des gentilshommes tous les prisonniers anglois qu'ils avoient prins à rançon. Par quoy il convint mener à Orléans par nuict, et par la rivière de Loire, le comte de Suffort, son frère, et autres grands sei-

(1) Correction de Godefroy. Son ms. porte *treiziesme*.

(2) Il y a dans le ms. et dans l'édition de Godefroi *vingt et uniesme*, et plus bas, *vingt deuxiesme*, au lieu de *douziesme*. Nous corrigeons d'après le ms. des *Gestes*.

gneurs anglois, pour saulver leurs vies. La ville et l'église fut du tout pillée; aussi estoit elle pleine de biens; et ceste nuict se retrairent à Orléans le duc d'Alençon, la Pucelle, et les chefs de guerre, avec la chevalerie de l'ost, pour eux raffraischir; et là ils furent receus à très grand joie.

Quand la Pucelle Jeanne fut devant le roy, elle s'agenouilla et l'embrassa par les jambes, en luy disant: « Gentil daulphin, venez prendre vostre noble sacre « à Reims; je suis fort aiguillonnée que vous y alliez, « et ne faictes doubte que vous y recevrez vostre digne « sacre. » Lors le roy et aucuns qui estoient devers luy, qui sçavoient et avoient veu les merveilles qu'elle avoit faictes par la conduite, sens, prudence et diligence qu'elle avoit en faicts d'armes, autant que si elle eust suivy les armes toute sa vie; considérans aussi sa belle et honneste façon de vivre : combien que la plus grand partie fust d'opinion qu'on allast en Normandie, muèrent leur imagination. Et le roy en luy mesme, et aussi trois ou quatre des principaux d'entour luy, pensoient si il desplairoit point à ladicte Jeanne qu'on lui demandast que sa voix luy disoit. De quoy elle s'apperceut aucunement, et dist : « En « nom Dieu, je sçay bien que vous pensez; et voulez dire « de la voix que j'ay ouye touchant vostre sacre; et je « le vous diray. Je me suis mise en oraison en ma ma- « nière acoustumée. Je me complaignois, pource qu'on « ne me vouloit pas croire de ce que je disois. Et lors « la voix me dist : Fille, va, va, je seray à ton ayde; « va. Et quand ceste voix me vient, je suis tant res- « jouie que merveilles. » Et en disant lesdictes paroles, elle levoit les yeux au ciel, en monstrant signe d'une

grande exultation. Et lors on la laissa avec le duc d'Alençon (1).

Et pour plus à plein déclarer la forme de la prinse de Jargeau, et l'assault, il est vray que après que le duc d'Alençon eut acquitté ses hostages, touchant la rançon accordée pour sa delivrance, et que on veid et apperceut la conduite de la Pucelle, le roy, comme dict est, bailla la charge du tout au duc d'Alençon, avec la Pucelle, et manda gens le plus diligemment qu'il peut. Si y venoient de toutes parts, croyans fermement que ladicte Jeanne venoit de par Dieu; et plus pour ceste cause que en intention d'avoir soldes ou proficts du roy (2).

Là vindrent aussi le bastard d'Orléans, le sire de Boussac, mareschal de France, le seigneur de Graville, maistre des arbalestriers, le sire de Culant, admiral de France, messire Ambroise, seigneur de Loré, Estienne de Vignoles, dict La Hire, Gaultier de Brusac, et autres capitaines, qui allèrent tous avec lesdits duc et Pucelle devant la ville de Jargeau, où estoit, comme dict est, le comte de Suffort. Et en mettant le siége, y eut par divers jours plusieurs grandes et aspres escarmousches : aussi estoient ils puissans en gens, comme de six à sept cents Anglois tous vaillans gens.

Cependant on jectoit de la ville, où avoit fort traict de canons et vuglaires. Quoy voyant la Pucelle, vint au duc d'Alençon, et luy dist : « Beau duc, « ostez vous du logis où vous estes, comment que « ce soit, car vous y seriez en danger des canons. »

---

(1) *Journal du siége*. Voyez p. 168 et la note 2.

(2) Jean Chartier, ci-dessus p. 64.

Le duc creut [ce] conseil; et n'estoit pas reculé de deux toises, qu'un vuglaire de la ville fut laissé aller, qui osta tout jus la teste à un gentilhomme d'Anjou, assez près dudict seigneur, et au propre lieu où il estoit quand la Pucelle parla à luy (1).

Les François furent environ huict jours devant la ville, laquelle fut fort batue de canons estans devant. Si fut assaillie devant bien asprement; et ceux de dedans se deffendoient aussi vaillamment; et entre les autres, avoit un grand et fort Anglois armé de toutes pièces, ayant en sa teste un fort bassinet, lequel faisoit merveilles de jecter grosses pierres, et abattre gens et escheles, et estoit au lieu plus aisé à assaillir. Le duc d'Alençon, appercevant ceste chose, alla à un nommé maistre Jean le canonnier, et luy monstra ledict Anglois. Lors le canonnier assortit sa coulevrine au lieu où estoit et se descouvroit fort l'Anglois; si fut frappé dudit canonnier, par la poitrine, et cheut dedans la ville, où il mourut. La Pucelle descendit au fossé, son estendart au poing, au lieu où les Anglois faisoient plus grand et aspre deffense. Si fut apperceue par aucuns Anglois, dont un print une grosse pierre de faix et luy jecta sur la teste, tellement que du coup elle fut contraincte à s'asseoir; bien que ladicte pierre, qui estoit dure, se mia par menues pièces, dont on eut grans merveilles; nonobstant [quoy] elle se releva assez tost après, et dist tout hault aux compaignons françois : « Montez hardiement et entrez dedans; car « vous n'y trouverez plus aucune résistance (2). »

---

(1) Dépos. du duc d'Alençon. Voy. t. III, p. 96. Cf. *Journal du siége*, p. 171.

(2) *Journal du siége*, p. 171 et 172.

Et ainsi fut la ville gaingnée, comme dict est, et le comte de Suffort se retira sur le pont; si fut poursuivy par un gentilhomme, nommé Guillaume Regnault, auquel ledict comte demanda : « Es tu gentil« homme? » Et il luy respondit que ouy. « Et es tu « chevalier? » Et il respondit que non. Alors le comte de Suffort le fist chevalier, et se rendit à luy. Et semblablement y fut prins le seigneur de La Poulle, son frère; et, comme dict est, il y en eut plusieurs morts, et foison de prisonniers que on menoit à Orléans; mais le plus furent tuez en chemin, soubs ombre d'aucuns debats meus entre les François. Ladicte prinse de Jargeau fut tantost faict sçavoir au roy, lequel en fut moult joyeux, et en remercia et regracia Dieu, et manda très diligemment gens de guerre de toutes parts, pour venir se joindre avec lesdicts duc d'Alençon et Jeanne la Pucelle, et autres seigneurs et capitaines (1).

* Le duc d'Alençon et la Pucelle séjournèrent en la ville d'Orléans par aucuns jours, pendant lesquels vindrent illec, à grand chevalerie, le seigneur de Rays, le seigneur de Chauvigny, le seigneur de Laval et le seigneur de Lohéac, son frère, et autres grans seigneurs, pour servir le roy Charles en son armée; lequel vint environ ce temps à Sully. Et d'autre part vint à Blois, à grand chevalerie, le comte Artus de Richemont, connestable de France, et frère du duc de Bretaigne, contre lequel le roy, pour aucuns rapports, avoit conceu hayne et malveillance. La Pucelle et les

(1) *Journal du siége*, p. 173.

chefs de guerre (1) feirent faire grand appareil pour mettre le siége devant Meun et Baugency, où se tinrent en iceluy temps le sire de Scales et le sire de Tallebot, à grand compaignée d'Anglois. Et pour réconforter les garnisons desdictes places, mandèrent les Anglois qui tenoient La Ferté-Hubert; lesquels, après en avoir receu le mandement, ardirent la basse-court et abandonnèrent le chastel, et s'en allèrent à Baugency. [Si partit une nuitée le sire de Tallebot de Baugency] (2) pour aller au devant de messire Jean Fastol, qui s'estoit party de Paris, à grand compaignée d'Anglois, de vivres et de traict, pour venir advitailler et reconforter la puissance des Anglois. Mais pource qu'il ouyt nouvelles de la prinse de Jargeau, il laissa les vivres dedans Estampes, et vint avec sa compaignée dedans Yenville, auquel lieu il trouva le sire de Tallebot; et eux illec assemblez, tindrent aucuns conseils.

Le mecredy, quinziesme jour de juin mille quatre cent vingt-neuf, Jean, duc d'Alençon, lieutenant général de l'armée du roy, accompaigné de la Pucelle et de plusieurs haults seigneurs, barons et nobles, entre lesquels estoient monseigneur Louys de Bourbon, comte de Vendosme; le sire de Rays, le sire de Laval, le sire de Lohéac, le vidame de Chartres, le sire de La Tour, et autres seigneurs, à tout grand nombre de gens de pied et grand charroy chargé de

---

(1) « Tindrent de grans conseilz dedens Orléans, et firent faire, etc. » Ms. des *Gestes*, fo 144, ro.

(2) Nous suppléons ce membre de phrase indispensable, d'après notre Ms., des *Gestes*, fo 144, vo.

vivres et d'appareil de guerre, se partirent d'Orléans pour mettre le siége devant quelques places angloises. Tenans leur voye droit à Baugency, ils s'arrestèrent devant le pont de Meun, que Anglois avoient fortifié et fort garny, et tantost à leur venue, fut prins par assault et garny de bonnes gens. Et ce fait, François n'arrestèrent point; mais pensans que les sires de Tallebot et de Scales se fussent retrais, ils allèrent devant Baugency. Pour la venue desquels Anglois abandonnèrent la ville, et se retrairent sur le pont et au chasteau. Adoncques François entrèrent dedans ladicte ville et assiégèrent le pont et le chasteau par devers Beausse; si dressèrent et assortirent là canons et bombardes dont ils battirent fort ledict chasteau (1).

* Le comte de Richemont, connestable de France, vint en cestuy siége, à grand chevalerie; et avec luy estoient le comte de Perdriac, Jacques de Dinan, frère du seigneur de Chasteaubriant, le seigneur de Beaumanoir, et autres. Et d'autant que ledict connestable estoit en l'indignation du roy, et à ceste cause tenu pour suspect, il se mist (2) en toute humilité devant ladicte Pucelle, luy suppliant que, comme le roy luy eust donné puissance de pardonner et remettre toutes offenses commises et perpétrées contre luy et son authorité, et que, pour aucuns sinistres rapports, le roy eust conceu hayne et mal talent contre luy, en telle manière qu'il avoit faict faire deffense, par ses lettres,

(1) *Journal du siége*, p. 174.

(2) Suppléez *à genoulx* d'après le Ms. des *Gestes*, l. c.

que aucun recueil, faveur ou passage ne luy fussent donnez pour venir en son armée : la Pucelle le voulust, de sa grace, recevoir pour le roy au service de sa couronne, pour y employer son corps, sa puissance et toute sa seigneurie, en luy pardonnant toute offense. Et à celle heure estoient illec le duc d'Alençon et tous les haults seigneurs de l'ost, qui en requirent la Pucelle; laquelle leur octroya, parmy ce qu'elle receut en leur présence le serment dudict connestable, de loyalement servir le roy, sans jamais faire ny dire chose qui luy doibve tourner à desplaisance. Et à ceste promesse tenir ferme, sans l'enfraindre, et estre contraincts par le roy si ledict connestable estoit trouvé defaillant (1), lesdicts seigneurs s'obligèrent à la Pucelle par lettres sellées de leurs seaulx.

* Si fut alors ordonné que le connestable mettroit siége du costé de Soulongne, devant le pont de Baugency. Mais le vendredy, dix-septiesme jour du mois de juin, le baillif d'Évreux, qui estoit dedans Baugency, fist requerir à la Pucelle traicté, qui fut faict et accordé entour minuit, en telle manière qu'ils rendroient au roy de France, entre les mains du duc d'Alençon et de la Pucelle (2), le pont et le chasteau, leurs vies sauves, l'endemain à heure de soleil levant, et sans emporter ny mener, fors leurs chevaux et harnois, avec aucuns de leurs meubles montans pour chascun à un marc d'argent seulement, et qu'ils s'en pour-

(1) Contre-sens du compilateur de la Chronique. Le Ms. des *Gestes* donne : *et de lui estre contraires, se trouvé estoit deffaillant*, qui est la vraie leçon.

(2) Ms. des *Gestes* : « Que ès mains du duc d'Alençon et de la Pucelle « pour le roy Charles de France, Anglois rendroient le pont et le chastel, etc. »

roient franchement aller ès pays de leur party; mais ils ne se debvoient armer jusques après dix jours passés. Et en ceste manière se departirent Anglois qui estoient bien nombrez à cinq cens combatans, qui rendirent le pont et le chastel, le sabmedy, dix-huictiesme jour de juin mille quatre cent vingt-neuf.

* En la ville de Meun, entrèrent une nuictée les sires de Tallebot, de Scales et Fastot, qui ne peurent avoir entrée au chastel de Baugency, par l'empeschement du siége. Et eux cuidans faire désemparer le siége, ils assaillirent, la nuict de la composition, le pont de Meun; mais le dict dix-huictiesme jour de juin, tantost que Anglois furent departis de Baugency, vint l'avantgarde des François devant Meun, et incontinent toute leur puissance en batailles très bien ordonnées. Alors Anglois cessèrent l'assault du pont; si issirent aux champs à toute leur puissance, et se misrent en batailles, tant à pied comme à cheval. Mais ils se commencèrent à retraire tout soubdain, delaissans Meun avec leurs vivres et habillemens, et prindrent leur chemin par la Beausse, du costé par devers Patay. Si partirent hastivement le duc d'Alençon, la Pucelle, le comte de Vendosme, le connestable de France, le sire de Saincte-Sevère et de Boussac, mareschal, messire Louys de Culant, admiral de France, le sire d'Albret, le sire de Laval, le sire de Lohéac, le sire de Chauvigny, et autres grans seigneurs, qui chevauchèrent en batailles ordonnées, et poursuivirent tant asprement les Anglois, qu'ils les aconsuirent près Patay, au lieu dict Coynces (1).

(1) Leçon du Ms. des *Gestes*. L'édition et le Ms. de Godefroy portent : *au lieu des Coynées*.

Et lors le duc d'Alençon dist à la Pucelle : « Jeanne, « voilà les Anglois en bataille, combatrons-nous ? » Et elle demanda audict duc : « Avez vous vos espe- « rons ? » Lors le duc luy dist : « Comment dà, nous « en fauldra il retirer, ou fuir ? » Et elle dist : « Nenny, « en nom Dieu, allez sur eulx, car ils s'enfuiront, et « n'arresteront point, et seront desconfits, sans guères « de perte de vos gens ; et pour ce fault il vos espe- « rons pour les suivre (1). »

Si furent ordonnez coureurs, par manière d'avant-garde, le seigneur de Beaumanoir, Poton et La Hire, messire Ambroise de Loré, Thiebault de Termes, et plusieurs autres.

* Lesquels embesongnèrent tant les Anglois (2), qu'ils ne peurent plus entendre à eux ordonner, et mettre en bataille. Si s'assemblèrent contre eux les François en bataille, tant que les Anglois furent desconfits en peu d'heure, dont l'occision fut nombrée sur le champ par les héraults d'Angleterre, à plus de deux mille deux cent Anglois. En ceste bataille, qui fut le dix-huictiesme jour de juin mille quatre cent vingt-neuf, furent prins les seigneurs de Tallebot et de Scales, messire Thomas Rameston, et Hougue Foie (3), avec plusieurs chefs de guerre, et autres nobles du pays d'Angleterre ; et furent bien nombrez en tout à cinq mille hommes. Si commença la chasse

---

(1) Déposition de Dunois, t. III, p. 11.

(2) « Si furent Anglois tant près tenuz que plus ne peurent la bataille esche- « ver, et en ordonnance se mistrent ; contre lesquelz assemblèrent François à « bataille, tant, etc. » Ms. des *Gestes*, f° 146, verso.

(3) Corrigez *Hungerford*. Ces deux personnages ne sont pas nommés dans le Ms. des *Gestes*.

des fuyans, et fut poursuivie jusques près des portes d'Yenville; en laquelle chasse plusieurs Anglois furent occis. Les bonnes gens d'Yenville fermèrent leurs portes contre les Anglois qui fuyoient, et montèrent sur la muraille à leurs deffenses. Pour lors estoit au chastel, à peu de compaignée, un escuyer anglois, lieutenant du capitaine, qui avoit le chastel en garde; lequel, congnoissant la desconfiture des Anglois, traicta avec les bonnes gens de rendre ledict chasteau, sa vie saulve, et fist serment d'estre bon et loyal François : à quoy ils le receurent. Il demeura grand avoir en icelle ville qui y avoit esté laissé par les Anglois à leur partir, pour aller à la bataille, avec grand quantité de traict, de canons, et autres habillemens de guerre, de vivres et marchandises. Et tantost ceux de ladicte ville d'Yenville se réduirent en l'obéissance du roy.

* Après la fuite des Anglois, les François entrèrent dedans Meun, et pillèrent toute la ville; et s'enfuit messire Jehan Fastot (1) et autres, jusques à Corbueil. Quand Anglois, qui estoient en plusieurs autres places au pays de Beausse, comme à Mont-Pipeau, Saint-Symon, et autres forteresses, ouyrent nouvelles de ceste desconfiture, ils prindrent hastivement la fuite, et boutèrent le feu dedans. Après lesquelles glorieuses victoires et recouvrement de villes et chasteaux, toute l'armée retourna dedans Orléans, ledict dix-huictiesme jour de juin, où ils furent receus à grand joye par les gens d'église, bourgeois et commun peuple,

(1) Il y a dans le ms. des *Gestes* : « Et de la bataille s'enfuy Messire Jehan Fastol, » ce qui est plus clair.

qui en rendirent graces et louanges à Dieu. Les gens d'église (1) et bourgeois d'Orléans cuidèrent bien que le roy deust là venir, pour lequel recepvoir, ils feirent tendre les rues à ciel, et grand appareil voulurent faire pour l'honorer à sa joyeuse venue. Mais il se tint dedans Sully, sans venir à Orléans : dont aucuns qui estoient entour le roy ne furent mie contents. Et atant demeura la chose à celle fois : par quoy la Pucelle alla devers le roy et fist tant, que le vingt-deuxiesme jour de juin, iceluy an, il vint au Chasteau-Neuf sur Loire; auquel lieu se tirèrent par devers luy, les seigneurs et chefs de guerre. Et là tint aucuns conseils, après lesquels il retourna à Sully. Et à Orléans la Pucelle vint, et fist tirer par devers le roy tous les gens d'armes avec habillemens, vivres et charroy. Après se partit la Pucelle d'Orléans et alla à Gien, où le roy vint à puissance, et manda par héraults aux capitaines et autres qui tenoient les villes et forteresses de Bonny, Cosne et La Charité, qu'ils se rendissent en son obéissance : dont ils furent refusans.

* Le comte de Richemont, connestable de France, séjourna par aucuns jours, après la bataille, en la ville de Baugency, attendant response du duc Jean d'Alençon, de la Pucelle et des haults seigneurs qui s'estoient portez forts d'appaiser le roy et luy faire pardonner son mal talent. A quoy ils ne peurent parvenir; et le roy ne voulut souffrir qu'il allast par devers luy, pour le servir : dont il fut en grand desplaisance.

---

(1) Le ms. des *Gestes* porte *prodeshommes du clergié*, au lieu de *gens d'église*.

Néantmoins ledict connestable, qui avoit grand compaignée de nobles, desirant nettoyer le pays du duc d'Orléans, voulut mettre le siége devant Marchenoy, près Blois, qui fut garny de Bourguignons et d'Anglois. Lesquels de ce ouyrent nouvelles, et doubtans le siége, se tirèrent, soubs saulfconduit, à Orléans, par devers le duc d'Alençon qui estoit là pour le temps. Si traictèrent tant lesdicts Bourguignons, que parmy leur faisant pardonner par le roy toutes offenses, et leur donnant dix jours de terme pour emporter leurs biens, ils seroient et demeureroient à tousjours bons et loyaux François. Et ainsi le jurèrent; et donnèrent aucuns hostages ès mains du duc d'Alençon, qui fist sçavoir ceste chose au connestable, lequel s'en partit à tant; mais après son partement, les Bourguignons dudict Marchenoy firent tant, qu'ils prindrent et retindrent prisonniers aucuns des gens dudict duc d'Alençon, pour recouvrer leurs hostages; et ainsi faulsèrent leurs sermens.

* Durans ces choses, le roy alla en la ville de Gyen; lequel envoya messire Louys de Culant, son admiral, devant Bonny, à tout grand gent; et le dimanche après la Saint-Jean mille quatre cent vingt-neuf, celle place luy fut rendue par composition. Et pour ce que la Pucelle fut desirant, avant que le roy employast sa puissance à recouvrer ses villes et chasteaux, de le mener tout droict à Reims, pour là estre couronné et recepvoir la saincte onction royale (à quoy aucuns estoient de contraire opinion, tendans à ce que le roy assiégeast premièrement Cosne et La Charité, pour nettoyer les pays de Berry, d'Orléans et du fleuve de Loire) : il tint sur ces choses de grans conseils à Gyen,

pendant lesquels la royne fut illec amenée, en espérance d'estre menée couronner à Reims avec le roy. Et eux séjournans illec, les barons et haults seigneurs de plusieurs contrées du royaume vindrent au service du roy à grand puissance. Si en la fin le roy delibéra en son conseil de renvoyer la royne à Bourges, et qu'il prendroit son chemin droict à Reims, pour recepvoir son sacre, sans mettre aucuns siéges sur Loire. Donc retourna la royne à Bourges, et le roy se partit de Gyen, le jour Sainct-Pierre, au mois de juin mille quatre cent vingt-neuf, à toute sa puissance, tenant sa voye droict à Reims (1).

Et ce, par l'instigation et pourchas de Jeanne la Pucelle, disant que c'estoit la volonté de Dieu qu'il

---

(1) Ici finissent les emprunts faits au Ms. des *Gestes*. Voici les deux derniers paragraphes de cet ouvrage qui n'ont pas été introduits comme les autres dans la Chronique de la Pucelle :

« Tenant sa voye droit à Rains, le roy s'adreça en Aucerrois, et par ses herauix manda aux bourgois de la cité d'Aucerre, à ceulx de Cravant et de Coulanges les Vineuses, qui pour le roy anglois et le duc de Bourgoingne se tenoient, que en son obéissance se rendissent; auquel mandement, ilz obéirent, et en sa grâce le receupt et aultres villes et chasteaulx de la contrée, et benignement leur pardonna toutes offenses. Si administrèrent au roy vivres et charroy abondamment pour son host soustenir; et, en tout ce que requerir leur voult, s'emploièrent en son service. Dedans Aucerre n'entra pas le roy à celle foiz; mais pour la possession en prendre et le serement recevoir du clergié et des bourgois, y envoya de haulx seigneurs; et ce fait passa la rivière d'Yonne et de toutes pars ala chacun jour son host croissant, tant de haulx seigneurs, barons et nobles, comme bourgois et gens de commun. Et chevauchant païs et recevant villes et places en obéissance, tint son chemin droit à la cité de Troies en Champaingne, dedans laquelle le duc de Bourgoigne avoi establi plusieurs cappitaines au nombre de vc hommes d'armes pour resister contre le roy.

« Devant Troies vint le roy Charles de France le mercredi vie jour de juillet m cccc xxix et là mist siege de toutes pars. Si fist son appareil et ses bombardes asseoir et assortir sur la rive des fossez de la cité qui forte fut et bien close de muraille; contre laquelle il commanda faire ses bombardes gecter. »

allast à Reims se faire couronner et sacrer; et que, combien qu'il fust roy, toutesfois ledict couronnement luy estoit nécessaire. Et combien que plusieurs, et le roy mesmes, de ce feissent difficulté, veu que ladicte cité de Reims, et toutes les villes et forteresses de Picardie, Champaigne, l'Isle de France, Brye, Gastinois, l'Auxerrois, Bourgongne, et tout le pays d'entre la rivière de Loire et la mer, estoit occupé par les Anglois, toutesfois le roy s'arresta au conseil de ladicte Pucelle, et delibéra de l'exécuter. Si feit son assemblée à Gyen sur Loire; et vindrent en sa compaignée les ducs d'Alençon, de Bourbon, le comte de Vendosme, ladicte Pucelle, le seigneur de Laval, les sires de Lohéac, de La Trimoille, de Rays, d'Albret. Et plusieurs autres seigneurs, capitaines et gens d'armes venoient encore de toutes parts au service du roy; et plusieurs gentilshommes, non ayans de quoy eux armer et monter, y alloient comme archers et coustillers, montez sur petits chevaulx; car chascun avoit grand attente que par le moyen d'icelle Jehanne il adviendroit beaucoup de biens au royaume de France; si desiroient et convoitoient à la servir, et congnoistre ses faits, comme une chose venue de par de Dieu (1).

Elle chevauchoit tousjours armée de toutes pièces, et en habillement de guerre, autant ou plus que capitaine de guerre qui y fust; et quand on parloit de guerre, ou qu'il failloit mettre gens en ordonnance, il la faisoit bel ouyr et veoir faire les diligences; et si on crioit aucunes fois à l'arme, elle estoit la plus diligente et première, fust à pied ou à cheval; et estoit

(1) Jean Chartier, plus la circonstance des gentilshommes qui se font varlets.

une très grand admiration aux capitaines et gens de guerre, de l'entendement qu'elle avoit en ces choses, veu que en autres elle estoit la plus simple villageoise que on veid oncques. Elle estoit très dévote, se confessoit souvent, et recepvoit le précieux corps de Jésus-Christ; estoit de très belle vie et honneste conversation (1).

En ce temps, le seigneur de La Trimouille estoit en grand crédit auprès du roy; mais il se doubtoit tousjours d'estre mis hors de gouvernement, et craingnoit spécialement le connestable et autres ses alliez et serviteurs. Par quoy, combien que ledict connestable eust bien douze cent combatans et gens de faict, et si avoit autres seigneurs, lesquels fussent volontiers venus au service du roy : ledict de La Trimouille ne le vouloit souffrir; et si n'y avoit personne qui en eust osé parler contre iceluy de La Trimouille. Audit lieu de Gyen sur Loire, fut faict un payement aux gens de guerre de trois francs pour homme d'armes, qui estoit peu de chose; puis s'en partit la Pucelle, ayant plusieurs capitaines de gens d'armes en sa compaignée, avec leurs gens, et s'en allèrent loger à environ quatre lieues de Gyen, tirant le chemin vers Auxerre; et le roy partit le lendemain en prenant le mesme chemin. Et le jour dudict partement du roy, se trouvèrent tous ses gens ensemble, qui estoit une belle compaignée; et vint loger avec son ost devant ladicte cité d'Auxerre, laquelle ne fist pas plaine obéissance; car ils vindrent devers le roy luy prier et requerir qu'il voulust passer oultre, en demandant et requerant abstinence de

(1) Jean Chartier, p. 70.

guerre; laquelle chose leur fut octroyée par le moyen et la requeste dudict de La Trimouille, qui en eut deux mille escus : dont plusieurs seigneurs et capitaines furent très mal contens d'iceluy de La Trimouille et du conseil du roy, et mesmement la Pucelle, à laquelle il sembloit qu'on l'eust eue bien aisément d'assault. Toutesfois ceux de la ville baillèrent et delivrèrent vivres aux gens de l'ost du roy, lesquels en estoient en grand nécessité (1).

Ladicte Pucelle avoit de coustume que aussitost qu'elle venoit en un village, elle s'en alloit à l'église faire ses oraisons, et faisoit chanter aux prestres une antienne de Nostre-Dame. Si faisoit ses prières et oraisons, et puis s'en alloit en son logis, lequel estoit communément ordonné pour elle en la plus honneste maison qu'on pouvoit trouver, et où y avoit quelque femme honneste. Oncques homme ne la veid baigner ny se purger, et le faisoit tousjours secrètement; et si le cas advenoit qu'elle logeast aux champs avec les gens de guerre, jamais ne se désarmoit. Il y eut plusieurs, mesme de grans seigneurs, delibérez de sçavoir si ils pourroient avoir sa compaignée charnelle; et pour ce, venoient devant elle gentement habillez; mais aussi tost qu'ils la voyoient, toute volonté leur cessoit; et quand on luy demandoit pourquoy elle estoit en habit d'homme, et qu'elle chevauchoit en armes, elle respondoit qu'ainsi luy estoit il ordonné, et que principalement c'estoit pour garder sa chasteté plus aisément; aussi que c'eust esté trop estrange chose de la

(1) Jean Chartier, p. 70 et 71; mais la circonstance de l'épée cassée a été omise.

veoir chevaucher en habit de femme entre tant de gens d'armes. Et quand gens lettrez parloient à elle sur ces matières, elle leur respondoit tellement, qu'ils estoient très contens, disans qu'ils ne faisoient doubte qu'elle estoit venue de par Dieu (1).

Après ce que le roy eut esté logé devant ladicte ville d'Auxerre trois jours, il se partit avec son ost, en tirant vers la ville de Sainct-Florentin, où ceux de la ville luy feirent plainière obéissance. Et là n'arresta guères, mais s'en vint avec son ost devant la cité de Troyes, qui estoit grande et grosse ville; et y avoit dedans de cinq à six cent combatans anglois et bourguignons, lesquels saillirent vaillamment à l'arrivée des gens du roy; et y eut dure et aspre escarmousche, où il y en eut de ruez par terre d'un costé et d'autre, car les gens du roy les receurent fort bien, et furent contraints lesdicts Anglois de se retirer en ladicte cité, etc., etc., (2).

Les gens de la ville sceurent et aperceurent les préparations que on faisoit; et sur ce, considérèrent que c'estoit leur souverain seigneur; et aucunes simples gens disoient qu'ils avoient veu autour de l'estendart de ladicte Pucelle une infinité de papillons blancs. Et comme meus soubdainement d'une bonne volonté inspirée de Dieu, congnoissans aussi les choses merveilleuses que ceste Pucelle avoit faictes à lever le

(1) Procès de réhabilitation, *passim*.

(2) Nous omettons le récit du siége de Troyes, qui n'est autre chose que le texte de Jean Chartier avec celui du *Journal du siége* fondus l'un dans l'autre, sans aucune addition. Ainsi il y est parlé successivement du passage de frère Richard, du conseil tenu au logis du roi, et de l'impulsion donnée aux travaux du siége par la Pucelle. Voyez ci-dessus, p. 72 et 181.

siége d'Orléans, delibérèrent que on parlementeroit avec le roy, pour sçavoir quel traicté ils pourroient avoir. Et les gens de guerre mesmes, ennemis du roy, estans dedans la ville, le conseillèrent. Et de faict, l'évesque et les bourgeois de la ville et des gens de guerre en bien grand nombre, vindrent devers le roy, et prindrent finablement composition et traicté, c'est à savoir que les gens de guerre s'en iroient, eux et leurs biens, et ceux de la ville demeureroient en l'obéissance du roy, et luy rendroient ladicte ville, parmy qu'ils eurent abolition générale; et au regard des gens d'église qui avoient régales et collations de bénéfices du roy son père, il approuva les collations; et ceux qui les avoient du roy Henry d'Angleterre, prindrent lettres du roy; et voulut qu'ils eussent les bénéfices, quelques collations qu'il en eust faict à autres (1).

Ceux de la ville feirent grand feste et grand joye, et ceux de l'ost eurent vivres à leur plaisir. Et le matin s'en partirent presque toute la garnison, tant Anglois que Bourguignons, tirans là où ils voulurent aller. Et combien que, par le traicté, ils maintinssent qu'ils pouvoient enmener leurs prisonniers, et de faict les emmenoient, mais icelle Jeanne se tint à la porte en disant que, en nom de Dieu, ils ne les emmeneroient pas; et de faict les en garda. Et le roy contenta aucunement lesdicts Anglois et Bourguignons des finances auxquelles lesdicts prisonniers estoient mis; puis y entra le roy environ neuf heures du matin. Mais

(1) *Journal du siége*, sauf la circonstance des papillons blancs qui pourrait bien être tirée du procès de condamnation. Voyez t. I, p. 103.

premièrement y estoit entrée ladicte Jeanne, et avoit ordonné des gens de traict à pied au long des rues. Et avec le roy entrèrent à cheval les seigneurs et capitaines, bien habillez et montez, et les faisoit très beau voir. Si mist en ladicte ville capitaine et officiers, et fut ordonné par le roy que le seigneur de Loré demeureroit aux champs avec les gens de guerre de l'ost. Et le lendemain tous passèrent par ladicte cité en belle ordonnance : dont ceux de la ville estoient bien joyeux; et feirent serment au roy d'estre bons et loyaux, et tels se sont ils toujours monstrez depuis (1).

---

(1) Jean Chartier (p. 76) et *Journal du siége* (p. 184) amplifiés de quelques circonstances de détail.

L'ABRÉVIATEUR DU PROCÈS.

En suivant la génération des chroniques issues du récit de Jean Chartier combiné avec d'autres sources, on arrive à un ouvrage qui fut écrit vers l'an 1500 par ordre de Louis XII, à l'instigation de l'amiral Louis Malet de Graville. C'est une histoire de Jeanne d'Arc à la suite de la quelle est mis un abrégé des deux procès. Celui de 1431 y est rapporté plus au long; l'auteur en a reproduit tous les interrogatoires; mais effrayé du volume que faisaient les pièces de la réhabilitation, il s'est borné à indiquer sommairement le contenu des principales; ce dont du reste il se justifie en ces termes : « Et fault icy entendre que ledit « procez seroit trop long et ennuyeulx, qui vouldroit escripre « tout ce qu'il contient, c'est assavoir les actes d'iceluy, les in- « formacions et depposicions des tesmoings, articles et raisons, « qui sont de si longue déduction que je l'ay voulu abréger et « escripre le plus sommairement qu'il m'a esté possible, pour « monstrer seullement la nullité, faulseté et desloyaulté dudit pro- « cez faict par lesditz esvesque, inquisiteur et leurs adhérens. » Après cela il ne tarde guère d'arriver à la sentence définitive qu'il a traduite intégralement; puis il donne les noms des juges appelés pour la révision, tels qu'on les trouve dans le premier acte de la rédaction du manuscrit de Durfé (voyez t. III, p. 372). Enfin il conclut ainsi : « Ces procez brefz et sommaires, tant de con- « dempnacion que de l'absollucion, sont extraictz de trois livres qui « ne conviennent pas tousjours ensemble; et pour ce, je pry à « ceulx qui le lyront qu'il leur plaise me supporter se il leur semble « que il y ait aulcune erreur ou faulte, en ayant regard à la diversité « desdites euvres dont procèdent les faultes, se aulcunes en y a. »

Jamais on n'a imprimé entièrement cet ouvrage, qui n'a pas de titre et dont l'auteur est inconnu; mais à diverses époques des fragments plus ou moins longs en ont été mis au jour. Ainsi c'est

de là que vient une relation qui fait suite à *l'Histoire et Chronique de Normandie*, imprimée à Rouen en 1581. Elle a pour intitulé : *Ensuit le livre de la Pucelle natifve de Lorraine qui réduit France entre les mains du roy; ensemble le jugement, et comme elle fut bruslée au Vieil Marché à Rouen.* Plus tard Robert Hotot emprunta à l'Abréviateur, pour les placer en tête de son édition du *Journal du Siége* (Orléans 1621), toute l'histoire de Jeanne d'Arc avec les préliminaires du procès de condamnation mis en français : documents qu'il donna comme « extraits d'un ancien livre escrit à la main, « et curieusement, contenant le procès de Jehanne d'Arc, dicté la « Pucelle d'Orléans, auquel livre y a quelques feuillets rompus, « tellement que le commencement défaut. » Effectivement l'extrait de Robert Hotot commence par une queue de phrase au milieu d'un morceau qui servait de prologue à tout l'ouvrage. Enfin en 1827 M. Buchon, dans sa Collection des Chroniques nationales (t. IX), imprima d'après un manuscrit d'Orléans et sous le titre de *Chronique et procès de la Pucelle d'Orléans*, l'ouvrage en question, moins le fragment de prologue donné par Hotot, moins aussi l'abrégé de la réhabilitation qui le termine.

Le manuscrit d'Orléans, où j'ai puisé moi-même toutes mes notions sur le travail de l'Abréviateur, est un volume en papier écrit du temps de François Ier. Il appartenait avant la Révolution au Chapitre de la cathédrale; aujourd'hui il fait partie de la bibliothèque de la ville, catalogué sous le n° 411. M. Septier en a donné la notice dans son livre sur les manuscrits d'Orléans, et avant M. Septier, De l'Averdy en avait parlé d'après les renseignements fournis à M. de Breteuil par un savant Orléanais. Le premier feuillet a demi déchiré n'offre plus qu'un fragment de préface, absolument conforme à ce qu'a imprimé Robert Hotot; preuve que c'est de ce même exemplaire que s'est servi l'éditeur de 1621.

La mutilation du manuscrit d'Orléans est regrettable. On peut croire que l'auteur se nommait dans la partie détruite du prologue. Le texte ne fournit rien qui y supplée; seulement on peut inférer que cet auteur était ecclésiastique, d'après un passage où, parlant de Gerson, il l'appelle *notre maître*. Son abrégé des deux procès est tiré des documents connus, c'est-à-dire des instruments authentiques et du manuscrit de Durfé. Ce sont là les *trois livres ne con-*

venans pas ensemble, sur le désaccord desquels il prétend rejeter toutes les fautes par lui commises. Un chanoine d'Orléans, mort depuis peu d'années, M. Dubois, prenant ces expressions à la lettre, a cru pouvoir démontrer que l'Abréviateur avait eu à sa disposition des documents judiciaires perdus aujourd'hui, et entre autres la minute française des interrogatoires de Jeanne d'Arc. La dissertation où il cherche à établir ce point, a été publiée par M. Buchon, au lieu indiqué. Cette opinion n'est pas soutenable. Elle est en contradiction formelle avec le témoignage de l'auteur lui-même déclarant son abrégé traduit du latin, dans une rubrique qu'on trouvera rapportée ci-après. D'un autre côté M. Dubois a le désavantage, dans sa dissertation, d'avoir raisonné tout le temps contre les originaux du procès, sans les connaître.

Pour ce qui est de la partie narrative de la vie de Jeanne d'Arc, l'Abréviateur l'a faite avec Jean Chartier, avec une autre mauvaise chronique de France, écrite pour Charles VIII encore dauphin, et qui est elle-même un abrégé de Chartier assaisonné d'erreurs (il y en a un exemplaire manuscrit à la Bibliothèque royale, n° 10299, français); enfin avec une troisième chronique *bien authentique*, dit-il, laquelle il n'avait pas vue lui-même, mais dont de grands personnages lui avaient rapporté le contenu relativement au secret révélé par la Pucelle à Charles VII.

De cette compilation formée de tant d'éléments hétérogènes, il suffira d'extraire ici les passages qui ne sont pas la répétition des documents antérieurs que l'on connaît déjà.

[Fragment du prologue de l'auteur.]

. . . .

en la ville de Rouen pour ses démérites, je leur respons qu'elle fut condempnée et exécutée, mais ce fut iniquement et par envie, ainsy qu'il est monstré clerement par le procès desdites condempnacion, et mesmes de son absolucion, lequel j'ay voulu cy apprez metre par escript, par lequel on pourra veoir clerement, comme faulcement, iniquement, par envye, et non par justice, elle fut condempnée et exécutée. Lequel

procez j'ai extraict par le commandement du roy Loys XII[e] de ce nom, et de monseigneur de Graville, admiral de France. Je pry à ceulx qui le vouldront lyre, que, se ilz y trouvent quelque faulte ou erreur, il leur plaise supporter, et pardonner à l'escripvain.

[Introduction au récit.]

Aprez que j'ay veu et leu toutes les croniques qu'on appelle les Croniques de France, de Froissart, de Monstrelet, de Guaguin et autres croniques escriptes par plusieurs personnes, et j'ay regardé et bien considéré tous les merveilleux cas advenus audit royaume, despuis le temps Marcomire et Pharamon, fils du premier roy de France, jusques à présent : je n'ay point trouvé de si singulier et merveilleux cas, ne plus digne d'estre mis en escript pour demeurer en mémoire perpétuelle des François, affin que les roys de France, les princes et les seigneurs, les nobles et tout le peuple dudit pays puissent entendre et recongnoistre la singulière grace que Dieu leur fist, de les préserver de cheoir et tomber en la subjection et servitude des anciens ennemis de France, les Anglois.

[Secret révélé à Charles VII par la Pucelle.]

Combien que ès croniques que j'ai veues ne soit faict mention d'une chose que, longtemps a, j'oys dire et révéler, non pas en une fois seulement, mais plusieurs, à grans personnages de France, qui disoient l'avoir veu en cronique bien autentique; laquelle chose rédigée par escript dès lors, tant pour l'autorité et réputation de celui qui la disoit que pour ce qu'il me sembla que chose estoit digne de mémoire, je l'ay bien voulu ici mectre par escript.

C'est que, après que le roy eust ouy ladicte Pucelle, il fut conseillé par son confesseur, ou autres, de parler en secret et luy demander en secret s'il pourroit croire certainement que Dieu l'avoit envoyée devers luy, affin qu'il se peust mieulx fier à elle, et adjouster foy en ses paroles : ce que ledit seigneur fist. A quoy elle respondit : « Sire, se je vous dis des choses si secrettes qu'il « n'y a que Dieu et vous qui les sachés, croirez vous « bien que je suis envoyée de par Dieu? » Le roy respond que la Pucelle luy demande. « Sire, n'avez-vous « pas bien mémoire que le jour de la Toussaint der« nière, vous estant en la chapelle du chasteau de « Loches, en vostre oratoire, tout seul, vous feistes « trois requestes à Dieu? » Le roy respondit qu'il estoit bien mémoratif de luy avoir fait aucunes requestes. Et alors la Pucelle luy demanda se jamais il avoit dict et revélé lesdictes requestes à son confesseur ne à autres. Le roy dist que non. « Et se je vous dis « les trois requestes que luy feistes, croirez vous bien « en mes paroles? » Le roy respondit que ouy. Adonc la Pucelle luy dist : « Sire, la première requeste que « vous feistes à Dieu fut que vous priastes que, se vous « n'estiez vray héritier du royaume de France, que ce « fust son plaisir vous oster le courage de le pour« suivre, affin que vous ne fussiez plus cause de faire « et soustenir la guerre dont procède tant de maulx, « pour recouvrer ledit royaulme. La seconde fut que « vous luy priastes que, se les grans adversitez et tri« bulations que le pouvre peuple de France souffroit et « avoit souffert si longtemps, procédoient de vostre « peché et que vous en fussiez cause : que ce fust son « plaisir en relever le peuple, et que vous seul en fus-

« siez pugny et portassiez la pénitence, soit par mort « ou autre telle peine qu'il luy plairoit. La tierce fut « que, se le peché du peuple estoit cause desdictes ad« versitez, que ce fust son plaisir pardonner audit « peuple et appaiser son ire, et mectre le royaulme hors « des tribulations ès quelles il estoit, jà avoit douze ans « et plus. » Le roy congnoissant qu'elle disoit vérité, adjousta foy en ses paroles et creut qu'elle estoit venue de par Dieu, et eut grand espérance qu'elle luy ayderoit à recouvrer son royaulme; et se delibéra soy ayder d'elle, et croire son conseil en toutes ses affaires.

[Prise de la Pucelle et préliminaires de son procès.]

La solempnité dessusdicte [celle du sacre] parfaicte, et le serment de fidélité fait par les habitans dudit lieu de Reims, le roy, par le conseil de ladicte Pucelle, se deslogea et print son chemin à Velly, auquel il fut bien voulentiers receu et obéy, et pareillement à Soissons; et de là s'en alla par le pays de Brye, où il recouvra aulcunes places qui estoient ès mains de ses ennemis. Et eut tousjours bonne issue de toutes les entreprinses qu'il fist par le conseil de la Pucelle. Desquelles entreprinses et faictz d'icelle, je me passeray d'en escrire plus avant, pour ce que tout est escript bien au long ès croniques dont j'ay parlé; et ce que j'en ay récité n'est que pour donner à congnoistre les grans biens qu'elle a faictz en France, qui est chose admirable et digne de mémoire.

Et combien qu'on ne sçauroit assez manifester et célébrer lesdictz faicts, toutesfois n'a esté ne est mon intention de les réciter au long ne par le menu, mais veux seulement escripre comment elle fut prinse devant

Compiègne, et depuis menée à Rouen; ouquel lieu, à la grand poursuite des Anglois, ses ennemis mortelz, son procès fut faict, par lequel elle fut faulsement et iniquement condampnée à estre bruslée, ainsi qu'il a esté trouvé depuis par le procès de son absolution, par lequel elle a esté déclairée innocente de tous les cas desquelz elle estoit accusée; non obstant la détermination faicte par Messieurs de l'université de Paris, lesquelz, par flatterie et pour complaire au roy d'Angleterre, la declairèrent héréticque, contre l'opinion de deffunct nostre maistre Jehan Gerson, chancellier de Nostre-Dame de Paris, si savant et si sage, comme ses euvres le monstrent et en font le jugement. Laquelle opinion, avecques les raisons qui le meurent à estre contre l'opinion de ladicte université, sont escriptes cy après (1); par lesquelles on pourra veoir où il y a plus d'apparence de vérité et de bon jugement.

Et pour retourner à mon propos à parler de ladicte Pucelle, de laquelle la renommée croissoit tous les jours, pour ce que les affaires du royaume venoient toutes à bonne fin, et ne failloit ledit seigneur de venir à chief de toutes les entreprinses qu'il faisoit par le conseil de ladicte Pucelle, aussi elle avoit l'honneur et la grace de tout ce qui se faisoit. Dont aulcuns seigneurs et capitaines, ainsi que je trouve par escript, conceurent grand hayne et envye contre elle : qui est chose vraisemblable et assez facile à croire, attendu ce qui advint assez tost après; car, elle estant à Laigny-sur-Marne, fut advertie que le duc de Bourgoingne et

(1) Voyez le Procès de rehabilitation, t. III, p. 298.

grand nombre d'Anglois avoient mis le siége devant la ville de Compiègne, qui avoit, n'a pas long temps, esté réduicte en l'obéissance du roy; et se partist avecques quelque nombre de gens d'armes qu'elle avoit avecques elle, pour aller secourir les assiégez dudit lieu de Compiègne. La venue de laquelle donna grant couraige à ceulx de ladicte ville.

Ung jour ou deux aprez sa venue, fut faicte une entreprinse par aulcuns de ceulx qui estoient dedans, de faire une saillie sur les ennemis. Et combien qu'elle ne fust d'opinion de faire ladicte saillie, ainsi que j'ay veu en quelques croniques, toutesfois, affin qu'elle ne fust notée de lascheté, elle voulut bien aller en la compaignée : dont il luy print mal; car, ainsi que elle se combatoit vertueusement contre les ennemis, quelqu'un des François fist signe de retraicte; par quoy chacun se hasta de soy retirer. Et elle, qui vouloit soustenir l'effort des ennemis, cependant que nos gens se retiroient, quand elle vint à la barrière, elle trouva si grand presse qu'elle ne peut entrer dedans ladicte barrière; et là fut prinse par les gens de monseigneur Jehan de Luxembourg, qui estoit audit siége avecques mondit seigneur le duc de Bourgoingne. Aulcuns veulent dire que quelqu'un des François fut cause de l'empeschement qu'elle ne se peust retirer : qui est chose facile à croire, car on ne trouve point qu'il y eut aulcun François, au moins homme de nom, prins ne blecié en ladicte barrière. Je ne veulx pas dire qu'il soit vray; mais, quoy qu'il en soit, ce fut grand dommaige pour le roy et le royaulme, ainsi qu'on peut juger par les grans victoires et conquestz qui furent, en si peu de temps qu'elle fut avecques le roy.

Ladicte Pucelle prinse par les gens dudit Luxembourg, en la manière que dict est, icellui de Luxembourg la fist mener au chasteau de Beauvois (1), auquel lieu la fist garder bien songneusement de jour et de nuyt, pource qu'il doubtait qu'elle eschapast par art magique ou par quelque autre manière subtile.

Après ladicte prinse, le roy d'Angleterre et son conseil, craingnans que ladicte Pucelle eschapast en payant rançon ou autrement, fist toute diligence de la recouvrer. Et à ceste fin envoya plusieurs fois vers ledit duc de Bourgoingne et ledit Jehan de Luxembourg; à quoy icellui de Luxembourg ne voulloit entendre, et ne la voulloit bailler à nulle fin : dont ledit roy d'Angleterre estoit bien mal content. Pour quoy assembla son conseil par plusieurs fois, pour adviser qu'il pourroit faire pour la recouvrer. Et en la fin fut conseillé mander l'évesque de Beauvais, auquel il fist remonstrer que ladicte Pucelle usoit d'art magique et diabolique, et qu'elle estoit héréticque; qu'elle avoit esté prinse en son diocèse, et qu'elle y estoit prisonnière; que c'estoit à luy à en avoir congnoissance et en faire la justice, et qu'il debvoit sommer et admonester ledit duc de Bourgongne et ledit de Luxembourg de luy rendre ladicte Pucelle pour faire son procès, ainsi qu'il est ordonné par disposition de droit aux prélatz faire le procès contre les héréticques, en luy offrant payer telle somme raisonnable qu'il sera trouvé qu'elle debvra payer pour sa rançon. Laquelle chose, après plusieurs remonstrances, ledit évesque accorda faire par conseil, s'il trouvoit qu'il le deust et peust faire. Et pour ce, se

(1) Lisez *Beaurevoir*.

conseilla à Messieurs de l'université de Paris, qui furent d'opinion qu'il le pouvoit et debvoit faire. Et pour complaire au roy d'Angleterre, accordèrent audit évesque qu'ilz escriroient, de par l'université de Paris, à monseigneur Jehan de Luxembourg, qui tenoit la Pucelle prisonnière, qu'il la debvoit rendre pour faire son procès, et que s'il faisoit autrement, il ne se monstreroit pas bon catholique, et plusieurs autres remonstrances contenues ès dictes lectres, ainsi qu'il sera veu par le double d'icelles, qui est escript cy après. Quant ledit évesque eut oy le conseil et l'offre de ladicte université, il accorda faire ladicte sommation, qui fut mise par escript, de laquelle la teneur s'ensuit (1).

Ladicte sommation et lectres escriptes et despeschées, l'évesque de Beauvais, nommé messire Pierre Cauchon, accompaigné d'ung homme qui portoit les lectres de l'université de Paris, et d'ung notaire apostolique, partist de Paris et s'en alla à Compiègne, où lesdictz duc de Bourgongne et de Luxembourg estoient au siége devant ledit Compiègne; auquel dit duc ledit évesque présenta la cédulle de la sommation. Lequel duc, après qu'il l'eust receue, la bailla à monseigneur Nicolle Raoullin, son chancelier, qui estoit présent, et luy dist qu'il la baillast à monseigneur Jehan de Luxembourg et au seigneur de Beaurevoir (2) : ce qu'il fist présentement; car tous deux survindrent là. Laquelle cédulle ledit de Luxembourg receut et lut. Et

(1) Suivent la lettre de l'université de Paris à Jean de Luxembourg et la sommation portée au camp de Compiègne par l'évêque de Beauvais. Voir ces pièces au Procès de condamnation, t. I, p. 10 et 13.

(2) Contre-sens de l'abréviateur. Il y a dans le latin : *domino J. de Luxemburgo, militi, domino de* Beaurevoir (T. I. p. 15).

aprez, luy furent présentées les lectres de l'université, qu'il leut pareillement, ainsi qu'il est contenu en l'instrument d'ung notaire apostolique nommé Triquelot, auquel est seulement fait mention de la cédulle de la sommation; lequel instrument j'ay translaté de latin en françois (1).

Après ladicte cédulle et lectres de l'université baillées et présentées, comme dit est, ledit évesque parla audit de Luxembourg. Et après plusieurs paroles, il fut appoincté que, en luy baillant une certaine somme d'argent, ladicte Pucelle luy seroit delivrée : ce qui fut fait trois ou quatre jours après. Laquelle Pucelle receue par ledit évesque, la mist entre les mains des Anglois, qui la menèrent à Rouen et la misrent dedans le chasteau dudit lieu, en une forte prison, bien enferrée, bien enfermée et bien gardée.

Certain bien brief temps après, ledit évesque de Beauvais, sollicité par le roy d'Angleterre et les gens de son conseil, qui desiroient la mort de ladicte Pucelle, se transporta à Rouen; au quel lieu il fist appeler tous les plus grans personnages et les plus clercs et lettrez, les advocatz et notaires, les noms desquelz sont icy aprez escripts. Et quant ilz furent assemblés, il leur dist et declaira comme le roy de France et d'Angleterre, leur souverain seigneur, avoit esté conseillé de par les seigneurs de son conseil et par l'université de Paris, de faire faire le procès d'icelle femme, nommée Jehanne, vulgairement appelée la Pucelle, laquelle est accusée de hérésie et d'art diabolique et de plusieurs autres crimes et maléfices; et que, pour ce que ladicte

(1) J'omets cette traduction de l'acte rapporté t. I, p. 14.

femme avoit esté prinse et appréhendée en son diocèse, c'estoit à luy à faire son procès, auquel il vouloit besongner par leur conseil; et leur pria assister avec luy pour y faire ce que sera trouvé par raison. Tous lesquelz respondirent qu'ilz estoient prestz à obéir au roy, et qu'ilz assisteroient voulentiers audit procès.

Le lendemain, pour ce que alors le siége archiépiscopal estoit vacant, et que la jurisdiction estoit ès mains du chapitre de l'église de Rouen, ledit évesque se trouva audit chapitre, et dist au doyen et chanoines d'icelle église pareilles paroles qu'il avoit dictes le jour de devant; mais, pour ce qu'il estoit hors de son diocèse, vouloit bien avoir congé et permission de besongner au territoire de l'archevesque de Rouen; et leur pria luy permettre besongner audit territoire : ce qui luy fut accordé. Dont il demanda lectres : ce qui luy fut octroyé.

Ces préparatifs faictz pour commencer le procès, combien qu'on eust remonstré audit évesque, attendu que ledit procès se faisoit en matière de foy et par gens d'église, qu'on debvoit mectre ladicte Jehanne la Pucelle ès prisons de l'archevesque de Rouen, toutesfois, ce bon seigneur, voulant complaire au roy d'Angleterre et avoir la grace des Anglois, ne le voult faire; mais la laissa aux prisons desditz Anglois, ses mortels ennemis. En quoy il commença à monstrer le vouloir qu'il avoit de faire bonne justice en ce procès, au quel luy et sa compaignée ne se monstrèrent pas moins affectez à faire mourir ladicte Pucelle, que Cayphe et Anne, et les scribes et pharisées se monstrèrent affectez à faire mourir Nostre-Seigneur, ainsi qu'on pourra clerement veoir en la déduction dudit procès,

auquel y a plusieurs mensonges, ainsi que j'ay trouvé en deux livres èsquels est escript le procès de sa condampnation, où il y a plusieurs diversitez, espécialement en ses interrogations et en ses responses; et aussi est bien prouvé par le procès de son absolution, que le procès de sa condampnation estoit falsifié en plusieurs lieux.

Cy commence la déduction du procès faict par monseigneur Pierre Cauchon, évesque et conte de Beauvais, en matière de la foy, contre une femme nommée Jehanne, vulgairement appelée la Pucelle, translatée de latin en françois par le commandement du roy Loys, douziesme de ce nom, et à la prière de monseigneur l'admiral de France, seigneur de Graville.

Et premièrement, ledit évesque estant en la ville de Rouen l'an mil quatre cens trente, après l'Epiphanie, qui fut le douziesme jour du mois de janvier, feist appeler devant luy révérends pères et maistres, messeigneurs Gilles, abbé de Fescamp, docteur en théologie; Nicolle, abbé de Jumièges, etc., etc. Tous lesquelz se comparurent, au mandement dudit évesque, en la chambre du conseil près le chasteau de Rouen. Lequel évesque leur exposa comment une femme nommée Jehanne, vulgairement appelée la Pucelle, avoit naguères esté prinse et apprehendée en son diocèse, etc., etc. (1).

(1) Qu'il suffise de ce spécimen du travail de l'Abréviateur, et qu'on le compare au texte du procès pour s'assurer qu'il n'en est qu'une très-incomplète et très-fautive reproduction.

LE MIROIR DES FEMMES VERTUEUSES.

« Mirouer des femmes vertueuses, ensemble la patience Griseli-
« dis par laquelle est demonstrée l'obedience des femmes vertueuses ;
« l'histoire admirable de Jehanne la Pucelle, native de Vaucouleur,
« laquelle par revelation divine et par grant miracle fut cause de
« expulser les Angloys tant de France, Normandie, que aultres
« lieux circonvoysins, ainsi que vous verrez par ladite histoire ex-
« traicte de plusieurs croniques de ce faisant mention ; nouvelle-
« ment imprimé à Paris. (In-8°, gothique). » Tel est le titre d'un ouvrage que Lenglet Dufresnoy avait cherché en vain dans les cabinets des amateurs, et qui naguère encore était si rare, que le savant M. Brunet a douté de son existence. M. Silvestre l'a réimprimé en 1840, dans sa collection des livres rares gothiques, et depuis il a paru dans le format Charpentier (Nouvelle Bibliothèque bleue), par les soins de M. Le Roux de Lincy.

L'histoire de la Pucelle contenue dans ce petit livre, fut, à ce qu'il paraît, très-populaire du temps de Louis XII. Ce qu'elle offre de plus important est une anecdote sur la catastrophe de Compiègne, que l'auteur dit tenir de deux octogénaires de cette ville, interrogés par lui en 1498. Flavy, d'après ce témoignage, aurait vendu la Pucelle à Jean de Luxembourg. Il est évident que c'est là l'origine de ce que tous les historiens postérieurs, à commencer par Belleforest et Jean Bouchet, ont débité sur cette prétendue trahison. Nous nous en référons sur ce point à l'opinion émise dans notre préface.

Nous extrairons encore du même opuscule une version du secret revélé à Charles VII, qui s'éloigne peu de celle qu'on a rapportée ci-dessus, p. 257, ainsi que le récit de l'arrivée de la Pucelle à la cour : récit plein d'erreurs, et qui par cela même montrera avec quelle rapidité l'histoire de Jeanne d'Arc tournait à la légende, lorsque les sceptiques de la Renaissance vinrent la mettre en question.

De Jehanne la Pucelle qui vint au roy de France durant le siége d'Orléans.

Incontinent après que le siége des Angloys fut assis au devant de la ville d'Orléans et durant celluy siége, messire Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleur en Lorraine, lors estant en l'ost du roy, se adressa une jeune pucelle dudit Vaucouleur, nommée Jehanne, aagée de XVIII ans, laquelle estoit grande et moult belle, et avoit esté toute sa vie bergiere. Auquel capitaine elle luy dit et pria qu'il la présentast au roy de France, car Dieu luy avoit faict reveler par la Vierge Marie, et par madame saincte Katherine et madame saincte Agnès aulcunes choses bien singulières pour le recouvrement de son royaume; lesquelles elle ne oseroit déclarer à aultre personne que au roy. Et de ce fut moult ennuyeusement prié, requis et pressé ce capitaine par la dessus dicte Pucelle; lequel capitaine adjouxta quelque foy. Si en advertit le roy et les grans personnaiges qui autour de luy estoyent; mais les ungz n'en vouloient faire compte, disans que c'estoit une reverie et que on ne y debvoit point prester l'oreille. Les aultres estoyent de contraire oppinion et disoyent que Dieu vouloit relever le pouvre royaume de France par le sens et la conduicte de celle que luy seul inspireroit par sus la conduicte des entendemens humains, en donnant à tous à entendre que par luy seul règnent tous roys et seigneurissent tous seigneurs. Toutesfoys, il fut advisé devant que passer plus avant que l'on envoyeroit en diligence à Vaucouleur querir le père et la mère de ceste Pucelle; ce que fut faict.

Et quant ilz furent en court, ilz furent interroguez comment leur fille avoit vescu, de quel mestier, et comment leur fille avoit eu celle advision et que ce estoit. Ilz respondirent que elle estoit leur fille et que ilz l'avoyent habituée et mise de son jeune aage à garder leurs bestialz aux champs, et que depuis peu de jours, elle leur avoit dict par plusieurs foys, que la Vierge Marie, mère de Dieu, et aulcunes Saintes de paradis s'estoyent apparues à elle et souvent l'avoyent admonestée de se retirer par devers le roy de France, pour l'advertir d'aulcunes choses où il estoit très nécessaire d'y besongner diligemment affin de recouvrer son royaulme; et que, pour ce faire, elle s'estoit partie d'avec eulx et estoit venue parler au capitaine de leur place, qui estoit en court, et s'estoit adressée à luy pour ce qu'elle l'avoit souventesfoys vu en leur pays. Et aultre chose ne leur dirent si non que leur fille s'estoit tousjours portée humble, sobre, chaste et dévote envers Dieu et le monde, en la povreté où ilz estoyent, en laquelle ilz l'avoyent nourrie et eslevée; et n'estoit fine, cauteleuse, subtille ne jangleresse.

Après avoir esté les père et mère ouys parler de l'estat de leur fille, fut advisé qu'elle seroit interroguée par le confesseur du roy et par aulcuns docteurs et gens du grant conseil du roy, devant que permettre qu'elle parlast au roy.

Comment Jehanne fut interroguée par grans personnaiges et comment elle congneut le roy entre ses princes et des choses qu'elle luy dit.

Jehanne la Pucelle [fut] examinée et bien amplement interroguée par le conseil du roy, auquel elle dit et

déclara les advisions et aparitions qui advenues luy avoyent esté, sans aulcunement leur reveler ce qu'elle avoit à dire au roy. Et fut gardée par aulcuns jours, et chascun jour elle estoit interroguée de plusieurs interrogations divines et humaines; mais finablement on la trouva si constante et si bien moriginée, qu'il fut advisé qu'on la feroit parler au roy. Si fut amenée en une salle où le roy estoit. Lequel elle congneut et aperceut entre les aultres seigneurs qui là estoient, combien qu'on luy cuidast faire entendre que quelque aultre de la compaignie estoit le roy; mais elle disoit que non et monstra le roy au doyt, disant que c'estoit à luy qu'elle avoit à faire et non à aultre : dont tous ceulx qui là estoyent furent esmerveillez.

Quant Jehanne la Pucelle eut apperceu le roy, elle se approcha de luy, et luy dist : « Noble seigneur, Dieu le « Créateur m'a faict commander par la Vierge Marie, « sa mère, et par madame saincte Katherine et ma- « dame saincte Agnès, ainsi que j'estoys aux champs, « gardant les aygneaulx de mon père, que je laissasse « tout là et que en diligence je me retirasse par de- « vers vous pour vous reveller les moyens par lesquelz « vous parviendrés à estre roy couronné de la cou- « ronne de France, et mettrez vos adversaires hors de « vostre royaulme. Et m'a esté commandé de Nostre- « Seigneur que aultre personne que vous ne sache ce « que je vous ay à dire. »

Et quant elle eut ce dit et remonstré, le roy fist reculer au loing au bas d'icelle salle ceulx qui y estoyent, et à l'autre bout où il estoit assis, fist approcher la Pucelle de luy. Laquelle par l'espace d'ugne heure parla au roy, sans que aultre personne que

eulx deux sceut ce qu'elle luy disoit. Et le roy larmoyoit moult tendrement : dont ses chambellans qui veoyent sa contenance, se voudrent approcher pour rompre le propos ; mais le roy leur faisoit signe qu'ilz se reculassent et la laissassent dire. Quelles parolles ilz eurent ensemble, personne n'en a peu riens sçavoir ne congnoistre, si non que on dit que, après que la Pucelle fut morte, le roy, qui moult dolent en fut, dist et revela à quelqu'ung que elle luy avoit dit comment peu de jours paravant qu'elle venist à luy, luy estant par une nuyct couché au lict alors que tous ceulx de sa chambre estoyent endormis, il silogisoit en sa pensée les grans affaires où il estoit; et comme tout hors d'espérance du secours des hommes, se leva de son lict en sa chemise, et à costé de son lict, hors icelluy, se mist à nudz genoulx et les larmes aux yeulx et les mains joinctes, comme soy reputant miserable pecheur, indigne de adresser sa prière à Dieu, suplia à sa glorieuse Mère qui est royne de miséricorde et consolation des désolez, que, s'il estoit vray filz du roy de France et héritier de sa couronne, il pleust à la dame suplier son filz que il luy donnast ayde et secours contre ses ennemys mortelz et adversaires en manière que il les peust chasser hors de son royaulme et icelluy gouverner en paix; et s'il n'estoit filz du roy et le royaulme ne luy appartenist, que le bon plaisir de Dieu fut luy donner patience et quelques possessions temporelles pour vivre honnorablement en ce monde. Et dit le roy que à ces parolles que portées luy furent par la Pucelle, il congneut bien que véritablement Dieu avoit revelé ce mistère à ceste jeune pucelle; car ce qu'elle luy avoit

dict estoit vray. Et jamais homme aultre que le roy n'en avoit riens sceu.

Comme elle fut vendue par le capitaine de Compiegne et des regretz qu'elle fist en l'église Sainct-Jacques du dict lieu.

L'an mil ccccxxx, vers le commencement du moys de juing, messire Jehan de Luxembourg, les contes de Hantonne, d'Arondel, Angloys, et une moult grande compaignie de Bourguinons misrent le siege devant Compiegne. Et fut advisé par Guillaume de Flavy qui en estoit capitaine, que la Pucelle yroit en diligence par devers le roy pour recouvrer et assembler gens affin de lever le siege; mais celuy de Flavy avoit faict ceste ordonnance pour ce qu'il avoit jà vendu aux dessusdicts Bourguinons et Angloys la Pucelle. Et pour parvenir à ses fins, il la pressoit fort de sortir par l'une des portes de la ville, car le siege n'estoit pas devant icelle porte.

Ladicte Pucelle ung bien matin fist dire messe à Sainct-Jacques et se confessa et receut son Créateur, puis se retira près d'ung des pilliers d'icelle église, et dit à plusieurs gens de la ville qui là estoyent (et y avoit cent ou six vingts petis enfans qui moult desiroyent à la veoir) : « Mes enfans et chers amys, je vous « signifie que l'on m'a vendue et trahie, et que de « brief seray livrée à mort. Si vous supplie que vous « priez Dieu pour moy; car jamais n'auray plus de « puissance de faire service au roy ne au royaulme de « France. » Et ces parolles ay ouy à Compiegne, l'an mil quatre cens quatre vingtz et XVIII, au moys de juillet, à deux vieulx et anciens hommes de la ville de Compiegne, aagez, l'ung de IIII^{xx}XVIII ans, et l'aultre

de IIII^{xx} VI; lesquelz disoyent avoir esté présens en l'église de Sainct-Jacques de Compiegne alors que la dessusdicte Pucelle prononça celles parolles.

Quant la Pucelle à compaignie de XXV ou XXX archers fut sortie hors de la ville de Compiegne, Flavy qui bien sçavoit l'ambusche, fit fermer les barrières et la porte de la ville. Et quant la Pucelle fut en ung quart de lieue, elle fut rencontrée par Lucembourg et aultres Bourguinons; si les advisa plus puissans et s'en retourna à course, soy cuydant sauver dedans la ville; mais le traistre de Flavy si luy avoit faict clorre les barrières et ne voulut luy faire ouvrir les portes. A celle cause fut la Pucelle par les Bourguinons à l'heure prinse aux barrières de Compiengne, et par eulx livrée aux Angloys, l'an dessus dict CCCC XXX au signe de *Gemini*, comme il appert par les lettres nombrables de ce petit verset :

nVnC CadIt In geMInIs bVrgVndo VICta pVeLLa.

Et pour ce que par la justice des hommes celuy de Flavy ne fut pugni de ce cas, Dieu le Créateur, qui ne voult delaisser ung tel cas impugni, permist depuis que la femme d'icelluy de Flavy, nommée Blanche d'Auurebruch (1), qui moult belle damoyselle estoit,

---

(1) Cette dame est appelée la vicomtesse d'Arsy (*lisez* d'Acy) par Matthieu de Coussy qui raconte dans tout son détail l'histoire du meurtre de Guillaume de Flavy en 1449. Blanche d'Aurebruche était fille de Robert d'Aurebruche, vicomte d'Acy, que Flavy fit mourir en prison pour avoir plus tôt son château de Nesle. Cette circonstance contribua beaucoup à atténuer le crime de sa fille. Le barbier, complice de celle-ci, était un bâtard de noble famille. Un capitaine nommé Pierre de Louvain, avec lequel elle se remaria, était aussi du complot. Voyez Matthieu de Coussy, ch. XXVII, et les *Mémoires* de Jacques Duclercq, l. V, ch. X.

le suffoqua et estrangla par l'ayde d'ung sien barbier, alors qu'il estoit couché au lit en son chasteau de Neel en Tardenois : dont depuis en eut grâce du roy Charles septiesme, parce qu'elle prouva que son dessusdict mary avoit entreprins de la faire noyer.

Quant la Pucelle fut entre les mains de messire Jehan de Lucembourg, il la garda quelque peu de temps, et puis la vendit aux Angloys qui luy en donnèrent grant pris, et les Angloys la menèrent à Rouen où elle fut en prison et durement traictée.

Comment ladicte Jehanne fut injustement condamné à estre bruslée au marché de Rouen où est présentement l'église Sainct-Michel.

Les Angloys firent faire le procès de la Pucelle à Rouen et sous couleur de justice, sans toutesfoys que en elle ilz eussent trouvé vice, macule ne crime quelconques, mais pour ce que publiquement elle portoit habit d'homme (jaçoit ce qu'elle leur eust dit et declaré qu'elle le faisoit, affin que les hommes avec lesquelz luy estoit force de fréquenter pour les affaires du royaulme, ne prenissent en elle charnelles ne lubricques fantasies) : tout ce néantmoins ilz la firent par ung angloys, évesque de Beauvais, condampner et declarer hérétique ; et par leur juge seculier fut condampnée à estre bruslée au marché de Rouen où à présent est l'église de monseigneur Sainct-Michel (1).

(1) Si l'auteur prétend par là que Saint-Michel n'existait pas lors du supplice de Jeanne d'Arc, il se trompe ; on trouve cette église mentionnée dès le XII[e] siècle ; mais peut-être veut-il seulement donner à entendre qu'elle avait été rebâtie et avancée sur la place, après la réhabilitation. Il n'en reste rien aujourd'hui.

Avant toutesfoys que luy prononcer sa sentence, fut de rechef esprouvée et interroguée devant divers juges en plusieurs consistoyres, enquerans plusieurs choses touchant la foy et loy de Jésu-Christ ; car ilz cuidoyent que Charles, roy de France, eust prins celle femme instruicte par art magique, et pour tant, qu'il eust erré en la foy catholique : par quoy le tenoyent indigne de tenir le royaulme. Et combien qu'ilz n'y eussent trouvé que toute saincteté et vie chrestienne, néantmoins plusieurs par flaterie, comme est la coustume de aulcuns, pour complaire aux Angloys ennemys, s'efforcèrent surmonter la Pucelle, tant par fallaces de sophisterie que aultrement ; combien qu'elle mist soy avec tout ce qu'elle avoit faict, et doncques ilz l'accusoyent, à l'examen du Sainct Siege apostolique : remonstrant que ilz ne debvoyent estre juges et parties. Toutesfoys tout ce ne luy vallut ne empescha qu'ilz ne parfeissent leur cruelle et injuste entreprinse ; car entour les tyrans ont tousjours esté maulvais conseilliers, qui par inique affection ou flaterie aveuglez, pour la grace des princes acquerir, ont procuré la condamnation des justes preudhommes et les ont faict pugnir comme pecheurs et malfaicteurs ; car à ce où ilz voyent le couraige des princes et tyrans enclins, par tous les moyens se appliquent à leur complaire.

Par ainsi mourut la Pucelle. Et fut celle sentence exécutée à la fin de may mil CCCC XXXI, comme il appert par les lettres nombrables de ce verset :

IgnIbVs oCCVbVIt geMInIs ILLVsa pVeLLa.

Et son corps fut réduict en cendres, qui depuis furent jectées au vent hors la ville de Rouen. Ne oncques

puis les Angloys ne prospérèrent en France; ains en furent dejectez, ensemble de tous les pays circonvoysins, à leur grant honte et confusion. Et est à présumer que ce fut par le juste jugement de Dieu, lequel ne voulut, entre aultres iniquitez et pilleries par eulx commises, que le jugement par eulx ainsi faict de ladicte Pucelle demourast impugny;

Car par expérience on voit,
Ce que on dict communement,
Que Dieu, vray juge, quant que soit,
Rend à chascun son payement.

PIERRE SALA.

Quoique ayant vu le règne de François Ier, Pierre Sala peut encore passer pour un auteur contemporain à l'égard de Jeanne d'Arc. L'anecdote qu'il rapporte sur elle lui venait directement de Charles VII par M. de Boisy, chambellan de ce prince. Nous la plaçons ici parce qu'elle confirme ce qui est dit dans les chroniques précédentes relativement au secret révélé. Elle est tirée de l'ouvrage de Pierre Sala, qui a pour titre *Hardiesses des grands Rois et Empereurs*. Ce Sala, qui paraît avoir été le fils d'un illustre parlementaire du même nom, servit comme varlet Louis XI et Charles VIII, comme panetier le dauphin Orland, comme maître d'hôtel Louis XII. François Ier à son avénement l'ayant trouvé vieux et caduc, lui donna sa retraite et l'envoya finir tranquillement ses jours dans l'hôtel royal de l'Antiquaille, à Lyon. C'est là que Sala composa son livre des *Hardiesses*, qu'il offrit à son jeune bienfaiteur en 1516, lorsque celui-ci revenait vainqueur du Milanais. La Bibliothèque royale possède deux manuscrits de cet ouvrage, dont l'un est celui même qui servit à la présentation (n° 191 du Supplément français). Pour de plus amples renseignements sur ces manuscrits, recourir à la Bibliothèque de l'École des Chartes, t. II (première série), p. 281, et aux Manuscrits françois de la bibliothèque du roi, par M. P. Paris, t. V, p. 91.

Le récit de Pierre Sala sur la Pucelle est connu depuis longtemps. Colletet qui en tenait une copie du P. Jacob, l'envoya à Symphorien Guyon, alors occupé à écrire l'histoire d'Orléan. Symphorien Guyon s'empressa d'introduire dans son livre une si curieuse aventure, remerciant beaucoup Colletet, sans nommer le P. Jacob, qui s'en fâcha. C'est Niceron qui nous apprend cette anecdote dans ses Mémoires. Cent ans après, Lenglet Dufresnoy publia le texte même de Pierre Sala à la suite de son *Histoire de Jeanne d'Arc* (IIe partie, p. 149). Nous le donnons

de nouveau, plus complet et d'après une leçon meilleure, celle du manuscrit 191 S. F.

Cela est chose notoire que, de tous temps, Nostre Seigneur n'a jamais abandonné ses bons roys à leur grant besoing. N'avez vous pas ouy cy devant des beaulx miracles qu'il fit pour le roy Clovis, qui fut le premier roy crestien, et conséquemment pour le roy Dagobert, pour Charles le Grant et pour plusieurs aultres roys? Et de fresche mémoire, de celluy gentil roy Charles VII[e], dont nous parlons, quant après qu'il fut mis si bas qu'il n'avoit plus où se retirer parmy son royaulme, sinon à Bourges et en quelque chasteau à l'environ, Nostre Seigneur lui envoya une simple pucelle, par le conseil de laquelle il fut remys en son entier et demeura roy paisible. Et pour ce que par adventure il seroit malaisé à entendre à aulcunes gens que le roy adjoustast foy aux parolles d'icelle, sachez qu'elle luy fit ung tel message de par Dieu, où elle luy déclara ung secret encloz dedans le cueur du roy, de tel sorte qu'il ne l'avoit de sa vie à nulle créature révelé, fors à Dieu en son oraison. Et pour ce, quant il ouyt les nouvelles que icelle Pucelle luy dist à part (qui ne pouvoit estre par elle sceu, sinon par inspiration divine), alors il mit toute sa conduitte et ressource entre ses mains; et combien que le roy eust encores de bons et souffisans cappitaines pour déliberer du fait de sa guerre, si commenda il qu'on ne fist riens sans appeller la Pucelle. Et aulcunes foiz advenoit que l'oppinion d'elle estoit toute au contraire des cappitaines; mais quoy qu'il en fust, s'ilz la croyoient, tousjours en prenoit bien; et au contraire, quant ilz vouloient exé-

cuter leur oppinion sans elle, mal en venoit. Mais vous me pourriez demander comme j'ay sceu ce que je vous die en présent, et je le vous voys compter.

Il est vray que environ l'an mil IIIIᶜ IIIIˣˣ j'estoye de la chambre du gentil roy Charles VIIIᵉ, que l'on peult bien appeler Hardi, car bien le monstra à Fourneuf, en revenant de la conqueste de son royaulme de Napples, quant seullement accompaigné d'environ VIIᵐ François il deffit LX mille Lombars, dont les ungs furent tuez et les aultres fouyrent. Ce gentil roy esposa madame Anne, duchesse de Bretaigne, et en eut ung beau filz, qui fut daulphin de Viennoys, nommé Charle Rollant, né dedans le Plessis lez Tours; et là mesmes fut nourry par le commandement du roy, sous le gouvernement d'un très noble antien chevalier, son chamberlant, nommé messire Guillaume Gouffier, seigneur de Boisy, qui fut par luy choysi entre tous ceulx du royaulme pour ung bon et loyal preudhonme. A ceste cause, il luy voulut remettre son filz entre les mains comme à celluy en qui moult il se fioit. Avecques ce noble chevalier furent mis le seigneur de La Selle-Guenault, deux maistres d'ostelz, ung médecin et moy, qui fus son pannetier; et n'en y eut plus à ce commancement d'estat, fors les dames et XXIIII archiers pour sa garde.

Par léans, je suyvoie ce bon chevalier, monseigneur de Boisy, quant il s'esbatoit parmy le parc; et tant l'aimoye pour ses grans vertus, que je ne me pouvoye de luy partir; car de sa bouche ne sortoit que beaulx exemples où j'apprenoye moult de bien. Et me semble que si je sçay nul bien, que je le tiens de luy. Celuy me compta entre aultres choses le secret qui avoit esté entre le roy et la Pucelle; et bien le pouvoit sçavoir,

car il avoit esté en sa jeunesse très aymé de ce roy, tant qu'il ne voulut oncques souffrir coucher nul gentilhomme en son lit, fors luy. En ceste grande privaulté que je vous dis, lui compta le roy les parolles que la Pucelle lui avoit dictes, telles que vous orrez cy après.

Il est vray que du temps de la grande adversité de ce roy Charles VII[e], il se trouva si bas qu'il ne sçavoit plus que faire, et ne faisoit que pencer au remède de sa vie, car, comme je vous ay dit, il estoit entre ses ennemis encloz de tous coustez. Le roy estant en ceste extresme pensée, entra ung matin en son oratoire, tout seul; et là, il fit une humble requeste et prière à Nostre Seigneur, dedans son cueur, sans pronuntiation de parolle, où il lui requeroit dévotement que, se ainsi estoit qu'il fut vray hoir descendu de la noble maison de France, et que le royaulme justement luy deust appartenir, qu'il luy pleust de luy garder et deffendre, ou au pis luy donner grace de eschapper sans mort ou prison; et qu'il se peust saulver en Espaigne ou en Escosse, qui estoient de toute ancienneté frères d'armes et alliez des roys de France, et pour ce avoit il là choysi son dernier refuge.

Peu de temps après ce, advint que le roy estant en tous ces pensemens que je vous ai comptez, la Pucelle lui fut amenée; laquelle avoit eu en gardant ses brebis aux champs inspiration divine pour venir reconforter le bon roy. Laquelle ne faillit pas, car elle se fit mener et conduyre par ses propres parens jusques devant le roy, et là elle fit son message aux enseignes dessus dictes, que le roy congneut estre vrayes; et dès l'heure il se conseilla par elle, et bien luy en print, car elle

le conduisit jusques à Rains, où elle le fit coronner roy de France, maulgré tous ses ennemys, et le rendit paisible de son royaulme. Depuis, ainsi comme il plaist à Dieu de ordonner des choses, ceste saincte Pucelle fut prinse et martirisée des Anglois : dont le roy fut moult doulent, mais remédier n'y peut.

En oultre, me compta ledit seigneur que dix ans après, fut ramenée au roy une aultre Pucelle affectée, qui moult ressembloit à la première. Et vouloit l'on donner à entendre en faisant courrir bruit, que c'estoit la première qui estoit suscitée. Le roy oyant ceste nouvelle, commenda qu'elle fust amenée devant luy. Or, en ce temps estoit le roy blessé en ung pied, et portoit une bote faulve; par laquelle enseigne ceulx qui ceste traïson menoient, en avoient adverti la faulce Pucelle, pour ne point faillir à le congnoistre entre ses gentilzhommes. Advint que à l'heure que le roy la manda pour venir devant luy, il estoit en ung jardin soubz une grant treille. Si commenda à l'ung de ces gentilz hommes que dès qu'il verroit la Pucelle entrée, qu'il s'avansast pour la recueillir, comme s'il fust le roy : ce qu'il fit. Mais elle venue, congnoissant aux enseignes susdictes que ce n'estoit il pas, le reffusa; si vint droit au roy. Dont il fut esbahi et ne sceut que dire, si non en la saluant bien doulcement, luy dist : « Pucelle « m'amye, vous soyez la très bien revenue, ou nom de « Dieu qui sçait le secret qui est entre vous et moy. » Alors miraculeusement, après avoir ouy ce seul mot, se mit à genoulz devant le roy celle faulce Pucelle, en luy criant mercy; et sus le champ confessa toute la trayson, dont aulcuns en furent justiciez très aspremement, comme en tel cas bien appartenoit.

GUILLAUME GIRAULT.

Guillaume Girault, notaire au Châtelet d'Orléans à l'époque du siége, fut un homme important dans la ville, car il avait exercé en 1416 et 1417 les fonctions de procureur ou échevin. Une relation de la délivrance d'Orléans écrite de sa main et signée de son nom, fut trouvée il y a vingt ans environ parmi d'anciennes minutes, dans l'étude de Mᵉ Assier, notaire à Orléans. M. Jollois s'empressa de publier ce morceau dans son *Histoire du Siége*. Je le reproduis d'après une autre copie prise sur l'original qui est aujourd'hui en la garde de Mᵉ Lorin, successeur de Mᵉ Assier.

Le mercredi, veille d'Ascension, IVᵉ jour de may, l'an mil quatre cens vint neuf, par les [gens] du roy nostre sire, et les [habitans] de la ville d'Orléans, présent et aidant Jehanne la Pucelle [trouvée] par ses euvres estre vierge et ad ce envoiée de Dieu, et aussi comme par miracle, fut prins par force d'armes la forteresse des Angloys à Sainct-Loup lez Orléans, que avoient faicte et tenoient les Anglois, ennemis du roy nostre dit seigneur. Et y furent prins et mors plus de six vingtz Anglois.

Et le samedi ensuivant, après l'Ascension de Nostre-Seigneur, VIIᵉ jour dudict mois de may, et aussi par grace de Nostre-Seigneur, et aussi comme par miracle le plus évident qui ad ce a esté apparu puis la Passion, à l'aide desdictes gens du roy et de ladicte ville d'Orléans, fut levé le siege que lesdiz Anglois avoient mis ès Thorelles du bout du pont d'Orléans, ou costé

de la Sauloigne, qui furent prinses par effort et assault le XIIe jour du mois d'octobre précédent et derrenier passé. Et furent mors et prins environ IIIIc Anglois qui gardoient lesdictes Thorelles; ad ce présent ladicte Pucelle qui conduit la besoigne armée de toutes pièces.

Et les dimanche et lundy ensuivant, lesditz Anglois s'en allèrent de Sainct-Poire où ilz avoient faict une forte bastille qu'ilz appeloient Paris, et d'une autre bastille enprès qu'ilz appeloient la Tour de Londres; du Pressoir-Ars qu'ilz nommoient Rouen, où ilz avoient fait forte bastille; de Sainct-Lorens où ilz avoient fait faire plusieurs forteresses et bastilles; et toutes icelles forteresses et bastilles closes à deux parts de fossés et d'une ...... à l'entour.

Signé GUILLAUME GIRAULT.

JEAN ROGIER.

Cet auteur, mort seulement en 1637, peut légitimement figurer parmi ceux du xve siècle à raison des renseignements uniques qu'il nous donne, tant sur Jeanne d'Arc, que sur le voyage de Charles VII à Reims. Sa relation a été récemment imprimée par M. Varin dans les *Archives législatives de la ville de Reims* (2e partie, Statuts, t. I, p. 596). Elle est extraite d'un manuscrit autographe de Jean Rogier, conservé à la Bibliothèque royale (*Supplément français* 1515-2), lequel porte ce titre : « Receuil faict par moy, Jehan « Rogier, des chartres, tiltres et arrestz notables quy se trouvent « en la maison et hostel de ville comme aussy en la chambre de « l'eschevinage de la ville de Reims ; ensemble des gestes et faictz « notables des habitans d'icelle depuis l'an mil cent soixante ou « environ, ne se trouvant chartres ny tiltres plus anciens que de « ce temps ; mais par aucuns d'iceulx on pourra conjecturer quel « estoit le gouvernement précédent. »

Des lettres de Charles VII, de la Pucelle, des commandants militaires du pays, du corps municipal des villes de Troyes et de Châlons-sur-Marne, pièces précieuses dont les originaux n'existent plus, sont les seuls éléments qui soient entrés dans la composition du récit qu'on va lire.

En l'an mil quatre cens vingt neuf, les Anglois ayans esté chassés du siége qu'ilz tenoient devant la ville d'Orléans par le secours de Jehanne la Pucelle, et toulte leur armée deffaicte ès environs de Baugency, Meun et aultres lieux, le daulphin, quy estoit le roy Charles septiesme (mais il sera ainsy nommé jusques a son arrivé à Troyes, affin de rendre conforme ce présent receuil aux lettres et advis quy sont

cy rapportés), print résolution par l'advis de son conseil, de s'acheminer en Champaigne pour venir en la ville de Reims se faire sacrer et couronner roy de France; et suyvant ce que le duc de Bourgoingne escrit aux habitans dudict Reims, faisant response aux lettres que lesdictz habitans lui avoyent escriptes, ledict daulphin avoit eu quelque assurance d'aucuns habitans de ladicte ville que, luy venant en Champaigne, les portes de la ville de Reims luy seroient ouvertes. Et dict ledict duc de Bourgoingne par ses lettres qu'il estoit adverty qu'aucuns desdictz habitans avoient, par lettres ou messages, mandé et faict venir lesdictz adversaires, en les assurans, qu'eulx venuz par dessa, que on leur feroit ouverture des portes de ladicte ville, avec entière obéissance; et que aultrement ilz ne se fussent tant enhardis de venir en ces marches.

Le cordelier qui fut pris par ceulx de Troyes, comme sera dict cy après, confirme fort ce que ledict duc de Bourgoingne en avoit escript; disant à ceulx de Troyes qu'il avoit veu trois ou quatre bourgeois quy se disoient estre de la ville de Reims, lesquelz disoient entre aultres choses à iceluy daulphin qu'il allast seurement à Reims, et qu'ilz se faisoient forz de le mettre dedans ladicte ville; encorre que l'istoire de France ne fasse poinct mention de ces particularités que l'on pouroit dire estre inventées; mais il ne fault nullement doubter que cela n'ayt esté faict ainsy. Les lettres du duc de Bourgoingne sont encorre en bonne forme, et celles des habitans de Troyes touchant le rapport du cordelier, et puis les effectz quy ont ensuivis.

Se recongnoist une grande prudence de la part des habitans dudict Reims au cours de cest acheminement du daulphin; lesquelz, affin de ne donner mauvais soubçon d'eulx envers les chefs quy gouvernoyent pour l'Anglois, leur bailloient advis de tout ce qu'ilz entendoient dudict acheminement et de l'estat de ladicte ville de Reims; et mandoient que on empechast les passages audit daulphin; mais de demander du secours pour deffendre et garder ladicte ville, pas ung mot, et n'en voulurent recepvoir, comme sera dit cy après. Et fault notter que depuis Orléans jusques audit Reims, tout estoit à la dévotion de l'Anglois.

Philbert de Moulant ayant charge d'une compagnye de gens de guerre, estant à Nogent-sur-Seyne, escrivit aux habitans de Reims le premier jour de juillet audist an 1429, que le daulphin et sa puissance estoient à Montargis et se vantoient qu'ilz alloient à Sens, se promectans que ceulx de Sens leur feroient ouverture; mais qu'il estoit bien assuré du contraire et qu'ilz attendoient le secours du roy d'Angleterre, de monseigneur le Régent et de monseigneur de Bourgoingne; et que les habitans de ladicte ville avoient pris et portoient la croix de Sainct André; et que les villes d'Auxerre et aultres du pays ne se soucyoient des Armagnaz ny de la Pucelle; et que, sy lesdictz habitans de Reims avoient affaire de luy, qu'il les viendroit secourir aveç sa compaignye, comme bon crestien doibt faire.

Les habitans de la ville de Troyes baillèrent pareille advis aux habitans de Reims, et du mesme jour, leur mandans que les ennemys du roy et du duc de Bourgoingne estoient près d'Auxerre pour aller en la ville

de Reims, et que, s'il advenoit que eulx fussent requis par lesdictz ennemys de faire quelque chose contraire au party qu'ilz tenoient, qu'ilz estoient délibérés de faire response toulte négative, et de se tenir en ce party du roy et duc de Bourgoingne jusques à la mort inclusive.

Le daulphin estant arrivé près la ville de Troyes le cinquiesme jour dudict moys de juillet, manda ausdictz habitans comme, par advis de son conseil, il avoit entrepris d'aller à Reims pour y recepvoir son sacre et couronnement, et que son intention estoit de passer le lendemain par ladicte ville de Troyes, et à ceste fin, leur mandoit et commandoit de luy rendre l'obéissance que luy debvoient, et qu'ilz se disposassent à le recevoir, sans faire difficulté ou doubte des choses passez, desquelz ils pourroient doubter qu'il en voulsist prendre vengeance : ce qu'il n'avoit en volonté; mais que eulx se gouvernans envers leur souverain comme ilz doibvent, qu'il mettra tout en oubly et les tiendra en sa bonne grace.

Jehanne la Pucelle escrivit pareillement ausdictz habitans en cest fasson :

« Jhesus ✠ Maria.

« Très chiers et bons amis, s'il ne tient à vous, seigneurs, bourgeois et habitans de la ville de Troies, Jehanne la Pucelle vous mande et fait sçavoir de par le roy du ciel, son droitturier et souverain seigneur, duquel elle est chascun jour en son service roial, que vous fassiés vraye obéissance et recongnoissance au gentil roy de France quy sera bien brief à Reins et à

Paris, quy que vienne contre, et en ses bonnes villes du sainct royaume, à l'ayde du roy Jhesus. Loiaulx François, venés au devant du roy Charles et qu'il n'y ait point de faulte; et ne vous doubtés de voz corps ne de voz biens, se ainsi le faictes. Et se ainsi ne le faictes, je vous promectz et certiffie sur voz vies que nous entrerons à l'ayde de Dieu en toultes les villes quy doibvent estre du sainct royaulme, et y ferons bonne paix fermes, quy que vienne contre. A Dieu vous commant, Dieu soit garde de vous, s'il luy plaist. Responce brief. Devant la cité de Troyes, escrit à Saint-Fale, le mardy quatriesme jour de jullet. »

Au dos desquelles lectres estoit escrit :

« Aux seigneurs bourgeois de la cité de Troyes. »

De tout ce que dessus lesdicts habitans de Troyes baillèrent advis aux habitans dudict Reims, en leur envoyans coppie desdictes lettres, comme on veoit par leurs lettres escriptes le mesme jour cincquiesme dudict mois de juillet, mandans comme ilz attendoient cest jour les ennemys du roy et du duc de Bourgoingne, pour estre siégez par eulx. A l'entreprise desquelz, quelque puissance qu'eussent lesdictz ennemys, veu et considéré la juste querelle qu'ilz tenoient et les secours de leurs princes quy leur avoient esté promis, qu'ilz estoient délibérés de bien en mieulx eulx garder et ladicte cité en l'obéissance du roy et du duc de Bourgoingne, jusques à la mort, comme ilz avoient tous juré sur le précieux corps de Jésus-Christ; pryans lesdictz habitans de Reims d'avoir pitié d'eulx, comme frères et loyaulx amys, et d'envoyer par devers monseigneur le Régent et le duc de Bourgoingne, pour les

requérir et supplyer de prendre pitié de leurs pauvres snbgectz et les aller secourir.

Et par aultres lettres escriptes du mesme jour à cinq heures après midy sur les murs de ladicte ville, lesdictz habitans de Troyes baillent advis à ceulx de Reims comme l'ennemy et adversaire en sa personne, avec sa puissance, estoit arrivé cedict jour, environ neuf heures du matin, devant leur ville, et les avoit assiégés; et qu'il leur avoit envoyé ses lettres clauses signées de sa main, scellées de son scel secret, contenantes ce quy est cy devant transcript. Lesquelles lettres, après avoir esté leues au conseil, par délibération d'iceluy avoit esté respondu aux héraulx quy icelles avoient apportées, sans qu'ils eussent entrée en ladicte ville, que les seigneurs, chevaliers et escuyers quy estoient en ladicte ville de par le roy et le duc de Bourgoingne, avoient, avec eulx les habitans, juré et faict serment de ne souffrir entrer en ladicte ville de Troyes aucun quy fust plus fort qu'eulx, sans l'exprès commandement du duc de Bourgoingne: obstant lequel serment, ceulx qui estoient dedans ladicte ville ne l'y oseroient boutter; et oultre plus, pour l'excusation de eulx, habitans, avoit esté joinct à icelle response que, quelque vouloir qu'ilz eussent, obstant la grande multitude des gens de guerre quy estoient en ladicte ville plus forts qu'eulx. Laquelle response ainsy faicte, ung chacun d'eulx s'estoient traist sur les murs et en sa garde, en intention et volonté ferme que, si on leur faisoit aucun effort, de résister jusques à la mort; et leur sembloit que, au plaisir de Dieu, ilz rendroient bon compte de ladicte cité, requérans derechef lesdictz habitans de Reims à ce qu'ilz eussent à envoyer par devers lesdictz régent et

duc de Bourgoingne remonstrer leur nécessité. Ils mandoient aussy comme ilz avoient receu lettres de Jehanne la Pucelle, qu'ilz appeloient Cocquarde (1), laquelle ilz certifioient estre unne folle pleyne du diable, et que à sa lettre n'avoit ne ryme ny raison, et qu'après avoir faict lecture d'icelle et s'en estre bien mocqués, ilz l'avoient jectée au feu, sans luy faire aucunne response, d'aultant que ce n'estoit que mocquerye. Ils mandoient aussy que aucuns des compaignons de ladicte ville avoient pris ung cordelier, lequel avoit cogneu, confessé et juré en parolles de prestre et soubz le vœu de sa religion, qu'il avoit veu trois ou quatre bourgeois quy se disoient estre de la ville de Reims, lesquelz disoient entre aultres choses à iceluy daulphin qu'il allast seurement à Reims, et qu'ilz se portoient fortz de le mettre dedans ladicte ville. Et mandoient lesdictz de Troyes à ceulx de Reims que sur ce ilz prinssent advis, pour prendre garde à quy on se fioit.

Les habitans de la ville de Chaalons ayans receu pareille advis desdictz habitans de Troyes touchans la venue et arrivée dudict daulphin, et d'abondant que les lettres de Jehanne la Pucelle avoient esté portés audict Troyes par ung nommé frère Richard le Prescheur, en baillèrent advis aux habitans de Reims, leur mandans qu'ils avoient esté fort esbahis dudict frère Richard, d'aultant qu'ilz cuidoient que ce fust ung très bon preudhomme, mais qu'il estoit venu sorcier. Man-

---

(1) Le sens du mot *coquard* a beaucoup varié. Dans l'origine il signifiait un beau, un homme à la mode. *Coquarde* peut passer ici pour l'équivalent de hâbleuse, femme sans consistance.

doient aussy que lesdictz habitans de Troyes faisoient forte guerre aux gens dudict daulphin, avec plusieurs aultres parolles de bravade; et que sur ces nouvelles, eulx de Chaalons avoient intention de tenir et résister de toultes leurs puissances allencontre desdictz ennemys.

Les habitans de la ville de Reims receurent pareillement lettre dudict daulphin, escripte le quatriesme jour dudict mois de juillet, par laquelle il leur mande qu'ilz pouvoient bien avoir receu nouvelle de la bonne fortune et victoire qu'il avoit pleu à Dieu luy donner sur les Angloys, ses anciens ennemys, devant la ville d'Orléans, et depuis à Jargeau, Baugency et Meun sur Loire, en chascun desquelz lieux ses ennemys avoient receu très grand dommage; et que tous leurs chefs, et des aultres jusques au nombre de quatre mil, y estoient que mors que demourés prisonniers : lesquelles choses estantes advenues plus par grace dyvine que euvre humain, par l'advis de son sang et lynage et de son Grand Conseil, il s'estoit acheminé pour aller en ladicte ville de Reims, pour y prendre son sacre et couronnement. Par quoy il leur mandoit que, sur la loyaulté et obéissance qu'ilz luy debvoient, qu'ilz se disposassent à le recevoir par la manière acoustumée de faire à ses prédécesseurs, et sans que, pour les choses passées et pour la doubte que l'on pourroit avoir que icelles il eust encore en sa mémoire, on en puisse faire aucune difficulté; leur certifiant qu'en se gouvernant envers luy ainsy que faire on doibt, qu'il les traictera en toultes leurs affaires comme bons et loyaulz subjectz; et pour estre plus avant informé en son intention, sy on vouloit aller quelqu'un de ladicte ville pardevers

luy, qu'il en sera très contant, avec le hérault qu'il envoye, que l'on y pourroit aller seurement en tel nombre qu'ilz adviseroient, sans qu'il leur fust donné aucun empeschement. Donné à Brinon-l'Archevesque, le jour que dessus.

Le seigneur de Chastillon (1), cappitayne de la ville de Reims, durant le temps de ces nouvelles n'estoit pas à Reims, ains estoit à Chasteau-Thiery : quy fut cause que les habitans de ladicte ville envoyèrent vers luy en diligence le bailly de Reims (2), le huictiesme jour dudict mois de juillet, et luy baillèrent advis de tout ce quy est contenu cy devant; et mesmement que sur ces nouvelles ilz s'estoient assemblez pour y conclure (ce qu'ylz n'avoient peu faire pour le peu de gens qui s'estoient trouvés en ladicte assemblée); et que depuis ilz avoient faict assembler le commun par quartier; lesquelz avoient tous respondu et promis de vyvre et mourir avec le conseil et gens notables de ladicte ville, et selon leur bon advis et conseil se gouverneroient en bonne union et paix, sans murmurer ne faire response, sy ce n'estoit par l'advis et ordonnance du cappitayne de ladicte ville ou de son lieutenant (3). Et sy eut charge ledict bailly de luy dire de la part desdictz habitans que on le recepvroit en ladicte ville avec

(1) Guillaume, seigneur de Chastillon et de la Ferté en Ponthieu, grand queu de France, affidé de Jean de Luxembourg. Il tint Épernay pour les Anglais jusqu'au 23 octobre 1435. ROGIER, *ibid.*, f° 152.

(2) Ce bailly s'appelait Guillaume Hodierne.

(3) On voit par les *Comptes des deniers communs* de Reims, que le sire de Chastillon avait deux lieutenants, savoir Jean Cauchon et Thomas de Bazoches, tous deux écuyers. Thomas de Bazoches fut le seul fonctionnaire présent lorsque Charles VII fit son entrée. VARIN, *ibidem*, p. 910 et 612.

quarente ou cincquante chevaulx, pour communicquer des affaires de ladicte ville, avec plusieurs aultres choses. Lequel seigneur de Chastillon, pour respondre à ce que dessus, envoya audict Reims Pierre de la Vigne, porteur de ses lettres, auquel il avoit donné certains articles par luy advisés, sur lesquelz, sur la crédence qu'il avoit donné audict la Vigne pour dire de par luy ausdictz habitans, demandoit qu'on luy fist response, et que, si on luy vouloit garder et entretenir sans enfraindre, qu'il se disposeroit de vyvre et mourir avec eulx.

Articles envoyés aux habitans de Reims par le seigneur de Chastillon, cappitayne de ladicte ville.

« Que ladicte ville soit bien et hastifvement emparée.

« Que pour garder icelle, fault avoir du moins trois ou quatre cens combatans qui y demeurent jusques à ce que l'entreprinse du daulphin soit faillie au regard de ladicte ville; qu'il avoit escript à messeigneurs le régent et duc de Bourgoingne qu'ilz y envoyassent chevaliers et escuyers notables pour illecq résister à ladicte entreprinse : dont il n'avoit aucune response; par quoy il estoit nécessaire d'envoier en la conté de Rethel, et partout où on pourra ès lieux voisins de la dicte ville, là où on en puisse finer.

« *Item* que, sy leur volonté est qu'il se mette dedans ladicte ville, qu'il ne le promectra point qu'il n'ayt la garde de ladicte ville et du chasteau de Porte-Mars, auquel il consentira que en iceluy, avec luy, ait cincq ou six notables personnes de ladicte ville. Et ce qu'il en faict, c'est pour doubte de la commotion du peuple, et pour ce qu'il luy semble que c'est pour leur bien et

seureté ; et qu'il soit advisé des provisions nécessaires pour iceluy et ceulx quy l'assisteront et viendront avec luy, et comment on les pourroit gouverner et contanter.

« Lesquels articles sy l'on veult entretenir, qu'il est prest de se mettre avec eulx, et qu'il retient le double de ce que dessus pour sa descharge; et que on lui veuille respondre hastifvement, d'aultant que, sy le daulphin venoit devant ladicte ville, qu'il ne s'y pourroit bouter. »

On peult facillement juger par le comportement dudict seigneur de Chastillon sur les occurrances de ce temps, qu'il avoit recongneu qne le dessein des habitans dudict Reims estoit de admettre et recepvoir ledict daulphin en ladicte ville. C'est pour quoy il ne veult pas y venir qu'il ne soit le plus fort.

Depuis, ledict seigneur de Chastillon avec les seigneurs de Saveuse et de Lisle-Adam vindrent en ladicte ville de Reims avec grand nombre de leurs gens ; lesquelz seigneurs exposèrent plusieurs choses ausdictz habitans de la part du duc de Bourgoingne, et que l'armée, pour résister au daulphin, ne pouvoit estre preste que de cincq à six sepmaines. Lesquelles choses entendues par lesdictz habitans, ne voulurent permettre que les gens desdictz seigneurs entrassent dedans ladicte ville de Reims : quy fut cause que lesdictz seigneurs de Chastillon, de Saveuse et de Lisle-Adam se retirèrent.

De toultes parts on escrivoit aux habitans de Reims, affin de les encourager à se maintenir en l'obéissance du roy et du duc de Bourgoingne : comme Colart de Mailly, bailly de Vermandois, escrivit le dixiesme du-

dict mois de juillet, que le duc de Bourgoingne et messire Jehan de Luxembourg debvoient entrer dedans Paris le jour précédent la date de ses lettres; que les Anglois, en nombre de huict mil combatans, estoient descenduz en la conté de Boullongne, et que de bref il y auroit la plus belle et grande compaignye, pour résister aux ennemys, quy ait esté sont passés vingt ans, en ce royaulme; et que le duc de Bourgoingne avoit envoyé son armée aux passages où estoient venus lesdictz ennemys, pour leur empescher le retour; et qu'ilz ne s'en retourneroient pas tous en leurs lieux.

Les habitans de la ville de Troyes ayans receu le roy Charles septiesme, lequel a tousjours esté appellé et nommé le daulphin jusqu'icy, en leur ville, ilz en baillèrent advis le mesme jour ausdictz habitans de Reims, quy estoit le unziesme dudict mois de juillet; et leur mandèrent comme le roy Charles estant arrivé devant ladicte ville, oultre la lettre qu'il leur avoit escript, laquelle est cy devant mencionnée, qu'il leur avoit mandé que on pouvoit aller vers luy en toutte seuretté; et que révérent père en Dieu monseigneur l'évesque de ladicte ville y estant allé, le roy leur remonstra et exposa très haultement et très prudamment les causes pour lesquelles il estoit arryvé par devers eulx; disant que, par le trépas du feu roy son père, luy survivant estoit seul et unicque héritier dudict royaume; et pour ceste cause, il avoit entreprins son voyage à Reims pour luy faire sacrer, et aux aultres partyes de son royaulme pour les réduire en son obéissance; et qu'il pardonneroit tout le temps passé, sans rien réserver; et qu'il les tiendroit en paix et franchise, telle que le roy sainct Loys tenoit son royaulme. Lesquelles

choses estantes rapportées par devers eulx, en unne grande assemblée fut conclud et delibéré de luy rendre plénière obéissance, attendu son bon droict, quy est telle chose que chacun peult savoir, moyennant qu'il leur feroit abolition généralle de tous cas, et qu'il ne leur lairoit poinct de garnison, et qu'il aboliroit les aydes excepté la gabelle; de quoy luy et son conseil furent d'accord. Et pour ces causes, lesdictz habitans de Troyes pryoient lesdictz habitans de Reims de vouloir faire audict roy plénière obéissance, telle qu'ilz l'avoient faict, affin d'eulx ensemble tousjours s'entretenir en unne mesme seigneurye, et qu'ilz puissent préserver leurs corps et leurs biens de périlz. Car, sy eulx ne l'eussent faict ainsy, ilz estoient tous perdus en corps et en biens, et ne vouldroient pas que ce fust à refaire; et que leur desplaisoit d'avoir tant tardé; et que l'on sera très joyeulx quand on l'aura faict, d'aultant que c'est le prince de la plus grande discrétion, entendement et vaillance que yssy de pièça de la noble maison de France.

Jehan de Chastillon, seigneur de Troissy, frère du cappitayne de Reims, par sa lettre escripte à Chastillon le treiziesme dudict mois de juillet, mandoit aux habitans de Reims qu'il avoit entendu que l'entrée du roy en la ville de Troyes, n'avoit esté du consentement des seigneurs de Rochefort et de Plancy, ny de aultres seigneurs, chevaliers et escuyers de ladicte ville; et que ladicte entrée avoit esté faicte par la séduction de l'évesque et du doien dudict Troyes, par le moien d'ung cordelier nommé frère Richart; que le commun de ladicte ville alla ausdictz seigneurs, chevaliers et escuyers, en très grand nombre, leur dire

que, s'ilz ne vouloient tenir le traicté qu'ilz avoient faict pour le bien publicque, qu'ilz mettroient les gens du roy dedans ladicte ville, voulsissent ou non. Ledict de Chastillon mandoit aussy que les ennemys n'avoient faict aucun effort, et qu'ilz n'avoient que manger et estoient près de passer oultre; que lesdictz chevaliers et escuyers estoient sortys de ladicte ville par traicté, leurs corps et leurs biens saufs, et moyennant que de tous prisonniers qu'ilz avoient pris, ilz debvoient avoir de chascun ung marq d'argent; et que celuy escuyer qui luy avoit apporté ces nouvelles, certifioit avoir veu Jehanne la Pucelle, et qu'il estoit présent quant les seigneurs de Rochefort, Philibert de Molan et aultres l'interrogèrent; et qu'il leur avoit affermé par sa foy que c'estoit la plus simple chose qu'il vit oncques; et qu'en son faict n'avoit ny rime ny raison, non plus qu'en le plus sot qu'il vit oncques; et ne la comparoit pas à sy vaillante femme comme madame d'Or (1); et que les ennemys ne se faisoient que mocquer de ceulx quy en avoient doubte.

Regnault de Chartres, archevesque de Reims et chancelier de France, avoit tousjours assisté ledict roy Charles septiesme, mesmement durant le temps de sa régence, de sorte qu'il n'avoit eu aucunne part aux affaires quy s'estoient passées en la ville de Reims depuis l'entrée du duc de Bourgoingne en icelle. Estant à Troyes avec le roy, il manda aux habitans dudict Reims par ses lettres du douziesme dudict mois de juillet, qu'ilz eussent à se disposer pour recevoir le roy

(1) Personnage inconnu.

honnorablement à son sacre : à quoy faire il les prioit et exhortoit.

Les habitans de la ville de Chaalons ayans pareillement receu ledict roy Charles en ladicte ville, en baillèrent advis aux habitans de Reims par leurs lettres du seiziesme dudict mois de juillet, leur mandans que le roy Charles avoit envoyé un hérault appelé Montjoye, veoir eulx, leur mandant par iceluy qu'ilz se disposassent à le recevoir et luy rendre plénière obéissance; et que sur ce, ilz avoient depputés certains ambassadeurs de leur part pour aller vers luy à Lestré; lesquelz furent benignement receuz et favorablement oys; et que iceulx estans de retour en ladicte ville de Chaalons, et après avoir esté oys en générale assemblée, qu'ilz avoient tous conclud de recepvoir ledict roy Charles, et luy rendre entière obéissance, comme à leur souverain; et aussy comme ilz avoient esté audevant de luy, luy porter les clefs de ladicte ville, lesquelles il avoit receu benignement; et entra en ladicte ville. Par ladicte lettre louans fort la personne du roy, estant doulx, gracieux, piteux et misericors, belle personne, de bel maintient et hault entendement; et que pour rien ilz ne vouldroient avoir faict aultrement; et conseillent ausdictz habitans de Reims que le plustost, sans dilayer, et pour le mieulx, qu'ilz aillent au devant de luy, pour luy faire obéissance; et qu'ilz en recepvront grande joye et honneur.

Les habitans de la ville de Reims estans advertys de l'acheminement dudict roy Charles, envoyèrent au devant de luy jusques à Sept-Saulx nombre de notables bourgeois de ladicte ville, quy offrirent au roy plaine et entière obéissance comme à leur souverain, ainsy

qu'il se voit par les lettres patentes données le susdit jour seiziesme du mois de juillet audict an mil quatre cens vingt neuf, audit lieu de Sept-Saulx, en forme de chartre.

Le roy Charles septiesme, depuis son sacre, escripvit plusieurs lettres aux habitans dudict Reims, et s'en trouvent soixante et dix en nombre sans les patentes; par aucunnes desquelles il demande ausdictz habitans nouvelles aydes pour l'entretenement de ses armées, comme aussy, grand nombre de munitions de guerre, canons, bombardes, pouldres, balles, nombre de charpentiers, massons et manouvriers, payez et entretenuz aux despens desdictz habitans, pour l'assister ès siéges de Laigny, Meaulx, Pontoise et aultres lieux. Il leur mande aussy le contantement qu'il avoit d'eulx et de ce qu'ilz avoient faict pour son service. Et combien que on luy eust faict de sinistres rapports contre la fidélité qu'ilz luy debvoient, qu'il n'y avoit voulu adjouster aucunne foy, se tenant trop asseuré de leur fidelité; qu'un nommé Jehan Labbé luy avoit dict qu'il y avoit plusieurs gens qui avoient promis de rendre ladicte ville de Reims au duc de Bourgoingne; aultres qui avoient dict que le jour du sainct Sacrement on avoit entreprins d'y faire entrer ledict duc de Bourgoingne (1). Et tesmoigne par toutes ses lettres qu'il avoit ung grand soing de ladicte ville de Reims, et une grande confiance aux habitans d'icelle.

---

(1) Nous rapporterons en leur lieu des lettres de Jeanne d'Arc, écrites au commencement de 1430 sur cette affaire.

LE GREFFIER DE L'HOTEL DE VILLE D'ALBI.

Relation du temps en langue romane, extraite du Cartulaire n° 4 de l'Hôtel de Ville d'Albi. Il y en a une copie à la Bibliothèque royale dans le tome IX (f° 287) des manuscrits de Doat. M. Compayré l'a récemment imprimée dans ses *Études historiques et documents inédits sur l'Albigeois* (in-4°, Albi, 1841).

Memorial sia a totz presens et endevenidors d'una mirabilhoza cauza que Nostre Senhor Dieus Jehsus Christ mostret al noble prinsep et nostre sobiran senhor lo rey de Franssa, Karles, filh de Karles. So es assaber que en lo mes de mars, l'an mil cccc xxviii, venc al dich noble rey de Franssa una filha, Piuzela jobe de l'atge de quatorse a quinse ans, la cal era del pais e del dugat de Loreyne, local pais es en las partidas d'Alamanha. Ed era ladicha Piuzela una pastorela ignossen, que tos tems avia gardadas las hobelhas. Et venc al rey ellos tems dessudihtz en la viala de Chino, acompanhada de sos dos frayres; e d'autres ela companhian en petita companhia. Et cant ela foc de par dela, ela va dire que ela volia parlar am lo rey, local no l'apelaba pas rey, mas dalfi, per so car non era coronat. Don ly foron mostratz d'alqus cavaliers, dizen ly que aquo era lo rey; es ela disia totzjorn que non era; e cant ela lo vigra, ela lo conogra be. Es adonc lo rey ba benir, ed ela, tantost que ela lo vic,

se ba aginolhar et ly ba dire que Dieus la tremetia a luy, et lo nouminaba gential rey de Fransa, e que se el volia creyre que ela era vienguda aqui per mandamen de Dieus, e recobriria tot so que los Englezes, enemicx ancias del rey, li avian pres et asurpat. So es que tenian tots loz pais de Normandia et de Picardia fora Tornay, de Beubezi, de Mayna et d'Artois, de Bria, de Beussa et tota la Campanha, Paris et tota la dolsa Franssa, lo pais d'Aynaut et de Combrazis, fins à la rebieyra de Leyre. Car en aquel tems los Englezes tenian assetiada la viala d'Orlhenx en que avia dendins cinq cens homes d'armas; mas aquel seti era talament fort, que los homes d'armas, ni las gens de la viala, ni encara tot lo poder del rey, no era abastan de lo levar; ans eron en prepaus los d'endedins des se redre à la merssi dels Englezes : don lo rey era ben torbat se perdes tan bona viala coma es aquella.

Et vezen la Piuzela que lo rey era torbat, li ba dire aquestas paraulas : « Gential rey de Franssa, que avetz « vos? Vos ets corossat de vostra viala d'Orlhenx. « Ieu lour voli tramettre une lettra lacal fara mencio « que Dieus lor manda que se levon d'avant la viala « et s'en ano; car se non ho fazian, els calria que s'en « levesso per forssa. » Et cant los capitanis agro legida la letra que la Piuzela lor trames, li diseron grans vituperis es enjurias. Es aguda la resposta de la dicha letra, la Piuzela va dire al rey que hages gens d'armas et de trach; et sis fes, et fec son mandamen; es ela se mes tota premieyra sus, armada de fer blanc tota de cap a pe; et te son estandart en que era Nostra Dona, et s'en va al seti am tota aquela companhia en que era Layra et lo bastar d'Orlhenx et d'autres

capitanis; mas non pas en tan gran companhia coma eran los Englezes a x per i; es avian gran paor de metre se sus els, mas la Piuzela lor mes tal cor et se mes d'avas la plus forte part del seti, que davant que fosso xxiv oras, agro levat lodich seti et mort grant multitut d'Englezes, et gran cop d'aprionatz.

MATHIEU THOMASSIN.

Mathieu Thomassin, né à Lyon en 1391, chevalier ès lois, formé aux écoles d'Orléans et au Parlement de Paris, fut procureur général fiscal en Dauphiné dès le commencement du règne de Charles VII. Il devint ensuite auditeur puis président des comptes à Grenoble. En 1456, le dauphin Louis, depuis Louis XI, le chargea, par commission donnée à Romans le 20 mai, de composer un livre sur l'histoire, les droits et les prérogatives de la couronne delphinale. De là l'ouvrage appelé *Registre delphinal*, d'où sont tirés les extraits qu'on va lire. Ces extraits ont été déjà publiés par M. Buchon en 1838, dans le volume du *Panthéon littéraire* qui contient les documents sur la Pucelle. L'éditeur les avait copiés sur l'exemplaire original de l'ouvrage de Thomassin, qui fait partie des manuscrits de la bibliothèque de Grenoble.

Le roy (1) estant ès mains des Angloys, mourut l'an mil quatre cens vingt et deux. Et adonc s'appela roy mondit seigneur le daulphin. Et pour ce que les ennemys tenoient toutes les places jusques à Reims, et aussi Reims, il ne fut point couronné jusques à l'advénement de la Pucelle. Et s'appeloit « Roy de France, daulphin de Viennois », ès lettres qui se adressoient par deça, jusques au temps qu'il bailla l'administration du Daulphiné à monseigneur (2). Et les ennemys se truffoient et mocquoient de lui, et l'appeloient « roy de Bourges », pource qu'il se y estoit retraict et y faisoit le plus sa demeurance.

(1) Charles VI.

(2) C'est-à-dire à son fils Louis, en 1440.

Et est vray que, tant par batailles, par rencontres, par siéges, par assaulx, que autrement, le royaume fut mené à tant qu'il eust esté du tout mené et mis à l'obéissance des Angloys et de leurs alliez, se Dieu n'en eust eu pitié, et envoyé secours par le moyen d'une pauvre bergerette appelée Jehanne.

L'an MCCCCXXIX, vint ladicte Pucelle; et par son moyen fut levé le siége, ainsi comme inexpugnable, que les Anglois tenoient devant la cité d'Orléans.

L'an dessusdit elle mena le roy à Reims; et là fut couronné le dix-septiesme jour de juillet, comme par miracle; mais après fut il toujours daulphin jusques au temps cy declairé.

La dessusditte Pucelle estoit de Lorraine, du lieu de Vaucouleurs; et fut amenée à mondit seigneur le daulphin par le chastelain dudit lieu, habituée comme un homme; avoit courts les cheveulx et ung chapperon de layne sur la teste, et portoit petits draps (1) comme les hommes, de bien simple manière. Et parloit peu, sinon que on parloit à elle. Son serment estoit: « Au nom de Dieu. » Elle appeloit mondit seigneur le daulphin, « le gentil daulphin »; et ainsi l'appela jusques ad ce qu'il fust couronné. Aucunes fois l'appeloit, « l'auriflambe. » Et se disoit qu'elle estoit envoyée de par Dieu pour deschasser les Anglois, et que pour ce faire il la falloit armer: dont chacun fut esbahy de celles nouvelles. Et de prime face, chacun disoit que c'estoit

(1) *Culottes*. Jacques du Clercq dans ses Mémoires: « Et les petits draps, « qu'on appelle communément des brayes. »

une trufferie; et à nulle chose que elle dist l'on ne adjouxtoit point de foy.

Clercs et autres gens d'entendement pensèrent sur ceste matière, et entre les autres escriptures fut trouvée une prophétie de Merlin, parlant en ceste manière : *Descendet virgo dorsum sagittarii et flores virgineos obscurabit* (1).

Sur lesdiz vers furent faictz autres vers dont la teneur s'en suit cy dessous:

Virgo puellares artus induta virili
Veste, Dei monitu, properat relevare jacentem
Liliferum regemque; suos delere nefandos
Hostes, præcipue qui nunc sunt Aurelianis,
Urbe sub, ac illam deterrent obsidione.
Et si tanta viris mens est se jungere bello,
Arma sequique sua, quæ nunc parat alma Puella,
Credit et fallaces Anglos succumbere morti,
Marte puellari Gallis sternentibus illos,
Et tunc finis erit pugnæ, tunc fœdera prisca,
Tunc amor et pietas et cætera jura redibunt;
Certabunt de pace viri, cunctique favebunt
Sponte sua regi, qui rex librabit et ipsis
Cunctis justitiam, quos pulchra pace fovebit;
Et modo nullus erit Anglorum pardiger hostis
Qui se Francorum præsumat dicere regem (2).

Avant que mondit seigneur le daulphin voulsist mectre ne adjouxter foy à laditte Pucelle, comme prince saige, mist en conseil ceste besongne; et furent les clercs mis ensemble, lesquelz, après plusieurs disputacions, furent de l'opinion qui s'en suit :

(1) Nous avons déjà rapporté (t. III, p. 15, n. 2) cette prédiction telle qu'elle est conçue dans le ms. de la B. R. 7301.

(2) Ces vers se trouvent encore dans le ms. 7301 de la Bibliothèque royale et dans le *Scotichronicon*. Voir ci-après l'article de William Bower.

« Premièrement que mondit seigneur daulphin, at-« tendu la nécessité de luy et du royaume, » etc. (1).

Veue et considérée la conclusion, mondit seigneur le daulphin feit armer et monter ladicte Pucelle. Et si ay oy dire à ceulx qui l'ont veue armée qu'il la faisoit très bon voir, et se y contenoit aussi bien comme eust fait ung bon homme d'armes. Et quant elle estoit sur faict d'armes, elle estoit hardye et courageuse, et parloit haultement du faict des guerres. Et quant elle estoit sans harnoys, elle estoit moult simple et peu parlant.

Avant qu'elle voulsist aller contre les Anglois, elle dist qu'il falloit qu'elle les sommast et requist, de par Dieu, qu'ilz vuydassent le royaume de France. Et feit escripre des lectres qu'elle mesmes dicta, en gros et lourd langage et mal ordonné. J'en ay leu les copies dont la teneur s'en suit. Et au dessus desdictes lectres avoit escript : « Entendez les merveillés de Dieu et de la Pucelle. »

Lettre au roy d'Angleterre (2).

« Roy d'Angleterre, faictes raison au roy du ciel de son sang royal. Rendez les clefz à la Pucelle de toutes les bonnes villes que vous avez enforcées en France. Elle est venue de par Dieu pour réclamer tout le sang

(1) C'est la pièce rapportée à la suite du procès de réhabilitation, t. III, p. 391. Thomassin l'a paraphrasée dans les endroits obscurs. Ainsi le passage *Non obstant que ces promesses soyent seules humaines*, a été interprété ainsi par Thomassin : *Non obstant que les promesses et parolles de laditte Pucelle soient par dessus euvres humaines*; ce qui forme un contre-sens.

(2) On remarquera que Thomassin a pris pour quatre lettres la sommation de la Pucelle, rapportée partout ailleurs comme un seul et unique document.

royal. Elle est toute preste de faire paix, se voulez faire raison, par ainsi que rendez France, et payez de ce que l'avez tenu. Et se ainsi ne le faictes, je suis chief de guerre; en quelque lieu que je atteindray voz gens en France, s'ilz ne veulent obéir, je les en feray issir, veulent ou non; et s'ilz veulent obéir, je les prendray à mercy. Elle vient de par le Roy du ciel, corps pour corps, vous bouter hors de France. Et vous promet et certifie la Pucelle qu'elle fera si grand hahay, qu'il y a mil ans que en France ne fut si grant. Se vous ne lui faictes raison, creez fermement que le Roy du ciel lui envoyera plus de force que ne lui sçaurez mener d'assaux à elle et à ses bonnes gens d'armes. »

L'autre lettre aux gens d'armes.

« Entre vous autres, archiers, compaignons d'armes gentilz et vaillans, qui estes devant Orléans, allez en vostre pays, de par Dieu. Et se ainsi ne le faites, donnez vous garde de la Pucelle, et de voz dommages vous souvienne briefvement. Ne prenez mye vostre opinion, car vous ne tiendrez mye France qui est au roy du ciel, le fils de sainte Marie; mais la tiendra le gentil Charles. Se vous ne creez les nouvelles de Dieu et de la Pucelle, en quelque lieu que vous trouverons, nous frapperons dedans à grans horions; et verrons lesquelz meilleur droit auront, de Dieu ou de vous. »

L'autre lettre aux capitaines des Anglois.

« Guillaume La Poulle, conte de Suffort, Jehan sire de Tallebot, et vous, Thomas sire de Scalles, lieuxtenans du duc de Bethfort, soy disant régent de

France de par le roy d'Angleterre, faictes response se voulez faire paix à la cité d'Orléans; et se ainsi ne le faictes, de voz dommages vous souvienne. »

L'autre lettre au duc de Bethfort.

« Duc de Bethfort, qui vous dictes régent de France de par le roy d'Angleterre, la Pucelle vous prie et requiert que vous ne vous faciez destruire. Se vous ne faictes raison, aux yeux pourrez veoir qu'en sa compaignée (1) les François feront le plus beau fait qui oncques fut faict en chrestienté. »

Lesdictes lectres feurent portées et baillées; desquelles on ne tint pas grant compte; et pour ce elle delibéra de tirer oultre à ce pour quoy elle estoit venue. Elle mist sus ung estendart dedans lequel estoit... (2), et monta sur un grant cheval, bien armée et habillée; et avec les gens d'armes que mon seigneur le daulphin luy bailla, alla à Orléans où les Anglois avoient mis le siége très fort et, selon cours de nature, inexpugnable. Et n'y avoit espérance quelconque d'avoir secours ne ayde humaine, car monseigneur le daulphin avoit très peu de gens pour faire ung tel exploit, et estoit quasi du tout au bas, et tellement que, quant laditte Pucelle vint, on avoit mis en delibéracion que l'on debvroit faire se Orléans estoit prins; et fut advisé par la plus grant part, s'il estoit prins, qu'il ne falloit tenir compte du demourant du royaume, veu l'estat en quoy

(1) Dans le texte original, il y a seulement, *se vous ne faictes raison, elle fera que François feront*, etc. Voyez p. 217.

(2) Lacune dans le manuscrit.

il estoit, et qu'il n'y avoit remède, fors tant seulement que de retraire mondit seigneur le daulphin en cestuy pays du Daulphiné, et là le garder en attendant la grace de Dieu. Les autres dirent que plus convenable estoit d'attendre ladite grace au royaume, et qui autrement le feroit, l'on donneroit trop grant courage aux ennemys, et seroit pour tout perdre sans aucun rescours, et que meilleur estoit que tenir autre voye, car l'autre party estoit ainsi comme voye de désespéracion, qui moult desplaist à Dieu. Monseigneur le daulphin estoit en cestuy estat quant arriva laditte Pucelle, l'an que dit est; et par son moien, et moiennant la grace de Dieu, par miracle évident, furent assaillies moult vaillamment et prinses les très fortes et inexpugnables bastilles que les Anglois avoient faictes, et tout le siége levé, au très grant dommage et très grant confusion des Anglois. Adonc furent faictz, par la Pucelle et par les gens de mondit seigneur le dauphin, faiz de guerre merveilleux et ainsi comme impossibles.

De là en aprez laditte Pucelle feit une très grant poursuite encontre les Anglois, en recouvrant villes et chasteaux; et si feit plusieurs faiz merveilleux; car depuis laditte prinse d'Orléans, les Anglois ne leurs alliez n'eurent force ne vertu. Par ainsi le restaurement de France et recouvrement a esté moult merveilleux. Et sache ung chacun que Dieu a monstré et monstre ung chacun jour qu'il a aimé et aime le royaulme de France, et l'a especialement esleu pour son propre héritage, et pour, par le moyen de lui, entretenir la saincte foy catholique et la remettre du tout sus : et par ce, Dieu ne le veut pas laisser perdre. Mais

sur tous les signes d'amour que Dieu a envoyez au royaume de France, il n'y en a point eu de si grant ne de si merveilleux comme de ceste Pucelle. Et pour ce grans cronicques en sont faictes. Et entre les autres une notable femme appelée Christine, qui a fait plusieurs livres en françois (je l'ay souvent veue à Paris), feit de l'advénement de ladicte Pucelle et de ses gestes ung traictié dont je mectrai ci seulement le plus espécial touchant laditte Pucelle; et ay laissé le demourant, car ce seroit trop long à mectre icy. Et j'ay plus tost désiré de mettre icy le traictié de laditte Christine que des autres, afin de tousjours honnorer le sexe féminin par le moyen duquel toute chrestienté a eu tant de biens: par la pucelle Vierge Marie, la réparacion et restauracion de tout le humain lignaige; et par laditte Pucelle Jehanne, la réparacion et restauracion du royaume de France, qui estoit du tout en bas, jusques à prendre fin, se ne fust sa venue. Pour ce, bien doibt de chacun estre louée, combien que les Anglois et les alliez en ont dit tous les maulx qu'ilz ont pu dire; mais les faiz de laditte Pucelle les ont rendus et rendent tous mensongers et confus.

Ah! soyes loué, hault Dieu!
A toy gracier tous tenus
Sommes, etc. (1).

Plusieurs autres grans faiz ont esté faictz, tant par assault de villes et chasteaux, par rencontres, [par prises] de villes que autrement par laditte Pucelle, qui trop

(1) Nous nous abstenons de rapporter ici l'extrait que Thomassin donne des vers de Christine de Pisan sur la Pucelle, attendu que plus loin nous donnons la pièce complète.

longs seroient à mectre icy. Et jà soit que ce qui a esté fait par laditte Pucelle, ait esté fait seulement dedans le royaume de France, et non pas dedans le Daulphiné, toutesfois je l'ay voulu mettre en cestuy registre, au moins le plus espécial, pource que les faiz de laditte Pucelle ont esté faictz du temps que mondit seigneur Charles estoit daulphin, et a esté fait de son temps et dessoubs luy; aussi pour ce que le Daulphiné [a esté] inséparablement, comme dit est, joinct audit royaume, et se le royaume eust esté perdu (1), comme on a fait ses efforts, comme sera cy dessoubs declaré. D'autre part la matière de la Pucelle est si haulte et si merveilleuse que c'est chose bien à noter et digne d'entrer en tous livres-registres, pour mémoire perpétuelle, à la gloire de Dieu et honneur du royaume et du Daulphiné.

Les Anglois et Bourguignons disoient plusieurs paroles diffamables et injurieuses de laditte Pucelle et avec ce la menaçoient que, s'ilz la pouvoient tenir, ilz la feroient mourir maulvaisement. Elle fut par aucuns interroguée de sa puissance, se elle dureroit guères, et se les Anglois avoient puissance de la faire mourir. Elle respondit que tout estoit au plaisir de Dieu; et si certifia que, s'il luy convenoit mourir avant que ce pour quoy Dieu l'avoit envoyée fust accomply, que après sa mort elle nuyroit plus ausditz Anglois qu'elle n'auroit fait en sa vie, et que non obstant sa mort, tout ce pour quoy elle estoit venue se accompliroit : ainsi que a esté fait par grace de Dieu, comme clerement et

---

(1) Suppléez *ledit Daulphiné eust esté pareillement en voie de perdition*, ou tout autre membre de phrase analogue. Les mots suivants sont une allusion à l'expédition du prince d'Orange qui faillit en effet s'emparer du Dauphiné en 1430.

évidemment il appert et est chose notoire de nostre temps.

Laditte Pucelle a souvent parlé à mondit seigneur daulphin à Paris (1), et luy a dit des choses secrètes que peu de gens sçavent.

Laditte Pucelle fut trahie et baillée aux Anglois devant la ville de Compiègne, et fut menée à Rouen, et là luy fut fait ung procez de sa vie, pour trouver aucune chose sur elle pour la faire mourir ; et autre chose ne sceurent trouver sur elle, mais qu'elle avoit laissé l'habit ordonné pour femme et prins habit d'homme, qui est chose deffendue. A ce et ès autres choses desquelles elle fut interroguée, elle respondit tellement que on n'y sçavoit que repliquer. Et non obstant ce, elle fut condempnée à mourir au feu, pour occasion seulement dudit habit d'homme. Elle fut menée au feu, et là mourut et fut bruslée.

On dit que durant son procez et sa mort furent faictes choses merveilleuses, dont procez a esté faict de l'auctorité de l'église. Celui qui l'a veu et leu en a eu la copie qu'il me debvoit envoyer, que je n'ai pas encore eue : dont me desplaist, car j'en eusse icy faict mencion des choses principalles (2).

---

(1) Faute d'inattention de l'auteur qui savait aussi bien que personne que Charles VII n'était jamais entré à Paris du vivant de Jeanne d'Arc.

(2) Un manuscrit de la Bibliothèque royale (nº 9624-5. 5) qui contient d'autres fragments de l'ouvrage de Thomassin, me fournit quelques mots de plus à la louange de la Pucelle. Ce passage fait partie d'une longue argumentation contre les Anglais. L'auteur dit en propres termes : « Les Anglois se sont « efforcez de eslever leur nacion par sur toutes autres nacions chrestiennes, « en faisant ung tel quel procès à l'encontre de Jehanne la Pucelle que je « croys sans doubte estre en paradis (fº 22, vº). »

CONTINUATEUR FRANÇAIS DE GUILLAUME DE NANGIS.

Chroniqueur très-succinct dont le travail se trouve à la fin du manuscrit 5696 *latin* de la Bibliothèque royale. Ce manuscrit est un exemplaire de Guillaume de Nangis avec les suites déjà imprimées, plus celle-ci qui est inédite. La main qui a écrit les faits relatifs à la Pucelle, a continué la transcription jusqu'à l'an 1462. La chronique est poursuivie quelques années encore au delà, mais d'une autre écriture. Cet ouvrage est le seul qui donne d'une manière expresse la date du jour où la Pucelle arriva à Chinon. Il tire aussi quelque intérêt des chronogrammes dont il est accompagné et qu'on retrouve moins complets dans d'autres auteurs du même siècle.

L'an mil IIII^{c} XXVIII, le 6e jour de mars, la Pucelle vint au roy :

pLaVsa sVbIt FranCos sVb pIsCIbVs aLMa. pVeLLa (1).

L'an 1429, ladicte Pucelle leva le siége qui estoit devant Orléans, là où il avoit des plus diverses bastilles et autres fortificacions qui fussent de tout le temps de ceste guerre.

eCCe pVeLLa VaLens geMInIs JVVat aVreLIanos.

En cel an ladicte Pucelle print Jargeau où estoit le conte de Sufort et ses deulx frères, et plus de 500 Anglois, et fut le 19e de juing. Le sabmedy ensui-

(1) Voir ci-après, p. 323, l'extrait du Doyen de saint Thibaud de Metz.

vant, elle vint à Baugencé où il avoit grant force d'Anglois qui se rendirent à elle auxi tost.

Item icel sabmedi jour saint Aubert, elle parsuyt le sire de Tallebot, Scalles et aultres Anglois bien 4000, qui furent desconfiz, et ledit Tallebot prins à Patey :

Ista pVeLLa, feraM, CanCro fVIt *à patei* VICtrIX.

L'an dessusdit ladicte Pucelle mena couronner le roy Charles VIIe à Rains, qui fut couronné le 17e jour de juillet.

grata pVeLLa, sCIo, karoLI seXtI bone nate,
reMIs ad saCrVm te slstIt In JVLIo.

Le roy et elle firent de grans conquez et s'en retournèrent droit à Tours et Chinon et ès marches d'iceluy pays; dont la Pucelle se partit et retourna ès Françoys qui estoient eu païs de France, et là fut prinse des Bourgoignons à Compeigne, l'an 1430 :

nVnC CadIt In geMInIs bVrgVndo ViCta pVeLLa (1).

Les Bourgoignons qui avoient prins ladicte Pucelle la vendirent aux Anglois.

L'an mil cccc xxxi, le pénultime jour de may, les Anglois ardirent la Pucelle qu'ilz avoient achatée des Bourgongnons (2).

---

(1) Voyez ci-dessus, p. 273.

(2) Le chronogramme qui devait accompagner cet article, manque dans le manuscrit. On peut le suppléer d'après le *Mirouer des femmes vertueuses*, ci-dessus, p. 275.

GUILLAUME GRUEL.

La famille Gruel, d'une petite noblesse de Bretagne, était au service des seigneurs de Montauban, lorsqu'en 1420, Jean de Montauban donna Raoul Gruel au jeune Artus de Richemont, ce qui fit prendre pied aux Gruel dans la maison ducale de Bretagne. Guillaume Gruel, frère de Raoul, fut écuyer du même Richemont. Après la mort de son maître, en 1458, il écrivit son histoire ou plutôt son apologie. Ce livre, introduit presque en entier dans les *Cronicques des Bretons* du chanoine Pierre Lebaut, fut publié sous le nom de son auteur en 1622 seulement, par Théodore Godefroy; Denys Godefroy donna la seconde édition dans son *Histoire de Charles VII*. Depuis il a été reproduit dans toutes les collections de Mémoires et de Chroniques.

Guillaume Gruel se met en scène plusieurs fois dans son récit, et notamment à l'occasion de la bataille de Formigny, où il dit qu'il fut élu avec d'autres gentilshommes pour garder le corps du connétable. On ne peut douter qu'il n'ait été témoin de beaucoup des choses qu'il raconte. Lui-même le déclare ainsi : « Celui qui a « dicté ce livre, et mis en escript des faits du bon duc Artus, « la plus part en a veu, au moins despuis qu'il fut connestable de « France. » Toutefois sa partialité pour son maître doit mettre en garde contre la véracité de son témoignage. Cette réserve sera surtout de mise en ce qui concerne les détails de la première entrevue de Richemont et de la Pucelle.

L'an que dessus [M CCCC XXVIII], en mars, arriva la Pucelle devers le roy; et les Anglois prindrent Janville, Boisgency, Meun-sur-Loire et Jargeau, et mirent des bastilles devant Orléans.

L'an M CCCC XXIX, monseigneur le connestable se

mit sus en armes pour aller secourir Orléans, et assembla une très belle compagnée et bonne, en laquelle estoient monseigneur de Beaumanoir, monseigneur de Rostrenen, et toutes les garnisons de Sablé, de La Flesche et de Duretail. Et de Bretagne y avoit plusieurs notables gens, comme messire Robert de Montauban, messire Guillaume de Saint-Gilles, messire Alain de La Feuillée, et plusieurs autres chevaliers et escuyers, sans compter ceulx de sa maison, et grand nombre de gens de bien de ses terres de Poitou, jusques au nombre de quatre cens lances, et huit ceus archers. Et print mondit seigneur le chemin pour tirer devers Orléans. Et aussitost que le roy le sceut, il envoya monseigneur de La Jaille au devant de luy; et le trouva à Loudun. Si le tira à part, et luy dit que le roy luy mandoit qu'il s'en retournast à sa maison, et qu'il ne fust tant hardy de passer avant; et que s'il passoit oultre, que le roy le combatroit. Lors mondit seigneur respondit que ce qu'il en faisoit estoit pour le bien du royaume et du roy, et qu'il verroit qui le vouldroit combatre.

Lors le seigneur de La Jaille luy dit : « Monseigneur, « il me semble que vous ferez très bien. » Si print monseigneur le chemin, et tira sur la rivière de Vienne, et passa à gué, puis de là tira à Amboise; et Regnauld de Bours, qui estoit capitaine dudit lieu d'Amboise, luy bailla le passage. Et là sceut que le siége estoit à Boisgency; si tira tout droit le chemin devers la Beauce, pour venir joindre à ceulx du siége. Et quand il fut près, il envoya monseigneur de Rostrenen et Le Bourgeois demander logis à ceulx du siége. Et tantost on luy vint dire que la Pucelle et

ceulx du siége venoient le combatre; et il respondit que s'ils venoient, qu'il les verroit. Et bientost montèrent à cheval la Pucelle et monseigneur d'Alençon, et plusieurs autres. Toutesfois, La Hire, Girard de La Paglière, monseigneur de Guitry, et autres capitaines, demandèrent à la Pucelle qu'elle vouloit faire. Et elle leur respondit qu'il falloit aller combatre le connestable. Et ils luy respondirent que si elle y alloit, qu'elle trouveroit bien à qui parler, et qu'il y en avoit en la compagnée qui seroient plustost à luy qu'à elle, et qu'ils aimeroient mieux luy et sa compagnée que toutes les pucelles du royaume de France.

Cependant monseigneur chevauchoit en belle ordonnance, et furent tous esbahis qu'il fust arrivé. Et vers la Maladrerie, la Pucelle arriva devers luy, et monseigneur d'Alençon, monseigneur de Laval, monseigneur de Lohéac, monseigneur le bastard d'Orléans, et plusieurs capitaines, qui luy firent grande chère, et furent bien aise de sa venue. La Pucelle descendit à pied, et monseigneur aussi; et vint ladite Pucelle embrasser mondit seigneur par les jambes. Et lors il parla à elle, et luy dit : « Jehanne, on m'a « dit que vous me voulez combatre. Je ne sçay si « vous estes de par Dieu, ou non. Si vous estes de par « Dieu, je ne vous crains de rien, car Dieu sçait mon « bon vouloir; si vous estes de par le diable, je vous « crains encore moins (1). » Lors tirèrent droit au siége, et ne luy baillèrent point de logis pour celle nuit. Si print mondit seigneur à faire le guet : car vous

(1) Comparer ce récit avec ceux du *Journal du siége* et de la *Chronique de la Pucelle*, ci-dessus, p. 175 et 240.

sçavez que les nouveaux venus doibvent le guet. Si firent le guet ceste nuit devant le chasteau, et fut le plus beau guet qui eust esté en France passé a long temps.

Et ceste nuit fut faite la composition, et se rendirent au bien matin. Et le jour devant, le sire de Tallebot et le sire de Scales, Fastolf et autres capitaines, estoient arrivés à Meun-sur-Loire pour venir combatre ceulx du siége de Boisgency. Et quand ils sceurent que monseigneur le connestable y estoit venu, ils changèrent propos, et prindrent conseil d'eulx en aller. Et dit-on aussi à mondit seigneur, sitost qu'il fut arrivé au siége, qu'il falloit envoyer des gens au pont de Meun, qui tenoit pour les François, ou autrement qu'il seroit perdu. Et incontinent y envoya vingt lances et les archers. Si les conduirent Charles de La Ramée et Pierre Baugi. Et au matin, quand les Anglois s'en furent partis de Boisgency, la Pucelle et tous les seigneurs montèrent à cheval pour aller vers Meun. Et lors vindrent les nouvelles que les Anglois s'en alloient, et commencèrent à retourner droit à la ville chacun en son logis. Puis vint monseigneur de Rostrenen, qui s'approcha de monseigneur le connestable; si l'advertit, et dit: « Si vous faites tirer « vostre estendard en avant, tout le monde vous « suivra. » Et ainsi fut fait; et vint la Pucelle et tous les autres après. Et fut conclu de tirer après les Anglois.

Et furent mis les mieux montés en l'avant garde, et gens ordonnés pour les chevaucher et arrester, et faire mettre en bataille. Si furent des premiers Poton et La Hire, Penensac, Girard de La Paglière, Ama-

doc (1), Stevenot, et plusieurs gens de bien à cheval. Et monseigneur le connestable, monseigneur d'Alençon, la Pucelle, monseigneur de Laval, monseigneur de Lohéac, le mareschal de Rays, le bastard d'Orléans et Gaucourt, et grand nombre de seigneurs venoient en ordonnance par ceste belle Beauce. Si venoient bien grand train. Et quand les premiers eurent bien chevauché environ cinq lieues, ils commencèrent à voir les Anglois, et adonc galopèrent grand erre, et la bataille après. Et en telle manière les chevauchèrent, que lesdits Anglois n'eurent pas le loisir de se mettre en bataille, et furent en grand desarroy, car ils avoient mal choisy selon leurs cas : car le pays estoit trop plain. Si furent desconfits à un village en Beauce qui a nom Patay, et là environ. Si furent là morts bien deux mille et deux cents, ainsi que disoient les héraults et poursuivants. Et fut en la fin du mois de may. Et furent prisonniers le sire de Tallebot et le sire de Scales; et fut Tallebot prisonnier des archers de Poton, et monseigneur de Beaumanoir eut pour prisonnier messire Henry Branche, et plusieurs autres prisonniers; et messire Jehan Fastolf s'enfuit, et autres dont je ne sçay pas les noms.

Monseigneur le connestable et les autres seigneurs couchèrent celle nuit à Patay sur le champ, car bien estoient las et avoient eu grand chaud. Et bientost après, comme ils cuidoient tirer en avant, le roy manda à monseigneur le connestable qu'il s'en retournast en sa maison; et mondit seigneur envoya

(1) Lisez *Amador*. C'était le prénom du frère de La Hire.

devers luy luy supplier que ce fust son plaisir qu'il le servist, et que bien et loyaument le serviroit luy et le royaume. Et y envoya monseigneur de Beaumanoir et monseigneur de Rostrenen; et prioit La Trimouille qu'il luy pleust le laisser servir le roy, et qu'il feroit tout ce qu'il luy plairoit. Et fut jusques à le baiser aux genoux, et oncques n'en voulut rien faire. Et luy fit mander le roy qu'il s'en allast, et que mieux aimeroit jamais n'estre couronné que mondit seigneur y fust. Et en effet convint à mondit seigneur s'en revenir à Partenay à toute sa belle compagnée : dont despuis s'en repentirent quand le duc de Betfort leur offrit la bataille à Montpillouer. Et aussi envoyèrent monseigneur de La Marche, qui cuidoit venir servir le roy, et avoit très belle compagnée : dont despuis, comme dit est, en eurent bien à faire. Si s'en vint monseigneur le connestable à Partenay, et en s'en venant on lui ferma toutes les villes et passages; et luy firent tout le pis qu'ils peurent, pour ce qu'il avoit fait tout le mieux qu'il avoit peu.

LE DOYEN DE SAINT-THIBAUD DE METZ.

On ignore le nom de cet ecclésiastique qui fut à la fois un citoyen dévoué de la république messine et un grand admirateur de la Pucelle. On sait seulement par son propre témoignage qu'il fut official de Metz et curé de Saint-Sulpice, puis de Saint-Eucaire, paroisses de la même ville, en même temps que doyen de la collégiale de Saint-Thibaud. Il reste de lui deux ouvrages où il s'étend avec un plaisir marqué sur le compte de Jeanne d'Arc. Le premier de ces ouvrages a été publié par dom Calmet parmi les preuves de son *Histoire de Lorraine* (tome II, col. CC). C'est une chronique de Metz, composée en langage lorrain, qui va de 1337 à 1445. L'autre écrit du Doyen de Saint-Thibaud est inédit. Il consiste en une liste chronologique des rois de France dressée jusqu'à Charles VII et terminée, sous la rubrique de ce prince, par le curieux morceau qu'on lira ci-après. Il porte la date du 24 janvier 1460 (vieux style). Nous le publions d'après le manuscrit de Cangé n° 122, à la Bibliothèque royale, qui renferme aussi une copie de la chronique de Metz. On remarquera que de l'un à l'autre de ses ouvrages, l'auteur a modifié son opinion sur la mort de Jeanne d'Arc. En 1445 (date probable de la composition de la chronique de Metz) il se refuse à y croire, et cela se conçoit: il avait vu la fausse Jeanne d'Arc, qui alla loger en 1436 dans un faubourg de Metz. En 1461, sans revenir positivement sur son dire, il déclare que, pour ce qui est de la fin de la Pucelle, il s'en rapporte *aux cronicques qui en sont faites*.

[Extrait de la chronique de Metz.]

1428. — Vous debvez sçavoir de cestuy roy Charles, dont j'ay parlé, qui fut plus de XV ans debouteit et deschassez de son pays et royaume de France par les

Anglois, que par le confort et aides dou duc de Bourgongne, que les soustenoit et confortoit à son pouvoir de toutes gens, dont estoit contre droict et raison, et contre son serement : dont c'estoit grant pitié.

En ceste année avint une moult grant merveille, comme vous orés cy après : car une jone fille native de pauvre laboureur de la ville de Dom-Remy on diocèse de Toul, se mist en voye, et fist tant par ses journées que vint par devers le roy Charles de France dessusdit, et fist tant que le roy accompaigniez de moult de gens vaillans et ses loyaux amis, il se mist on chemin de conquester son royaume de France; et fit tant qu'il avint que en moins de trois mois, il conquist tellement partie de son dit royaume, que le dimanche XVII[e] jour de juillet par M CCC et XXIX ans, il fut sacré en la cité de Reims. Et fut en partie par la prouesse de celle fille, appelée Jehanne; car elle chevauchoit en armes moult hardiment, et portoit dès une moult grosse lance et une grande espée, et faixoit porter apprès elle une noble bannière poincturée de la benoiste Trinité et de la benoiste Vierge Marie. Encore avoit elle telle coustume que, ung chacun jour devant qu'elle montoit à cheval, elle oyoit II ou III messes, et se confessoit, et recevoit chancune sepmaine Nostre-Seignour Jésus-Crist. Et moult de bonnes villes, de chastelz, de cités, de forteresses elle aida à conquester, moyennant les gens dou roy; mais au dernier elle fut prinse par les Angloiz et par les Bourguignons, qui estient contre la gentil flour de lys; et fut moult longuement détenue en prison, et puis envoyée en la cité de Rouen en Normandie. Et là fut elle eschaffaudée et arce en ung feu, ce

volt on dire; mais depuis fut trouvé le contraire. Et disoit on que c'estoit sans cause, et que on li avoit faict par hayne.

Encores fut il dit pour le temps qu'elle regnoit avec le bon roy Charles, que tantost après son sacre, qu'elle conseilloit bien d'aller devant Paris, et disoit pour vray qu'ilz la pranrient; mais ung sires appellé La Trimouille, qui gouvernoit le roy, destriat icelle chose; et fut dict qu'il n'estoit mie bien loyaux audit roy son seigneur; et qu'il avoit envie des faicts qu'elle faisoit, et fut coupable de sa prinse.

1429.—En celle année et en celluy temps, fut levé le siége que les Anglois tenoient devant la cité d'Orléans; et en y ot grande partie de tués par Jehanne la Pucelle.

Item en l'an precédent, avoit esté tués d'un cop de bombarde le comte de Salcybery (1). Et dixoit on que ces choses avient esté faictes par la vertus d'une pucelle, appellée Jehanne, qui estoit natifves du pays de près de Vauquellour; et dixoit on que ces choses avient esté pronostiquées par certain mètres trouvés ès anciens livres de France, dont la tenour est telle :

Gallorum pulli throno bella parabunt.
Ecce beant bella, fert tunc vexilla Puella.

Per hunc versum denotatur numerus anni, scilicet M CCCC XXIX :

bIs seX CVCVLLI, bIs septeM se soCIabVnt (2).

---

(1) Voir p. 327 l'erreur du Doyen relativement à la date de cette mort.

(2) Ce vers, ainsi que les deux précédents, a été déjà rapporté dans le mémoire de Jean Brehal. Voyez t. III, p. 338.

Item fuit etiam pronosticatum per alia metra, scilicet M CCCC XXIX :

Cum fuerint anni completi mille ducenti
Et decies deni fuerint in ordine pleni,
Et duo sex deni fuerint in ordine pleni,
Et duo sex deni venient ab æquore remi :
Tunc perit Anglorum gens pessima fraude suorum.

En celle année, par le conseil de ladite Jehanne la Pucelle, vint Charles, roy de France en Champaigne à force d'armes, et print Troyes, Chaalons et Reims, et y fut couronné on mois de juillet; et moult d'autres villes se rendirent à luy. Et on mois d'aoust, les II ost furent l'un devant l'autre, et ne se firent riens. Et le jour de la Nostre-Dame en septembre, la Pucelle assaillit la cité de Paris; mais elle n'y fit riens de prouffict, et y fut navrée; mais elle ne fut mie bien xeute (1) : per quoy fit tromper la retraicte.

1430. — Et en la mesme année, Phelippe, duc de Bourgoingne, avec les Anglois mixrent le siége devant Compiegne; et un poc après Jehanne la Pucelle fut prinse et mise en la main des Anglois; mais ledict siége, environ la Saint Luc tantost après, fuit levés par les gens Charles roy de France, à la grant honte, à la grant confusion de messire Jehan de Lucembourg, capitaines des Bourguignons, pour ceu que les Bourguignons estient plus que les autres, et s'en fuyont honteusement (2).

(1) Suivie.

(2) Les extraits du Doyen de Saint-Thibaud sur la fausse Jeanne d'Arc seront rapportés dans le volume suivant.

[Extrait du Tableau des rois de France.]

Charles qui reigne présentement, fust couronné à Rains le dix septiesme jour de juillet m cccc xxix.

De cestuy Charles doient estre aussy belles cronicques et merveilleuses comme d'aulcuns précédant, excepté de Charlemaigne et de sainct Loys; car il est escript en sa vie [avoir esté] en deux grandes extrémités, c'est assavoir premièrement, on temps de sa jeunesse, très pauvre et dechassé de son royaume, ou la plus grant partie, par les Anglois. Et ay autrefois ouye dire qu'il fut en telle pauvreté, pour le temps qu'il se tenoit à Bourges, que ung couvrexier (1) ne luy volt mie croire une paire de houzel; et qu'il en avoit chaussez ung, et pour tant qu'il ne le pehut payer contant, il luy redechaussit ledict houzel, et luy convint reprendre ses vielz houzel. Et de faict, ses malveillans en firent une chanson par dérision, et estoit le commencement de ladicte chanson :

Quant le roy s'en vint en France
Il feit oindre ses houssiaulx,
Et la royne luy demande :
Où veult aller cest damoiseaulx? (2)

Et pluiseurs autres soffertés et pauvretés ay je oy dire et conter de luy : dont je m'en raporte à ses cronicques.

Or adveint en la melie de son aage ou environ, c'est assavoir en l'an mil IIII^c et vingt huict, que une jeune fille nommée Jehanne, dicte la Pucelle, de Dompremy

(1) Cordonnier, dans le patois lorrain.

(2) M. Michelet a eu connaissance de ces vers et les a cités dans son *Histoire de France*.

sur Meuze, à deux lieues près de Neuf-Chastel en Lorraine, se fist moiner par devers le roy par le baillif de Chaumont, nommé seigneur Robert de Baudricourt; lequel le fist bien envis, car ly sembloit que ce n'estoit que follie et dérision de seu que ladicte Pucelle disoit. Et quant ladicte Pucelle veint au lieu où le roy estoit, ains qu'elle parlist au roy, elle fut très bien examinée tant de la foy comme de la cause pourquoy elle estoit venue. Sur quoy elle respondit très saigement et tellement que l'évesque, doctours, clercz et cappitaines que l'interroguèrent, chacun à son affaire, furent très grandement contens d'elle et le rapportont au roy. Dont il fust bien content et joieulx et la fist venir par devers luy, et l'interrogat comme au cas appartenoit; sy la trouvist sy ferme et sy constante en ses parolles, qu'il fust incontinent donné à elle; car elle ly dict qu'il estoit ainsy ordonné de Dieu que, ainsy que le royaume de France estoit esté destruictz et perdus, qu'il convenoit que par une pucelle (laquelle elle estoit) fust restauré et recuperé. Et adoncque dit au roy premièrement tout son affaire et la manière qu'il convenoit tenir; et s'il la vouloit croire et avoir [foy] en Dieu, en monsieur sainct Michel et madame saincte Catherine, et en elle, qu'elle le moinroit corroner à Reins et le remectroit paisible en son royaume; et que le faict desiroit briefveté, car il y avoit desjà plus de trois ans qu'elle dehut avoir encommencier; mais elle n'avoit pehu trouver aucun qui la voulxist condhuire ne amoiner devers luy. Et incontinent le roy la fist habiller et s'armer et monter en son plaisir.

Or estoit ledit roy en la plus grand perplexité et tribu-

lacions qu'il estoit encor esté, car les Anglois tenoient le siege devant Orléans : lequel siege estoit clout merveilleusement. Si priast et requist ladicte Pucelle audict roy qu'il ly voulxist trouver de ses gens et que, au plaisir de Dieu, elle entreprenroit de lever le siege, de combatre lesdiz Anglois, et qu'elle ne doubtoit point qu'elle ne dehut avoir victoire. Sy n'en faisoient les capitaines du roy qu'une dérision et mocquerie, disans : « Voicy ung vaillant champion et capitaine « pour recupérer le royaume de France! » Et murmuroient contre le roy et ses conseillers, excepté le duc d'Alençon et un capitaine courageux et de bon vouloir, nommé La Hierre, qui saillit en place et dit et jurat qu'il la seuvroit à tout sa compagnie où qu'elle le voulroit moiner : dont elle fust moult joyeuse. Et incontinant elle feit appareiller bannière, paunons, et estandart, et autres habit et artillerie à ce nécessaire; et montèrent à chevaulx joyeusement; et en vinrent à pouc de gens contre lesdiz Anglois qui tenoient ledit siége devant Orléans, qui très fortement estient enclous oudict, et les courrut sus et assaillit sy vigoureusement et de bon couraige, en reclamant Dieu, sainct Michiel et saincte Catherine, que on pouc de temps elle levoit le siege et desconfit lesdictz Anglois. Et y fut tué le conte de Salibery qui estoit le principal capitaine desdictz Anglois; dont lesditz Anglois furent tous espoventez et esbahis, et de là en avant, ilz leur mescheut de jour en jour.

Et fut le premier fait que ladicte Pucelle feit, que fut moult profitable et aggréable audit roy et à tous ses cappitaines et conseillers; et eurent parfaicte fiance en Dieu et en ladicte Pucelle, et se mirent du tout à son

obéyssance et la siuvirent par tout là où elle les vouloit moiner. Et eurent pluiseurs victoires contre lesdictz Anglois et qui gaignèrent plusieurs places, tant que, pour faire briefs, elle dechassit lesdictz Anglois de la plus grande partie dou royaulme de France et moinit courronner ledit roy à Saint-Remy de Rains, le XVIIe jour du mois de jullet l'an mil IIII^c XXIX. Et fut trouvé la saincte Ampole remplie d'oille miraculeusement, comme on disoit. Pour lors il y eut grant triumphe et grande noblesse, comme à tel cas appartient.

Et de là en avant succedoit audit roy de mieulx en mieulx, tellement qu'il tint aujourdhuy, XXIIIIe de janvier pour l'an LX, tout le royaulme avec ses appartenances paisiblement; et tint encor le Bourdelois, la duchié de Normandie, le Daulphinée, la duché d'Allenfort (1), la conté d'Arminach et pluiseurs autres pays; et a reigné et reigne merveilleusement en ses deux grandes extrémités, comme jà par avant dit.

Le surplus de sa vie et de son reigne trouveront on plus à plain en sa cronicque, que seroit bien haulte et merveilleuse, comme je tiens; car pour le présent je n'en sçaurois escripre la fin. Dieu doient qu'elle soit bonne. Des autres affaires de la Pucelle je m'en rapporte aussy ez cronicques qui en sont faicte, qu'est une chose bien merveilleuse.

Ceste relacion est esté faicte et escrite féalement et hastivement par moy, doyen de sainct-Thiebault, curé de Sainct-Suplice, par l'an et..... (2) dessusditz. Et estoit pour lors officiers de Metz.

---

(1) Sans doute Alençon, confisqué sur le duc titulaire en 1456.
(2) Il y a dans le manuscrit *pnt*, avec une abréviation.

LA CHRONIQUE DE LORRAINE.

Dom Calmet a le premier publié cette chronique parmi ses preuves à l'*Histoire de Lorraine* (t. III, col. vj). Il conjecture qu'elle fut composée par un serviteur du duc René II, acteur dans plusieurs des evénemens qu'il relate. Ce personnage anonyme, aurait écrit, au jugement du savant bénédictin, en 1475, pendant la guerre de Charles le Téméraire contre René; mais c'est là une erreur, dont, sans aller bien loin, on trouvera la preuve; car à la fin du fragment publié ci-après, il est dit que Charles VII eut des fils et des filles *de quoy le dernier roy Loys en estoit ung*. Or ces expressions nous transportent sous le règne de Charles VIII.

La Chronique de Lorraine ne mérite pas d'être consultée comme témoignage historique sur Jeanne d'Arc; mais elle est un curieux et unique monument du merveilleux que l'imagination populaire avait ajouté à la vie de cette étonnante fille, dans son propre pays. Tous les exploits du règne de Charles VII y sont mis sur son compte : elle figure là comme le Charlemagne des romans qui avait absorbé à lui seul toute la gloire de sa race. On lui fait assiéger et prendre tour à tour Bordeaux, Bayonne, Dieppe, Paris, Honfleur, Harfleur, Caen, toutes les villes de Normandie, moins Rouen sous les murs duquel elle disparaît sans laisser de trace. Deux autres opinions sur sa fin, données à la suite de celle-là, ont tout l'air d'être une addition postérieure.

Le style de cette histoire n'est pas moins étrange que le fond. Il est rempli d'assonnances et de constructions qui rappellent la facture des anciennes chansons de geste. C'est à tel point qu'il est permis de croire que le récit était primitivement en vers et que le chroniqueur de la cour de René II, voulant se l'approprier, en aura tout simplement brisé le mètre. Il n'est pas impossible que sous Louis XI on ait fait une geste en l'honneur des Lorrains illustres

et particulièrement de la Pucelle. Le sire de Croy dans son *Art et science de rhétorique*, cite des vers qui ne peuvent appartenir qu'à un poëme de ce genre sur Charles le Téméraire :

Puis que le duc perdit de Nansi la journée,
Justice trespassa, forte guerre fut née;
L'église en a perdu ses rentes ceste année;
Noblesse en a esté durement fortunée;
Et poures gens en ont très dure destinée.

Chose singulière, on dirait que le poëme d'où sont tirés ces vers, fut la contre-partie de celui qui servit à faire la *Chronique de Lorraine*.

En l'an mil quatre cens dix-sept, au lieu de Don-Remys sur Meuse, y eust une jeune fille nommée la Pucelle, en l'aage de dix-huicte ans inspirée de Dieu. Et estoit de grande force et puissance : dont ceste fille disoit à tous que, si elle estoit à Bourges vers le roy, qu'elle garderoit bien les Angloys d'ainsy cruellement persécuter le royaulme. Messire Robert de Baudrecourt, qui pour lors estoit cappitaine de Vaucouleur, ladicte fille vers luy alla, et lui dict : « Cappitaine, pour vostre hon-« neur et proffict, je vous prie que me menie à Bourges « vers le roy; je vous promect par tous que je tiens « de Dieu, premier qu'il soit un an, tous les Angloys « hors du royaume les mettray; et vous certiffie que la « puissance en moy est. » Ledit Baudrecourt voyant la hardiesse de la fille (elle estoit haulte et puissante), luy demanda si elle feroit ce qu'elle disoit. Elle disoit tousjours : « Ouy. »

Quant monseigneur de Beaudrecourt veit ce, luy dict : « Ma fille, à Nancy vous veux mener vers le duc « Charles, qui est vostre souverain seigneur, et de « luy congié prendre pour vous en venir et enmener. » Ladicte fille bien joyeuse fut. Quant ledit Baudrecourt

avec la fille à Nancy veint vers le duc Charles, ledit Baudrecourt la présenta au duc, en luy disant comment elle desiroit d'aller vers le roy Charles, pour le remettre en France, et chasser les Angloys hors. Le duc luy demanda si elle avoit celle volonté. Elle respondit que ouy. « Monseigneur, je vous promest qu'il me « targe beaucoup que je n'y suis. — Comment! » dit le duc, « tu ne portas jamais armes, ne à cheval ne fus ! » La fille respondit que, quant elle auroit un arnois et un cheval, « dessus je monteray; la verra on si je ne « le sçay guider. » Le duc (pour lors son escurie estoit où les Piedz-Deschaulx sont à présent), le duc luy donna un arnois et cheval, et la fit armer. Elle estoit legère; on amena le cheval et des meilleurs, tout sellez, bridez; en présence de tous, sans mettre le pied en l'estrier, dedans la selle se rua. On luy donna une lance; elle veint en la place du chasteau; elle la couru. Jamais hommes d'armes mieux ne la couru. Toute la noblesse esbahy estoient. On en fit le rapport au duc; bien congneut qu'elle avoit vertu. Le duc dict à messire Robert : « Or, l'enmenayz; Dieu luy veuille accomplir « ses desirs. »

Ledit Baudrecourt, sans s'arrester, droit à Bourges l'en mena. Par le chemin, ledit Baudrecourt avec elle devisoit. Elle luy disoit : « N'ayez souci de moy; au « roy me présenteray; je sçay ce que luy diray; il « congnoistra que bon service luy feray; jamais je « ne le vis; mais qu'entre dix mille seroit, je le cong- « noistroit. »

Quant ledict Baudrecourt à une lieue de Bourges approche, le fit sçavoir au roy comment elle promettoit de dechasser les Anglois; et que si elle voyoit le roy,

elle le congnoistroit. Le roy et son conseil envoyèrent au devant d'elle trois bandes. En la première un semblable au roy; en la seconde un pareil; en la troisiesme estoit le roy. Vinrent les uns après les autres : chacun la regardoit. Elle dict ainsy : « Icy n'est pas le roy, ne « icy aussi. » Mais quant ça veint à la troisiesme bande, elle congneut le roy : dont tous esbahys furent.

Elle dict au roy : « Faictes que tous vos gens d'armes « soient tous à moy, et leur faictes promectre que nul des- « honneur ne me requerront. Et faictes que j'aye une « espée qui est à Nostre-Dame de Chartres. » Le roy luy fit tout avoir. Elle dict au roy : « Il est temps que nous « partions; ceulx d'Orléans sont en grant dangier. » Le roy fit incontinant apprester son armée fournie d'artillerie, avec autres instrumens. Et quand tous furent près, leur commande en général que, sur leurs vies, il ne fisse ne die chose à la fille pucelle, par quoy il luy despleist; et la recommandoit moult affectueusement ès plus grans seigneurs. Chacun promit au roy de bien faire à tous ces commandement. Tous, grand et petit [se] commandèrent à Dieu, au roy, et tous se mirent au chemin. La Pucelle leur dict : « Messei- « gneurs, diligentons en aller. Il me targe que je ne suis « dès jay devant Orléans. Je vous promest que je vous « feray tous gens de bien; j'ay bon vouloir bien char- « ger sus ces Angloys qu'en ce royaulme font grand « maulx. »

Tant chevauchèrent par journée qu'auprès d'Orléans sont venu. La Pucelle estoit tousjours dès première; elle sçavoit par tout où il failloit aller. Elle leur fist passer un guest de la rivière de Loir, laquelle passa la première, et toutte l'armée ensuivant. Quant tous

furent passez, leur dict : « Messeigneurs, ne vous dou-« tez, ayez courage; bien près les approchons; icy nous « faut tout mettre en ordonnance. » Laquelle les assortissoit chacun en son endroict; moult bien le sçavoit faire. Leur dict : « Chacun soit vaillant; moy, je « veux estre la première à donner dedans les Angloys. » S'aperçurent que gens en armes venoient contre eulx; se mirent en bataille forte et puissante. Devant Orléans une bastille avoient faicte; mirent gens dedans pour la bien garder. La Pucelle quand elle apperceut l'armée, dict : « Recommandons nous à Dieu et à la « Vierge Marie; or, frappons dedans. » Elle toutte la première coucha sa lance, et tous les autres aussi chargèrent dedans de force et de courages; tout ce qu'ils attaindoient, s'en alloyent par terre. Après son coup de lance, tira son espée; des coups qu'elle donnoit tous les mettoit à mort. Quant un homme d'arme sur son heaulme [frappoit], une paulme dedans l'enfourroit.

Voyant les Anglois que si asprement furent assaillys, se cuydèrent mettre en deffense; riens ne leur peut servir; mais prirent la fuitte, et eulx de fuir. La Pucelle et toutte l'armée la bataille leur vinrent assaillir. Leur deffence rien ne valut, qu'ils ne fussent prins et confus. Le siége leur faut abandonner, et l'artillerie laissier. Tentes et pavillons, tout y demeura. Ceulx d'Orléans se prindrent à louer Dieu de leur victoire que l'armée leur avait donnez. Ne congnoissant la Pucelle, jamais n'en avoient ouy parler; moult furent esbahys quant ilz l'ouyrent conter. Alors quant la victoire fut accomplie, toutte l'armée et la signeurie congneurent bien qu'en la Pucelle avoit grande vertu. Ceulx d'Orléans cloches sonnèrent, prebtre revestuz, et tous les

habitans viendrent ouvrir leur porte; toutte l'armée, si les mirent dedans.

La Pucelle estoit joyeuse, bien accoustrée en arme; beau la faisoit voire. Tous ceulx d'Orléans fort la regardoient; elle fut prisée et redoutée; dedans Orléans fut très bien logée, comme ce fust esté le roy. Ceulx d'Orléans de grans dons luy firent, en la remerciant de les avoir mis hors du danger; chacun venoit en son logis; elle avoit court ouvert; tous y estoient receu. Quant le roy ouyt les nouvelles, moult joyeulx en fut. Il loua Dieu de ceste Pucelle, qui en son service estoit venue. « Je crois que Dieu l'a inspirée « pour mon royaulme recouvrer. » La Pucelle qui un jour avoit resposée, dict à toute l'armée : « Or que « chacun s'appreste, en guerre il nous fault aller. »

Tout du long de la rivière de Loire, en Touraine sont arrivez. Tous les Anglois que d'eulx estoient treuvez, ilz estoient prins ou tuez. Tant chevauchèrent, qu'il vient en guerre devant Bordeaux; et sont arrivé, tous d'un bon vouloir si l'ont assiégée; moult asprement d'artillerie et d'aproche se sont serrez. Les Anglois dedans en furent tous esbahys, de voire un si grant nombre de gens. Au bout de six semaines à eulx se sont rendus, un baton en leurs mains. Là ont tout laissez, chevaulx et arnois; s'en sont allez. La Pucelle a entré dedans, a mis garnison pour la bien garder.

Devant Bayonne tout s'en sont allez, l'ont asssiégée; à grant coup d'artillerie contre ont tirez, disans : « An- « glois rendez vous, ou vous mourrez tous. » Les Anglois ont bien considérez que si longuement ilz tenoient, que mal leur en prandroient. Ilz se sont mis à parlementer, demendant tous congez, saulf leurs corps

et leurs bagues. Tout leur fut octroyé; si les ont prins et s'en sont tous allez. La Pucelle, par sa puissance de guerre, tous les Angloys hors les a jectez; tout le pays se l'ont fort louez, ont Dieu remercié de ce qu'au roy ont tous retournez. Ceulx de Paris oyant ces victoires, ont mis hors les Angloys, les remirent dedans tous pour un jour, et oudict jour les remirent dehors. Le plus de la ville estoient pour le roy; plusieurs ne voulurent permettre qu'ilz fussent Anglois.

La Pucelle voyant qu'elle avoit guerroyé toute la campaigne, Paris conquestez, manda que vers elle se voulut transporter, et qu'à Reims seurement le menroit sacrer, et à Paris le feroit couronner. Le roy ces nouvelles ouyt, se print à Dieu louer : « Puisque elle « me mande, vers elle m'en faut aller. » Le roy s'est préparez luy et ses gens; au chemin sont miz; droict à Bourdeaux sont arrivez. La Pucelle et toute la noblesse se l'ont salué. La Pucelle se luy a dict : « Sire, à Reims « vous veux mener, y serés sacré; puis à Paris vous « menrons couronner.» Le roy des nouvelles fut moult joyeux, dict: « Pucelle, vostre plaisir soit faict; mettons « nous au chemin, et bien vous menrayz. » Ont mandez à Reims vers monseigneur l'abbé que le roy Charles s'alloit faire sacrer. Quant l'abbé l'ouyt, moult joyeulx il fut, toutte l'église a préparé. Le roy a tant chevauché, qu'à Reims il a arrivez. L'abbé et tous le couvent, et tous de la ville si l'ont salué. La Pucelle ont fort regardez; toutes provisions au roy ont abandonnez; devant le roy honnorablement en l'église messe ilz ont chanté; le roy noblement a esté sacré; toutes les ordonnances des roys passé il a receu, sans en nulle passer. La Pucelle voyant tout accomply, a dit

au roy : « Or, allons à Paris; là vous serez cou-« ronné. »

Droict à Paris au chemin sont mis. Quant à Paris se sont présentez, touttes gens d'églises et nobles gens à luy se sont présentez, l'ont receu dedans et se l'ont boutez, les petits enfans crianz : « Vive le roy! » La Pucelle quant et quant auprès de luy, de ceulx de Paris fort regardée estoit, disant : « Voici une Pucelle; elle « est fort à louer. Dieu luy a faict grant graces de soy « faire douter. » Toute la noblesse le roy à son logiz ont menez; auprès de luy la Pucelle ont logez, de servir Dieu et faire bonne chère n'ont mie faillis. Le lendemain tous les princes Bourbons, d'Orléans, Nemours et Alençons ont prins la couronne, sur le chef du roy se luy ont mis, disans : « Vive le roy! » Sy l'ont menez à Sainct-Denys. Huict jours durant joustes, tournois et grant esbatement, dames et damoiselles faire danser, c'estoit grant plaisir.

Après cela faict, la Pucelle dict au roy : « Sire, « puisque ces Anglois se sont tous en Normandie re-« tiré, or fault que toutte l'armée soit preste; il fault « entreprendre de les chasser et que leur retour soit « en Angleterre. » Dict le roy : « Ma fille, puisqu'avez « faict un bon commencement, fault faire un bon fi-« nement. » Le roy ordonna à toute l'armée qu'ils fussent prest, et leur remercia l'obéissance et le service qu'à la Pucelle avoit faict. « J'ay fiance en vous que la « Pucelle vous perseverayz; en Normandie elle vous « en veult mener. » Toutte l'armée lui promirent de tousjours obéir, sy sont tous apprestez. Le roy à Dieu ont commandez; au chemin ils sont mis.

La Pucelle devant monter sur son coursier, faisant

les fringues devant ceulx de Paris, moult bien elle sçavoit faire; on y prenoit grant plaisir : « Voilà une « gentille Pucelle; Dieu luy doient bonne vie, et luy « face la grace de bien tost conquester la haulte et « basse Normandie. » La Pucelle les a commandez à Dieu, à tous, puis s'en sont allez; devant Diepe sont arrivez, l'ont assiégé en ferme terre, se l'ont guerroyé, la bataille ont gaignée. Voyans les Anglois, ont prins barques à planté; par la mer en Angleterre s'en sont allez. Le conté d'Eu et tous à l'environs, la Pucelle à puissance d'armes les a mis en subjestion. Dict à ceulx de l'armée : « Honnefleur, Herflour, Cam, « Licieux, Averance, Sainct-Michel, Alençon et tous « le pays, tous il nous fault avoir; au retour devant « Rouan sera nostre retour. Or, est-ce bien dire, allons « y tous. » Au chemin se sont mis à puissances d'armes, tous a conquestez; n'est à Sainct-Michel, se les en a chassez. Elle estoit sage et bien advisée; elle depescha l'environ de Rouan : « Au moing quant le siége sera « devant, on ne nous fera nul empeschement. » Viendrent mettre le siége pour la toutte environner. Grande puissance falloit avoir; la rivière de Seine court tout par devant; à peine la peurent assiéger qu'ils perdissent beaucoup de gens. Elle est grande et puissante : dedans il y avoit plus de six mille Anglois, sans ceulx qui estoient au mont Saincte-Katherine, qui leur faisoient beaucoup de maulx. La Pucelle mettoit tout en ordre; elle y fit faire grande tranchié jusques sur les fossez. Ceulx de Rouan voyant les effort, saillirent dehorz; grande escarmouche y eut. La Pucelle qui vaillante estoit, et qu'en l'escarmouche comme provée et hardie estoit, au milieu se bouta. Là fut perdue; on

ne sceut qu'elle devint. Plusieurs disoient que les Angloiz la prirent : dedans Rouan fut menée, les Angloiz se la firent brusler. D'autres disoient qu'aucuns de l'armée l'avoient faict mourir, pour cause qu'elle attribuoit tous ses honneurs des faicts d'armes à elle.

Quant le roy sceut les nouvelles que la Pucelle estoit morte, il feust moult courroucé. Se vers luy elle feust esté enmenée, en saincte terre l'eust faict enterrer, et luy eust faict faire une sepulture riche et honneste; à tous jamais l'église en eust faict mémoire; grand prouffict en eussent eu les prebtres. Le roy et toutte son armée mirent longtemps à avoir ladicte Rouan. Elle cousta moult à avoir, tant en gens comme en avoir. A la fin les Angloys eurent appoinctement; sauve leurs corps et biens, en Angleterre s'en retournèrent franchement. Le roy voyant son royaulme en paix, se maria à une fille, notable fille au duc d'Anjou, sœur au roy Louys, frère à ladicte dame le conte de Guise, le conte du Maine, tout frère à ladicte; lequel frère Louys avoit le royaulme de Cecile, Anjou et Provence. Lequel roy Charles en eut filz et fille, de quoy le dernier roy Louys en estoit ung.

TROIS CHRONIQUEURS NORMANDS ANONYMES.

Le premier de ces auteurs a composé une chronique inédite de Normandie qui ne va pas plus loin que l'entrée de Henri VI à Rouen. Cette circonstance autorise à penser qu'il écrivit du vivant même de Jeanne d'Arc de laquelle il parle avec faveur. Cela est très-notable de la part d'un Normand. Nous publions son témoignage d'après le manuscrit n° 9859-3 de la Bibliothèque royale.

Le morceau qui suit est tiré d'une chronique manuscrite du *British Museum* (Plut. clviij. E), dont divers fragments, et notamment celui-ci, ont été publiés récemment par M. Vallet de Viriville dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (t. II de la deuxième série). Le manuscrit a fait partie des archives de Joursanvault. Il paraît avoir été exécuté en 1439, année où s'arrête la chronique, et se termine par un armorial des barons de Normandie, tracé de la même main que le reste. On remarquera le doute exprimé dans ce témoignage sur la réalité du supplice de la Pucelle. L'apparition d'une fausse Jeanne d'Arc de 1436 à 1440 justifie ou du moins explique le doute du chroniqueur.

Vient enfin un extrait de la Chronique de Normandie, imprimée tant de fois à Rouen et ailleurs. Cette chronique qui conduit le récit des événements jusqu'à la réduction définitive de la province en 1450, a été écrite un peu après la mort de Charles VII, puisqu'il est fait allusion à cet événement dans le récit. Notre texte est conforme à celui de l'édition rouennaise de 1581.

[Manuscrit 9859-3, B. R.]

L'an mil CCCC XXVIII devant Pasques, fut mis le siége des Anglois devant la ville d'Orliens; et là se fortefièrent lesditz Anglois très fort de fossés, bostlevers

bastilles, et y furent jusques au mois de juing l'an cccc xxix; eu quel moys yssirent ceulx dedens ladite ville avec grant quantité de gens d'armes et une jeune fille que l'en apeloit la Pucelle; et disoient pluseurs qu'elle estoit envoié de par Dieu pour aidier à Charles daulphin, filz de Charles, roy de France trespassé, à reconquester son royaume que avoit conquis ledit Henry, roy d'Angleterre, dont devant est fait mencion. Et iceulx gens d'armes et Pucelle ainssi yessus, assaillèrent à force le boullevert desditz Anglois et y botèrent le feu, et tuèrent une grant quantité d'Anglois tant qu'il fallu que lesditz Anglois levassent ledit siége et s'enfouissent; et ainssi furent tous esbahiz.

Item en icellui an et eu dit moys de juing, environ la saint Jehan, se ralièrent lesditz Anglois pour aller contre lesditz Franchois qui les avoient ainssi capponez, et les trouvèrent plus tot que mestier ne leur estoit; car lesditz Franchois prindrent deux forteresses, l'une nomée Gargiau et l'autre Bojency, et y tuèrent grant quantité desditz Anglois, et si y gaignèrent grossez finances, des canons, bombardes et autres abillemens de guerre. Et incontinent vindrent lesditz Franchois vers une forteresse nommée Yenville, et trouvèrent et rencontrèrent lesditz Anglois à grosse compaignie, et là defferirent sur eulx si aprement car lesditz Anglois ne se savoient comme deffendre; et là furent plusieurs tuez et les autres prisonniers, et demourèrent Franchois les maistres. Et là furent prins trois grans seigneurs anglois : c'est assavoir, le conte de Sufford, monseigneur de Scallez et ung nommé Tallebot, lequel estoit un des bons routiers des Anglois. Et n'eschappa des Anglois si non ung nommé

messire Jehan Ffalstof, avec environ VII ou VIII cens Anglois qui estoient à cheval, qui s'enfuirent quant y vidrent que male part tournet; et se ilz eussent estoié à pié comme estoient ceulx de la grosse bataille des ditz Anglois, il n'y en fust jà demouré qui n'eust esté mort ou prisonnier. Et là furent Anglois très bien catrés, plus que onques mès n'avoient esté en France; et s'en vouloient retourner en Angleterre et lessier ainssi le païs, se le régent leur eust souffert. Et estoient adonc Anglois si abolis, que ung Franchois en eust cachié trois.

Item en icellui an, tant eu dit moys de juing que eu moys de juillet ensuiant, prindrent lesditz Franchois deux forteresses, l'une nommée Meun et l'autre Yenville; et auxi audict mois de juillet conquirent plusieurs forteresses comme Troes, Ausserre, Rains et pluseurs autres. Et se fit ledit dauphin sacrer à Rains par l'archevesque du lieu qui estoit à sa compaignie. Et eust mout de grans seigneurs au sacre. Et après conquit pluseurs forteresses comme Compiengne, Senlis et pluseurs aultres; et doubtoit chacun ledit Charlez; et conquit en deux mois ce que les Anglois avoient mis à conquerre plus de trois ans; et cregnoit l'en mout celle Pucelle, car elle usoit de sommassions et disoit que se l'on ne se rendoit, elle prandroit d'assault; et avoit avec elle grant quantité de gens de pais (1) à pié, lesquelx faisoient très bien leur devoir et avoient fait ès batailles contre les Anglois, car les Anglois les avoient menachiés d'ardeoier : par quoy ilz étoient plus indignez contre eulx.

---

(1) C'est-à-dire des religieux et des gens du peuple sans armes.

Au moys d'aoust, l'an cccc xxix dessusdit, en la fin dudit mois d'aoust, vint ledit Charlez avec le duc d'Alençon, messire Charlez de Bourbon, la Pucelle dont devant est fait mencion, le duc de Bar, acompaigniés de xxx à xl mille hommes tant Franchois, Hennuiers, Liégois, comme Barreis, et mistrent le siége devant Paris. Et estoient logiez à Saint-Denis, à Monmartre et autres lieux entour Paris, et mistrent la ville en telle subjecion, qu'il n'y venoit vivrez de nul costé, et estoient vivrez si chiers en la ville, que c'estoit grant merveillez. Et y furent bien près de six sepmaines; et quant ilz virent qu'ilz ne se rendoient point, avisa ledit Charles et ceulx de sa compaignie que l'en leur feroit assault. Lequel leur fu fait si appre et si merveilleux, que ceulx dedens furent tous esbahis; et n'y avoit homme qui se osast descouvrir dessus le mur pour le trait de ceulx qui assailloient. Et avoient lesditz assaillans une manière de instrumens nommés couleuvres, qui jetoient pierres et plombées, mes ne faisoient point de noise, si non ung poy siffler; et jetoient auxi droit comme ung arbelestre. Et fu l'assault si fort, que ceulx dedens avoient comme tout desemparé le mur; et estoient lesditz assaillans si près des murs, qu'il ne failloit mes que lever les eschielles dont ilz bien garnis, et ilz eussent esté dedens; mes fu avisé par ung nommé monsseigneur de La Trimoulle, du coté dudit Charlez, car il avoit trop grant occision : car lesditz assaillans avoient intencion, comme l'en disoit, d'ochire et d'ardre. Et auxi l'en disoit que monseigneur de Bourgongne avoit envoié ung hérault devers ledit Charlez, en disant qu'il tendroit l'apointement qu'il avoit fait avec ledit

Charlez (1), et qu'il cessast lui et ses gens; mes s'il y avoit appointement entre eux, ne quel il estoit, je n'en sauroye parler; mes toutesvois il y eut treves jusques à Nouel ensuiant. Et ainssi fit ledit Charlez audit assault sonner de retraite, et se retrairent; et croy qu'ilz eussent gaignée ladicte ville de Paris, se l'en les eust lessié faire. Et en y out pluseurs de la compaignie dudit Charlez qui de ce furent mout courchiés, comme le duc d'Alenchon et especialment le conte d'Armignac (2), car il héoit ceulx de Paris pour ce qu'ilz avoient tué son père pieça; et en faisant ledit assault, ledit conte d'Armignac et ses gens estoient en ung des cotés où il n'avoit point d'assault, affin que se aucun de ladicte ville s'en fust voulu issir ou fuir, qu'il l'eust prins ou mis à mort. Et durant ledit siége, ilz firent ung pont au dessoubz de Paris pour garder la Saine. Et ce fait ainssi, s'en retourna ledit Charlez et ses gens par les moyens dessusditz, comme l'en disoit.

[Manuscrit du *British Museum*.]

L'an mil IIIIc XXX, après ce que le roy fut retourné de son couronnement et arivé en Touraine, la Pucelle retourna au pays de France où estoient demourez grant partie des gens du roy, tant à Compiengne que ez placez qu'il avoit conquises. Et après ce qu'elle eust tournyé et veu partie du païs, se retira audit lieu de Compiengne. Et elle estant dedens, les Bourgoignons vindrent courir devant; et à l'entour avoient

(1) Voyez ci-dessus, page 48.

(2) Ce ne pouvait être que le cadet d'Armagnac, comte de Perdriac.

mis plusieurs embusches. Et à l'escarmuce yessit icelle Pucelle avec plusieurs de ses gens; et se lancha avant tant qu'elle se trouva entre lesdictes embucez, où elle fut prinxe et emmenée d'iceux Bourgoignons.

Et aprez qu'ilz l'eurent longuement gardée, la vendirent as Englez qui l'achatèrent bien chièrement, et après ce, la menèrent en la ville de Rouen où elle fut emprisonnée l'espace de long temps et questionnée par les plus grans hommes, et sages et grignours clers de tout leur party pour savoir ses (1) vittores, qu'elle avoit euez sur eulz, estoient faictes par enchantemens, caraulx (2) ou aultrement. Laquelle il trouvèrent de si belle response, en leur baillant solucions si raisonnables, qu'il n'y eut onques nul qui par long temps l'osast jugier à mort selon droit. Mais finablement la firent ardre publiquement, ou autre femme eu semblable d'elle. De quoy moult de gens ont esté et encore sont de diverses oppinions (3).

---

(1) *Si les.*

(2) Danses magiques.

(3) Ce doute se trouve exprimé par plusieurs autres auteurs; entre autres par celui d'une chronique abrégée, exécutée en Bretagne en 1440, dont le manuscrit se trouve à la bibliothèque Sainte-Geneviève (n. 1155, *olim* L. 2). On y lit : « L'an mil cccc xxxi, la veille du Sacrement, fut la Pucelle bruslée à « Rouen *ou condampnée à l'estre.* » Symphorien Champier, dans *La nef des Dames*, imprimée à Lyon en 1503, écrit encore : « Ceste pucelle fut femme « de grant esperit, tant par prouesse et noblesse d'armes comme par subti- « lité d'entendement; et ressembloit plus estre chose spirituelle que corpo- « relle par les armes et prouesses qu'elle fit; car elle se porta si vaillamment « contre lesditz Angloys, qu'elle les chassa vertueusement de plusieurs villes de « France, comme de Paris, de devant Orléans et plusieurs autres lieux. Et à « la parfin, fut en trayson prinse et baillée aux Angloys qui, en despit des « Françoys, la bruslèrent à Rouen; *ce disent-ilz néanmoins : que les François « le nyent.* Pourquoy l'on la compare proprement à Penthasilée. »

[Chronique imprimée de Normandie.]

L'an mil quatre cens vingt-neuf, le comte de Salbery assembla les Anglois à Chartres en grande puissance et dit à maistre Jehan de Meun, magicien, qu'il vouloit aller mettre le siége à Orléans. Et maistre Jehan luy dist qu'il gardast sa teste (1). Le siége y fut mis, si que ceux de la ville, voyans que les Anglois avoient gaigné la tour du par mi du pont et que secours ne leur venoit point, demandèrent trefves pour parlementer et composer leur ville. Durant les trefves, Salbery estoit en une fenestre à ceste tour du pont, où il regardoit la ville; et un escollier mit le feu à une pièce d'artillerye qui estoit afustée pour tirer à ceste tour: dont la pierre frappa Salbery par la teste, et en mourut. Tantost Anglois crièrent trahison, à l'arme et l'assault, lequel ils donnèrent fort contre la ville. Mais escolliers leur firent forte résistance et furent Anglois vaillamment reboutez. Au secours de la ville furent François avec la Pucelle qui lors commença à regner, et levèrent le siége des Anglois. Les Anglois se mirent en fuitte et fut prisonnier Talbot. Les François devancèrent les Anglois à Patay, et là fut la grant desconfiture des

(1) Le même fait est ainsi rapporté par Simon de Phares dans son livre des *Astrologiens célèbres*: « Maistre Jehan des Builhons, prisonnier à Chartres des « Anglois, grant philosophe et bon astrologien, prédist au conte de Salisbury, « à Talebot et autres, leur infortune durant le siége d'Orléans et après ce qui « advint; dont il fut moult honnoré. Et le fist délivrer le roy Charles VIIe par « le bastard d'Orléans, seigneur de Baugenci et conte de Dunois, et le retint de « sa pension et maison honnorablement, jaçoit ce que aucuns qui encores sont « de la race des Anglois, dient le contraire et qu'il mourut en prison. » (Manuscrit n. 7487 de la B. R.)

Anglois; et doutèrent tant la Pucelle qu'il leur sembloit, par tout où elle seroit, jamais n'avoir victoire.

En l'an mil quatre cens XXXI, messire Jehan de Luxembourg, le conte d'Arondel et plusieurs Anglois et Bourguignons vinrent à grant ost mettre le siége devant Compiègne; laquelle chose venue à la cognoissance de Jehanne la Pucelle, pour lors estant à Laigny-sur-Marne, se partit dudit Laigny pour venir secourir les assiégez à Compiègne; et depuis de jour en jour y eut de grandes escarmouches entre les Anglois et Bourguignons, d'une part, et ceux de la ville, d'autre part. Si advint un jour que ladicte Pucelle fit une saillie vaillamment; mais Anglois chargèrent si fort sur elle et sa compagnie, qu'elle fut prinse. Et ce firent faire par envie les capitaines de France, pour ce que, si aucuns faitz d'armes se faisoyent, la renommée estoit telle par tout le monde que la Pucelle les avoit faits. Et fut ladicte Jehanne la Pucelle détenue en prison par les gens de messire Jehan de Luxembourg; et puis la vendit aux Anglois qui la menèrent à Rouen. Et fut preschée à Saint-Ouen, et puis après menée au Vieil-Marché où elle fut bruslée et la poudre mise à vau le vent.

ROBERT BLONDEL.

Robert Blondel, clerc normand, instituteur du prince Charles, fils de Charles VII, a composé une histoire latine de la réduction de la Normandie en 1450. C'est de là qu'est tiré le passage rapporté ci-après. L'ouvrage qui n'est pas imprimé et qui probablement ne le sera jamais, a été analysé par Bréquigny dans les *Notices et extraits des manuscrits* (tome VI). Il y en a plusieurs manuscrits à la Bibliothèque royale. Celui dont je me suis servi porte le numéro 6197. Le chapitre de la Pucelle s'y trouve au feuillet 109.

De sacrilega ecclesiæ de Cleriaco exspoliatione, et de succursu Puellæ et miraculosa obsidionis Anglorum expugnatione, et de inopinata regis Karoli Franciæ coronatione.

Anglica gens rapax, gens sacrilega, quum immanibus undenis arcibus illam, fide et armis perspicuam urbem regni conservatricem, Aurelianis, obsessam [tenere] tibi gravissimus labor erat : celeberrimum variis et infinitis miraculis illustratum nostræ dominæ Virginis Mariæ de Cleriaco, templum, sacris donariis et pagum profanis deprædari audax fuisti. Exinde omnia infausta tibi sacrilegæ procedunt : nempe ille truculentus comes Salberiensis, crudæ obsidionis director, e Pontis arcis fenestra, intus reconditus, splendidam urbis compositionem prospectans, ab ignoto auctore, quanquam quidam aiunt juvene, jactatus, plaga qua percussus occubuit, letifere sauciatur. Hoc exstincto bellorum ductore, obsidentium tum industria et corporis vigor exstincti marcescunt. Ad ultimum

strenua Puella viriles animum ac habitum, ut belli expeditio sibi divinitus commissa necessario urgebat, induta; re militari non ab homine, cæterum a Deo imbuta, ad tuam efferatam proterviam confundendam e cœlo collapsa est. Immanitatem tuarum arcium horrendam, primo illius Pontis, si regum potentia, si nationum multitudo in ipsam dimicaret, scuto et lancea inexpugnabilis; deinceps alterius Sancti Lupi inaudito assultu, mortalium viribus præstantiori, militantibus Anglicis intus stratis, absque sanguine gallico, funditus evertit. Alii cæterarum custodes, tanta clade inopinata perterriti suas munitiones novo insultu adeundas, fuga turpiter arrepta, victrici Puellæ cedunt. Hæc armipotens cœlesti subsidio freta, gressu properato incedens, rure Patheaco assecutos, medios per hostes ruit ferocissimos. Mirum! velut inepta membra et manus abscissas gererent, corpore robusti et bello exercitatissimi, invasi, minus reluctantes truncantur; ac alii huc illuc per sepes et dumos fusi, miseranda cæde ut porci ad macellum expositi, non dico a militibus, verum a rusticis bello inexpertis, trucidantur. Hoc prælio confecto, in prævalidam Gergolii supra Ligerim munitionem facile cum parva manu ab hostibus tutandam, hæc strenuissima bellatrix insultu aggreditur; in quo barbaros octingentos repertos, arcu et gladio ferocissimos, omnes aut cæsos vel captos, incredibili et plus quam humana armorum virtute, perdomuit.

Ante salutarem istius Puellæ succursum, tanta rei adversæ turbatio ac diffidentia a regni tuitione pugnaturos in ferocissimos aggressores, fidelium etiam Delphini, animos labefactos depressit, quod, urbe

subacta, omni spe subsidii destitutæ cæteræ civitates et castra, præsertim supra Ligerim constituta, victori hosti cessuræ erant; nec alio opportuno remedio, nisi patria deserta, domini Delphini salutem consiliarii, tanti mali asperitate perplexi, opinabantur. Verum hæc Puella sancto Spiritu monita ac divino fervore accensa, infortunii lapsum sua præstantissima virtute reparans, per mediam hostium confertissimorum ferocitatem, Karolum tunc Delphinum cœlesti oleo consecrandum Remis transduxit. Et qui modo nefanda suorum conjuratione a regno exhæredatus, velut coronæ hostis, a perfidis impugnatur, nunc providentia divina sacro diademate redimitus, verus et legitimus sceptri hæres, in regem sublimatur.

THOMAS BASIN.

Thomas Basin, né à Caudebec en 1412 et attaché au parti des Anglais jusqu'en 1449, étudiait à Paris au moment où parut Jeanne d'Arc. Depuis il devint évêque de Lisieux, acquit une grande réputation comme canoniste, et à ce titre fut chargé par Charles VII de composer un mémoire sur les irrégularités du procès conduit par Pierre Cauchon. Des parties de cet ouvrage ont été rapportées comme pièces de la Réhabilitation dans notre 3e volume (p. 309 et suiv). Forcé de quitter la France par suite de démêlés qu'il eut avec Louis XI, Thomas Basin, après avoir erré de retraite en retraite, s'arrêta à Trèves en 1471, et là composa une histoire latine de son temps, qui n'a jamais été imprimée, mais qu'on a citée souvent sous le nom, aujourd'hui reconnu faux, d'Amelgard.

Le témoignage porté sur Jeanne d'Arc dans cet ouvrage est très-avantageux. Il est connu en partie par des citations de Meyer (*Annales Flandriæ*, lib. XVI), qui s'en était emparé, sans faire connaître son auteur autrement que par la dénomination de *un contemporain*. La relation de Thomas Basin, contenue en cinq chapitres de l'Histoire de Charles VII, est conforme à la version généralement adoptée. Les seules circonstances à lui particulières, sont, qu'il nomme Dunois comme étant un de ceux qui engagèrent le plus Charles VII à se servir de la Pucelle, et que ce seigneur lui affirma tenir du roi que le secret révélé par elle était de telle nature, qu'elle ne pouvait le savoir que par l'intervention de Dieu.

Comme la Société de l'Histoire de France a décidé la publication du prétendu Amelgard, et que cet ouvrage sera livré bientôt au public, je puis me dispenser de rapporter dans toute son étendue ce que l'historien dit de Jeanne d'Arc. Je bornerai mes emprunts aux deux chapitres où il parle du procès. On y trouvera le passage célèbre où il raconte la part qu'il eut à la Réhabilitation, passage sur la foi duquel M. de l'Averdy fit faire tant de recher-

ches dans toutes les bibliothèques de l'Europe, s'imaginant qu'il existait ou avait existé un mémoire justificatif sur la Pucelle par Amelgard. Le même endroit m'a aidé au contraire à découvrir qu'Amelgard était un auteur imaginaire.

Cap. XV. — Obsidetur Compendium ab Anglis et Burgundionibus, ubi Joanna Puella de oppido irruens in hostes, ab uno Burgundione capitur et Anglicis venditur.

Quum autem Compendium supra Isaram flumen cum Burgundionibus ipsi Angli jam diu obsedissent, essetque in oppido, cum multis Francorum strenuis ducibus atque militibus, Joanna Puella : eidem Joannæ infaustum omen atque infelix valde contigit ; nam certo die cum multis armatis oppidum exiens, ut in hostes impetum faceret, ab uno milite Burgundione capta fuit et ab Anglicis, qui ejus perditionem et extinctionem magnopere exoptabant, multo auro redempta. De qua Anglici, qui toties ejus nominis solius terrore cæsi fugatique fuerant, valde lætificati et exhilarati fuerunt. Duxerunt autem eam ad urbem Rothomagensem, in qua dictus Henricus juvenis tunc erat cum suo comitatu et consilio ; ubi, postquam quidnam de ea statueretur, diu consiliatum fuisset, in ea sententia resederunt, ut, ea studiose in quodam satis aspero carcere arcis Rothomagensis asservata, coram domino Petro *Cauchon*, Bellovacensi episcopo, qui ex consiliariis regis Angliæ unus de primoribus erat, eo quod infra limites suæ diœcesis apprehensa fuisset, contra eam inquisitio et negotium fidei ageretur. Quod diu deductum agitatumque fuit, et per multorum mensium decursum, variisque diebus ac vicibus, assidentibus inquisitoribus hæreticæ pravitatis, et multis sacræ theologiæ, et divini atque humani

juris professoribus, propter hujuscemodi causam ex Parisiis accersitis, multipliciter interrogata fuit; fueruntque interrogationes eidem factæ cum singulis suis responsionibus per publicos tabelliones diligentissime exceptæ, et in publica munimenta redactæ. Mirabantur omnes ferme quod ad interrogationes de fidei capitulis, etiam doctis et litteratis viris satis difficiles, talis rusticana juvencula tam prudenter et caute responderet; et quum assessorum, qui acrius et ferventius Anglorum querelæ fautores atque defensores existebant, tota ad hoc versaretur intentio, ut callidis et captiosis interrogationibus capta criminis hæreseos adjudicaretur rea, et per hoc de medio tolleretur, nihil tamen validum aut efficax ad hoc ex ipsius dictis aut assertionibus extrahere potuerunt. Fuerat enim revera, ut ab iis qui ejus conversationem et mores cognoverant, testabatur, priusquam ad regem accessisset ac etiam postquam inter armatorum cohortes obversata fuit, multum devota, quoties poterat ecclesias et oratoria frequentans. Ubi autem de rure pascendo pecori insisteret, si audiret campanæ sonum pro elevatione divini corporis et sanguinis, vel pro salutatione Beatæ Mariæ, cum magno devotionis fervore solita erat genu flectere et Deum exorare. Sed et Deo suam virginitatem vovisse affirmabat : de cujus violatione, licet diu inter armatorum greges et impudicorum ac moribus perditissimorum virorum fuisset conversata, nunquam tamen aliquam infamiam pertulit. Quinimo quum per mulieres expertas, etiam inter Anglorum existens manus, super sua integritate examinata inspectaque fuisset, non aliud de ea experiri potuerunt nec inferre, nisi quod intemerata virginalia

claustra servaret. Excusabat ipsa virilis vestis habitum atque tegumentum, præceptum de assumendo atque utendo eo et armis divinitus sibi factum asserens, ne viros, inter quos diu noctuque in expeditionibus bellicis obversari haberet, ad illicitam sui alliceret concupiscentiam, si amictum muliebrem portasset, quod vix profecto inhiberi potuisset. Sed certe, cujuscumque in ea seu simulacrum, seu specimen virtutis elucere potuisset, vix erat ut apud quos tenebatur se potuisset justificare, quum nihil ferventius aut propensius, quam ipsam perditum iri et extingui, assectarent. Una enim omnium Anglorum sententia voxque communis erat se nunquam posse cum Francis feliciter dimicare, aut de eis reportare victoriam, quamdiu illa Puella, quam sortilegam ac maleficam diffamabant, vitam ageret in humanis. Atqui quomodo innocentia secura evadere, quidve prodesse, inter tot acerbissimorum inimicorum et calumniatorum manus posset, quales eidem Puellæ ipsi Anglici erant, atque alii permulti qui animosius eorum partes defendebant, et judicio assidebant, qui eam toto annisu, quacunque via, perditum iri cupiebant? Quum autem super iis quas affirmabat sanctarum virginum apparitiones factas, in una eademque confessione perseveranter maneret; dumque et multoties iteratis examinationibus fatigata, simul etiam squalore et inedia diutini carceris macerata et confecta fuisset (in quo quidem ab Anglicis militibus, tam intus carcerem, quam a foris juxta ostium jugiter excubantibus, asservabatur), ferunt, judicibus sibi, si id faceret, impunitatem liberationemque pollicentibus, aliquando eam abnegasse se habuisse veras hujuscemodi apparitiones aut divinas revela-

tiones; ad hoc tandem inductam ut, coram assidentibus in judicio, ea ulterius se dicturam asserturamve abjuraret. Quod quum ita factum fuisset nec minus propter hoc a duritia et asperitate carceris laxaretur, aliquot post decursis diebus, vulgatum extitit, eam dixisse, graviter se propterea fuisse correptam, quod hujusmodi apparitiones et revelationes se abnegasset habuisse, denuoque Sanctas easdem sibi in carcere apparuisse, quæ de hoc ipsam dire increparant.

Cap. XVI. — Condemnatio Joannæ Puellæ, quæ igne cremata extitit apud Rothomagum.

Quum autem ad judices ea res perlata fuisset, ipsa iterum ad judicium publice exhibita, tanquam in abjuratam hæresim relapsa, judicata extitit, et relicta ut talis brachio sæcularis potestatis. Quam illico rapientes executores totaque Anglorum manus, qui in magno numero cum rege suo Henrico tum erant Rothomagi, spectante innumera pene populorum multitudine, tam de civitate ipsa, quam de agris et vicinis oppidis (nam plurimi velut ad spectaculum publicum, propterea ad eamdem urbem confluxerant), ipsa Joanna, Deum semper invocans auxiliatorem et gloriosam Domini nostri Jesu Christi genitricem, igne consumpta extitit. Collecti etiam fuerunt universi cineres, quos illic ignis tam de lignis, quam de ipsius corpore et ossibus reliquerat, et de ponte in Sequanam projecti, ne quid reliquiarum ejusdem aliqua forsan posset superstitione tolli et servari. Et talis quidem finis hujus transitoriæ vitæ Joannæ fuit.

Expectabit forte hujus historiæ lector nostrum de hujus Puellæ gestis judicium; de qua per omnem

Galliam ea tempestate celeberrima fama fuit. Nos vero sicut temere asserere non præsumimus quod revelationes et apparitiones, quas habuisse aiebat, a Deo fuerint, qui missionis suæ signa quæ soli dicitur regi Carolo dixisse minime agnovimus; ita audenter dicimus et affirmamus quod, ex processu facto contra eam, quem ipsi vidimus atque examinavimus, postquam ejectis Anglicis Normannia sub Caroli ditionem velut postliminio redierat, non sufficienter constat, ipsam de alicujus erronei dogmatis, contra veritatem doctrinæ catholicæ, assertione vinctam, vel in jure confessam; ac per hoc hæresis atque relapsus satis manifeste defuisse fundamentum. Quanquam etiam præter hoc, poterat processus hujusmodi ex multis capitibus argui vitiosus, coram capitalibus inimicis sæpe per eam recusatis, denegato sibi etiam omni consilio, quæ simplex Puella erat, factus et habitus : quemadmodum ex libello, quem desuper, ab eodem Carolo expetito a nobis consilio, edidimus, si ei ad cujus venerit manus eum legere vacaverit, latius poterit apparere. Pulsis enim de Normannia Anglicis, idem Carolus per plures regni sui prælatos et divini atque humani juris doctos homines, diligenter processum prædictum examinari et discuti fecit; et de ea materia plures ad eum libellos conscripserunt, quibus, coram certis a sede apostolica ad cognoscendum et judicandum de hujusmodi materia, judicibus delegatis, exhibitis et mature perspectis per eosdem judices : in sententiam quam diximus extitit condescensum, et sententia contra eam data sub Anglorum imperio cassata et revocata.

Mirabitur forsan aliquis, si a Deo missa erat, quomodo sic capi et suppliciis affici potuerit; sed nullus

admirari rationabiliter poterit, qui sine ulla hæsitatione credit sanctum sanctorum Dominum et Salvatorem nostrum, sanctos prophetas et apostolos a Deo missos ob doctrinam salutis et fidei Deique voluntatem hominibus insinuandam, et evangelizandum, variis cruciatibus et suppliciis affectos, triumphali martyrio hanc vitam finiisse mortalem : quum etiam legamus in Veteri Testamento populum Israeliticum, a Deo jussum Chananæorum gentes exterminare, et contra suos hostes et idolatras pugnare, tam propter sua peccata, aut alicujus etiam ex eis, aliquando prævalentibus eis hostibus, cecidisse et corruisse. Quis enim novit sensum Domini, aut quis consiliarius ejus fuit? Non tamen ita hæc dicimus, quod eamdem Joannam, modo quem diximus ex hac misera vita præreptam, apostolorum aut sanctorum martyrum velimus meritis coæquare; sed quod minime repugnantia aut inter se incompassibilia reputamus, etiam quod a Deo, ad subveniendum regno et genti Francorum adversus hostes suos Anglicos, qui tunc regnum ipsum gravissime opprimebant, ad ipsorum Francorum Anglorumque conterendum superbiam, et ut ne quis « ponat carnem brachium suum, » sed non in Deo, sed in se ipso solo de suisque viribus glorietur, dicta Joanna a Deo missa fuerit; et nihilominus quod eam Deus, vel ob regis vel gentis Francorum demerita, ut pote quod tantorum beneficiorum, quanta Deus per eam ipsis mirabiliter contulerat, ingrati, non proinde debitas agerent gratias divinitati, aut victorias eis concessas non gratiæ Dei sed suis meritis aut viribus attribuerint (quæ merita profecto nulla nisi mala tunc erant, quum mores corruptis-

simi essent, seu alia causa aliqua, justa quidem, quoniam non est apud Deum iniquitas, licet a nobis minime cognita), ab hostibus capi, et supplicio sic eam affici permiserit, gratiam quam gratis nec merentibus dederat, ab indignis ac ingratis subtrahendo. Sæpe enim quod divina pietas dedit gratis, tulit ingratis; quod autem per fœminas interdum cum armis, interdum sine armis, suis subventionem et victoriarum solatia de hostibus Deus contulerit, testes sunt historiæ de Debbora, Judith et Hester, quæ canoni divinarum scripturarum inseruntur.

Talibus igitur de Joanna Puella dicta recensitis, de cujus missione et apparitionibus et revelationibus per eam assertis, non ulli pro suo captu et arbitrio, quod voluerit, sic vel aliter sentiendi adimimus libertatem : ad narrationis nostræ seriem prosequendam revertamur.

VIE DE GUILLAUME DE GAMACHES.

Cet ouvrage doit figurer ici au moins pour mémoire, attendu qu'il a été cité par de recommandables historiens de Jeanne d'Arc, tels que MM. Le Brun de Charmettes et Jollois. Il fut imprimé en 1790 dans une collection qui a pour titre : *la France illustre ou le Plutarque français, par M. Turpin, citoyen de Saint-Malo.* Ce M. Turpin reçut en effet des lettres de bourgeoisie des Malouins pour avoir écrit la vie de Duguay-Trouin, mais il était né à Caen. Il rampa devant tous les pouvoirs, fit des hommages aux ministres de Louis XV, à ceux de Louis XVI, à Marie-Antoinette et à la Convention. La vie de Guillaume de Gamaches a tout l'air d'une spéculation sur la vanité des héritiers du nom. C'est un tissu de faux renseignements généalogiques et de prétendus extraits de chronique, forgés heureusement avec une maladresse qui décèle sur-le-champ la supercherie.

Guillaume de Gamaches, selon M. Turpin, aurait été l'homme par qui fut sauvée la France. Il le fait assister aux conseils de guerre tenus dans Orléans en 1429, et l'y met en lutte ouverte avec Jeanne d'Arc. A ce sujet il laisse parler sa chronique, dont voici un échantillon :

« Riotte s'esmeut, tant qu'il ne put reffrener son ire, disant : « Puisque ainsi est, chevaliers, azener (*sic*) l'advis d'une peronelle « de bas lieu mieulx que celluy d'ung chevalier tel que suis, plus « me rebifferois à l'encontre. Je fairois parler en temps et lieu « mon branc et seroi peut-estre occis ; mais ainsi le veul, pour le « roy et mon honneur, et onc dès ichi je deffais ma bannière et « ne suis plus qu'ung pauvre escuyer ; d'autant que j'aime mieulx « homme noble pour maistre qu'une femme qui fut peut-estre, qui « ça, onc ne sçois. »

Là-dessus Guillaume de Gamaches ploie sa bannière et la remet

à Dunois ; mais les autres capitaines à force de prières finissent par calmer sa colère et par lui faire « baisier en la joue la Pucelle : ce « que firent les deux avec rechin. »

Rien de tout cela ne mérite la discussion ni pour le fond ni pour la forme. Il suffit d'avoir appelé l'attention sur ce grossier pastiche pour qu'on s'épargne la peine de recourir au livre, qui est assez difficile à rencontrer.

ENGUERRAN DE MONSTRELET.

D'après un célèbre mémoire académique, dû à M. Dacier, Monstrelet mériterait la réputation d'un historien impartial. Si cela est, ce n'est pas en parlant de Jeanne d'Arc qu'il l'a montré. Son témoignage sur elle respire d'un bout à l'autre la prévention d'un ennemi. Il est juste d'ajouter que cet ennemi est un homme sincère; mais chez lui l'amour de la vérité ne fait taire ni l'intérêt, ni la passion.

Enguerran de Monstrelet était un bâtard de bonne maison, natif du comté de Boulogne. Toute sa vie il se trouva dans la dépendance des seigneurs de la maison de Luxembourg, et toute sa vie il les servit de son épée et de sa plume. On a prétendu, il est vrai, qu'il n'avait jamais porté les armes; mais c'est là une opinion qui a été ruinée, il y a quelque temps, par la découverte d'une rémission accordée en 1424 à Enguerran de Monstrelet, capitaine du château de Frencq aux gages du comte de Saint-Pol, coupable d'avoir pris part à une détrousse sur de paisibles marchands d'Abbeville.

Revêtu on ne sait de quel office en 1430, Monstrelet se trouvait au camp de Compiègne. Il dit y avoir vu la Pucelle après sa prise, et même avoir entendu la conversation que le duc de Bourgogne eut avec elle lorsqu'on la lui amena. Vers 1440 il fut appelé à la prévôté de Cambrai, sans doute par la protection de Jean de Luxembourg qui avait tout crédit dans cette ville impériale. Depuis ce moment jusqu'à sa mort, arrivée en 1453, il travailla à la rédaction de sa chronique. Il fit de cet ouvrage le registre des exploits de Jean de Luxembourg. Les moindres actions de ce seigneur occupent des chapitres, et toutes y ont leur place. Quand je dis toutes, je me trompe; la vente de Jeanne d'Arc aux Anglais n'y est pas. Il est même visible que l'auteur a usé d'un subterfuge pour se dispenser d'écrire cette vilaine page de l'histoire

de son maître. Ayant commencé par promettre qu'il parlerait plus tard de la captivité de la Pucelle (voyez ci-après, p. 402), il arrive au chapitre du supplice, sans avoir dit un mot de cela. Du procès même, il n'ose pas ouvrir la bouche. Il se contente d'intercaler dans son texte la relation apologétique que le gouvernement anglais fit colporter par toute l'Europe après l'exécution de la sentence. Telle est son impartialité.

Le texte qu'on va lire n'est pas celui du Monstrelet des éditions modernes, qui a été corrigé, paraphrasé, défiguré par Denys Sauvage. Il est pris dans un bon manuscrit de la Bibliothèque royale (nº 8346 *français*), manuscrit exécuté dans la nouveauté de l'ouvrage, et où se retrouve l'orthographe picarde, qui était celle de l'auteur.

DE L'AN MIL CCCC XXVIII.

Chap. LVII. — Comment une pucelle, nommée Jehanne, vint devers le roy Charles, à Chinon, où il se tenoit; et comment ledit roy Charles le retint avoecq luy.

En l'an desusdit, vint devers le roy Charles de France, à Chynon où il se tenoit grand partie du temps, une pucelle josne fille eagie de vingt ans ou environ, nommé Jehenne, laquelle étoit vestue et habilliée en guise d'homme; et estoit née des parties entre Bourgongne et Lohorraine, d'une ville nommée Donremy, assés près de Vaucoulour; laquelle Jehenne fu grand espace de temps meschine en une hostelerie, et estoit hardie de chevaulchier chevaulx, et les mener boire (1), et aussy de faire appertises et aultres habi-

(1) Une note marginale du ms. 8346, écrite du temps de Charles VII ou de Louis XI, rectifie ainsi cette assertion : « Toute sa vye fut bergère gardant « les berbis jusques à ce qu'elle fut menée devers le roy ; ne jamès n'avoit veu « cheval, au moyns pour monter dessus. »

letez, que josnes filles n'ont point acoustumé de faire. Et fu mise à voie et envoyée devers le roy par ung chevalier nommé messire Robert de Beaudrecourt, capitaine, de par ledit roy, de Vaucoulour, lequel ly bailla chevaulx et quatre ou six compaignons. Si se disoit estre pucelle inspirée de la grace divine, et qu'elle estoit envoyée devers yceluy roy pour le remettre en la possession de son royaume, dont il estoit encachié et debouté à tort; et si estoit en assez poure estat. Si fu environ deux mois en l'ostel du roy desusdit, lequel, par pluiseurs fois, elle admonestoit par ses parolles qu'il ly baillast gens et ayde, et elle rebouteroit ses ennemis, et exauceroit sa signourie.

Durant lequel temps, le roy ne son conseil ne adjoustoient point grand foy à elle, ne à chose qu'elle sceust dire, et le tenoit on comme une folle desvoyée de sa santé; car, à si grans prinches et aultres nobles hommes, telles ou pareilles parolles sont moult doubtables et périlleuses à croire, tant pour l'yre de Nostre-Segneur princhipalement, comme pour le blaspheme qu'on en pourroit avoir des parlers du monde. Nientmains, après qu'elle heubt esté en l'estat que dit est, une espace, elle fut aidie et ly furent baillies gens et habillemens de guerre; et esleva un estendart où elle fist pindre la représentacion de nostre Créateur. Si estoient toutes ses parolles du nom de Dieu. Pour quoy grand partie de cheulx qui la véoient et ooient parler, avoient grand credence et variacion qu'elle fust inspirée de Dieu, comme elle se disoit estre. Et fut par pluiseurs fois examinée de notables clercz et autres saiges hommes de grande auctorité, affin de sçavoir plus à plain son intencion; mais tousjours elle se tenoit

en son propos, disant que se le roy la vouloit croire, elle le remettroit en sa signourie. Et depuis che temps, fist aulcunes besongnes dont elle acquist grande renommée, desquelles sera chi après plus à plain déclairié. Et lors qu'elle vint devers le roy, y estoit le duc d'Alenchon, le mareschal du roy, et aultres pluiseurs capitaines, car le roy avoit tenu grand conseil pour le fait du siége d'Orliens; et de là ala à Poitiers, et ycelle Pucelle avoecq luy.

Et brief ensievant, fut ordonné que ledit mareschal menroit vivres et aultres besongnes nécessaires audit lieu d'Orliens, à puissance. Si volt Jehenne la Pucelle aler avoecq, et fist requeste qu'on ly baillast harnas, pour ly armer et habillier, lequel ly fu baillié. Et tost après, leva son estendart et ala à Bloix, où l'assamblée se faisoit, et de là à Orliens avoecq les aultres. Si estoit tousjours armée de plain harnas; et, en che meysme voiage, se mirent pluiseurs gens de guerre soubz elle. Et quand elle fu venue en ycelle cité d'Orliens, on ly fist très grand chière, et furent moult de gens resjoys de sa venue, si comme vous orrez recorder plus à plein assés briefvement.

DE L'AN MIL CCCC XXIX.

Chap. LIX. — Comment la Pucelle Jehenne et pluiseurs capitainnes Franchoix rafraischirent la ville d'Orliens de vivres et de gens d'armes, et depuis levèrent le siége.

Après que les capitainnes des Angloix desusditz avoecq leurs gens heubrent, par l'espace de sept mois ou environ, continué leur siége entour la ville d'Orliens, et ycelle moult oppressée et travillié, tant par leurs engiens comme par les fortificacions et bastilles

qu'ilz y avoient faites en pluiseurs lieux, jusques au nombre de soixante, les assegiés, véans que par ycelle continuacion estoient en péril d'estre mis en la servitude et obéyssance de leurs ennemis, se conclurent et disposèrent de ad ce résister de tout leur povoir, et de y remédyer par toutes les manières que faire se pourroit. Si envoyèrent devers le roy Charles, adfin d'avoir ayde de gens et de vivres. Si leur furent envoyés de quatre à cinq cens combatans ou environ; et depuis en vinrent bien environ sept mil avoecq aulcuns vivres, qui estoient en vaisseaulx conduis parmy l'eaue de Loire d'yceulx gens d'armes; et avoecq eulx vint Jehenne la Pucelle, dont desus est faite mencion, et jusques à che jour avoit encore fait peu de choses dont il fust grand renommée.

Et lors ceulz de l'ost s'efforchèrent de conquerre les dessusditz vivres; mais ilz furent bien deffendus par ladicte Pucelle et ceulx qui estoient avoecq elle; si furent mis à sauveté; dont ceulx de la ville firent bonne chière, et furent moult joyeulx, tant pour la venue d'ycelle Pucelle comme pour les vivres dessusdiz. Et l'endemain, qui fust par ung joesdy, Jehenne la Pucelle se leva assés matin, et en parlant à pluiseurs capitainnes de la ville et aultres gens de guerre, les induict et admonesta moult fort par ses parolles, qu'ilz se armassent et la sievyssent, car elle vouloit aler, che disoit elle, assalir et combatre les ennemis, disant en oultre que bien sçavoit sans faille qu'ilz seroient vaincus.

Lesquelx capitainnes et aultres gens de guerre estoient tous esmerveilliés de ses parolles; dont la plus grand partie se mist en armes, et s'en alèrent avoecq

elle assalir la bastille de Saint-Leup, qui estoit moult forte, et avoit dedens de trois à quatre cens Angloix ou environ. Lesquelx assés tost furent conquis, mors et pris, et mis à grand meschief; et ladicte fortificacion fut toute demolie et mise en feu et en flambe. Si s'en retourna ladicte Pucelle Jehenne, atout ses gens d'armes, dedens la cité d'Orliens, où elle fut moult grandement et de toutes gens honnourée et festoyée. Et l'endemain, qui fut le vendredi, yssy ladicte Pucelle Jehenne de rechief hors de la ville, atout certain nombre de combatans, et ala assaillir la seconde bastille plaine d'Angloix, laquelle pareillement comme la première, fut gagnée et vaincue, et ceulx de dedans mors et mis à l'espée. Et après que ladicte Pucelle Jehenne heubt fait ardoir et embraser icelle seconde bastille, elle s'en retourna dedans la ville d'Orliens, où elle fu plus que devant exauchée et honnourée de tous les habitans d'ycelle. Et le samedi ensievant, assailly par grand vaillance et de grand voulenté la tresforte bastille du bout du pont, qui mervilleusement et poissamment estoit fortifiée, et si estoit dedans la fleur des milleurs gens de guerre d'Angleterre, et droittes gens d'armes d'eslite, lesquelx moult longuement et prudentement se deffendirent; mais che ne leur valy gaires, car par vive force et proesce de combatre, furent prins et conquis, et la grineur partie mis à l'espée. Entre lesquelx y fu mort ung très renommé et vaillant capitainne angloix, appelé Classedas, et avoecq lui le seigneur de Molins, le bailly d'Évreux, et pluiseurs aultres nobles hommes de grand estat.

Après laquelle conqueste retournèrent dedens la ville Jehenne la Pucelle et les Franchoix, à petite

perte de leurs gens. Et non obstant qu'à ches trois assaulx la dessusdicte Pucelle enportast la commune renommée d'en avoir esté conduiteresse, nienmains si y estoient tous les capitainnes, ou au mains la plus grand partie, qui, durant ledit siége, avoient esté dedans ladicte ville d'Orliens, desquelx pardesus est faite mencion, auxdiz assaulx. Et se y gouvernèrent chacun endroit soy si vaillamment comme gens de guerre doibvent faire en tel cas, tellement que en ches trois bastilles furent, que mors, que prins, de six à huit cens (1) combatans, et les Franchoix ne perdirent que environ cent hommes de tous estas.

Le dimenche ensievant, les capitainnes Angloix, est assavoir le conte de Suffort, Talebot, le segneur d'Escalles et aulcuns aultres, voians la prinse de leurs bastilles et la destruction de leurs gens, prinrent ensamble conclusion qu'ils se assambleroient et meteroient tous en une bataille seulle, en delaissant leur logis et fortificacion; et, en cas que les Franchoix les vouldroient combatre, ilz les attenderoient, ou se che non, ilz se departiroient en bonne ordonnance et retourneroient ès bonnes villes et forteresces de leur party.

Laquelle conclusion, ainsy qu'ilz l'avoient avisée, ilz l'entretinrent. Car che diemence, très matin, ilz habandonnèrent toutes leurs aultres bastilles, et en boutant les feux en aulcunes; puis se mirent en bataille, comme dit est, où ilz se tinrent assés bonne espace, attendant que les Franchoix les alassent combatre; lesquelx Franchoix n'eubrent talent de che faire

(1) *Mille* dans les éditions.

par l'exortacion de la Pucelle. Et adont les Angloix, qui véoient leur puissance malement affoiblie et trop diminuée, et aussi qu'il étoit impossible à eulx de là plus demourer, se pis ne vouloient faire, se mirent à chemin, et retournèrent en ordonnance ès villes et plaches tenans leur party. Si firent lors par toute la ville d'Orliens grand joie et grand esbaudissement, quand ainsy se veirent delivrés de leurs ennemis, et le remanant en aler à leur confusion; lesquelx par long temps les avoient grandement tenus en dangier. Sy furent envoyés pluiseurs gens de guerre dedans ycelles bastilles, où ilz trouvèrent aulcuns vivres et autres biens très largement, qui tantost par eulx furent portés à sauveté. Si en firent bonne chière, car il ne leur avoit gaire cousté. Et lesdites bastilles furent prestement arses et demolies jusques en terre, adfin que nulles gens de guerre ne se y pussent plus logier.

Chap. LX. — Comment le roy de Franche, à la requeste de la Pucelle et des aultres capitainnes estans à Orliens, leur envoia grans gens d'armes, pour aler sur ses ennemis.

En après les Franchoix estans dedens Orliens, est assavoir les capitainnes avoecq Jehenne la Pucelle, tous d'un commun accord, envoyèrent leurs messages devers le roy de France, à pluiseurs, lui racompter les victorieuses besongnes qu'ilz avoient faites, et comment les Angloix ses ennemis s'estoient départis et retournés en leurs garnisons, yceluy roy admonestant que sans délay leur envoiast le plus de gens de guerre qu'il pourroit finer, avoecq aulcuns grans segneurs, adfin qu'ilz pussent poursieuyr leurs ennemis, lesquelz estoient tous effraiés pour la perte qu'ilz avoient faite;

et aussy que luy mesme en sa personne se tirast avant en la marche. Lesquelles nouvelles furent au roy et à son conseil moult fort plaisantes; che fu bien raison. Si furent incontinent mandés à venir devers luy le connestable, le duc d'Alenchon, Charles, segneur de Labreth, et pluiseurs aultres grans segneurs, desquelx la plus grand partie furent envoyés à Orliens.

Et d'aultre part, certaine espace de temps après, le roy se traist à Gieu, et avoecq luy très grand nombre de combatans. Et ycheulx capitainnes qui par avant estoient à Orliens, et les prinches et grans segneurs, qui nouvellement y estoient venus, tinrent grans consaulx tous ensamble l'un avoecq l'autre, pour avoir advis s'ilz poursievroient les Angloix, èsquelx consaulx estoit première appelée Jehenne la Pucelle, qui pour che temps estoit en grand règne.

Finablement les Franchoix, environ le my may, dont le siége avoit esté levé à l'entrée d'yceluy mois, se mirent sur les champs jusques au nombre de cinq à six mil combatans, atout charroy et habillemens de guerre, et prinrent leur chemin droit vers Gargeaux, où estoit le conte de Suffort et ses frères, qui jà par avant avoient envoyé pluiseurs messages à Paris, devers le duc de Bethfort, lui nonchier la perte et la male aventure qui leur estoit advenue devant Orliens, en luy requérant que brief leur volsist envoyer souscours, ou aultrement ilz estoient en péril d'estre reboutés, et perdre pluiseurs villes et forteresces qu'ilz tenoient ou pays de Beausse et sur la rivière de Loire. Lequel duc de Bethfort, oyant ches males nouvelles, fu moult anoyeux et desplaisant; nientmains, lui considérant que il convenoit pourveoir aux choses plus nécessaires,

manda hastivement gens de tous pays estans en son obéyssance, et en fist assambler de quatre à cinq mil, lesquelx il fist mettre à chemin, et tirer droit vers le pays d'Orliens, soubz la conduite de messire Thomas de Rampston, du bastard de Thian et aulcuns aultres; auxquelx il promist que brief ensievant, il yroit après eulx atout plus grand puissance, qu'il avoit mandée en Angleterre.

Chap. LXI. — Comment la Pucelle, le connestable de Franche, et le duc d'Alenchon et leurs routes conquirent la ville de Gargeaux; et la bataille de Patay, où les Franchoix desconfirent les Angloix.

Or est vérité que le connestable de France, le duc d'Alenchon, Jehenne la Pucelle, et les aultres capitainnes franchoix estans tous ensemble sur les champs, comme il est dit desus, chevaulcèrent tant par aulcunes journées, qu'ilz vindrent devant Gargeaux, où estoit le desusdit conte de Suffort, et de trois à quatre cens de ses gens avoecq les habitans de la ville, qui tantost en toute dilligence se mirent en ordonnance de deffense; mais en brief ilz furent assez tost avironnés de toutes pars desditz Franchoix. Et de fait les commenchièrent en pluiseurs lieux à assaillir moult radement; lequel assault dura assez bonne espace, terrible et moult merveilleux. Toutefois, ycheulx Franchoix continuèrent si asprement oudit assault, que, malgré leurs adversaires, par forche d'armes, entrèrent dedens la ville, et par prouesce le conquirent. A laquelle entrée furent ochis trois cens combatans angloix, desquelz fu l'un d'yceulx des frères du conte de Suffort; lequel conte, avoecq luy son aultre frère, le segneur de la Poulle, furent fais prisonniers, et

de leurs autres gens jusques à soixante hommes ou au desus.

Ainsi doncques ceste ville et chasteau de Gargeaux, conquise et subjuguée, comme dit est, lesditz Franchoix se rafreschirent tout à leur aise en ycelle, et après, eulx partans de là, alèrent à Meun, qui tantost leur fist obéyssance; et d'aultre part s'enfuyrent les Angloyx, qui tenoient La Freté-Hubert, et se boutèrent tous ensamble à Bosengi (1); jusques auquel lieu ilz furent cachiés et poursievis des Franchoix, lesquelx se logèrent devant eulx en pluiseurs lieux, et tousjours Jehenne la Pucelle ou front devant, atout son estendart. Et lors, par toutes les marches de là environ, n'estoit plus grand bruit ne renommée comme il estoit d'elle, et de nul aultre homme de guerre.

Et adont les principaulx capitainnes angloix, qui estoient dedens ladite ville de Bosengi, voians, par la renommée d'ycelle Pucelle, fortune estre ainsi du tout tournée contre eulx, et que pluiseurs villes et forteresses estoient desjà mises en obéyssance de leurs ennemis, les unes par vaillance d'armes et forche d'assault, et les aultres par traictié; et aussy que leurs gens, pour la plus grand partie, estoient moult esbahis et espoantés, et ne les trouvoient pas de tel propos de prudence qu'ilz avoient acoustumé, ains estoient très desirans d'eulx retraire sur les marches de Normendie : si ne sçavoient que faire, ne quel conseil eslire, car ilz ne sçavoient estre adcertenés ne asseurés d'avoir en brief souscours. Et pour tant, tout con-

(1) Baugency.

sidéré les besongnes desusdictes, ilz traictièrent avoecq les Franchoiz qu'ilz s'en yroient atout leurs biens, sauf leurs corps et leurs vies, par condicion qu'ilz renderoient la place en l'obéyssance du roy Charles ou de ses commis. Lequel traictié ainsy fait, lesdiz Angloix se departirent, prenans leur chemin parmy la Beauce, en tirant vers Paris. Et les Franchoiz entrèrent joieusement dedans Bosengy, et prinrent conclusion par l'exortacion de Jehenne la Pucelle, qu'ilz yroient au devant des Angloiz, qui des parties vers Paris venoient pour les combatre, comme on leur avoit donné à entendre : laquelle chose estoit véritable. Si se mirent derechief à plains champs; et venoient à eulx chacun jour gens nouveaulx de pluiseurs marches. Et furent adont ordonnés le connestable, le marescal de Bousach, La Hire, Pothon et aucuns aultres capitainnes, de faire l'avant-garde; et le sourplus, comme le duc d'Alenchon, le bastard d'Orliens, le mareschal de Rois, estoient conduicteurs de la bataille qui sievoit d'assés près ladicte avant-garde, et pouvoient estre environ de six à huit mil (1) combatans. Et fut demandé à Jehenne la Pucelle, par aulcuns des prinches là estans, quelle chose il estoit de faire et que bon luy sembloit à ordonner; laquelle respondy qu'elle sçavoit bien pour vray que leurs anchiens adversaires les Angloix venoient pour eulx combatre; disant oultre que, au nom de Dieu, on alast hardiement contre eulx, et que sans faille ilz seroient vaincus. Et aulcuns luy demandèrent où on les trouveroit; et elle dist : « Chevaulchiez hardiement, on aura bon conduict. »

(1) Les éditions portent de *huit à neuf mille*.

Adonc toutes gens d'armes se mirent en bataille, et en bonne ordonnance tirèrent leur chemin, ayans des plus expers hommes de guerre montés sur fleurs de coursiers, alant devant pour descouvrir leurs ennemis, jusques au nombre de soixante ou quatre-vingtz hommes d'armes. Et ainsy par certainne longue espace chevaulchant, vinrent par ung jour de samedi à une grande demie lieue près d'un gros village nommé Patay; en laquelle marche les desusdiz coureurs franchoiz veyrent de devant eulx partir ung cherf, lequel adrecha son chemin droit pour aler à la bataille des Angloix, qui jà s'estoient mis tous ensemble, est assavoir, yceulx venans de Paris, dont desus est faite mencion, et les aultres qui estoient partis de Bogenci et des marches d'Orliens. Pour la venue duquel cherf, qui se féri, comme dit est, parmy ycelle bataille, fut desdiz Angloiz eslevé ung très grand cry; et ne sçavoient pas encore que leurs ennemis fussent si près d'eulx. Pour lequel cry les desusdiz coureurs françois furent adcertenés que c'estoient les Angloiz, car ilz les veyrent adont tout à plain; et pour che renvoyèrent aulcuns d'eulx vers leurs capitainnes, pour les advertir de che qu'ilz avoient trouvé, et leur firent sçavoir que par bonne ordonnanche ilz chevaulchassent avant, et qu'il estoit heure de besongnier. Lesquelx prestement se reparèrent de tous poins, et chevaulchièrent bien et hardiement, si avant qu'ilz perchurent et veyrent tout à plain leurs ennemis. Lesquelz, sachans pareillement la venue des Franchoix, se préparèrent diligamment pour les combatre, et volrent descendre à pied emprès une haye qui estoit assés près d'eulx, adfin que par derrière ne peussent estre sousprins des

Franchoix; mais aulcuns des capitainnes ne furent point de che bien contens, et dirent qu'ilz trouveroient plache plus advantageuse.

Pour quoy ilz se mirent au chemin en tournant le doz à leurs ennemis, et chevaulchèrent jusques à ung aultre lieu, environ à ung petit demy quart de lieue loing du premier, qui estoit assez fort de hayes et de buissons; ouquel, pour che que les Franchoix les quoitoient de moult près, mirent pied à terre, et descendirent la plus grand partie de leurs chevaulx. Et alors l'avant-garde des Franchoix, qui estoit desirant et ardent en courage pour assambler aux Angloix, par che que depuis ung peu de temps en chà les avoient assayés et trouvés de assés meschant deffence, se férirent de plains eslais dedens yceulx Angloix, et d'un hardi courage et grand voulenté les envayrent si vigueureusement et tant soubdainement, avant qu'ilz peussent estre mis du tout en ordonnance, que meysmement messire Jean Fastocq et le bastard de Thian, chevalier, avoecq grand nombre de leurs gens, ne se mirent point à pied avoecq les aultres, ains se départirent en fuiant à plain cours pour sauver leurs vies. Et entre tant, les aultres, qui estoient deschendus à pied, furent tantost de toutes parts adviromnés et combatus par yceulz Franchoix, car ilz n'eubrent point loisir d'eulx fortifier de peuchons aguisiés, par la manière qu'ilz avoient acoustumé de faire. Et pour tant, sans che qu'ilz feyssent grand dommage aux Franchoiz, ilz furent en assés brief terme et légièrement rués jus, desconfis et du tout vaincus. Et y eubt mors desus la plache, d'yceulx Angloix environ dix-huit cens, et en y heubt de prison-

niers de cent à six vingts; desquelz estoient les princhipaulx, les seigneurs d'Escalles, de Tallebot, de Hongreffort, messire Thomas de Rampston, et pluiseurs aultres des plus notables, jusques au nombre desusdit. Et de cheulx qui y furent mors, furent les princhipaulx est assavoir.... (1); et les aultres estoient toutes gens de petit estat et moyen, telx et si fais qu'ilz ont acoustumé de amener de leur pays mourir en France.

Après laquelle besongne, qui fut environ deux heures après miedi, tous les capitainnes franchois se rassamblèrent ensamble, en regraciant dévottement et humblement leur créateur. Et menèrent grand liesce l'un avoecq l'aultre pour leur victoire et bonne fortune; et se logèrent chelle nuit en icelle ville de Patay, qui siet à deux lieus près d'Yenville, en Beausse; de laquelle ville cheste journée porte le nom perdurablement. Et l'endemain, lesdiz Franchoix retournèrent atout leurs prisonniers, et les riches despoulles des Angloix qui mors estoient. Et ainsy entrèrent en la cité d'Orliens, et les aultres de leurs gens ès marches d'entour et à l'environ, où ilz furent grandement conjoys de tout le peuple. Et, par especial, Jehenne la Pucelle acquist en icelles besongnes si grand louenge et renommée, qu'il sambloit à toutes gens que les ennemis du roy n'euyssent plus puissance de résister contre elle, et que brief, par son moyen, le roy deust estre remis et restabli du tout en son royaume. Si s'en alla avoecq les aultres prinches et capitainnes devers le roy, qui de leur retour fu

(1) Lacune dans les manuscrits et dans les éditions.

moult resjoy, et fist à tous très honnourable récepcion.

Après laquelle, brief ensievant fu prinse par yceluy roy, avoecq cheulx de son conseil, conclusion de mander par tous les pays de son obéyssance, le plus de gens de guerre qu'il pourroit finer, adfin qu'il se peust bouter avant en marche, et poursievyr ses ennemis.

Item, à la journée de la bataille de Patay, avant que les Angloix seussent la venue de leurs ennemis, messire Jean Fastocq, qui estoit ung des princhipaulx capitainnes, et qui s'en estoit fuy sans cop férir, assambla en conseil avoecq les aultres, et fist pluiseurs remonstranches : est assavoir, comment ilz sçavoient la perte qu'ilz avoient faicte de leurs gens devant Orliens, à Yènville, et en aulcuns aultres lieux : pour lesquelles ilz avoient du pire; et estoient leurs gens moult esbahis et effraés, et leurs ennemis, au contraire, estoient moult enorguellis et resvigurés. Pour quoy il consilloit qu'ilz se retrayssent ès chasteaulx et lieux tenans leur party là à l'environ, et qu'ilz ne combatissent point leurs ennemis si en haste, jusques ad ce qu'ilz fussent mieulx rasseurés; et aussy que leurs gens fussent venus d'Angleterre, que le régent debvoit envoyer briefment. Lesquelles remonstranches ne furent point bien agréables à aulcuns des capitainnes, et par especial à messire Jehan de Tallebot; et dist, que se ses ennemis venoient, qu'il les combatroit. Et par che que, comme dit est, ledit Fastocq s'enfuy de la bataille sans cop férir, fu pour cheste cause grandement repprouché quant il vint devers le duc de Bethefort, son segneur; et, en conclusion, lui fu osté l'ordre du blancq jartier, qu'il portoit entour la

jambe. Mais depuis, tant en partie comme pour les desusdictes remonstranches qu'il avoit faites, qui sambloient assez raisonnables, comme pour pluiseurs aultres excusanches qu'il mist avant, luy fut, par sentence de prochès, rendue ladite ordre de la jartière, jà soit-il qu'il en sourdist grant débat depuis entre ycelui Fastocq et sire Jehan de Thalebot, quand il fu retourné d'estre prisonnier de la bataille desusdicte.

A cheste besongne, furent fais chevaliers, de la partie des Franchois, Jaque de Milly, Gille de Saint-Symon, Loys de Marchongnet, Jehan de le Haye, et pluiseurs aultres vaillans hommes.

Chap. LXIII. — Comment Charles, roy de Franche, se mist sur les champs atout grand foison de chevalerie et de gens d'armes ; auquel voiage mist en son obéyssance plusieurs villes et cités.

Item, durant le temps desusdit, Charles, roy de France, assambla à Bourges en Berri très grande multitude de gens d'armes et de trait; entre lesquelx estoient le duc d'Alenchon, Charles de Bourbon, conte de Clermont, et Artus, connestable de France, conte de Richemont, Charlez d'Anjou son biau-frère, et frère au roi Renier de Secile, le bastard d'Orliens et le cadet d'Ermignach, Charles, segneur de Labreth, et pluiseurs aultres haulx hommes et puissans barons des ducées et contées d'Acquitainne, de Gascongne, de Poitou, de Berry, et pluiseurs aultres bons pays. Avoecq tous lesquelx se mist sur les champs, et de là vint à Gien-sur-Loire; tousjours Jehenne la Pucelle avoecq luy, et en sa compaignie ung praicheur nommé frère Richard, de l'ordre de saint Augustin,

qui nagaires avoit esté debouté de la ville de Paris et d'aultres lieux, où il avoit fait pluiseurs prédicacions, en l'obéyssanche des Angloiz, pour che que en ycelles se moustroit trop plainement estre favourable et estre de la partie des Franchoix.

Duquel lieu de Gien prins son chemin en venant vers Ausoirre. Toutefois le connestable, atout certain nombre de gens d'armes, s'en ala en Normendie devers Évreux, pour empeschier les garnisons du pays, qu'ilz ne se peussent assambler avoecq le duc de Bethfort. Et d'aultre part, le cadet d'Ermignach fu renvoyé et commis à garder la ducée d'Aquitainne et de Bourdeloix. Ouquel chemin, ycelui roy mist en son obéyssance deux petites bonnes villes qui tenoient le party du roy Henry, est à savoir Saint-Flourentin et Saint-Jargeau (1) : ycelles prometant de faire d'ore en avant au desusdit roy et à ses commis, tout che que bons et loyaulx subjectz doibvent faire à leur souverain segneur; en prenant aussy dudit roy sceurté et promesse qu'il les feroit gouverner et maintenir en bonne justice, et seloncq leurs anchiennes coustumes.

Et de là il vint audit lieu d'Ausoirre; si envoia sommer ceulz de la ville, qu'ilz le volsissent receppvoir comme leur naturel et droiturier segneur; lesquelx de che faire ne furent point contens de plainne venue. Nientmains pluiseurs ambassadeurs furent envoyés d'un coté et d'aultre. Si fu en la fin traictié fait entre les parties; et promirent cheulx de ladite ville d'Aussoirre, qu'ilz feroient au roy telle et pareille obéyssance que feroient ceulx des

(1) Saint-Fargeau.

villes de Troyes, Chalons et Rains. Et, par ainsy, en administrant aux gens du roy vivres et aultres denrées pour leur argent, ilz demourèrent paisibles; et les tint le roy pour excusés pour cheste fois.

Et de là vint le roi à Troyes, en Champaigne, et se loga tout à l'environ; et y fu trois jours avant que cheulx de la ville le volsissent recepvoir à segneur. En la fin desquelz, parmy certainnes promesses qui leur furent faites, ilz lui firent plainne ouverture; et mirent luy et ses gens dedens leur ville, où il oyt messe. Et, après les sairemens acoustumés, fais des unes parties aux aultres, le dessusdict roy retourna en son logis aux champs, et fist publyer par pluiseurs fois, tant en son ost comme en la ville, sur le hart, que homme, de quelque estat qu'il fust, ne meffesist riens à ceulx de la ville de Troyes, ne aux aultres qui s'estoient mis en son obéyssance. Et en che meysme voiage faisoient l'avant-garde les deux mareschaulx de France, est assavoir Bousach et le segneur de Rais, avoecq lesquelz estoient La Hire, Pothon de Sainte-Treille, et aulcuns aultres capitainnes. Durant lequel voiage, se rendirent en l'obéyssance d'ycelui roy Charles, très grand nombre de bonnes villes et chasteaulx, à l'environ des marches où il passoit. Desquelles reddicions déclairier chacune à part ly, je m'en passe pour cause de briefté.

Chap. LXIV.—Comment le roy Charles de France, atout grande et noble chevalerie, et atout grand nombre de gens d'armes, s'en vint en la cité de Rains, où il fut sacré.

Item, Charles, roy de France, luy estant à Troyes en Champaigne, comme dit est desus, vinrent devers

luy aulcuns députés de Chalons en Champaigne, qui luy apportèrent les clefz de leur ville et cité, en luy prometant, de par ychelle, faire toute obéyssanche. Après la venue desquelx, ledit roy vint audit lieu de Chaslons, où il fut des habitans benignement et en grand humilité recheu. Et là pareillement luy furent apportées les clefz de la ville de Rains, en luy prometant, comme desus, faire toute obéyssance, et le recepvoir comme leur naturel segneur.

En laquelle cité de Rains, nagaires avoit esté le segneur de Saveuses, de par le duc de Bourgongne, avoecq certain nombre de gens d'armes, pour ycelle ville tenir en l'obéyssance du roy Henry et du desusdit duc de Bourgongne. Lequel segneur de Saveuses, venu à Rains, par le gouverneur et grand nombre des habitans luy fu promis de eulx entretenir du party et en la querelle du roy Henry et d'yceluy duc, jusques à la mort; mais, non obstant che, pour la cremeur qu'ilz avoient de la Pucelle, qui faisoit de grans merveilles, comme on leur donnoit à entendre, se rendirent en l'obéyssance du roy Charles, jà soit che que le segneur de Chastillon et le segneur de Saveuses, qui estoient leurs capitainnes, leur remoustrassent et vouloient donner à entendre le contraire. Lesquelx deux segneurs, véans leur voulenté et affection, se departirent de ladicte ville de Rains; car en leurs remonstranches, ceulx de ladicte ville n'avoient en riens voulu entendre, ains leur avoient fait responces dures et assés estranges. Lesquelles oyes, yceulx segneurs de Saveuses et de Chastillon retournèrent au Chasteau-Thiery.

Sy avoient dès lors yceulx de Rains prins conclusion, l'un avoecq l'autre, de rechepvoir le desusdit

roy Charles. Laquelle chose ilz firent, comme dit est desus, tant par le moyen de l'archevesque d'ycelle ville de Rains, lequel estoit chanchelier du roy Charles, comme par aulcuns aultres. Si entra le roy dedens ladicte ville et cité de Rains, le vendredy, seiziesme jour de jullet (1), avoecq très grand nombre de sa chevalerie ; et le diemence ensuivant, fu par ledit archevesque, consacré et couronné à roy, dedens l'église Nostre-Dame de Rains, présens ses prinches et prelas, et toute la baronnerie et chevalerie qui là estoient.

Là estoient le duc d'Alenchon, le conte de Clermont, le segneur de La Tremoulle, qui estoit son princhipal gouverneur, le segneur de Beaumanoir, Breton, le segneur de Mailly en Touraine (2) : lesquelz estoient en habis royaulx, représentans les nobles pers de France, qui point n'estoient au faire le noble sacre et couronnement desusdit. Si avoient esté les desusdiz pers absens évoquiés et apellés devant le grand autel de ladicte église par le roy d'armes de France, ainsy et par la manière qu'il est acoustumé de faire.

Après lequel sacre fait et acompli, le roy ala disner en l'ostel épiscopal de l'archevesque, les seigneurs et prelaz en sa compaignie. Et sist à sa table ledit archevesque de Rains; et servirent le roy, à son disner, le duc d'Alenchon et le conte de Clermont, avoecq pluiseurs aultres grans segneurs. Et fist le roy, le

---

(1) Et non *sixiesme* comme dans les éditions, ce qui a fait faire des dissertations sans fin aux critiques des siècles derniers.

(2) C'est-à-dire *Maillé*.

jour de son sacre, trois chevaliers dedens l'église, desquelz le damoiseau de Commarchis en fu l'un. Et, à son departement, laissa en la cité de Rains, pour capitainne, Anthoine de Hellande, nepveu dudit archevesque. Et, l'endemain, se departy de ladicte ville, et s'en ala en pélerinage à Corbeni, visiter Saint-Marcou. Auquel lieu luy vinrent faire obéyssance cheulx de la ville de Laon, si comme avoient fait les aultres bonnes villes et cités desudictes. Duquel lieu de Corbeny, le roy ala à Soissons et à Provins, qui, sans contredict, luy firent plaine ouverture; et constitua lors La Hire nouvel bailly de Vermendoix, au lieu de messire Colard de Mailly, qui par avant y estoit commis de par le roy Henry d'Engleterre.

Et, après, s'en vint le roy et ses gens devant Chasteau-Thery, où estoient dedens le segneur de Chastillon, Jehan de Croy, Jehan de Brimeu, et aulcuns aultres nobles de la partie du duc de Bourgongne, atout quatre cens combatans, ou environ : lesquelz, tant pour che qu'ilz sentoient la communaulté de la ville incliner à faire obéyssance au roy Charles, comme pour che qu'ilz n'atendoient mie brief souscours, et n'estoient mie pourveus à leur plaisir, rendirent ycelle forte ville et chastel en l'obéyssanche du roy Charles, et s'en partirent sauvement, atout leurs biens. Si s'en alèrent à Paris, devers le duc de Bethfort, qui lors faisoit grand assamblée de gens d'armes, pour venir combatre le roy Charles et sa puissanche.

Chap. LXV. — Comment le duc de Bethfort fit moult grand assemblée de gens d'armes pour aller combatre le roy Charles ; et comment il luy envoya unes lettres.

En che meysme temps, le duc de Bethfort, régent, atout dix mille combatans, ou environ, qu'il avoit assamblés d'Engleterre, de Normendie, et d'aulcunes autres marches de Franche, se tira de Rouen à Paris; et de là, par pluiseurs journées, tendant à rencontrer le roy Charles, pour à ycelui livrer bataille, s'en ala par le pays de Brie, à Moustreau où fault Yonne; duquel lieu il envoia ses mesages devers le desusdit roy, portans ses lettres seellées de son seel, desquelles la teneur s'ensieut.

« Nous, Jehan de Lancastre, régent de France et duc de Bethfort, sçavoir faisons à vous, Charles de Valoix, qui vous soliez nommer daulphin de Viennoix, et maintenant, sans cause, vous dittes roy; pour che que torchionnierement avés de nouvel entreprins contre la couronne et la signourie de très hault et exelent princhе, et mon souverain segneur, Henry, par la grace de Dieu, vray, naturel et droiturier roy de Franche et d'Engleterre, par donnant à entendre au simple peuple que venez pour luy donner paix et sceurté : che que n'est pas, ne puet estre, par les moyens que avés tenus et tenés, qui faittes seduire et abuser le peuple ignorant, et vous aydiez plus de gens supersticieux et reprouciés, comme d'une femme desordonnée et diffamée, estant en habit d'homme et de gouvernement dissolut, et aussy d'un frère mendiant, appostat et sédicieux, comme nous sommes in-

formés; tous deux, seloncq la Saincte Escripture, abhominables à Dieu; qui, par forche et puissance d'armes, avez occupé, ou pays de Champaigne et aultre part, aulcunes cités, villes et chasteaulx apertenans à mondit segneur le roy, et les subjectz demourans en ycelles contraint et induict à desloyaulté et parjurement, en leur faisant rompre et violer la paix finalle des royaumes de France et d'Engleterre, sollempnellement jurée par les rois de France et d'Angleterre, qui lors vivoient, et les grans segneurs, pers, prelatz, barons, et les troiz estas de che royaume :

« Nous, pour garder et deffendre le vray droit de mondit seigneur le roy, et vous et vostre puissance rebouter de ses pays et signouries, à l'ayde du Tout-Puissant, nous sommes mis sus, et tenons les champs en nostre personne et en la puissanche que Dieu nous a donnée; et comme bien avés sceu et sçavez, vous avons poursievy et poursievons de lieu en lieu pour vous cuidier trouver ou rencontrer : che que n'avons encore peu faire pour les advertissements que avez fais et faites.

« Pour quoy nous, qui, de tout nostre cœur desirons l'abrégement de la guerre; vous sommons et requérons que, se vous estes tel princhе qui querés honneur, et ayés pitié et compacion du poure peuple chrestien, qui tant longuement à vostre cause a esté inhumainement traictié et foulé et opprimé, et que briefment soit hors de ches afflictions et doleurs, sans plus continuer la guerre : prenés ou pays de Brie, où nous et vous sommes, ou en l'Isle de France qui est bien prouchain de nous et de vous, aulcune plache aux champs convignable et raisonnable, avoecq

jour brief et compétent, et tel que la prouchaineté des lieux où nous et vous sommes pour le présent le puet souffrir et demander; auxquelx jour et plache, se comparoir y voulés en vostre personne, avoecq le conduict de la diffamée femme et apostat desusdictz, et tous les parjures, et aultre puissance telle que vouldrés et pourrés avoir, nous, au plaisir de Nostre Segneur, y comparerons, ou monseigneur le roy en nostre personne. Et lors, se vous voulés aulcune chose offrir ou mettre avant, regardant le bien de paix, nous l'orrons, et ferons tout che que bon prinche catholique doibt et puet faire, et tousjours sommes et serons enclins et voluntaires à toutes bonnes voies de paix non fainte, corrompue, dissimulée, violée ne parjurée, comme fut à Moustereau où fault Yonne, chelle dont, par vostre coulpe et consentement, s'ensievy le terrible, détestable et cruel murdre commis contre loy et honneur de chevalerie, en la personne de feu nostre très chier et très amé père, le duc Jehan de Bourgongne, cuy Dieux pardoinst. Par le moyen de laquelle paix par vous enfrainte, violée et parjurée, sont demourés et demeurent à tousjours mais tous nobles et aultres sujects de che royaume et d'ailleurs, quittes et exempz de vous et de vostre signourie, à quelque estat que vous ayez peu et povez venir; et tous sairemens de féaulté et de subjection, les avez absolz et acquitiés, comme par voz lettres pattentes signées de vostre main et de vostre seel, puet clerement apparoir.

« Toutevoies, se, pour l'yniquité et malice des hommes, ne pouvons proufiter au bien de paix, chacun de nous pourra bien garder et deffendre à l'espée

sa cause et sa querelle, ainsy que Dieu, qui est le seul juge et auquel, et non à aultre, mondit segneur a à respondre, luy en donnera grace : auquel nous supplions humblement, comme à chelui qui scet et congnoist le vray droit et légitime querelle de mondit segneur, que disposer en voelle à son plaisir ; et par ainsy le peuple de che royaume, sans telx foulemens et oppressions, pourra demourer en longue paix et sceur repos, que tous rois et prinches christiens, qui ont gouvernement, doibvent querir et demander.

« Si nous faites savoir hastivement, et sans plus delayer ne passer temps par escriptures ne argumens, che que faire ne vouldrés ; car se, par vostre défault, plus grans maulx, inconvéniens, continuacions de guerre, pilleries, et ranchonnemens et occisions de gens, et dépopulacions de pays adviennent, nous prenons Dieu en tesmoing, et protestons devant luy et les hommes, que n'en serons point en cause, et que nous avons fait et faisons nostre debvoir, et nous mettons et voulons mettre en tous termes de raison et d'honneur, soit préalablement par le moyen de paix, ou par journée de bataille, de droit prinche, quand aultrement entre puissans et grans parties ne se pueent faire.

« En tesmoing de che, nous avons fait seeller ces presentes de nostre seel.

« Donné audit lieu de Moustreau où fault Yonne, le septiesme jour d'aoust, l'an de grace mil quatre cens vingt-nuef. »

Ainsy signé : « Par Monsegneur le régent du royaume de France, duc de Bethfort. »

Chap. LXVI. — Comment le roy Charles de France et le duc de Bethfort, et leurs puissances, rencontrèrent l'un l'autre vers le Mont Espilloy.

Item, après les besongnes desusdictes, le duc de Bethfort, veant qu'il ne povoit rencontrer le roy Charles et sa puissance à son advantaige, et que pluiseurs villes et forteresses se rendoient à luy sans cop férir ni faire quelque resistence, il se retira à tout sa puissance sur les marches de l'Isle de France, adfin de obvyer que les princhipales villes ne se tournassent contre luy, comme avoient fait les aultres. Et d'aultre part, le roy Charles, qui jà estoit venu à Crespy, où il avoit été recheu et obéy comme souverain, se trait, à tout sa puissance, parmi le pays de Brie, en approuchant Senlis : auquel lieu les deux puissanches desusdictes, est à savoir du roy Charles et du duc de Bethfort, trouvèrent l'un l'autre assés près du Mont Espilloy, dalès une ville nommée Le Bar (1).

Si furent de chacune partie faites grandes preparacions, adfin de trouver advantage pour combatre l'un contre l'autre, et prinst le duc de Bethfort sa plache en assés fort lieu; et adossèrent aulcuns lieux, par derrière et de costé, de fortes hayes d'espines; et au front devant estoient mis les archiers en ordonnance tous à pied, ayant chacun devant luy peuchons aguisiés fichiés devant eulx; et ledit régent atout sa signourie et aultres nobles, estoient assez près desditz archiers en une seulle bataille, où il y avoit entre aultres ensaignes, deux bannières, l'une de Franche et l'autre d'Angleterre. Et si estoit avoecq

(1) C'est-à-dire *Baron*.

ycelles l'estendart de saint George : laquelle bannière portoit pour ce jour Jehan de Villiers, chevalier, seigneur de l'Isle-Adam. Et estoient lors avoecq ledit duc de Bethfort, de six à huit cens combatans des gens du duc de Bourgongne, desquelx les princhipaulx estoient : le segneur de l'Isle-Adam, Jehan de Croy, Jehan de Crequi, Anthoine de Béthune, Jehan de Fosseux, le segneur de Saveuses, messire Hue de Lannoy, Jehan de Brimeu, Jean de Lannoy, messire Simon de Lalain, Jehan, bastard de Saint-Pol, et pluiseurs aultres hommes de guerre, desquelx les aulcuns en che meysme jour furent fais nouveaulx chevaliers. Et le fu fait ledit bastard de Saint-Pol de la main du duc de Bethfort; et les aultres, comme Jehan de Croy, Jehan de Crequi, Anthoine de Béthune, Jehan de Fosseux, le Liégoix de Humières, par les mains d'aulcuns aultres notables chevaliers.

Après lesquelles besongnes ainsi mises en conduite, est assavoir les Angloix et ceulz de leur nacion tous ensamble estoient du costé de ladicte bataille, de la main senestre, et les Picars et aultres de la nacion de France estoient à l'autre costé. Et se tinrent ainsy en bataille, comme dit est, par très longue espace; et estoient mis si advantageusement, que leurs ennemis ne les povoient envayr par derrière, sinon à trop grand dommage et dangier; et avoecq ce estoient pourveus et rafreschis de vivres et aultres necessités de la bonne ville de Senlis, dont ilz estoient assés près.

D'aultre part, le roy Charles, avoecq ses prinches et capitainnes, fist ordonner ses batailles. Et furent en son avant-garde la plus grand partie des plus vaillans et plus expers hommes de guerre de sa compaignie; et

les aultres demourèrent en sa bataille, excepté aulcuns qui furent commis sur le derrière au lez vers Paris, par manière de arrière-garde. Et avoit avoecq ledict roy très grand multitude de gens, trop plus sans comparison qu'il n'y avoit en la compaignie des Angloix. Si y estoit Jehenne la Pucelle, tousjours ayant diverses oppinions, une fois voellant combatre ses ennemis, et aultre fois non. Nientmoins les deux parties, comme dit est, estans l'un devant l'autre prestz pour combatre, furent ainsy, sans eulx désordonner, par l'espace de deux jours et deux nuis ou environ. Durant lequel temps y eult pluiseurs grandes escarmuches et assauts, lesquelles racompter chescune à part soy seroit trop longue chose; mais entre les autres en y heubt une, dure et ensanglentée, au costé vers les Picars, laquelle dura bien l'espace d'heure et demie. Et y estoient, du costé du roy Charles, grand parti d'Escochoix, et aultres gens en très grand nombre, qui très fort et asprement se combatirent; et par especial les archiers d'ycelles parties tirèrent de leur trait moult courageusement et en très grand nombre l'un contre l'autre.

Si cuidoient aulcuns des plus sachans desdictes parties, veans la besongne ainsi multiplier, que point ne se dussent partir l'un de l'autre, que l'une des parties ne fust desconfite et vaincue. Toutefois, ilz se traisrent les ungz arrière des aultres; mais che ne fu mie qu'il n'y en demourast de chacune partie de mors et blechiés largement. Pour laquelle escarmuche le duc de Bethfort fu grandement content des Picars, pour che que à celle fois s'estoient portés vaillamment. Et après qu'ilz se furent retrais, vint ledit duc de Bethfort au

long de leur bataille, les remerchier en pluiseurs lieux moult humblement, disant : « Mes amis, vous estes « très bonne gent, et avés soustenu grand faix pour « nous, dont nous vous merchions très grandement, « et vous prions, s'il vous vient aulcun affaire, que « vous persevérés en vostre vaillandise et hardement. »

Esquelz jours, ycelles parties estoient en grand haine les ungz contre les aultres; et n'estoit homme, de quelque estat qu'il fust, qui fust prins à finances; ains mettoient tout à mort sans pitié ne miséricorde che qu'ilz povoient attaindre l'un de l'autre. Et, comme je fus informé, en toutes ces escarmuches, heubt de mors environ trois cens hommes des deux parties, mais je ne sçay de quel costé en y heubt le plus. En la fin desquelz deux jours desusdiz ou environ, les deux parties se deslogèrent les ungz de devant les autres, sans plus riens faire.

Chap. LXIX. — Comment la ville de Compiengne se rendyt au roy Charles, et du retour des ambassadeurs de France, qui estoient alés vers le duc de Bourgongne.

Item, après que le roy Charles de France fu retourné de la journée de Senlis, où luy et le duc de Bethfort avoient esté à puissance l'nn contre l'autre, comme dit est desus, et il fut revenu à Crespi en Valoix, yllecq lui furent apportées nouvelles que cheulx de la ville de Compiengne luy vouloient faire obéyssance; et pour tant, sans nul delay, ala audit lieu de Compiengne, où il fu des habitans recheu en grand liesce, et se loga en son hostel royal.

Auquel lieu retournèrent devers luy son chanche-

lier et ses aultres ambassadeurs (1), que par avant il avoit envoyés devers le duc de Bourgongne; avoecq lequel et cheulx de son conseil, ilz avoient tenu pluiseurs destrois parlemens. Nientmoins ilz n'avoient riens concordé ; mais en conclusion avoient esté d'acord que ledit duc envoieroit sa légacion devers le roy Charles, pour, au surplus, avoir advis et entretenement. Si fus alors informé (2) que la plus grand partie des princhipaulx consilliers du duc de Bourgongne avoient grand desir et affection que ycelles deux parties fussent reconciliées l'une avoecq l'autre. Toutefois, maistre Jehan de Thoisy, évesque de Tournay, et messire Hue de Lannoy, qui prestement venoient de devers le duc de Bethfort, et avoient de par luy charge de faire aulcunes remonstranches audit duc de Bourgongne, en luy admonestant de faire entretenir le sairement qu'il avoit fait au roy Henry, n'estoient pas bien contemptz que ledit traictié se feyst. Sur la parolle desquelz fu la besongne atargiée, et prinse aultre journée d'envoyer devers le roy Charles légacion, comme dit est. Pour laquelle faire furent commis messire Jehan de Luxembourg, l'évesque d'Arras, messire David de Brimeu et aulcunes aultres notables et discrètes personnes.

---

(1) Christophe de Harcourt, le seigneur de Dampierre, celui de Fontaines et Raoul de Gaucourt. Le voyage de ces ambassadeurs à Arras, est raconté dans le chapitre LXVII de Monstrelet, que nous ne rapportons pas ici.

(2) Les éditions portent *si furent alors informés*. La leçon de notre ms. donne plus d'importance à ce passage, puisque c'est Monstrelet lui-même qui parle sous son autorité des dispositions bienveillantes du conseil de Bourgogne à l'égard de Charles VII.

Chap. LXX. — Comment le roy de France fist assalir la cité de Paris.

Item, le roy Charles de France, luy estant à Compiengne, luy furent apportées certainnes nouvelles que le duc de Bethfort, régent, à tout sa puissanche, s'en aloit en Normendie pour combatre le connestable, lequel vers Évreux, travilloit fort le pays. Et pour tant, yceluy roy Charles, après qu'il heubt esté dedens la ville de Compiengne douze jours ou environ, il se party de là, et laissa Guillaume de Flavy, capitainne d'ycelle; et à tout son ost s'en ala à Senlis, laquelle cité se rendy au roy par traictié. Si se loga dedens avoecq grand partie de ses gens, et les aultres se logèrent ès villages environ. Esquelx jours aussy firent obéyssance au roy desusdit pluiseurs villes et forteresces, est assavoir Biauvaix, Creel, le Pont-Saint-Maxence, Choisi, Gournay-sur-Aronde, Remy, La Neufville-en-Heez; et à l'autre costé, Mognay, Chantilly, Saintines et pluiseurs aultres. Aussi luy firent sairement les segneurs de Montmorenchi et de Moy. Et pour vérité, s'il, à tout sa puissanche, fust venu à Saint-Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, et pluiseurs autres fortes villes et fors chasteaulx, la plus grand partie des habitans d'ycelles estoient tous prestz de le recepvoir à segneur, et ne desiroient au monde aultre chose que de lui faire obéyssance et plaine ouverture. Toutefois il ne fu point consillié de luy traire si avant sur les marches du duc de Bourgongne, tant pour che qu'il le sentoit fort de gens d'armes, comme pour l'espérance qu'il avoit que aulcun bon traictié se feist entre eulx.

Et après que le roy Charles heubt sousjourné aulcuns peu de jours dedens Senlis, il se parti de là et s'en ala à tout son ost logier à Saint-Denis, qu'il trouva comme habandonnée; et s'en estoient les gens d'ycelle fuys à Paris; ch'est assavoir tous les plus grans bourgois et habitans d'ycelle ville. Et ses gens se logèrent à Aubervilliers, à Montmartre, et ès villages environ assés près de Paris. Si estoit lors avoecq ledit roy Jehenne la Pucelle, qui moult avoit grand renommée; laquelle chacun jour induisoit le roy et ses prinches ad ce qu'il feyst assalir la ville de Paris. Si fu conclud que le lundy, douziesme (1) jour de septembre, on liverroit ledit assault.

Après laquelle conclusion prise, on fist apprester toutes gens de guerre, et à che propre lundi desusdit, se mist le roy Charles en bataille entre Paris et Montmartre, ses prinches avoecq luy. Et ladicte Pucelle avoecq ly ceulz de l'avant-garde en très grand nombre, s'en ala à tout son estandart à la porte Saint-Honnouré, faisant porter avoecq ly pluiseurs eschelles, fagos, et aultres habillemens d'assault. Auquel lieu elle fist entrer dedens les fossés pluiseurs de ses gens tout à pied, et commencha l'assault à dix heures ou environ, moult dur, aspre et cruel, lequel dura en continuant de quatre à cinq heures, ou plus; mais les Parisiens, qui estoient dedens leur ville, acompaigniés de Loys de Luxembourg, évesque de Terrewane et chanchelier de Franche pour le roy Henry, et d'aulcuns aultres notables chevaliers que le duc de Bourgongne leur avoit envoyés, comme le segneur de

(1) Erreur de chiffre. C'est le 8 qu'eut lieu l'assaut de Paris.

Crequi, le segneur de l'Isle-Adam, messire Symon de Lalaing, messire Walerant de Beauval, et aulcuns aultres notables hommes, acompaigniés de quatre cens combatans, se deffendirent vigueureusement et de grand courage. Et avoient par avant ledict assault ordonné par capitainneries à chacun sa garde ès lieux propices et convegnables.

Durant lequel assault furent reversés et abatus pluiseurs desdiz Franchois; et en y heubt très grand nombre de mors et de navrés par les canons, coulevrines, et aultre traict que leur gectoient lesdiz Parisiens. Entre lesquelx Jehenne la Pucelle fut très fort navrée, et demoura tout le jour ès fossés, derrière une dodenne (1), jusques au vespre, que Guichard de Thienbronne et aultres l'alèrent querre. Et d'aultre part y heubt navrés pluiseurs des deffendans. Finablement, les capitainnes franchoix, véans leurs gens en tel péril, considérans qu'il leur estoit chose impossible de conquerre la ville par forche, entendu que yceulx Parisiens avoient une commune voulenté de eulx deffendre sans y avoir division, firent soubdainement sonner la retraite; et en reportant les desusdiz mors et navrés, retournèrent à leur logis. Et l'endemain le roy Charles, triste et dolent de la perte de ses gens, s'en ala à Senlis pour garir et médechiner les navrés; et lesditz Parisiens, plus que par avant, se reconfermèrent les ungz avoecq les aultres, prometans que de toute leur puissanche ilz resisteroient jusques à la mort contre ycelui roy Charles, qui les vouloit, comme ilz disoient,

(1) Ce mot désigne les glacis levés en avant des fossés.

du tout destruire. Et puet bien estre qu'ilz le cremoient, comme ceulx qui grandement se sentoient fourfais par devers luy, en le ayant debouté de ladicte ville; et avoient mis à mort pluiseurs de ses féables serviteurs, comme en aultre lieu est plus à plain déclairié.

Chap. LXXII. — Comment le roy Charles de France s'en retourna en Tourainne et en Berry.

Item, Charles, roy de Franche, voiant que la ville de Paris, qui estoit le chief de son royaume, ne se voulut pas mettre en son obéyssance, se disposa et conclud avoecq cheulx de son conseil de laissier gouverneurs et capitainnes de par luy par toutes les bonnes villes, cités et chasteaulx qui estoient en son obéyssance, et qu'il s'en retourneroit ès pays de Tourainne et de Berry. Laquelle chose conclute, comme dit est, il constitua princhipal chief sur les parties de l'Isle de France et de Bauvoisis, Charles de Bourbon, conte de Clermont, et, avoecq, le conte de Vendosme et le chanchelier; lesquelx conte de Clermont et chanchelier desusdit se tenoient le plus en la ville de Biauvois, et le conte de Vendosme à Senlis; Guillaume de Flavi à Compiengne, messire Jaques de Chabennes à Creel. Et le roy desusdit, avoecq luy les grans segneurs qui l'avoient acompaignié au venir, s'en ala de Senlis à Crespy, et de là, par devers Sens en Bourgongne, retourna ès pays desusdiz. Toutefois les trièves estoient confermées entre les Bourguignons et les Franchoiz jusques au jour de Pasques ensievant; et avoecq che, fut remis le passage du pont Saint-

Maxence, que tenoient les Franchoix, en la main de Renauld de Longheval, pour le tenir (1).

Si demoura la marche de France et de Biauvoisis en grande tribulacion, pour che que ceulx qui estoient ès forteresces et garnisons, tant des Franchoix comme des Angloix, couroient chacun jour l'un contre l'autre. A l'occasion desquelles courses, les villages de là entour se commenchèrent à despeupler, et les bonnes gens et habitans eulx retraire ès bonnes villes.

DE L'AN MIL CCCC ET XXX.

Chap. LXXXII. — Comment le duc de Bourgongne, à tout sa puissanche, ala logier devant Gournay-sur-Aronde.

Au commenchement de cest an, le duc de Bourgongne, luy partant de Mondidier, s'en ala logier à Gournay-sur-Aronde et devant la forteresse d'ycelle, appartenant à Charles de Bourbon, conte de Clermont, son beau frère. Auquel lieu il fist sommer Tristran de Magnelers, qui en estoit capitainne, qu'il luy rendesist ladicte forteresce, ou, se che non, il le feroit assalir. Lequel Tristran, veant que bonnement ne pourroit resister contre la puissance d'ycelui duc de Bourgongne, fist traictié avoecq ses commis, par condicion qu'il luy rendroit ladicte forteresce le premier d'aoust prochainnement venant, se audit jour il n'estoit combatu du roy Charles, ou de ceulx de son party; et avoecq che promist que, durant le temps desusdit, que luy ne les siens ne feroient quelque

(1) Après ce mot, il y a dans le ms. *comme*, et le reste de la ligne en blanc.

guerre à ceulx tenans le parti dudit duc; et par ainsy il demoura paisible jusques audit jour.

Si fut celle composicion faitte ainsy hastivement, pour che que audit duc de Bourgongne et à messire Jehan de Luxembourg vindrent certainnes nouvelles que le damoiseau de Commarchis, Yvon du Puis et aultres capitainnes, à tout grand nombre de combatans, avoient assegié la forteresce de Montaghu, laquelle chose estoit veritable; car le desusdit de Commarchis, à cuy ycelle forteresce de Montaghu appertenoit, y avoit secrètement amené grant nombre de combatans, à tout bombardes, veuglaires et aultres habillemens de guerre, tendant ycelle, par soubdain assault ou aultrement par forche, réduire en son obéyssance. Nientmains, elle fu vigueureusement deffendue par cheulx que messire Jehan de Luxembourg y avoit commis, ou gouvernement duquel elle estoit.

Entre lesquelz y estoit commis de par luy à la garde d'ycelle, comme princhipaulx capitainnes, deux hommes d'armes, dont l'un estoit d'Angleterre, et l'autre nommé George de Le Croix. Si furent par plüiseurs fois sommés et requis de rendre la forteresce: dont point n'eubrent voulenté de che faire; car ilz n'estoient en nulle doubte que dedens briefz jours ne fussent souscourus. Finablement, lesdits asségans, doubtans la venue dudit duc de Bourgongne, dont ilz estoient jà advertis, et qu'ilz seroient combatus, se departirent dudit lieu de Montaghu comme espouentés, en delaissant bombardes, canons et aultres habillemens de guerre; et se partirent à mienuit ou environ, et se retrayrent en leurs garnisons. Laquelle departie ainsy faite, les desusditz assegiés firent savoir

hastivement aux desudiz duc de Bourgongne et messire Jehan de Luxembourg, qui en grand diligence se préparoient pour aler combatre les asségeans desusdiz. Après lequel departement venu à leur congnoissance, ledit duc de Bourgongne s'en ala à Noyon à tout son exercite.

Chap. LXXXIII. — Comment le duc de Bourgongne alla mettre le siége devant le chastel de Choisy, lequel il conquist.

Item, après que le duc de Bourgongue heubt sousjourné en la cité de Noyon huit jours ou environ, il s'en alla mettre le siége devant le chastel de Choisi-sur-Ayne, dedens laquelle forteresce estoit Loys de Flavi, qui le tenoit de par messire Guillaume de Flavi; et y fist ledit duc drechier pluiseurs de ses engiens, pour yceluy chastel confondre et abatre. Si fu moult travilliée par lesdiz engiens, tant que en conclusion, lesdiz assegiés firent traictié avoecq les commis du desusdit duc de Bourgongne, tel qu'ils se departirent, sauf leurs corps et leurs biens, en rendant ladicte forteresce, laquelle, sans delay, après qu'ilz en furent partis, fu tantost demolie et arasée. Si fist ycelui duc faire ung pont par desus l'eaue d'Oise, pour luy et ses gens passer vers Compiengne, au lez devers Mondidier. Durant lequel temps avoient esté commis le segneur de Saveuse et Jehan de Brimeu, à garder les faulzbourgz de Noyon, à tout leurs gens, avoecq le segneur de Montgoumery et aultres capitainnes angloiz, qui estoient logiés au Pont-l'Évesque, adfin que ceulx de Compiengne n'empescassent les vivres qui aloient à l'ost dudict duc.

Si advint, ung certain jour, que les desusdiz de

Compiengne, est à savoir Jehenne la Pucelle, messire Jacques de Chabennes, messire Théolde de Valeperghe, messire Rigault de Fontainnes, Pothon de Sainte-Treille, et aulcuns aultres capitainnes franchoix, acompaignés de deux mille combatans ou environ, vindrent audit lieu du Pont-l'Évesque, entre le point du jour et le soleil levé, où estoient logiés les desusdiz Angloiz; lesquelz ilz envayrent de grand couraige, et y heubt très dure et aspre escarmuche, à laquelle vindrent hastivement au souscours d'yceulx Angloix, les desusdiz segneurs de Saveuse et Jehan de Brimeu, à tout leurs gens. Duquel souscours les desusdiz Angloix prinrent en eulx grand courage tous ensemble. Si reboutèrent par forche leurs ennemis, qui dejà estoient bien avant entrés oudit logis. Finablement, d'yceulx Angloix furent, que mors que navrés, environ trente; et pareillement des Franchoix, lesquelx, après ceste besongne, se retrayrent à Compiengne, dont ilz estoient venus. Et les Angloix desusdiz, depuis che jour en avant, fortifièrent en grand diligence leurs logis tout à l'environ.

Et aulcuns briefz jours ensievans, Jehan de Brimeu alant, à tout cent combatans ou environ, devers le duc de Bourgongne, en passant parmy le bois, au lez vers Crespy en Valoix, fut soubdainnement envay d'aulcuns Franchoix, qui à cheste cause estoient venus de devers Atheri en celle marche, pour trouver aventure; et en brief, sans grand deffence, fut prins et enmené prisonnier. Si fu la cause de sa dicte prinse, pour che que luy et ses gens, chevaulchoient en trayn, et ne se porent assambler tant qu'ilz oyrent l'effroy. De laquelle prinse ledit Jehan de Brimeu fut depuis

mis ès mains de Pothon de Saincte-Treille, lequel enfin le delivra en payant grand finanche.

Item, après que le duc de Bourgongne fist du tout demolir la forteresce de Choisy, comme dit est, il s'en ala logier en la forteresce de Coudin, à une lieue de Compiengne; et messire Jehan de Luxembourg se loga à Claroy. Si fu ordonné messire Baude de Noyelle, à tout certain nombre degens, à logier à Margny sur la cauchie; et le segneur de Mongonmery, Angloix, et ses gens, estoient logiés à Venète, au long de la prée. Si venoient lors audit duc gens de pluiseurs parties de ses pays; et avoit intencion de assegier ladicte ville de Compiengne, et ycelle reduire en l'obéyssance du roy Henry d'Angleterre.

Chap. LXXXIV. — Comment Jehanne la Pucelle rua jus Franquet d'Arras, et luy fist trenchier la teste.

A l'entrée du mois de may, fut rué jus et prins ung vaillant homme d'armes, nommé Franquet d'Arras, tenant le parti du duc de Bourgongne, lequel estoit alé courre sur les marches de ses ennemis, vers Laigni-sur-Marne, atout trois cens combatans ou environ; mais à son retour fut rencontré de Jehenne la Pucelle, qui avoecq elle avoit quatre cens Franchoix. Si assailly moult courageusement et viguereusement ledit Franquet et ses gens par pluiseurs fois; car, par le moyen de ses archiers (ch'est assavoir dudit Franquet) qu'il avoit, lesquelx par très bonne ordonnance s'estoient mis à pied, et se delfendirent tous ensamble si vaillamment, que pour le premier et second assault, ycelle Pucelle et ses gens ne gaignièrent riens sur eulx. Mais en conclusion elle manda toutes les garni-

sons de Laigni et aultres forteresces de l'obéissance du roy Charles, lesquelx y vindrent en grand nombre, à tout coulevrines, arbalestres et aultres habillemens de guerre. Et finablement les desusdiz tenans le party de Bourgongne, après qu'ils heubrent moult adommaigié leurs ennemis de gens [et] de chevaulx, ilz furent tous vaincus et desconfis, et la plus grand partie mis à l'épée. Et meysmement ladicte Pucelle fist trenchier la teste à yceluy Franquet, qui grandement fu plaint de cheulx de son party, pour tant qu'en armes il estoit homme de vaillant conduicte.

Chap. LXXXVI. — Comment Jehenne la Pucelle fut prinse des Bourguignons devant Compiengne.

Item, durant le temps que ledit duc de Bourgongne estoit logié à Coudin, comme dit est, et ses gens d'armes ès aultres villages, auprès de Coudin et de Compiengne, advint, l'anuit de l'Ascencion, à cincq heures après miedy, que Jehenne la Pucelle, Pothon, et autres capitainnes franchoix, avoecq eulx de cincq à six cens combatans, saillirent hors, tous armés de pied et de cheval, de ladicte ville de Compiengne, par la porte du pont, vers Mondidier; et avoient intencion de combatre et ruer jus le logis de messire Baudo de Noyelle, qui estoit à Margny, au bout de la cauchie, comme dit est en aultre lieu. Sy estoit, à ceste heure, messire Jehan de Luxembourg, avoecq luy le segneur de Crequi, et huit ou dix gentilzhommes, tous venus à cheval, non ayans sinon assés petit, de son logis devers le logis messire Baudo; et regardoit par quelle manière on pourroit assegier ycelle ville de Compiengne. Et adonc yceulx Franchoix,

comme dit est, commenchèrent très fort à approuchier ycelui logis de Margny, ouquel estoient pour la plus grand partie, tous desarmés.

Toutefois, en assez brief terme, se assamblèrent, et commença l'escarmuche très grande, durant laquelle fut cryé à l'arme, en pluiseurs lieux, tant de la partie de Bourgongne comme des Angloix; et se mirent en bataille les desusdiz Angloix contre les Franchoix, sur la prée, au dehors de Venette, où ilz estoient logiés; et estoient environ cinq cens combatans. Et d'aultre costé, les gens de messire Jehan de Luxembourg, qui estoient logiés à Claroy, sachans cest effroy, vindrent les aulcuns hastivement, pour souscourir leur segneur et capitainne, qui entretenoit ladicte escarmuche, et auquel, pour la plus grand partie, les aultres se rallioient : en laquelle fut très durement navré ou visage ledit segneur de Crequi. Finablement, après che que ladicte escarmuche heubt duré assés longue espace, yceulx Franchoix, véans leurs ennemis multiplier en grand nombre, se retrayrent devers leur ville, tousjours la Pucelle avoecq eulx, sus le derrière, faisant grand manière de entretenir ses gens, et les ramener sans perte; mais cheulx de la partie de Bourgongne, considérans que de toutes pars auroient brief souscours, les approuchèrent viguereusement, et se férirent en eulx de plains eslais. Si fu, en conclusion, comme je fus informé, la dessusdicte Pucelle tirée jus de son cheval par ung archier, auprès duquel estoit le bastard de Wandonne (1),

(1) Les éditions portent *Vendôme*, et leur témoignage était le seul que je connusse quand j'ai discuté sur ce nom dans mon premier volume (p. 13, note).

à qui elle se rendy et donna sa foy; et chil sans delay, l'emmena prisonnière à Margny, où elle fu mise en bonne garde. Avoecq laquelle fut prins Pothon le Bourguignon, et aulcuns aultres, non mie en grand nombre. Et les desusdiz Franchoix rentrèrent en Compiengne, dolans et couroucliés de leur perte; et, par especial, heubrent moult grand desplaisance pour la prinse d'ycelle Pucelle. Et, à l'opposite, cheulx de la partie de Bourgongne et les Angloix en furent moult joyeux, plus que d'avoir prins cincq cens combatans : car ilz ne cremoient ne redoubtoient nul capitainne, ne aultre chief de guerre, tant comme ilz avoient tousjours fait jusques à che present jour, ycelle Pucelle.

Sy vint, assez tost après, le duc de Bourgongne, à tout sa puissance, de son logis de Coudin, où il estoit logié, en la prée devant Compiengne. Et là s'assamblèrent les Angloix, ledit duc, et ceulx des aultres logis, en très grand nombre, faisans l'un avoecq l'autre grans cris et resbaudissemens, pour la prinse de ladicte Pucelle : laquelle ycelui duc ala veoir ou logis où elle estoit, et parla à elle aulcunes parolles, dont je ne sui mie bien recors, jà soit che que je y estoie present. Après lesquelles se retrayst ledit duc et toutes aultres gens, chacun en leur logis, pour cheste nuit. Et la Pucelle demoura en la garde et gouvernement de messire Jehan de Luxembourg. Lequel, dedens briefz jours ensievans, l'envoia soubz bon conduit ou chasteau de Biaulieu, et de là à Biaurevoir, où elle fut par longtemps prisonnière, comme chi après sera déclairié plus à plain.

DE L'AN MIL CCCC XXXI.

Chap. CV. — Comment Jehenne la Pucelle fut condempnée à estre arse et mise à mort dedens la cité de Rouen.

S'ensieut la condempnacion qui fu faite en la cité de Rouen, contre Jehenne la Pucelle, comme il puet apparoir par lettres envoyées de par le roi Henry d'Angleterre au duc de Bourgongne, desquelles la copie s'ensieut :

« Très chier et très amé oncle, la fervente dilection que sçavons vous avoir, comme vray prinche catholique, à nostre mère sainte Église et l'exaltacion de nostre sainte foy, raisonnablement nous exorte et admoneste de vous signifier et escripre che qu'à l'onneur de nostre dicte mère sainte Église, fortificacion de nostre foy et extirpacions d'erreurs pestilencieuses, a esté, en ceste nostre ville de Rouen, fait jà nagaires sollempnellement.

« Il est assez commune renommée, jà comme partout divulghiée, comment celle femme, qui se faisoit nommer Jehenne la Pucelle, etc., etc. (1).

« Si fu menée, par ladicte justice laye ou Vieil Marchié dedens Rouen, et là publiquement fu arse à la vue de tout le peuple. »

---

(1) Le reste est absolument conforme à la circulaire imprimée à la suite du Procès de condamnation, t. I, p. 489 ; sauf le dernier paragraphe, qui dans la circulaire était un résumé dogmatique et moral du procès, et qu'on a remplacé dans la lettre au duc par la courte mention du supplice ci-rapportée.

Laquelle chose ainsy faite, le desusdit roy d'Engleterre signifia par lettres, comme dict est, au desusdit duc de Bourgongne, adfin qu'ycelle exécucion de justice, tant par luy, comme les aultres prinches, fust publiée en pluiseurs lieux, et que leurs gens et subjectz, d'ore en avant, fussent plus sceurs et mieulx advertis de non avoir créance en telles ou samblables erreurs, qui avoient régné pour l'occasion de ladicte Pucelle.

JEAN DE WAVRIN DU FORESTEL.

Voici la déposition d'un soldat qui combattit avec les Anglais contre la Pucelle. Jean de Wavrin, chevalier, seigneur du Forestel près de Lille, était fils naturel de Robert de Wavrin qu'il vit tuer à côté de lui à la bataille d'Azincourt. Dès ce temps-là Jean de Wavrin était un homme de guerre consommé et fort en renom dans les armées bourguignonnes. Plus tard il devint chef d'une compagnie de soudoyers, avec laquelle il servit tantôt le duc de Bourgogne, tantôt le roi d'Angleterre. Envoyé par ce dernier pour intercepter un convoi français pendant le siége d'Orléans, il échoua dans son entreprise, s'en vint à Paris et y renouvela son engagement avec les Anglais. On l'incorpora alors dans l'armée qui alla se faire battre à Patay. Comme il avait été placé sous le commandement de sir John Falstolf, il prit part à la retraite qui fut si chèrement payée par ce vaillant capitaine.

Jean de Wavrin a laissé de curieux mémoires, mais sous une forme qui les a soustraits jusqu'à présent à la publicité. Au lieu d'en faire un livre à part, il les a disséminés dans une vaste compilation formée par lui avec les principaux chroniqueurs de son siècle, tels que Froissart, Monstrelet et Matthieu de Coussy. Bon nombre de ces additions concernant l'Angleterre, à cause de la prédilection de l'auteur pour cette puissance, il donna à son travail le titre de *Chroniques d'Angleterre*. Il l'exécuta en grande partie de 1455 à 1460, pour l'instruction d'un sien neveu, héritier légitime, quoique indirect, du nom de Wavrin.

Comme addition au témoignage de Monstrelet sur Jeanne d'Arc, le récit de la campagne du mois de juin 1429 est ce que les Chroniques d'Angleterre offrent de plus intéressant. On y voit à découvert, et la perplexité du gouvernement anglais, et les fautes de ses généraux, et la supériorité d'intelligence avec laquelle, au contraire, l'armée française fut dirigée en ce moment. Il est regretta-

ble que l'esprit lucide et impartial auquel on doit ce morceau, se soit laissé égarer en d'autres endroits par l'esprit de parti. Ainsi Wavrin est le premier entre tous les écrivains, qui ait représenté Jeanne d'Arc comme l'instrument d'une manœuvre politique : il la fait endoctriner par Baudricourt et paraître devant le roi de France instruite de ce qu'elle avait à faire. Plus loin il traite de *folz* ceux qui croyaient en elle : ce qu'il fait au moyen d'une petite incise glissée dans le texte de Monstrelet ; et par une autre interpolation il envenime la conclusion déjà si peu favorable du même auteur, ajoutant l'épithète de *femme monstrueuse,* là où son devancier avait mis tout simplement *ladite Pucelle.*

Les fragments imprimés ci-après, représentent tout ce que Wavrin a ajouté d'important à la relation de Monstrelet. On n'y trouvera pas les passages simplement interpolés, parce qu'à l'exception des deux phrases qui viennent d'être signalées, les différences entre l'un et l'autre texte ne portent que sur des détails de forme. Ces morceaux m'ont été fournis par le manuscrit n° 6757 (fonds français) de la Bibliothèque royale. En les publiant, je me fais un devoir d'annoncer qu'une personne exercée à la reproduction des anciens textes et qui a déjà rendu des services à l'histoire, mademoiselle Émilie Dupont, fera bientôt paraître les additions de Wavrin aux chroniqueurs du xve siècle, réunies par elle en un seul corps d'ouvrage.

Chap. VIII (LVII de Monstrelet). — Comment Jehanne la Pucelle vint devers le roy de France à Chynon en poure estat, et de son abus.

En cel an que pour lors on comptoit mil cccc xxviii, le siége estant à Orlyens, vint devers le roy Charles de France à Chynon, où il se tenoit pour lors, une josne fille quy se disoit estre pucelle, eagie de xx ans ou environ. Laquelle fut envoiée devers le roy de France par ung chevallier nommé messire Robert de Baudricourt, capittaine du lieu de Vaucoullour, commis de par ledit roy Charles ; lequel messire Robert luy

bailla chevaulz et chincq ou six compaignons. Et si l'introduisi et aprinst de ce qu'elle devoit dire et faire, et de la manière qu'elle avoit à tenir, soy disant pucelle inspirée de la Providence divine; et qu'elle estoit transmise devers ledit roy Charles pour le restituer et remettre en la possession de tout son royaulme generallement, dont il estoit, comme elle disoit dechassiés et deboutez à tant. Et estoit ladicte pucelle en assez poure estat à sa venue. Si fut environ deux mois en l'hostel du roy dessusdit, lequel par pluiseurs fois elle admonnesta par ses parolles, ainsi comme elle estoit introduite, que il luy baillast gens et ayde, et elle rebouteroit et enchasseroit ses annemis et exaulceroit son nom, ampliant ses seignouries; certiffiant que de ce elle avoit eu souffisante revélation (1).

Et lorsqu'elle vint devers le roy, estoient à court le duc d'Allenchon, le marissal de Raix et pluiseurs autres grans seigneurs et capittaines, avec lesquelz le roy avoit tenu conseil, touchant le fait du siege d'Orlyens. Et s'en alla tost aprez avec luy celle Pucelle de Chinon à Poitiers, où il ordonna que ledit marissal menroit vivres et artillerie et autres besongnes necessaires audit lieu d'Orlyens à puissance. Avec lequel volt aller Jehanne la Pucelle, etc., etc.

Quant ladite Pucelle fut dedens la cité d'Orlyens venue, on luy fist très grant chière. Et furent aulcuns moult joyeulz de le veoir estre en leur compaignie. Et quant les François gens de guerre, quy avoient amené les vivres dedens Orlyens, s'en retournèrent devers le

(1) Le reste comme Monstrelet.

roy, la Pucelle demoura illec. Si fut requise d'aler aux escarmuches avec les autres par La Hire et aulcuns capittaines; mais elle fist responce que point n'yroit se les gens d'armes quy l'avoient amené n'estoient aussi avec elle. Lesquelz furent remandez de Blois et des autres lieux où ilz s'estoient jà retrais. Et ilz retournèrent à Orlyens où d'ycelle Pucelle furent joyeusement recheus. Si alla au devant d'eulx pour les bienvingnier, disant qu'elle avoit bien veu et advisé le gouvernement des Anglois, et que, se ilz le voulloient croire, elle les feroit tous riches.

Si commença ce propre jour à issir hors de la ville et s'en alla moult vivement assaillir une des bastilles des Anglois qu'elle prinst par force. Et depuis, en continuant, fist des choses très esmerveillables dont cy aprez sera fait mention en son ordre (1).

Chap. X (LIX de Monstrelet). — Comment Jehanne la Pucelle fut cause du siége levé de devant Orlyens, [et de l'armée qui fut faite par le duc de Bethford pour porter secours aux Anglois.]

Les compaignons d'Orlyens doncques, voians eulz très fort par la dilligence des assegans oppresser, tant par leurs engiens comme par les bastilles qu'ilz avoient fait autour de la ville jusques au nombre de XXII (2), et que par ycelle continuation estoient en péril d'estre

(1) Ce paragraphe ainsi que le précédent ne sont pas ici à leur place, peut-être par une erreur du copiste chargé d'intercaler les additions de Wavrin dans le texte de Monstrelet, quoique les derniers mots *dont cy aprez sera fait mention*, peuvent faire imputer la faute à Wavrin lui-même. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'en transposant ces deux paragraphes après le récit de l'entrée des bateaux au port d'Orléans (voyez p. 410), la narration marche on ne peut mieux, et on épargne à l'auteur un double anachronisme.

(2) C'est XII qu'il faut lire, et encore en comprenant dans ce nombre les boulevards, qui n'étaient que des enceintes fermées de palissades et de fossés.

mis en la servitude et obéissance de leurs ennemis les Anglois, se disposèrent à tous périlz et conclurrent de resister de tout leur povoir et par toutes les manières que bonnement faire pourroient; sic que, pour au mieulz y remedier, envoièrent devers le roy Charles adfin d'avoir ayde de gens et de vivres. Si leur fut lors envoié de quatre à cincq cens combatans, et aprez leur en fut envoié bien VII mille avec aulcuns bateaulz chargiés de vivres, venans au long de la rivière, soubz la guide et conduite d'iceulz gens d'armes. En laquelle compaignie fut Jehanne la Pucelle, dont dessus est faite mention, quy encores n'avoit fait choses dont guères feust recommandée.

Lors les capittainnes anglois tenans le siége, sachans la venue desditz bateaulz et ceulz qui les guidoient, tost et hastivement s'efforcèrent à puissance de résister adfin de leur deffendre de aborder en la ville d'Orlyens. Et d'autre part les François s'esvigouroient de, par force d'armes, les y bouter. A l'aborder des vaisseaulx pour passer, y eut mainte lance rompue, mainte flesche traicte et maint cop d'engien gecté; et y ot si grant noise faite tant par les assegiés comme par les assegans, et deffendans et assaillans, que horreur estoit à les oyr; mais quelque force ou resistence que sceussent illec faire les Anglois, tout malgré eulx, les François misrent leurs bateaulz à sauveté dedens la ville. De quoy lesdis Anglois furent moult troublez et les François joyeux de leur bonne adventure. Si s'en entrèrent aussi en ladite ville où ilz furent bien venuz, tant pour les vivres qu'ilz amenoient comme pour la Pucelle qu'ilz, avec eulz, avoient ramenée; faisans de toutes pars très joieuse chiere pour le beau secours

que le roy Charles leur envoioit : à quoy ilz parchevoient plainement la bienveillance qu'il avoit vers eulz, dont grandement s'esjoissoient les habitans de la cité en menant tel glay, que tout plainement estoient oys des assegans (1).

Puis quant ce vint l'endemain qu'il estoit joeudy (2), que chascun estoit rasseurisié, la Pucelle Jehanne, assez matin levée, parla en conseil à aulcuns capitaines et chiefz de chambres (3), ausquelz elle remonstra par vives raisons comment ilz estoient illec voirement venuz pour deffendre ceste cité à l'encontre des anchiens ennemis du roiaulme de France, qui fort l'opressoient; et telement qu'elle le véoit en grant dangier, se bonne provision n'y estoit briefvement administrée. Si les admonestoit d'aller eulz armer, et tant fist par ses parolles qu'elle les induisi à ce faire. Et leur dist que, se ilz le voulloient sievyr, elle ne doubtoit point que tel dommage ne leur portast, que à tousjours en seroit mémoire et mauldiroient les ennemis le jour de sa venue.

Tant les prescha la Pucelle, que tous se allèrent armer avec elle. Si s'en issirent en moult belle ordonnance hors de la ville; et au partir, dist auz capitaines : « Seigneurs, prenez corage et bon espoir. « Avant qu'il soit quatre jours passez, vos annemis « seront vaincus. » Si ne se povoient les capittaines et

(1) Voir ci-dessus, p. 408 note 1, la transposition proposée pour former transition du présent paragraphe au suivant.

(2) Il est suffisamment établi par les autres témoignages que le jeudi, qui était le jour de l'Ascension, il n'y eut pas de sortie.

(3) Les *chefs de chambre* étaient les officiers inférieurs dans les compagnies. Ils avaient une vingtaine d'hommes sous leur commandement. Rien n'est plus rare que de trouver la mention de ce grade dans les auteurs.

gens de guerre quy là estoient assez esmerveillier de ses parolles, etc., etc.

Tantost après le siege d'Orlyens levé, lesdis François estans dedens Orlyens, especialement les capittaines et Jehanne la Pucelle; tout d'un accord commun envoièrent leurs messages pardevers le roy Charles luy nunchier les victorieuses besongnes par eulz achevées; et comment enfin les Anglois, ses annemis, avoient honteusement habandonné le siege de devant Orlyens; si s'en estoient retrais parmy leurs garnisons.

De ces nouvelles fut le roy Charles moult joyeux; si en regracia humblement son Créateur. Et puis tost aprez, lesdiz capittaines estans audit lieu d'Orlyens, escripvirent au roy conjoinctement par leurs lettres, que le plus grant nombre de gens d'armes et de trait qu'il porroit finer, il envoiast dilligamment devers eulz et, avec, aulcuns grans seigneurs pour les conduire, adfin qu'ilz peussent grever leurs annemis quy de ceste heure fort les doubtoient; mesmement par le bruit de la Pucelle dont il estoit grant renommée desjà parmy le pays; et mesmes en la chambre du roy s'en faisoient de grans devises, disant les aulcuns que tout l'exploit se faisoit par ses consaulz et emprinses. Si ne sçavoient les plus sages que penser d'elle. Et escripvoient, avec tout ce, lesdis capittaines au roy que luy mesmes en personne tyrast avant ou pays, disant que sa présence, quant au peuple ratraire, vauldroit grant nombre d'autres hommes.

Environ le my may, que le siége avoit esté levé de devant la cité d'Orlyens à l'entrée d'ycelluy mois, les François se misrent auz champz environ de v à vi mil

bons combatans, tous gens esleuz très expertz et duitz en fait de guerre; lesquelz tous ensamble tyrèrent vers Baugensy, séant à deux lieues de Meun sur Loire; si y misrent le siége. En laquelle place estoient en garnison ung Anglois gascon (1), nommé Mathago, messire Richard Guettin et ung autre anchien chevallier anglois. Si povoient estre illec gens de garnison environ v ou vi cenz hommes anglois, lesquelz se laissèrent laians assegier et enclore : où ilz furent forment mollestez et leurs murs durement batus de canons et engiens à pierre quy, nuit et jour, ne cessoient de bondir. Et pareillement estoient ilz servis d'autres divers engiens de guerre et habillemens soubtilz, telement que impossible leur estoit de longuement durer sans avoir secours. Si boutèrent hors de la place, à une saillie qu'ilz firent sur leurs annemiz, ung messagier, lequel par grant dilligence de chevaulchier fist tant qu'il vint devers le seigneur de Thalbot, auquel il portoit lettres de crédence. Si luy exposa la charge qu'il avoit de par les assegiés. Lequel oyant le messagier parler, lui dist qu'il y pourverroit le plus brief que faire porroit et qu'il le recommandast auz compaignons qui l'envoioient; disant qu'ilz feissent bonne chiere et bon debvoir d'eulz deffendre, et qu'ilz orroient briefment bonnes nouvelles de luy, car à la vérité il desiroit moult de les secourre, ainsi que bien estoit raison, comme ilz feussent de ses gens.

Le seigneur de Thalleboth doncques, tout le plutost qu'il peult, noncha ces nouvelles au duc de Bethfort,

(1) Erreur de Wavrin ; Mathe Gough était Gallois.

régent, qui prestement fist gens appareillier ès parties tenans la querelle du roy Henry. Si y vindrent ceulz quy mandez y furent. Et moy mesmes acteur dessusdit, quy pour ce tempz estoie nouvellement retournez avec Philippe d'Aigreville des marches d'Orlyennois, où, par le commandement du régent, estions allez adfin de destourner vivres à ceulx d'Orlyens, que le duc de Bourbon et le seigneur de La Fayette leur voulloient mener durant le siége que les Anglois y tenoient: ouquel voyage feismes assez petit exploit, par les communaultez du pays qui s'eslevèrent contre nous pour nous destourner les passages. Si nous convint retourner sans rien faire, et alasmes moy et le seigneur d'Aigreville à Nemour, dont il estoit capittaine, et de là m'en vins à Paris devers le régent, à tout environ VI^xx combatans; lequel me retint lors de tous poins au service du roy Henry, desoubz messire Jehan Fastre, grant maistre d'hostel dudit régent, auquel il ordonna aller ou pays de Beausse pour baillier secours aux dessusdis assegiés dedens Beaugensy.

Et partismes en la compaignie dudit Fastre à ceste fois, environ V mil combatans, aussi bien prins que j'eusse oncques veu ou pays de France. En laquelle brigade estoient messire Thomas de Rameston, Anglois, et pluiseurs autres chevalliers et escuyers natifz du royaulme d'Angleterre; qui tous ensamble partismes de Paris et allasmes gesir à Estampes où nous feusmes trois jours; puis partismes au IIIIe jour et cheminasmes parmy la Beausse, tant, que nous vinsmes à Jenville, qui est assez bonne petite ville, où, par dedens, a une grosse tour à manière de donjon; la-

quelle tour, n'avoit guères de tempz, avoit esté prinse par le conte de Salisbery (1). Dedens laquelle ville feusmes quatre jours atendans ancores plus grant puissance quy par le duc de Bethfort nous devoit estre envoiée, car en Angleterre, en Northmandie et à tous costez, il avoit mandé secours et ayde.

Chap. XII. — Comment les Anglois estans à Jenville furent advertis de la prinse de Ghergeaux et de Meun et de la venue du seigneur de Thalbot.

Les capittaines anglois dessus nommez estans à Jenville, furent advertis que nouvellement les Franchois à grant puissance d'armes avoient prins d'assault la ville de Ghergeaux, et mis en leur obéissance la ville de Meun, tenant tousjours leur siége devant Beaugensy. Lesquelles nouvelles leur furent en moult grant desplaisance, mais amender ne le peurent quant au present. Si se misrent en conseil pour avoir advis tous ensamble sur ce qu'ilz avoient à faire. Et ainsi comme ilz estoient en ce conseil, entra en la ville le seigneur de Thalboth, à tout environ quarante lanches et deux cens archiers; de la venue duquel furent les Anglois moult joyeulz. Ce fut raison, car on le tenoit pour ce temps estre le plus sage et vaillant chevallier du royaulme d'Angleterre.

Quant ledit seigneur de Thalbot fut descendu en son hostel, messire Jehan Fastre, messire Thomas Rameston et les aultres seigneurs anglois l'allèrent bienviengnier et reverender, luy demandant de ses nouvelles; lequel leur en dist ce qu'il en estoit, puis s'en

(1) Le 29 août 1428.

allèrent disner tous ensamble. Et quant les tables furent ostées, ilz entrèrent en une chambre à conseil, où maintes choses furent ataintes et debatues; car messire Jehan Fastre, que l'en tenoit moult sage et vaillant chevallier, fist maintes remonstrances au seigneur de Thalbot et auz autres, disant comment ilz sçavoient bien la perte de leurs gens de devant Orliens, de Ghergeauz et aultres lieux; pour lesqueles choses estoient ceulz de leur parti moult amatis et effraez, et leurs annemis au contraire moult fort s'en esjouissoient, exaltoient et resvigoroient; pour quoy il conseilloit de non aller plus avant et laissier faire auz assegiés de Beaugensy, en prendant le meilleur traitié qu'ilz pourroient avoir aux François; si se tyrassent entre eulx ès villes, chasteaulz et forteresses tenans leur party, et qu'ilz ne combatissent point leurs annemys si en haste jusques à ce que ilz feussent plus asseurez, et aussi que leurs gens feussent à eulx venus, que le duc de Bethfort, régent, leur debvoit envoier.

Lesqueles remonstrances faites en icelluy conseil par ledit messire Jehan Fastre, ne furent pas bien agréables à aulcuns des aultres capittaines; en especial au seigneur de Thalbot, lequel dist que s'il n'avoit que sa gent et ceulx qui le volroient ensievir, si les yroit il combatre à l'ayde de Dieu et de monseigneur saint George.

Lors messire Jehan Fastre, voyant que nulle excusation ou remonstrances n'y valloit, ne ses paroles n'y avoient lieu, il se leva du conseil. Aussi firent tous les autres, et s'en alèrent chascun en son logis. Si fut commandé aux capittaines et chiefz d'escadres que le lendemain au matin, fussent tous prestz pour eulx mettre sur les champz, et aller où leurs souverains leur or-

donneroient. Et ainsi se passa ceste nuit; puis au matin issirent tous de la porte, et se misrent auz plains champz estendars, penons et guidons. Et lors, aprez que tous furent en ordonnance issus de laditte ville, tous les capittaines se tyrèrent de rechief ensamble en un troppel emmy le champ, et illec parla encore à eulz messire Jehan Fastre, disant et remonstrant pluiseurs raisons tendans à fin de non passer plus avant; mettant au devant de leurs entendemens tous les doubtes des dangereux périlz qu'ils povoient bien encourre, selon son ymagination; et aussi ilz n'estoient que une poignié de gens au regard des Françoys, certiffiant que, se la fortune tournoit maulvaise sur eulz, tout ce que le feu roy Henry avoit concquis en France à grant labeur et long terme, seroit en voye de perdition: pour quoy il vaulroit mieulz un peu soy reffraindre, et atendre leur puissance estre renforcée.

Ces remonstrances ne furent pas encores agréables au seigneur de Thalbot, ne aussi à aulcuns autres chiefz de ladite armée. Pour quoy messire Jehan Fastre, voiant que nulle quelconcque remonstrance qu'il sceust faire, ne povoit prouffiter à ses dis compaignons retraire de leur emprinse volloir parsievir, il commanda auz estendars qu'ilz prensissent le droit chemin vers Meun. Si veissiés de toutes pars parmy celle Beausse, qui est ample et large, les Anglois chevaulchier en très belle ordonnance; puis, quant ilz parvindrent ainsi comme à une lieue prez de Meun et assez près de Beaugensi, les François advertis de leur venue, eulz environ VI mille combatans, dont estoient les chiefz Jehanne la Pucelle, le duc d'Alenchon, le bastard d'Orlyens, le marissal de La Fayette, La Hire, Po-

thon et autres capittaines, se rengèrent et misrent en battaille sur une petite montaignette, pour mieulz veoir et véritablement la contenance des Anglois. Lesquelz plainement parchevans que Franchois estoient rengiés par manière de battaille, cuidans que de fait les deussent venir combattre, prestement fut fait commandement exprès de par le roy Henry d'Angleterre, que chascun se meist à pié, et que tous archiers eussent leurs peuchons estoquiez (1) devant eulz, ainsi comme ilz ont coustume de faire quant ilz cuident estre combatus. Puis envoièrent deux héraulz devers lesdis François, quant ilz veyrent qu'ilz ne se mouvoient de leurs lieux, disans qu'ilz estoient trois chevalliers quy les combatroient se ilz avoient hardement de descendre le mont et venir vers eulz. Ausquelz responce fut faite de par les gens de la Pucelle : « Allez vous logier pour « maishuy, car il est assez tard; mais demain, au plaisir « de Dieu et de Nostre Dame, nous vous verrons de « plus prez. »

Alors les seigneurs anglois voians qu'ilz ne serroient point combatus, se partirent de celle place, et chevaulchèrent vers Meun, où ilz se logèrent celle nuit, car ilz ne trouvèrent nulle resistence en la ville, fors tant suellement que le pont se tenoit pour les Franchois. Si fut conclu illec par les capittaines anglois qu'ilz feroient celle nuit battre ledit pont par leurs engiens, canons et veuglaires, adfin d'avoir passage de l'autre costé de la rivière. Et ainsi le firent les Anglois qu'ilz l'avoient proposé ceste nuit, laquelle ilz geurent à Meun jusques à l'endemain.

(1) C'est-à-dire leurs pieux en arrêt, présentant la pointe à l'ennemi.

Or, retournons aux François quy estoient devant Beaugensi ; et dirons des Anglois quant lieu et tempz sera.

Chap. XIII (LXI de Monstrelet). — Comment les François eurent par composition le chastel de Beaugensi, que tenoient les Anglois, et de la journée que les Anglois perdirent à Pathai contre les François.

Comme vous avez oy, les Anglois estoient logiez à Meun, et les François devant Beaugensy à siége, où ilz constraignoient moult fort la garnison de dedens, en leur faisant entendre que le secours qu'ilz atendoient [ne vendroit pas] ; leur faisant entendre aussi qu'ilz s'en estoient retournez vers Paris. Laquele chose voiant et oiant lesdis assegiés, avec autres pluiseurs samblables parolles que leur disoient les François, ne sceurent pas bonnement euquel parti de conseil eulz arrester pour le meilleur et plus prouffitable; considérant que par la renommée de Jehanne la Pucelle, les courages anglois estoient fort alterez et faillis. Et véoient, ce leur sambloit, fortune tourner sa roe rudement à leur contraire (car ilz avoient desjà perdu pluiseurs villes et forteresses qui s'estoient remises en l'obéissance du roy de France, principalement par les entreprinses de ladite Pucelle, les ungz par force, les aultres par traitié); si véoient leurs gens amatis, et ne les trouvoient pas maintenant de tel ou si ferme propos de prudence qu'ilz avoient acoustumé; ains estoient tous, ce leur sambloit, très desirans d'eulz retraire sur les marches de Northmandie, habandonnant ce qu'ilz tenoient en l'Isle de France et là environ.

Toutes ces choses considérées et autres pluiseurs qui sourvenoient en leurs ymaginations, ilz ne sçavoient

quel conseil eslire, car ilz n'estoient pas adcertenez d'avoir brief secours; mais se ilz eussent sceu qu'il estoit si prez d'eulz, ilz ne se feussent pas si tost rendus. Touteffois finablement, toutes considérées les doubtes que ilz admetoient en leur fait, firent traitié aux François au mieulx qu'ilz peurent, par condition que saulvement s'en yroient et emmenroient tous leurs biens, et la place demourroit en l'obéissance du roy Charles et de ses commis.

Lequel traitié ainsi fait, le samedy au matin se departirent les Anglois, prenant le chemin vers Paris tout parmy la Beausse, et les François entrèrent dedans Beaugensy. Puis prindrent conclusion, par l'enhort de la Pucelle Jehanne, que lors yroient querant les Anglois jusques à ce qu'ilz les auroient trouvez en plaine Beausse, à leur avantage, et que là les combateroient; car il n'estoit pas doubte que les Anglois, quant ilz sçauroient la reddition de Beaugensi, ne s'en retournassent parmy la Beausse vers Paris, où il leur sambloit qu'ilz en auroient bon marchié.

Or doncques lesdis François, pour parvenir à leur emprinse, se misrent auz plains champz. Si leur aplouvoient et venoient chacun jour gens nouveaulz de lieux divers. Si furent adont ordonnez le connestable de France, le marissal de Bousac, La Hyre, Pothon et autres capittaines, à faire l'avant-garde; et le sourplus comme le duc d'Alenchon, le bastard d'Orlyens, le marissal de Rays, estoient les conducteurs de la battaille et sievoient assez de prez ladite avant-garde. Si povoient estre yceulz François en tout de XII à XIII mille combatans. Si fut lors demandé à la Pucelle par aulcuns des princes et principaulz capittaines là estans, quel

chose il luy sembloit de présent bonne à faire. Laquelle respondy qu'elle estoit certaine et sçavoit veritablement que les Anglois, leurs annemis, les atendoient pour les combatre; disant oultre que, ou nom de Dieu, on chevaulchast avant contre eulz, et qu'ilz seroient vaincus. Aulcuns luy demandèrent où on les trouveroit: ausquelz elle fist responce qu'on chevaulchast sceurement et que l'on auroit bon conduit. Si se misrent les battailles des François à chemin en bonne ordonnance, aiant les plus expers, montez sur fleurs de chevaulz jusques à LX ou IIII^{XX} hommes, mis devant pour descouvrir. Et ainsi par longue espace chevaulchant ce samedy, estoient assez prez de leurs annemis les Anglois, comme cy après porrez oyr.

Quant doncques les Anglois qui s'estoient logiés à Meun, ainsi comme il a esté dit cy dessus, en intencion de guaignier le pont, adfin de rafreschir de vivres la garnison de Beaugensy qui dès le soir devant s'estoient rendus auz François (dont lesdis Anglois ne sçavoient rien, car ce samedy, environ huict heures du matin que les capittaines eurent oy messe, il fut cryé et publié parmy l'ost que chascun se préparast et mist en point, garni de pavaix, huys et fenestres, avoec autres habillemens necessaires, pour assaillir ledit pont qui la nuit paravant avoit esté ruddement battu de nos engiens): si advint, ainsi comme tous estions garnis de ce que besoing nous estoit pour l'assault et prestz à partir pour commencier, que droit à ceste heure arriva ung poursievant, lequel venoit tout droit de Beaugensy. Si dist aux seigneurs, nos capittaines, que ladite ville et chastel de Beaugensy estoient en la main des

François et que, dès qu'il party, ilz se mettoient auz champz pour les venir combattre.

Alors fut prestement commandé en tous les quartiers par les capittaines anglois, que toutes manières de gens laissassent l'assault; sy se tyrast on aux champs; et que, à mesure que on isteroit auz champz hors de la ville, chascun en droit soy se meist en ordonnance de belle battaille. Laquele chose fut faite moult agréement. L'advant-garde se mist premiers à chemin, laquelle conduissoit ung chevallier anglois quy portoit ung estandart blancq; puis mist on entre l'advant-garde et la battaille, l'artillerie, vivres et marchans de tous estas. Aprez venoit la battaille dont estoient conducteurs messire Jehan Fastre, le seigneur de Thalbot, messire Thomas Rameston et autres. Puis chevaulchoit l'arrière-garde, quy estoit de purains Anglois.

Quant ceste compaignie fut auz plains champz, on prinst le chemin, chevaulchant en belle ordonnance, vers Pathay, tant que l'en vint à une lieue prez; et illec s'arrestèrent, car ilz furent advertiz à la vérité par les coureurs de leur arrière-garde, qu'ilz avoient veu venir grans gens aprez eulz, lesquelz ilz esperoient estre François. Et lors, pour en sçavoir la vérité, les seigneurs anglois envoièrent chevaulchier aulcuns de leurs gens; lesquelz tantost retournèrent et firent relation ausdis seigneurs que les François venoient aprez eulz raddement chevaulchant, une moult grosse puissance : comme assez tost aprez on les vey venir. Si fut ordonné par noz capittaines que ceulz de l'advant-garde, les marchans, vitailles et artillerie yroient devant prendre place tout au long des haies qui estoient auprez de Pathay. Laquelle chose fut ainsi

faite. Puis marcha la battaille tant que on vint entre deux fortes hayes par où il convenoit les François passer. Et adont le seigneur de Thalbot, voiant ledit lieu assez advantageuz, dist qu'il descenderoit à pié à tout v cens archiers d'eslite, et que là se tendroit, gardant le passage contre les François, jusques à tant que la battaille et l'arrière-garde serroient joinctes. Et prinst ledit Thalbot place auz hayes de Pathay, avec l'avant-garde quy là les atendoit. Et ainsi le seigneur de Thalbot gardant cest estroit passage à l'encontre des annemis, esperoit de soy revenir joindre avec la battaille en costoiant lesdittes hayes, voulsissent ou non les François; mais il en fut tout autrement.

Moult radement venoient les François aprez leurs annemis, lesquelz ancores ilz ne povoient pas choisir, ne ne sçavoient le lieu où ilz estoient, tant que d'aventure les avant-coureurs veyrent ung cherf partir hors des bois, lequel prinst son chemin vers Pathay et s'en alla ferre parmy la battaille des Anglois : par quoy ilz eslevèrent ung moult hault cry, non sachant que leurs annemis feussent si prez d'eulz. Oyant lequel cry les dessus dis coureurs françois, ilz furent adcertenez que c'estoient les Anglois, et aussi les veyrent tost aprez tout plainement. Si envoièrent aulcunz compaignons nonchier à leurs capittaines ce qu'ilz avoient veu et trouvé, en leur faisant sçavoir que par bonne ordonnance ilz chevaulchassent avant, et qu'il estoit heure de besongnier. Lesquelz promptement se preparèrent de tous poins et chevaulchèrent tant qu'ilz veyrent tout plainement yceulz Anglois.

Quant donc lesdis Anglois veyrent les François eulz aprochier de si prez, ilz se hastèrent le plus qu'ilz

peurent, adfin de eulz joindre aux hayes avant leur venue; mais tant ne sceurent exploitier que, avant ce que ilz feussent ensamble joinctz èsdites hayes à leur avant-garde, les François s'estoient feruz à l'estroit passage où estoit le seigneur de Thalbot. Et alors messire Jehan Fastre tyrant et chevaulchant vers l'avant-garde pour se joindre avec eulz, ceulz de la dite avant-garde cuidèrent que tout fust perdu et que les battailles fuissent. Pour quoy ledit capittaine de l'avant-garde, cuidant pour vérité que ainsi feust, à tout son estandart blancq, luy et ses gens prindrent la fuite et habandonnèrent la haye.

Adont messire Jehan Fastre, voiant le dangier de la fuite, congnoissant tout très mal aller, eut conseil de soy saulver. Et luy fut dit, moy acteur estant present, qu'il prensist garde à sa personne, car la battaille estoit perdue pour eulz. Lequel à toutes fins voulloit rentrer en la battaille et illec actendre l'adventure tele que Nostre Seigneur luy volroit envoier; disant que mieulz amoit estre mors ou prins que honteusement fuyr et ainsi ses gens habandonner. Et anchois qu'il se volsist partir, avoient les François rué jus le seigneur de Thalbot, lui prins prisonnier et tous ses gens mors. Et si estoient dès jà, lesdis François si avant en la battaille que ilz povoient à leur voullenté prendre ou occire ceulz que bon leur sambloit. Et finablement les Anglois y furent desconfis à peu de perte des François. Si y morut de la partie desdis Anglois bien deux mille hommes et deux cens prisonniers.

Ainsi comme vous oez alla ceste besogne. Laquele chose voiant messire Jehan Fastre, s'en party moult

envis à moult petite compaignie, demenant le plus grant duel que jamais veisse faire à homme. Et pour verité, se feust reboutté en la bataille, se n'eussent esté ceulz quy avec luy estoient, especialement messire Jehan, bastard de Thian, et autres quy l'en destourbèrent. Si prinst son chemin vers Estampes, et moy je le sievis comme mon capittaine, auquel le duc de Betfort m'avoit commandé obéyr et mesmes servir sa personne. Si veinsmes environ heure de myenuit à Estampes, où nous geusmes, et l'endemain à Corbeil.

Ainsi comme vous oez, obtindrent François la victore audit lieu de Pathai où ilz geurent ceste nuit, regraciant Nostre Seigneur de leur belle adventure. Et l'endemain se deslogèrent dudit lieu de Pathai, qui sied à deux lieues de Jenville; pour laquelle place ainsi appelée, ceste battaille portera perpetuelement nom, la journée de Pathay. Et de là s'en allèrent à tout leur proye et prisonniers à Orlyans où ilz furent généralement de tout le peuple conjoys.

Aprez ceste belle victore, s'en allèrent tous les capittaines françois qui là estoient, avec eulz Jehanne la Pucelle devers le roy Charles, qui moult les conjoy et grandement remercya de leur bon service et dilligence. Lesquelz lui dirent que, sur tous, en devoit sçavoir gré à la dicte Pucelle, qui de ceste heure fut retenue du privé conseil du roy. Et là fut il conclud d'assambler le plus grand nombre de gens de guerre que l'on porroit finer parmy les pays audit roy obéissans, adfin qu'il se peust bouter avant eu pays et ses annemis poursievir.

LE GREFFIER DE LA CHAMBRE DES COMPTES DE BRABANT.

La Pucelle, interrogée par ses juges sur la blessure qu'elle reçut à Orléans, répondit qu'elle en avait eu révélation longtemps à l'avance et qu'elle l'avait dit à Charles VII (Procès de condamnation, t. I, p. 79). Si cette prédiction, malgré la respectable autorité sous laquelle elle se présente, pouvait être encore l'objet d'un doute, voici de quoi la mettre au nombre des faits les mieux prouvés. Elle fut consignée dans un registre de la chambre des comptes de Brabant, par le greffier de la cour, comme renseignement extrait d'une lettre qui avait été écrite à Lyon le 22 avril 1429, quinze jours avant l'événement.

Au sommaire de cette lettre, envoyée à Bruxelles par un chargé d'affaires qui s'était entretenu à Lyon même avec un officier de la maison de Bourbon, le greffier brabançon a joint une note subséquente pour avertir que les faits annoncés s'étaient accomplis. Il a de plus introduit dans son registre une relation en français des derniers temps de la vie de Jeanne d'Arc, relation écrite après son jugement et son supplice. M. Le Brun de Charmettes a connu et cité ce témoignage d'après les extraits, aujourd'hui déposés à la Bibliothèque royale, des *Registres noirs* de la chambre des comptes de Brabant (Collection d'Esnans, vol. I, p. 110 et 116). C'est à la même source que j'ai pris le texte imprimé ici pour la première fois.

Sequitur incidens de Puella.

Item, verum est quod supradictus dominus de *Rotselaer* existens in civitate Lugdunensi supra Rhodanum, ex relatione sibi facta per quemdam militem, consiliarium et magistrum hospitii domini Karoli de

Borbonio, scripsit aliquibus dominis de consilio domini ducis Brabantiæ prælibati (1), pro novis, quod rex Francorum cum prædicto domino Karolo et aliis principibus et amicis suis, fecit magnam congregationem gentium, qui pariter convenire deberent, die ultima mensis aprilis præsentis anni M CCCC XXIX, animo et intentione proficiscendi versus civitatem Aurelianensem, et ipsam de obsidione Anglorum liberandi. Scripsit ulterius, ex ejusdem militis relatione, quod quædam Puella oriunda ex Lotharingia, ætatis XVIII annorum vel circiter, est penes prædictum regem; quæ sibi dixit quod Aurelianenses salvabit et Anglicos ab obsidione effugabit, et quod ipsa ante Aureliam in conflictu telo vulnerabitur, sed inde non morietur; quodque ipse rex in ipsa æstate futura coronabitur in civitate Remensi; et plura alia quæ rex penes se tenet secrete. Quæ quidem Puella quotidie equitat armata cum lancea in pugno, sicut alii homines armorum juxta regem existentes. In eadem siquidem Puella prædictus rex et amici sui magnam habent confidentiam, prout in littera prædicti domini de *Rotselaer* plenius continetur, quæ fuit scripta Lugduni supra Rhodanum, supradicti mensis aprilis die XXII (2).

Et quidquid dicitur de prædicta Puella, ea quæ prædixit ita evenerunt; nam obsidio ante Aureliam fuit levata et Anglici ibidem vel capti, vel occisi, vel effugati; rex fuit Remis coronatus et fere omnes civitates, castra, villas et munitiones ejus regionis, fugatis

(1) Philippe, alors duc de Brabant, était cousin germain du duc de Bourgogne Philippe le Bon, qui lui succéda après sa mort, arrivée le 15 août 1430.

(2) Tout ce paragraphe, traduit en français par M. Le Brun de Charmettes, fait partie de son *Histoire de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 424.

Anglicis, ad suam obedientiam reduxit in æstate supradicta. Unde de eadem Puella habentur versus sequentes :

> Virgo puellares artus induta virili
> Veste, Dei monitu, properat relevare jacentem, etc., etc. (1)

Qualiter autem finem prædicta Puella habuit, poterit lector videre in schedula sequenti cujus tenor est talis :

« Vray est que une nommée Jehanne, soy disant « Pucelle, qui depuis deux ans en ça estoit venue en la « compaigne des Armignas et de ceulx qui tenoient le « party du daulphin ; en laquelle ledit daulphin et ceulx « de son dit party adjoustoyent grant foy, et faisoient « entendre au peuple que Dieu l'avoit envoyée par « devers eulx pour la recouvrance du royaulme de « France ; et combien que ladicte Jehanne Pucelle por- « tast armes et tous hernoiz de guerre pareillement « comme les plus hardis et meilleurs chevaliers de la « compaigne, et qu'elle tuast et frappast d'espée les gens « d'armes et autres : ce non obstant, la greigneur par- « tie du peuple de France et autres gens d'estat creoyent « et adjoustoient plaine foy et créance en icelle Pucelle, « cuidans et maintenans fermement que ce feust une « chose de par Dieu ; et tellement qu'elle estoit cappi- « taine et chief de guerre de la greigneur partie des plus « grans seigneurs et autres chiefz de guerre de la com- « paigne dudit daulphin ; et avec eulx fist plusieurs ar- « mées par l'espace d'un an et demi ou environ. Fina- « blement monseigneur le duc de Bourgongne à toute « puissance, s'en ala, ou mois de may, l'an mil quatre

(1) C'est toujours la même pièce, donnée par Thomassin, ci-dessus, p. 305.

« cens et trente, assegier la ville de Compiengne, en « laquelle ville icelle Pucelle estoit avec plusieurs autres « cappitaines tenans le party dudit daulphin; et tant que « à mettre et asseoir ledit siége devant ladicte ville de « Compiengne, icelle Pucelle, montée et armée nota- « tablement, et une hucque de velours vermeil sur son « harnoiz, accompaigniée de plusieurs hommes d'armes « et gens de trait de son party, sailli hors d'icelle ville « de Compiengne pour escarmoucher à l'encontre de « l'avant-garde de mondit seigneur qui se logoit devant « laditte ville, cuidant icelle avant-garde ruer juz; mais « la besoingne se porta tellement que laditte Pucelle fut « prinse par les gens de mondit seigneur de Bourgon- « gne, qui, après plusieurs interrogacions, la bailla « en garde à messire Jehan de Luxembourg, seigneur « de Beaurevoir. Et peu de temps après, le roy de « France et d'Angleterre envoya devers mondit sei- « gneur des ambassadeurs pour avoir ladicte Pucelle, « afin de l'envoier à Paris, pour illec faire son procès « par l'université de Paris. Laquelle chose mondit sei- « gneur de Bourgogne a liberalement fait. »

LEFÈVRE DE SAINT-REMI.

Jean Lefèvre, natif d'Abbeville, conseiller du duc de Bourgogne et roi d'armes de l'ordre de la Toison d'or, était âgé de soixante-sept ans en 1460, lorsqu'il se mit à écrire ce qu'on est convenu d'appeler ses *Mémoires*. C'est à proprement parler une chronique, chronique succincte, et qui, au point de vue bourguignon, représente tout à fait ce qu'est celle de Berri pour le parti français. On y trouve sur la Pucelle des renseignements qui ne peuvent émaner que d'un témoin oculaire. La relation de la sortie de Compiègne est l'une des plus complètes et des meilleures qu'il y ait. Quant à la captivité, même lacune dans Jean Lefèvre que dans Monstrelet. Du jugement, il n'en est pas non plus question, et on peut croire que le chroniqueur n'aurait pas parlé du tout de la mort de Jeanne d'Arc, s'il n'avait eu besoin, en un endroit, d'une transition pour amener le récit d'un nouveau revers des Français. Voici en effet la forme toute incidente sous laquelle il mentionne ce fait, au commencement de son 172e chapitre : « Bien avez ouy « parler comment aulcuns de legier et creance voullaige se bouttèrent à croire que les faits de la Pucelle estoient choses miraculeuses et permises de par Dieu, et fort y furent pluiseurs enclins de le croire. Or advint après la mort d'icelle Jehanne la « Pucelle, que, etc., etc. »

On doit à M. Buchon la partie des mémoires de Jean Lefèvre qui correspond aux quatorze premières années du règne de Charles VII, celle par conséquent où il est parlé de Jeanne d'Arc. Il en a donné le texte pour la première fois dans sa Collection des chroniques nationales, d'après le manuscrit 9869-3 de la Bibliothèque royale.

Chap. CLI. — Comment la Pucelle Jehanne vint en bruit et feut amenée au siége d'Orléans. Comment elle saillist avec les Franchois sur les Anglois et fut le siége abandonné.

Or convient il de parler de une adventure quy advint en France, la nompareille que, comme je croy, y advint oncques. Vray est qu'en ung vilaige sur les marches de Lorraine, avoit ung homme et une femme, mariez enssamble, qui eulrent pluiseurs enfans, entre lesquelz eulrent une fille quy de l'eage de sept à huit ans, fu mise à garder les brebis aux champs et longtemps fist ce mestier. Or est vray qu'elle peut dire, du temps qu'elle avoit ou pouvoit avoir dix huict ou vingt ans, qu'elle avoit souvent revelacion de Dieu, et que devers elle venoit la glorieuse Vierge Marie accompaignée de pluiseurs anges, sains et sainctes, entre lesquelz elle nommoit madame saincte Katherine et David le prophète (1), à tout sa harpe, laquelle il sonnoit merveilleusement; et enfin elle disoit que entre les aultres choses, elle eult revelacion de Dieu, par la bouche de la Vierge Marie, qu'elle se mist sus en armes, et que par elle, Charles, daulphin de Vienne, seroit remis en sa terre et seignourie et qu'elle le menroit sacrer et couronner à Rains.

Icelles nouvelles advindrent à ung gentilhomme de la marche, lequel la arma et monta et la mena au siége d'Orléans allencontre des Anglois quy tenoient le siége. Si fist assembler le bastart d'Orléans et aultres

(1) Erreur du chroniqueur. Il n'est question de cela ni au procés, ni dans les auteurs français, non plus que de l'apparition de la vierge Marie mentionnée auparavant.

pluiseurs capitaines, ausquelz il compta ce que icelle fille nommée Jehanne la Pucelle disoit. Et de faict fut interroghie de pluiseurs saiges et vaillans hommes, lesquelz se boutèrent en foy de le croire et adjoustèrent en icelle si grant foy qu'ilz habandonnèrent et mirent leurs corps en toute adventure avec elle. Et est vray que ung jour elle leur dist qu'elle vouloit combattre les Anglois, et assembla ses gens et se prinst de assaillir les Anglois par la plus forte bastille que ilz tenoient, que gardoit ung chevalier d'Angleterre nommé Cassedag (1). Icelle bastille fut par ladicte Pucelle et les vaillans hommes assaillie et prinse de bel assault, et là fut Cassedag mort : quy sambla chose miraculeuse, veu la force de la bastille et les gens qui la gardoient.

Le bruit courut par l'ost des Anglois de la prinse de ladicte bastille, et finablement, quant ilz oyrent dire que ladicte Pucelle avoit faict ceste emprinse, ilz en furent moult espouventez; et disoient entre eulx qu'ilz avoient une prophecie qui contenoit que une Pucelle les debvoit debouter hors de France et de tous poins les deffaire. Si levèrent leur siége et se retrayrent en aulcunes places de leur obéissance environ ladicte ville d'Orléans. Entre lesquelz Anglois, le conte de Suffort et le seigneur de La Poulle, son frère, se tindrent à Gergeau; mais gaires ne y furent que icelle ville fut prinse d'assault, et là fut ledit seigneur de La Poulle mort, et pluiseurs Anglois. La puissance des dessusditz Anglois s'assamblèrent pour retourner à Paris devers le régent; mais ilz furent de si près

(1) Celui que les chroniqueurs français appellent *Classidas*.

suivis des Daulphinois, qu'ilz se trouvèrent en battaille l'un devant l'autre auprès d'ung villaige en Beausse, quy se nomme Patté. Or advint qu'ilz cuidèrent prendre place plus advantageuse que celle où ilz estoient, et partirent de leur place. Mais les Daulphinois frappèrent dedans tellement, qu'ilz les deffirent et de tous poins les desconfirent. Là furent prins le conte de Suffort, le seigneur de Tallebot et tous les capitaines, excepté messire Jehan Fastot, lequel s'en alla : dont il eult depuis grant reproche pour che qu'il estoit chevalier de la Gartière. Touteffois, il s'excusa fort, disant que se on l'eust volu croire, la chose ne fust pas ainsy advenue de leur part. Ainsy furent Anglois desconfis, et se nomma icelle battaille, la battaille de Patté.

Chap. CLII. — Comment le daulphin fut couronné roy de France à Rains. De pluiseurs villes quy se rendirent à luy. Comment le duc de Bethfort luy alla allencontre et presenta la battaille. Des faictz de la Pucelle quy mena le roy devant Paris.

Vous avez ouy comment Jehenne la Pucelle fut tellement en bruit entre les gens de guerre, que réalment ilz créoient que c'estoit une femme envoyée de par Dieu, par laquelle les Anglois seroient reboutez hors du royaulme. Icelle Pucelle fut menée vers le daulphin, quy vollentiers la vey et qui, comme les aultres, adjousta en elle grant foy et feist ung grant mandement où furent grant nombre de princes de son sang, c'est assavoir les ducz de Bourbon, d'Alençon et de Bar, Artus, connestable de France, les contes d'Erminacq, de Patriac, et Vendosme, le seigneur de Labreth, le bastart d'Orléans, le seigneur de La Trimoulle et pluiseurs grans seigneurs de Franche

et d'Escoche. Et fut moult grande la puissance du daulphin, à tout laquelle se tira droit à Troies en Champaigne; et luy fut promptement la ville rendue, et luy firent obéyssance; aussy firent ceulx de Chalons et de Rains. En laquelle ville de Rains il fut sacré, oingt et couronné roy de France. Ainsy fut Charles, septiesme de ce nom, sacré à Rains comme vous avez ouy.

Apprès ce que le roy eult sejorné ung petit de temps en la ville de Rains, il s'en alla en une abbaye où on aoure saint Marcoul, nommé Corbeny, là où on dist que il prent la dignité et previllége de garir les escroelles. Ces choses faictes, il passa la rivière de Marne et se trouva à Crespy-en-Vallois. Quant le régent sceult que le roy avoit esté sacré à Rains et qu'il marchoit eu paiis pour tirer droit à Paris, il assambla une grande compaignye d'Anglois et de Picars entre lesquelz estoient messire Jehan de Crequy, messire Jehan de Croy, le bastard de Sainct-Pol, messire Hue de Lannoy, saige et vaillant chevallier, Jehan de Brimeu et aultres, lesquelz se trouvèrent en grant puissance en ung villaige nommé Mittri en France, et les Franchois et leur puissance estoient en ung aultre villaige nommé (1)......, à deulx lieues près de Crespy-en-Vallois, et là estoient le duc d'Alenchon, ladicte Pucelle et pluiseurs aultres capitaines. Le régent quy desiroit la battaille contre les Franchois, approcha d'eulx jusques à une abbaye quy s'appelle La Victoire, laquelle n'est point loing d'une tour qui s'appelle

(1) Lacune du manuscrit. Suppléez *Thieux* d'après Berri.

Mont-Espilloy, et là arriva environ my aoust l'an mil cccc xxix.

Le roy ouy messe à Crespy, puis monta à cheval armé d'une brigandine et se tira aux champs, là où il trouva une belle compaignye et grande quy l'attendoit. Touteffois, le duc d'Alenchon et la Pucelle estoient dès jà devant et se trouvèrent bien près des Anglois, avant que le roy venist. Et quant le roy fut arivé, lui et ses gens, ordonnèrent une belle grande battaille à cheval, et avec che, deulx aultres compaignies à manière de deulx elles; et avecques che avoit un grant nombre de gens de piet. Et quant aux Anglois, ilz ne firent que une battaille et tout à piet, excepté le bastard de Sainct-Pol, messire Jehan de Croy et aulcuns autres en petit nombre, lesquelz, quant ilz veyrent les Franchois qui, quant aux hommes d'armes ne descendoient point à piet, montèrent à cheval, comme dit est.

Ce jour, faisoit grant challeur et merveilleusement grant poulsière. Or advint qu'à l'ung des boutz de la battaille des Anglois, les Franchois firent tirer la plus part de leurs gens de traict avec une compaignie de gens de cheval et assaillirent les Anglois. Et là y eult maintes flesches tirées, tant d'un costé comme d'aultre. Et pour renforchier les gens où la battaille s'estoit commenchée, le régent y envoya une compaignie sans ce que les battailles laissasssent oncques leur ordonnance, ne Franchois, ne Anglois. Et quant les Franchois veirent que Anglois et Picars tindrent piet et vaillamment combattirent, ilz se retrayrent et oncques puis n'abordèrent eussemble l'ung contre l'aultre, sinon par escarmuches. Et, comme je oy dire, celuy

de tous quy mieulx se moustra ce jour le plus homme d'armes et qui plus y rompy de lances, ce fut le bastard de Sainct-Pol. Messire Jehan de Croy y fut affolé d'un piet, tellement que toutte sa vie demoura affolé. Icelle journé se passa ainsy comme vous avez ouy, sans aultre chose faire. Et quand ce vint envers soleil couchant, le roy se tira en la ville de Crespy, et les aultres se tirèrent ès villaiges là entour.

Or fault parler des Anglois. Vray est que aulcuns veyrent bien la retraicte des Franchois; si les volloient aucuns poursievir; mais le régent ne le volt pas souffrir pour le doubte des embusches; car, comme oy nombrer les Franchois, ilz estoient de cinq à six mille harnois de jambes (1). Quant les Franchois furent ainsy partis, les Anglois logèrent en une abbaye là environ et envoyèrent querir des vivres à Senlis. Le lendemain le roy et toutte sa puissance se mirent en belle ordonnance auprès de la ville de Crespy, avec eulx tous chariotz et bagaiges; et ces choses faictes, se mist aux champs et tourna le dos aux Anglois, et s'en alla en la ville de Compiengne, laquelle lors tenoit le party des Anglois; mais, sans contredit nul, feirent ouverture au roy et le receurent à grant joye. Et là sejourna le roy cincq jours et y tint conseil de ce qu'il avoit affaire. Et quant le régent sceult que le roy estoit à Compiengne entré sans contredit, il se doubta fort que pluiseurs villes quy lors estoient en leur obéyssance, ne se tournassent du party du roy : pour laquelle cause, avecque sa puissance re-

(1) Par cette locution, l'auteur désigne seulement les chevaliers et hommes d'armes équipés de toutes pièces.

tourna à Paris, et là laissa Loys de Luxembourg, évesque de Therouenne et chancelier de France pour les Anglois, le seigneur de l'Ille-Adam, lors mareschal de France, et aussy pluiseurs seigneurs d'Angleterre, ausquelz il bailla en garde ladicte ville de Paris, et s'en alla en Normendie pour pourvoir aux gardes des bonnes villes et forteresses. Quant le roy eult séjourné à Compiengne, comme dict est, il prinst son chemin avecques toute sa puissance, pour venir droit à Paris; car la Pucelle luy avoit promis de le mectre dedens, et que de ce ne se debvoit point doubter. Touteffois, elle y failly, comme vous orrez.

Au partir de Compiengne, le roy tira droict à Senlis, laquelle ville luy fist obéyssance, puis à Sainct-Denis, et entra dedans. Et apprès fut ordonné par les remonstrances que la Pucelle faisoit, que la ville de Paris fust assaillie. Quant ce vint au jour de l'assault, la Pucelle armée et habillée, à tout son estandart, fut des premiers assaillans, et alla si près, qu'elle fut navrée de traict. Mais les Anglois deffendirent si bien la ville, que les Franchois n'y peulrent riens faire, et se retrayrent en la ville de Sainct-Denis. Après que le roy eult esté en la ville de Sainct-Denis, pluiseurs jours, vèant que la ville de Paris estoit trop fort gardée, se retira oultre la rivière de Saine, et donna congié à la plus part de ses gens; lesquelz se mirent en garnison en pluiseurs villes, tant à Beauvais, Senlis, Compiengne, Soissons, Crespy et pluiseurs aultres villes deçà Saine, du costé de Piccardie; lesquelz firent forte guerre tant sur les Anglois que sur les gens du duc.

Et ainsi se passa icelle..... (1), comme vous avez ouy, avecques pluiseurs aultres choses qui trop longues seroient à raconter.

Chap. CLVIII. — Comment le duc de Bourgongne assega la ville de Compiengne où la Pucelle Jehenne fut prinse par une sallye qu'elle feit, et de pluiseurs aultres fais de guerre.

Au mois de may M CCCC XXX, le duc mist le siége devant une forteresse séant sur la rivière d'Enne, près de la ville de Compiengne, nommée le Pont-à-Choisy, et falloit passer une grosse rivière nommée Oize, et la passoit on à ung villaige nommé le Pont-l'Evesque, assez près de la cité de Noion; et estoit ledict passage gardé de deulx vaillans chevalliers d'Angleterre. Et en icelluy s'estoient les adversaires du duc assemblez en grant nombre pour combattre le duc; et là estoit Jehenne la Pucelle, laquelle estoit comme chief de la guerre du roy, adversaire pour lors du duc; et creoient les adversaires qu'elle mectroit les guerres à fin, car elle disoit qu'il luy estoit revelé par la bouche de Dieu et d'aulcuns Sains. Si conclurent lesdis adversaires d'aller ruer jus ceulx qui gardoient ledict pont; et de faict les allèrent assaillir très radement; mais les chevalliers dessusdiz se deffendirent si vaillamment, que les ennemis ne les peulrent grever. Et aussy le seigneur de Saveuses et aultres des gens du duc les vindrent aydier et secourir en toutte dilligence; et y eult grant foison de navrez d'ung costé et d'aultre;

(1) Abréviation informe du manuscrit de la Bibliothèque royale, qui n'est qu'une copie du XVI[e] siècle. M. Buchon a lu *aventure*. C'est plutôt *année* qu'il faudrait conjecturer.

et ne firent lesdiz adversaires aultre chose pour l'eure; ains retournèrent chascun en leurs villes et forteresses, et les chevalliers demourèrent gardans le dict pont tant que le duc fut devant ledit Pont-à-Choisy, où il fut dix jours; et s'enfuyrent ceulx de ladicte place.

Et tantost aprez que le duc eust prins ledict Pont-à-Choisy, repassa ledict pont et rivière, et se loga à une lieue près de Compiengne, et son ost ès villaiges près de ladicte ville. Et ainsy que le duc ordonnoit ses gens pour mectre son siége devant ladicte ville de Compiengne, qui est grosse et grande ville, de grant tour, et enclose en partie de deulx rivières d'Oize et d'Enne, quy assemblent devant ladicte ville ou assez près, (et estoit capitaine de ladicte ville de Compiengne, un escuyer nommé Guillaume de Flavi, lequel faisoit de grans maulx ès pays du duc) : adont vint en la ville de Compiengne la Pucelle par nuyt et y fut deulx nuis et ung jour; et au deuxiesme jour, dist qu'elle avoit eu revelacion de Dieu qu'elle mectroit à desconfiture les Bourgongnons. Si fist fermer les portes de ladicte ville, et assembla ses gens et ceulx de la ville et leur dist la revélacion que luy estoit faicte, comme elle disoit; c'est assavoir que Dieu luy avoit faict dire par saincte Katherine, qu'elle yssist ce jour allencontre de ses ennemis et qu'elle desconfiroit le duc; et seroit prins de sa personne et tous ses gens prins, mors et mis en fuite; et que de ce ne faisoit nulle doubte. Or est vray que par la créance que les gens de son party avoient en elle, le crurent. Et furent ce jour les portes fermées jusques environ deulx heures apprès midy que la Pucelle yssist, montée sur ung moult bel coursier, très bien armée de plain har-

nois et par dessus une riche heucque de drap d'or vermeil; et apprès elle son estandart et tous les gens de guerre estans en la ville de Compiengne; et s'en allèrent en très belle ordonnance assaillir les gens des premiers logis du duc.

Là estoit un vaillant chevallier, nommé Bauldot de Noyelle, quy depuis fut chevalier de l'ordre de la Thoison d'Or; lequel, luy et ses gens, se deffendirent moult vaillamment, non obstant qu'ilz furent souspris. Et pendant l'assault, le conte de Ligny, en sa compaignie le seigneur de Crequy, tous deulx chevaliers de l'ordre de la Thoison d'Or, à bien petit nombre de gens, se mirent à approchier la Pucelle et ses gens; laquelle pour la resistence qu'elle avoit trouvée au logis dudict Bauldot de Noyelle, et aussy pour le grant nombre des gens du duc quy de toutez parts arrivoient où la noise estoit, si commenchèrent à retrayre. Si se frappèrent les Bourgongnons dedens si très rudement, que plusieurs en furent prins, mors et noiez. Et la Pucelle si soustenoit toutte la dernière le faiz de ses adversaires; et y fut prinse par l'ung des gens du conte de Ligny; et le frère de la Pucelle et son maistre d'hostel. Laquelle Pucelle fut menée à grant joie devers le duc, lequel venoit à toutte dilligence en l'ayde et secours de ses gens. Lequel fut moult joyeulx de la prinse d'icelle pour le grant nom qu'elle avoit; car il ne sembloit point à pluiseurs de son party que ses œuvres ne fussent [si non] miraculeuses.

GEORGES CHASTELLAIN.

Dans le prologue de ses mémoires, Jean Lefèvre dit qu'après en avoir achevé la rédaction, il les envoya, à titre de renseignement, « au noble orateur Georges Chastellain, pour aul- « cunement en son bon plaisir et selon sa discrétion les employer « ès nobles histoires et chroniques que luy faict. » Ce qui nous reste du témoignage de Chastellain sur Jeanne d'Arc prouve qu'il usa largement de la communication du vieux hérault de la Toison d'or. Son récit de la sortie de Compiègne est le même, sauf quelques additions, empruntées la plupart à Monstrelet. Il est encore à noter que son chapitre de la mort de Jeanne d'Arc est la répétition de celui de Monstrelet, c'est-à-dire une reproduction pure et simple du manifeste lancé par le duc de Bethford. Ainsi quoique Chastellain ait suivi les guerres du temps de la Pucelle, quoiqu'il ait eu l'occasion de la voir elle-même plusieurs fois, comme cela est attesté par Pontus Heuterus, il est démontré aujourd'hui que ce qu'il pouvait savoir de particulier sur elle, ne concernait pas la dernière année de sa vie.

Georges Chastellain, quoique né dans le comté d'Alost, au fond de la Flandre, n'en fut pas moins considéré de son temps comme le plus habile écrivain qui eût jamais manié la langue française. Philippe le Bon, avec qui il avait été élevé, l'attacha au service de sa personne par divers offices de cour, auxquels il ajouta la charge d'historiographe ou *indiciaire*, mot nouveau, qui fut créé exprès pour Georges Chastellain, le titre consacré de chroniqueur ayant paru indigne de son talent. On n'a que des lambeaux de la colossale histoire que l'illustre écrivain bourguignon composa dans l'exercice de ses fonctions littéraires. Le seul règne du duc Philippe le Bon occupait six grands volumes. Tout s'en est perdu à l'exception d'environ deux cents chapitres qui appartenaient au

commencement et à la fin de l'ouvrage. M. Buchon les a recueillis et donnés au public dans le *Panthéon littéraire*, en 1838. Depuis lors je retrouvai à la bibliothèque d'Arras et fis connaître par des extraits un nouveau fragment manuscrit (n° 256 des manuscrits d'Arras) dont la bibliothèque laurentienne de Florence possède le double (n° 176). C'est de ce fragment qu'est tiré le morceau reproduit ici conformément au texte d'Arras.

Or, estoit comme je vous dy, le duc venu logier à Coudun, le conte de Liney à Claroy, messire Baudo de Noyelle à Marigny sur cauché, et le seigneur de Montgommery à tout ses Englès à Venette, au debout de la prée, là où les gens de diverses nacions, Bourguignons, Flamens, Picars, Allemans, Haynuiers, se vindrent rendre à ce duc en renforcement de son pooir : qui tous y furent receus et bienvegnieez, combien que largement y avoit seigneurie et gens de grant fait, come le conte de Liney et le seigneur de Croy, mesire Jehan, son frère, le seigneur de Crequy, le seigneur de Santes, le seigneur de Comines, le seigneur de Mamines, les trois frères, mesire Jacques, mesire David et mesire Florimond de Brimeu, mesire le Beggue de Launoy, tous chevaliers de l'ordre, sans les aultres, grant nombre, dont les nomz ne se mettent point, et dont il fait bon à penser qu'il en y avoit largesse aveuques un tel prince, souverainement en ung tel lieu là où ilz estoient pour montrer son pooir et effort.

Si me souvient maintenant comment ung peu par avant que la Pucelle fust venue au secours de Compiègne, ung jour, ung gentil homme d'armes, nommé Franquet d'Aras, tennant le party bourguignon, estoit allé courre vers Laggny sur Marne, bien accompagnié

de bonnes gens d'armes et de archiers, en nombre de IIIᶜ ou environ. Si voult ainsi son aventure que ceste Pucelle, de qui Franchois faisoient leur ydolle, le rencontra en son retour; et avoit aveuques elle IIIIᶜ Franchoix bons combattans; lesquelz, quant tous deux s'entreveirent, n'y avoit cely qui peust ou voulsist par honneur fuir la battaille, excepté que le nom de la Pucelle estoit si grant jà et si fameux, que chacun la resongnoit comme une chose dont on ne savoit comment jugier, ne en bien, ne en mal; mes tant avoit fait jà de besongnes et menées à chief, que ses ennemis la doubtoient, et l'aouroient ceulx de son party, principalement pour le siége d'Orliens, là où elle ouvra merveilles; pareillement pour le voyage de Rains, là où elle mena le roy coronner, et ailleurs en aultres grans affaires, dont elle predisoit les aventures et les événemens.

Or estoit ce Franquet corrageux homme et de riens esbay, que veist, pour tant, que remède s'i pooit mettre par combatre, et la Pucelle, à l'aultre lez, mallement enflambée sur les Bourguignons, et ne queroit tousjours qu'à inciter Franchoix à battaille encontre eux. Si s'entreferirent et combattirent ensemble longuement les deux parties, sans que Franchois emportassent riens des Bourguignons, qui n'estoient point si fors (1) toutes voies comme les aultres, mais de grant valeur et de bonne deffense, pour cause des archiers qu'avoient aveuques eulx, qui avoient mis pié à terre.

---

(1) Les chroniqueurs francais disent le contraire, mais ici Chastellain semble s'être conformé plutôt au témoignage de Monstrelet.

Laquelle chose quant la Pucelle vit, que rien ne faisoient se encore n'avoient plus grant puissance aveuc eulx, manda astivement à Laigny toute la garnison. Si fit elle de toutes les places de là entour, pour venir aider à ruer jus ceste petite poignée de gens dont ne pooit estre maistre. Lesquelz venuz à haste, reprindrent la tierce battaille encontre Franquet, et là, non soy querant sauver par fuite, mais espérant tousjours eschapper et sauver ses gens par vaillance, finablement fut pris, et toutes ses gens mors la pluspart et desconfis; et luy, mené prisonnier, fut décapité après par la crudélité de ceste femme qui desiroit sa mort: dont plainte assez fut faite en son party, car vaillant homme estoit et bon guerroyeur (1).

Or, reviens au logeis du duc, principal de nostre matère, là où il estoit à Coudun, pourgittant tousjours ses approces de plus et de plus près, pour mettre son siége clos et arresté comme il appertenoit; lequel y mit sens et entendement, tout pour en faire bien et convenablement et le plus à son honneur. Or est vray que la Pucelle, de qui tant est faite mension desus, estoit entrée par nuit dedens Compiègne. Laquelle, après y avoir reposé deux nuis, le second jour après, donna à congnoistre pluseurs folles fantommeries; et mist avant et dist avoir receues aulcunes revélacions divines et annoncemens de grans cas advenir: par quoy, faisant une generale assamblée du peuple et des gens de guerre, qui moult y avoient mis créance et foy follement, fist

(1) Cf. le récit de Monstrelet, ci-dessus, p. 399.

tenir closes, depuis le matin jusques après disner bien tard, toutes les portes, et leur dit comment sainte Katherine s'estoit apparue à elle, tramise de Dieu, luy signifier qu'à ce jour mesmes il voloit que elle se mist en armes, et que elle issist dehors à l'encontre des ennemis du roy, Anglès et Bourguignons; et que sans doubte elle auroit victoire et les desconfiroit, et seroit pris en personne le duc de Bourgoigne, et toutes ses gens, la greigneur part, mors et desconfiz.

Si adjoustarent Franchois foy à ses dis, et le peuple de créance legière à ses folles délusions, par ce qu'en cas semblable avoient trouvé vérité aulcunes foys en ses dis, qui n'avoient nul fondement toutes voies de certaine bonté, ains clere apparence de déception d'Ennemi, comme il parut en la fin. Or estoient toutes manières de gens du party de delà boutez en l'opinion que ceste femme icy fust une sainte créature, une chose divine et miraculeuse, envoyée pour le relèvement du roy franchois; dont maintenant, en ceste ville de Compiègne, mettant avant si haulx termes que de desconfire le duc bourguignon et l'emmener prisonnier, mesmes en propre personne, n'y avoit cely qui en si haulte besongne comme ceste là, ne se voulsist bien trouver, et qui volontiers ne se boutast tout joyeulx en une si haulte recouvrance par laquelle ils seroient au deseure de tous leurs anemis. Par quoy tous, d'un commun ascentement, et à la requeste de la dite femme, recourrurent à leurs armes trestous, et faisans joye de ce dont ilz trouvèrent le contraire, lui offrirent syeute preste quant elle vouldroit.

Si monta à ceval, armée comme seroit ung homme,

et parée sur son harnois d'un huque de rice drap d'or vermeil. Chevauçoit ung coursier lyart, moult bel et moult fier, et se contenoit en son harnas et en ses maunières, comme eust fait un capitaine meneur d'ung grant ost; et en cet estat, à tout son estandart hault eslevé et volitant en l'air du vent, et bien accompaigniée de nobles hommes beaucop, entour quatre heures après midy, saillit dehors la ville, qui tout le jour avoit esté fermée, pour faire ceste entreprinse, par une vigille de l'Ascension. Et amena aveuques elle tout ce qui pooit porter bastons, à pié et à cheval, en nombre de v[c] armez; [si] conclut de venir férir sur le logeis que tenoit mesire Baudo de Noyelle; chevalier bien hardy et vaillant et esleu (depuis pour ses haulx fais a esté frère de l'ordre); lequel logeiz, comme avez ouy, estoit à Marigny, au bout de la cauchiée.

Or, donnoit ainsi l'aventure que le conte de Ligney, le seigneur de Crequy et pluseurs aultres chevaliers de l'ordre estoient partis de leur logeiz, qui le tenoit à Claroy, à intention de venir au logeis de mesire Baudo. Et vindrent tous desarmez, non avisez de riens avoir à faire de leurs corps, comme capitaines vont souvent d'un logeis à aultre. Lesquelz, ainsy que venoient devisans, virent criée très grant et noise au logeis où ilz tendoient à aller; car jà estoit la Pucelle entrée dedens et commença à tuer et à ruer gens par terre fièrement, comme se tout eust jà esté sien. Si envoiarent les ditz seigneurs astivement querir leur harnois, et, pour donner secours à mesire Baudo, mandarent leurs gens à venir, et aveuques ceulx de Marigny, qui estoient surplus desarmez et despourveuz,

commencharent à faire toute aigre et fière resistence à l'encontre de leurs ennemis. Dont aulcuneffois les assaillans furent roidement reboutez, aulcune fois aussi les assaillis compressez de bien dur souffrir, pour ce que surpris estoient, espars et non armez. Mais le bruit qui se levoit partout et la grant noise des voix crians, fit venir gens de tous lez, et affuir secours vers eulx plus qu'il n'en falloit. Mesmes le duc et ceux de son logeis qui en estoient loings, s'en perceurent assez tost et se mirent en apprest de venir audit Marigny, et de fait y vindrent; mès premier que le duc y peust oncques arriver aveuques les siens, les Bourguignons avoient jà rebouté les Franchois bien arier de leur logeis, et commenchoient Franchois aveuques leur Pucelle à eulx retraire tout doulcement, comme qui ne trouvoient point d'avantage sur leurs ennemis, mais plustost péril et dammage.

Par quoi les Bourguegnons voians ce, et esmeus de sang, et non contens tant seulement de les avoir enchassés dehors par deffense, s'il ne leur portoient plus grant grief par les poursuivir de près, férirent dedens valereusement à pié et à cheval, et portarent de dammage beaucop aux Franchois. Dont la Pucelle, passant nature de femme, soustint grant fès, et mist beaucop peine à sauver sa compagnie de perte, demorant darrier comme chief et comme la plus vaillant du troppeau; là où fortune permist, pour fin de sa gloire et pour sa darrenière fois, que jamais ne porteroit armes : que ung archier, redde homme et bien aigre, aiant grant despit que une femme dont tant avoit oy parler seroit rebouteresse de tant de vaillans hommes, comme elle avoit entreprins, la prist de

costé par sa heuque de drap d'or, et la tira du cheval toute platte à terre, qui oncques ne pot trouver rescousse ne secours en ses gens, pour peine qu'ils y meissent, que elle peust estre remontée. Mès ung homme d'armes, nommé le bastard de Wandonne, qui survint ainsi qu'elle se lessa choir, tant la pressa de près qu'elle luy bailla sa foy, pour ce que noble homme se disoit. Lequel, plus joyeulx que s'il eust eu ung roy entre ses mains, l'ammena astivement à Marigny, et là, la tint en sa garde jusques en la fin de la besongne. Et fut prins emprès elle aussi Pouthon le Borgongnon, ung gentil homme d'armes du party des Franchois, le frère de la Pucelle, son maistre d'ostel, et aulcuns aultres en petit nombre, qui furent menez à Marigny et mis en bonnes gardes.

Dont Franchois, voyant le jour contre eulx et leur aventure de petit acquest, se retrayrent le plus bel que peurent, dolans et confus. Bourguignons et Englès, joyeulx à l'aultre lez de leur prinse, retournarent au logeis de Marigny, là où maintenant le duc arriva à tout ses gens, cuidant venir à heure au chapplis, quant tout estoit fait jà et mené à chief ce qui s'en povoit faire. Lors luy dist on l'acquest qui y avoit esté fait, et comment la Pucelle estoit prisonnière aveuques aulcuns aultres capitaines; dont qui moult en fut joyeulx ? Ce fut il. Et ala la veoir et visiter, et eut aveuques elle aulcuns langages qui ne sont pas venus jusques à moy : si plus avant ne m'en enquiers; puis la lessa là, et la mist en la garde de mesire Jehan de Lucenbourg, lequel l'envoya en son chastel de Beaurevoir, où longtemps demora prisonnière.

PONTUS HEUTERUS.

Pontus Heuterus (Heviter), Hollandais né à Delft en 1535, auteur d'une histoire latine des ducs de Bourgogne qui parut seulement en 1583 (*Rerum Burgundicarum libri VI*), ne figure ici que pour compléter le témoignage de Georges Chastellain dont il déclare avoir eu l'ouvrage sous les yeux. Son livre, malheureusement trop succinct, ne présente que le squelette de l'histoire de Jeanne d'Arc. Nous reproduisons le seul endroit où il paraisse s'être servi de la partie anecdotique du récit de Chastellain. Ce passage a en outre le mérite de contenir une description du premier monument qui fut élevé à Orléans en l'honneur de la Pucelle. Pontus Heuterus en parle pour l'avoir vu lors d'un voyage qu'il fit en France pour perfectionner son instruction, en 1560.

Sunt qui fabulam, quæ de Puella Joanna scribimus, putent; sed præterquam recentioris sit memoriæ omniumque scriptorum libri, qui tum vixerunt, mentionem de ea præclaram faciant, vidi ego meis oculis, in ponte Aureliano trans Ligerim ædificato, erectam hujus Puellæ æneam imaginem, coma decore per dorsum fluente, utroque genu coram æneo crucifixi Christi simulachro nixam, cum inscriptione positam fuisse hoc tempore opera sumptuque virginum ac matronarum Aurelianensium in memoriam liberatæ ab ea urbis Anglorum obsidione (1). Ad hæc habebam, dum

(1) Ce monument fut détruit presqu'entièrement par les calvinistes en 1567. Symphorien Guyon affirme qu'il avait été érigé sous le règne de Charles VII, peu de temps après la sentence de réhabilitation. Les mots *hoc tempore* dont se sert Pontus Heuterus, sont peut-être l'unique fondement de cette as-

hæc scriberem, historiam lingua gallica manu scriptam Georgii Castellani, qui eleganter exacteque vitam Philippi Boni exaravit, testaturque aliquot locis sese hoc tempore vixisse ac Puellam Joannam vidisse; quæ ex ignota rusticaque puella, bellicis facinoribus eo pervenisset, ut ei rex Carolus sumptus, quibus comitis familiam æquaret, suppeteret, ne apud viros militares per causam inopiæ vilesceret. Conspiciebatur enim ejus in comitatu, præter nobiles puellas, procurator domus, stabuli præfectus, nobiles adolescentes pueri a manibus, a pedibus, a cubiculis; colebaturque a rege; a proceribus ac imprimis a populo instar divæ habebatur.

---

sertion qui a été répétée par tous les historiens d'Orléans. Il y a lieu de la révoquer en doute d'après la circonstance des longs cheveux que le sculpteur avait donnés à la Pucelle. D'ailleurs, ce n'est qu'à la fin du règne de Louis XI, que l'art de fondre les statues levées, commença à être pratiqué en France. Il serait donc plus sage de reporter à ce règne l'exécution du bronze élevé en mémoire de Jeanne d'Arc par les dames d'Orléans. Remarquons toutefois que cet ouvrage devait être en place avant la fin du XVe siècle; cela résulte de la forme de l'armure sur les parties non détruites qui furent employées dans la restauration du monument en 1570. Paul Émile, qui écrivait sous Louis XII, comme on sait, dit, sans indication de date : *Aurelianenses Puellæ statuam posuere.* (De rebus gestis Francorum, lib. 10). C'est là le texte le plus ancien qu'on ait sur cet objet.

CLÉMENT DE FAUQUEMBERQUE.

Personne n'a encore nommé Clément de Fauquemberque parmi les auteurs à consulter sur Jeanne d'Arc ; mais son témoignage a été invoqué plus d'une fois. Greffier au parlement de Paris pendant la domination anglaise, ce personnage a consigné sur l'un des registres confiés à ses soins, des notes historiques qui, indépendamment du mérite extrême d'avoir été écrites sous l'impression même des événements, ont encore celui de nous fournir des détails tout particuliers sur divers points et notamment sur le supplice de Jeanne. Réunir ces fragments m'a semblé une chose utile. Sans me borner exclusivement aux articles où la Pucelle est nommée, j'ai recueilli la mention de tous les faits qui m'ont semblé capables de montrer les angoisses du gouvernement anglais pendant le voyage de Charles VII à Reims. On y trouvera des traits bien forts à ajouter au tableau qui est déjà tracé dans le *Journal d'un bourgeois de Paris*.

Le caractère de l'auteur se montre à nu dans l'un des protocoles du registre tenu par lui. Voici ses propres paroles : *Per quem reges regnant et juris conditores justa decernunt, invocato nomine, incipit registrum conciliorum causarum civilium parlamenti incepti nona die mensis decembris anno millesimo quadringentesimo tricesimo ab incarnatione Domini, et anno XV° quo ego, Clemens de Fauquembergue, in utroque jure licentiatus, ecclesiæ Ambianensis decanus, regis protonotarius, dicti parlamenti grapharius, hujusmodi officium exercui, intermisso jus dicentis officio, juxta illud Virgilii :*

Maluit et mutas agitare inglorius artes.

Aimer mieux rester simple greffier que briguer, lorsqu'on le pourrait par sa position et par ses grades, les hauts offices de la magistrature, c'est faire preuve d'un esprit sage assurément. En effet, l'opinion que maître Clément laisse entrevoir dans ses notes,

est celle d'un modéré. Plus d'une fois il atténue, par des réflexions en latin, la dureté officielle de sa rédaction. Son dernier mot sur Jeanne d'Arc est une prière pour son salut.

Le registre de Clément de Fauquembergue appartient aujourd'hui à la section judiciaire des Archives du royaume (Conseil n° 15). Il est célèbre pour contenir ce qu'il a plu à quelques-uns d'appeler un portrait de la Pucelle. C'est un petit croquis d'une femme à mi-corps, vue de profil, tenant une épée d'une main et de l'autre une bannière avec le monogramme de Jésus. Rien ne mérite moins le nom de portrait que cette fantaisie échappée à la plume du greffier le jour où il enregistra la nouvelle de la délivrance d'Orléans. La robe et les longs cheveux qu'il a donnés à son personnage, prouvent jusqu'à quel point il était encore mal informé en ce moment.

Mardy x[e] jour de may, fut rapporté et dit à Paris publiquement, que dimanche derrenier passé, les gens du dauphin en grant nombre, aprez pluiseurs assaulz continuelment entretenuz par force d'armes, estoient entrez dedens la bastide que tenoient Guillaume Glasdal et autres capitaines et gens d'armes anglois de par le roy, avec la tour de l'yssue du pont d'Orléans par delà Loyre; et que ce jour, les autres capitaines et gens d'armes tenans le siége et les bastides par deçà Loyre, devant la ville d'Orléans, s'estoient partiz d'icelles bastides, et avoient levé leur siége pour aller conforter ledit Glasdal et ses compagnons, et pour combatre les ennemis qui avoient en leur compagnie une pucelle, seule ayant banière entre lesditz ennemis, si comme on disoit. *Quis eventus fuerit, novit Deus bellorum dux et princeps potentissimus in prælio* (1).

(1) Le greffier a ajouté postérieurement la note suivante : *Vide infra in re-*

— Mardi, XIIIIe jour de ce mois [de juin], les gens d'armes du dauphin, après pluiseurs assaulz continuelz et entretenuz depuis le samedi precédent, par force d'armes recouvrèrent et prindrent la ville de Jargueau sur Loyre, en laquelle estoient retrais en garde et garnison le conte de Sulfok et autres gens de guerre anglois, qui furent prins par assault à la volonté des ennemis, qui avoient en leur compaignie une pucelle portant banière, si comme on disoit; laquelle avoit esté present à faire lever les gens d'armes estans lors ès bastides devant Orliens.

— Ce jour [XVIIIe de juin] messire Jehan Ffastolf, le sire de Lescale, messire Thomas de Rampston et autres capitaines, gens d'armes et archiers anglois, qui s'estoient assemblez pour conduire vivres et faire secours au sire de Talboth et autres capitaines et gens d'armes anglois, estans nagaires en la garde et garnison des villes et forteresses de Meung et de Baugency sur Loire, furent rencontrez sur les champs entre Yenville et Baugency, et par desroy furent desconfis par les ennemis estans en presque pareil nombre. En la compagnie desquelz estoit la Pucelle qui avoit esté avec eulz, le Xe jour de may, à lever le siége devant Orléans et le XIIIe jour de ce mois à la prise et recouvrance de Jargueau par lesdiz ennemis; qui, au rencontre dessusdit, prindrent entre lez autres leurs prisonniers lesdiz de Talboth, Rampston et Lescale, si

---

gistro xxv. diei maii sequentis, de captione hujus puellæ per gentem ducis Burgundiæ. — Ce morceau a été imprimé par M. De l'Averdy, *Notices et extraits des manuscrits*, t. III, p. 324.

comme on disoit. Et ledit Ffastolf se retrahy et retourna devers le duc de Bedford estant lors à Corbueil. *Et hic subcubuerunt Anglici absque defensione, ut fertur.*

— Ce jour [xixe de jullet] fu dit publiquement à Paris pour nouvelles, que messire Charles de Valois, dimenche derrenier passé, xviie jour de ce mois, avoit esté sacré en l'église de Reins, en la manière que son père et les autres roys de France ont esté sacrez par cy devant.

— Lundi, xxve jour de jullet, le cardinal d'Excestre, qui estoit nouvellement passé la mer avec grant nombre de gens d'armes et archiers d'Angleterre, jusquez au nombre de v mil ou environ, en intencion de aler à l'encontre des Boemiens et autres hérétiques, vint et entra à Paris avec le duc de Bedford, son nepveu, régent, acompagniez desdiz gens d'armes et archiers et d'autres; attendans la venue, ayde ou assistence du duc de Bourgoigne, qui avoit fait et faisoit grant mandement de gens d'armes, ses subgiez et alyez, en intencion de resister et combatre messire Charles de Valois et ses gens d'armes qui nagaires avoient esté receuz à Troies, à Chaalons, à Reins, à Laon et en pluiseurs autres villes de ce royaume, nagaire à lui désobéissans, si comme on disoit. *De intentione judicet Deus.*

— Ce jour [iiie d'aoust], le cardinal d'Excestre se parti de Paris, acompaignié seulement de ses familiers et domestiques, pour aler et estre à Rouan. Et

laissa à Paris grant nombre de gens d'armes et de trait qu'il avoit nagaires amenez à Paris, qui l'endemain partirent avec le duc de Bedford, nepveu dudit cardinal, regent, pour l'acompagnier et pour combatre les ennemis qui estoient ou païs de Brie et environ, en pluiseurs villes et forteresses qu'ilz avoient nouvellement recouvreez, et y avoient trouvé assez prompte obéissance, sans y faire assault ou effort de armes ou de guerre.

— Vendredi, xxvi[e] jour d'aoust, messire Loys de Lucembourg, évesque de Theroenne et chancelier de France, vint en la chambre de parlement où estoient les présidens et conseillers dez trois chambres dudit parlement, les maistre dez requestes de l'ostel, l'évesque de Paris, le prevost de Paris, les maistres et clers des comptes, les advocas et procureurs de céans, l'abbé de Chastillon, le prieur de Corbueil, M[e] J. Chuffart, M[e] Pasquier de Vaulz (1), le doien de Saint-Marcel, le commandeur de Saint-Anthoine, le trésorier de Saint-Jaques de l'Ospital, le prieur de Sainte-Katherine, le prieur des Jacobins (2), le prieur des Carmes, le prieur dez Célestins, le curé de Saint-Nicolas-dez-Champs, le curé de Saint-Médart, le curé de Sainte-Croix, lez fermiers de la cure Saint-Andry-des-Ars, le curé de Saint-Laurens, etc., et pluiseurs autres. Lesquelz, en ensuiant ce que avoit esté juré

(1) L'un des assesseurs au procès de condamnation.

(2) Celui qui s'excusa de prendre part au procès et délégua en sa place Jean *Magistri*. Son nom était *Graverent* ou *Le Graverent*, comme on a vu par le procès de condamnation (t. I, p. 2).

par pluiseurs habitans de ceste ville de Paris, en la presence dez ducs de Bedford, régent, et de Bourgongne, estans lors en la salle de céans sur Seyne, ung jour avant le dernier departement du duc de Bourgongne de ceste ville de Paris (1); et ce que depuis avoit esté juré par pluiseurs desdiz habitans en la presence dudit de Bedford, avant son dernier departement de Paris : firent serement en effect de vivre en paix et union en ceste ville, soubz l'obéissance du roy de France et d'Angleterre, selon le traitté de la paix (2).

Ce jour, ledit chancelier, en la présence des gens du conseil du roy estans lors en ladicte chambre de parlement, commist maistre Phelippe de Rully, tresorier de la Saincte-Chappelle et maistre dez requestes de l'ostel, et maistre Marc de Foras, archediacre de Therasche, maistre dez comptes du roy, à recevoir les seremens pareilz que dit est, des gens d'église de Paris, séculiers et réguliers. Et l'endemain et les jours ensuians, alèrent lesdiz commis ès chapitres, ès convens et églises de ceste ville, pour faire ce que dit est. Et depuis a vaqué la court par pluiseurs journeez et n'ont point esté assemblez céans les présidens et conseillers pour oyr les plaidoieries ne pour entendre à l'expédicion des causes et procès, en la manière acoustumée; mais seulement sont aucuns d'iceulz venuz en la chambre de parlement pour oyr requestes de causes urgens et necesseres, et pour pourveoir aux cas

(1) La cérémonie dont il est ici question, eut lieu le 14 juillet. Elle est décrite par le Bourgeois de Paris.

(2) Le traité de Troyes.

survenans à l'occasion des gens d'armes de messire Charles de Valoys, estans en pluiseurs villes et cités environ de Paris (1).

— Mercredi, VII[e] jour de septembre, oye la relacion de messire Phelippe de Morvillier et de messire Richart de Chancey, presidens, fu appoincté que la somme de IIII[xx] IIII livres parisis, mise en despost ès mains de M[e] Jehan Coletier par Jaquet Vivian, seroit baillée au receveur de Paris commis à recevoir lez despotz, etc., si comme plus à plain est contenu ou registre des plaidoieries. Et est vray que lors on faisoit prendre et lever de par le roy touz depostz et faire emprunptz aux églises et personnes ecclésiastiques, bourgois et habitans de la ville de Paris, pour paier et entretenir les gens d'armes estans à Paris pour garder la ville et les habitans d'icelle, à l'encontre des gens d'armes de messire Charles de Valois estans à Saint-Denis et en pluiseurs places environ Paris (2).

— Jeudy, VIII[e] jour de septembre M CCCC XXIX, feste de la Nativité de la Mère Dieu, les geus d'armes de messire Charles de Valois, assemblez en grant nombre d'emprez les murs de Paris, leiz la porte Saint-Honnoré, esperans par commocion de peuple grever et dommagier la ville et les habitans de Paris, plus que par puissance ou force d'armes; environ deux

(1) Cet article a été imprimé par M. Le Brun de Charmettes, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 395.
(2) Imprimé par M. Le Brun de Charmettes, *ibid.*, p. 404.

heures aprez midy, commencèrent de faire semblant de vouloir assaillir ladicte ville de Paris. Et hastivement pluiseurs d'iceulx estans sur la Place aux Pourceaux et environ prèz de ladicte porte, portant longuez bourrées et fagos, descendirent et se boutèrent ès premiers fossés, èsquelz point n'avoit d'eaue, et gettèrent lesdictes bourrées et fagos dedens l'autre fossé prochain des murs, esquelz avoit grant eaue. Et à celle heure y ot dedens Paris gens affectez ou corrompuz, qui eslevèrent une voix en toutez lez parties de la ville de çà et de là les pons, crians que tout estoit perdu, et que les ennemis estoient entrez dedans Paris et que chacun se retrahist et fist diligence de soy sauver. Et à celle voix, à une mesme heure de l'approchement desdicts ennemis, se departirent des églises de Paris toutes les gens estans lors ès sermons, et furent moult espoventez, et se retrahirent les pluiseurs en leurs maisons, et fermèrent leurs huys. Mais pour ce n'y ot aucune autre commocion de fait entre lesdicts habitans de Paris. Et demourèrent à la garde et défense des portes et dez murs d'icelle ville ceulz qui estoient deputez, et en leur ayde survindrent pluiseurs autres desdictz habitans qui firent très bonne et forte resistence aux gens dudiet messire Charles de Valoys, qui se tindrent dedens ledict premier fossé et dehors sur ladicte Place aux Pourceaulz et à l'environ, jusquez à dix ou onze heures de nuit qu'ils se departirent à leur dommage. Et d'eulz en y ot pluiseurs mors et navrez de trait et de canons. Et entre les autres fut blécée en la jambe, de trait, une femme que on appelloit la Pucelle, qui conduisoit l'armée avec les autres capitaines dudict messire Charles de Valois,

qui s'attendoient de plus grever Paris par ladicte commocion que par assault ou force d'armes; car, se pour chascun homme qu'ilz avoient lors, ilz en eussent eu quatre ou plus, aussi bien armez qu'ilz estoient, ilz n'eussent mie pris ladicte ville de Paris par assault ne par siége, tant qu'il y eust eu vivres dedens la ville, qui en estoit lors bien pourveue pour longtemps; et estoient les habitans bien uniz avec les gens d'armes de ladicte ville pour resister à l'assault et entreprinse dessusdicte. Et mesmement pour ce que on avoit dit et disoit on publiquement à Paris, que ledict messire Charles de Valois, fils du roy Charles VI[e] derrenier trespassé, cui Dieu pardoint, avoit abandonné à ses gens ladicte ville de Paris et les habitans d'icelle, grans et petits, de tous estats, hommes et femmes, *et quod erat sua intentio redigendi ad aratum urbem Parisiensem, christianissimis civibus habitatam; quod non erat facile credendum* (1).

— Jeudi xxv[e] jour de ce mois [de may m cccc xxx], messire Loys de Lucembourg, évesque de Theroenne, chancelier de France, receu lettres de messire Jehan de Lucembourg, chevalier, son frère, faisans entre autres choses mencion que, mardi derrain passé, à une saillie que firent les capitaines et gens d'armes de messire Charles de Valois, estans lors en la ville de Compiengne, contre les gens du duc de Bourgongne qui s'estoient logiez et approchiez d'icelle ville en intencion de l'assegier, les gens dudit de Valois furent tellement contrains de retourner, que pluiseurs

(1) Morceau imprimé par Felibien, *Histoire de Paris*, t. IV, p. 590.

d'iceulz ne eurent mie loisir de rentrer dedens la ville. Et se boutèrent les aucuns d'iceulz dedens la rivière joingnant des murs, en peril de leur vie; les autres demourèrent prisonniers dudit messire Jehan de Lucembourg et des gens dudit duc de Bourgongne qui, entre les autres, y prindrent et tiennent prisonnière la femme que les gens dudit messire Charles appeloient la Pucelle, qui avoit chevance en armes avec eulz et avoit esté present à l'assault et desconfiture des Anglois qui tenoient les bastides devant Orléans, et qui tenoient la ville de Jargueau et autres villes et forteresses, *ut supra in registro* x *diei mensis maii* M CCCC XXIX (1).

— Le trentiesme jour de may M. CCCC XXXI, par procès de l'Église, Jehanne, qui se faisoit appeller la Pucelle, qui avoit esté prise à une saillie de la ville de Compiengne par les gens de messire Jehan de Lucembourg estans avec autres au siége de ladicte ville, *ut in registro* XXV[e] *diei mensis maii* M CCCC XXX, a esté arse et brulée en ladite ville de Rouen. Et estoit escrit en la mittre qu'elle avoit sur sa teste les mos qui s'ensuyent : « Heretique, relapse, apostate, ydolatre. » Et en ung tableau devant l'eschaffault où ladicte Jehanne estoit, estoient escrips cez mos : « Jehanne qui « s'est faict nommer la Pucelle, menterresse, perni« cieuse, abuserresse de peuple, divineresse, supersti« cieuse, blasphemeresse de Dieu, presumptueuse, mal« créant de la foy de Jhesucrist, vanteresse, ydolatre,

(1) Morceau imprimé par De l'Averdy, *Notices et extraits des manuscrits*, t. III, p. 342.

« cruelle, dissolue, invocateresse de déables, apostate, « scismatique et heretique. » Et pronunça la sentence messire Pierre Cauchon, évesque de Beauvais, ou dyocèse duquel ladite Jehanne avoit esté prinse, comme dit est. Et appela à faire ledit procès pluiseurs notables gens d'église de la duchié de Normendie, graduez en science, et pluiseurs théologiens et juristes de l'Université de Paris, ainsi que on dit estre plus à plain contenu oudit procès. *De gestis hujus Johannæ vide supra in registro diei decimæ maii* M CCCC XXIX, etc. *Et fertur quod in extremis, postquam fuit relapsa, ad ignem applicata, pœnituit lacrimabiliter, et in ea apparuerunt signa pœnitentiæ. Deus suæ animæ sit propitius et misericors* (1).

---

(1) Cet article n'a jamais été imprimé intégralement; mais les historiens de Jeanne d'Arc ont connu et cité les inscriptions de la mitre et du poteau d'attache; notamment M. Le Brun de Charmettes, t. IV; p. 202.

LE PRÉTENDU BOURGEOIS DE PARIS.

L'usage s'obstine à désigner par la qualité de bourgeois un homme qui dit de lui quelque part, en parlant d'un savant étranger : « Il a disputé à nous, au collége de Navarre, qui estions « plus de cinquante des plus parfaits clercs de l'Université de « Paris. » Les érudits, il est vrai, ont donné naissance à l'usage. Des fragments d'un journal parisien du temps de Charles VI étant tombés entre les mains de Denys Godefroy, cet éditeur crut y reconnaître l'ouvrage d'un bourgeois et les donna au public sous cette attribution. Plus tard De la Barre publia dans ses *Mémoires pour l'Histoire de Bourgogne*, une autre copie du même journal qui embrassait, outre le règne de Charles VI, celui de Charles VII jusqu'à l'an 1449. Dans la nouvelle partie se trouvait le passage rapporté ci-dessus, et De la Barre le vit bien ; mais ce passage détruisait l'hypothèse de Godefroy quant à l'auteur, et De la Barre n'en voulut pas convenir. Pour accorder les choses, il recourut au moyen désespéré de la distinction, donna deux auteurs à la chronique : l'un, bourgeois qui aurait tenu registre des événements jusqu'à l'année 1432 ; l'autre, suppôt de l'Université, et continuateur de la besogne à partir de 1432. Cela n'est pas soutenable. Le *Journal de Paris* n'a qu'un style, qu'un esprit et qu'un auteur. Cet auteur, il faut bien le croire lorsqu'il se déclare membre de l'Université, et surtout il ne faut pas, comme De la Barre, prendre en risée ce qu'il dit du rang éminent qu'il occupait dans la science. Il est possible qu'un jour, son nom étant découvert, on reconnaisse en lui l'un des fameux révolutionnaires du xvᵉ siècle. Son style trivial, coloré, plein de boutades et de traits, rare pour un clerc *escumant latin*, décèle l'habitude des assemblées populaires. Comme homme politique, sa persistance dans ses opinions n'est pas moins significative. Attaché au parti qui fut vaincu en 1414, il déteste

tous les régimes qui ont été en vigueur depuis celui des bouchers, quoique les Anglais lui soient moins odieux que les Armagnacs.

Il n'est pas étonnant que le témoignage d'un pareil homme sur Jeanne d'Arc soit hostile, le plus hostile qui nous soit resté du xv[e] siècle; cependant on n'y trouvera rien qui approche des calomnies imaginées dans les temps modernes. Les griefs allégués se réduisent à une paraphrase des fameux douze articles transmis par Pierre Cauchon à l'Université de Paris. D'ailleurs l'auteur a beau se prévaloir et des conclusions de la Faculté, et des redites prêchées aux Parisiens par l'inquisiteur de la foi, par dessous la haine de l'homme de parti, perce la crainte du théologien. Il est bien moins sûr de son fait qu'il ne s'efforce de le paraître sur *ceste chôse en forme de femme;* et il se laisse aller à dire enfin qu'elle fut brûlée, *quelque mauvaiseté ou bonté qu'elle eust faite.*

L'original du *Journal de Paris* passe pour être à Rome parmi les manuscrits de la reine de Suède; nous n'en avons en France que des copies modernes, et l'édition de De la Barre qui a été reproduite dans toutes les collections de Mémoires.

1429. — *Item.* En cestui temps avoit une Pucelle, comme on disoit, sur la rivière de Loire, qui se disoit prophète, et disoit: « Telle chose adviendra pour vray. » Et estoit contraire au régent de France et à ses aydans. Et disoit on que, malgré tous ceulx qui tenoient le siége devant Orléans, elle entra en la cité à tout grant foison d'Arminacs et grant quantité de vivres, que oncques ceulx de l'ost ne s'en meurent; et si les voyoient passer à un trait ou deux d'arc près d'eux; et si avoient si grant nécessité de vivres, que un homme eust bien mangé pour trois blancs de pain à son disner. Et plusieurs autres choses de elle racontoient ceulx qui mieulx amoient les Arminacs que les Bourgoignons, ne que le régent de France. Ilz affermoient que, quant elle

estoit bien petite, qu'elle gardoit les brebis, que les oiseaulx des bois et des champs, quant les appeloit, ilz venoient mangier son pain dans son giron comme privés. *In veritate apocryphum est.*

Item, en cestui temps levèrent le siége les Arminacs, et firent partir Anglois par force de devant Orléans, mais ilz allèrent devant Vendosme, et la prindrent, comme on disoit (1). Et partout aloit ceste Pucelle armée avec les Arminacs, et portoit son estandard, où estoit tant seulement en escript *Jhesus*. Et disoit on qu'elle avoit dit à un capitaine anglois qu'il se departist du siége avec sa compaignée, ou mal leur vendroit et honte à trestous; lequel la diffama moult de langaige, comme clamer ribaude et putain; et elle luy dist que malgré eulx tous ilz partiroient bien bref; mais il ne le verroit jà, et si seroient grant partie de sa gent tués. Et ainsi advint il, car il se noya le jour devant que l'occision fust faite; et despuis fut pesché et fut depecé par quartiers, et bollu et embasmé, et apporté à Saint-Merry; et fut huit ou dix jours en la chapelle devant le cellier, et nuit et jour ardoient devant son corps quatre cierges ou torches; et après fut emporté en son pays pour enterrer (2).

Item, la première sepmaine de septembre, l'an mil quatre cens vingt-neuf, les quarteniers, chascun en son endroit, commencèrent à fortiffier Paris aux portes, de boulevarts; ès maisons qui estoient sur les murs, affuster canons et queues (3) pleines de pierres

---

(1) Ils ne prirent que le château qui leur fut ôté presque aussitôt.

(2) Il s'agit dans tout ceci de William Glasdall.

(3) *Cadi*, cuves ou tonneaux. On dit encore une queue d'eau-de-vie.

sur les murs, redresser les fossés dehors la ville et faire barières dehors la ville et dedans. Et en icelluy temps, les Arminaz firent escrire lettres seellées du seel du conte d'Alenchon; et les lettres disoient : « A « vous, prevost de Paris et prevost des marchans et es« chevins (1); » et les nommoient par leurs noms, et leur mandoient de salut par bel langaige largement, pour cuider esmouvoir le peuple l'ung contre l'autre et contre eulx; mais on aperceut bien leur malice, et leur fut mandé que plus ne gectassent leur papier pour ce faire, et n'en tint on compte.

Item, la vigille de la Natifvité de Nostre Dame en septembre, vindrent assaillir aux murs de Paris les Arminaz, et le cuidoient prendre d'assault; mais pou y conquestèrent, se ce ne fut douleur, honte et meschief; car plusieurs d'eulx furent navrez pour toute leur vie, qui, par avant l'assault, estoient tous sains; mais fol ne croit jà tant qu'il prend. Pour eulx le dy, qui estoient pleins de si grant malheur et de si malle créance. Et le dy pour une créature qui estoit en forme de femme avec eulx, que on nommoit la Pucelle. Que c'estoit, Dieu le scet.

Le jour de la Natifvité de Nostre Dame, firent conjuracion, tout d'ung accord, de cellui jour assaillir Paris, et s'assemblèrent bien douze mille ou plus; et

(1) Le prévôt des marchands alors en fonction, s'appelait Guillaume Sanguin; les échevins étaient Imbert des Champs, mercier et tapissier, Colin de Neuville, poissonnier, Jean de Dampierre, mercier, Remon Marc, drapier. Ces magistrats furent créés révolutionnairement par la faction bourguignonne dans les premiers jours de juillet, lorsqu'on apprit le départ de Charles VII pour Reims. Le corps de ville qu'ils remplacèrent était suspect au duc de Bedford. Recourir pour plus de détails aux éditions mêmes du *Journal*.

vindrent environ heure de grant messe, entre onze et douze, leur Pucelle avecques eulx, et très grant foison de chariots, charrettes et chevaulx, tous chargiés de grans bourées à trois hart (1), pour emplir les fossez de Paris. Et commencèrent à assaillir entre la porte Saint-Honnouré et la porte Saint-Denys; et fut l'assault très cruel; et en assaillant disoient moult de villeines paroles à ceulx de Paris. Et là estoit leur Pucelle, à tout son estendart, sur les conclos des fossez, qui disoit à ceulx de Paris : « Rendez vous, de par Jhesus, à nous « tost; car se vous ne vous rendez avant qu'il soit la « nuyt, nous y entrerons par force, veuillez ou non, « et tous serez mis à mort sans mercy. — Voire, » dist ung, « paillarde! ribaude! » Et trait de son arbalestre droit à elle, et lui perce la jambe tout oultre, et elle de s'enfouir. Un autre perça le pié tout oultre à celui qui portoit son estendart. Quant il se sentit navré, il leva sa visière pour veoir à oster le vireton de son pié, et ung autre lui trait, et le saingne entre les deux yeulx, et le navre à mort: dont la Pucelle et le duc d'Alençon jurèrent depuis que mieulx ilz amassent avoir perdu quarante des meilleurs hommes d'armes de leur compaignée.

L'assault fut moult cruel d'une part et d'autre, et dura bien jusques à quatre heures après disner, sans ce qu'on sceust qui eut le meilleur. Ung pou après quatre heures, ceulx de Paris prindrent cuer en eulx; et tellement les bersèrent de canons et d'autre traict, qu'il leur convint par force reculer et laisser leur assault, et eulx en aller. Qui mieulx s'en povoit aller, estoit le

(1) Bourrées à trois liens.

plus eureux; car ceulx de Paris avoient de grans canons qui gettoient de la porte Saint-Denys jusques par delà Saint-Ladre largement, qu'ilz leur gettoient au dos; dont moult furent espovantez. Ainsi furent mis à la fuite; mais homme n'issy de Paris pour les suivir, pour paour de leurs embusches.

Eulx en allant, ilz boutèrent le feu en la grange des Mathurins, emprès les Porcherons; et mirent de leurs gens qui mors estoient à l'assault, qu'ilz avoient troussés sur leurs chevaulx, dedans cellui feu grant foison, comme faisoient les payens à Rome jadis; et mauldissoient moult leur Pucelle, qui leur avoit promis que sans nulle faute ilz gaigneroient à celluy assault la ville de Paris par force, et qu'elle y geyroit celle nuyt, et eulx tous, et qu'ilz seroient tous enrichis des biens de la cité, et que tous seroient mis, qui y mettroient aucune deffence, à l'espée, ou ars en sa maison. Mais Dieu qui mua la grant emprinse d'Oloferne par une femme nommée Judith, ordonna par sa pitié aultrement qu'ilz ne pensoient : car le lendemain y vindrent querir par saufconduit leurs mors, et le hérault qui vint avecques eulx, fut sarmenté du cappitaine de Paris, combien y avoit eu de navrés de leurs gens; lequel jura qu'ilz estoient bien quinze cens, dont bien cinq cens ou plus estoient mors ou navrés à mort. Et vray est qu'en cest assault n'avoit aussi comme nuls hommes d'armes, qu'environ quarante ou cinquante Anglois, qui moult y firent bien leur debvoir, car la plus grant partie de leur charroy, en quoy ilz avoient amené leurs bourrées, ceulx de Paris leur ostèrent; car bien ne leur debvoit pas venir de vouloir faire telle occision le jour de la sainte Natifvité de Nostre Dame.

1430. — Le vingt-troisiesme jour de may, fut prinse devant Compiègne dame Jehanne, la Pucelle aux Arminaz, par messire Jehan de Luxembourg et ses gens, et bien mille Anglois qui venoient à Paris; et furent bien quatre cens des hommes à la Pucelle, que tuez, que noyez.

Item, le troisiesme jour de septembre, à ung dimanche, furent preschées au puis Nostre-Dame deux femmes, qui, environ demy an devant, avoient esté prinses à Corbeil et admenées à Paris; dont la plus aisnée, Pierronne (et estoit de Bretaigne bretonnant), elle disoit et vray propos avoit, que dame Jehanne, qui s'armoit avec les Arminaz, estoit bonne, et ce qu'elle faisoit estoit bien fait et selon Dieu.

Item, elle recognent avoir deux fois receu le précieux corps de Nostre Seigneur en ung jour.

Item, elle affermoit et juroit que Dieu s'apparoit souvent à elle en humanité, et parloit à elle comme amy fait à autre, et que la darraine fois qu'elle l'avoit veu, il estoit long vestu de robe blanche, et avoit une huque vermeille pardessous: qui est aussi comme blaspheme. Si ne s'en volt oncques revocquer de l'affermer en son propos, qu'elle véoit Dieu souvent vestu ainsi; par quoy, cedit jour, fut jugée à estre arse, et mourut en ce propos cedit jour de dimenche. Et l'autre fut delivrée pour celle heure.

1431. — La vigille du Saint-Sacrement en icelluy an, qui fut le trentiesme jour de may oudit an mil quatre cens trente et ung, dame Jehanne, qui avoit esté prinse devant Compiègne, qu'on nommoit la Pucelle, icellui jour fut fait un preschement à Rouen,

elle estant en ung eschaffault que chascun la povoit veoir bien clerement, vestue en habit d'homme; et là lui fut demonstré les grans maulx dolouroux qui par elle estoient advenuz en chrestienté, especialement ou royaulme de France, comme chascun scet; et comment le jour de la sainte Natifvité Nostre Dame, elle estoit venue assaillir la ville de Paris à feu et à sang, et plusieurs grans pechez enormes qu'elle avoit fait et fait faire; et comment à Senlis et ailleurs elle avoit fait ydolastrer le simple peuple, car, par sa faulce ypocrisie, ilz la suivoient comme sainte pucelle; car elle leur donnoit à entendre que le glorieux archange saint Michel, sainte Katerine et sainte Marguerite, et plusieurs autres sains et saintes se apparoient à ly souvent, et parloient à ly comme amy fait à l'autre, et non pas comme Dieu a fait aucunes fois à ses amis par revélacions, mais corporellement et bouche à bouche, comme un amy à autre.

Item, vray est qu'elle disoit estre aagée environ de vingt sept ans (1), sans avoir honte que maugré père et mère et parens et amis, que souvent allast à une belle fontaine ou pays de Lorraine, laquelle elle nommoit Bonne Fontaine aux Fées Nostre-Seigneur; et en icellui lieu, tous ceulx du pays, quant ilz avoient fiebvre, ilz alloient pour recouvrer garison; et là alloit souvent laditte Jehanne la Pucelle, sous un grant arbre qui la fontaine ombroit; et s'apparurent à ly sainte Katerine et sainte Marguerite, qui lui dirent qu'elle allast à un capitaine qu'ilz lui nommèrent; laquelle y alla sans prendre congié à père ne à mère.

(1) Erreur de transcription sans doute. Corrigez *dix-sept*.

Lequel cappitaine la vesti en guise d'homme, et lui sainct l'espée, et lui bailla ung escuier et quatre vallets, et fut en ce poinct montée sur un bon cheval; et en ce poinct vint au roy de France, et lui dist que du commandement de lui estoit venue à lui, et qu'elle le feroit estre le plus grant seigneur du monde, et qu'il fust ordonné que trestous ceulx qui lui desobéiroient, fussent occis sans mercy; et que saint Michel et plusieurs anges lui avoient baillé une couronne moult riche pour lui; et si avoit une espée en terre aussi pour lui; mais elle ne lui rendroit, tant que sa guerre fust faillie. Et tous les jours chevaulchoit avec le roy, à grant foison de gens d'armes, sans aucune femme, vestue, atachée et armée en guise d'homme, ung gros baston en sa main; et quant aucun de ses gens mesprenoit, elle frappoit dessus de son baston grans coups, en manière de femme très cruelle.

Item, dit que elle est certaine de estre en paradis en la fin de ses jours.

Item, dit qu'elle est toute certaine que c'est saint Michel, sainte Katerine et sainte Marguerite qui à ly parlent souvent, et quant elle veut, et que bien souvent les a veues avoir couronnes d'or en leurs testes; et que tout ce qu'elle fait est du commandement de Dieu; et plus fort, dit qu'elle scet grant partie des choses à advenir.

Item, plusieurs fois a prins le precieux sacrement de l'autel toute armée, vestue en guise d'homme, les cheveulx rondiz, chaperon déchiqueté, gippon, chausses vermeilles atachées à foeson aguillettes. Dont aucuns grans seigneurs et dames lui disoient, en la reprenant de la derision de sa vesteure, que c'estoit

pou prisier Nostre Seigneur de le recevoir en tel habit, femme qu'elle estoit ; laquelle leur respondit promptement car pour riens n'en feroit autre, et que mieux ameroit mourir que laisser l'habit d'homme pour nulle defence ; et que se elle vouloit, elle feroit tonner et autres merveilles ; et qu'une fois on lui volt faire de son corps desplaisir, mais elle sailly d'une haute tour en bas, sans soy blecier aucunement.

Item, en plusieurs lieux elle fist tuer hommes et femmes, tout en bataille, comme de vengeance volontaire ; car qui n'obéyssoit aux lettres qu'elle faisoit, elle faisoit tantost mourir sans pitié quant elle en avoit povoir. Et disoit et affermoit qu'elle ne faisoit nulle riens que par le commandement que Dieu lui mandoit très souvent par l'archange saint Michel, sainte Katerine et sainte Marguerite, lesquelx lui faisoient ce faire, et non pas comme Nostre Seigneur faisoit à Moyse ou mont de Sinaï, mais proprement lui disoient des choses secrettes à advenir, et qu'ilz lui avoient ordonné et ordonnoient touttes les choses qu'elle faisoit, fust en son habit ou autrement.

Telles faulces erreurs et pires avoit assez dame Jehanne ; et lesquelles lui furent touttes declairées devant tout le peuple : dont ilz orent moult grant horreur, quant ilz ouyrent raconter les grans erreurs qu'elle avoit eues contre nostre foy, et avoit encore ; car pour chose qu'on lui demonstrast ses grans maléfices et erreurs, elle ne s'en effraioit ne esbahissoit, ains respondoit hardiment aux articles qu'on lui proposoit devant elle, comme celle qui estoit toutte pleine de l'ennemi d'enfer. Et bien y parut, car elle véoit les clercs de l'université de Paris, qui si humblement la

prioient qu'elle se repentist et revocquast de celle malle erreur, et que tout lui seroit pardonné par penitence, ou se non, elle seroit devant tout le peuple arse, et son ame dampnée ou fons d'enfer; et lui fut monstré l'ordonnance et la place où le feu debvoit estre fait pour l'ardoir bientost, si elle ne se revocquoit.

Quant elle veit que c'estoit à certes, elle cria mercy, et soy revoca de bouche; et fut sa robe ostée, et vestue en habit de femme; mais aussitost qu'elle se veit en tel estat, elle recommença son erreur comme devant, demandant son habit d'homme. Et tantost elle fut de tous jugiée à mourir; et fut liée à une estache qui estoit sur l'eschaffault, qui estoit fait de plastre, et le feu sus lui; et là fut bientost estainte et sa robe toutte arse, et puis fut le feu tiré arrière; et fut veue de tout le peuple toutte nue, et tous les secrez qui peuent estre ou doibvent en femme, pour oster les doubtes du peuple. Et quant ilz l'orent assez à leur gré veue toutte morte liée à l'estache, le bourrel remist le feu grant sus sa poure charongne, qui tantost fut toute comburée, et os et char mis en cendre. Assez avoit là et ailleurs, qui disoient qu'elle estoit martyre et pour son droit seigneur; autres disoient que non, et que mal avoit fait qui tant l'avoit gardée. Ainsi disoit le peuple; mais quelle mauveseté ou bonté qu'elle eust faite, elle fut arse cellui jour.

Item, le jour Saint-Martin-le-Bouillant (1) fut faite une procession générale à Saint-Martin-des-Champs; et fist on une predicacion; et la fist ung frère de l'ordre

(1) Le 4 juillet.

de Saint Dominique, qui estoit inquisiteur de la foy (1), maistre en théologie; et prononça de rechief tous les fais de Jehanne la Pucelle. Et disoit qu'elle avoit dit qu'elle estoit fille de très poures gens, et qu'environ l'aage de quatorze ans elle s'estoit ainsi maintenue en guise d'homme, et que son père et sa mère l'eussent faicte voulentiers dès lors mourir, s'ilz eussent peu sans blecier conscience; et pour ce se departit d'eulx accompaignée de l'ennemy d'enfer; et depuis vesquit homicide de chrestienté, plaine de feu et de sang, jusques à tant qu'elle fut arse. Et disoit qu'elle se fust revocquée, qu'on lui eust baillé penitence, c'est assavoir quatre ans en prison à pain et à eaue : dont elle ne fist oncques jour; mais se faisoit servir en la prison comme une dame; et l'ennemy s'apparut à lui troisiesme, c'est assavoir saint Michel, sainte Katerine et sainte Marguerite, comme elle disoit, que moult avoit grant peur que ne la perdist, c'est assavoir iceulx ennemy ou ennemys en la fourme de ces trois sains, et lui dist : « Meschante créature, qui pour « paour as laissé ton habit, n'aye pas paour, nous te « garderons moult bien de tous. » Pour quoy, sans attendre, se despouilla, et se revestit de touttes ses robes qu'elle vestoit quant elle chevauchoit, qu'elle avoit boutées au feurre (2) de son lit; et se fia en l'ennemy tellement, qu'elle disoit qu'elle se repentoit de ce que oncques avoit laissé son habit. Quand l'Université, ou ceulx de par elle, veirent ce, et qu'elle estoit ainsi obs-

(1) Sans doute c'était maître Jean Graverend, qui avait trouvé moyen de s'absenter pour le procès, déléguant à sa place Jean Lemaître.

(2) Dans la paillasse.

tinée, si fut livrée à la justice laye pour mourir. Quand elle se veit en ce point, elle appela les ennemis qui se apparoient à ly en guise de sains; mais oncques, puis qu'elle fut jugée, nul ne s'apparut à elle pour invocation qu'elle sceust faire. Adonc s'advisa, mais ce fut trop tard.

Encore dist il en son sermon qu'ilz estoient quatre, dont les trois avoient esté prinses; c'est à savoir ceste Pucelle, et Peronne et sa compaigne, et une qui est avec les Arminaz, nommée Katerine de la Rochelle (1); laquelle dit que, quant on sacre le précieux corps de Nostre-Seigneur, qu'elle voit merveilles du hault secret de Nostre-Seigneur Dieu. Et disoit que

(1) Aux renseignements qui ont été donnés sur cette femme dans le *Procès de condamnation* (t. I, p. 106), j'ajoute le fait suivant, consigné sur le registre des Comptes et chevauchées de la ville de Tours, pour l'an 1430. J'en dois la communication à M. Vallet de Viriville: « A religieux homme et honneste « frère Jehan Bourget, de l'ordre de S. Augustin, la somme de dix livres tour« nois qui lui sont deuz et qui par delibéracion des gens d'église, bourgois et « habitans de laditte ville lui a esté ordonné pour sa peine et sallaire et des« pens d'avoir esté de ceste ville à Sens, devers le roy nostre sire, la royne de « Secille, monseigneur l'évesque de Sès et mons. de Trèves, principaux con« seilliers du roy nostre dit seigneur, leur porter lettres faisans mencion d'au« cunes parolles chargeans le bien et honneur des gens d'église, bourgois et « habitans de ceste ditte ville et de la ville d'Angers, que avoit dictes et semées « une femme de dévocion nommée Katherine, qui est de La Rochelle; lesquelles « parolles estoient que, en ceste ditte ville avoient charpentiers qui charpen« toient, non pas pour logeys, et, qui ne s'en donroit garde, laditte ville « estoit en voie de prandre briefment ung mauvays bout et que en icelle ville « avoit gens qui le savoient bien. Lesquelles lettres il a portées et presentées, et « sur ce rapporté lettres de responses des seigneurs dessus nommez, ausquelles « ces presentes sont atachées; et font mencion que de ce n'avoient aucunement « oy parler, ne le roy aussi auquel ilz en ont parlé; que le roy se fye bien esditz « gens d'église, bourgoys et habitans de laditte ville. Lequel voyaige ledit frère « a fait ou moys d'aost derrenier passé, et pour ce ci doit avoir ledit la somme « de x l. t. » Cette somme fut payée le 10 septembre 1430.

touttes ces quatre poures femmes, frère Richart le cordelier, qui après lui avoit si grant suyte quant il prescha à Paris aux Innocens et ailleurs, les avoit toutes ainsi gouvernées, car il estoit leur beau père (1); et que le jour de Noël, en la ville de Jargau, il bailla à ceste dame Jehanne la Pucelle trois fois le corps Nostre Seigneur : dont il estoit moult à reprendre; et l'avoit baillé à Peronne cellui jour deux fois, par le tesmoing de leur confession et d'aucuns qui presens furent aux heures qu'il leur bailla le precieux sacrement.

1440. — En ce temps estoit très grant nouvelle de la Pucelle, dont devant a esté faitte mencion, laquelle fut arse à Rouen pour ses demérites; et y avoit adonc maintes personnes qui estoient moult abusez d'elle, qui croyoient fermement que par sa sainteté elle se fust eschappée du feu, et qu'on eust arse une autre, cuidant que ce fust elle. Mais elle fut bien veritablement arse, et toute la cendre de son corps fut pour vray gettée en la rivière, pour les sorceries qui s'en feussent peu ensuivir (2).

(1) C'est-à-dire leur père d'affection.

(2) La chronique ajoute de très-grands détails sur la prétendue Pucelle qui se présenta en 1440. Nous les reproduirons ailleurs.

WILLIAM WYRCESTER.

Il n'y a pas de chroniqueur anglais pour les commencements du règne d'Henry VI. Le seul, William Botoner dit Wyrcester (ou de Worcester), a consigné quelques notes chronologiques sur cette époque, qui fut celle de son adolescence. Les cinq lignes rapportées ci-dessous contiennent tout ce qu'il a eu à dire, non-seulement sur Jeanne d'Arc, mais sur la révolution dont elle donna le signal.

Élevé à l'université d'Oxford par la munificence de sir John Falstolf, William Wyrcester écrivit plus tard la vie de son bienfaiteur. Cet ouvrage paraît perdu, malheureusement pour l'objet qui nous occupe. L'auteur ne pouvait faire autrement que d'y exposer tout au long la période sur laquelle il a sauté si complétement dans ses notes.

Hearne a publié le premier à la suite du *Liber niger scaccarii* (2 vol. in-12, Oxford, 1728), les notes chronologiques de Wyrcester, qui ont une grande importance pour les guerres civiles des deux roses.

MCCCCXXX. — Hoc anno, die sancti Georgii martyris, rex Henricus VI^tus exiit ab Anglia usque *Caleys*, cum magno apparatu, ad coronam accipiendam in Francia. Et hoc anno, XXIII. die maii, quædam mulier, vocata *Pucelle de Dieu* (1), capta est ab Anglis apud villam *de Compayne*.

---

(1) Conformément à cette dénomination qu'on ne trouve que dans les historiens anglais, Polydore Vergile (*Anglica Historia*, lib. XXIII) appelle Jeanne *Puella Dei vates*.

WILLIAM CAXTON.

William Caxton, célèbre littérateur et imprimeur anglais, naquit en 1412, la même année que Jeanne d'Arc; mais il fut mercier à Londres jusqu'à l'âge de trente ans, et résident de commerce en Flandre jusqu'à près de soixante, par conséquent très-peu occupé, durant tout ce temps, des choses qui se passaient hors de sa sphère. Lors donc que, s'étant improvisé homme de lettres, il voulut doter son pays d'une chronique en sa langue nationale, il se borna à compiler et à traduire du latin en anglais quelques mauvais abrégés faits avant lui. D'après cela on peut juger quelle est la valeur de l'ouvrage intitulé : *The Cronicles of England*, que Caxton imprima lui-même dans son atelier de Westminster en 1480. Ce livre, d'une rareté excessive, ne paraît pas exister en France, mais on en trouve assez facilement les éditions postérieures, dans lesquelles a été fondu le travail d'un moine de Saint-Alban, composé en 1483 sous le titre de *Fructus temporum*. Ces éditions amplifiées des chroniques de Caxton, contiennent sur la Pucelle un passage écrit peut-être avec connaissance de celui de William Wyrcester, mais bien plus complet et plus instructif. On y rend hommage à la valeur de Jeanne; sa chasteté même n'est pas contestée; mais on prétend qu'après avoir été condamnée au feu, elle feignit d'être enceinte pour obtenir un sursis à son exécution. Deux choses sont à noter sur cette fausseté : d'abord qu'elle a été répétée par le peu judicieux Polydore Vergile à l'intention d'en tirer un effet pathétique; ensuite qu'elle paraît être l'un des mille bruits mis en circulation lors du jugement, pour justifier aux yeux du peuple anglais les lenteurs de la procédure.

The cronycles of Englonde with the Fruyte of times. (London, Wynkyn de Worde, 1528). Pars 7, fol. clij v°, col 2.

This yere, on saynt Georges day, kyng Henry passed

over the see to Calays toward Fraunce. Aboute this tyme and afore, the realme beynge in grete mysery and trybulacyon, the Dolphyn with his party began to make warre, and gate certayn places, and made distresses upon Englyshmen, by the meane of his capytains, that is to saye, *La Heer* and *Poton de Sayntraylles*, and in especyall a mayde whiche they named *la Pucelle de Dieu*. This mayde rode lyke a man and was a valyaunt capitayn amonge them, and toke upon her many grete enterprises, in so moche that they had a byleve for to have recovered all theyr losses by her. Notwithstanding, at the last, after many grete feates, by the helpe and prowesse of syr John Luxemburgh, whiche was a noble capytayn of the duke of Burgoyns, and many Englyshe men, Pycardes and Burgonyons, whiche were of our party, before the towne of Compyne, the XXII daye of maye, the foresayd *Pucelle* was taken in the felde, armed lyke a man, and many other capitayns with her. And were all brought to Roen, and there she was put in pryson, and there she was judged by the lawe to be brent. And then she sayd that she was with childe; wher by she was respited a whyle (1); but in conclusyon, it was founde that she was not with chylde, and then she was brent in Roen. And the othere capitayns were put to raunson and entreated as men of warre ben acustomed.

---

(1) Polydore Vergile, au livre XXIII de son *Historia Anglica* : « Sed « Puella infelix, priusquam ea pœna affecta sit, memor humanitatis quæ uni- « cuique innata est, simulavit se gravidam esse, quo aut hostes misericordia « frangeret aut faceret ut mitius supplicium statuerent. Verum postquam ob eam « causam novem menses est servata ad partum, et res vana apparuit, nihilo- « minus crematur. »

WALTER BOWER.

Cet écrivain, Ecossais de nation et gradué en droit canon de l'université de Paris, naquit en 1385. Il fut abbé de Saint-Colm depuis l'an 1418. Le roi Jacques Ier se servit de lui à diverses reprises pour des affaires concernant l'administration de ses finances. Il entreprit en 1441 de compléter et de continuer Fordun, qui, à la fin du XIVe siècle avait commencé, sous le titre de *Scotichronicon*, une histoire ou chronique générale de son pays. Bower poussa ce travail jusqu'à la mort de Jacques Ier (1437), et le dédia au lord David Stuart de Rossyth. Dans son quinzième livre (chap. 36), il parle de Jeanne d'Arc, sur laquelle il avait eu des renseignements par un témoin oculaire. Cette circonstance, les relations amicales de l'Ecosse avec la France du temps de Charles VII, la connaissance que l'auteur avait de notre pays : tout cela donne de la valeur à ses paroles, là même où il n'articule que des erreurs.

Les meilleures éditions du *Scotichronicon*, augmenté par Bower, sont celles d'Oxford par Hearne, 5 vol. in-8°, 1722, et d'Edimbourg par Goodall, 2 vol. in-fol., 1759.

De victrici Puella Franciæ et de morte ejus.

Circa idem tempus, venit de Lotharingia quædam virgo juvencula, nomine Johanna, quæ dicebat se fuisse missam ab Altissimo ad propulsandum et enervandum Anglorum molimina. Quæ, acceptis a rege Franciæ duobus millibus armatorum virorum, accessit Aurelianis cum victualibus, heraldum præmittens cum littera et præcipiens obsidentibus, ex parte Dei omnipotentis, ut a civitate et a Francia recederent, alias pœnas eis mirabiles intentabat. Qui nuncium surda

aure spernentes, nullum eidem responsum mittere dignabantur. Quæ ubique arma ferens virilia, per batellos civitati victualia intromisit et bastilla conquisivit, et ipsum Glassendem cum sexcentis et ultra occidit, et civitatem intravit et civitatenses humaniter confortavit.

Abhinc recessit Turonis ad regem, et, congregata majori potentia, cum duce *Alaunson* et constabulario Franciæ Aurelianis repetiit, et obsidionem levavit. Unde Anglici recesserunt ad oppidum de *Le Mun-so-Lare*, quos a tergo insecuta, cum eis commisit bellum campestre; ubi occisi sunt de Anglis tria millia, et de Francis et Scotis viginti personæ; ubi capti sunt dominus *de Talbot* et dominus *de Scalez*.

Dehinc processit et obsessit oppidum *de Georgewis*, et per assultum sumpsit; ubi captus fuit comes *de Southfolk* cum duobus fratribus suis. Et consequenter, de consilio *le Pucelle*, accessit rex ad civitatem Remensem in Campania, et ibidem coronatus est et inunctus unctione ampullæ, per angelum Karolo Magno transmissæ.

Hoc in tempore, ecclesiæ aurelianensi præfuit episcopus Johannes *Kirkmichael* (1), scotus.

Quæ Puella, dimissis ibidem custodibus, accessit ad civitatem *Santlice*, quæ reddita est ei; dehinc ad Sanctum-Dionysium, quæ ultro reddita est ei. Et ibidem, dimisso rege, Puella accessit Parisiis cum x millibus, et ipsum assilivit; ubi multi de exercitu regis sagittatione fundarum, albalistrorum, lapidum et sagittarum, vulnerati occubuerunt. Ubi etiam *le Pucelle*

---

(1) En français, *Jean de Saint-Michel*. Voyez ci-dessus, p. 130.

per utraque femora ictu garaldi (1) transfixa est. Quo comperto, rex transtulit se Aurelianis, et ipsa transducta ad *Valois*, ubi curata, translata est ad Compendium; et ibi explorata et capta ab Anglis et Burgundis, transmissa fuit Rothomago ubi judicio domini Johannis, regentis (2), dolio inclusa (3), incinerata est. Multa namque bona contulit regno Franciæ et terrorem ad tempus Anglis incussit; sed quo spiritu præmissa præsumpsit, novit ille qui nihil ignorat. Detulit enim in indice manus sinistræ anulum quem quasi continue intueri solita fuit, sicut mihi retulit qui hæc vidit (4).

Hæc est illa forte de qua Merlinus in suis secretis scribit ita dicens :

Gloria sublimis, rutilans ab aggere solis,
Megeros ebulliet mersos in Aurelianis.
Mœror magnificus Anglorum stigmata terit.
   Frendens anuli quæ magica mira satis,
Corruet ab alto, sublimi tacta nitore,
   Perget et ad pelagus; pace sua perit hic (5).

---

(1) Un *garot* ou fort trait.

(2) Ainsi, en Écosse, Bethford passait pour le véritable instigateur de la mort de Jeanne d'Arc. Polydore Vergile, historien très-postérieur, comme on sait, nomme aussi le duc de Sommerset : *in veneficii crimen vocata, primo jubente duce Somersetensi, diligenter examinata est* (Hist. Angl. lib. XXIII).

(3) Cette singulière assertion ne peut être que le résultat d'une méprise. Je conjecturerais volontiers que notre auteur a eu sous les yeux une relation du supplice où étaient les mots *in dolio vestita*, vêtue en deuil, qu'il n'aura pas compris. Les condamnés de l'inquisition étaient en effet habillés de noir. Quant au mot *dolium* signifiant *deuil*, quoique Du Cange n'en ait recueilli qu'un exemple qui appartient à l'antiquité, puisqu'il est du poëte Commodien, on le trouve usité aussi au moyen âge. *Sabbatum non illud fuit, sed Saturni dolium*, lit-on dans une chanson composée sur la bataille de Fontenay (ap. Bouquet, t. VII, p. 304.)

(4) C'est là un des chefs de l'accusation soutenue par le promoteur en 1431. Voir tout ce qui en a été dit au procès de condamnation, t. I, p. 236 et 237.

(5) Nous donnons cette tirade telle qu'elle est dans les éditions, et sans faire aucun effort pour en comprendre le sens.

De qua etiam, ut dicitur, prophetatum fuit sic :

> Vis cum vi, culi bis septem se sociabunt;
> Gallorum pulli tauro nova bella parabunt;
> Ecce beant bella, portat vexilla Puella.
> Virgo, puellares artus induta virili
> Veste, Dei monitu, properat relevare jacentem, etc. (1).

Hic Brigitta de Francis, cui apparuit Nostra Domina, dicens : « Quod nunquam erit sic firma et tranquilla pax in Francia, quod habitantes in ea plena securitate et concordia possunt ullatenus congaudere, antequam populus regni placaverit Deum, filium meum, per aliqua magna pietatis et humilitatis opera, quem suis multis peccatis et offensionibus, ad indignationem et iram hactenus provocarunt (2). »

Hæc Puella capitanea fuit apud *Mune*, ubi interfecti sunt tria millia Anglorum, et capti domini *de Talbot*, *Willuby* et *Skelby* (3).

---

(1) Les trois premiers de ces vers sont rapportés et ont déjà été l'objet d'une remarque, t. III, p. 338. Voir aussi à la page 323 du présent volume. Les deux autres commencent la tirade qui est rapportée dans le registre de Thomassin, ci-dessus, p. 305.

(2) Voyez t. III, p. 429, note 3.

(3) Lisez *Scales*.

LE RELIGIEUX DE DUNFERMLING.

Un autre religieux écossais a continué Fordun, à la requête de l'abbé de Dunfermling, son supérieur. Cet écrivain qui parle aussi de Jeanne d'Arc, a sur Walter Bower l'avantage de s'être trouvé en France de son temps, de l'avoir suivie dans toutes ses campagnes, et même d'avoir assisté à ses derniers moments. Malheureusement son témoignage m'a fait défaut. Je ne puis parler de lui que d'après une traduction de sa chronique où manquent précisément les chapitres consacrés à la Pucelle. Cette traduction existe en manuscrit à la bibliothèque Sainte-Geneviève (n° 1492, *olim* O F, 2). On voit par la dédicace qu'elle fut entreprise en 1519 par un certain Gremond Domat, attaché à la personne de Jean Stuart, duc d'Albanie, régent du royaume d'Écosse, qui se trouvait être en même temps, du chef de sa femme, comte d'Auvergne, de Boulogne et de la Marche. Une note d'écriture moderne, placée en tête du manuscrit, apprend que le texte latin de la chronique existe parmi les manuscrits de la bibliothèque bodleienne à Oxford; qu'on l'attribue à William Elphinstone, qui fut évêque d'Aberdeen après avoir été moine de Dunfermling; mais qu'elle est nécessairement l'ouvrage d'un autre religieux de la même abbaye, attendu que les paroles de l'auteur, se disant contemporain de Jeanne d'Arc, ne peuvent convenir à William Elphinstone, qui naquit en 1437 et mourut en 1514.

Je tiens de M. Francisque Michel que l'épître dédicatoire et le prologue de Domat, transcrits par lui, ont été imprimés par un savant écossais, M. Joseph Stevenson, dans un livre publié en 1837 pour le *Maitland club*, sous le titre de : *The life and death of king James the first of Scotland*. N'ayant pu me procurer cet ouvrage, c'est d'après le manuscrit de Sainte-Geneviève que je reproduis le prologue de Gremond Domat, où se trouve tout ce que je sais de l'autorité du religieux de Dunfermling comme témoin sur Jeanne

d'Arc. Des démarches que j'ai faites pour me procurer le texte même du manuscrit d'Oxford, n'ont pas encore abouti. J'espère qu'elles auront porté fruit assez à temps pour que j'en fasse connaître le résultat dans mon prochain volume.

Comme à l'ordonnance des cronicques et gestes louables vérité élucidée favorable soit, et par exprès à nouvelle chose; et les aureilles de plusieurs auditeurs, princes et prélatz et aultres hommes fameux, en pluseurs ardues conversations et mondains négoces soyent occupez : ce que ne peuvent sans grant poyne tolerer; et engendre icelle poyne esnuy au cueur de ceulx qui ont desir de oyr et comprendre; et pour ce que prolixité souvent esnuye : l'intention de l'acteur est de prandre des grandes et espacieuses cronicques la matière la plus utille et fructueuse, et briefment faisant, comme la mousche à miel qui de la fleur est extrayant la bonne substance, tout ainsy l'acteur se deslibère, moyennant l'ayde du saint Esperit, de treyer le plus et le meilleur, et briefvement, sans grant procès, qui engendre esnuy et confusion.

Doncques, par le bon commandement de hault et puissant seigneur, le très illustre et magnanime prince, monseigneur Jehan duc d'Albanie, à présent régent pacificque et bien mérit d'Escoce (1), obtempérant, ay voulu, suivant mon noble acteur, compilateur du latin qui dit ainsi : « Par le mandement

---

(1) C'est en 1514, pendant la minorité de Jacques V, que Jean Stuart, quoique fixé en France depuis plusieurs années et marié avec Anne de La Tour, fut appelé à l'honneur de gouverner l'Écosse. Il n'accepta que par devoir, et resta le moins qu'il put auprès de son pupille. A son retour en France, François Ier le fit surintendant de ses galères. Il mourut en 1536 à Mireflеur en Auvergne. (Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, t. I, p. 356.)

« de révérend père en Dieu, par la permission divine, « l'abbé de Dunfermeling, à présent gouvernant et « régent ledit monastère, ay deslibéré d'ajouster « plusieurs accidentz venuz dernièrement en nostre « temps, en la meilleure forme et manière que fere « pourray, et selon vérité m'enquerray, et toute pro- « lixité larray à mon pouvoir. Suis aussi deslibéré « d'insérer, » dit nostre ancien acteur, « plusieurs faictz « merveilleux, que moy, acteur, ay sceu dehors le « royaulme, que j'ay veu et oy. *Item* dernièrement « d'une fille digne de mémoire, qui fut cause de la « recupération du royaulme de France des mains de « Henry, tyran, roy d'Angleterre; laquelle j'ay veu « et congneu, et avec elle ay esté en ses conquestes et « recupérations, et à sa vie suis tousjours esté présent, « et à sa fin. »

EBERHARD DE WINDECKEN.

M. Guido Gœrres est le premier qui ait fait figurer Eberhard de Windecken parmi les témoins sur la Pucelle, en introduisant, partie dans le texte, partie dans l'appendice de son livre, *Die Jungfrau von Orleans*, un curieux chapitre du vieux chroniqueur allemand, que les précédents éditeurs avaient négligé de reproduire comme étranger à l'histoire de leur pays. C'est d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale de Munich que cette restitution a été faite. Le texte que je donne ici est celui même de M. Gœrres. On reconnaîtra aisément qu'il a été ramené à l'orthographe moderne, sauf dans le titre.

Eberhard de Windecken, trésorier de l'empereur Sigismond, a écrit l'histoire du règne de son maître, d'après les renseignements qu'il avait recueillis à sa cour. Son chapitre sur Jeanne d'Arc est la reproduction évidente de relations officielles envoyées de France à l'empereur. De là diverses circonstances rapportées par lui, qui manquent dans nos chroniqueurs et qui pour cela n'en sont pas moins dignes de foi. Il y a à cet égard une preuve bien concluante de son autorité. Seul de tous les contemporains, il raconte une ambassade envoyée à Jeanne d'Arc par le duc de Bretagne, ambassade dont il a fallu que dom Lobineau et dom Morice, qui en ont parlé, trouvassent par hasard la mention dans un document de la Chambre des comptes de Nantes.

Le récit d'Eberhard de Windecken se termine presque aussitôt après le sacre de Charles VII par une conclusion qui donnerait à croire que l'auteur ne revient plus sur ce sujet. Mais comment expliquer qu'il n'ait parlé ni du procès, ni du supplice? M. Gœrres aurait dû donner quelque éclaircissement là-dessus.

La traduction française que je joins au texte allemand, est l'ouvrage d'un de mes amis, qui l'a faite en cherchant à se tenir le plus près possible de l'original.

Kapitel CCLII. — Hie schicket der Kunig von Frankenrich sin trefflich Botschaft zu der Jungfrowen, die do gar viel wunders treib in Frankenrich.

Als in denselben Zeiten der Koenig von Frankreich und die Englischen im Krieg waren, stund eine Jungfrau auf in Lothringen, die verrichtete Wunder in Frankreich; davon die Englischen sehr geschwächt wurden und dem Koenig von Frankreich sehr geholfen wurde, wieder zu seinem Lande zu kommen : wie du hœren wirst.

Zu dem Ersten, als die Magd zu dem vorgenannten Koenig kam, da musste er ihr drei Dinge verheissen zu thun : das Erste, dass er sich seines Reiches begebe, und darauf verzichte und es Gott wieder gebe, dieweil er es von ihm hätte; das Andere, dass er allen den Seinen verzeihe, die wider ihn gewesen waren und ihm je Leid gethan; das Dritte, dass er sich so viel

Ici le roi de France envoie son excellent message à la Pucelle, laquelle accomplit en France beaucoup de choses merveilleuses.

En ces mêmes temps, comme le roi de France et les Anglais étaient en guerre, il se leva dans la Lorraine une jeune fille qui fit en France des miracles dont les Anglais furent grandement affaiblis et par lesquels le roi de France fut grandement secouru pour recouvrer sa terre, ainsi que tu vas l'entendre.

D'abord, quand la Pucelle arriva auprès dudit roi, elle lui fit promettre de faire trois choses : la première, de se démettre de son royaume, d'y renoncer et de le rendre à Dieu de qui il le tenait; l'autre, de pardonner à tous ceux des siens qui avaient été contre lui et lui avaient jamais fait

demüthige, dass Alle, die zu ihm kämen, arm oder reich, und Gnade begehren, dass er die zu Gnaden nähme, es sey Freund oder Feind.

Folgendes haben Jene abgegeben, die der Koenig gesandt hatte, die Jungfrau zu prüfen, ob man ihr glauben sollte oder nicht, und das waren Meister der heiligen Schrift und Andere, die man dazu für gut hielt (1):

« Der Koenig soll in Betracht seiner eigenen Noth und der seines Reiches, sowie auch der fleissigen Busse und des Gebetes seines Volkes zu Gott, die Magd nicht verstossen noch verwerfen, sondern er soll sie hoeren, wenn gleich ihre Versprechen menschlich sind. Auch soll er ihr nicht zu bald noch zu leichtlich

peine; la troisième, qu'il s'humiliât assez pour que tous ceux qui viendraient à lui, pauvres ou riches, et lui demanderaient grâces, il les reçût en grâce, soit ennemis ou amis.

Ensuite ceux que le roi avait envoyés pour examiner la Pucelle afin de savoir si l'on devait croire en elle oui ou non, c'étaient des maîtres de la sainte Écriture et autres, qu'on jugea aptes à cela; et qui ont été d'avis de ce qui suit:

« Le roi, en considération de sa propre détresse et de celle de son royaume, et ayant égard à la pénitence assidue et aux prières de son peuple à Dieu, ne doit pas renvoyer ni rebuter cette fille, mais lui prêter l'oreille, quand même ses promesses ne seraient que des promesses humaines. Il ne devrait pas toutefois la croire trop tôt ni trop légèrement;

---

(1) Ce qui suit est une traduction assez exacte de la pièce qui a été imprimée à la suite du *Procès de réhabilitation*, t. III, p. 391. La reproduction de ce morceau dans le texte du chroniqueur allemand, constate le caractère officiel des documents dont il s'est servi.

glauben, sondern nach der Vorschrift der heiligen Schrift, wo der Apostel sankt Paulus spricht, prüfet die Geister, ob sie von Gott sind; ihre Sitten und Werke soll man untersuchen und mit andächtigem Gebete Zeichen von Gott erbitten, dass man erkennen kœnne, was von Gott kommt.

« So hat es auch der Koenig in Ansehung der Jungfrau gehalten. Zum Ersten hat er die Magd prüfen lassen über ihr Leben und ihre Geburt, ihre Sitten und ihr Wesen und Wollen, und hat sie bei sich behalten wohl sechs Wochen. Er hat sie untersuchen lassen von alten, erfahrnen Leuten, von Gelehrten, Geistlichen und Weltlichen, von Frauen und Mannen œffentlich und heimlich. Und man hat an der vorgenannten Magd kein Uebel funden, denn alle Güte: Demüthigkeit, Jungfräulichkeit, Geistlichkeit, Ehrbar-

mais, d'après le précepte de l'Écriture sainte mis dans la bouche de l'apôtre saint Paul : « Éprouvez les esprits pour « voir s'ils sont de Dieu, » on doit examiner sa vie et ses œuvres et demander à Dieu avec de ferventes prières un signe auquel on puisse reconnaître si elle vient de Dieu.

« Le roi a fait ainsi à l'égard de la Pucelle. Premièrement il a fait prendre des informations sur sa vie et sa naissance, sur ses mœurs, son caractère et ses projets, et il l'a bien retenue six semaines auprès de lui. Il l'a fait interroger par des gens d'âge et d'expérience, par des savants, des prêtres et des laïques, par des hommes et des femmes, en public et en secret; et l'on n'a trouvé en la susdite fille aucun mal, mais toute sorte de bien : humilité, virginité, piété, honnêteté, sobriété; et sur sa naissance et sa conduite beaucoup de choses ont été dites qu'on a reconnues vraies. Le roi demanda aussi un signe des choses qu'elle

keit, Enthaltsamkeit; und von ihrem Leben und ihrer Geburt sind viele Dinge gesagt, die man für wahr hielt. Es begehrte auch der Koenig Zeichen der Dinge, deren sie sich ausgäbe. Da antwortete die Jungfrau dem Koenig und sprach: vor der Stadt Orleans, da wollte sie Zeichen geben und nicht eher, weil es Gott also geordnet hätte. Da nun der Koenig die Untersuchungen vernommen hatte, so viel es denn moeglich war, da man kein Uebel an ihr fand, und auch hoerte, dass sie Zeichen wollte geben vor Orleans, und da man ihre Beständigkeit sah und sie ohne Unterlass bat, dass man sie moege ziehen lassen vor Orleans, dort würde man Zeichen sehen der gœttlichen Hülfe; da ward dem Koenig gerathen, dass er sie nicht hindern sollte zu ziehen vor Orleans mit ihrem Volke und sollte sie würdiglich geleiten, in Hoffnung zu Gott. Denn wenn man sie vertreibe oder ohne Uebel verstiesse, so wäre das Widerstand gegen den heiligen

promettait. Alors la Pucelle répondit au roi et dit : que devant la ville d'Orléans, elle voulait donner un signe, et pas auparavant, parce que Dieu l'avait ainsi ordonné. Comme le roi avait pris autant d'informations qu'il était possible, et qu'on ne trouvait en elle aucun mal; et aussi entendant qu'elle voulait donner un signe devant Orléans; comme on voyait de plus sa constance et qu'elle demandait sans cesse qu'on la laissât aller à Orléans, et que là on verrait un signe de l'assistance de Dieu : le roi reçut le conseil de ne point l'empêcher d'aller devant Orléans avec ses gens et de la faire honorablement accompagner en se confiant en Dieu. Car si on la renvoyait ou qu'on la repoussât quoiqu'il n'y eût point de mal en elle, ce

Geist und mœchte man sich unwürdig machen der Gotteshülfe (1). »

Da diess alles geschehen war, da ritt die Jungfrau von Chinon von dem Koenig und ritt gen Blois und wartete auf die Vorräthe und die Kriegsmacht, die sie führen wollte vor Orleans, bis auf Donnerstag den 28ten des Aprils. Die Magd zog mit dem Banner, das von weisser Seide gemacht war, und steht darin gemalt unser Herr Gott, wie er sitzet auf dem Regenbogen und zeiget seine Wunden und auf jeglichen Seiten ein Engel, der hatte ein Lilie in der Hand.

Und also zog die Magd mit dem Banner und führte mit sich den Marschall von Boussak, den Herrn von Gaucourt, den Herrn von Fois (2) und viele andere

serait résister au Saint-Esprit et se rendre indigne du secours de Dieu. »

Lorsque tout fut préparé, la Pucelle chevaucha de Chinon, où était le roi, vers Blois, et elle attendit jusqu'au jeudi, 28 avril, le convoi et la puissance de guerre qu'elle voulait conduire devant Orléans. La jeune fille marchait avec une bannière qui était faite de soie blanche et sur laquelle était peint Notre Seigneur Dieu, assis sur l'arc-en-ciel, montrant ses plaies, et ayant de chaque côté un ange qui tenait un lis à la main.

La Pucelle partit ainsi avec sa bannière, et elle conduisait avec elle le maréchal de Boussac, le sire de Gaucourt,

---

(1) M. Gœrres avertit ici qu'il supprime la traduction de la lettre aux Anglais, insérée dans le récit d'Eberhard de Windecken, traduction, dit-il, qui s'accorde exactement avec le texte français.

(2) Lisez *Rois* ou *Rais*.

Herren und Hauptleute, dabei allerlei Leute zu Pferd und auch zu Fuss, wohl dreitausend. Sie führte auch alle ihre Vorräthe, sechzig Wagen und vierhundert Stück Viehes. Und von Orleans kamen Leute auf dem Wasser und holten die Vorräthe in Schiffen und wie sie sonst konnten, weil die Englischen, die davor lagen mehr waren als sie, die ihnen entgegentraten.

Und als die Magd sah, dass man sie längst des Wassers und nicht an die Englischen heranführte, die vor der Stadt lagen, da ward sie zumal betrübt und traurig über ihr Führer und begann sehr zu weinen. Doch schickte sie zurück gen Blois, dort die Vorräthe zu nehmen und diese auch nach Orleans zu bringen. Sie ritt daselbst ein in kleiner Gesellschaft und sagte zu denen, die mit ihr ritten, sie sollten sich nicht fürch-

le sire de Rais, et beaucoup d'autres seigneurs et capitaines avec une foule de gens à cheval et aussi à pied, qui étaient bien trois mille. Elle emmenait aussi toutes ses provisions, soixante voitures et quatre cents têtes de gros bétail. Et d'Orléans vinrent des gens par la rivière, et ils mirent les provisions dans des bateaux du mieux qu'ils purent; car les Anglais qui étaient campés là, étaient en plus grand nombre qu'eux, qui venaient à l'encontre.

Et quand la jeune fille vit qu'on la conduisait le long du fleuve et non à la rencontre des Anglais qui se tenaient devant la ville, elle en fut très-affligée et attristée et commença à beaucoup pleurer. Cependant elle renvoya à Blois pour y chercher [le reste] des provisions et les amener à Orléans. Elle-même entra dans la ville en petite compagnie et dit à ceux qui chevauchaient avec elle qu'ils

ten, denn es würde ihnen kein Leid geschehen. Wie es auch geschah.

Als sie die Vorräthe vor Orleans brachten, da sammelten sich die Englischen, wohl an vierzehnhundert. Aber sie wagten sich nicht zu zeigen. Da sie nun mit den Vorräthen gekommen waren, da nahm die Magd ihr Banner in ihre Hand und stürmte das Bollwerk, da die Englischen inne waren. Sie gewannen es rasch, und es blieben todt hundert und siebenzig Englische und wurden dreizehn hundert gefangen und viele Büchsen, und Vorräthe und Anderes, was man dazu bedurfte. Man meint auch, dass die Jungfrau nicht mehr verlor, als zwei Mann von ihrem Volke.

Danach an einem Freitage, da nahm die Magd das Banner in die Hand und that als ob sie ein Bollwerk stürmen wollte. Als sie sah, dass sich die Englischen

n'avaient rien à craindre parce qu'il ne leur arriverait aucun mal. Comme il arriva en effet.

Comme on apportait devant Orléans le convoi, les Anglais s'assemblèrent au nombre d'environ quatorze cents; mais ils n'osèrent pas se montrer. Les provisions étant entrées dans la ville, la jeune fille prit en main sa bannière et assaillit le boulevard où les Anglais étaient établis. Elle s'en empara promptement, et cent soixante-dix Anglais restèrent morts et treize cents furent pris avec une grande quantité d'instruments de guerre, de provisions et d'autres choses dont on avait besoin. On croit aussi que la Pucelle ne perdit pas plus de deux de ses gens.

Ensuite, un vendredi, la jeune fille prit sa bannière dans la main et fit comme si elle voulait donner l'assaut à un boulevard. Quand elle s'aperçut que les Anglais vou-

zur Wehr stellen wollten, da wich sie zurück, und die Englischen ihr nach, und kamen frisch auf ihre Leute. Da das die Magd sah und ihre Herren, die doch wenig Leute bei sich hatten, da wandten sie sich hart wider die Englischen und jagten sie so sehr, dass sie nicht wieder kamen. Da blieben der Englischen wohl dreissig todt und es ward da gewonnen ein starkes Bollwerk bei den Augustinern, sammt vielen Vorräthen. Als die Englischen sahen dass die Jungfrau drei Bollwerke gewonnen hatte, stohen sie alle an das Bollwerk vor der Brücken. Da blieb die Jungfrau mit ihren Freunden des Nachts auf dem Feld auf derselben Seite.

Des Samstags danach, des achten Tages, des Morgens, da stellte sich die Magd mit ihren Leuten das Bollwerk su stürmen, wo die Englischen des Nachts hineingeflohen waren. Das Bollwerk war stark und

laient résister, elle se retira et les Anglais la poursuivirent et serrèrent vivement ses gens : ce que la Pucelle voyant et ses seigneurs, qui avaient cependant peu de monde avec eux, ils se retournèrent durement contre les Anglais et les chargèrent si bien qu'ils ne revinrent pas. Là il resta bien trente morts du côté des Anglais et on gagna sur eux en outre une forte bastille, près des Augustins, avec beaucoup de provisions. Lorsque les Anglais virent que la Pucelle avait gagné trois bastilles, ils se refugièrent tous dans celle qui était placée en avant du pont. Alors la Pucelle avec ses amis passa toute la nuit aux champs, de ce côté-là.

Le samedi d'après, huitième jour, au matin, la Pucelle et ses gens se disposèrent à donner l'assaut à la bastille où les Anglais s'étaient retirés pendant la nuit. Le boulevard était fort et imprenable, et il y avait dedans beaucoup

ungewinnlich, und waren darin viele Englische, die sich wohl zur Wache vorgesehen hatten, also dass sie wohl meinten das Bollwerk zu behalten, weil sie auch viel gutes Geschütz darinnen hatten. Sie wehrten sich hart. Die Jungfrau stürmte den ganzen Tag mit ihrem Volke bis Vesperzeit, da ward sie ein wenig unter der rechten Brust durch den Leib geschossen. Sie gab aber nicht viel darum, that ein wenig Baumœhl darauf und wappnete sich wieder und sprach zu ihrem Volke: « Die Englischen haben keine Macht « mehr. » Denn sie hatte vorhergesagt, sie würde vor Orleans wund werden. Da trat sie auf eine Seite, lehnte sich auf ihre Kniee und rief den himmlischen Vater an. Danach kehrte sie sich zu ihrem Volke und wiess ihnen, wo sie stürmen sollten. Ihr Volk war ihr gehorsam mit ganzen Treuen und gutem Willen und also gewannen sie das Bollwerk zur Stunde. Darin wurden gefangen und erschlagen wohl fünfhundert.

d'Anglais qui avaient bien pourvu à sa garde et pensaient bien le conserver, parce qu'ils y avaient une nombreuse et bonne artillerie. Ils se défendirent vaillamment. La Pucelle les assaillit tout le jour avec ses gens jusque vers le soir, et alors elle fut percée d'un flèche un peu au-dessous du sein droit; mais elle ne s'en inquiéta guère, fit verser sur la plaie un peu d'huile d'olive et reprit son armure, et dit à ses gens : « Les Anglais n'ont « plus de force. » Elle avait prédit d'avance qu'elle serait blessée devant Orléans. S'étant retirée un peu à l'écart, elle se mit à genoux et invoqua le père céleste. Ensuite elle rejoignit les siens et leur montra où ils devaient donner l'assaut. Ses gens lui obéissaient en toute confiance et bonne volonté; aussi se rendirent-ils maîtres en peu d'instants de la bastille.

Da blieb todt Klassidas, ein mächtiger Hauptmann; und also ritt die Magd am Abend spät, frœhlich mit ihrem Volk ein, in Orleans, und lobte Gott und blieb von dem Volke der Magd nicht mehr todt denn fünf Männer und wenige wurden wund. Etliche wollten sagen, dass man zwei weisse Voegel auf ihren Achseln sehe, dieweil derselbe Sturm währte. Die Englischen, die da gefangen wurden, haben sicher gesagt, es habe sie gedaücht, wie der Magd Volk viel stärker und mehr wäre als das ihre, und so konnten sie keinen Widerstand wider sie thun. Der Englischen waren geflohen wohl dreissig auf eine Brücke, wo sie meinten wohl sicher zu seyn, da geschah ein Zeichen von Gott, denn die Brücke zerbrach, und sie fielen Alle in das Wasser und ertranken.

Des Sonntages frühe, an dem andern Tage, zogen die anderen Englischen, die jenseits waren, hinweg, und

Là furent pris et tués à peu près cinq cents hommes. Au nombre des morts se trouvait Classidas, vaillant capitaine. Bien avant dans la soirée, la Pucelle rentra joyeusement à Orléans avec sa troupe, en rendant grâces à Dieu, et il ne resta, des gens de la Pucelle, pas plus de cinq hommes tués et quelques blessés. Plusieurs dirent qu'on avait vu, pendant l'assaut, deux oiseaux blancs voltiger sur ses épaules. Les Anglais qui étaient prisonniers assurèrent qu'il leur avait semblé que les gens de la Pucelle étaient plus forts et beaucoup plus nombreux qu'eux, et qu'ainsi ils n'avaient pu faire aucune résistance. Des Anglais, au nombre d'une trentaine, s'étaient enfuis sur un pont où ils se croyaient en sûreté; mais par un miracle de Dieu, le pont se rompit et tous tombèrent dans l'eau et se noyèrent.

Depuis le dimanche matin jusqu'au jour suivant, les

übergaben das Bollwerk, da sie sahen, dass sie so wunderbar überwunden wurden. Derselben waren dreitausend streitbarer Männer. Da wollten die Leute denselben nachgezogen seyn, und sie niederwerfen, das wollte die Jungfrau nicht gestatten, weil es Sonntag war, und sie auch so gütlich hinwegzogen.

Also ward Orleans entsetzt, und das Heer aufgehoben, und alle Bollwerke gewonnen, mit grossem Vorrath, und also zogen die Englischen nach der Normandie und liessen ihres Volkes liegen zu Mehun (1), zu Baugency und Jargeau (2).

Da diess nun geschehen war, da ritt die Jungfrau mit ihrem Volke von Tors in Corne (3); da sollte der Koe-

Anglais qui se trouvaient de l'autre côté [de la Loire] s'en allèrent et abandonnèrent le boulevard, en voyant qu'ils étaient vaincus d'une manière si miraculeuse. Ils étaient trois mille hommes de guerre. Les gens [de la ville] voulaient les poursuivre et les abattre; mais la Pucelle ne voulut pas le permettre parce que c'était dimanche, et elle-même se retira paisiblement.

Ainsi Orléans fut délivré et le siége levé et toutes les bastilles gagnées avec une grande quantité de provisions, et les Anglais se retirèrent dans la Normandie, et laissèrent des garnisons dans les villes de Meun, Baugency et Jargeau.

Lorsque ces choses furent arrivées, la Pucelle chevauchant avec ses gens vint de Tours en Touraine. Là devait

(1) Je corrige le texte de M. Gœrres qui donne *Mehun*.

(2) Ici finit l'extrait inséré dans le XIXe chapitre de l'ouvrage de M. Gœrres. Ce qui suit se trouve relégué dans son Appendice.

(3) Faute de copie dans le manuscrit de Munich. Est-ce *Tors in Torene* qu'il faut conjecturer ? Dans tous les cas, le sens exigerait *zu* au lieu de *von*.

nig der Zeit kommen und die Magd war eher da, als der Koenig, und sie nahm ihr Banner in ihre Hand; und ritt gegen dem Koenig und da sie zusammen kamen, da neigte die Magd ihr Haupt gegen den Koenig, so sehr sie konnte, und der Koenig mächte sie sogleich aufstehen und man meinte, er hätte sie gar geküsst vor Freuden die er hatte. Diess geschah auf den Mittwochen vor dem Pfingsttage (1) und blieb sie bey ihm bis darnach des 23 Tages des Mayen. Da gieng der Koenig zu Rathe, was er thun wollte; denn die Magd wollte ihn stets gen Rheims führen und ihn kroenen und ihn zum Koenig machen. Da wandte sich der Koenig, und macht sich auf den Weg, und hoffet Mehun und Jargeau sich unterthänig zu machen. Gott wollte es auch fügen. Da dies geschehen war.

Da schickte der Herzog von Britannien seinen

en même temps venir le roi et la Pucelle, qui y arriva plus tôt que le roi. Et elle prit sa bannière dans sa main et chevaucha vers le roi, et ils se rencontrèrent. Alors la jeune fille inclina sa tête devant le roi autant qu'elle put, et le roi la lui fit aussitôt relever; et l'on pensait qu'il l'aurait bien embrassée de la joie qu'il avait. Cela se passait le mercredi avant la Pentecôte, et elle resta auprès de lui jusqu'après le vingt-troisième jour de mai. Alors le roi tint conseil sur ce qu'il voulait faire, car la jeune fille voulait toujours le conduire à Reims et le couronner et le faire proclamer roi. Le roi se tourna à son avis. Il se met en chemin et il espère soumettre Meun et Jargeau. Dieu le voulait aussi, et cela arriva.

Alors le duc de Bretagne envoya son confesseur vers la

(1) Cette date correspond au 11 mai.

Beichtvater (1) zu der Magd zu erfahren, ob sie von Gotteswegen wäre darkommen dem Koenig zu helfen? Da sprach die Magd : « Ja. » Da sprach der Beichtvater : « Dieweil es denn also ist, so soll mein Herr der « Herzog gern kommen, dem Koenige zu Dienst zu « helfen » und nannte den Herzogen seinen rechten Herren. « Aber mit eignem Leibe mag er nicht kom« men, denn er ist in einem grossen Siechthume; « doch soll er ihm seinen ältesten Sohn senden mit « grosser Macht. » Da sprach die Magd zu dem Beichtvater : « Der Herzog von Britannien wäre nicht sein rechter Herr, denn der Koenig wäre sein rechter Herr, und er sollte billig nicht also lange gewartet haben, sein Volk ihm zu schicken zu Dienste zu helfen. »

Nach der Zeit kamen eines Tages die Englischen mit

jeune fille pour l'interroger si c'était de par Dieu qu'elle était venue secourir le roi. La jeune fille répondit : « Oui. » Alors le confesseur dit : « S'il en est ainsi, monseigneur le duc de « Bretagne est disposé à venir pour aider le roi de son ser« vice ; » et il nommait le duc son droit seigneur. « Il ne peut « venir de son propre corps, [ajoutait-il], car il est dans un « grand état d'infirmité ; mais il doit envoyer son fils aîné « avec une grande armée. » Alors la jeune fille dit au confesseur que le duc de Bretagne n'était pas son droit seigneur, car le roi était son droit seigneur, et que le duc ne devrait pas raisonnablement avoir attendu si longtemps pour envoyer ses gens aider le roi de leur service.

Quelque temps après vinrent un jour les Anglais en

---

(1) C'était un moine, appelé frère Yves Milbeau. LOBINEAU, *Hist. de Bret.*, t. I, p. 580.

grosser Macht, da das die Magd sahe, hiess sie die Hauptleute auf ihre festen Hengste sitzen und sprach zu ihnen : « Folget, so wollen wir reiten gegen sie? » Da fragten sie, was sie jagen sollten; da sprach die Jungfrau: « Sie sollten die Englischen jagen, » und also sassen sie alle auf und ritten mit der Magd und ihrem Volke. Sobald aber die Englischen sie ansichtig wurden, da wurden sie flüchtig; und die Bogenschützen warfen ihre Bogen und Pfeile hinweg und wurden der meiste Theil erschlagen. Darnach zog sie auf den Weg den Koenig gen Rheims zu führen, und die Städte die da nichts hatten wider die Magd und ihr Volk zu stellen sind ihr alle gehorsam worden. Und ein Theil hat dem Koenig die Schlüssel wohl 2 Meilen entgegen gebracht, als Treppe, Challon und sonst andere Städte, und also ist der Koenig gen Rheims kommen, und da sacriret worden.

grande force; la Pucelle le vit; elle cria aux principaux seigneurs de monter leurs bons coursiers et leur dit : « Allons, voulons-nous chevaucher contre eux? » Ils demandèrent ce qu'ils allaient chasser, et la Pucelle leur dit qu'ils chasseraient les Anglais, et ainsi tous se mirent en selle et chevauchèrent avec la Pucelle et ses gens. Mais aussitôt que les Anglais la virent, ils prirent la fuite; et les archers jetèrent leurs arcs et leurs flèches, et la plupart furent tués. En suite elle se mit en chemin pour conduire le roi à Reims, et les villes incapables de résister à la Pucelle et à ses gens se soumirent toutes à elle. Et une partie [de leurs habitans] vint bien l'espace de deux milles au-devant du roi, lui apporter les clefs, telles que Troyes, Châlons et d'autres encore; et ainsi le roi est arrivé à Reims, et y a été sacré.

Auch meinte die Magd, den Koenig zu Paris einzuführen und fürchtete keine Macht des Herzogs von Burgund noch des Regenten, denn sie hatte gesprochen : Unser Herr Gott habe mehr Macht denn sie, und der sollte ihr nachhelfen und so der Herzog von Burgund und der Regent mehr Volk wider sie bringen, sollen ihrer mehr erschlagen werden; welches sie also ferne gewähren wolle, da man Niemand etwas nähme noch den armen Leuten keine Gewalt thue. Es war auch Kostes genug bey ihr, und also lange sie in diesem Ritt geritten hat, ist der Kost in dem Lande nicht dürr worden.

Es kam erstlichen in dem Jahre 1429 die gewisse Bothschaft gen Frankreich, wie dass eine Jungfrau kommen wäre aus Lothringen zu dem Delphin zu Frankreich und hätte mit ihm geredet, da die Engli-

La Pucelle pensait aussi faire entrer le roi à Paris, et elle ne craignait en aucune façon la puissance ni du duc de Bourgogne ni du régent, car elle avait dit que notre seigneur Dieu a plus de pouvoir qu'eux, et qu'il la secourrait, et que si le duc de Bourgogne et le régent amenaient plus de gens contre elle, ils n'en seraient que mieux battus; ce qu'elle était prête à garantir à condition qu'on ne prendrait rien à personne et qu'on ne ferait aucune violence aux pauvres gens. Il y avait aussi toujours assez de provisions avec elle, et aussi longtemps qu'elle chevaucha dans cette chevauchée, les vivres ne manquèrent pas dans le pays.

Ce fut pour la première fois au commencement de l'année 1429 que la nouvelle certaine se répandit en France qu'une jeune fille était venue de la Lorraine vers le Dauphin dans le royaume de France et lui avait parlé; que les

schen mit grosser Macht lagen, und sie die Jungfrau von dannen trieb, mit Hülfe des allmächtigen Gottes und der Jungfrau Maria, wie du vorhin gelesen hast, wie sie fürsichtig gewesen, und was sie gethan hat mit Verhängniss Gottes.

Anglais étaient là en grande force, et que la jeune fille les en avait chassés avec l'aide du Dieu tout-puissant et de la Vierge Marie, ainsi que tu as lu ci-dessus combien elle fut prévoyante et comme elle fit tout cela par la volonté de Dieu.

JEAN NIDER.

Jean Nider, Alsacien, docteur en théologie de l'université de Vienne, fut prieur des dominicains de Nuremberg, puis de Bâle. L'année même où il fut appelé dans cette ville, le fameux concile s'ouvrit, et il y assista. Vers 1439 il eut l'honneur de lire devant l'assemblée un traité de discipline ayant le titre bizarre de Formicaire, *Formicarium*, qu'il avait composé pour diriger les religieux de son ordre dans la confession et dans la recherche de l'hérésie. La Pucelle est mentionnée dans cet ouvrage avec assez peu de faveur : ce qui n'est pas surprenant, vu les autorités d'après lesquelles Jean Nider parle d'elle. Il allègue en effet la circulaire envoyée par le gouvernement anglais à l'empereur Sigismond, et le témoignage oral de Nicole Lami, ambassadeur de l'université de Paris au concile. Ce Nicole Lami, humaniste et théologien distingué, ne figure pas au procès de Jeanne; mais il avait été recteur de l'Université à la fin de 1429, preuve suffisante de son animosité contre Charles VII et ses adhérents. Enfin notre docteur alsacien lui-même se trouvait dans une disposition d'esprit assez mauvaise pour aborder le chapitre de Jeanne d'Arc, car il était rigide inquisiteur et avait fait brûler quantité de sorcières, *muliercularum quas maleficas vulgus appellat acerrimus investigator,* dit l'abbé Trithème.

Le *Formicarium* a été publié plusieurs fois et notamment à Douai en 1602 (in-12). C'est de cette édition qu'est tiré l'extrait suivant, qui s'y trouve au chapitre VIII du cinquième livre.

Fuit præterea, infra decem annorum spatia, noviter in Francia quædam, de qua præmisi (1), virgo,

---

(1) Il n'en a parlé que pour l'annoncer dans le paragraphe qui précède celui-ci.

Johanna nomine, tam prophetico spiritu, quam miraculorum potestate, ut putabatur, clarens. Hæc enim veste virili semper utebatur nec ullis doctorum quorumcumque persuasionibus emolliri potuit ut tales deponeret vestes, fœmineis contenta, præsertim cum se palam virginem et fœminam esse protestaretur. « Sub hoc, » inquit, « habitu virili, in signum futuræ « victoriæ, ut verbo prædicem et habitu, a Deo missa « sum juvare verum Francorum regem Carolum et « in suo firmare regno, a quo eum fugare nituntur rex « Angliæ et dux Burgundiæ. » Pro tunc enim hi juncti mutuo cædibus et armis Franciam premebant gravissime.

Igitur cum suo domino Johanna continue velut miles equitabat, futura et fausta multa prædicebat, victoriis bellicis quibusdam intererat et alia mira talia perpetrabat, de quibus nedum Francia, sed omnia christianorum regna stupebant. Ad tantam denique præsumptionem venit Johanna ut, nondum adepta Francia, jam Bohemis, ubi hæreticorum multitudo tunc fuit, minas intentaret per litteras (1). Dubitabant exinde sæculares et ecclesiastici, regulares et monastici quo spiritu regeretur, diabolico an divino. Scripserunt proinde quidam viri litteratissimi tractatus ejus ex parte, in quibus, non modo diversa, sed etiam adversa de Virgine senserunt. Postquam autem regem Carolum in multis juvisset et firmasset regno, annis quibusdam, demum nutu, ut creditur, divino, per Anglicorum armatam capta est et incarcerata. Accersitis autem et vocatis in magna multitudine

(1) Voir cette lettre dans notre cinquième volume.

magistris, tam divini, quam humani juris, multis diebus examinata est. Et prout a magistro Nicolao Amici, licentiato in theologia audivi, qui ambasiator fuit universitatis parisiensis, tandem ipsa fassa est se habere familiarem Dei angelum, qui judicio litteratissimorum virorum judicatus est esse malignus spiritus ex multis conjecturis et probationibus. Per quem spiritum velut magam effectam, ipsam ignibus per publicam justitiam consumi permiserunt, et prout de hac historia rex Angliæ nostro imperatori Sigismundo satis late scripto tenus historiam innotuit.

Eodem tempore duæ fœminæ prope Parisius surrexerunt, se publice dicentes missas a Deo ut virgini Johannæ essent in subsidium; et quemadmodum a prædicto magistro Nicolao vivæ vocis organo audivi, obinde velut magæ vel maleficæ per inquisitorem Franciæ captæ sunt, et per plures sacræ theologiæ doctores examinatæ, tandem repertæ sunt maligni spiritus deliramentis deceptæ. Unde, quum una ex eisdem fœminis se per angelum Satanæ seductam conspiceret, ex magistrorum informatione a cœptis resipuit, et errorem, prout debuit, statim revocavit. Alia vero in pertinacia permanens, ignibus consumpta est (1).

(1) Voir sur ces deux femmes le récit contenu dans *Journal d'un bourgeois de Paris*. Ci-dessus, p. 467.

LORENZO BUONINCONTRO.

Muratori a fait connaître comme historien Buonincontro, auteur qui jusque-là n'avait été cité qu'à cause de ses travaux sur l'astrologie. C'était un réfugié toscan, qui après avoir servi dans les armées de François Sforce, alla chercher un asile à la cour du roi de Naples, Alphonse Ier. Il termina en 1458, à l'âge de quarante-huit ans, un livre intitulé, *De ortu regum Neapolitanorum et rerum undique gestarum*. Muratori supprima toute la partie de cette histoire antérieure à 1360 et donna le reste sous le titre d'*Annales Sanminiatenses*, à cause que San Miniato était la patrie de l'auteur. Le passage où il est question de Jeanne d'Arc n'a sa place ici que parce que Bedford y est nommé comme l'unique auteur de sa mort : opinion qui dut être, dans tous les pays, celle des hommes clairvoyants de ce temps-là.

Muratori, *Rerum Italicarum Scriptores*, t. XXI, col. 136.

Johanna quædam virgo, quanquam rustica, quartumdecimum agens annum, Carolo regi Francorum dixit se a Deo missam ut principissa belli contra Anglos fieret; quod si is faceret, fore victurum. Rex ergo, juxta petitionem suam, constituit eam principissam suæ militiæ. Quæ postea Anglos pluribus bellis superavit : nam quum bellum maxime arderet inter Britones et Gallos, Britonumque res superiores hactenus floruissent, excitatus est a Deo spiritus Puellæ, quæ regi consuluit quonam modo bellum administrari et acies instrui deberet. Idque tanta vi animi et facundia disseruit, ut rex eam principissam fecerit. Quum igitur Britones Aurelianensem urbem obside-

rent, ut Loira fluvio facilius potirentur, tormento murali, quod bombardam dicunt, comite percusso Salisberiensi, qui vir omnium fortissimus dicebatur (et apud Gallos ejus nomen formidabile erat), cum parte exercitus Gallorum Puella in Britones invecta, Britones superat. Plures duces in illa pugna occisi aut capti fuere. Ea victoria civitas obsidione liberata. Deinde, ea duce, plura oppida suscepere, quæ a Britonibus fuerant occupata. Tandem post duos annos, quum semper rem prospere gessisset, a quodam in tumultuaria pugna capta est apud Compiegnium oppidum, et apud Rotomagum a duce Betford igne crematur (1).

(1) Un témoignage à peu près contemporain de celui de Buoninacontro et encore moins instructif, est celui d'Antonin de Forciglioni, dominicain, qui mourut archevêque de Florence. Toutefois, Edmond Richer, Hordal et d'autres anciens auteurs, ont attaché de l'importance à ses paroles, parce que l'église l'a placé au rang des saints. L'opinion qu'il émet se réduit à ce peu de mots : *Multa admiratione digna agebat : quo autem spiritu ducta, vix sciebatur. Credebatur magis Spiritu Dei. Hoc patuit ex operibus suis ; nihil enim inhonestum in ea videbatur, nihil superstitiosum ; in nullo a veritate fidei discrepabat.* (Sancti Antonini *Opus historiarum*, pars III, tit. 22, c. 9, sect. 7.)

LE PAPE PIE II.

L'auteur véritable des Mémoires du temps de Pie II, publiés sous le nom de son secrétaire Jean Gobelin, ne fait plus question depuis longtemps. Les critiques italiens ont établi qu'ils sont l'ouvrage du pape lui-même. Sans entrer ici dans toutes les raisons qu'ils en donnent, qu'il suffise de renvoyer à Tiraboschi qui les résume (lib. III, cap. I, par. 23). Ces mémoires, écrits d'un style fort élégant, commencent par une généalogie des Piccolomini, dont était Pie II, retracent l'histoire générale du xv[e] siècle, et se terminent à l'an 1463 par cette déclaration mise à dessein pour couvrir la personne apostolique : *Hæc habuimus quæ ad annum sextum pontificatus sui nondum exactum, de rebus ejus scriberemus, in libros digestis XII, quorum ultimus pridie kalendarum januarii finem accepit, anno ab incarnato Verbo MCCCCLXIII.*

Au sixième livre, qui traite des affaires de France, est rapportée l'histoire de Jeanne d'Arc. Comme récit et comme appréciation, ce morceau peut passer pour ce qui a été écrit de meilleur à l'étranger au xv[e] siècle. L'esprit scolastique ne s'y montre nulle part. L'opinion est celle d'un homme habitué aux affaires, qui admet la diversité des sentiments sur un fait si extraordinaire, mais qui montre combien ceux qui voudraient le réduire aux proportions d'une intrigue, sont réfutés par la grandeur des résultats. Quant à l'ordre des événements, il est bien observé et décèle le soin de l'auteur à prendre ses informations. Il est même à remarquer que certaines circonstances relatives à l'arrivée et au séjour de Charles VII à Reims, ne se rencontrent que là, soit que le pape les ait tirées d'une relation particulière, soit qu'il les ait recueillies de la bouche de l'archevêque de Reims ou d'un autre témoin, aux conférences pour la paix d'Arras (1435), où il avait assisté comme secrétaire de la légation envoyée par le concile de Bâle.

Parmi les historiens et collecteurs de textes sur Jeanne d'Arc, Denys Godefroy est le seul qui ait songé aux mémoires de Pie II.

Il n'en a rapporté, il est vrai, qu'un passage d'assez peu d'intérêt. Ceux qui sont venus après lui, se sont contentés, pour alléguer l'opinion du même pontife, d'une phrase de son *État de l'Europe sous Frédéric III* qu'il publia en 1458, n'étant encore que le cardinal Æneas Sylvius. Cette phrase n'a de valeur qu'autant qu'on la rapproche du morceau correspondant des *Mémoires*, auquel on dirait qu'elle a servi de thème. La voici : *Regnum Franciæ nostra ætate Joanna, virgo Lotharingensis, divinitus, ut credunt, admonita, virilibus indumentis et armis induta, Gallicas ducens acies, ex Anglicorum manibus magna ex parte, mirabile dictu, prima inter primos pugnans, eripuit.*

Voici maintenant le texte des *Mémoires :*

Desperatis pene Francorum rebus, Puella sexdecim annos nata, nomine Joanna, pauperis agricolæ filia, in agro Tullensi, quum porcos custodiret, divino afflata spiritu, sicut res ejus gestæ demonstrant, relicto grege ac parentibus posthabitis, ad præfectum proximi oppidi quod solum ejus regionis in fide Francorum remanserat, sese confert, ductoresque petit, qui sibi ad Delphinum iter demonstrent. Quærit præfectus itineris causam; habere se inquit divina mandata quæ ad illum perferat, sibi et regno salutaria. Ridet præfectus amentemque putans spernit. Instantem multis pertentat modis; fit mora plurium dierum, si forte mutaret Puella propositum, aut in ea aliquid reperiretur indignum. At ubi constans et immutabilis nulliusque conscia turpitudinis inventa est : « Quid scio, » inquit præfectus, « an hæc Dei voluntas sit? Sæpe « regnum Franciæ divina servavere præsidia; forsitan « et nostris diebus aliquid in cœlo, pro nostra salute « ordinatum est, quod per fœminam patefiat. » Selectisque tribus spectatæ fidei servis, Puellam ducendam ad Delphinum commendat.

Decem ferme dierum iter faciendum erat, et agros medios, aut hostis tenebat, aut amicus hosti. Transiit cunctas difficultates inoffensa virgo, vestibus induta virilibus, Delphinumque apud Bituriges morantem adiit; qui fractus animo, tot cladibus acceptis, non jam de regno tuendo, sed de loco quærendo ubi securam vitam securus agere posset, anxius erat. In Hispania regis Castellæ ac Legionis ea ætate florentes opes habebantur, qui cum Delphino, et consanguinitatis, et amicitiæ vinculo jungebatur. Hunc rogare statuerat ut, regni Franciæ curam et coronam suscipiens, angulum sibi aliquem terræ concederet in quo tuto latitaret. Talia meditantem virgo convenit, et restitutis præfecti litteris, audiri petiit. Delphinus rei novitate permotus delusionemque veritus, Castrensi episcopo, confessori suo, inter theologos apprime docto, Puellam examinandam committit nobilibusque matronis servandam tradit. Interrogata de fide, ea respondit quæ christianæ religioni conveniunt; examinata de moribus, pudica et honestissima reperitur; fit pluribus diebus examen : nihil in ea fictum, nihil dolosum, nihil arte maligna excogitatum invenitur; in habitu sola difficultas manet. Rogata cur vestes viriles mulieri prohibitas induisset, « virginem sese ait; virgini utrumque habitum convenire; sibi a Deo mandatum esse vestibus ut virilibus uteretur, cui et arma tractanda essent virilia. »

Sic probata, rursus in conspectu Delphini reddita : « Ego ad te, » inquit, « veni, regum sanguis, Dei jussu, « non meo consilio. Is mandat ut me sequaris. Si pa- « rueris, restituam tibi tuum solium, Remisque pro- « pediem tuo capiti coronam imponam. » Delphinus

rem difficillimam quæ promitteretur, ait : « Remorum civitatem in qua reges coronari solerent, remotissimam esse, et ab hostibus obtineri, nec usquam iter patere tutum; Aurelianum, quæ media civitas esset, ab Anglicis obsideri, nec vires Francos habere quibus miseris obsessis subveniretur; multo minus coronationi navare operam posse. » Nihil his mota virgo : « Non vana, » inquit, « promitto. Si Deo credis, et mihi « crede; ejus nuntia veni; arma tibi ministrabo divi- « nitus et invisibili ferro aperiam iter. Parebunt quo- « cumque ieris populi, et ultro tua signa sequentur « nobiles. Nec tu mihi obsidionem Aurelianensem « objeceris; hanc ego ante omnia dissolvam, et civi- « tatem liberam dabo; tantum mihi hos equites, qui te « penes adsunt, concedito. »

Res aliquandiu in consilio diversis sententiis agitata est; alii captam mente Puellam, alii dæmonio illusam, alii Spiritu sancto plenam putabant. Et ii Bethuliam atque alias olim civitates per fœminas fuisse salvatas referebant, regnumque Franciæ sæpe divinitus adjutum; nunc quoque per virginem quam Deus mitteret, posse defendi; nec vesanam Puellam quoquo modo putandam, cujus consilia sensu plena essent. Vicit hæc sententia, et Aurelianensem provinciam Puellæ crediderunt. Dux fœmina belli facta est. Allata sunt arma, adducti equi; Puella ferociorem ascendit, et ardens in armis, hastam vibrans, saltare, currere atque in gyrum se vertere haud aliter coegit equum, quam de Camilla fabulæ tradunt. Nobilissimus quisque, assumptis armis, percupide sectatus est virginem; quæ paratis omnibus, itineri se commisit.

Difficillimus per terram ad Aurelianum patebat adi-

tus. Itinera quæque præcluserat Anglicus tribusque urbis portis trina objecerat castra, eaque fossa et vallo munierat. Puella haud ignara Lygerim fluvium propter mænia civitatis decurrere, naves occulto in loco frumento onerat atque cum copiis ingreditur, et obsessis de sua profectione commonitis, veloci remigio et rapidi fluminis usa cursu, prius in conspectu civitatis est visa, quam hostes venturam cognoverint. Accurrerunt armati Anglici, conscensisque naviculis, frustra ingressum virginis remorari conati sunt, multisque acceptis vulneribus terga dederunt. Illa urbem ingressa ac summa civium alacritate suscepta, commeatum omnis generis jam fame pereuntibus importavit. Nec morata, sequenti luce, castra hostium quæ portam præcipuam obsidebant, magno furore invadit, repletisque fossis atque aggere ac vallo disjecto, Anglos perturbat; ac potita munitionibus, turres et propugnacula quæ hostes paraverant, incendit; idemque, confirmatis oppidanorum animis, per alias portas egressa, in aliis castris efficit. Quum divisi Anglici pluribus in locis essent, nec castra castris subvenire possent, per hunc modum soluta et penitus deleta est Aurelianensis obsidio, cæsisque hostibus quicumque ad eam convenerant, ut vix cladis nuntius exstiterit. Nec hujus rei gloria alteri quam Puellæ data, quamvis strenuissimi ac peritissimi bellatores et qui sæpe ordines duxerant, interfuere.

Tantam suorum cladem atque ignominiam iniquo animo Talbotes tulit, inter Anglicos duces fama clarissimus. Qui, assumptis quatuor millibus equitum ex omnibus copiis delectorum, in Aurelianum duxit congressurus Puellæ, si ausa esset occurrere, haud dubius

quin portas exeuntem, vel caperet, vel occideret; sed longe aliter evenit. Eductis virgo cohortibus, ut primum hostem conspicata est, sublato ingenti clamore atque impetu horribili facto, Anglicorum signa pervadit; inter quos nemo inventus est qui consistere aut vultum ostendere auderet. Subitus omnes metus atque horror incessit; qui, etsi numero superiores essent, pauciores tamen sese fore arbitrabantur et innumerabiles copias Puellæ militare putabant. Nec defuere qui pugnare angelos in parte adversa existimarent, nullamque sibi victoriam promitterent contra Deum præliantibus. Cecidere de manibus nudi enses; scuta et galeas quisque projecit, leviorem ut se fugæ committeret. Talbotis nec hortamenta audita sunt, nec minæ pensitatæ; facta est fœdissima fuga; virgini solum ostensa terga : quæ, fugientes insecuta universos aut cepit, aut interfecit, excepto cum paucis duce, qui postquam suos de fuga irrevocabiles vidit, velocibus equis impetum hostis evasit.

Harum rerum fama ad vicinas gentes et deinde ad remotiores delata semperque major itinerando facta, stupore omnium mentes implevit. Delphinus jam Puellæ monitus credens, cujus dicta firmaverant facta, supplicationes Deo per omnia templa decrevit et ad suscipiendam coronam sese accinxit. Nobilitas universi regni, miraculosis Puellæ operibus auditis, postquam solemnia coronationis apparari didicit, incredibili cupiditate visendi virginem, tota Gallia assumptis armis, accurrit. Atque intra mensem, supra triginta equitum millia, propriis stipendiis militatura, ad Delphinum concessit; qui tantas adesse armatorum copias magis ac magis lætatus, ex Biturigibus, apud

quos plerumque morabatur, arrepto itinere præcedente in armis et vexillum regium gestante Puella in Remos duxit. Media quæque oppida in potestate hostium erant; populique omnes, novis adacti juramentis, fidem servare Anglico ac Delphinum hostiliter accipere decreverant. At ubi eum Puellamque prope adesse cognoverunt (mirabile dictu), nemo contra armatus occurrit, nemo portas clausit, nemo venientibus maledixit. Quocumque ventum est, effuse obviam plebes Delphinum, tanquam dominum, salutarunt; certantes inter se quonam pacto suum principem majoribus honoribus afficere possent.

Quum prope Remos ad quadraginta ferme stadia pervenisset exercitus, magnopere in civitate trepidatum est. Nihil Anglico tutum videri, nutare optimates, plebis animos res novæ allicere. Fuerunt inter Anglicos qui suaderent sacrum oleum, quo rex inungitur, alio transferendum, ne perdita civitate, rite coronari hostis posset. Opinantur Galli candidam olim columbam e cœlo missam beato Remigio, ejus urbis antistiti, liquorem olei attulisse quo reges inungerentur; idque summa religione custodiunt neque imminui putant, quamvis a Clodoveo usque in hæc tempora permulti reges illo sint usi; negantque verum esse regem qui hoc oleo non sit delibutus. Ob eam causam quum de transportando liquore sæpius Anglici consuluissent, divina voluntate præpeditum propositum arbitrantur. Delphinus, urbi propinquus, caduceatores misit, qui civitatem tradi jubeant coronationemque suam Remensibus annuntient. Illi primarios cives legant qui tempus consultandi petunt. Puella legatis nihil responderi jubet, nihil morandum in tempore,

quod Deus statuisset; cuncta esse gerenda. Paret Delphinus virgini, retentisque legatis et præmissis ordinibus equitum, celeri cursu civitatem petit. Mira res et apud posteros fide caritura! nullus, vel in porta, vel in urbe, reperitur armatus; togati cives extra mœnia occurrunt. Delphinus sine conditionibus, sine pactis, absque ulla contradictione patentes portas ingreditur: nemo reclamat, nemo signum indignationis ostendit; divinum opus cuncti esse fatentur. Franci dum portam unam ingrediuntur, Anglici altera fugiunt. Pacifica et quieta civitas suum dominum benigne amplectitur, et, quem paulo ante velut hostem aspernabatur, nunc tanquam patrem miro affectu et summis honoribus excolit. Fit magnus circa Delphinum salutantium concursus, major circa Puellam, quam veluti divinum aliquod numen intuebantur. Facta sunt hæc die sabbati, in profesto beatæ Mariæ Magdalenæ; et in ipso festo, apud monasterium Sancti-Remigii, magna populi frequentia, multis proceribus ac prælatis circumstantibus, Delphinus more majorum sacro inunctus oleo, regni Franciæ diadema suscepit, acclamante multitudine Carolo regi (id enim nomen Delphino fuit) vitam ac victoriam.

Mansit rex ea in urbe quatriduo, præter consuetudinem. Mos enim Franciæ regibus est, die quæ coronationem sequitur, templum quoddam peregrinando petere, cui sanctus *Marchoul* præsidet, atque ibi ægrotos curare. Miraculum Galli vulgaverunt, morbum quemdam humano in gutture nasci, qui solo regis tactu et arcanis quibusdam curetur verbis; idque post coronationem in hoc templo fieri. Non est peregrinatus statuta die novus rex; impedimento fuere

Burgundorum legati, qui salutatum venerant et aliquid ad concordiam afferebant. Quibus auditis, quarta die peregrinatio facta est, in qua de curatione morborum nihil satis compertum habeo, quamvis Gallici omnia illa credant fieri miraculose.

Post hæc Puella cum novo rege Laudunum petit neque resistentia reperitur. Paruere omnia regi. Idem fecere quæcumque oppida intra Parisios Laudunumque jacent, populis ac plebibus universis summa cum exultatione obviam effusis. Fuit et spes data regi Parisiorum urbis capiendæ; sed quum in agros eorum duxisset nec quisquam occurreret, deceptum se intelligens, retro abiit; Puella vero acriori animo assumptis quibusdam cohortibus, usque ad portam excurrit quæ ducit ad Forum Porcorum, eamque magno impetu, non sine spe potiundiæ civitatis, incendit; ubi dum fortius quam cautius pugnat intusque summa vi resistitur, sagitta in incertum missa vulneratur. Ut primum sauciatam se animadvertit, e pugna recessit; comites ab oppugnatione cessarunt. Atque hic favor Puellæ minui cœpit, quæ, inviolabilis antea credita, vulnerari potuisset; neque deinceps nomen ejus tam formidabile Anglicis aut tam venerabile Francis fuit; brevi tamen curato vulnere, rursus in castra venit, ubi, pro veteri consuetudine arma tractans, nihil memorabile fecit.

Haud procul ab urbe rex abierat, expectans si forte, mutatis civium animis, revocaretur; nihil ex opinione successit. Dux Clocestriæ (1), qui tum Parisiis præerat

---

(1) Confusion du duc de Glocester, qui était régent en Angleterre, avec Bedford, son frère, régent de France. Le récit qui suit n'est pas non plus à sa place.

regnumque Anglicis ministrabat, summa diligentia cavit ne quispíam civium ad Carolum exiret. Ipse vero copias educens, castra castris opposuit quingentis circiter passibus ab hoste distans. Spectarunt sese biduo hostiles exercitus, et, quanquam præludia quædam furtaque belli commiserint, nunquam tamen collatis signis congredi præsumpserunt. Exin pene intacti, incertumque cujus majori dedecore, abierunt. Anglici Parisius revertere, Franci Biturigas, receptis denuo in fidem quicumque in medio erant populis, quum alio itinere rediissent.

Puella, ubi coronatum regem et in sua sede satis tuto locatum cognovit, quietis impatiens, in hostes rediit et oppida multa expugnavit armis; multa in deditionem accepit; nonnulla quæ hostes obsidione premebant celeri subventione liberavit. Postremo quum Anglici Compendium obsiderent, munitissimum oppidum ac Parisiis infensum, cupiens obsessis opem ferre, eo se cum copiis confert. Sentiunt hostes adventum atque insidias venienti parant. Iter ei per vineas faciendum erat et angustas semitas, quas ingressam et a tergo invadunt. Pugnatur in arcto loco magna contentione, ubi circumventa virgo quum explicare aciem nequiret, nec par esset certamen, nec fugiendi facultas daretur, deditionem facit. Joannes Lucemburgensis, nobili loco natus, Lignei comes, qui tum Anglicis militabat, Puellam captivam duxit, et aliquandiu in una ex suis arcibus asservavit. Quidam alio modo captam tradunt. Philippum ferunt Burgundiæ ducem adversus hostem profectum, qui Piccardiam populabantur, apud Axonam fluvium venationi operam dedisse. Qua re cognita, Puella quæ non longe abesset, sperasse incautum in-

tercipere, lectisque sex millibus equitum in venatores irruisse. Philippum præcognito impetu, repente suos in ordine redegisse advenientemque virginem prælio excepisse, in quo Joannes eam ceperit (1); Philippum captam ad se duci prohibuisse, cui indecorum videretur, etiam vincendo, cum fœmina decertasse (2).

Utcumque sit, captam in bello virginem constat decem millibus aureis venditam Anglicis, Rothomagumque ductam : quo in loco diligenter examinata est, an sortilegiis, an dæmonio uteretur, an quicquam de religione prave sentiret. Nihil inventum est emendatione dignum, nisi virile indumentum quo illa utebatur; neque hoc ultimo supplicio dignum censuere. Retrusa est in carcere, adjecta necis pœna, si amplius viriles vestes indueret. Illa quæ arma tractare didicisset et exercitio militari gauderet, a custodibus pertentata, qui modo sagum militare, modo loricam, modo thoracem et alias armaturas coram afferebant, incauta, virilibus aliquando et indumentis ac armaturis se adornavit, nesciens quia mortem indueret (3).

Credibile est vivente virgine, quamvis capta, Anglicos se nunquam satis tutos existimavisse, qui tot præliis ab ea superati fuissent; timuisse fugam ac præstigia; atque idcirco necis causam quæsivisse. Judices ubi Puellam viri habitum recepisse cognoverunt, tan-

(1) Confusion des deux sorties que Jeanne fit de Compiègne à plusieurs semaines de distance. Cf. Berri, ci-dessus, p. 44.

(2) Mensonge de quelque grand personnage de la cour de Bourgogne que l'auteur avait eu l'occasion d'interroger.

(3) Cette version de l'infâme guet apens imaginé pour amener le cas de rechute, doit être celle que les docteurs normands avaient répandue au concile de Bâle.

quam relapsam igni damnaverunt. Cineres ejus, ne honori aliquando essent, in Sequanam fluvium projecere

Sic Joanna obiit, mirabilis et stupenda virgo; quæ collapsum ac pene dissipatum Francorum regnum restituit, quæ tot tantasque clades intulit Anglicis. Quæ dux virorum facta, inter militum turmas, pudicitiam servavit illæsam; de qua nihil unquam indecorum auditum est. Divinum opus an humanum inventum fuerit, difficile affirmaverim. Nonnulli existimant, quum Franciæ proceres, prospere succedentibus Anglorum rebus inter se dissiderent, nec alter alterius ducatum ferre dignaretur, ab aliquo qui plus saperet hoc vaframentum excogitatum, ut virginem divinitus missam assererent ducatumque petenti admitterent : neque enim hominem esse qui Deum ducem recuset; atque in hunc modum rem bellicam Puellæ creditam et armorum imperium datum. Illud exploratissimum est, Puellam fuisse cujus ductu Aureliani soluta est obsidio, cujus armis omnis terra subjecta est inter Bituriges ac Parisios, cujus consilio Remenses in potestatem recepti sunt et coronatio apud eos celebrata, cujus impetu Talbotes fugatus et ejus cæsus est exercitus, cujus audacia Parisiensis porta cremata, cujus solertia atque industria res Francorum in tuto repositæ sunt. Digna res quæ memoriæ mandaretur, quamvis apud posteros plus admirationis sit habitura quam fidei. Carolus etsi virginis obitum acerbissime tulit, non tamen sibi ipse defuit, multa per se, multa per duces suos, non solum adversus Anglos, verum et adversus Burgundos prælia gessit digna memoratu, quæ fortasse huic operi inseremus.

GUERNERI BERNI.

Guerneri Berni, né à Gubbio, capitaine de compagnie au service de Frédéric III de Montferrat, est l'auteur d'une chronique en italien qui va de l'année 1350 à 1472. Muratori a publié cet ouvrage sous le titre de *Chronicon Eugubinum* dans le vingt-unième volume de sa collection des Historiens de l'Italie. Le témoignage de cette chronique sur Jeanne d'Arc est le seul en langue italienne qu'il m'ait été possible de découvrir.

In questi tempi, in Francia era gran guerra tra il re di Francia e il re d'Inghilterra, e i Francesi avevano il peggiore. Erano gl' Inglesi a campo ad Orliensa, chè l'avevano assediato in modo, che non si poteva tenere. Come piacque al nostro signore Iddio, andò dal re di Francia una Pulzella, la quale stava a guardare le pecore; e disse al re che ella andava per parte d'Iddio, e se egli faceva quello che egli diria, saria vincitore contro gl' Inglesi. E dopo molti segni, il re la cominciò a credere. Questa Pulzella si fece dare una spada che era in una chiesa, una di quelle che s'appiccano ai nobili e ai cavalieri sopra alle loro sepolture, quando muojono; la quale spada la detta Pulzella portava tuttavia al lato. La prima cosa che ella fece, andò al soccorso d'Orliensa, che era assediato; e aveva in capo d'un ponte, il quale passa a un fiume che va alle mura della terra, una bastia, la quale tenevano gl' Inglesi. Questa Pulzella, con quella spada nuda in una mano,

e nell' altra la bandiera di Francia, fu la prima che entrasse nella bastia, dove lei fu ferita, et per forza tolse la bastia, dando soccorso e vittovaglia alla terra. Vinse costei due battaglie ordinate a gl' Inglesi, sicchè rimase Francia in buono stato; e in ultimo lei pervenne nelle mani degl' Inglesi, da quali fu abbrucciata, come lei aveva predetto (1).

---

(1) Baptiste Fulgose, nommé d'ordinaire parmi les écrivains qui font autorité sur Jeanne d'Arc, se placerait, par sa date, après Guerneri Berni; mais je n'ai pas cru devoir rapporter son témoignage, parce qu'il a tout simplement copié Gaguin, lequel Gaguin a lui-même été exclu du présent recueil comme n'offrant absolument rien d'original. L'attention qu'on a donnée à Fulgose, tient sans doute au poste éminent qu'il occupa pendant quelques années de sa vie. Cet auteur fut en effet doge de la république de Gênes. Déposé en 1483, il se réfugia en Provence et y écrivit, pour l'instruction de son fils, un recueil imité de Valère Maxime. Après sa mort, cet ouvrage qui était en italien, fut mis en latin par un certain Ghilini, et imprimé à Milan en 1509, sous le titre de *De dictis factisque mirabilibus collectanea*. L'usage que Fulgose a fait de Gaguin, recule au delà de 1491 la composition de son recueil. C'est au III[e] livre, titre *De fortitudine*, qu'il parle de la Pucelle, rendant très-bien son nom de famille sans l'estropier, *Joanna Jacobo Arco patre orta* (*patre Jacobo Darco*, *matre Ysabella*, *genita*, dans Gaguin).

PHILIPPE DE BERGAME.

Frère Jacques-Philippe de Bergame, augustin, né en 1433, a consacré un article à la Pucelle, dans son livre *De claris electisque mulieribus* qu'il fit imprimer à Ferrare en 1497. Homme d'un esprit inexact, et très-ignorant des choses de la France, il a travesti l'histoire en légende; cependant il allègue encore un témoin oculaire qu'il appelle *Guillelmus Guaschus*, personnage attaché, dit-il, à la cour de Charles VII. Sans doute c'était l'un de ces chevaliers lombards qui passèrent en France l'année de la bataille de Crevant, sous la conduite du Borne de Caqueran et de Théode de Valpergue; mais quel qu'il ait été, il est difficile de croire qu'il ait dit à Philippe de Bergame que les trois bastilles d'Orléans avaient été prises en trois heures d'horloge, que la mission de Jeanne d'Arc avait duré huit ans, qu'elle s'était rencontrée trente fois en bataille avec les Anglais: toutes choses que frère Philippe avance comme autant de faits prouvés.

De telles inexactitudes suffisent pour ôter toute créance à ce que dit l'auteur de poursuites que Louis XI aurait dirigées, avec l'autorisation du pape Pie II, contre un juge et un assesseur, seuls membres survivants du tribunal qui avait condamné Jeanne d'Arc. M. de L'Averdy, dans son célèbre mémoire, a fait une dissertation en forme pour démontrer l'impossibilité de ce nouveau procès. On aurait pu arriver au même résultat en moins de mots et avec des arguments bien plus forts. D'abord les assesseurs de Pierre Cauchon furent si peu poursuivis et suppliciés sous le pontificat de Pie II, que Thomas de Courcelles mourut longtemps après ce pape (en 1469) à Paris, où il était chanoine et doyen du chapitre de Notre-Dame, jouissant de ses dignités dans leur plénitude. Pour ce qui est des sévices que Philippe de Bergame dit qu'on exerça sur les dépouilles mortelles des juges défunts (car il prétend que Louis XI les fit déterrer et jeter au fumier), il n'y a

qu'à objecter l'état de parfaite conservation où le tombeau de Pierre Cauchon, élevé dans Saint-Pierre de Lisieux, se maintint jusqu'à la révolution française. Il y aurait vingt autres fins de non-recevoir de cette force-là à opposer au récit inconsidéré du moine italien; mais pour conclure d'un mot, comme il parle de ce qui s'est passé sous Charles VII, sans dire un mot du procès de réhabilitation, il est manifeste qu'il a transporté ce procès sous le règne de Louis XI, en l'accompagnant de circonstances dues à son imagination ou à celle du peuple au milieu duquel il vivait. Chose étrange, cette erreur s'accrédita en France par le succès qu'y obtint le livre de Philippe de Bergame. Un illustre dominicain, provincial de France et plus tard évêque de Marseille, composant pour la reine Anne de Bretagne un éloge des femmes, put écrire que la réhabilitation de la mémoire de Jeanne d'Arc était due à Louis XI. Je reviendrai ailleurs sur cet auteur et sur son ouvrage dont M. le marquis de Coislin possède à présent le manuscrit.

L'édition princeps du *De claris mulieribus* est d'une rareté telle que je n'ai pu me la procurer. J'ai fait usage de la réimpression qu'en a donnée Ravisius Textor, dans son recueil intitulé *De memorabilibus et claris mulieribus aliquot diversorum scriptorum opera* (in-fol., Paris, 1521).

Cap. CLVII. — De Janna Gallica Pulcella, optima juvencula.

Janna, virgo Gallica, natione Lothoringensis, circa annum salutis nostræ M. quadringentesimum octavum et quadragesimum, in puellari adolescentulaque ætate, divinitus (ut creditur) ad multa facinora obeunda præelecta, in metropoli Rothomagensis (1) civitatis, quum quartum et vigesimum tantummodo ageret

(1) Il y a *Remensis* dans le texte, mais dans l'*erratum* de l'ouvrage, Ravisius Textor avertit qu'il faut substituer *Rothomagensis* à *Remensis*. Peut-être est-ce une correction de lui; car Philippe de Bergame est assez mauvais géographe pour avoir confondu Rouen et Reims.

annum, in summa castitate decessit, igne cremata. Hæc itaque in primis obscuris et humilibus parentibus quum procreata esset, nihilominus in tota vita invicti animi princeps extitit victoriosa.

Quum a principio magnam ætatis suæ partem inter pecora egisset, ibi cum suis sodalibus, cum quibus pascendo pecora observabatur, sæpius cursum exercebat; et modo huc atque illuc illi frequens cursus erat; et aliquando currendo hastam, ut fortis eques, manu capiebat, et arborum truncos validissimis vulneribus percutiebat. Plerumque etiam aliquam ex equabus, quæ in grege pascebantur, viriliter ascendebat, et, hasta brachio supposita, currendo ictus validos inferebat; et qui illam inspectabant, magna animi voluptate et admiratione afficiebantur. Per hujusmodi autem exercitationes mulier evasit fortissima. Erat brevi quidem statura, rusticanaque facie et nigro capillo, sed toto corpore prævalida; quæ per omnem vitam suam, illibatam servavit virginitatem, et religionis apprime custos extitit. Ejus sermo satis, ex more fœminarum illius patriæ, lenis erat, quem sani ejus mores plurimum honestabant. Tam rectus illi sensus tamque integer, ut ibi educata ibique nutrita crederetur, ubi summa prudentia et omnis consilii ratio vigere videretur.

Ea itaque tempestate, Henricus, Anglorum rex, atrox bellum Carolo ejus nominis septimo, Francorum regi, intulerat. Idemque majorem sui partem ademerat, et jam Aurelianam, primariam sui regni urbem, summa vi oppugnabat; et ejus urbis quotidie gravissima erat oppugnatio, eoque undique circumsessa erat, nec aditus ostendebatur quo posset talis obsessio solvi.

In ea quippe omnis regni spes vertebatur; qua quidem amissa, de toto regno Galliæ actum esse videbatur. In hac itaque difficultate rex constitutus, et angore animi incertus angebatur, nec quod consilium sequeretur ratione nulla inire poterat. Tum hanc virginem, dum hæc agerentur, contigit, pascendo pecora in sacello quodam vilissimo, ad declinandam pluviam obdormire : quo in tempore, visa est se in somniis a Deo, qui se illi ostenderat, admoneri; tumque sextum et decimum tantummodo agebat annum.

Qua admonitione permota, confestim grege omisso quem pascebat, in castra ad regem est profecta. Quæ quum ad ejus tentorium pervenisset, præfata est velle se de rebus maximis cum rege loqui, quod prædicaret se divinitus a Deo missam. Primores et cubicularii aspernabantur puellam, quod cultu et corporis habitu una ex agrestibus esse, sicut erat, videretur; unde eam castigabant et duris verbis atque aspere increpabant, quod tam audax tamque petulans et temeraria esset, ut tantum regem stulta et subrustica adire et alloqui præsumeret. Illa nihilominus, a Deo confortata et impulsa, in proposito perseverans, instanter expostulabat ad regem ingredi licere, quum se magna sibi afferre diceret ac seria, non utique levia aut minime ludicra. Quibus ex rebus permoti aulici, eam demum ad regem introduxere. Introducta autem ad regem Pulcella Janna, quum ad ipsius genua procidisset, majestatem regiam ex more, omni cum reverentia salutavit. Salutatoque rege, primoribus cunctis palam audientibus, sic locuta est : « Gloriosissime rex, ego, ancilla « tua minima, omissa mei gregis custodia, cui tan- « quam una ex agrestibus præeram, omnipotentis Dei

« imperio, ad opem tibi ferendam, qua regnum tuum « amissum recuperes, huc impigre accessi, divinoque « jussu ducem totius tui exercitus moneo me declarari « jubeas. Nec mireris quod, puella inops et agrestis, et « hujusce vilissimæ sortis, huc prodierim ausaque fue- « rim tantum imperium suscipere, quia omnipotenti « Deo sic visum infirma et contemptibilia eligere, ut « fortia confundat. »

At rex, horum verborum gravitatem secum revolvens, illico tacitus et mirabundus ad primarios suos sustulit oculos. Eademque admiratio cæteros obstupefecit proceres, submissa voce dictitantes hoc certe divinum, non humanum esse consilium. Rex autem inquit : « Pulcella, ingenue profiteris te a Deo mihi om- « nino in auxilium missam esse; sed qua ratione? Tu « fœmina es admodum adolescentula, rerum omnium « inexperta, et quomodo præsumis tibi tanti muneris « tantique exercitus assumere administrationem? Hoc « utique non est tui officii et ætatis tenellæ munus, sed « jure militari peritissimorum exercitatissimorumque « virorum. Itaque moneo semel atque iterum, ut videas « etiam atque etiam quæ afferas et quæ apportes. »

Constanti vultu et intrepido confestim respondit : « Maxime rex, obsecro ne plura percontari pergas. « Deus, a quo missa sum, huic tuæ necessitati con- « sulet. Nec, peto, teras ultra tempus, si cara tibi est « tui regni incolumitas. Et, ut verum intelligas, accipe « quæ submotis arbitris tibi dicam. »

Postquam vero cum rege locuta est, rex, prope stupefactus et incertus quid responderet, e vestigio illam totius sui exercitus ducem enuntiavit, cunctis primoribus acclamantibus. Res prope incredibilis et inaudita,

et maximo spectaculo digna, si animadverteris tot principes, regemque ipsum, in bellis exercitatissimos, sese in imperio adolescentulæ, sedecim annos natæ, subjicere, quæ ex ovium et suum vel porcorum gregis [cura] excepta fuerat, videre eam, virilibus indumentis et armis indutam, Gallicas ducere acies. Igitur, postquam Janna hæc virago totius regii exercitus declarata imperatrix, mandavit rex coruscantia arma necessaria eidem statim dari equumque fortissimum admoveri, phaleris aliisque ornamentis mirifice coopertum. Quem quum ascendisset, etiam galea suo capiti superinduta, capilli capitis sui per humeros dispersi dependebant. Quumque taliter indutam et armatam omnis spectaret exercitus et equo intrepide insedentem, visa est omnibus eques quidam e cœlo demissus.

Quæ cum parte copiarum terrestri itinere equo invecta, contendit ad Aurelianam urbem obsidione solvendam. Rex vero cum omnibus copiis suisque primoribus principibus strenuissimis ad Rhodanum flumen castra castris opposuit. Ipsa autem quum ad hostem pervenisset, extemplo manum summa vi conseruit. In quo quidem conflictu et prælio, dux totius hostilis exercitus, cum decem millibus Anglorum e vestigio fuit interfectus, et, trium horarum spatio, tria hostilia recepit munitissima propugnacula. Quo viso, rex omnem suum exercitum validissimum ad liberandam urbem admovit. Atque ita, intra quatriduum, ipsa civitas, pulso hoste, cum maxima hujus adolescentulæ gloria, obsidione liberata est; quod potius divinum quam humanum factum omnes reputarunt et crediderunt. Hanc quidem rem gestam quidam optimus et locuples testis, vir clarissimus, nomine Guilielmus Guaschus, serio

mihi exposuit, tunc regius aulicus, prout audierat et viderat. Postque hoc, per octo annos continuos, tricies cum hoste justo prælio conflixit. Ex quibus semper superior gloriosa discessit, capto, maxima cum ipsius gloria atque triumpho, Anglorum strenuissimo imperatore, quem suo regi vinctum tradidit. Quibus gestis, regem ipsum Carolum ovantem in Aurelianam introducens, ex more a suis proceribus inunctus et consecratus est rex; quod antea minus facere poterat. Inunctus itaque rex atque ex more corona donatus cum maxima omnium lætitia, suique gloria atque triumpho, in templo ea associante est præsentatus. Vetere enim lege non licet Francorum regem alibi quam ea in urbe consecrari, quum omnia Gallorum regum insignia ibidem posita reserventur, quæ videlicet adhibentur regi coronando, in primisque sacra unctio e cœlo demissa.

Hæc igitur Janna Pulcella virgo, quum magnam gloriam in armis esset adepta, et regnum Francorum magna ex parte deperditum e manibus Anglorum pugnando eripuisset, in sua florenti ætate constituta, non solum se morituram, sed et genus suæ mortis, cunctis prædixit. Nam ab ipsis Anglis tandem in prælio capta, et ad Rothomagensem urbem violenter perducta, ibidem ab ipsis et ipsorum rege veneficii et artis magicæ vitio incusata, sævissima ignis morte demum damnata est. Et hic tantæ virginis vitæ finis fuit; quo quidem atrocissimo supplicio hæc tam inauditæ virtutis mulier indigne occisa est. Post multos autem annos, Carolus ipse, optimus sane rex, Rothomagensium urbe recepta, eo in loco ubi atrociter concremata fuerat Janna Pulcella, pro monumento et titulo puellaris decoris,

crucem æneam, et quidem eminentissimam inauratamque poni jussit.

Ludovicus autem rex, postea patri succedens, ægre admodum ferens mortem tam indignam tantæ viraginis, a Pio pontifice Romano, ejus nominis secundo, impetrasse fertur ut duos jurisperitos in Galliam mitteret, qui iterato diligentius illius causam et vitam cognoscerent. Qui, ubi in Galliam demum pervenissent, illico duos ex falsis consiliariis et judicibus superstites ad se citarunt. Qui postquam causam hujusmodi accurate diligenterque omnem cognovissent, deprehenderunt plane mulierem innocentissimam falso fuisse damnatam, ac omnia conficta contra ipsam extitisse, quæ videlicet de veneficio aut arte magica adversus illam crimina dicta fuerant; quinimo omnem ejus vitam tam præclaris gestis inæqualiter consensisse, nec quidpiam ab ea unquam admissum, quod religionem ulla ex parte violare potuisset. Quas ob res, utrosque eodem mortis supplicio affecerunt, quo ipsi innocentissimam virginem diu ante promulgaverant atque damnaverant. Atque huic damnationi additum est ut duorum aliorum judicum mortuorum ossa, e sepulchris effossa, igni similiter cremarentur, eoque loco, ubi hæc virago extiterat concremata, templum poneretur; et ex reliquis prædictorum bonis, quæ publicata fuerant, ibidem ad Dei summi honorem ipsiusque defunctæ propitiationem, quotidianum sacrificium institutum est. Itaque hoc modo huic admirabili fœminæ decus omne recuperatum est.

Quibus quidem meritis et inauditis facinoribus, Janna hæc Pulcella merito a nobis claris mulieribus venit hic applicanda.

LAONIC CHALCONDYLE.

Laonic Chalcondyle ou Chalcocondyle, athénien, réfugié dans le royaume de Naples, écrivit une dizaine d'années après la prise de Constantinople par les Turcs, une histoire des conquêtes de ce peuple, depuis l'an 1298 jusqu'à la totale extinction de l'empire grec. Dans le second livre de cet ouvrage, il a voulu traiter des affaires de l'Occident, au risque de prouver une fois de plus le génie inventif des Grecs en histoire, *quidquid Græcia mendax Audet in historia.* C'est uniquement pour la curiosité du fait que l'on rapporte ici le court passage consacré par Chalcondyle à la mémoire de Jeanne d'Arc. Dans l'imagination de l'historien, la longue lutte de la France et de l'Angleterre, depuis Philippe de Valois jusqu'à Charles VII, se résume en une seule campagne. La ville de Calais étant tombée par surprise aux mains de l'ennemi, les Français prennent les armes, et, donnant la chasse aux Anglais, finissent par les cerner sur une montagne. Ceux-ci demandent à capituler : leur offre est rejetée; ils combattent et gagnent la bataille. Cette victoire est suivie d'une seconde encore plus décisive, qui eut lieu, dit le texte, ἐν τῷ λύπης πεδίῳ οὕτω καλουμένῳ, dans le champ surnommé depuis Champ de Deuil.

Chalcondyle continue en ces termes :

Τὴν μέντοι χώραν σχεδόν τοι σύμπασαν ὑπαγόμενοι οἱ Βρεταννοί, ἐχώρουν ἐπὶ τὰ βασίλεια, τὴν πόλιν αὐτὴν τοῦ Παρισίου· καὶ ἦσαν δὲ τὰ Κελτῶν πράγματα προσδόκιμα ἐπὶ τὸν ἔσχατον ἤδη ἀφίξεσθαι κίνδυνον. Δεισιδαιμονοῦσι τοῖς Κελτοῖς, ὡς τοιαύτῃ

Or les Anglois ayant soumis le pays presque entier, allèrent contre la maîtresse ville du royaume, à savoir la cité de Paris. Et étaient les affaires des Français en point de bientôt venir à toute extrémité de péril. Et iceux Français ayant

κατείχοντο συμφορᾷ, καθ' ὃν δὴ χρόνον ἄνθρωποι μάλιστα εἰώθασιν ὡς τὰ πολλὰ ἐπὶ δεισιδαιμονίαν τρέπεσθαι, γυνή τις τὸ εἶδος οὐ φαύλη, φαμένη ἑαυτῇ χρηματίζειν τὸν Θεὸν, ἡγεῖτο τὲ τῶν Κελτῶν, ἐπισσομένων αὐτῇ καὶ πειθομένων, ἐξηγεῖσθαι τε τὴν γυναῖκα. Ἣ δὴ ἔφασκε σημαίνεσθαι ἑαυτῇ ὑπὸ τοῦ θείου προελθεῖν τε συλλεγομένους τοὺς Βρεταννοὺς, καὶ ἀναμαχομένους. Οὐδὲν πλέον ἐχόντων τῶν Ἀγγλῶν, ἐπηυλίσαντό τε αὐτοῦ καὶ τῇ ὑστεραίᾳ αὖθις ἤδη θαῤῥοῦντες τῇ γυναικὶ ἐξηγουμένῃ, ἐπὶ τὴν μάχην ἐπίεσαν, καὶ μαχεσάμενοι, ἐτρέψαντό τε τοὺς πολεμίους, καὶ ἐπεξῆλθον διώκοντες. Μετὰ δὲ ταῦτα ἥτε γυνὴ ἀπέθανεν ἐν τῷ πολέμῳ τούτῳ. Καὶ οἱ Κελτοὶ ἀνέλαβόν ε σφᾶς, καὶ ἐῤῥωμενέστεροι ἐγένοντο πρὸς τοὺς Βρεταννοὺς μαχόμενοι, καὶ τὰς πόλεις σφῶν ἀπολαμβανόντες, διεσώζοντο αὖθις τὴν βασιλείαν αὐτῶν· ἄχρις οὗ πολλάκις διαβάντων ἐς τὴν

folles croyances, pource qu'ils étaient en telle aventure où par espécial les hommes ont accoutumé soi tourner à superstition, une femme de grande apparence et dont on disait que Dieu ouvrait par elle, se mit à les conduire, eux étant enhortés par elle et cuidant que ladite femme dut être leur capitaine. Si disait-elle lui être signifié de par Dieu que les Anglais s'étaient assemblés pour leur venir sus et combattre derechef. Dont les Anglais ne s'étant de rien amendés, Français anuitèrent au lieu où ils étaient, et le lendemain, ayant dejà repris meilleurs courages à cause d'icelle femme qui les conduisait, ils saillirent à la bataille, et par force d'armes dérompirent les ennemis et les reboutèrent arrière de pleine course. Après quoi ladite femme mourut dans celle même guerre. Et les Français se reconfortèrent et devinrent plus hardis à combattre les Anglais, et ayant reconquis toutes leurs places, ils gagnèrent derechef leur maîtresse ville; tant que moult d'autres armées furent envoyées d'Angleterre en France par plusieurs fois et à grande

Γαλατίαν στρατῶν πολλῶν καὶ μεγάλων ἀπὸ Βρεταννίας, μαχεσαμένους τοὺς Κελτοὺς φέρονται πλέον τῶν Βρεταννῶν ἐς ὃ δὴ συνελαύνοντες αὐτοὺς ἐς τὴν Καλέδην, ἐξελάσαι αὐτοὺς ἐκ τῆς χώρας (1).

puissance; non obstant lesquelles, Français, comme l'on dit, eurent toujours victoire de leurs adversaires, et finalement les déchassèrent de tout le pays jusqu'à les rebouter dedans la ville de Calais (2).

---

(1) Conforme au texte de la Byzantine, édition du Louvre, p. 49.

(2) Cette traduction est de moi. Je me suis permis de la faire dans le style du quinzième siècle, pour rendre d'une manière plus exacte la langue très-dégénérée de l'auteur byzantin.

TÉMOIGNAGES INDIRECTS

DE DIVERS AUTEURS.

BERTRANDON DE LA BROQUIÈRE.

Bertrandon de La Broquière, gentilhomme aquitain, seigneur de Vieil-Castel, conseiller et premier écuyer tranchant du duc de Bourgogne, a écrit ce qui suit dans la relation d'un voyage en Orient qu'il accomplit en 1433. Le passage concerne son séjour à Constantinople.

Le marchant cathelan chiez cui j'estoye logié, dist à ung des gens de l'empereur (1) que j'estoye à monseigneur de Bourgoingne. Lequel me fist demander s'il estoit vray que le duc de Bourgongne eust prins la Pucelle, car il sambloit aux Grecz que c'estoit une chose impossible. Je leur en dis la vérité, tout ainsi que la chose avoit esté : de quoy ils furent bien esmerveilliez (2).

JEAN DE VAULX.

Jean de Vaulx, natif du diocèse d'Arras, maître ès arts et docteur en théologie, fut recteur de l'université de Paris en 1460. Étant élève au collége de Navarre, il écrivit de sa main un Té-

(1) Jean Paléologue II, avant-dernier empereur d'Orient.

(2) Tiré du manuscrit n° 10025-2 de la Bibliothèque royale, fol. 210.

rence qui fait aujourd'hui partie des manuscrits de la Bibliothèque royale (n° 7909 latin). Il a consigné sur les feuillets de garde de ce volume, divers souvenirs, dont celui-ci :

Ego Johannes de Vallibus, studebam Parisius in artium facultate, quum dominus *de Lisle-Adam* cum trecentis viris vel citra, in favorem domini ducis Burgundiæ cepit villam Parisiensem, aliquibus intra muros civitatis sibi faventibus, etc.

Enarrare bella, civitatum captiones, quæ, bellis in Francia regnantibus, viguerunt, esset prolixum, quia duraverunt a morte ducis Aurelianensis hactenus, et adhuc durant. Mors autem ducis Aurelianensis fuit anno VII, et modo currit annus XXXVII. De quadam tamen Puella, Johanna vocitata, quia mirabile fuit, duxi hanc scripturam inspicientibus addendam. Hæc autem habitum gessit virilem et in armis contra Anglicos strenuissime pluries dimicavit. Ipsa affuit dum obsidio Aurelianensibus facta ab Anglicis, violenter ablata fuit. Capta vero a Burgundis et tradita Anglicis, Rothomagi cremata est.

PIERRE DES GROS.

Pierre des Gros, docteur en théologie, de l'ordre de Saint-François, qui figura dans la querelle des ordres mendiants avec l'université de Paris en 1456, donne en ces termes son opinion sur Jeanne d'Arc dans son *Jardin des Nobles*, ouvrage qu'il écrivit en 1463 pour Yvon Du Fou, gentilhomme breton, conseiller de Louis XI :

Aux rois de France, signes merveilleux et miracles

à Dieu monstré, comme en la sainte Ampole et l'Oriflant, ès Fleurs de lys et en la Pucelle (1).

GUI PAPE.

Gui Pape, célèbre jurisconsulte dauphinois, président au parlement de Grenoble, destitué à l'avénement de Louis XI, mort en 1476, dit dans ses *Decisiones gratianopolitanæ*, question 84 :

Vidi etiam temporibus meis Puellam, Joannam nuncupatam, quæ incepit regnare anno quo fui doctoratus. Quæ, inspiratione divina, arma bellica assumens, de anno Domini M CCCC XXX, restauravit regnum Franciæ, Anglicos a regno expellendo vi armata, et præfatum regem Carolum ad suum regnum Franciæ restituendo. Quæ Puella regnavit tribus vel quatuor annis.

ROZMITAL DE BLATNA.

Lion de Rozmital et de Blatna, grand juge de Bohême et beau-frère du roi Georges Podiebrad, fit en 1465 et 1466 un voyage dans l'Europe occidentale dont ses secrétaires écrivirent deux relations, l'une en allemand dont le texte a été récemment retrouvé, l'autre en bohémien, que Stanislas Pawlowicz, chanoine d'Olmutz, traduisit en latin en 1577. Dans cette dernière il est question de la Pucelle à l'occasion du passage des voyageurs bohémiens à Blaye. Cette mention n'est qu'un tissu d'erreurs et d'ab-

(1) M. Paulin Paris a fait connaître ce passage dans son analyse du *Jardin des Nobles*. Voir son ouvrage sur les Manuscrits français de la Bibliothèque du roi, t. II, p. 149.

surdités provenant sans doute du peu d'intelligence que l'auteur avait de la langue française. La voici :

Miranbio Blayum septem milliarium iter est. Ea urbs viæ compostellanæ imposita est, ita ut Parisiis et ex omnibus inferioribus regionibus Compostellam proficiscentibus, apud illam fretum septem milliarium transmittere necesse sit. Hanc præterfluit Garumna flumen quod in mare sese exonerat. Hanc urbem reges Angliæ quondam centum et quinquaginta annos obtinuerunt; sed ea per fœminam quamdam fatidicam, quæ totum etiam Galliæ regnum ab Anglis receperat, recuperata est (1).

Illa mulier, pastore quondam nata, tantis a Deo virtutibus ornata fuit, ut, quodcumque aggrederetur, ad exitum perduceret. In novissimo autem prælio a rege Angliæ capta et in Angliam perducta, postquam jussu ejusdem ibi equo æneo imposita, et per urbem Londinensem traducta esset, flammarum violentia enecata atque demum in cineres, qui in mare postea dissipati sunt, redacta fuit (2).

---

(1) La ville de Blaye ne fut reconquise qu'en 1451 par le comte de Dunois. Il est probable que l'auteur bohémien a confondu Blaye avec Blois, et peut-être aussi l'histoire de Jeanne avec celle de la duchesse de Glocester, qui fut promenée comme pénitente dans Londres pour crime de sortilége. Toutefois, il est à noter que la fausse Jeanne d'Arc guerroya dans l'Ouest de la France en 1436, et que le passage rapporté ici pourrait à la rigueur avoir trait à quelque tentative faite sur Blaye dès cette époque. L'Histoire de la Guyenne, de la Saintonge et du Poitou manque absolument dans les chroniques.

(2) Extrait du tome VII, de la collection intitulée : *Bibliotek des Literarischen Vereins in Stuttgard* (in-8°, 1844). La relation allemande ne contient aucune de ces erreurs. Voici ce qu'on y dit de Blaye, que l'auteur appelle *Plaa* : « Do leit die heilige junkfraw sand Appolonia und sant Rewerin. Item « do leit auch Olyfernus und der gross Rulant und sein schwester. »

SIMON DE PHARES.

Simon de Phares, de la famille du célèbre Jean de Meun, élevé à Châteaudun avec les enfants du comte de Dunois, botaniste, minéralogiste et astrologien, pensionné d'abord par Jean II, duc de Bourbon, puis par Charles VIII, auteur d'un recueil biographique sur les astrologiens illustres, qu'il écrivit pour le roi son maître, en 1495. Il y nomme la Pucelle à propos d'un génevois habile dans la science des astres, dont il connut le fils qui s'était fait imprimeur à Genève.

Environ ce temps [1430] fut à Genefve, maistre Guillaume Barbin, docteur en medecine et grand astrologien. Cestui predist en son jeune aage l'exil des Anglois et relievement du roy de France : qui fut chose assez à esmerveiller, actendu qu'elle fut au moien d'une simple pucelle. Bien est il que ung nommé maistre *Rollandus Scriptoris* (1) bailla l'élection pour ce faire, le XVIe jour de ...... (2), à XXIII.... XII minutes, ascendant le XVIe dégré de *libra*, et une estoile fixe nommée *spica* en l'ascendant Venus, Mercure et le soleil ou mi ciel (3).

JEAN BOUCHET.

Jean Bouchet fait une digression sur Jeanne d'Arc dans ses

---

(1) Suppôt de l'université de Paris, qui faisait les almanachs à l'usage de ce corps, au dire du même Simon de Phares.

(2) Lacune du manuscrit.

(3) D'après le manuscrit de l'auteur, conservé à la Bibliothèque royale, n° 7487 français.

Annales d'Aquitaine, (partie IVe). Il se borne à copier le *Miroir des femmes vertueuses*, joignant à ce témoignage un souvenir qu'il avait conservé depuis l'âge de dix-neuf ans, car il dit que le fait vint à sa connaissance en 1495, et il était né en 1476. Voici ses propres paroles :

J'ay ouy dire en ma jeunesse et de l'an mil quatre cents quatre vingtz et quinze, à feu Christofle du Peïrat, lors demourant à Poictiers et près ma maison, qui avoyt près de cent ans, qu'en ma dicte maison y avoyt eu hostellerie où pendoit l'enseigne de la Roze, où ladicte Jehanne estoit logée; et qu'il la veit monter à cheval toute armée à blanc pour aller audit lieu d'Orléans (1). Et me monstra une petite pierre qui est au coing de la rue Sainct Estienne, où elle print avantage pour monter sur son cheval (2).

---

(1) André Thevet, dans sa *Chorographie universelle* (t. II, fol. 581), répète le même fait comme le tenant de la bouche même de Jean Bouchet.

(2) Cette pierre, ou une autre qui passe pour celle-là, est déposée aujourd'hui au Musée de Poitiers.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

TABLE

PAR NOMS D'AUTEURS,

DES TÉMOIGNAGES RAPPORTÉS DANS CE VOLUME.

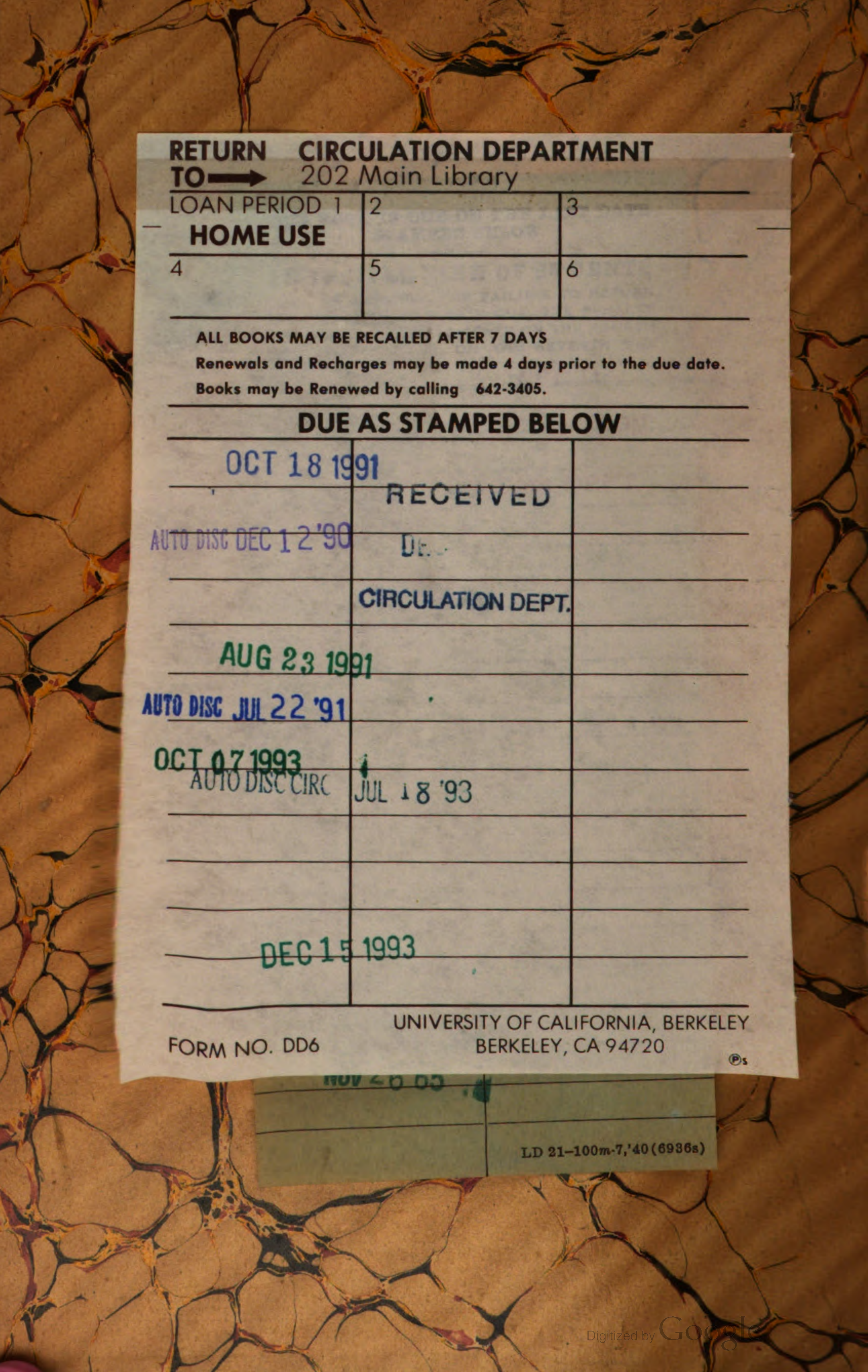
FRANÇAIS.

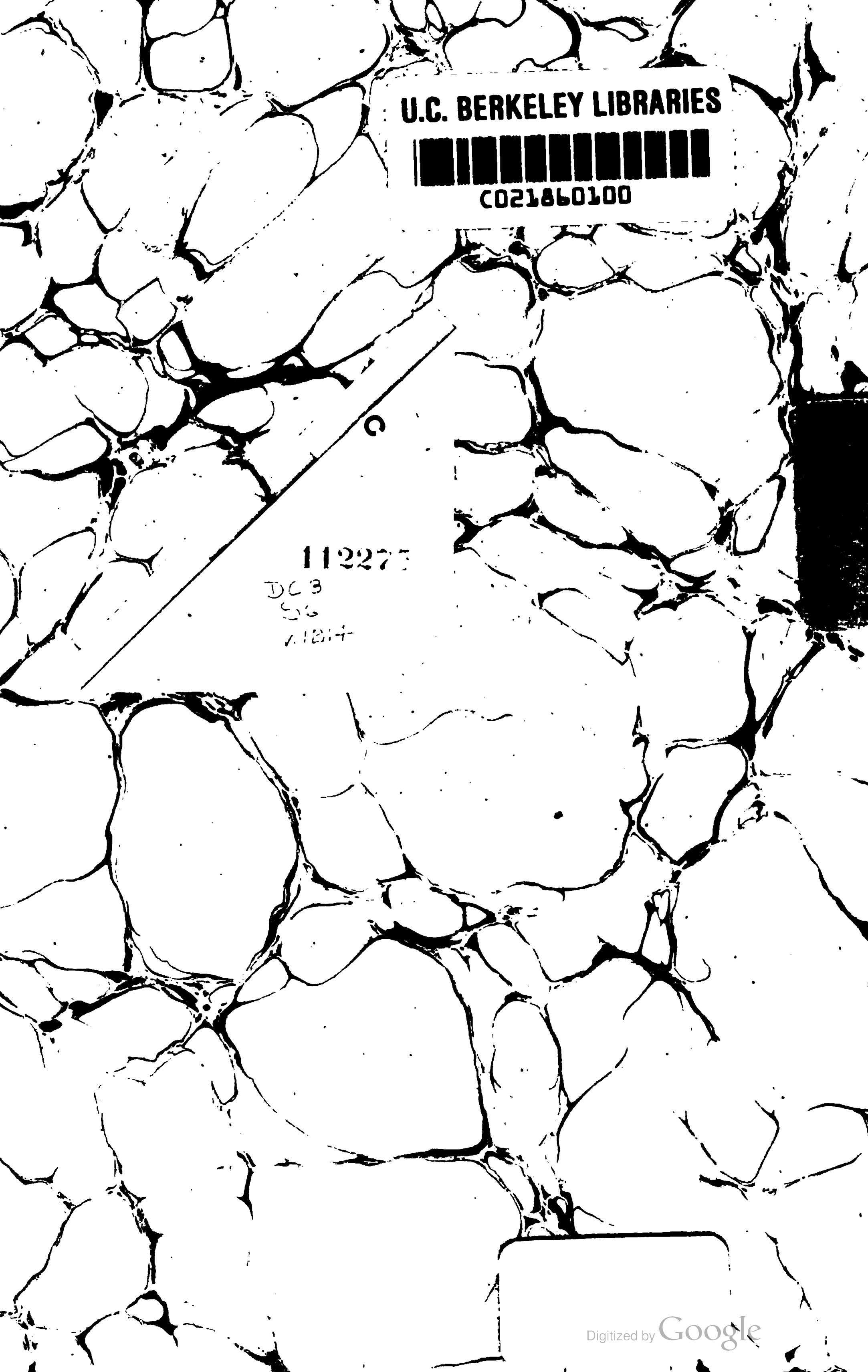
BOURGUIGNONS.

ÉTRANGERS.

TÉMOIGNAGES INDIRECTS.

FIN DE LA TABLE DU TOME QUATRIÈME.


RETURN TO → CIRCULATION DEPARTMENT
202 Main Library
LOAN PERIOD 1
HOME USE
2
3
4
5
6
ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
Renewals and Recharges may be made 4 days prior to the due date.
Books may be Renewed by calling 642-3405.
DUE AS STAMPED BELOW
OCT 18 1991
RECEIVED
AUTO DISC DEC 12 '90
CIRCULATION DEPT.
AUG 23 1991
AUTO DISC JUL 22 '91
OCT 07 1993
AUTO DISC CIRC
JUL 18 '93
DEC 15 1993
UNIVERSITY OF CALIFORNIA, BERKELEY
FORM NO. DD6
BERKELEY, CA 94720
LD 21-100m-7,'40 (6936s)
Digitized by Google



U.C. BERKELEY LIBRARIES
C021860100
112277

